



La construction de l'espace minier de l'Abitibi par l'industrie minière, l'État québécois et les résidents entre 1898 et 2015

Thèse

Catherine Morin Boulais

Doctorat en anthropologie
Philosophiæ doctor (Ph. D.)

Québec, Canada

**La construction de l'espace minier de l'Abitibi par
l'industrie minière, l'État québécois et les résidents
entre 1898 et 2015**

Thèse

Catherine Morin Boulais

Sous la direction de :

Sabrina Doyon, directrice de recherche
Geneviève Brisson, codirectrice de recherche

Résumé

Dans la ville de Malartic, en Abitibi, se trouve depuis 2011 la plus grande mine aurifère à ciel ouvert du Canada : la mine Canadian Malartic. Dès son annonce, celle-ci cause moult remous dans la population malarticoise en raison de ses répercussions sociales et environnementales délétères. Dans cette thèse, je cherche à expliquer comment un projet minier de cette ampleur et avec de telles conséquences peut être réalisé en milieu habité dans le Québec contemporain. Pour ce faire, je m'appuie sur une ethnographie du développement minier en Abitibi qui met en lumière le rôle de trois groupes d'acteurs, soit l'industrie minière, l'État québécois et les résidents de la région. Celle-ci me permet de détailler les discours de l'industrie minière et de l'État sur le développement minier, les pratiques minières de ces deux groupes d'acteurs et l'expérience des Abitibiens à l'égard des activités minières. Ce faisant, je passe successivement de l'échelle provinciale à l'échelle régionale puis à l'échelle locale. J'analyse les données qualitatives récoltées à partir d'une perspective d'écologie politique qui s'inspire de la théorie de la production sociale de l'espace d'Henri Lefebvre. Mes résultats révèlent l'enchevêtrement des facteurs historiques, politiques, économiques et sociaux qui rend possible des projets miniers comme Canadian Malartic. Ils remettent aussi en question certaines idées préconçues à propos du développement minier Abitibi. L'anthropologie des mines est un champ à la marge de la discipline qui appelle un plus grand nombre d'études, particulièrement en contexte occidental. Ma recherche alimente ce créneau lacunaire en exposant le fonctionnement et les implications de l'extraction des ressources au Québec.

Abstract

Since 2011, the town of Malartic, in Abitibi, has been home to the largest open-pit gold mine in Canada: the Canadian Malartic mine. From the moment it was announced, the mine caused a stir in the Malartic population because of its deleterious social and environmental repercussions. In this thesis, I seek to explain how a mining project of this magnitude and with such consequences can be carried out in a populated area in contemporary Quebec. To do so, I rely on an ethnography of mining development in Abitibi that highlights the role of three stakeholder groups: the mining industry, the Quebec state, and the residents of the region. This allows me to detail the discourses of the mining industry and the state on mining development, the mining practices of these two stakeholder groups, and the experiences of Abitibi residents with respect to mining activities. Doing so, I move successively from the provincial to the regional to the local level. I analyze the qualitative data collected from a political ecology perspective that draws on Henri Lefebvre's theory of the social production of space. My results reveal the intertwining of historical, political, economic, and social factors that make mining projects like Canadian Malartic possible. They also challenge certain preconceived notions about Abitibi mining development. Mining anthropology is a field on the fringe of the discipline that calls for more study, particularly in a Western context. My research contributes to this gaping hole by exposing the workings and implications of resource extraction in Quebec.

Table des matières

Résumé	ii
Abstract.....	iii
Table des matières	iv
Liste des figures.....	viii
Liste des tableaux	ix
Liste des photos	x
Liste des sigles.....	xi
Liste des symboles.....	xiv
Remerciements	xvi
Introduction	1
Préambule	1
La présente recherche doctorale	5
Chapitre 1 Perspectives théoriques et conceptuelles	20
1.1 Regards anthropologiques sur le développement minier.....	20
1.1.1 Les années 1970 et 1980.....	20
1.1.2 Les années 1990, 2000 et les suivantes	23
1.1.3 Les particularités transversales de l’anthropologie des mines.....	27
1.2 L’apport de l’écologie politique	32
1.2.1 Deux vagues de conceptualisation.....	33
1.2.2 L’écologie politique des mines.....	37
1.3 La théorie de la production sociale de l’espace comme source d’inspiration	40
1.3.1 De la production à la construction de l’espace	41
1.3.2 L’espace conflictuel.....	42
1.3.3 La triplicité de l’espace.....	43
1.4 Conceptualiser l’espace minier de l’Abitibi	46
Chapitre 2 Méthodologie de la recherche.....	49
2.1 Collecte des données	49
2.1.1 Observation participante multisite.....	50
2.1.2 Observation.....	56
2.1.3 Entretiens semi-dirigés	60
2.1.4 Recherche documentaire.....	63
2.2 Traitement et analyse des données	65
2.3 L’apparence de conflits d’intérêts	66
2.4 Règles d’écriture.....	67
2.4.1 Citations des participants.....	67
2.4.2 Féminisation des noms	68

2.4.3	Sigles et acronymes	68
Chapitre 3 L'espace construit : notions de base sur le développement minier au Québec..... 70		
3.1	Qu'est-ce que le développement minier?	70
3.2	L'approche québécoise	74
3.2.1	L'Acte concernant les mines d'or et l'Acte général des mines de Québec	74
3.2.2	La Loi sur les mines.....	79
3.2.3	L'encadrement environnemental	80
3.3	Les intervenants de l'industrie minière	85
3.3.1	Les prospecteurs, les compagnies d'exploration et les compagnies de production.....	86
3.3.2	Les entrepreneurs et les fournisseurs de biens et de services	87
3.3.3	Les institutions et les organismes publics, parapublics et privés	88
3.3.4	L'industrie minière québécoise, cette mal-aimée?	89
3.4	Les mines et projets miniers	93
3.4.1	Les minéraux exploités	93
3.4.2	Les régions productrices	96
3.5	Discussion : les fondements de la construction des espaces miniers au Québec ...	102
3.6	Conclusion	106
Chapitre 4 L'espace perçu I : incursion dans l'industrie minière québécoise..... 107		
4.1	Les prospecteurs : la nostalgie de la belle époque.....	108
4.1.1	À la recherche d'indices minéralisés	109
4.1.2	En connexion avec la nature	110
4.1.3	Un métier en déclin.....	111
4.1.4	Les activités de prospection.....	112
4.2	Le secteur de l'exploration : la quête	114
4.2.1	De passion et d'espoir	114
4.2.2	Financer ses activités sans revenu	118
4.2.3	Les activités d'exploration.....	119
4.3	Exploiter une mine : toujours plus vite, toujours plus loin.....	130
4.3.1	Des mines uniques	132
4.3.2	Les activités d'exploitation.....	141
4.4	Les anciennes activités minières.....	144
4.4.1	L'état des sites	146
4.4.2	La superficie des sites.....	151
4.4.3	Le temps écoulé.....	151
4.5	Discussion : l'espace perçu hétérogène de l'industrie minière.....	152
4.6	Conclusion	157

Chapitre 5 L'espace perçu II : l'encadrement du développement minier par l'État.....	158
5.1 Le soutien du développement minier.....	159
5.1.1 Les mesures incitatives financières et fiscales	159
5.1.2 La construction des infrastructures.....	163
5.1.3 L'acquisition et la diffusion des connaissances géoscientifiques.....	168
5.1.4 Le soutien à l'innovation, à la recherche et au développement.....	170
5.1.5 La formation des étudiants et des travailleurs	175
5.1.6 Le soutien technique	178
5.2 La protection de l'environnement et de la population.....	179
5.2.1 L'étude d'impact : une portée limitée	180
5.2.2 Le BAPE : consulter, recommander mais non décider.....	181
5.2.3 L'analyse environnementale : établir les conditions d'autorisation	184
5.2.4 Le contrôle environnemental ou l'art de l'autosurveillance	186
5.3 Discussion : le rôle double de l'espace perçu de l'État	189
5.4 Conclusion	194
Chapitre 6 L'espace conçu : les mines au service de la « création de richesse ».....	195
6.1 Création de richesse : plusieurs sens, une même conséquence	196
6.1.1 Fabrication d'objets matériels	196
6.1.2 Injection de capitaux étrangers	198
6.1.3 Génération de retombées économiques et fiscales	201
6.1.4 Les obligations de l'État liées au caractère indispensable des mines.....	213
6.2 Historique de la vision de l'État sur la création de richesse	218
6.2.1 La première moitié du XX ^e siècle	218
6.2.2 Le changement de cap de la Révolution tranquille.....	220
6.2.3 Le dernier tiers du XX ^e siècle.....	223
6.3 Discussion : la force de la conception sur la création de richesse par le développement minier	226
6.4 Conclusion	229
Chapitre 7 L'espace vécu : l'expérience derrière le discours sur la « faveur locale »	231
7.1 Vraiment familiers?	232
7.1.1 Un intérêt variable pour le secteur minier	233
7.1.2 Une omniprésence qui rend invisible	233
7.1.3 Des connaissances limitées.....	236
7.1.4 Une familiarité toute relative.....	237
7.2 Vraiment favorables?.....	238
7.2.1 La dépendance économique et ses effets	238
7.2.2 Le poids de l'histoire	242

7.2.3	La résignation devant un pouvoir limité.....	250
7.3	Discussion : la complexité de l'expérience du développement minier	252
7.4	Conclusion.....	253
Chapitre 8 L'espace conflictuel : un rapport aux activités minières en		
changement?		255
8.1	Les relations entre les Rouynorandiens et l'empire Noranda.....	256
8.1.1	Les luttes pour améliorer les conditions de travail.....	257
8.1.2	Les luttes pour protéger l'environnement et la santé des résidents	261
8.2	Les Abitibiens et les projets miniers récents	272
8.2.1	Le projet Canadian Malartic	272
8.2.2	Le projet Wasamac	278
8.2.3	Le projet Granada.....	281
8.3	Discussion : la récurrence des conflits dans le rapport aux activités minières.....	286
8.4	Conclusion.....	292
Conclusion générale.....		293
Annexe 1 Liste des premiers ministres du Québec..... 303		
Annexe 2 Calendrier de la recherche..... 305		
Annexe 3 Premières mines en Abitibi		
Annexe 4 Grille d'observation		
Annexe 5 Schéma d'entretien..... 308		
Annexe 6 Formulaire de consentement à l'étude		
Annexe 7 Formulaire d'engagement à la confidentialité..... 315		
Annexe 8 Liste des ministres de l'Environnement, des Ressources naturelles et des Mines..... 316		
Annexe 9 Cadres législatifs auquel le développement minier est assujetti au Québec		
Annexe 10 Campagne publicitaire de l'Association minière du Québec (2017)		
Annexe 11 Grands ensembles géologiques du Québec		
Annexe 12 Classement des juridictions minières l'Institut Fraser		
Bibliographie		
Articles et livres..... 335		
Documents audiovisuels		
Jurisprudence		
Législation provinciale		
Autre législation		

Liste des figures

Figure 1 Schéma de la thèse	48
Figure 2 Localisation des principales villes de l’Abitibi dont il est question dans la thèse	55
Figure 3 Intervenants de l’industrie minière québécoise.....	86
Figure 4 Carte des projets miniers au Québec, 2015.....	94
Figure 5 Carte des mines en activité au Québec, 2015.....	95
Figure 6 Répartition de la valeur des expéditions de minéraux métalliques du Québec, 2015	96
Figure 7 Évolution du prix de l’or de 1900 à 2021 (USD).....	100
Figure 8 Titres miniers actifs autour de Rouyn-Noranda, 2021	115
Figure 9 Balance de chaque étape d’un projet minier au Québec	117
Figure 10 Carte des activités minières en Abitibi, 2015.....	128
Figure 11 Localisation et statut des sites miniers abandonnés à la charge de l’État, 2019	145
Figure 12 Répartition des sites miniers contaminés abandonnés selon leur superficie, 2015	151
Figure 13 Prolongement de la route 167 vers les monts Otish.....	164
Figure 14 Lignes de chemin de fer qui relie le camp minier de Rouyn-Noranda	166
Figure 15 Carte de la connaissance géologique du Québec, 2014	171
Figure 16 Une partie de la page d’accueil du site Web de l’AMQ, 2022	196
Figure 17 Les milliards de dollars de retombées économiques de l’industrie minière, 2010.....	205
Figure 18 Classement du Québec sur le plan de l’attractivité pour l’investissement minier.....	216
Figure 19 Zones minières et agricoles en Abitibi.....	244
Figure 20 Localisation de Roc-d’Or et de Malartic en 1945.....	247

Liste des tableaux

Tableau 1 Stratégie de collecte de données	49
Tableau 2 Liste des activités d’observation.....	56
Tableau 3 Participants aux entretiens semi-dirigés selon les catégories	61
Tableau 4 Répartition des participants selon leur catégorie d’âge	63
Tableau 5 Répartition des participants selon leur lieu de résidence.....	68
Tableau 6 Étapes du processus de développement minier selon quelques sources.....	71
Tableau 7 Définition des principaux termes techniques employés dans la thèse.....	73
Tableau 8 Principaux métiers du secteur minier	85
Tableau 9 Titres d’exploration et d’exploitation par région administrative, 2015.....	97
Tableau 10 Activités d’exploration et objectifs qu’elles poursuivent	119
Tableau 11 Coût minimum des travaux d’exploration qui permettent au titulaire du claim d’en conserver la propriété	127
Tableau 12 Capacité de traitement ou d’extraction des mines en activité en Abitibi en 2015	136
Tableau 13 Principaux établissements de recherche publics liés au secteur minier en Abitibi en 2018.....	173
Tableau 14 Établissements scolaires qui offrent les formations qui mènent à un emploi dans le secteur minier	177
Tableau 15 Répartition de l’investissement minier selon le siège social des compagnies actives au Québec, 2008 à 2020	200
Tableau 16 Retombées économiques et fiscales des activités minières au Québec	203
Tableau 17 Moyenne des emplois directs, indirects et induits soutenus par les dépenses d’exploration et d’exploitation des compagnies minières entre 2014 et 2018	210
Tableau 18 Moyenne de la contribution de l’industrie minière aux emplois dans la région et au PIB régional entre 2014 et 2018.....	212

Liste des photos

Photo 1 Mur vert entre le presbytère de l'église Saint-Martin-de-Tours et la fosse Canadian Malartic	6
Photo 2 Parc du Belvédère et belvédère qui offre une vue sur la fosse Canadian Malartic.....	7
Photo 3 Monument commémoratif de la tragédie de la mine East Malartic, Malartic.....	31
Photo 4 Forage dans la Ville de Malartic, 2005	122
Photo 5 Activités d'exploration près de Val-d'Or.....	123
Photo 6 Carothèque de l'ancienne mine O'Brien.....	125
Photo 7 Fosse de la mine Canadian Malartic, 2015	133
Photo 8 Fosse de la mine Canadian Malartic, 2021	134
Photo 9 Chevalement de la mine Beaufor	135
Photo 10 Site de la mine Canadian Malartic	138
Photo 11 Site de la mine LaRonde	139
Photo 12 Site de la mine Lapa.....	140
Photo 13 Emplacement des mines ouvertes et fermées en 2012 en Abitibi.....	142
Photo 14 Cheminées et usine de la fonderie Horne.....	143
Photo 15 Pancarte qui annonce la mine Beaufor.....	144
Photo 16 Restauration du site de l'ancienne mine Aldermac, section restaurée	147
Photo 17 Restauration du site de l'ancienne mine Aldermac, section à restaurer.....	148
Photo 18 Site de l'ancienne mine Beattie.....	150
Photo 19 Chevalement de la mine Lapa vu de la route 117 entre Rouyn-Noranda et Rivière-Héva.....	234
Photo 20 Infrastructures de la fonderie Horne en arrière-plan des installations de rue du FME à Rouyn-Noranda	235
Photo 21 Malartic dans les années 1940.....	248
Photo 22 Roc-d'Or entre 1936 et 1939.....	249
Photo 23 Chevalement de la future mine Odyssey.....	294

Liste des sigles

ACCORD	Action concertée de coopération régionale de développement
AEMQ	Association de l'exploration minière du Québec
AMQ	Association minière du Québec
ARDA	Programme d'aménagement rural et de développement agricole
ARET	Comité Arrêt des Rejets et Émissions Toxiques de Rouyn-Noranda
BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
BEST	Bureau d'étude sur les substances toxiques
CBJNQ	Convention de la Baie James et du Nord québécois
CCR	Canadian Copper Refinery
CCZSVFM	Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic
CDPQ	Caisse de dépôt et placement du Québec
CÉRUL	Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval
CEZinc	Canadian Electrolytic Zinc
CFP	Centre de formation professionnelle
CIP	Canadian International Paper
CONSOREM	Consortium de recherche sur l'exploration minérale
Corem	Consortium de recherche sur le traitement de minerai
CNEQ	Convention du Nord-Est québécois
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CPERN	Comité permanent sur l'environnement de Rouyn-Noranda
CREAT	Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue
CRSH	Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
CRSM	Centre for Social Responsibility of Mining (Centre pour la responsabilité sociale des mines)
CRSNG	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
CSMO Mines	Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines
CSN	Confédération des syndicats nationaux
CTRI	Centre technologique des résidus industriels
DMA	Drainage minier acide
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada
FME	Festival de musique émergente
FSS	Fonds des services de santé
FTQ	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
GCC	Groupe de consultation de la communauté

HCST	Haut comité sur les substances toxiques
ICM	Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole
INM	Institut national des mines
INRS	Institut national de la recherche scientifique
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
IRME	Institut de recherche en mines et en environnement UQAT-Polytechnique
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMROT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAP	Mouvement anti-pollution de Rouyn-Noranda
MDDEFP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MEQ	Ministère de l'Environnement
MESI	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
MISA	Mines, Innovations, Solutions, Applications
MER	Ministère de l'Énergie et des Ressources
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MRC	Municipalité régionale de comté
MRN	Ministère des Ressources naturelles
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
NASA	National Aeronautics and Space Administration
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
PARIDM	Programme d'appui à la recherche et à l'innovation dans le domaine minier
PDAC	Prospectors and Developers Association of Canada
PIB	Produit intérieur brut
PJV	Porgera Joint Venture
PRAMA	Porgera River Alluvial Miners Association
p ^{re}	Professeure
REVIMAT	Regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi-Témiscamingue
RCQSM	Regroupement des citoyens du quartier sud de Malartic
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
RRQ	Régie des rentes du Québec
s. d.	Sans date
s. p.	Sans page

SGF	Société générale de financement
SIDBEC	Sidérurgie du Québec
SIDEX	Société d'investissement dans la diversification de l'exploration
SIGÉOM	Système d'information géominière du Québec
SOQUEM	Société québécoise d'exploration minière
SOQUIP	Société québécoise d'initiatives pétrolières
SOREDEM	Société de recherche et de développement minier
SPEQ	Services de protection de l'environnement du Québec
S.T.O.P.	Society to Overcome Pollution
S.V.P.	Société pour vaincre la pollution
TNOR	Temiskaming & Northern Ontario Railway
UQÀM	Université du Québec à Montréal
UQAR	Université du Québec à Rimouski
UQAT	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
VGQ	Vérificateur général du Québec

Liste des symboles

Unités de mesure

cm	Centimètre
m	Mètre
ha	Hectare
km	Kilomètre
km ²	Kilomètre carré

Unités de concentration

µg/dl	Microgramme par décilitre
µg/l	Microgramme par litre
g/t	Gramme par tonne
ng/m ³	Nanogramme par mètre cube
ppm	Partie par million

Symboles chimiques

Ag	Argent
Au	Or
Co	Cobalt
Cu	Cuivre
Li	Lithium
Ni	Nickel
NO _x	Oxyde d'azote
Pb	Plomb
Pd	Palladium
Pt	Platine
SO ₂	Dioxyde de soufre (anhydride sulfureux)
Zn	Zinc

Symboles monétaires

¢	Cent
\$	Dollar canadien
k\$	Millier de dollar
M\$	Million de dollar
G\$	Milliard de dollar
USD	Dollar américain

Autres

>	Plus grand que
<	Plus petit que
≤	Plus petit ou égal à
dB(A)	Décibel A
pH	Potentiel hydrogène
t/j	Tonne par jour

Remerciements

L'originalité de cette thèse ne réside pas dans les remerciements qui suivent – fort heureusement d'ailleurs. Il est ardu de dénicher des qualificatifs et des formulations qui ne sont pas déjà usés par leur utilisation récurrente. Malgré leur aspect convenu, mes remerciements n'en sont pas moins sincères.

Pour leur soutien indéfectible, leurs critiques franches et leur confiance inébranlable, je remercie ma directrice Sabrina Doyon et ma codirectrice Geneviève Brisson. Vous m'avez accompagnée avec douceur ou fermeté, selon les nécessités du moment, tout au long de mon parcours doctoral. Vous avez su respecter mon rythme qui changeait au gré des bonheurs et des embûches. Je vous suis reconnaissante du chemin que vous m'avez fait parcourir sur les plans académique et personnel. Je vous annonce néanmoins que j'arrête l'école et pour de bon cette fois.

Pour leur immense générosité et patience, je remercie toutes les personnes qui ont participé à ma recherche. Vous m'avez raconté vos passions, vos rêves, vos inquiétudes. Vous m'avez expliqué vos réalités, vos sources de fierté et de frustration. Nos rencontres demeurent pour moi de riches expériences humaines. J'espère que vous vous retrouverez dans cette thèse qui n'aurait pas vu le jour sans vous. Parmi les gens merveilleux découverts lors de mon terrain en Abitibi, je tiens particulièrement à exprimer ma gratitude à Daniel Laurendeau. Tu as été un ami précieux.

Pour son aide financière, je remercie le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada qui m'a octroyé une Bourse d'études supérieures du Canada Joseph-Armand Bombardier ainsi qu'un Supplément pour études à l'étranger Michael-Smith. Ce dernier m'a permis de rejoindre la professeure en anthropologie Dinah Rajak à l'Université du Sussex en Angleterre pour un séjour de rédaction de trois mois. Dinah, tu m'as accueillie chaleureusement à Brighton et grâce aux ressources variées que tu as mises à ma disposition, j'ai enfin trouvé ma voix. Je remercie également le professeur en géographie humaine Ben

Rogaly et sa famille de m'avoir hébergée en Angleterre. Vous étiez ma famille loin de ma famille, comme le dit le dicton.

Pour son extraordinaire révision linguistique, je remercie mon beau-père Jude Bourke. Les logiciels d'aide à la rédaction comme Antidote ne t'arrivent pas à la cheville. Je me sens privilégiée d'avoir profité de ton érudition (et je continue de te jalouser d'avoir fait le cours classique).

Pour avoir rédigé les verbatim de mes entretiens semi-dirigés avec célérité, je remercie François Desjardins et François-Xavier Cyr, qui étudiaient à la maîtrise en anthropologie à l'époque. La transcription est une tâche éreintante et je vous suis reconnaissante de la qualité du travail que vous avez fourni. Il y a de vous aussi dans cette thèse.

Pour ses sages conseils de mentore, je remercie Isabelle Lamontagne, qui fut ma gestionnaire au CHUQ de 2011 à 2013. Si nos chemins ne s'étaient pas croisés il y a dix ans, je ne complèterais pas un doctorat aujourd'hui. Tu étais convaincue que je réussirais et je suis contente de t'avoir crue.

Pour son ouverture remarquable, je remercie mon gestionnaire à Services aux Autochtones Canada, Gérard Raharolahy. Même si nous ne nous connaissions que peu en janvier 2021, tu as accepté d'ajuster mon horaire afin que je puisse consacrer du temps de qualité à la rédaction de ma thèse. Sans cet accommodement, je n'aurais jamais vu la fin du doctorat. Je t'en suis profondément reconnaissante.

Pour leur présence réconfortante qui me rappelait que la vie, c'est plus que le doctorat, je remercie ma famille, mes amies et mes collègues. Hélène et Marcel, vous avez toujours été mes plus grands alliés. Je n'oublierai jamais tout ce que vous avez fait pour moi, du berceau à aujourd'hui. Jeanne, ta rencontre m'a fait réaliser l'importance de l'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle. Je n'ai pas été une belle-mère aussi présente que je l'aurais voulu, mais je m'améliorerai, je te promets. Quant à toi, Gaspard, prépare-toi : tu

m'as gardée réveillée pendant presque trois ans et je te rendrai la pareille en te dévouant le surplus d'énergie que j'aurai désormais à ma disposition!

Enfin, parce que tu es resté à mes côtés malgré les plus fortes tempêtes, parce que tu as eu le courage de me dire les choses que je ne voulais pas entendre et parce que tu m'as sauvée de moi-même à plus d'une reprise, je te remercie mon bel Alexandre. Merci pour tous les sacrifices que tu as faits pour moi, année après année. Ta patience déjà légendaire est désormais épique. Tu ne m'as connue que doctorante; nous entrons donc dans une nouvelle ère, que j'ose imaginer plus douce. Je t'aime.

Introduction

Préambule

Dans la ville de Malartic, en Abitibi, se trouve la plus grande mine aurifère à ciel ouvert du Canada : la mine Canadian Malartic (Mines Agnico Eagle Limitée 2021). Exploitation de type « fort tonnage, faible teneur », elle obtient en moyenne 0,4 g d'or pour chaque tonne de roche qu'elle extrait (BAPE 2009). Sa construction, qui a requis un investissement de 1 M\$, a commencé en août 2009 et elle a coulé son premier lingot d'or en avril 2011 (Partenariat Canadian Malartic s. d.). Dans les années 2000, la conjoncture économique était favorable à l'exploitation des mines aurifères (Géologie Québec 2013). Le prix de l'once d'or a crû de façon importante année après année, passant de 273 \$ en 2000 à 1 664 \$ en 2012 (Macrotrends.net 2021).

Dès son annonce en 2006, le projet de la Corporation minière Osisko¹ (ci-après, Osisko) a divisé la population de Malartic (Brisson et coll. 2015b, Brisson et coll. 2017). D'un côté, la mine apparaissait comme une chance inouïe de dynamiser l'économie de la ville (Ependa et LeBlanc 2007), frappée par un taux de chômage de près de 9 % (Statistique Canada 2007). Le camp minier de Malartic avait produit la plus grande quantité d'or de l'Abitibi entre 1935 et 1980 (Dussault et coll. 1999); la baisse marquée du prix de l'or par la suite avait progressivement entraîné la fermeture des sites miniers autour de Malartic. Conséquemment, la main-d'œuvre s'était exilée. Alors que la population malarticoise frôlait les 7 000 habitants à la fin des années 1950, elle dépassait à peine 3 000 habitants au début des années 2000 (Ville de Malartic 2006). Les élites politiques et économiques de Malartic de même que des résidents appuyaient le projet sans retenue. Ils espéraient que la mine permettrait à la ville de retrouver sa fierté d'antan et de fêter son 75^e anniversaire, en 2014, la tête haute (Ependa et LeBlanc 2007, Ville de Malartic 2006).

¹ Osisko a acquis les droits miniers en 2004 de la compagnie en faillite Mines McWatters (Osisko 2012). En 2014, elle a vendu la mine Canadian Malartic au Partenariat Canadian Malartic, composé des compagnies torontoises Agnico Eagles et Yamana Gold (Partenariat Canadian Malartic s. d.). La Corporation minière Osisko est alors devenue Redevances aurifères Osisko, « une société de redevances intermédiaire de métaux précieux » dont l'actif clé est une redevance de 5 % sur la mine Canadian Malartic (Redevances aurifères Osisko 2021 : en ligne).

De l'autre côté, des résidents étaient préoccupés. Après tout, le projet consistait à creuser une fosse d'une superficie de 1,35 km² avec une profondeur de 370 m *dans* la ville de Malartic (BAPE 2009). Comme le gisement qui intéressait Osisko était en partie situé sous le « quartier sud » de Malartic, la compagnie souhaitait relocaliser plus de 200 immeubles résidentiels et une demi-douzaine d'établissements publics dans un nouveau quartier qu'elle construirait dans le nord de la ville (Osisko 2012). Le fait qu'elle ait pu réaliser cette phase du projet avant d'obtenir le certificat d'autorisation pour l'exploitation de sa mine a contribué à alimenter l'inquiétude de résidents quant au pouvoir qu'ils détenaient véritablement et au respect que leur témoignerait la compagnie dans le futur (Brisson et coll. 2015a).

Entre ces positions dichotomiques, une diversité de perceptions coexistait à Malartic à l'égard du projet d'Osisko (Brisson et coll. 2015a, b). Des Malarticois étaient sceptiques quant à la faisabilité d'un projet de si grande envergure en Abitibi. Certains affirmaient que la mine permettrait de revitaliser la ville, ce qui attirerait de nouveaux venus et améliorerait la qualité de vie des résidents. Quelques-uns craignaient que l'augmentation du pouvoir d'achat qu'occasionneraient les activités minières creuse les inégalités socioéconomiques. D'autres encore se demandaient quelles seraient les nuisances avec lesquelles ils devraient vivre une fois la mine en activité et les effets que celles-ci auraient sur leur santé. Sur ce dernier point, les résidents du quartier sud qu'Osisko n'a pas relocalisés ont rapidement obtenu une réponse à leur interrogation :

Pour nous, c'est le bruit élevé continu, la poussière 24 heures sur 24, des sautages quotidiens exposant de toute évidence nos résidences à une certaine fragilisation à court et moyen terme. Au quotidien, portes et fenêtres fermées en tout temps, oublions la corde à linge, le lavage continu de l'auto, des meubles de patio, des fenêtres extérieures et même des murs de nos maisons. Après deux ans, encore aucune idée de la nature de cette poussière que nous respirons. [...] Lorsque les vents sont en direction de nos résidences ou que la pression atmosphérique présente certaines conditions favorables, nous subissons les bruits de l'exploitation de la fosse à tel point que de l'intérieur de nos maisons nous entendons tous les bruits de l'exploitation. Nous nous pratiquons à ne pas sursauter lorsqu'il y a un sautage. [...] Pour terminer, est-ce nécessaire de vous faire la description des conséquences de tous ces dommages subis, sur notre sommeil, notre santé physique et mentale? (Gagnon et coll. 2011)

Aucun soutien n'a été offert à ces résidents devenus malgré eux les voisins immédiats d'une exploitation minière à ciel ouvert (Larochelle 2012, Saucier 2009). Il en avait été de même pour les résidents forcés du jour au lendemain de négocier à l'amiable (de gré à gré) leur départ du quartier sud avec Osisko. Dans les deux cas, ils s'étaient regroupés en comités afin de tenter de défendre leurs droits (Kirouac 2015, Saucier 2009).

J'ai pris connaissance des enjeux qui entouraient le projet Canadian Malartic en 2013. Cette année-là, j'ai joint l'équipe qui travaillait sur la recherche *Perspectives de santé publique sur la mine Osisko : volet santé sociale* dirigée par Geneviève Brisson, alors chercheuse à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et professeure associée au Département d'anthropologie de l'Université Laval. Cette recherche poursuivait trois objectifs principaux, soit 1) établir un portrait initial des effets sociaux qui découlaient de la mine, 2) établir un portrait initial des perceptions sociales sur les risques sanitaires, et 3) documenter les opinions et les effets associés spécifiquement à la gestion du risque au cours du processus minier. Financée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, elle s'inscrivait dans une enquête épidémiologique du directeur de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue sur les impacts sanitaires de la reprise des activités minières à Malartic. Ce dernier était notamment préoccupé par le haut niveau de détresse psychologique de Malarticois, révélé par l'étude de LeBlanc et ses collaborateurs (2012).

J'ai intégré l'équipe de recherche² alors que le projet était déjà commencé. J'ai néanmoins pu réaliser une partie de la collecte de données et participer à l'analyse des données, à la rédaction du rapport et à la diffusion des résultats. P^{re} Brisson m'a par ailleurs autorisée à utiliser les données recueillies dans le cadre de sa recherche pour mon projet doctoral. Chaque participant a été informé de cette possibilité lors de la signature du formulaire de consentement à l'étude. Le Comité sectoriel plurifacultaire d'éthique de la recherche avec

² En plus de la chercheuse principale (P^{re} Brisson), l'équipe comptait deux cochercheurs, Sabrina Doyon de l'Université Laval et Richard Martin de l'INSPQ, de même que cinq chercheurs collaborateurs : Serge André Girard et Mary Richardson de l'INSPQ, Patrice LeBlanc et Hugo Asselin de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) ainsi que Marie-Josée Fortin de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR).

des êtres humains de l'Université Laval (CÉRUL) qui a approuvé le projet en a aussi été avisé.

La méthodologie de la recherche reposait sur une approche ethnographique. Nous avons réalisé un préterrain d'août à octobre 2012 et un terrain en juillet et août 2013, tous deux à Malartic. Nous avons effectué 93 entretiens semi-dirigés auprès d'intervenants socioéconomiques clés (n=36), de travailleurs et d'entrepreneurs d'Osisko³ (n=12), de citoyens qui avaient quitté Malartic lors des phases de relocalisation (n=10), de nouveaux arrivants établis à Malartic depuis 2006 (n=7) et d'habitants de Malartic qui n'appartenaient pas aux autres catégories (n=28). L'échantillonnage par quotas nous a permis d'assurer une représentativité de la population en ce qui avait trait aux caractéristiques importantes pour la recherche (Beaud 2009). Pour obtenir la saturation des données, nous avons aussi recruté des participants en posant des affiches dans des lieux publics et en recourant à la méthode « boule de neige » (Beaud 2009). L'échantillon final comportait une diversité transversale, c'est-à-dire du point de vue sociodémographique (Mayer et coll. 2000).

Nous avons effectué une analyse de contenu qualitative, de type logico-sémantique. Cette analyse s'appuyait sur les concepts d'impacts psychologiques et sociaux (Franks 2012), de perceptions et de représentations sociales (Moliner et coll. 2002) ainsi que sur les principes directeurs que préconise la santé publique québécoise en matière de gestion de risque (Ricard et coll. 2003). Les résultats ont fait ressortir que l'ampleur des changements amenés par le projet Canadian Malartic n'était pas perçue de la même façon par tous les Malarticois et que ces changements les touchaient différemment. Quant à la gestion des risques, elle est apparue comme étant indissociable des changements vécus et a trouvé écho dans les nuisances et les risques ressentis par les participants. En plus de présenter les résultats de la recherche à Malartic, nous les avons publiés dans un rapport de l'INSPQ (Brisson et coll. 2015a, b) et dans un article de la revue *Recherches sociographiques* (Brisson et coll. 2017).

³ Cette catégorie excluait les nouveaux arrivants qui travaillaient pour Osisko.

Mon passage à Malartic pour collecter des données m'a marquée. J'ai vécu près de deux mois au presbytère de l'église Saint-Martin-de-Tours. Mon hôte, l'abbé Charron, était avide de discussions et nous avons beaucoup échangé sur les enjeux sociaux qui entouraient l'ouverture de la mine Canadian Malartic. Le presbytère était situé immédiatement à côté du « mur vert », une butte longue de 1,3 km et haute de 15 m érigée par Osisko afin de servir d'écran visuel et sonore entre la ville et la fosse (photo 1, p. 6). J'étais ainsi aux premières loges pour entendre, respirer et ressentir les effets des activités de la mine, comme les deux sautages quotidiens, le bruit et la poussière. J'étais aussi à un jet de pierre du belvédère qu'Osisko a construit afin d'offrir une vue panoramique sur la fosse (photo 2, p. 7). Je m'y rendais souvent pour observer le contraste entre les immenses camions à l'œuvre dans un champ de roche d'un côté et les enfants qui jouaient dans le parc du Belvédère – une autre construction d'Osisko – de l'autre côté. Une question me revenait sans cesse : comment un projet minier de cette ampleur et avec de telles conséquences pouvait-il être réalisé en milieu habité au Québec, au milieu des années 2010? À l'instar du géographe Paul Robbins lors de sa visite d'une mine de cuivre à ciel ouvert dans la vallée de Rosemont, en Arizona, « les conditions et les contextes économiques, intellectuels et idéologiques qui faisaient apparaître ironiquement logique l'idée de lacérer brutalement ce petit coin tranquille de planète me hantaient » (2012 : 248, traduction libre⁴). C'est de cette interrogation qu'est née la présente recherche sur la construction de l'espace minier de l'Abitibi.

La présente recherche doctorale

Au tournant des années 2010, les activités du secteur minier causent des remous un peu partout au Québec. Les orientations et les décisions prises par le gouvernement du Québec en matière de développement minier soulèvent aussi régulièrement la critique. La mine Canadian Malartic dont j'ai parlé précédemment est un de ces sujets de controverse. Le processus d'évaluation du projet par l'État est extrêmement rapide : la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dépose son rapport en juillet 2009 et dès

⁴ La mention « traduction libre » signifie que j'ai traduit moi-même les citations de textes originaux en anglais.

Photo 1 Mur vert entre le presbytère de l'église Saint-Martin-de-Tours et la fosse Canadian Malaric



Photo de l'auteur (2013)

Photo 2 Parc du Belvédère et belvédère qui offre une vue sur la fosse Canadian Malartic



Photo de l'auteur (2013)

le mois d'août, le MEQ délivre le certificat d'autorisation à Osisko pour la construction de sa mine⁵. Alors que l'État se félicite d'avoir investi 37,5 M\$ dans ce qu'il considère un « projet créateur de richesse collective durable en Abitibi-Témiscamingue » (MRN 2011 : en ligne), les motifs de mécontentement à son endroit s'accroissent. Il assouplit les normes prescrites en matière de bruit, de poussière, de vibration et de surpression (décrets 405-2011, 964-2012 et 388-2017⁶) malgré les nuisances à la qualité de vie que leur seuil initial occasionnait. Il constate quelque 3 500 dépassements à ces normes entre 2012 et 2016 (Trottier *c. Canadian Malartic GP* 2016), mais ne déclare Osisko coupable à des infractions à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) qu'à deux reprises⁷. Il autorise la compagnie à agrandir la superficie de la fosse⁸ de 1,35 à 3,4 km² (Radio-Canada 2017b) en fixant des limites de bruit moins restrictives que celles en vigueur et en doublant le taux d'extraction permis (décret 388-2017). Le BAPE (2016 : xxi) avait pourtant recommandé un durcissement des conditions d'exploitation en indiquant que la situation actuelle n'était pas « soutenable » pour les Malarticois. Des résidents se tournent finalement vers les tribunaux pour demander une révocation du décret (Lemire *c. Procureure générale du Québec* 2017).

Sur la Côte-Nord, le projet de Mine Arnaud polarise également la population. Ce projet prévoit l'exploitation d'un gisement d'apatite⁹ par une fosse à ciel ouvert de 3,7 km de longueur par 800 m de largeur, à environ 3,5 km du périmètre d'urbanisation principal de Sept-Îles¹⁰ (BAPE 2013). Dès 2010, Mine Arnaud, une coentreprise formée par Investissement Québec et la société norvégienne Yara International, multiplie les activités pour rallier la population septilienne à son projet (Radio-Canada 2012). Les opposants en

⁵ À titre comparatif, dans le cas de l'agrandissement de la mine Canadian Malartic, six mois séparent le dépôt du rapport du BAPE et l'émission du certificat d'autorisation par le MEQ. Il faut compter huit mois pour le projet minier Matawinie dans Lanaudière, douze mois pour le projet d'augmentation de la capacité d'entreposage de la mine du lac Bloom près de Fermont et quatorze mois pour la mine Akasaba Ouest à Val-d'Or.

⁶ Le décret 914-2009 établit les conditions initiales relatives au certificat d'autorisation de Canadian Malartic.

⁷ Il lui donne une amende de 190 000 \$ pour 27 infractions à la LQE survenues en 2010 (MDDELCC 2015) et une autre de 640 000 \$ pour avoir effectué plus de 2 sautages par jour à 61 reprises entre avril 2011 et septembre 2012 (MDDELCC 2017a).

⁸ Les décrets 98-2013 et 171-2014 avaient déjà permis à Osisko d'étendre ses activités.

⁹ L'apatite (phosphate de calcium) est employée entre autres dans la production d'engrais chimique pour l'agriculture industrielle et dans l'industrie des pierres fines (MRNF 2011a).

¹⁰ La fosse aurait une profondeur de 240 m et la butte-écran que construirait Mine Arnaud afin de réduire les nuisances de ses activités se trouverait à 375 m de la résidence la plus proche (BAPE 2013).

font autant dans l'objectif inverse et se rassemblent dans le Regroupement pour la sauvegarde de la grande baie de Sept-Îles, le Comité de citoyens du canton Arnaud et le Comité de défense de l'air et de l'eau de Sept-Îles. Le BAPE (2013 : 82) rapporte que l'audience publique sur le projet est marquée par « la tension palpable entre différents groupes sociaux et la nature des débats aux allures de dialogue de sourds ». Il conclut que le projet de Mine Arnaud n'est pas acceptable dans sa forme actuelle (BAPE 2013 : 127), un constat qui lui est inhabituel. Lorsque le gouvernement autorise finalement le projet « bonifié » de Mine Arnaud en 2015, le maire de Sept-Îles se dit rassuré et la Chambre de commerce de Sept-Îles, le Syndicat des Métallos ainsi que l'Association minière du Québec¹¹ (AMQ) se réjouissent du second souffle que doit apporter le projet à l'économie de la région (Radio-Canada 2015a). Les inquiétudes qui concernent la protection de l'environnement et la santé des populations persistent cependant chez des résidents (Radio-Canada 2015b).

Toujours sur la Côte-Nord, le projet uranifère Kachiwiss de Terra Ventures, lancé en 2008 à une vingtaine de kilomètres de Sept-Îles, suscite aussi le mécontentement et des préoccupations chez des résidents (Noël 2010). Ces tensions s'inscrivent dans le débat naissant sur l'exploitation de l'uranium au Québec (Croteau et coll. 2013). En 2007, l'augmentation marquée du prix de la livre d'uranium avait suscité l'intérêt envers le potentiel uranifère québécois (Géologie Québec 2009). Un an plus tard, la province comptait près de 70 projets d'exploration uranifère dans le Nord-du-Québec, la Côte-Nord, les Hautes-Laurentides et la Baie-des-Chaleurs (Géologie Québec 2009). Des promoteurs projetaient également de construire un site d'enfouissement permanent de déchets nucléaires sur la Basse-Côte-Nord, de relancer une mine de niobium près d'Oka et de procéder à la réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2 (Bourgeois 2017). Des citoyens inquiets par rapport aux effets de la radioactivité sur l'environnement et la santé et aux dangers liés à l'entreposage de résidus irradiés s'étaient alors rassemblés (Bourgeois 2017). En Outaouais, la West Québec Coalition Against Mining Uranium demandait un moratoire sur l'uranium (Bourgeois 2017). Dans les Laurentides, l'Association de protection de l'environnement des

¹¹ L'AMQ représente des entreprises minières productrices de métaux et de minéraux et leurs installations, des entreprises métallurgiques, des entrepreneurs miniers et des entreprises minières en développement et en exploration, ainsi que des fournisseurs de biens et de services, des institutions et des organismes sans but lucratif liés au secteur minier.

Hautes-Laurentides avait créé une « cellule du mouvement antinucléaire » afin de sensibiliser la population et les élus locaux aux enjeux de deux nouveaux projets uranifères dans son secteur (Bourgeois 2017 : en ligne). Depuis 2006, la coalition crie Mich Cini s’opposait haut et fort au projet d’exploration uranifère Matoush de Ressources Strateco, situé au pied des monts Otish. Les militants avaient entre autres protesté par une marche de 850 km entre Mistissini et Montréal (Radio-Canada 2014). Dernier cas en date, le projet Kachiwiss provoque la création du Rassemblement des opposants nord-côtiers aux mines d’uranium, de Sept-Îles sans Uranium et de Minganie sans Uranium (Noël 2010). Lorsque le gouvernement autorise Terra Ventures à construire une route d’accès à son site d’exploration, 20 médecins du Centre de santé et des services sociaux de Sept-Îles – le tiers des médecins de la ville – quittent leur poste pour témoigner leur désaccord (Imbeault et Gingras 2009).

La coalition Pour un Québec sans uranium voit le jour à ce moment¹² (Shields 2014). De concert avec d’autres groupes, elle exhorte l’imposition d’un moratoire sur le développement uranifère au Québec. Un moratoire administratif¹³ est mis en place en 2014, le temps qu’une commission d’enquête du BAPE examine les enjeux de la filière uranifère (BAPE 2015). Cette commission conclut qu’« il serait contre-indiqué de donner le feu vert à l’exploitation de l’uranium sur le territoire du Québec dans le contexte actuel », caractérisé par des incertitudes, des lacunes et des limitations parfois importantes dans la connaissance scientifique et technologique et une absence de consensus social et politique (BAPE 2015 : 437-438). À ce jour, le gouvernement du Québec n’a pas encore légiféré sur une interdiction de l’exploration et de l’exploitation de l’uranium. Il a cependant refusé d’émettre un certificat d’autorisation à Ressources Strateco pour la phase d’exploration avancée du projet Matoush en raison d’une absence quasi totale d’acceptabilité sociale (TVA Nouvelles 2015). Cette décision a provoqué l’ire de la compagnie, qui a demandé à la Cour supérieure du Québec de l’annuler – sans succès (Ressources Strateco 2013). Ressources Strateco a ensuite poursuivi le gouvernement du Québec – sans plus de succès – pour la perte de ses investissements en lui réclamant 190 M\$ en dommages-intérêts (Ressources Strateco 2014).

¹² Des auteurs réfèrent à cette coalition par le nom de sa première campagne, *Québec et Plan Nord sans uranium*.

¹³ Cette expression réfère à la suspension de l’émission de certificats d’autorisation (Bourgeois 2017).

Avant que n'éclate la crise sur l'uranium, le projet de Ressources Strateco figurait dans la liste des 11 nouvelles mines attendues au nord du 49^e parallèle dans le cadre du Plan Nord (La Presse canadienne 2020). Le projet de Mine Arnaud y était aussi. Annoncé en grande pompe alors que le cycle minier était à son apogée, le Plan Nord du premier ministre Jean Charest¹⁴ se voulait « un modèle de développement durable qui [permettrait] de mettre en valeur [les] ressources naturelles dans le respect de l'environnement et des écosystèmes au profit des populations nordiques et de l'ensemble des Québécois » (MRNF 2011a : 6). Sur une période de 25 ans, il devait entraîner des investissements publics et privés totaux de plus de 80 G\$. Il devait aussi créer ou consolider en moyenne 20 000 emplois par année dans les secteurs de l'énergie, des ressources minérales, forestières et fauniques ainsi qu'en matière de tourisme et de production alimentaire (MRNF 2011a). Charest souhaitait que le Plan Nord soit « aux prochaines décennies ce que le développement de la Manicouagan et de la Baie-James [avait] été aux décennies 60 et 70 » (MRNF 2011a : 6). Des interrogations qui entouraient le partage du financement des infrastructures entre le gouvernement et l'industrie minière, les répercussions locales des projets ou la préservation de l'intégrité du territoire nordique avaient cependant suscité des tensions entre le gouvernement et différents interlocuteurs (Brun et coll. 2017, Francoeur 2011).

Parallèlement aux projets miniers en cours de développement, le gouvernement administre en 2009 une sanction rarissime dans l'histoire minière du Québec : il suspend le permis d'exploitation de la compagnie Century Mining (Radio-Canada 2009c). Cette annonce survient le lendemain de la diffusion d'un reportage à Radio-Canada¹⁵ sur la mauvaise gestion des ressources minières au Québec et plus particulièrement sur la façon dont Century Mining profite de cette situation (Gagné 2009b). Propriétaire de la mine Sigma-Lamaque à Val-d'Or de 2004 jusqu'à sa faillite en 2012, Century Mining fait régulièrement les manchettes pour son laxisme. Elle ne respecte pas ses engagements financiers envers ses travailleurs et certains de ses fournisseurs (Radio-Canada 2011), ne paie pas les impôts fonciers de ses bâtiments à la Ville de Val-d'Or (Radio-Canada 2008) ni ses cotisations à la Commission de la santé et de la sécurité au travail (Radio-Canada 2008). Elle reçoit de

¹⁴ Pour référence, l'annexe 1 liste les premiers ministres du Québec depuis 1867.

¹⁵ Ce reportage a été diffusé dans le cadre de l'émission *Enquête*.

constats d'infraction pour sa gestion environnementale déficiente (Radio-Canada 2009b, 2010a) ainsi qu'une amende de 200 k\$ pour négligence criminelle ayant causé des lésions corporelles graves à un travailleur (Radio-Canada 2017a). Lorsque Century Mining cesse ses activités prématurément en 2009, elle omet de verser 3,5 M\$ au gouvernement du Québec pour la restauration de son site (Radio-Canada 2009a). Elle doit également 350 k\$ en salaires et en indemnités de préavis de licenciement à ses 140 travailleurs (Québec meilleure mine 2009, Radio-Canada 2009a). Le comportement de Century Mining est unanimement condamné sur la place publique (Les Affaires 2009) – un autre fait d'exception dans l'histoire minière du Québec.

Radio-Canada n'est pas la seule à révéler des problèmes dans la gestion des ressources minières au Québec : le Vérificateur général du Québec (VGQ) publie un rapport accablant à ce sujet en avril 2009. Il indique que le MRN n'a pas encore publié sa première stratégie gouvernementale du secteur minier alors qu'il devait l'élaborer avant la fin de 2007 (Lambert et coll. 2009). Il relève que le MRN ne sait pas « de façon claire et objective si le Québec retire une compensation suffisante en contrepartie de l'exploitation de ses ressources naturelles » (Lambert et coll. 2009 : 2-3). En tant que fiduciaire de la ressource publique, il est pourtant responsable de vérifier si les retombées justifient les coûts économiques, sociaux et environnementaux qui découlent des activités minières à court, moyen et long terme. Il note que les mécanismes de contrôle du MRN qui visent « à s'assurer du respect des exigences légales par les compagnies minières aux différentes étapes de la vie d'une mine ne minimisent pas le risque que l'État doive supporter des coûts de restauration additionnels dans l'avenir » (Lambert et coll. 2009 : 2-4). Il estime d'ailleurs qu'environ 264 M\$ seraient nécessaires pour restaurer les sites miniers abandonnés par leur propriétaire¹⁶ (Lambert et coll. 2009). Il remarque que les activités d'inspection sont mal organisées et que la collaboration entre les inspecteurs du MRN et du MEQ est insuffisante. Il soulève que les décisions qui concernent les plans de restauration des sites miniers ne concordent pas toujours avec les analyses réalisées ni avec les avis du MEQ. Il constate enfin que pour la période de

¹⁶ En 2014, le MRN estimait qu'il lui faudrait plutôt 1,2 G\$ pour restaurer les 698 sites miniers à sa charge (MERN 2014b). L'existence d'un passif environnemental au Québec est entre autres liée au fait qu'avant 1995, la *Loi sur les mines* n'obligeait pas les compagnies minières à faire des travaux de restauration. Sur ce sujet, voir le rapport du VGQ rédigé par Dubuc et ses collaborateurs (2012).

2002 à 2008, 14 compagnies minières n'ont versé aucun droit minier. Les autres n'ont versé que l'équivalent de 1,5 % de la valeur brute de production annuelle, alors que les versements auraient dû correspondre à 12 % de leur profit minier¹⁷ (Lambert et coll. 2009). La conjoncture était pourtant favorable à l'industrie minière durant la période évaluée : les entreprises ciblées par la vérification cumulaient des valeurs brutes de production annuelle de 4,2 G\$¹⁸.

S'il adhère aux 20 recommandations du VGQ, le MRN ne fait des progrès satisfaisants que pour 6 d'entre elles selon le rapport de suivi du VGQ (Lambert et coll. 2013). Dans ce dernier, le VGQ émet également des reproches au MRN quant à la stratégie minérale du Québec, finalement rendue publique en juin 2009 sous le titre *Préparer l'avenir du secteur minéral québécois*. En dévoilant sa stratégie, le premier ministre Jean Charest avait été clair sur le fait qu'elle répondait à un objectif économique :

Notre gouvernement a pour projet de doter le Québec d'un nouvel espace économique. Ce repositionnement du Québec nous donnera accès à de nouveaux marchés en Europe et au Canada, en plus d'attirer chez nous des investissements et des travailleurs qualifiés et fera de l'économie québécoise une économie moderne orientée vers une prospérité responsable et durable qui fournira un travail bien rémunéré à tous les Québécois. [...] Cette première stratégie minérale du Québec s'inscrit dans cette vision globale d'un développement harmonieux de notre économie, qui associe la création de richesse au progrès social et à la protection de l'environnement. (MRNF 2009 : s. p.)

Malgré sa visée économique, cette stratégie ne s'appuie sur aucune analyse des coûts et bénéfiques liés à l'exploitation minière (Lambert et coll. 2013). Le VGQ remarque également que la stratégie « ne répond pas à certains critères de qualité » formulés dans le rapport de 2009, ne précise pas les responsabilités (p. ex. à l'égard de la surveillance des sites miniers) et ne comporte pas d'indicateurs de résultats significatifs, de cibles précises, d'actions prioritaires ni d'échéanciers à respecter (Lambert et coll. 2013 : 13). En raison de ces failles

¹⁷ La valeur brute de la production annuelle sert à établir le profit minier, lequel permet subséquemment de calculer les droits miniers (Lambert et coll. 2009). Ce sont les entreprises qui déclarent la valeur brute de leur production annuelle.

¹⁸ Sur ces revenus, elles n'ont versé que 259 M\$ à l'État (Lambert et coll. 2009 : 2-15).

et du fait qu'elle est axée sur l'amélioration de la compétitivité de l'industrie minière, la stratégie prête flanc à la critique (Brassard 2009).

Un de ses détracteurs est la coalition Pour que le Québec ait meilleure mine! (ci-après, Québec meilleure mine), qui se met en place en 2008 dans le but d'améliorer l'encadrement du développement minier au Québec. Constituée d'une trentaine d'organismes québécois (p. ex. Centrale des syndicats du Québec, Minganie sans uranium, Nature Québec) et canadiens (p. ex. Ecojustice, MiningWatch Canada, Association canadienne des médecins pour l'environnement), cette coalition souhaite une réforme complète de la *Loi sur les mines* qui permettrait « le développement futur du secteur tout en assurant une protection accrue de l'environnement et de la qualité de vie des citoyens » (Québec meilleure mine s. d.-b : en ligne). Elle commente les quatre projets de loi déposés à cet effet : les projets de loi n° 79 en 2009, n° 14 en 2011 puis n° 43 et n° 70 en 2013. Les débats houleux qui entourent ces projets de loi démontrent selon Jobidon (2015 : 90) « à quel point l'industrie et la société civile [ont] des objectifs différents quant à la réforme en profondeur du système ». La question des redevances minières, alimentée par le documentaire *Trou Story* (Desjardins et Monderie 2011) et discutée lors de la *Conversation publique sur l'avenir minier du Québec*¹⁹ de l'Institut du Nouveau Monde (2012), est une de celle qui achoppe. Lorsque le projet de loi n° 70 est finalement sanctionné, Québec meilleure mine souligne les avancées de la nouvelle *Loi sur les mines* tout en rappelant qu'elle demeure une version allégée du projet de loi n° 43, que l'industrie minière jugeait trop exigeant (Jobidon 2015). Similairement, plusieurs observateurs jugent que le nouveau régime d'impôt minier adopté par le gouvernement de Pauline Marois en 2013 est « timide » et « loin du pactole promis » en campagne électorale (Lecavalier 2013, Shields et Bélair-Cirino 2013).

Les activités minières occupent en somme une place centrale dans le paysage sociopolitique de la province depuis les quinze dernières années. Cette importance invite à approfondir les

¹⁹ Cette démarche avait « pour but d'exposer au grand public, de façon objective et impartiale, les grands enjeux liés à l'exploration et à l'exploitation des ressources minérales du Québec et d'offrir aux citoyens et aux divers intervenants une tribune libre pour exprimer leurs questionnements, leurs préoccupations, et plus particulièrement leurs pistes de solution » (Institut du Nouveau Monde 2012 : 3). À la suite de la *Conversation publique*, l'Institut du Nouveau Monde a publié six documents qui traitent de l'avenir minier du Québec sous différents angles.

questions minières qui agitent le Québec. La perspective anthropologique, grâce à ses outils théoriques et méthodologiques adaptés à l'analyse des enjeux sociaux (Bernard 2011), peut y contribuer avantageusement. Jusqu'à présent cependant, les mines n'ont pas trop attiré l'attention des anthropologues (Knapp et Pigott 1997, Pandey 2015).

Il semble que le premier anthropologue à avoir abordé le sujet au Québec soit Claude Bariteau. Dans une approche typique de l'anthropologie industrielle des années 1980 centrée sur la conscience de classe, le syndicalisme et les mouvements ouvriers (Copans et Bernier 1986), il a comparé la façon dont Thetford Mines, Saint-Georges et Plessisville ont géré la crise économique qui a touché la province en 1981 (Bariteau 1985). Dans les années 1990, Jean-Pierre Dupuis a décrit le rôle des entreprises minières dans la structuration des rapports sociaux à Duparquet et Normétal (1991). Il s'est aussi attardé au rôle des colons dans la survie de ces deux villages abitibiens après la fermeture de leur mine (1993). Sylvain Beaupré a pris le relais avec une étude sur les rapports de production historiques entre les immigrants polonais et les autres groupes ethniques de la mine Noranda (1998). Il a par la suite creusé la perception du risque chez les mineurs de fond de l'Abitibi-Témiscamingue (2011, 2012). Plus récemment, il a réalisé un projet de recherche sur le monde social des mines souterraines en Abitibi (Beaupré à paraître) et codirigé le doctorat de Rafael Simões Lasevitz sur l'influence qu'ont les projets miniers sur les parcours de vie des Rouynorandiens et des Malarticois (2018b). En plus de sa thèse, Lasevitz a publié une analyse sur la « guerre des perceptions » liée au projet Canadian Malartic (Lasevitz 2018a). Considérant la paucité des études anthropologiques sur le développement minier au Québec, ma recherche doctorale est opportune pour faire avancer les connaissances sur un sujet source de tumulte dans la province.

J'ai choisi d'ancrer ma recherche en Abitibi et deux raisons motivent cette décision. D'abord, j'ai souhaité mettre à profit le corpus d'études en anthropologie des mines au Québec qui, comme le paragraphe précédent le démontre, concerne essentiellement l'Abitibi. Mes résultats peuvent ainsi à la fois gagner en richesse en prenant appui sur ceux de mes prédécesseurs et aider à consolider le champ, embryonnaire, mais néanmoins existant, de l'anthropologie des mines abitibiennes.

Ensuite, mon séjour en Abitibi dans le cadre du projet de recherche dirigé par P^{re} Brisson sur les effets de la mine Canadian Malartic a fait une trouée sur un monde qui m'était inconnu et j'étais animée du besoin de comprendre ce dont j'avais été témoin. Je ne suis pas la seule pour qui la mine Canadian Malartic a joué un rôle catalyseur du point de vue de la recherche. Ces dernières années, deux mémoires de maîtrise qui ont cette mine pour objet d'étude ont été déposés à l'Institut des sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM). L'un se penche sur la façon dont le projet remet en question le cadre minier québécois (Morin 2012) et l'autre traite des rapports entre Osisko et la communauté de Malartic (Angers 2016). La Chaire Desjardins en développement des petites collectivités de l'UQAT a aussi mené des enquêtes qui ont exposé les opinions et les perceptions des Malarticois à propos de leur qualité de vie (LeBlanc et coll. 2012) et de l'environnement économique de la ville (Ependa et LeBlanc 2007, LeBlanc et coll. 2013) en lien avec la présence de la mine. Contrairement à ces travaux toutefois, ma recherche prend Canadian Malartic non comme le centre de l'analyse, mais comme point de départ d'une réflexion plus large sur le développement minier en Abitibi.

En dehors des nombreuses études sur la géologie de l'Abitibi, les chercheurs ont principalement abordé le développement minier dans cette région sous l'angle historique. Benoît-Beaudry Gourd est un auteur prolifique à cet égard : il s'est intéressé au sujet en général (1976, 1995) et plus spécifiquement en relation avec le syndicalisme (1981) ainsi que l'évolution des secteurs de Rouyn (1982) et de Bourlamaque (1983). Les écrits plus anciens, par exemple Benoist (1938) et Potvin (1940), tendent à glorifier l'épopée minière abitibienne. Ceux plus récents s'intéressent surtout à la main-d'œuvre minière (Gaudreau 2003, Simard 2008), exception faite des travaux d'Alexandre Faucher (2013, 2014) qui portent sur la fermeture du village minier de Roc-d'Or, adjacent à Malartic, en 1947. À la fin des années 1980, Laplante (1987 : 415) considérait que l'Abitibi-Témiscamingue était le parent pauvre de la recherche au Québec :

Pour les sciences sociales, le grand Royaume du Nord est une *terra incognita*. Toute une société régionale reste en quelque sorte hors foyer pour l'analyse : quelques rapports et des tonnes de généralités sur les régions périphériques – les régions-ressources, comme disent les aménagistes et les technocrates – forment

encore la trop grande part du maigre corpus. Les bons ouvrages manquent dans tous les domaines. Et les quelques connaissances acquises commencent à dater sérieusement, quand elles ne sont pas littéralement décharnées d'avoir été servies et resservies à toutes les sauces [...].

La situation s'est certainement améliorée ces trente-cinq dernières années. Néanmoins, il ne fait aucun doute qu'« il reste encore, en Abitibi, de grands espaces... pour la recherche! » (Laplante 1987 : 433). L'anthropologie est bien placée pour nourrir la banque de données empiriques sur cette région et le contexte agité associé au développement minier souligne toute la pertinence sociale de s'y intéresser.

L'objectif de cette thèse est ainsi de répondre à la question de recherche suivante : comment l'industrie minière, l'État québécois et les Abitibiens²⁰ construisent-ils l'espace minier de l'Abitibi depuis le début du XX^e siècle? Afin de décrire et d'analyser le processus de construction de l'espace minier de l'Abitibi, j'adopte une perspective d'écologie politique qui s'inspire de la théorie de la production sociale de l'espace d'Henri Lefebvre (1986 [1974]) telle qu'interprétée par des anthropologues et des géographes qui lui sont contemporains (p. ex. Biersack 2006a, 2020, Doyon et Sabinot 2015, Low 1996, 2009, 2011, Munn 1990, 1996, 2009, 2010, 2012, West 2005). Celle-ci nécessite de mettre en évidence les interrelations entre cinq dimensions de l'espace, soit le construit, le perçu, le conçu, le vécu et le conflictuel. Dans le chapitre 1, je présente cette lentille théorique et conceptuelle qui guide la méthodologie de la recherche et structure l'analyse. J'explique aussi comment mon travail se positionne au sein de l'anthropologie du développement minier²¹.

Au chapitre 2, j'expose l'approche méthodologique de ma recherche, soit une ethnographie classique qui combine quatre méthodes de collecte de données qualitatives. J'y discute également des risques de conflits d'intérêts associés à ma recherche. Je termine le chapitre en précisant les règles d'écriture suivies tout au long de la rédaction.

²⁰ Tout au long de la thèse, je donne au nom « Abitibien » le sens de « résident de l'Abitibi ».

²¹ En anglais, *anthropology of mining* englobe à la fois l'anthropologie du développement minier, de l'extraction minière, des mines, du secteur minier, etc. (Ballard et Banks 2003, Godoy 1985, Golub 2019, Jacka 2018, Smith et Kirsch 2018). J'utilise donc ces termes de façon interchangeable.

Le développement minier est un sujet qui peut paraître rébarbatif. Afin de faciliter la compréhension de mon objet d'étude et de démontrer tout l'intérêt de s'y attarder, je présente au chapitre 3 des notions de base sur le développement minier au Québec. Essentiel pour donner tout leur sens aux chapitres analytiques qui suivent, ce chapitre met l'accent sur la dimension construite de l'espace minier.

Les chapitres 4 et 5 abordent l'espace perçu des deux principaux acteurs du développement minier au Québec : l'industrie minière et l'État. Dans le chapitre 4, je décris les pratiques minières courantes en Abitibi et leurs conséquences matérielles. Mon objectif est de faire ressortir les caractéristiques qui unissent ou au contraire, qui différencient les activités minières réalisées à chacune des grandes étapes du processus de développement minier. Dans le chapitre 5, je me penche sur les pratiques de l'État en matière de développement minier. À cet effet, je mets en contraste la mise en œuvre de sa mission de soutien de l'industrie minière et celle de protection de l'environnement et de la population. Je cherche ici à évaluer l'importance que l'État accorde à ces deux missions et les répercussions qui en découlent.

Peu importe par qui elles sont réalisées, les pratiques sont orientées par une certaine vision du monde. Dans le chapitre 6, j'examine celle qui domine au sein de l'industrie minière autant que de l'État lorsqu'il est question de développement minier, à savoir que ce dernier est créateur de richesse. En d'autres termes, je dirige le regard sur l'espace conçu en amont de l'espace perçu. Mon but est à la fois de comprendre comment les participants définissent la création de richesse et de sonder les fondements derrière leur utilisation de cette notion.

Les résidents de l'Abitibi sont au cœur des deux derniers chapitres d'analyse, lesquels offrent un contrepoids aux idées reçues sur le développement minier en Abitibi. Dans le chapitre 7, j'examine le discours sur la « faveur locale » des Abitibiens à l'égard du développement minier. Sans nier que cette faveur existe, j'y soutiens que l'industrie minière et l'État en amplifient l'importance afin de consolider l'Abitibi en tant qu'espace minier et donc, de faciliter le développement minier dans cette région. Dans le chapitre 8, je m'attarde au discours selon lequel les Abitibiens seraient moins favorables au développement minier qu'auparavant. Ce discours repose sur l'idée que la critique des activités minières, telle que

vue dans le cadre du projet Canadian Malartic, est un phénomène nouveau dans la région. En prenant pour exemple le cas de la fonderie Horne, j'expose au contraire que la critique fait partie intégrante de l'espace minier de l'Abitibi.

Grâce à l'analyse du processus de construction de l'espace minier de l'Abitibi qu'elle offre, cette thèse contribue à mieux cerner les caractéristiques du Québec minier. Elle permet une meilleure compréhension des activités liées au développement minier, des acteurs qui les font et des principes qui les guident. Elle aide aussi à mettre en contexte les enjeux associés au développement minier dans la province, comme la protection des milieux habités près desquels des mines s'établissent. En ce sens, cette thèse possède une pertinence non seulement anthropologique, mais également sociale puisqu'elle pourra servir aux acteurs de la société civile qui prennent part aux débats actuels sur le développement minier au Québec.

Chapitre 1 Perspectives théoriques et conceptuelles

Ce premier chapitre décrit les perspectives théoriques et conceptuelles sur lesquelles ma recherche s'appuie. Je commencerai par présenter les études en anthropologie des mines, champ dans lequel je situe ma contribution. Afin de comprendre le processus de construction de l'espace minier de l'Abitibi, je tire également profit de travaux réalisés en dehors de la discipline. Tel qu'indiqué par Bainton (2020 : 1, traduction libre) : « Les anthropologues ne sont pas les seuls spécialistes des sciences sociales à avoir tenté de comprendre les processus sociaux, culturels, politiques et économiques qui accompagnent l'exploitation minière. Les géographes, les économistes et les politologues font partie des nombreuses disciplines impliquées dans ce domaine de recherche ». Dans les deuxième et troisième sections de ce chapitre, j'exposerai ainsi la façon dont ma recherche recourt à l'écologie politique et s'appuie sur une réappropriation de la théorie de la production sociale de l'espace de Lefebvre.

1.1 Regards anthropologiques sur le développement minier

C'est de pair avec la place grandissante occupée par l'industrie minière à l'échelle mondiale dans les années 1950, alors que de nombreux gouvernements commencent à considérer les ressources minérales comme un outil de développement économique, que l'anthropologie se saisit de la question minière (Ferguson 1999, Godoy 1985). Elle s'applique surtout à décrire les différents modèles de communautés minières, comme les camps miniers (Luebben 1955). Une véritable anthropologie du secteur minier se met en place au cours des décennies subséquentes (Golub 2019, Jacka 2018).

1.1.1 Les années 1970 et 1980

La période 1970-1980 connaît une intensification des activités minières à la suite d'une envolée du prix des métaux de même que grâce à des interventions financières de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (Garvin et coll. 2009). Favorables à l'industrie minière, les institutions créées à la suite des accords de Bretton Woods encouragent une exploitation accrue des ressources minérales dans les « pays du Sud », pour reprendre la terminologie de l'époque, afin d'y réduire la pauvreté et d'y stimuler la croissance

économique (Graulau 2008, Hilson et Potter 2005). À cette fin, elles imposent entre autres des programmes d'ajustements structurels, surtout en Afrique, mais ailleurs dans le monde aussi, qui visent à augmenter le potentiel de production minière, la compétitivité des entreprises, l'innovation et l'adaptation technologique (Nyahoho 1994). Hilson et Yakovleva (2007) indiquent que dans ce mouvement de libéralisation du secteur minier, plus de 90 pays (pour la plupart en développement) ont réécrit leurs politiques minières afin de faire une plus grande place à la privatisation et à la dérégulation.

À ce moment, les anthropologues s'attachent surtout à comprendre la « perspective des subalternes exploités » par le grand capital minier (Welker et coll. 2011 : S5). L'économie politique des années 1960 et 1970, notamment l'approche du système-monde du sociologue Immanuel Wallerstein²² (1974, 1980) et la théorie de la dépendance de l'économiste Andre Gunder Frank²³ (1966, 1967, 1969, 1975), influence leurs recherches (Lasevitz 2017). Afin de saisir la façon dont les mineurs comprennent leur travail, leur monde matériel et leurs relations aux forces mondiales, ces recherches combinent le travail ethnographique « traditionnel » consacré à une communauté avec l'étude de systèmes politiques et économiques à grande échelle (Roseberry 1988). Les récits de la vie sociale des travailleurs miniers exposent le caractère symbolique des mines, les systèmes de croyances des mineurs, leur cosmologie ou leurs mythes (p. ex. Godoy 1984, Nash 1979, Taussig 1980) et articulent les dimensions de pouvoir, de résistance, d'exploitation et de reproduction sociale (p. ex. Bulmer 1975, Burawoy 1972).

Les deux ouvrages considérés comme fondateurs de l'anthropologie des mines, *We Eat the Mines and the Mines Eat Us : Dependency and Exploitation in Bolivian Tin Mines* de June Nash (1979) et *The Devil and Commodity Fetishism in South America* de Michael Taussig

²² Sommairement, cette approche classe les pays selon leur position (centre, semi-périphérie, périphérie) dans le « système-monde », lequel naît de la mondialisation de l'économie par le capitalisme. Les échanges dans le système-monde, nécessairement inégaux, renforcent sans cesse le pouvoir des pays du centre, permettant ainsi au capitalisme de se perpétuer (Graulau 2008).

²³ Tout aussi sommairement, les théories de la dépendance reposent sur l'idée que les mondes développés et sous-développés sont structurellement et systématiquement liés. De ce fait, le développement à un endroit implique nécessairement un sous-développement ailleurs (Roseberry 1988). En sociologie, Glenday (1981, 1984) a utilisé la théorie de la dépendance afin de présenter un modèle de formation de classe dans ce qu'il appelait l'« enclave minière » de Rouyn-Noranda.

(1980), s'inscrivent dans cette tendance. La monographie de Nash représente selon Roseberry (1988 : 164, traduction libre) « l'une des ethnographies les plus impressionnantes écrites dans un cadre d'économie politique ». L'auteure se penche sur la « conscience contradictoire » de mineurs d'étain des Andes boliviennes, qui se sentent à la fois dépendants des mines et exploités par celles-ci. Elle soutient que la mise en place de rituels par les mineurs leur permet de défendre leur identité, d'exprimer leur sentiment d'impuissance et de se solidariser devant la position contradictoire dans laquelle ils se retrouvent. Taussig, qui a séjourné dans le même village que Nash ainsi qu'auprès de travailleurs de la canne à sucre colombiens, s'intéresse aussi aux rituels des travailleurs « dominés par le grand capital ». Il juge toutefois que les rituels agissent comme médiateurs des tensions et des souffrances causées par le passage du mode de production précapitaliste au mode de production capitaliste. Représentatifs des travaux de cette approche, les recherches de Nash et Taussig se concentrent sur les symboles associés au développement de l'identité de classe, dans le contexte des luttes politiques et économiques éveillées par l'industrie minière (Godoy 1985).

Smith Rolston (2013) note que l'intérêt des anthropologues pour les mineurs s'est estompé avec les années. Des exceptions à cette tendance existent cependant et ces recherches touchent principalement la situation des travailleurs dans les mines artisanales et à petite échelle²⁴, que ce soit en Afrique de l'Ouest (Grätz 2003), en Tanzanie (Fisher 2007) ou en Papouasie–Nouvelle-Guinée (Moretti 2006). Au Québec, Beaupré se concentre aussi sur les mineurs, d'abord ceux qui ont travaillé à la mine Noranda entre 1926 et 1951 (1998) puis ceux aujourd'hui employés dans les mines souterraines de l'Abitibi (2012). Dans le cas de ma recherche, les travailleurs du secteur minier font partie d'un des groupes d'acteurs qui m'intéressent, à savoir l'industrie minière. Mon objectif n'est pas de les particulariser à l'intérieur de l'industrie minière, mais de joindre leurs perspectives à celles d'autres membres de ce groupe afin de cerner les principes qui structurent les pratiques minières en Abitibi et de faire ressortir la vision que l'industrie minière québécoise a d'elle-même.

²⁴ Pour un portrait global des enjeux liés à cette forme de développement minier, se référer à l'ouvrage dirigé par Lahiri-Dutt (2018). L'ethnographie de High (2017) sur les « mineurs ninjas » qui travaillent dans des mines aurifères artisanales illégales en Mongolie est une autre lecture éclairante sur ce sujet que je n'aborde pas dans ma thèse.

1.1.2 Les années 1990, 2000 et les suivantes

Dans les années 1990 survient un autre boom minier qui favorise autant l'expansion des mines artisanales et à petite échelle que la construction de « mégas » mines à ciel ouvert (Golub 2019, Smith et Kirsch 2018). Les anthropologues commencent alors à s'intéresser à l'implication des politiques minières et des dynamiques de l'extraction des ressources pour les populations qui vivent à l'endroit où démarrent des projets miniers (Ballard et Banks 2003).

Bainton (2020 : 1, traduction libre) rapporte qu'une « grande partie de ces travaux se concentre sur les manifestations locales de ce que l'on appelle la malédiction des ressources ou le paradoxe de l'abondance ». Élaborées respectivement par le géographe Richard Auty (1993) et le politologue Terry Lynn Karl (1997), ces théories remettent en question l'idée que la grande quantité de ressources naturelles et énergétiques dans un pays ou une région est gage de sa prospérité économique. Les recherches anthropologiques dans cette veine illustrent comment le développement minier ne représente pas la panacée. Plutôt, il crée ou exacerbe des inégalités, des injustices, des tensions et des conflits (Coumans 2011, Filer 1990, Hilson 2005, Le Billion 2012, Mumusa 2012, Pijpers et Eriksen 2019, Rajak et Gilberthorpe 2017). Filer (1990) relate par exemple comment l'ouverture d'une mine cuprifère sur l'île de Bougainville en Papouasie–Nouvelle-Guinée à la fin des années 1960 a mené à dix ans de guerre civile. Des tensions entre l'État, les communautés locales et la compagnie propriétaire du gisement, Rio Tinto, ont émergé en lien avec le contrôle des ressources naturelles et la redistribution des revenus de la mine, lesquelles ont nourri un mouvement sécessionniste. Jacka (2018) indique que l'objectif de ces recherches n'est pas d'établir si le développement minier est bien ou mal²⁵, mais d'exposer les relations que les populations locales entretiennent avec celui-ci (Babidge 2013, Bainton 2010, Carrasco 2016, Davidov 2013, 2014, Halvaksz 2008, High 2013, Jacka 2007, Mantz 2008, Smith 2011, Smith Rolston 2013). Il est aussi de montrer comment les activités minières, par les conséquences qu'elles entraînent, participent à la transformation des relations entre les

²⁵ Il s'agit là d'un vieux débat. Au XVI^e siècle, dans son ouvrage *De Re Metallica* (2011 [1556]), le minéralogiste et métallurgiste allemand Georgius Agricola consacrait un tome à présenter les arguments en faveur et en défaveur des mines.

humains et leur environnement (Biersack 1999b, de la Cadena 2015, Horowitz et coll. 2018, Jacka 2015a, Kirsch 2006, Long et coll. 2013, West 2006). Je reviendrai sur ce sujet dans la du chapitre qui porte sur l'écologie politique.

Simultanément, la critique des activités minières par les populations locales, les groupes d'activistes et les organisations non gouvernementales internationales (ONG) connaît une croissance considérable (Ballard et Banks 2003, Benson et Kirsch 2010, Rajak 2011). Les anthropologues accordent à cette critique une attention à sa mesure. Les principales revendications concernent les dommages environnementaux du développement minier sur l'eau, la forêt ou l'atmosphère et conséquemment sur la santé humaine (Biersack 2006a, de la Cadena 2015, Finn 1998, Jacka 2015a, b, Li 2015, 2016). Les communautés, les groupes d'activistes et les ONG se mobilisent pour réclamer la protection de l'environnement et des compensations pour les torts sociaux ou environnementaux occasionnés par les mines. Ils veulent aussi obtenir une meilleure redistribution des richesses ou une plus grande autonomie dans le développement minier en lien par exemple avec l'accès et le contrôle des ressources, la participation aux processus décisionnels et à la gestion des projets (Bieri 2016, Hyndman 1994, Macintyre et Foale 2004, Wesley-Smith 1990). Un apport des anthropologues à l'étude de ces groupes a été de mettre en exergue la façon dont la culture, le symbolisme et l'identité influencent la forme que prennent leurs protestations (Escobar 1992, Nash 2005b). Salman (2017 : 58, traduction libre) indique en effet :

Analyser les mouvements sociaux²⁶ en se limitant à faire l'analyse des rapports de force politiques, ou en se fiant à l'automatisme selon lequel, à la fin, la frustration et la colère accumulées mèneront à l'insurrection, aboutit à des comptes rendus déficients de la dynamique des mouvements sociaux. L'analyse doit, au contraire, situer les événements dans les habitudes de vie quotidienne et dans les configurations culturelles dominantes.

Pour ce faire, l'approche holistique de l'anthropologie est tout indiquée puisqu'elle permet de prendre en compte l'ensemble des aspects (culturels, sociaux, politiques, historiques,

²⁶ Les mouvements sociaux sont généralement caractérisés comme des réseaux informels plutôt que des organisations ou des groupes d'intérêts (della Porta et Diani 2020). Les outils élaborés pour les étudier s'avèrent tout de même pertinents à l'étude des mobilisations qui concernent le développement minier.

économiques, etc.) qui colorent les manifestations à l'endroit des compagnies minières (Kirsch 2002, 2014, Nash 2005a).

Selon Gibb (2001), l'étude des mouvements sociaux a connu une expansion rapide depuis les années 1960 et les quatre grands courants qui ont marqué son évolution s'entrelacent aujourd'hui (voir aussi della Porta et Diani 2020). Le premier de ces courants est la perspective du comportement collectif, qui s'intéresse à la façon dont les mouvements sociaux produisent et établissent de nouvelles normes sociales (Turner et Killian 1957). Le deuxième, la théorie de la mobilisation des ressources, se penche sur l'organisation et les stratégies derrière les actions des mouvements sociaux (Jenkins 1983). Le troisième, la théorie des nouveaux mouvements sociaux, se concentre sur la formation et l'articulation d'identités, de solidarité et de conflits au sein des mouvements sociaux (Cohen 1985) (Touraine 1978). Le quatrième courant est le modèle du processus politique qui, comme son nom l'indique, met l'accent sur « rôle crucial joué par les mouvements sociaux dans le changement politique et la mise en œuvre de nouvelles politiques, ainsi que sur l'importance de l'État dans le façonnement des formes d'action collective » (Gibb 2001 : 234, traduction libre). C'est davantage dans cet angle que j'analyse les revendications qui touchent les activités minières en Abitibi. Je veux comprendre les fins que visent les groupes et les comités de citoyens préoccupés par un projet minier en particulier ou par la façon dont se réalise le développement minier en Abitibi et de façon plus globale, le rôle qu'ils jouent dans l'espace minier de la région.

Dans sa revue des études anthropologiques sur les mouvements sociaux, Edelman (2001) souligne que les anthropologues tendent à étudier les mouvements progressistes plutôt que les mouvements conservateurs. Cette propension est forte dans le domaine minier : les recherches sur les réseaux de défense des droits autochtones et environnementaux foisonnent alors que celles sur la manière dont les acteurs de l'industrie minière pensent et opèrent gagneraient à être complétées (Welker 2009). Pourtant, des anthropologues comme Laura Nader (1999 [1969]) avancent depuis longtemps la nécessité d'études ethnographiques sur les groupes dominants. Il y a quelques années, Foster (2017) enjoignait encore les anthropologues à travailler avec l'ensemble des acteurs liés aux grandes entreprises plutôt

que de se limiter aux groupes marginalisés et aux populations qui subissent les effets des « externalités » des industries. Son étude sur Coca-Cola en a bien démontré la pertinence (Foster 2008).

Dans le champ de l'anthropologie des mines, l'appel est entendu au début des années 2000 (Ballard et Banks 2003, Smith Rolston 2013). Les anthropologues se heurtent toutefois au fait que les compagnies minières sont notoirement réticentes à s'exposer à l'examen ethnographique (Urban et Koh 2013). Les recherches de Cannon (1999, 2003) sur l'expatriation des mineurs australiens révèlent bien comment les compagnies minières transnationales génèrent une partie de leur pouvoir en tentant de donner l'impression qu'elles sont impénétrables – et donc, omnipotentes²⁷. Ainsi les anthropologues abordent le plus souvent les compagnies minières « de l'extérieur », en analysant leurs discours et leurs pratiques (Kemp et coll. 2011, Kirsch 2014). C'est également ce que fait dans ma recherche. Ces dernières années, les concepts les plus fréquemment utilisés dans les travaux anthropologiques sur les compagnies minières sont la responsabilité sociale des entreprises²⁸ (Angers 2016, Dashwood 2005, Duarte 2011, Idemudia 2010, Rajak 2011a, b, Sagebien et Lindsay 2011, Sharp 2006, Welker 2009), le développement durable (Emberson-Bain 1994, Kirsch 2010, Nelsen et coll. 2010, Padel et Das 2010) et la mitigation environnementale (Li 2009, 2014, 2015, McEachern 1995). En relevant les cadres politiques et moraux qui animent les magnats de l'industrie minière et leurs défenseurs, des anthropologues expliquent entre autres comment le capitalisme global se maintient malgré les importants enjeux sociaux et environnementaux qu'il suscite (Trigger 1997, Welker 2009). Il est à noter que quelques chercheuses sont parvenues à étudier les compagnies minières « de l'intérieur », notamment Shield (2005), Welker (2009), Duarte (2011), Rajak (2011a, b) et Smith Rolston (2013). La perspective inédite sur le développement minier et ses acteurs qu'elles ont acquise et diffusée

²⁷ Sur le pouvoir de représentation des compagnies minières, voir aussi le concept d'économie des apparences de Tsing (2000).

²⁸ Le concept vise à encadrer les réponses aux enjeux qui débordent des exigences économiques, techniques et légales auxquelles les compagnies doivent se soumettre, par exemple dans les sphères sociale et environnementale (Davies 1973). Pour plus d'information sur l'anthropologie de la responsabilité sociale des entreprises, voir Dolan et Rajak (2016).

à la communauté scientifique aide à approfondir l'analyse des données recueillies, comme les miennes, à la porte des compagnies minières.

1.1.3 Les particularités transversales de l'anthropologie des mines

1.1.3.1 Le caractère réflexif des études

La croissance des études anthropologiques *sur* les compagnies minières est concomitante à la croissance des études menées par des anthropologues *pour* ces compagnies. Depuis que les études d'impact social des projets miniers sont devenues obligatoires dans plusieurs pays au milieu des années 1990, l'industrie minière cherche de plus en plus à profiter de l'expertise anthropologique (Coumans 2011, Goldman 2000, Urban et Koh 2013). L'embauche grandissante d'anthropologues dans le secteur minier suscite un vaste questionnement dans la discipline (Fisher 2008), qui rejoint le débat sur l'anthropologie appliquée, engagée ou militante (Armbruster et Laerke 2008, D'Andrade 1995, Eriksen 2006, Kirsch 2018, Lamphere 2004, Low 2011, Low et Merry 2010, Merry 2005, Sanford et Angel-Ajani 2006, Scheper-Hughes 1995, Smith 1999). Trois visions se démarquent. D'un côté, des anthropologues œuvrent pour des compagnies minières dans l'espoir que leur expertise permette une meilleure prise en compte des communautés (Cochrane 2017, Goldman 2000). De l'autre côté, des anthropologues considèrent que leur devoir est de défendre les communautés locales contre les compagnies minières (Hyndman 1994, Jalbert et coll. 2017, Kirsch 2002, 2014). Ceux-ci font partie d'un vaste courant critique des mines (p. ex. Campbell 2010, Campbell et coll. 2012, Deneault et coll. 2008, Deneault et Sacher 2012a, Moody 2007). Selon eux, la neutralité n'est qu'une illusion et l'expertise anthropologique ne doit pas servir à augmenter le profit de multinationales (Coumans 2011). Entre ces deux pôles, des anthropologues avancent que le rôle d'intermédiaires culturels entre les communautés locales et les compagnies minières est celui qui leur sied le mieux (Filer 1999, Golub et Rhee 2013).

Cette troisième position est celle que j'adopte dans ma recherche. Je suis d'accord avec Welker et ses collaborateurs (2011 : S7, traduction libre) qui affirment que « pour de nombreux anthropologues, critiquer les entreprises apparaît comme la chose à faire, car nous éprouvons un sentiment de sécurité et de satisfaction à dénoncer leurs méfaits »

(p. ex. Lasslett 2014, McNeil 2011). Toutefois, une perspective plus « désintéressée » (Golub 2019), axée en premier lieu sur la compréhension des relations au cœur du développement minier de l'Abitibi, correspond davantage à ma posture politique. Mon approche rejoint celle adoptée par Alex Golub dans son ethnographie des relations entre la mine aurifère Porgera et le peuple ipili de Papouasie–Nouvelle-Guinée. Dans la conclusion de *Leviathans at the Gold mines* (Golub 2014 : 212), l'anthropologue raconte : « Je m'étonne que, alors que les problèmes qui entourent la mine Porgera deviennent de plus en plus complexes, les gens cherchent des réponses morales et empiriques de plus en plus simples ». Ma réaction est la même en ce qui a trait à la mine Canadian Malartic et plus globalement, aux enjeux miniers au Québec. Ainsi, tout comme Golub, je tente de rendre justice à la réalité en racontant les différents côtés de l'histoire.

D'après Edelman (2001 : 310, traduction libre), « si quelque chose a distingué les anthropologues des autres étudiants des mouvements sociaux, c'est probablement une plus grande préoccupation pour l'engagement politique du chercheur, de l'anthropologie "réinventée" du début des années 1970 à l'anthropologie "aux pieds nus" des années 1990 ». La remarque s'applique particulièrement bien aux anthropologues de l'industrie minière, qui font généralement part de leurs réflexions sur leur positionnement et ses implications, notamment du point de vue épistémologique (p. ex. Coumans 2011, Fisher 2007, Hyndman 1994, Kirsch 2002, Piccoli 2014). Je m'y consacre également dans le chapitre sur la méthodologie de la recherche afin de situer les connaissances que j'ai acquises.

1.1.3.2 Un intérêt pour les groupes minoritaires

Bainton (2020 : 1, traduction libre) note que « les anthropologues ont généralement eu beaucoup plus à dire sur l'exploitation minière [...] lorsqu'elle impliquait des personnes d'origine non européenne ». Dès l'aube des années 1980, la montée de mouvements militants qui défendent des populations vulnérables et marginalisées incite des anthropologues à documenter les effets de la pénétration de la modernité dans les sociétés dites traditionnelles²⁹

²⁹ Cela dit, il est important de souligner que l'anthropologie des mines s'est déployée dans pratiquement tous les pays où des projets miniers se sont développés. De plus, en raison de son caractère transnational, l'industrie minière est intrinsèquement multisite (Marcus 1995) et peut lier plusieurs espaces géographiques (p. ex. Benson et Kirsch 2010, Cannon 1999, Rajak 2011a).

(Ortner 1984, Urban et Koh 2013). Ainsi, à l'égard du développement minier, ils se sont particulièrement intéressés au continent africain (p. ex. de Boeck 1999, Donham et Mofokeng 2011, Dumett 1999, Grätz 2003, Hecht 2014, Manson 2013, Walsh 2006, 2009, 2012), à l'Amérique du Sud (p. ex. Cleary 1990, Ferry 2002, 2005, 2008, MacMillan 1995, Perreault 2015, Piccoli 2017) et à la zone Asie-Pacifique (p. ex. Biersack 1999b, 2006a, Clark 1993, Cochrane 2017, Filer 1990, 1997, Golub 2014, Howard 1991, Jorgensen 1998, 2001, Rumsey et Weiner 2001). Dans les pays occidentaux, l'anthropologie des mines a accordé beaucoup d'attention aux personnes en situation minoritaire, telles les communautés autochtones et ethniques (p. ex. Horowitz et coll. 2018, Lanari 2010, Trigger 1997, 2000, Voyles 2015) ou les femmes (p. ex. Smith Rolston 2014). Les études anthropologiques sur les groupes minoritaires touchés par des activités minières ont en commun de révéler un décalage entre les visions locales du développement minier et celles que détiennent les groupes majoritaires – une situation qui génère généralement des conflits (Jacka 2018). La particularité de ma recherche est de s'intéresser aux conflits causés par le développement minier entre des groupes d'acteurs qui appartiennent globalement au même univers culturel et dont aucun ne s'identifie *a priori* comme étant minoritaire. Lasevitz (2018a) fait de même dans son étude sur la manière dont les perceptions divergentes des Malarticois à l'endroit du projet Canadian Malartic participent à dégrader le tissu social de la population. Alors qu'il relate les expériences de résidents qui habitent un peu partout dans la ville, il fait ressortir la dynamique de pouvoir qui s'est établie avec Osisko. Ce dernier point est important : l'absence d'une opposition minoritaire-majoritaire entre les groupes en présence ne signifie pas une absence de rapports de pouvoir. Ma recherche le démontrera bien également.

1.1.3.3 Un champ d'études marginal

De plus en plus, les projets miniers ont investi les terrains ethnographiques des anthropologues et sont devenus un sujet d'étude à part entière dans la discipline (Ballard et Banks 2003, Townsend 2000). Certains anthropologues ont d'ailleurs réorienté leurs travaux sur les mines après avoir constaté la place que ces dernières prenaient sur leur terrain. C'est le cas de Stuart Kirsch, qui s'était installé dans les villages qui bordent la rivière Ok Tedi, en Papouasie–Nouvelle-Guinée, afin d'étudier le système de subsistance et le monde symbolique des Yonggom. Lorsqu'il a pris conscience de la détresse causée par les désastres

environnementaux d'une exploitation minière dans les montagnes à proximité, Kirsch a changé l'angle de sa recherche pour s'intéresser aux relations environnementales des Yonggom en contexte minier (Kirsch 2006). Depuis, pratiquant une anthropologie engagée, Kirsch se porte ouvertement à la défense des droits environnementaux des populations autochtones de la Papouasie–Nouvelle-Guinée (Kirsch 2002).

Pandey (2015 : 76, traduction libre) affirme que bien que « l'écriture ethnographique sur l'exploitation minière ne soit pas nouvelle et qu'une forte tradition de travaux anthropologiques existe sur le sujet, ces efforts sont restés en marge de la discipline et ont suscité peu d'attention de la part du courant dominant de l'anthropologie ». Les études sur les mines n'en demeurent pas moins essentielles. Selon Golub (2019 : 10, traduction libre), elles « constitueront une partie vitale de la recherche anthropologique dans les années à venir », dans le contexte où la dépendance aux métaux a de graves conséquences sur l'environnement mondial et la majeure partie de l'humanité (Campbell et Sarrasin 2012, Jacka 2018). Chaque catastrophe minière le rappelle brusquement. Au Québec, plusieurs se souviennent de la tragédie survenue à la mine Belmoral de Val-d'Or le soir du premier référendum sur la souveraineté du Québec. Le 20 mai 1980, le toit de la mine s'est effondré et le marais qui se trouvait juste au-dessus s'est vidé dans les galeries souterraines, emprisonnant 24 mineurs dont 8 perdront la vie (Cyr 1988). Afin d'éviter que l'histoire ne se reproduise, l'État a par la suite révisé le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines* (Rodrigue 2020). Des décennies plus tôt, la pire catastrophe minière du XX^e siècle au Québec avait forcé l'État à créer le Service du sauvetage minier du Québec (Whitton 2009). Le 24 avril 1947, un incendie s'est déclaré dans les galeries souterraines de la mine East Malartic. Comme il n'existait pas d'équipes de sauvetage minier dans la province à cette époque, la compagnie Gold Fields, propriétaire de la mine, a dû dépêcher une équipe de l'Ontario (Massicotte 2002, Musées numériques du Canada 2018c). Celle-ci est arrivée trop tard pour sauver les douze mineurs encore prisonniers dans les galeries. Un monument commémoratif qui représente le chevalement du puits n°4 de la mine East Malartic (photo 3, p. 31) honore leur mémoire depuis 2011, en face de l'actuelle fosse Canadian Malartic (Musées numériques du Canada 2018b).

Photo 3 Monument commémoratif de la tragédie de la mine East Malartic, Malartic



Photo de l'auteur (2015)

Malgré sa mécanisation et sa robotisation, le développement minier continue d'occasionner des accidents et d'engendrer des tragédies dont les échos se font entendre à l'échelle de la planète. Un cas canadien récent est la rupture d'une digue à la mine Mount Polley en Colombie-Britannique en août 2014. Celle-ci a entraîné le déversement de 25 millions de mètres cubes de boues hautement polluées dans un affluent du fleuve Fraser réputé pour l'abondance de son saumon (Plourde 2017).

En dépit des conséquences délétères que peuvent avoir ses activités et ses imprévus, l'industrie minière est toujours à la recherche de nouveaux territoires à exploiter. Elle explore présentement la possibilité de creuser des mines en eau profonde et même dans l'espace³⁰. L'exploitation de ces nouveaux territoires implique des sommes colossales, représente des défis techniques énormes et entraîne des risques de dommages environnementaux à une échelle inédite. Elle soulève aussi des questions particulières : à qui appartient le plancher océanique et l'espace? Qui doit être consulté lors de l'élaboration de ces projets miniers? Qui aura la charge de les régler et de s'assurer du respect des lois? Devant ces incertitudes, Jacka (2018 : 71, traduction libre) rappelle que l'anthropologie a le rôle d'« offrir une perspective critique sur les processus et les effets destructeurs de l'extraction des ressources dont nous sommes tous complices en tant que consommateurs ». Ma recherche se veut une pierre dans la construction de cet édifice et prend appui, dans cet effort, sur l'écologie politique.

1.2 L'apport de l'écologie politique

J'ai mentionné précédemment que le contexte minier implique des relations particulières entre l'humain et son environnement ou une transformation de ces relations, sur lesquelles des anthropologues se sont penchés. Depuis la fin du XX^e siècle, une approche prolifique en

³⁰ En 2012 par exemple, la National Aeronautics and Space Administration (NASA) a financé le projet *Robotic Asteroid Prospector*, dont l'objectif était d'évaluer la faisabilité d'exploiter le minerai des astéroïdes. Le chercheur responsable du projet a conclu que cette forme de développement minier ne pourrait être économiquement viable qu'avec des clients *dans* l'espace, qui feraient partie de l'économie et de l'infrastructure industrielle spatiales (Cohen 2013). Selon Golub (2019), l'étude des mines pourrait bien, un jour, faire partie d'une anthropologie de l'espace, telle que l'envisage Messeri (2016).

anthropologie de l'environnement pour penser ce type de relations est l'écologie politique³¹ (Townsend 2000). Élaborée principalement par des anthropologues et des géographes, mais utilisée par des chercheurs de plusieurs autres disciplines, l'écologie politique n'est pas aisément définissable. Elle mobilise des concepts qui viennent de plusieurs écoles de pensée et laisse peu de techniques ou d'analyses de côté (Blaikie 2008). Le géographe Paul Robbins (2012) propose ainsi de la considérer comme un espace de réflexion fluide habité par une communauté de praticiens plutôt que comme une théorie ou une méthode unifiée. Depuis une dizaine d'années, de plus en plus de chercheurs ont recours à l'écologie politique afin de penser le développement minier. Je poserai dans cette section les bases de l'écologie politique des mines dans laquelle ma recherche s'inscrit.

1.2.1 Deux vagues de conceptualisation

Les travaux en écologie politique sont généralement divisés en deux vagues. Paulson et ses collaborateurs (2003) font débiter la première vague dans les années 1970. À ce moment, les théories positivistes comme l'écologie culturelle de Steward (1955) ou de Rappaport (1967, 1968) se révèlent inadéquates pour expliquer le soulèvement de mouvements environnementaux un peu partout sur la planète. Selon Wolf (1972) par exemple, les analyses simplement locales sont insuffisantes : les enjeux à l'interface de l'humain et l'environnement doivent être ancrés dans un contexte plus large. Les analyses en écologie politique intègrent donc non seulement les facteurs locaux des enjeux environnementaux, mais également les facteurs régionaux, nationaux et internationaux (Zimmerer et Bassett 2003). Elles prennent en compte les autres sociétés qui font partie du même environnement, les caractéristiques de l'environnement biophysique (climat, terrain, etc.) ainsi que les structures économiques et politiques qui influencent les activités des groupes concernés. Fondée sur l'économie politique de Wallerstein et de Frank, l'écologie politique de la première vague se concentre sur les relations de pouvoir, car elles articulent les rapports déployés à différentes échelles entre l'humain et l'environnement (Bryant 1992, Peet et Watts 1996).

³¹ La paternité du terme est triple, attribuée au journaliste Alexander Cockburn, à l'environnementaliste Graham Beackhurst et à l'anthropologue Eric Wolf (Biersack 2006b, Gauthier et Benjaminsen 2012a).

Les travaux des géographes Piers Blaikie et Michael Watts, deux des fondateurs de l'écologie politique, illustrent bien les préoccupations de l'écologie politique de la première vague. Dans *The Political Economy of Soil Erosion in Developing Countries* (1985), Blaikie rejette l'idée que l'érosion des sols est le résultat d'une mauvaise gestion, d'une surpopulation ou de causes naturelles. À son avis, elle est plutôt une conséquence de l'économie politique des pays en développement dont les groupes les plus vulnérables font les frais, comme les paysans en situation de pauvreté. Watts critique quant à lui la théorie de la modernisation³² (p. ex. Gerschenkron 1962, Hirschmann 1958, Parson 1951, Rostow 1960) dans *Silent Violence: Food, Famine, and Peasantry in Northern Nigeria* (1983). Il montre comment la capitalisation croissante des échanges entre les villages et les villes a poussé les paysans à intensifier leurs cultures pour alimenter le marché. Ils durent alors recourir à l'emprunt pour faire face aux inévitables fluctuations du marché et travailler comme ouvriers agricoles pour être en mesure de rembourser leurs dettes. Ces emplois sous-payés ont accentué leur marginalisation économique et occupé tout leur temps à la production de cultures de rentes plutôt que vivrières, ce qui a mené certains paysans à la famine. Watts révèle ainsi qu'une approche scientifique ou technique neutre n'est pas appropriée pour aborder la famine : celle-ci doit être placée dans son contexte géographique, culturel et historique spécifique. L'adjectif *politique* qualifie les écologies de Blaikie et Watts en opposition aux écologies *apolitiques* qui servaient jusqu'alors à analyser les crises environnementales (Robbins 2012).

L'influence de l'économie politique a valu plusieurs critiques à l'écologie politique, notamment ses explications marquées par les cadres de pensée marxiste et structuraliste trop souvent déterministes (Walker 2005). De même, elle tend à considérer les conflits environnementaux essentiellement sur le plan des luttes de classes et de la domination par les forces capitalistes (Forsyth 2008, Gauthier et Benjaminsen 2012b). Conséquemment, la sphère locale est généralement vue comme un simple point d'inflexion de la sphère globale (Biersack 2006b). En réponse à ces limitations, à partir du milieu des années 1980, les chercheurs en écologie politique réorientent leurs travaux en s'appuyant sur d'autres

³² Sous le chapeau « théorie de la modernisation » sont regroupées des théories élaborées dans les années 1950 et 1960 afin d'expliquer le processus de modernisation des sociétés et de créer des politiques qui faciliteraient les transitions économiques et sociales dans les pays du Sud (Gwynne 2009).

concepts et théories, puisant notamment dans le postmodernisme et les approches féministes. C'est le début de la deuxième vague.

Biersack (2006b) indique que cette nouvelle conceptualisation de l'écologie politique est marquée par l'influence du poststructuralisme. Cette influence pousse à délaisser la dichotomie entre le symbolisme et le matérialisme au profit d'une posture plus constructiviste. L'objectif devient alors de comprendre la manière dont la nature et les problèmes environnementaux sont définis, reconnus et catégorisés à travers l'espace et le temps (Escobar 1996). Escobar (1999) propose par exemple le concept de « régimes de nature³³ » pour qualifier les conventions sociohistoriques qui guident les relations entre les humains et la nature ainsi que les médiations culturelles dans lesquelles ces normes s'établissent. Descola (1996), Frank (1997), Pálsson (1996) et Cronon (1996) offrent aussi leur classement des relations socio-environnementales. D'autres chercheurs se penchent sur la façon dont se construisent les savoirs environnementaux. Pour ce faire, ils examinent les discours et les pratiques liés à ces savoirs, en portant attention aux systèmes politiques et économiques dans lesquels ils s'inscrivent (Robbins 2012). Selon Forsyth (2008), l'une des contributions majeures de l'écologie politique est de mettre en exergue les cadres sociaux et politiques qui guident la formulation des explications scientifiques des problèmes environnementaux et leurs solutions.

Les études de l'écologie politique de la deuxième vague ont en commun les questions de savoir, de pouvoir et de représentation (Nygren et Rikoon 2008). Elles continuent de se pencher sur la relation entre le global et le local, en la considérant toutefois comme dialectique plutôt qu'unilatérale (Biersack 2006b, Gezon et Paulson 2005a). Grâce à des recherches multiéchelles, elles relient des phénomènes écologiques précis, des espaces culturels et politiques locaux ainsi que des flux globaux de politiques, de capitaux, de personnes et de discours (p. ex. Gezon et Paulson 2005b). Selon Paulson et ses collaborateurs

³³ Escobar (1999) définit trois régimes de nature : 1) la nature capitaliste (typique de la Modernité), la nature organique (qui ne pose pas de séparation ontologique entre la nature et la culture) et la technonature (caractérisée par l'artificialité et la virtualité). Chaque régime de nature a son histoire et ses spécificités et se lie à des modes de perception et d'expérience influencés par des relations sociales, politiques et économiques particulières. Selon lui, le rôle de l'écologie politique est de mettre en lumière la manière dont s'articule chaque régime de nature.

(2005), l'écologie politique doit poursuivre dans cette direction afin de raffiner sa façon d'analyser des objets de recherche qui s'étendent à travers différents espaces, différentes échelles et différents groupes sociaux. C'est entre autres le cas du développement minier, comme ma recherche le montrera.

Si l'écologie politique doit s'assurer d'embrasser les questions environnementales dans toute leur transnationalité, certains auteurs notent qu'elle devrait aussi porter plus attention aux processus écologiques en jeu (Peterson 2000, Vayda et Walters 1999, Walker 2005). En raison de l'accent placé sur la construction sociale de la nature et la dimension politique des changements environnementaux, les processus physiques impliqués dans les enjeux environnementaux sont souvent délaissés. En conséquence, contrairement aux autres sphères sur lesquelles elle s'est penchée, l'écologie politique n'a pas amené de nouvelles compréhensions de l'écologie (Scoones 1999). Pour cette raison, Nygren et Rikoon (2008) font valoir que les études en écologie politique gagneraient à reconnaître davantage le rôle joué par la nature dans le façonnement des interactions entre l'humain et l'environnement; sans cela, ils jugent que nous sommes davantage en présence d'une économie politique des ressources naturelles que d'une écologie politique (voir aussi Peterson 2000). En réponse à cette critique, ma recherche porte attention à des transformations physiques, chimiques et écologiques causées par le développement minier dans le but de montrer comment elles s'enchaînent dans un vaste ensemble de relations sociales, économiques et politiques.

Par ailleurs, Peet et Watts (1996) soutiennent que l'écologie politique veut documenter la manière dont les communautés font face aux changements environnementaux dans le but d'offrir des stratégies innovatrices pour le futur. Dans le même sens, Gauthier et Benjaminsen (2012b) indiquent que le propre de l'écologie politique est d'être à la fois un courant scientifique et un engagement citoyen. Discutant de cet aspect appliqué de l'écologie politique, Escobar (1999) affirme que l'objectif de cette approche doit être de trouver de nouvelles façons d'agencer les aspects biophysiques, culturels et technoéconomiques afin d'établir des relations sociales et écologiques plus justes. L'écologie politique rejoint donc ici les chercheurs en anthropologie des mines selon lesquels la défense du bien-être des communautés qui subissent le développement minier doit primer.

1.2.2 L'écologie politique des mines

Il y a dix ans, peu de chercheurs en sciences sociales se réclamaient explicitement de l'écologie politique pour étudier le développement minier. Le géographe Anthony Bebbington (2012 : 1153, traduction libre) soulignait même que « si l'industrie extractive a été jugée généralement inintéressante, l'exploitation minière est encore moins sexy que le pétrole et le gaz » et conséquemment essentiellement invisible en écologie politique. Le constat est différent aujourd'hui avec les publications en écologie politique des mines diffusées depuis 2010 (p. ex. Alimonda 2015, Engels et Dietz 2017, Hirons 2011, Hook 2019, Horowitz 2010, Hurley et Ari 2011, Kojola 2020, Kronenberg 2013, Lutz-Ley et Buechler 2020, Miller 2021, Prause et Le Billon 2021, Purwins 2020, Spiegel 2017, Tetreault 2014). Deux éléments sont à noter à l'égard de ces études.

D'une part, ces études récentes ne constituent pas un champ de recherche distinct de l'écologie politique. Plutôt, elles rejoignent les autres études menées avec cette approche en ce qu'elles tentent de répondre aux mêmes questions fondamentales. Ces questions sont identifiées dans les ouvrages de référence en écologie politique, tels *Environnement, discours et pouvoirs : l'approche Political Ecology* (Gauthier et Benjaminsen 2012a), *Political Ecology : A Critical Introduction* (Robbins 2019), le *Routledge Handbook of Political Ecology* (Perreault et coll. 2015) et l'*International Handbook of Political Ecology* (Bryant 2015). Elles visent à comprendre la dégradation environnementale et la marginalisation sociale (Blaikie 1985, Watts 1983), la conservation de la nature (Peluso 1992, St-Martin 2001, West et coll. 2006), la gouvernance et le contrôle de l'environnement (Agrawal 2005, Bakker 2011), les savoirs et les discours sur l'environnement (Fletcher et coll. 2015, Forsyth 2003, 2008), les conflits environnementaux (Walker et Fortmann 2003, Zhouri 2015), les identités et les sujets environnementaux (Vadergeest et Peluso 2015) ainsi que les objets et les acteurs politiques (Moore 2011). Qu'il soit question d'écologie politique des mines, des forêts ou de l'eau, les travaux parviennent généralement aux mêmes conclusions. Par exemple, l'écologie politique a montré que la surexploitation des ressources, quelles qu'elles soient, engendre une dégradation de l'environnement qui tend à accroître la pauvreté des communautés déjà marginalisées et l'inégalité de la distribution des ressources (Benjaminsen 2015). Dans une boucle de rétroaction, ces tendances favorisent en retour la

surexploitation et la dégradation de l'environnement (Alimonda 2015, Blaikie et Brookfield 1987). De même, les études en écologie politique ont fait valoir que les conflits environnementaux, qu'ils concernent le développement minier, l'établissement d'aires protégées ou les régimes de pêche, naissent d'une différence d'accès et de responsabilités environnementales. Elles exacerbent aussi les tensions de genre, de classe et d'ethnicité déjà existantes dans les communautés (Le Billion 2015). Mes résultats permettront de voir la mesure dans laquelle les enjeux miniers vécus en Abitibi s'inscrivent dans la foulée des conclusions des travaux antérieurs réalisés en écologie politique.

D'autre part, les figures de proue de l'écologie politique des mines sont principalement des géographes. La faible participation des anthropologues n'est pas surprenante si l'on considère, comme je l'ai soulignée dans la section précédente, que l'intérêt de ces derniers pour les enjeux miniers est somme toute de second plan. Aletta Biersack est l'une des rares anthropologues à adopter une perspective d'écologie politique (et à mobiliser le concept d'espace dont je traiterai dans la prochaine section) pour analyser le développement minier. Parce qu'elle a influencé la façon dont j'ai structuré ma recherche, je présenterai brièvement son étude du conflit associé à la Porgera Joint Venture (PJV), une mine d'or de Papouasie–Nouvelle-Guinée qui a ouvert dans les années 1990.

Dans *Red River, Green War: The Politics of Place Along the Porgera River* (2006a), Biersack raconte qu'à la suite de l'entrée en exploitation de la mine PJV, les habitants en aval de la rivière Porgera ont formé la Porgera River Alluvial Miners Association (PRAMA). Cette association revendiquait une compensation pour les importants dommages environnementaux causés par la mine. La demande a suscité un conflit entre l'association et la mine détenue par le gouvernement de la Papouasie–Nouvelle-Guinée, la compagnie minière Barrick Gold et les descendants de propriétaires des terres situées à l'intérieur de la zone d'activités minières. Selon Biersack, ce conflit vient de la rencontre de deux régimes de nature (Escobar 1999) : la nature organique des habitants de Porgera et la nature capitaliste de l'exploitation minière. Cependant Biersack ne se limite pas à expliquer le conflit par l'entrée du régime de nature capitaliste dans le régime de nature organique. Adoptant une perspective d'écologie politique typique de la deuxième vague, elle fait ressortir l'intrication

historique et géographique des rapports de pouvoir en jeu. D'abord, elle retrace l'histoire de l'industrie minière artisanale dans la région et montre que les racines des tensions entre les régimes de nature remontent à l'époque coloniale. Ensuite, elle explique que la mine a amené un développement inégal au sein de la vallée Porgera. En aval, les habitants se considèrent des victimes de l'industrie minière parce que leur environnement est détruit tandis qu'en amont, les habitants ont souvent des parts dans la PJV et profitent de l'exploitation de la mine. Biersack creuse également la manière dont les habitants en aval de la mine cadrent le conflit. Elle explique que pour ceux-ci, les responsables des désastres environnementaux ne sont pas seulement les propriétaires de la mine; ce sont également leurs voisins qui habitent en amont puisqu'ils sont les principaux bénéficiaires des activités minières. Le fait que les habitants en amont de la rivière aient pénétré le régime de nature capitaliste et se soient enrichis au détriment de ceux en aval a fait d'eux des ennemis. Ce raisonnement prend son sens lorsqu'il est renvoyé au régime de nature des habitants de la vallée que décrit Biersack, dans lequel des ennemis détruisent mutuellement leurs ressources, alors que des amis les partagent. Ainsi, Biersack démontre que le développement minier à Porgera est contraint par des relations antérieures à la PJV. Ces relations, dans un processus dialectique, sont aussi infléchies et réorganisées par le développement minier.

Comme Biersack, ma recherche propose une écologie politique du développement minier clairement campée en anthropologie. Cependant, alors que cette dernière traite de l'aire ethnographique probablement la mieux documentée en anthropologie des mines, je me penche plutôt que le Québec, région du monde beaucoup moins prisée en la matière. McCarthy (2002) souligne que l'écologie politique peut tout à fait s'appliquer à des enjeux environnementaux des pays du Nord – à l'instar de l'anthropologie des mines – et ma recherche menée en Abitibi contribuera à soutenir cette affirmation.

Le cadre analytique de Biersack sur lequel je prends modèle repose non seulement sur l'écologie politique, mais aussi sur une conceptualisation de l'espace qui rejoint celle de Lefebvre. Je décris cette dernière dans la prochaine section.

1.3 La théorie de la production sociale de l'espace comme source d'inspiration

De nombreux ouvrages en anthropologie témoignent de la pertinence des concepts de spatialité afin de comprendre des phénomènes sociaux, culturels, politiques ou économiques (Bender 1995c, Bender et Winer 2001, Feld et Basso 1996, Hirsch et O'Hanlon 1995, Lawrence et Low 1990, Low et Lawrence-Zúñiga 2003, Olwig et Hastrup 1997, Stewart et Strathern 2003). Parmi ces outils analytiques se trouve la théorie sur l'espace de Lefebvre. Élaborée principalement dans les années 1960 et 1970, elle est continuellement réinterprétée, particulièrement depuis les années 2000 (Ajzenberg et coll. 2011, Biagi 2020, Brenner et Elden 2009, Butler 2012, Elden 2004, 2006, 2007, Goonewardena et coll. 2008, Jenny et Robert 2018, Kipfer et coll. 2013, Leary-Owhin et McCarthy 2019, Lethierry 2011, Martin 2006, Merrifield 2006, Shields 1999, Stanek 2011). Selon Deulceux et Hess (2009), Lefebvre serait le sociologue³⁴ français dont les œuvres sont les plus traduites et les plus commentées dans le monde.

La théorie de la production sociale de l'espace de Lefebvre, publiée en 1974 en français et pour la première fois en anglais en 1991, a trouvé écho dans de nombreuses disciplines en sciences sociales et particulièrement en géographie humaine, première à s'être penchée sur les notions de spatialité (p. ex. Cosgrove 1998, Daniels 1993, Massey 1991, 1994, 2006, Olwig 1996, Soja 1996, Wylie 2007). Elle a aussi retenu l'attention de plusieurs anthropologues. Outre Biersack (2006a), Premat (2009, 2010, 2012) y a recouru dans ses recherches sur la promotion de l'agriculture urbaine par l'État cubain et Doyon (2020, Doyon et Sabinot 2015) dans ses travaux sur la mise en valeur de la nature au Mexique et au Bas-Saint-Laurent (voir aussi Low 1996, 2009, 2011, Munn 1990, 1996, West 2005). Gottdiener (1993) et Martin (2006) indiquent que la théorie de la production sociale repose sur trois idées centrales, à savoir que l'espace est 1) produit plutôt que naturel, 2) nécessairement conflictuel et 3) triple. Je décris ci-dessous la façon dont j'ai utilisé ces trois idées dans le cadre de ma recherche.

³⁴ Lefebvre est aussi présenté comme un philosophe et un géographe (Elden 2006, Jenny et Robert 2018).

1.3.1 De la production à la construction de l'espace

Dans la foulée de Lefebvre, Martin (2006 : en ligne) soutient que « l'espace (social) est un produit (social) ». Autrement dit, l'espace n'est pas un décor passif, mais à la fois le moyen, le médium et le résultat de l'action, produit par des relations sociales, des idées et des symboles (West 2005). Cette proposition s'oppose à la perspective positiviste selon laquelle les éléments spatiaux sont des réalités objectives, c'est-à-dire « un monde "extérieur", physique, mesurable et indépendant de la signification humaine » (David et Wilson 2002 : 6). Bien qu'elle soit l'apanage des géographes culturels, la perspective positiviste de l'espace – ou d'autres notions de spatialité comme le paysage ou lieu – a aussi cours en anthropologie (Low 2009). Elle est visible dans les ethnographies où l'espace correspond à l'environnement physique qui fournit l'arrière-plan de l'action. Il est présenté comme étant neutre, permanent, indépendant de l'humain, fixé dans le temps et délimité par des frontières stables (Tilley 1994). L'espace sert alors d'ancrage géographique à l'étude ethnographique, référant justement à un lieu ethnographique aux caractéristiques précises.

Bien que les anthropologues soient nombreux à utiliser la valeur descriptive de l'espace, cette pratique n'est pas sans soulever la critique au sein de la discipline (Bender 2006, Lawrence et Low 1990). Entre autres, Gupta et Ferguson (1992) rejettent l'association soi-disant naturelle entre un groupe culturel et « son » territoire. Ils soutiennent que les liens entre les sociétés et les lieux, loin d'être solides et consensuels, sont plutôt caractérisés par la contestation, l'incertitude et la fluidité. Rodman (1992) juge également la posture problématique en raison de son essentialisme, une tendance contre laquelle, rappelle-t-elle, l'anthropologie cherche constamment à se dissocier. À son avis, plutôt qu'être un contenant inerte qui ne possède qu'une faible valeur analytique, l'espace doit être compris comme une production dynamique.

Les travaux de Lefebvre sont fermement ancrés dans le matérialisme historique et l'auteur a largement participé à la diffusion de la pensée marxiste en France entre les années 1940 et 1970 (voir p. ex. Lefebvre 1940, 1947, 1948a, b, 1957, 1958, 1964, 1966). Harvey (2006 : xxi, traduction libre) souligne la pertinence de l'approche marxiste de l'espace en notant qu'elle « est révélatrice en ce qui concerne la spatialité du pouvoir et la maîtrise de l'espace

en tant que force productive et atout politique dans la lutte des classes ». En revanche, Ingold (1993) relève le caractère déterministe de cette vision et la préséance qu'elle accorde au capital et à la lutte des classes. Il lui préfère une vision culturelle de l'espace qui place l'accent sur la compréhension de l'ensemble des processus culturels, sociaux, politiques, historiques et économiques qui lui donnent forme. J'adhère moi aussi à cette vision dont les géographes Denis Cosgrove (1993, 1998) et Stephen Daniels (1993) sont les têtes d'affiche et qui a inspiré plusieurs anthropologues (Bender et Winer 2001, Feld et Basso 1996, Hirsch et O'Hanlon 1995, Low 1996, 2009, 2011, Low et Lawrence-Zúñiga 2003, Munn 1990, 1996, Olwig et Hastrup 1997, Premat 2009, 2010, 2012, Stewart et Strathern 2003). Je m'inscris ainsi dans ce que Robbins (2019) qualifie de « constructivisme modéré », lequel soutient le caractère construit de l'espace sans nier qu'il possède un aspect concret et réel.

1.3.2 L'espace conflictuel

Suivant Lefebvre, Brenner et Elden (2009), Elden (2007) et Stanek (2011) font remarquer que l'espace est le produit de la stratégie politique des dominants qui imposent leurs représentations, leurs besoins et leurs aspirations aux classes dominées. Busquet (2012-2013) souligne également qu'il est lié à la question du pouvoir de conquérir tant l'espace que les groupes sociaux. Conséquemment, selon Biagi (2020), l'espace suscite toujours la contestation parce que des humains se l'approprient et le transforment en fonction d'intérêts, de valeurs et d'idées contradictoires, voire antagonistes. Cette idée d'un espace conflictuel est à-propos pour analyser le développement minier, reconnu pour susciter des conflits (Hilson et Yakovleva 2007, Kemp et coll. 2011, Li 2015). Je l'envisage toutefois davantage dans sa conceptualisation proposée par l'anthropologue Barbara Bender (1992, 1995b, c, 2001, Hamilton et coll. 2008) parce que cette dernière se concentre moins sur la domination d'une élite que sur la négociation entre des groupes qui ne possèdent pas le même pouvoir.

Bender (1995b, Bender et Edmonds 1992) affirme que l'espace³⁵ est en tension parce qu'il opère à la jonction de l'histoire, du politique, des relations sociales et des perceptions culturelles. Ces tensions naissent entre les différents espaces présents chez une même

³⁵ Elle utilise plutôt le concept de paysage.

personne, dans un contexte, un endroit et à un moment particulier. Elles apparaissent aussi entre des individus ou des groupes qui possèdent des visions divergentes de l'espace en raison de leur âge, de leur classe sociale ou de leur situation socioéconomique. Bender (1992, 1995b, 1998, Bender et Edmonds 1992) s'est par exemple penchée sur le changement dans les perceptions et les utilisations de Stonehenge, en Angleterre. Ses travaux montrent comment les pouvoirs économiques et politiques qui se sont approprié le site préhistorique ont été contestés, au fil du temps, par des gens dont l'engagement dans l'espace se faisait sur des bases différentes. Ainsi, à la période médiévale tardive (milieu du XII^e siècle), le site est l'objet d'un conflit entre l'Église et les paysans; dans les années 1980, il est l'objet de contestations entre les groupes rattachés à la vague nouvel âge des années 1970 et les autorités britanniques, qui ont clôturé Stonehenge pour en faire un site touristique. Bender conclut que l'espace est constamment en processus de construction et de reconstruction à travers la manière dont les gens s'y engagent, le travaillent, se l'approprient. Il est de ce fait politique, dynamique, contesté et toujours en renégociation (Bender et Winer 2001). Suivant Bender, une partie de ma thèse vise à décrire l'«espace conflictuel» associé au développement minier en Abitibi.

1.3.3 La triplicité de l'espace

Merrifield (1993, 2006) souligne qu'un élément phare de la théorie de la production de l'espace est sa division de l'espace en trois dimensions, soit l'espace perçu, l'espace conçu et l'espace vécu. Ces trois dimensions se présupposent l'une l'autre et s'entrecroisent tout en possédant leurs propres caractéristiques. La structure de ma thèse s'appuie sur cette triplicité de l'espace.

1.3.3.1 *L'espace perçu*

Elden (2004) affirme que l'espace perçu de Lefebvre englobe à la fois les pratiques en elles-mêmes et leur résultat tangible, c'est-à-dire l'environnement matériel qu'elles ont façonné. Selon Low (1996), l'intérêt de cet espace est qu'il n'est pas neutre ou objectif : il reflète l'ensemble des facteurs sociaux, économiques, idéologiques, culturels, politiques, technologiques, etc. qui l'ont façonné. Pour être expliquée, la matérialité de l'espace doit donc placer dans leur contexte les actions qui lui ont donné forme (Biagi 2020, Butler 2012).

Inspirée par l'écologie politique, je m'intéresse à ce contexte sous deux angles précis : l'histoire et le politique. Opérant à la jonction de ces deux dimensions, l'espace est à la fois le palimpseste d'activités antérieures (Hoskins 1955) et le reflet de décisions politiques (Bender 2006).

D'abord, l'espace perçu est posé comme étant le résultat des actions menées par les gens qui nous ont précédés. Cette perspective permet d'ancrer les pratiques qui transforment physiquement l'espace dans l'histoire des relations entre les sociétés et leur environnement plutôt que les traiter dans un vide temporel (Agrawal 2005, Gauthier et Benjaminsen 2012b). L'historien William Turkel (2007) a utilisé cette conception de l'espace en tant qu'archive dans son étude des conflits qui ont éclaté dans les années 1990 autour du contrôle des ressources du plateau Chilcotin en Colombie-Britannique. Elle lui permit de montrer que les groupes engagés dans ces luttes justifiaient leurs actions en invoquant des conceptions très différentes du passé de la région, mais toutes alimentées par des « preuves » matérielles trouvées sur place. Dans cette perspective, le présent est lié au passé, mais aussi au futur : comprendre la dynamique historique des pratiques est essentiel, tout comme la manière dont celle-ci va teinter l'avenir (Scoones 1999). Cette situation implique que l'espace matériel est dynamique, toujours en processus de construction (Cresswell 2004, Ingold 1993).

Ensuite, l'exemple de Turkel fait ressortir que l'espace perçu est le reflet de luttes d'intérêts. Doyon et ses collaboratrices (2010) soulignent que les acteurs impliqués dans ces luttes détiennent des compréhensions différentes de l'espace selon la manière dont ils le construisent par leurs pratiques, leurs discours, leurs cadres interprétatifs et leurs objectifs. L'espace perçu est le résultat concret d'un processus de négociation perpétuel entre des acteurs qui n'ont pas les mêmes moyens à leur disposition (Bender 2001). L'utilité d'étudier cette dimension de l'espace réside ainsi dans ce qu'elle exprime : l'articulation des rapports de pouvoir économiques, sociaux et politiques d'une société (Boulianne et Doyon 2010, Premat 2012). Selon l'écologie politique, toutes les interactions humaines sont empreintes de rapports de pouvoir et ces derniers sont à l'origine des problèmes environnementaux (Biersack 1999a, Paulson et coll. 2003, 2005, Peet et coll. 2010). S'arrêter à la pratique

sociale, ou pour le dire autrement à la construction de l'espace matériel, est un passage obligé afin de comprendre « qui prend quoi à qui » (Robbins 2012 : 59).

1.3.3.2 L'espace conçu

L'espace conçu renvoie à la façon dont une société conçoit son espace et donc aux représentations de l'espace. Ces dernières s'appuient sur la science, la technologie et les autres formes de production du savoir. S'appuyant sur Lefebvre, Low et Lawrence-Zúñiga (2003) mentionnent que l'espace conçu reflète la rhétorique de la pratique, donc les valeurs, les idéaux et les principes fondamentaux qui structurent les actions.

L'écologie politique poststructurelle est particulièrement bien adaptée à l'examen de l'espace conçu en ce qu'elle vise l'analyse des discours, des savoirs et des représentations afin d'identifier qui construit quelle réalité, pour qui, dans quel but et avec quels effets (Biersack 2006b, Escobar 1999, Forsyth 2008, Gauthier et Benjaminsen 2012b, Peet et coll. 2010, Peet et Watts 1996). Un des apports de l'écologie politique poststructurelle à l'étude de l'espace conçu est une meilleure prise en compte de la complexité des tensions liées aux activités minières. Celles-ci apparaîtront « non seulement comme des conflits pour la maîtrise des ressources matérielles, mais aussi des luttes idéologiques véhiculées par des discours et des récits » (Gauthier et Benjaminsen 2012b : 12). De même, cette perspective offre une avenue pour se détacher du « capitalocentrisme » (Escobar 2001) et repenser l'apriori qui veut que le capitalisme soit le seul responsable de la dégradation environnementale (Forsyth 2003, 2008).

1.3.3.3 L'espace vécu

À la suite de Lefebvre, Bender (1995a : 1) définit l'espace vécu comme l'espace construit par l'expérience et l'engagement des gens dans l'espace conçu. Cette conception renvoie à une approche phénoménologique de l'espace, qui se centre sur la transformation de l'espace en lieu (p. ex. Casey 1993, Feld et Basso 1996, Ingold 1993, 2000, Munn 1990, Rodman 1992, Tilley 1994). C'est lorsque les acteurs investissent de sens le monde matériel et nouent avec lui des relations significatives que l'espace vécu devient lieu (Boulianne et Doyon 2010, Cresswell 2004, Low et Lawrence-Zúñiga 2003, Stewart et Strathern 2003).

L'étude du rapport entre les gens et les lieux permet de mieux comprendre les valeurs et la structure sociale d'un groupe. Elle dévoile également la façon culturelle qu'a l'humain d'être présent au monde (Brisson 2004).

Cresswell (2004 : 43, traduction libre) indique que dans les approches phénoménologiques, « les lieux doivent être compris à travers les chemins qui mènent à eux et qui en sortent. » L'analyse du lieu porte donc sur les réseaux d'acteurs qu'il lie tout autant que sur ses connexions avec d'autres lieux et sur les différentes échelles auxquelles opèrent les acteurs et les discours (Escobar 2001, Rodman 1992). Cette attention aux jeux d'échelle, inhérente à l'écologie politique, permet de mettre en lumière « les hiérarchies complexes et les liens transversaux par lesquels les communautés sont intégrées dans des structures politiques, économiques et sociales plus larges » (Biersack 2006b : 9, traduction libre). Dans cette perspective, les échelles ne sont pas séparées, mais entrelacées (Gezon et Paulson 2005a) : les lieux représentent « l'ancrage de l'articulation et de l'interaction locale-globale » (Biersack 2006b : 16, traduction libre). D'un point de vue méthodologique, l'imbrication des différentes échelles intime d'étudier en parallèle l'espace vécu localement par les habitants et les sites où l'espace est conçu, puisqu'ils s'influencent l'un l'autre (Gezon et Paulson 2005a).

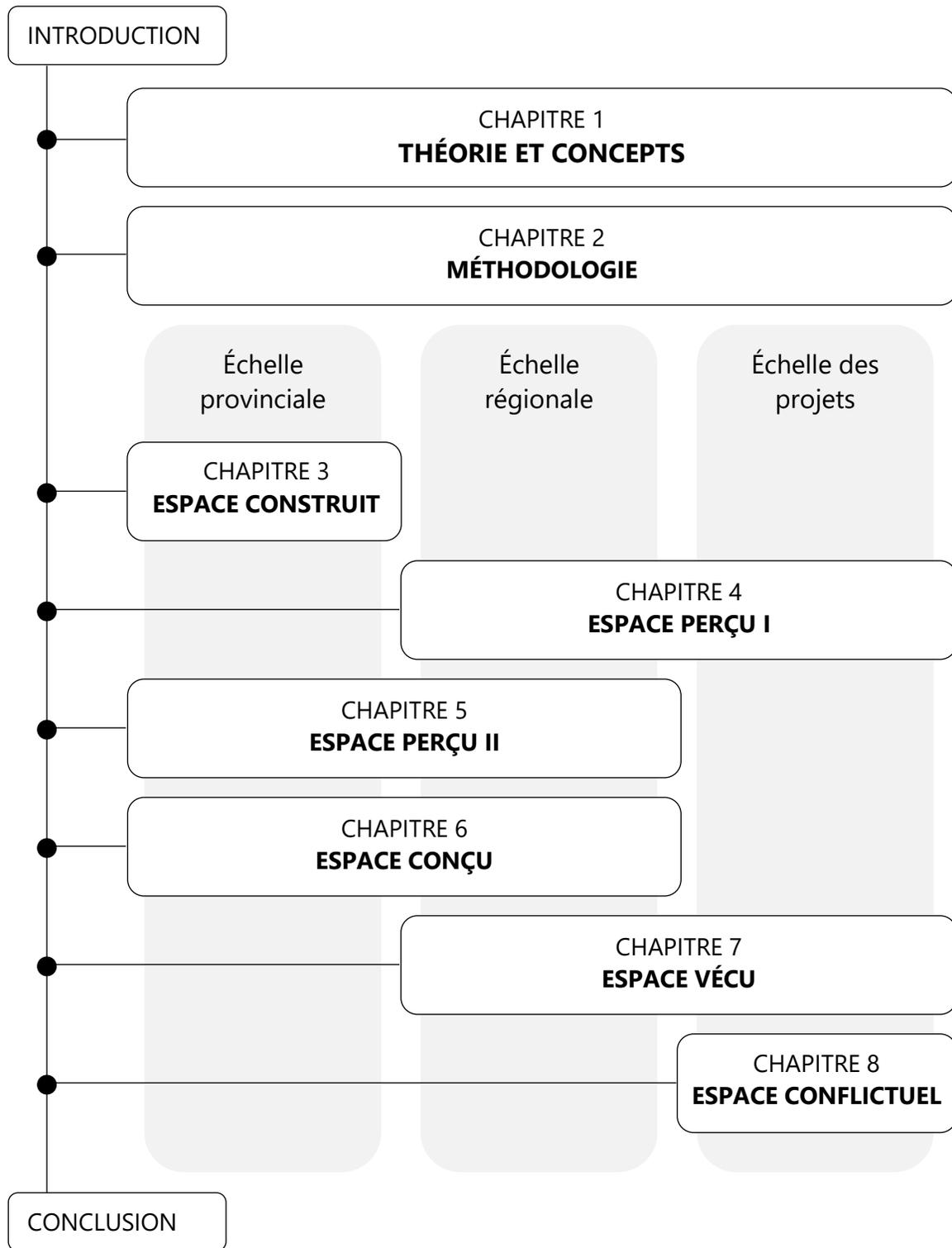
1.4 Conceptualiser l'espace minier de l'Abitibi

À la fin du compte, la conceptualisation de l'espace minier sur laquelle je m'appuie dans cette recherche rejoint la définition du lieu proposée par la géographe Doreen Massey (1991, 1994). Selon elle, un lieu est un point de rencontre de relations sociales, économiques, politiques et culturelles, d'expériences et de compréhensions qui se construisent à une échelle bien plus vaste que le lieu lui-même. Similairement, je considère l'espace minier non comme une aire circonscrite par des frontières, mais comme une construction qui tire son unicité de « la constellation particulière de relations sociales qui se rencontrent et s'entrelacent en un endroit particulier » (Massey 1991 : 29, traduction libre). Dans la présente recherche, l'unicité de la construction de l'espace minier de l'Abitibi sera révélée par la mise en relation des cinq dimensions constitutives de cet espace, soit les dimensions construite, conflictuelle, perçue, conçue et vécue. Comme l'illustre la figure 1 (p. 48), ces dimensions servent à

structurer l'analyse de la thèse, laquelle se fera dans les chapitres 3 à 8. Elles orientent aussi la stratégie de collecte de données, qui sera présentée dans le chapitre 2.

Les perspectives théoriques et conceptuelles qui guident l'analyse du processus de construction à la fois historique, politique, économique, social et même géologique de l'espace minier de l'Abitibi ont d'autres implications. Elles intiment de considérer simultanément les pratiques, les discours et les expériences liés au développement minier en Abitibi ainsi que les échelles, dans le cas de ma recherche provinciale, régionale et locale ou de projet, où ils se déploient. Elles accentuent aussi l'importance d'adopter une vision diachronique et donnent une place centrale aux relations de pouvoir entre l'État, l'industrie minière et les résidents de l'Abitibi, lesquelles orientent l'inscription des activités minières dans l'espace, à travers le temps. Avant d'entrer dans le volet analytique de la recherche, je consacrerai le prochain chapitre à en décrire la méthodologie.

Figure 1 Schéma de la thèse



Chapitre 2 Méthodologie de la recherche

Les méthodes qualitatives étaient tout indiquées pour recueillir des données sur les cinq dimensions de l'espace minier de l'Abitibi parce qu'elles permettent de rendre compte de la façon dont des individus perçoivent, interprètent et donnent un sens à leurs expériences et à leur environnement (Mucchielli 1991). Les deux premières sections de ce chapitre décriront ainsi la stratégie de collecte, de traitement et d'analyse de données qualitatives pour laquelle j'ai opté. Je glisserai ensuite un mot sur les risques de conflits d'intérêts liés à ma recherche avant de terminer le chapitre en précisant les règles d'écriture qui prévalent dans la thèse.

2.1 Collecte des données

Le CÉRUL a approuvé ma recherche avant que je commence ma collecte de données. Cette collecte de données reposait sur quatre techniques : l'observation participante, l'observation, les entretiens semi-dirigés et la recherche documentaire (tableau 1). L'écologie politique encourage les combinaisons de cet ordre. Entre autres, Paulson et ses collaborateurs (2003 : 211, traduction libre) font valoir que pour appréhender un objet de recherche dans toute sa complexité, « associer une recherche ethnographique approfondie dans des lieux particuliers à des entretiens avec les autorités et les dirigeants d'entreprise, à l'analyse de documents législatifs et politiques et à des recherches dans la "littérature grise" pertinente » est judicieux. C'est précisément ce que j'ai fait au cours d'une collecte de données qualitatives échelonnée sur une période d'un an (annexe 2).

Tableau 1 Stratégie de collecte de données

Techniques	Données
Observation participante	Journal de bord
Observation	Grilles d'observation
Entretiens semi-dirigés	Verbatim
Recherche documentaire	Notes de recherche

2.1.1 Observation participante multisite

L'observation participante joue un rôle phare dans la production de données en anthropologie (Hilgers 2013, Musante 2015). Elle implique une immersion de longue durée dans le milieu lié à l'objet de la recherche afin que « l'anthropologue se frotte en chair et en os à la réalité qu'il entend étudier. Il peut ainsi l'observer, sinon “de l'intérieur” au sens strict, du moins au plus près de ceux qui la vivent, et en interaction permanente avec eux » (Olivier de Sardan 2003 : 33). Perpétuant la tradition, la méthodologie de ma recherche repose sur une observation participante réalisée en Abitibi. Je spécifie ici que c'est l'Abitibi qui est dans la ligne de mire de cette thèse et non la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue. L'Abitibi-Témiscamingue est née en 1966 suivant le désir du gouvernement du Québec de s'adresser à un seul interlocuteur dans le nord-ouest de la province (Vincent 1995a). L'Abitibi et le Témiscamingue diffèrent à bien des égards, notamment du point de vue de l'économie, alors que l'industrie minière est très peu présente au Témiscamingue (Collini 2016). Comme ma recherche porte sur le développement minier, j'ai concentré ma collecte de données en Abitibi et j'ai laissé le Témiscamingue de côté – à part pour de sympathiques visites d'agrément.

Bernard (2011 : 261, traduction libre) soutient qu'en anthropologie, l'observation participante se fait généralement lors d'un terrain de recherche d'une année ou plus parce que « c'est le temps qu'il faut pour se faire une idée d'ensemble de la vie des gens ». Je devais m'établir en Abitibi pour douze mois; cependant, des problèmes de santé m'ont obligée à retourner à Québec après neuf mois afin de recevoir des soins médicaux. Si ce départ prématuré a mis fin à l'observation participante, j'ai tout de même poursuivi la collecte de données pendant trois autres mois à partir de Québec, par le biais d'autres techniques que je décrirai plus loin.

J'ai fait de l'observation participante dans deux villes : Rouyn-Noranda (février à juin 2015) et Val-d'Or (juillet à octobre 2015). Initialement, j'avais également envisagé de séjourner quelques semaines à Cadillac³⁶, mais je n'ai pas été en mesure de me trouver un endroit où

³⁶ Malgré les 50 km qui les séparent, Cadillac est un quartier de Rouyn-Noranda depuis 2002, moment où toutes les municipalités de la MRC de Rouyn-Noranda ont fusionné (Ville de Rouyn-Noranda 2014).

loger. En Abitibi, le boom minier du milieu des années 2000 s'est accompagné d'une crise du logement (Martel-Desjardins 2021, Regroupement d'éducation population de l'Abitibi-Témiscamingue 2011). À Val-d'Or par exemple, le taux d'inoccupation des logements a oscillé entre 0 et 0,2 % de 2005 à 2013 et depuis, il n'a dépassé la barre des 2 % qu'une seule fois (L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue 2022e). La situation était un peu meilleure à Rouyn-Noranda lorsque j'ai réalisé mon terrain, avec un taux d'inoccupation des logements avoisinant 3 % (L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue 2022e). En plus d'être rares, les logements en Abitibi se louent à prix fort, une situation à laquelle contribue l'industrie minière. Le Front d'action populaire en réaménagement urbain explique en effet que « le salaire généralement plus élevé des travailleurs qui font du navettage (*fly in, fly out*) permet des coûts de loyer plus élevés » (Martel-Desjardins 2021 : en ligne). Tout cela pour indiquer qu'à défaut d'avoir résidé à Cadillac, je m'y suis arrêtée à plusieurs reprises pour y faire de l'observation ou des entretiens semi-dirigés.

J'ai choisi Rouyn-Noranda et Val-d'Or comme sites d'observation participante en raison de leur importance à la fois historique et actuelle dans le développement minier de l'Abitibi. Les deux sont situées le long de la faille géologique de Cadillac–Larder Lake, dont la découverte des ressources minérales a donné lieu à l'ouverture des premières mines de la région et aux premières agglomérations minières (je reviendrai sur ce point au chapitre 4). Le district minier de Rouyn-Noranda s'est d'abord édifié autour de la mine Horne, puis les camps miniers de Val-d'Or–Bourlamaque, Malartic et Cadillac ont vu le jour (annexe 3). Encore aujourd'hui, les mines de l'Abitibi sont majoritairement situées sur l'axe Rouyn-Noranda–Val-d'Or. Les emplois dans le secteur minier sont notablement plus importants dans les municipalités régionales de comté (MRC) de Rouyn-Noranda et de la Vallée-de-l'Or, dont Val-d'Or est le chef-lieu et à laquelle Malartic appartient (Collini 2016; voir le portrait démographique et socioéconomique de l'Abitibi à la p. 52).

À Rouyn-Noranda, j'ai résidé à deux endroits. D'abord, j'ai vécu dans un quartier non adjacent à la fonderie Horne avec un couple dont l'homme travaillait dans l'industrie minière. Je suis ensuite déménagée dans le Vieux-Noranda, en colocation avec une personne

Portrait démographique et socioéconomique de l'Abitibi

L'Abitibi se compose de quatre MRC :

- Abitibi-Ouest, dont le chef-lieu est La Sarre
- Abitibi, dont le chef-lieu est Amos
- Rouyn-Noranda (ville-MRC)
- Vallée-de-l'Or, dont le chef-lieu est Val-d'Or

En 2021, la population de l'Abitibi était de 132 341 habitants, soit 1,5 % de la population du Québec (ISQ 2022). Le tableau ci-dessous présente d'autres statistiques démographiques et socioéconomiques de l'Abitibi.

Caractéristiques	Abitibi-Ouest	Abitibi	Rouyn-Noranda	Vallée-de-l'Or	Province
Population (2021)	20 580 h.	24 943 h.	43 053 h.	43 765 h.	8 604 495 h.
Âge moyen (2016)	44,8 ans	42,8 ans	42,4 ans	42,1 ans	42,9 ans
Espérance de vie à la naissance (2014-2018)	80,3 ans	79,5 ans	81,4 ans	79,2 ans	82,5 ans
Proportion de femmes (2021)	48,4 %	49,2 %	49,3 %	48,8	50,0 %
Revenu d'emploi médian (2020)	37 200 \$	40 000 \$	40 400 \$	42 000 \$	36 000 \$
Revenu d'emploi moyen (2020)	48 120 \$	48 120 \$	49 840 \$	53 700 \$	46 240 \$
Taux de faible revenu (2014)	5,9 %	5,2 %	4,5 %	7,5 %	8,2 %
Proportion des emplois selon le secteur (2021)					
Services	75 %	67 %	78 %	75 %	
Manufacturier et construction	13 %	9 %	15 %	11 %	Non applicable
Ressources naturelles	13 %	24 %	7 %	13 %	

Source : Collini (2021a, b, c, d), ISQ (2017a, 2022) et L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue (2022a, b, c, d)

originaires de l'Abitibi revenue dans la région depuis quelques années, pour qui l'industrie minière n'était pas d'un grand intérêt. Ces expériences très différentes m'ont permis d'apprécier à quel point la vie quotidienne dans une « ville minière » n'est pas la même pour tout le monde.

D'un côté, ma colocataire ne considérait pas que Rouyn-Noranda était une ville minière. Pourtant, durant les semaines que j'ai passées chez elle, tout ou presque me rappelait la présence d'activités minières à proximité. Sa maison était située sur l'avenue Murdoch, nommée en l'honneur de James Young Murdoch, premier président de Mines Noranda. Par la fenêtre du salon, je regardais la fumée des cheminées de la fonderie Horne pour connaître la direction du vent. J'allais faire mon jogging autour du lac Osisko juste à côté, dont la partie nord, endiguée afin de confiner l'eau minière, est d'un bleu azur qui ne correspond pas à la couleur habituelle des lacs québécois. C'est aussi chez elle que j'ai « mangé la mine » pour la première fois. Lorsqu'un goût inconnu m'a saisi alors que nous discutons sur sa galerie, elle m'a expliqué qu'il était dû aux rejets des cheminées de la fonderie, dont la plus proche était à une distance de 500 m.

De l'autre côté, près du premier endroit où j'ai habité à Rouyn-Noranda, rien ne trahissait la présence d'activités minières. Toutefois, comme le père travaillait dans l'industrie minière, le sujet des mines n'était jamais bien loin dans nos discussions. Afin qu'il ne se sente pas systématiquement sous la loupe, j'ai pris soin de distinguer les moments où je souhaitais obtenir des informations de sa part dans le cadre de mon doctorat. Je me suis aussi engagée envers lui à n'utiliser que les informations qu'il me transmettait officiellement et non celles que j'aurais pu acquérir de façon privilégiée du fait de notre cohabitation.

Lors de mon séjour à Val-d'Or, j'ai résidé dans une maisonnette de Bourlamaque, une ancienne ville de compagnie annexée à Val-d'Or en 1968 et classée site historique en 1979 (Chabot 2009, Gourd 1983). La Lamaque Gold Mines l'avait fondée en 1934 afin d'y loger ses travailleurs et leur famille (Gourd 1983). Elle compte aujourd'hui encore une soixantaine de cabanes en rondins ainsi que les anciennes résidences des directeurs de la mine. Je m'y sentais au cœur du monde minier. J'habitais avec un passionné de l'histoire des mines qui

m'a emmenée en excursion sur d'anciens sites. J'étais voisine de la Cité de l'Or, une ancienne mine transformée en site touristique (je reviendrai sur cet attrait touristique plus loin dans le chapitre), et du parc à résidus de la mine Lamaque, alors en restauration. Au bout de la rue, derrière le rond-point à thématique minière qui marque l'entrée de Val-d'Or, se dressaient les montagnes de résidus de l'ancienne mine Sigma. Des rappels miniers se trouvaient partout dans mon environnement immédiat.

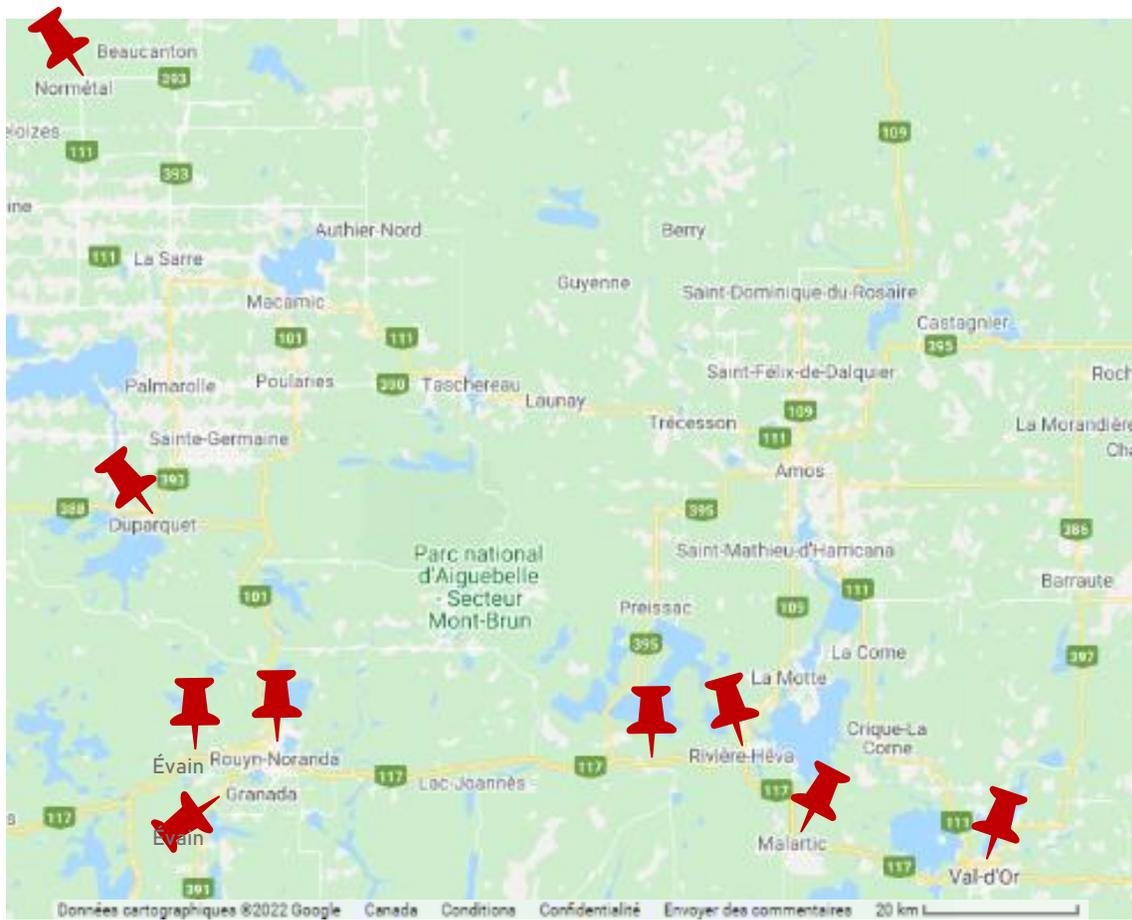
L'observation participante s'est révélée utile à plusieurs égards. Complètement immergée dans le milieu à l'étude (Laperrière 2009), à l'instar de Brisson (2004) dans sa thèse sur la forêt anticostienne, j'ai pu rendre compte du « sens du lieu » (Feld et Basso 1996) des Abitibiens. L'observation participante me permit aussi de saisir la place qu'occupent les activités minières dans leur quotidien et à la manière dont elles façonnent l'espace matériel. En plus des pratiques, la technique donne accès aux discours des gens du milieu avec qui le chercheur cohabite (Low et Lawrence-Zúñiga 2003, Rodman 1992). Les neuf mois que j'ai passés en Abitibi furent ainsi instructifs quant à la façon dont les travailleurs de l'industrie minière québécoise se représentent leurs activités et se perçoivent comme industrie. Ils me fournirent aussi des données sur le rapport que les Abitibiens entretiennent avec le développement minier. En outre, j'ai accompagné l'observation participante d'entretiens informels (Bernard 2011), des échanges spontanés qui m'ont permis de glaner des informations complémentaires sur l'un ou l'autre de mes objectifs. Pour colliger l'ensemble de ces informations, j'ai rédigé assidûment un journal de bord. À la fin de chaque journée ou presque, je notais mes observations, mes réflexions et ce que j'avais retenu de mes conversations. J'ai opté pour un format électronique (document Word), qui permet d'effectuer efficacement des recherches dans le contenu.

En plus de me permettre de collecter des données, l'observation participante m'a aidée à me faire davantage considérer et respecter, en raison de l'intérêt réel que je portais à la région. C'est moins parce que je m'y suis établi plusieurs mois (un phénomène fréquent, notamment chez les travailleurs du secteur minier) que parce que je la sillonnais de long en large pour le plaisir de la découvrir. Cela me permit d'acquérir des référents communs avec les gens de la région et de les rejoindre sur autre chose que le sujet de ma recherche.

Hilgers (2013 : 97) dit à propos de l'observation participante : « Pour être rigoureuse, celle-ci suppose souvent de faire se rencontrer, de connaître, sinon de maîtriser plusieurs disciplines. Il convient d'avoir des notions de finance pour aborder les *traders* à Londres, New York ou Tokyo; d'agronomie pour travailler sur le maraîchage en Afrique; d'épidémiologie pour étudier la santé en Amérique latine ». Mon terrain de recherche demanda effectivement que j'acquière des connaissances en géologie, en économie minière, en administration publique de même qu'en droit afin de bien comprendre mes interlocuteurs et dans certains cas, de renforcer ma crédibilité.

La figure 2 localise les villes sélectionnées pour l'observation participante ainsi que les autres mentionnées dans la thèse.

Figure 2 Localisation des principales villes de l'Abitibi dont il est question dans la thèse



2.1.2 Observation

Ma collecte de données a impliqué des observations plus passives, au cours desquelles j'étais spectatrice plutôt qu'actrice (Jaccoud et Mayer 1997). Le tableau 2 énumère les activités d'observation que j'ai réalisées. Pour chacune d'elles, j'ai pris des notes au moment de l'activité dans une grille d'observation (annexe 4). Tout comme pour l'observation participante, j'ai effectué des entretiens informels lors de mes séances d'observation.

Tableau 2 Liste des activités d'observation

Activité	Date	Lieu
Colloque sur les mines à ciel ouvert organisé par la coalition Pour que le Québec ait meilleure mine!	Octobre 2014	Rouyn-Noranda
Congrès de l'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ)	Octobre 2014	Montréal
Congrès Québec Mines	Novembre 2014	Québec
Congrès de l'Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada (PDAC)	Mars 2015	Toronto
Conférence de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM)	Mars 2015	Rouyn-Noranda
Rencontre publique, projet Akasaba Ouest	Mars 2015	Val-d'Or
Rencontre publique, projet Granada	Mars 2015	Granada
Rencontre publique, citoyens de Malartic	Mars 2015	Malartic
Visite personnalisée du site de forages d'une compagnie d'exploration	Avril 2015	x
Rencontre publique, projet Akasaba Ouest	Avril 2015	Val-d'Or
Visite personnalisée des bureaux d'une compagnie d'exploration	Avril 2015	x
Semaine minière – exposition à la bibliothèque municipale	Avril 2015	Rouyn-Noranda
Semaine minière – dîner-conférence organisé par Desjardins	Avril 2015	Val-d'Or
Semaine minière – séminaire enviro-mines et visite guidée des laboratoires de l'Institut de recherche Mines et Environnement à l'UQAT	Avril 2015	Rouyn-Noranda
Congrès de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM)	Mai 2015	Montréal
Excursion sur d'anciens sites miniers	Mai 2015	x

Tableau 2 Liste des activités d'observation (suite)

Activité	Date	Lieu
Forum CONSOREM-DIVEX	Juin 2015	Rouyn-Noranda
Explo-Abitibi	Juin 2015	Rouyn-Noranda
Visite personnalisée d'une mine	Juin 2015	x
Visite personnalisée d'un ancien site minier	Juin 2015	x
Excursion à l'ancienne ville minière de Joutel	Juin 2015	Joutel
Visite personnalisée d'une mine	Juin 2015	x
Expo minière et forestière de Malartic	Juin 2015	Malartic
Symposium Environnement et Mines – conférences	Juin 2015	Rouyn-Noranda
Symposium Environnement et Mines – visite guidée des mines LaRonde et Canadian Malartic et de l'ancien site minier Manitou	Juin 2015	Divers
Visite personnalisée d'un ancien site minier	Juillet 2015	Arntfield-Évain
Visite touristique de la Maison Dumulon	Juillet 2015	Rouyn-Noranda
Visite personnalisée de la mine Bracemac-McLeod	Juillet 2015	Matagami
Excursion sur d'anciens sites miniers	Juillet 2015	x
Excursion sur d'anciens sites miniers	Juillet 2015	x
Visite touristique d'anciens sites miniers	Juillet 2015	Cobalt (Ontario)
Conférence de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM)	Septembre 2015	Amos
Vol en avion au-dessus de la région	Septembre 2015	Abitibi
Congrès Québec Mines	Novembre 2015	Québec

x : confidentiel

J'ai réalisé la plupart des activités d'observation lors de mon terrain ethnographique. Les deux villes où j'ai résidé possédaient l'essentiel des attraits touristiques miniers de la région, que j'ai visités afin de me familiariser avec le passé et le présent minier de l'Abitibi. À Rouyn-Noranda, la fonderie Horne propose des visites durant la saison estivale et la Ville a mis sur pied un circuit interprétatif intitulé « Une mine, une ville ». Onze panneaux disposés le long d'un parcours de 3,3 km expliquent l'influence qu'ont eue la mine Horne et la fonderie du même nom sur le patrimoine, l'histoire et l'architecture du Vieux-Noranda, photos d'époque en soutien. À Val-d'Or, le site patrimonial de la Cité de l'Or organise plusieurs activités : une exposition permanente sur l'histoire de la mine Lamaque, des visites

guidées de cette ancienne mine et une descente jusqu'à 300 pieds sous terre, un circuit d'interprétation et un rallye de géocaching afin de découvrir Bourlamaque, où une maison est dédiée à la présentation d'une exposition sur cet ancien village minier (Office du tourisme et des congrès de Val-d'Or 2016). Je me suis aussi rendue au Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue, situé à Malartic. En plus de son exposition sur la géologie et les projets miniers de la région, celui-ci offre une visite guidée des installations de la mine Canadian Malartic (Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue 2021). L'ensemble de ces activités d'observation m'ont permis d'acquérir des données en lien avec les activités minières historiques et actuelles en Abitibi.

Plusieurs participants passionnés de développement minier m'ont fait visiter la région et ses anciens sites miniers, ce qui a aussi alimenté mes réflexions sur l'espace matériel du développement minier. Avec mon hôte rouynorandien, nous nous sommes même rendus jusqu'à la ville minière de Cobalt, en Ontario. C'est dans cette ville, qui fut la plus importante productrice d'argent au monde au début du siècle dernier, qu'on trouve le plus vieux chevalement du Canada et le plus gros poteau de claim encore debout (Historic Cobalt 2021). Grâce au réseau de connaissances de mon hôte valdorien, j'ai aussi pu survoler la région en avion pendant environ trois heures. Ce dernier m'a grandement aidée à identifier les mines que nous voyions du haut des airs³⁷. Lors des sorties d'observation, j'ai pris des photos chaque fois que possible afin de conserver des images de ce que j'avais vu.

L'observation m'a également permis de décrire ce que font les travailleurs de l'industrie minière. En effet, j'ai effectué des visites accompagnées de deux sites d'exploration et de cinq mines en activité (quatre souterraines et une à ciel ouvert). Je suis descendue dans les galeries souterraines de trois mines différentes et dans deux cas, j'étais seule dans un « tour » organisé spécifiquement pour moi. Les deux fois, j'ai passé environ quatre heures sous terre. J'ai marché dans la boue de galerie en galerie, descendu des échelles en bois glissantes, grimpé sur des amas de roche et me suis promenée dans des véhicules motorisés variés afin de voir les différents secteurs d'activité. Je devais arriver une bonne heure avant le moment

³⁷ Je ne sais si c'est parce que je commençais à être habituée aux images minières à ce moment, mais lors du tour d'avion, le mauvais état de la forêt m'a davantage frappée que la pollution des mines.

prévu pour la descente afin qu'on me prépare (équipement, consignes de sécurité, etc.). De retour à la surface, je passais au moins une autre heure sur le site de la mine afin de visiter, toujours avec un guide pour des raisons de sécurité, les autres installations.

Que des compagnies acceptent que je descende sous terre m'a surpris, puisque cela demande que je monopolise un employé pour plusieurs heures. J'en ai discuté avec les gestionnaires qui m'ont ouvert cette porte. Pour eux, que je vois de mes propres yeux ce qu'est une mine était un moyen de mieux faire connaître l'industrie minière et de faire tomber les préjugés qui lui collent à la peau. En gardant cela en tête, je suis bien consciente que mes accompagnateurs ont pu orienter mon regard vers ce qu'ils voulaient que j'observe. Je suis tout aussi consciente que les gestionnaires des compagnies minières et d'exploration m'ont souvent servi un discours préfabriqué afin de véhiculer le message qu'ils souhaitaient faire passer. Néanmoins, me promener dans des galeries à 2 km sous terre m'a donné une idée plus concrète de ce qu'est une mine. Salazar-Soler (2002 : 73) affirme d'ailleurs que la « descente dans les entrailles de la Terre » est essentielle afin de pouvoir « étudier et comprendre le sens profond du métier de mineur ». En outre, les visites de mines en activité m'ont permis de gagner en crédibilité auprès de certains participants, particulièrement dans l'industrie minière. J'ai eu l'impression qu'en démontrant de la sorte le sérieux de ma démarche, on m'a témoigné un plus grand respect.

Les autres activités d'observation, réalisées lors d'événements miniers, se sont déroulées autant en Abitibi qu'à l'extérieur de la région. Ce sont des congrès, des colloques et des conférences qui touchaient le développement minier au Québec ainsi que des présentations qui concernaient des projets miniers en Abitibi. L'observation visait à noter, le cas échéant, les représentations, les pratiques, les discours, les expériences et les conflits associés au développement minier en Abitibi ou au Québec. Comme l'observation se faisait dans des endroits publics, où les données recueillies ne ciblent pas des individus particuliers (Bernard 2011), je n'ai pas révélé ma présence. Cependant, si je posais une question au présentateur, je prenais soin de spécifier que j'effectuais une recherche doctorale en anthropologie sur le développement minier en Abitibi.

2.1.3 Entretiens semi-dirigés

L'entretien semi-dirigé « consiste en une interaction verbale animée de façon souple par le chercheur [qui] se laissera guider par le rythme et le contenu unique de l'échange dans le but d'aborder, sur un mode qui ressemble à celui de la conversation, les thèmes généraux qu'il souhaite explorer avec le participant de la recherche » (Savoie-Zajc 2009 : 340). Dans le cas de ma recherche, ces thèmes étaient l'espace perçu, l'espace conçu et l'espace vécu. C'est lors de l'analyse que l'espace construit et l'espace conflictuel se sont révélés pertinents à approfondir et à mettre en relation avec les trois autres pour comprendre adéquatement le processus de construction de l'espace minier de l'Abitibi.

Les questions posées durant les entretiens touchaient le façonnement de l'espace matériel par les activités minières, les conceptions du développement minier de l'État et de l'industrie minière ainsi que l'expérience du développement minier vécue par les résidents de la région (le schéma d'entretien se trouve à l'annexe 5). De façon à assurer la fluidité de la discussion avec les participants, je n'abordais pas nécessairement les thèmes dans le même ordre. De même, lorsqu'une question était non pertinente ou inapplicable avec un participant, je ne la lui posais pas. Grâce aux entretiens semi-dirigés, j'ai pu développer « une compréhension riche [du] phénomène, ancrée dans le point de vue et le sens que les acteurs sociaux donnent à leur réalité » (Savoie-Zajc 2009 : 337).

J'ai effectué 91 entretiens semi-dirigés avec 97 participants. J'admets candidement que j'anticipais des difficultés de recrutement, particulièrement dans le secteur minier puisque c'est un milieu reconnu pour être assez fermé (Urban et Koh 2013). Entre autres exemples, McEachern (1995) a dû abandonner la réalisation d'entrevues dans son étude sur la signification de la nature chez les compagnies minières australiennes parce qu'il ne fut pas en mesure d'accéder aux dirigeants de ces compagnies. En raison de cette crainte, j'ai sollicité un grand nombre de personnes pour participer à ma recherche et je ne m'attendais pas à ce qu'elles soient aussi nombreuses à répondre à mon appel.

J'ai recruté les participants en les sélectionnant selon leur appartenance à différentes catégories (Mayer et coll. 2000). Celles-ci sont détaillées dans le tableau 3 (p. 61-62) avec le

nombre de participants dans chacune. J'ai procédé par la méthode en boule de neige (Beaud 2009, Bernard 2011), en m'informant auprès de mes interlocuteurs s'ils connaissaient des personnes qui appartenaient aux catégories d'intérêt pour ma recherche. Pour chaque catégorie, j'ai mis fin au recrutement lorsque j'ai atteint la saturation des données, à l'exception de deux catégories qui n'étaient pas prévues initialement : les politiciens et le gouvernement fédéral. Des concours de circonstances m'ont permis de réaliser ces entretiens que j'ai ajoutés à mon corpus sans m'inquiéter de la saturation des données. Les entretiens avec les politiciens m'ont fourni des exemples du discours officiel sur le développement minier. Quant à celui avec un fonctionnaire de l'administration centrale de Ressources naturelles Canada, il m'a permis de mieux comprendre les caractéristiques du développement minier au Québec par rapport à celui des autres provinces canadiennes.

Tableau 3 Participants aux entretiens semi-dirigés selon les catégories

Catégorie	Nombre de participants	Pourcentage total
Industrie minière	33	34 %
Secteur de la production	10	
Associations et groupes de pression	8	
Consultants	7	
Secteur de l'exploration	4	
Secteur de la prospection	2	
Employés d'entrepreneurs	2	
Citoyens	26	27 %
Rouyn-Noranda	14	
Normétal	4	
Val-d'Or	3	
Launay	2	
Preissac	1	
Amos	1	
Duparquet	1	

Tableau 3 Participants aux entretiens semi-dirigés selon les catégories (suite)

Catégorie	Nombre de participants	Pourcentage total
Ministères et organismes provinciaux	16	16 %
MRN	7	
MEQ	5	
Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue	3	
SOQUEM	1	
Comités de citoyens formés dans le cadre de projets miniers	7	7 %
Comité de vigilance ou de suivi	7	
Organisations environnementales	7	7 %
Organisations régionales	6	
Organisations provinciales	1	
Enseignement et recherche universitaires sur le secteur minier	4	4 %
Chaire, institut ou groupe de recherche	4	
Politiciens	3	3 %
Politique provinciale	2	
Politique municipale	1	
Ministères et organismes fédéraux	1	1 %
Ressources naturelles Canada	1	
Total	97	100 %

J'ai réalisé les entretiens dans un endroit du choix du participant. Tous les participants ont signé librement un formulaire de consentement à l'étude qui indiquait qu'ils pouvaient mettre un terme à leur participation sans conséquences négatives ou préjudices. Le formulaire décrivait aussi les mesures que je respecterais afin d'assurer la confidentialité des renseignements qu'ils me fourniraient (annexe 6). Avec l'accord des participants, j'ai enregistré les entretiens. Dans le cas des deux participants qui ont refusé l'enregistrement, j'ai pris des notes par écrit.

La durée moyenne des entretiens est de 1 heure 17 minutes, le plus court étant de 33 minutes et le plus long de 2 heures 45 minutes. La répartition des participants selon le sexe est 32 % de femmes pour 68 % d'hommes. La proportion d'hommes est plus élevée que dans les statistiques régionales et provinciales, où elle oscille autour de 51 % (L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue 2021b), une situation due au grand nombre de participants du secteur minier, à dominance masculine (Lahiri-Dutt et Macintyre 2006, Macdonald et Rowland 2002). La répartition des participants selon leur catégorie d'âge est présentée dans le tableau 4. Ici encore, les proportions diffèrent des statistiques régionales en raison de la sélection des participants selon leur pertinence pour la recherche et non selon des critères de représentativité (Beaud 2009).

Tableau 4 Répartition des participants selon leur catégorie d'âge

Catégorie d'âge (ans)	Nombre de participants	Proportion (%)	Proportion dans la région^a (%)
18 - 30	13	13	18
31 - 40	26	26	15
41 - 50	14	14	15
51 - 60	29	29	22
61 - 70	11	12	16
71 +	4	4	14
Total	97	100	-

^a Pourcentage établi à partir des données de l'ISQ (2020b). À noter que la correspondance des catégories d'âge n'est pas exacte, celles de l'ISQ débutant et se terminant un an plus tôt que les miennes.

2.1.4 Recherche documentaire

La recherche documentaire s'est révélée particulièrement utile pour obtenir des informations historiques sur les enjeux de développement minier en Abitibi et sur l'évolution de l'action de l'État en matière de développement minier au Québec. Elle m'a aussi permis de constater des changements dans la façon dont les projets miniers marquent physiquement le territoire de l'Abitibi au fil des décennies.

En plus de me permettre d'acquérir une perspective diachronique sur mon sujet de recherche, la recherche documentaire me fournit des informations sur la situation actuelle. De juin 2014 à décembre 2015 puis de façon moins systématique par la suite, j'ai fait une revue des journaux locaux, régionaux et provinciaux pour voir la manière dont ils dépeignent les projets miniers de l'Abitibi et leurs enjeux. J'ai retenu des journaux à trois échelles différentes :

- À l'échelle locale : Le P'tit journal de Malartic, Le Grand Héron et Le Citoyen
- À l'échelle régionale : L'Abitibi Express, L'Écho Abitibien et La Frontière
- À l'échelle provinciale : La Presse, Le Devoir et Les Affaires

Cette revue m'a permis de relever le discours de l'industrie minière, de l'État et des Abitibiens à propos du développement minier. De plus, afin de mieux connaître les projets miniers en Abitibi, j'ai épluché les principaux documents qui leur étaient reliés (p. ex. mémoires déposés devant le BAPE, rapports de faisabilité technique ou économique, résumé des études d'impact environnemental, etc.). Je me suis penchée sur les différentes lois québécoises qui encadrent le développement minier dans le but de faire ressortir les grandes orientations sur lesquelles elles reposent ainsi que sur les documents rédigés par des groupes de citoyens ou environnementaux qui les critiquent afin de comprendre leurs arguments. J'ai fait une lecture approfondie des sites Internet des compagnies minières présentes en Abitibi pour faire ressortir les valeurs et les principes qui guident leurs actions et la façon dont elles décrivent le rapport entre les Abitibiens et les mines, le cas échéant.

J'ai réalisé une recherche documentaire multisite. J'ai tiré profit de bibliothèques à Québec (Université Laval, MRN), Val-d'Or (municipale, Société d'histoire), Rouyn-Noranda (municipale, Bibliothèque et Archives nationales du Québec [BAAnQ], UQAT) et Malartic (Société d'histoire). J'ai compilé les données de recherche documentaire dans des notes de recherche électroniques (documents Word).

2.2 Traitement et analyse des données

J'ai commencé à transcrire les entretiens en verbatim sur le terrain. Grâce à la bourse du CRSH que j'ai obtenue, j'ai pu engager trois étudiants en anthropologie qui m'ont fourni une aide précieuse. Chacun d'eux a signé un formulaire d'engagement à la confidentialité (annexe 7). Lorsque je transcrivais une entrevue ou révisais les transcriptions réalisées par les étudiants, je prenais note des thèmes qui m'apparaissaient pertinents à approfondir en lien avec ma question de recherche, à savoir la façon dont l'industrie minière, l'État québécois et les Abitibiens construisent l'espace minier de l'Abitibi depuis le début du XX^e siècle. Cette technique me permettait d'orienter les données que je recueillis par la suite et la préanalyse progressive que j'en faisais. La tenue de mon journal de bord, la rédaction de mes notes de recherche documentaire et le remplissage des grilles d'observation, qui se faisaient en continu, suscitaient également des réflexions qui dirigeaient mon regard vers certains éléments. Ma démarche s'inspire en ce sens de la théorisation ancrée (Glaser et Strauss 1967, 1995) qui, foncièrement itérative, permet de théoriser petit à petit un phénomène à partir des données collectées (Paillé 1994).

J'ai effectué une analyse thématique des transcriptions en procédant « systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans [mon] corpus » (Paillé et Mucchielli 2016 : 124). Pour ce faire, une fois ma collecte de données terminée, j'ai codé les transcriptions dans le logiciel d'analyse qualitative QDA Miner³⁸. Les thèmes abordés avec les participants afin de répondre à ma question de recherche ont constitué le squelette des codes, auquel se sont greffés les thèmes qui ont émergé du terrain (Strauss et Corbin 2003). Les grands thèmes que j'ai finalement retenus sont le rôle de l'industrie minière dans le développement minier au Québec, le rôle de l'État dans le développement minier au Québec, le rôle de l'État dans la construction de l'Abitibi en tant que région minière, la place qu'occupent les activités minières présentes et passées en Abitibi, l'expérience du développement minier vécue par les Abitibiens et la façon dont cette expérience s'est transformée au fil du temps. Pour chacun d'eux, suivant Paillé (1994),

³⁸ L'Université Laval met à la disposition des étudiants des licences payantes pour la version complète du logiciel. Pour ma part, j'ai trouvé la version gratuite, téléchargeable directement sur le site de la compagnie Provalis Research, suffisante pour mes besoins.

j'ai examiné les nuances, les ressemblances et les différences entre les données (codification ouverte) puis j'ai raffiné les résultats en sous-catégories (codification axiale). J'ai ensuite rédigé de courtes sections de présentation des résultats, dans l'optique de commencer à ordonner mes idées et à les mettre en relation. Je respectais ainsi l'idée selon laquelle les cinq dimensions constitutives de l'espace doivent être analysées simultanément puisqu'elles sont intriquées et dialogiques (Bender 2001). Cette étape m'a aidé à faire ressortir des catégories centrales, des liens entre ces catégories centrales ainsi qu'entre celles-ci et des éléments de contexte (codification sélective).

J'ai importé mon journal de bord, mes grilles d'observation et mes notes de recherche documentaire dans le logiciel de gestion bibliographique EndNote. J'aurais pu les ajouter à mon corpus de données dans QDA Miner, mais dans EndNote se trouvaient toutes les notes de lecture (articles scientifiques, livres, etc.) que je colligeais depuis le début de mon doctorat. Effectuer une recherche par mot-clé dans l'ensemble de mon matériel afin de ressortir les sources dont j'avais besoin pour bonifier ou nuancer l'analyse d'un thème précis était alors facile. J'ai aussi puisé les informations dont j'avais besoin dans les entretiens menés à Malartic dans le cadre de la recherche de Brisson et ses collaboratrices (2015a, b, 2017). Comme j'en connaissais bien le contenu, je fouillais directement dans les transcriptions que je savais pertinentes à l'égard de ce que je cherchais. J'ai fait de même pour le journal de bord tenu en 2013.

2.3 L'apparence de conflits d'intérêts

Je ne considère pas avoir été en situation de conflit d'intérêts au cours de la réalisation de ma recherche. À des fins de transparence, je trouve cependant important de divulguer certains événements survenus durant celle-ci :

- De 2012 à 2015, j'ai participé à un projet de recherche qui visait à documenter les effets psychologiques et sociaux de la réouverture de la mine Canadian Malartic à Malartic, dirigé par la P^{re} Brisson.
- En 2016, j'ai travaillé comme consultante pour la compagnie d'exploration minière Nouveau Monde Graphite, dans le cadre de son projet Matawinie près de Saint-

Michel-des-Saints dans Lanaudière. Mon mandat était de réaliser une revue de littérature sur l'évaluation des impacts sociaux des projets de développement et de cibler les meilleures pratiques pour le secteur minier.

Ces expériences de travail en lien avec les mines ont abordé chacune une facette du développement minier. Elles ont nourri mes réflexions sans que je prenne parti pour l'un ou l'autre de mes employeurs. Si j'ai eu la possibilité d'utiliser les résultats du projet dirigé par P^{re} Brisson pour ma recherche, je n'ai pas demandé cette autorisation à Nouveau Monde Graphite, car je n'en voyais pas la pertinence³⁹. Cette expérience m'a tout de même servi sur le plan professionnel. J'avais espoir, comme Goldman (2000), que mon rapport permettrait une meilleure prise en compte des communautés touchées par le projet Matawinie. Or le rapport du BAPE (2020b) a conclu que le projet comportait des enjeux d'acceptabilité sociale importants et que Nouveau Monde Graphite devait fournir des efforts supplémentaires afin de favoriser son intégration dans la communauté.

2.4 Règles d'écriture

2.4.1 Citations des participants

Lorsque je cite les propos de participants, j'indique entre parenthèses la catégorie à laquelle ils appartiennent au lieu de référer à eux par le pseudonyme que je leur ai attribué afin de garantir leur anonymat. Lorsque le lieu de résidence du participant est la caractéristique la plus pertinente en regard de la discussion, c'est cette information que je donne. Le tableau 5 (p. 68) présente la répartition des participants selon leur lieu de résidence.

Tout en veillant à respecter les mots utilisés par les participants, je me suis permis de corriger les fautes grammaticales qui rendaient la lecture moins fluide.

³⁹ La compagnie savait que je réalisais un doctorat sur le développement minier.

Tableau 5 Répartition des participants selon leur lieu de résidence

Lieu de résidence	Nombre de participants	Lieu de résidence	Nombre de participants
Rouyn-Noranda	51	Autres villes d’Abitibi	15
Autres quartiers	39	Normétal	4
Granada	6	Amos	4
McWatters	4	Preissac	2
Beaudry	1	Duparquet	1
Cléricy	1	La Sarre	1
Extérieur de l’Abitibi	20	Launay	1
Québec	13	Macamic	1
Ottawa	3	Trécesson	1
Montréal	2	Val-d’Or	11
Toronto	1	Val-d’Or	10
Ville-Marie	1	Dubuisson	1
Total		97	

2.4.2 Féminisation des noms

Contrairement à la recommandation de l’Office québécois de la langue française (2018), je réfère aux personnes qui ont participé à ma recherche en utilisant systématiquement le masculin, peu importe le genre de la personne. J’ai fait ce choix parce que la distinction de genre aurait pu mener à l’identification de certaines personnes.

2.4.3 Sigles et acronymes

Je n’ai pas systématiquement respecté la convention selon laquelle les sigles et les acronymes sont employés à partir de la troisième occurrence d’une expression. Lorsque certaines expressions me semblaient mieux connues sous leur forme abrégée, j’ai indiqué celle-ci entre parenthèses, même si je n’utilisais l’expression qu’une ou deux fois.

Les actuels ministères de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de l’Énergie et des Ressources naturelles ont souvent changé de nom au fil du temps

(annexe 8). Pour simplifier la lecture, je réfère à eux par une appellation générique dans le corps du texte, soit le ministère de l'Environnement (MEQ) et le ministère des Ressources naturelles (MRN). Cependant, par souci de précision, j'utilise l'acronyme de l'appellation complète dans les références (la liste des sigles se trouve aux p. xi-xiii) et j'emploie l'appellation au long dans la bibliographie.

Chapitre 3 L'espace construit : notions de base sur le développement minier au Québec

Dans ce chapitre, je présente quelques notions de base du développement minier au Québec qui aideront le lecteur à apprécier les chapitres d'analyse subséquents. Je commencerai par définir en quoi consiste le développement minier puis je caractériserai l'approche québécoise dans ce domaine à partir des principales orientations législatives fournies par l'État. Je m'intéresserai ensuite aux intervenants de l'industrie minière et à deux dimensions de leurs activités, soit les métaux qu'ils recherchent et les endroits où ils les exploitent.

Outre me permettre de cerner mon objet d'étude, ce chapitre servira à discuter de l'aspect « construit » de l'espace minier. J'identifierai effectivement quelques-uns des acteurs et des discours qui participent à lui donner forme, illustrant ainsi l'idée selon laquelle l'espace est construit (Cosgrove 1993, 1998, Daniels 1993, Lawrence et Low 1990, Low 1996, 2009, 2011, Low et Lawrence-Zúñiga 2003).

3.1 Qu'est-ce que le développement minier?

Les définitions du développement minier sont nombreuses. Cependant, géologues, économistes et ingénieurs miniers se rejoignent sur l'idée qu'il est un processus qui vise l'exploitation économiquement rentable d'un gisement (AMQ s. d.-a, CSMO Mines s. d., Gouvernement du Québec 2021, Jébrak et Marcoux 2008, MinesQc.com 2017, MERN 2016c, MAMROT 2016b, Ressources naturelles Canada s. d.). Le nombre d'étapes que comporte ce processus tout comme le nom de ces étapes varient selon les sources (tableau 6, p. 71). L'AMQ, Minalliance, MinesQc.com, le CSMO Mines et Géologie Québec regroupent les étapes du processus sous l'appellation « développement minéral »; seul le MAMROT utilise l'expression « développement minier ». Le MRN place le développement minier comme une phase du développement minéral alors que MinesCanada.ca parle d'une « séquence d'exploration minérale et d'exploitation minière ». Dans la thèse, j'ai opté pour le terme « développement minier » parce que c'est lui que les participants de ma recherche utilisaient le plus souvent. Je me concentre sur quatre étapes du processus de développement

Tableau 6 Étapes du processus de développement minier selon quelques sources

Étapes	AMQ (s. d.-a) Minalliance (2016b) MinesQc.com (2017)	Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines (CSMO Mines s. d.)	Géologie Québec (2016)	MinesCanada.ca (Cosgrove 1998, Daniels 1993, s. d.)	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMROT 2016a)	MRN (MERN 2016c)
1	Prospection	Exploration	Valorisation	Préexploration	Valorisation	Levés géoscientifiques
2	Exploration	Mise en valeur	Exploration	Exploration	Exploration	Exploration
3	Mise en valeur	Construction	Mise en valeur	Évaluation et planification minière	Mise en valeur	Mise en valeur
4	Aménagement et production	Exploitation	Aménagement du complexe minier	Aménagement du complexe minier	Aménagement du complexe minier	Construction et rodage
5	Fermeture et restauration	Fermeture		Production	Production	Exploitation
6	Suivi environnemental			Fermeture et restauration du site	Fermeture et restauration du site	Restauration
7				Post-fermeture	Post-fermeture	

minier en recourant, ici encore, aux termes employés le plus fréquemment par les participants et aux définitions les plus courantes qu'ils m'en ont fournies, soit :

- La prospection, entendue comme la recherche d'indices minéralisés sur le terrain;
- L'exploration, entendue comme la délimitation du gîte et la définition des paramètres d'exploitation;
- La production, entendue comme l'aménagement du complexe minier et l'exploitation de la mine;
- La restauration, entendue comme la remise en état du site dans un état dit « satisfaisant »⁴⁰.

Je détaillerai dans le chapitre 4 les activités impliquées à chacune de ces étapes et la manière dont elles façonnent l'espace minier de l'Abitibi.

Le développement minier mobilise un éventail de termes techniques dont les plus utiles à cette thèse sont présentés dans le tableau 7 (p. 73). Des précisions me semblent pertinentes à apporter à propos des termes « minerais » et « stérile ». Dans un gisement, on désigne une roche comme du minerai ou du stérile selon sa teneur en minéraux par rapport à la teneur de coupure. Disons qu'une roche a une teneur en or de 3 g/t : si la teneur de coupure est inférieure à 3 g/t, on considérera la roche comme du minerai. On considérera la même roche comme du stérile si la teneur de coupure est supérieure à 3 g/t. La teneur de coupure varie selon les mines puisqu'elles n'ont pas les mêmes coûts d'exploitation. Ainsi, à la mine Canadian Malartic, la teneur de coupure est de 0,4 g/t alors qu'à la mine Westwood, près de Cadillac, elle est de 4 g/t (IAMGOLD Technical Services 2009, Lehouiller et coll. 2020). Pour reprendre l'exemple d'une roche qui a une teneur en or de 3 g/t, la mine Canadian Malartic la traiterait comme du minerai, mais la mine Westwood comme du stérile.

⁴⁰ Du point de vue de l'État, l'état satisfait signifie « éliminer les risques inacceptables pour la santé et assurer la sécurité des personnes; limiter la production et la propagation de contaminants susceptibles de porter atteinte au milieu récepteur et viser à éliminer toute forme d'entretien et de suivi à long terme; remettre le site dans un état visuellement acceptable; remettre le site des infrastructures dans un état compatible avec l'usage futur » (MERN 2020b : en ligne).

Tableau 7 Définition des principaux termes techniques employés dans la thèse

Catégorie	Terme	Définition
Roche	Minéral	Structure atomique ou moléculaire qu'on retrouve dans une roche; généralement, plusieurs minéraux composent une roche
	Minerai	Roche dont l'extraction d'un ou plusieurs minéraux est économiquement rentable
	Mort-terrain	Matériau meuble (sol, dépôts glaciaires, sable, sédiments) qui recouvre un gisement et qui n'est pas exploité
	Stérile	Roche dont l'exploitation n'est pas économiquement rentable
	Teneur de coupure	Concentration minimale en minéraux d'un gisement afin que son exploitation soit rentable; le cours des métaux sur les marchés mondiaux l'influence directement
Infrastructures minières	Halde à stériles	Site d'entreposage des stériles
	Parc à résidus miniers	Site d'entreposage et de dépôt des déchets d'exploitation minière
	Site minier	Aire qui regroupe l'ensemble des infrastructures liées à une exploitation minière (mine, usine de traitement, alimentation électrique, parc à résidus, bâtiments de service, etc.)
Ressource	Indice	Indication près de la surface de la présence de minéraux
	Gîte	Concentration de minéraux
	Gisement	Concentration de minéraux que l'on peut exploiter de façon économiquement rentable
Titres miniers	Claim	Titre minier d'exploration exclusif délivré pour la recherche de substances minérales du domaine de l'État
	Bail minier	Titre minier d'exploitation exclusif délivré pour l'exploitation d'un gisement

Adapté de Jébrak et Marcoux (2008) et validé par un géologue

Comme la législation d'un pays teinte le développement minier qui y a cours, j'aborde dans la prochaine section la façon dont l'État québécois l'encadre.

3.2 L'approche québécoise

Au Canada, la propriété des mines et leur administration sont dévolues aux provinces depuis l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, signé en 1867* (Lacasse 1976, Vallières 2012). Le gouvernement fédéral joue aussi un certain rôle en raison de ses responsabilités réglementaires et donc les projets miniers au Québec peuvent être soumis à une cinquantaine de lois, règlements, normes ou codes fédéraux (annexe 9). Portée par Ressources naturelles Canada (p. ex. 1994, 1996, 2019b, 2020), l'approche fédérale en matière de développement minier constitue un sujet de recherche à part entière (Campbell et coll. 2012, Deneault et Sacher 2012a, b). Dans la thèse, je me concentre sur l'approche qui joue un rôle beaucoup plus prépondérant dans la construction de l'espace minier de l'Abitibi : celle du gouvernement provincial. Afin de comprendre cette approche, j'effectuerai un retour historique sur le contexte d'élaboration des premières législations sur le développement minier au Québec. Je me pencherai ensuite sur les principales lois qui régissent présentement les activités minières dans la province.

3.2.1 L'Acte concernant les mines d'or et l'Acte général des mines de Québec

En 1863, la Beauce est le théâtre de la première ruée vers l'or du Canada après que deux cultivateurs aient annoncé y avoir récolté 72 onces d'or en une seule journée⁴¹ (Chapman 1881, Vallières 2012). Chapman (1881 : 13) rapporte que « des centaines de personnes accourues des États-Unis et de l'Europe, se ruèrent alors sur les bords de la [rivière] Gilbert, et des profits immenses furent réalisés dans un court espace de temps ». La frénésie de cette période pousse la Province du Canada à encadrer les activités aurifères au Canada-Est en adoptant l'*Acte concernant les mines d'or* en 1864 (Beaudoin-Jobin 2016). Cet acte crée deux divisions aurifères, Chaudière en Beauce et Saint-François en Estrie, dans lesquelles les terres sont réservées pour l'exploitation de l'or et l'argent (Leroy 1906). Désormais,

il ne sera plus permis à personne de faire des fouilles pour lui-même ou pour toute autre personne dans la division décrite dans ledit ordre et érigée par celui en division aurifère, si ce n'est en vertu d'une « licence pour l'exploitation de l'or sur les terres de la Couronne » ou d'une « licence pour l'exploitation de l'or sur

⁴¹ Des découvertes aurifères avaient lieu dans la région depuis 1846 (Vallières 2012).

les terres des particuliers », ainsi que le décrète le présent acte. (Acte concernant les mines d'or, chapitre 9, cité dans Beaudoin-Jobin 2016 : 18)

Comme l'*Acte concernant les mines d'or* vise à faire croître l'industrie minière dans la province en attirant les investisseurs locaux et américains, il ne prévoit aucune forme de taxation (Caravantes 2015).

En 1878, les dispositions de l'*Acte concernant les mines d'or* sont étendues aux mines de phosphate de l'Outaouais (Vallières 2012). La présence de phosphate dans les bassins des rivières du Lièvre et Gatineau est signalée en 1867 (Buies 1889). La première exportation a lieu en 1873 et deux ans plus tard, le Québec devient le principal producteur canadien de phosphate (Buies 1889, Vallières 2012). Cherchant à tirer une plus grande part des revenus qui proviennent des mines, l'État impose dans sa nouvelle loi une redevance sur le tonneau de phosphate brut extrait (Vallières 2012).

Parallèlement au phosphate, l'amiante connaît lui aussi un intérêt grandissant à cette période. La découverte d'amiante en 1876 dans le secteur de Thetford Mines et en 1878 dans le secteur d'Asbestos entraîne « une ruée vers l'or blanc » en Estrie (BAPE 2020a, MERN 2020a). Dans cette région ouvre d'ailleurs la première mine d'amiante commerciale au monde, la mine Johnson, en 1877 (BAPE 2020a, Musée minéralogique et minier de Thetford Mines 2005). Au lieu de légiférer spécifiquement sur l'amiante, le Québec choisit d'adopter l'*Acte général sur les mines de Québec* en 1880. Ce dernier pose trois balises : il détermine le régime légal de la propriété des mines, il règle les rapports juridiques entre l'exploitation et les propriétaires ou possesseurs du sol et il régleme l'exploitation minière (Leroy 1906 : 68). Pour ce faire, l'*Acte général sur les mines de Québec* s'appuie sur deux grands principes, visibles déjà dans l'*Acte concernant les mines d'or* : la théorie domaniale des droits de l'État et le *free mining*.

3.2.1.1 La théorie domaniale des droits de l'État

Selon la théorie domaniale des droits de l'État, aussi appelée la domanialité de la propriété des ressources minérales, la propriété des ressources minérales est réservée à l'État, peu

importe où le minerai est situé (Forget 1979, Lamontagne et Brisset des Nos 2005). Leroy (1906) soutient qu'à l'origine, la Couronne se serait réservé la propriété des ressources minérales, car les métaux lui étaient nécessaires pour répondre à ses besoins et à ceux de son peuple, par exemple pour frapper la monnaie et fabriquer l'artillerie. L'article 3 de la *Loi sur les mines*, la descendante de l'*Acte général sur les mines*, itère aujourd'hui la propriété domaniale des droits de l'État : « Le droit aux substances minérales, sauf celles de la couche arable, fait partie du domaine de l'État ».

Lorsqu'il accepte de céder ses droits sur les ressources minérales – de les aliéner, diront les juristes –, l'État détermine les conditions auxquelles celles-ci quitteront le domaine public, comme le paiement d'une rente (Lamontagne et Brisset des Nos 2005). L'imposition de redevances découle du principe de domanialité de la propriété des ressources minérales. Les redevances constituent une compensation pour l'épuisement définitif d'une ressource non renouvelable et un dédommagement pour la cession des ressources de l'État à des intérêts privés (Caravantes 2015, Paquette 2000).

Vallières (2012) distingue deux grands régimes de redevances : l'un basé sur le profit minier et l'autre sur la valeur brute de production annuelle. Au Québec, jusqu'en 2013, les redevances étaient calculées sur la base du profit réalisé par les compagnies minières (Caravantes 2015). La réforme du régime d'impôt minier qu'a entériné le gouvernement Marois en 2013 a changé la donne. Désormais, les compagnies minières doivent payer le plus élevé des deux montants suivants (MERN 2016e) :

- Un impôt minier minimum basé sur la valeur de la production à la tête du puits⁴². Les premiers 80 M\$ sont imposés à 1 % et l'excédent, à 4 %;
- Un impôt minier progressif sur le profit annuel. Le taux d'imposition varie de 16 % à 28 % selon la marge de profit de la compagnie minière.

Le MRN (2016e : en ligne, je souligne) explique que le régime de redevances vise à « assurer aux Québécois une juste part des bénéfices provenant de l'exploitation des ressources non

⁴² Il s'agit de la valeur brute de la production annuelle moins certaines dépenses de production et de transformation (Caravantes 2015).

renouvelables du domaine public, *et ce, sans compromettre la compétitivité des exploitants* ». C'est la raison pour laquelle le montant de l'impôt minier peut être réduit grâce à une série d'allocations, de dépenses admissibles et de crédits de droits. L'histoire montre qu'il en a presque toujours été ainsi (Paquette 2000). Vallières (2012) rapporte par exemple que l'échelle des droits sur les profits a doublé en 1965, alors qu'elle était la même depuis 1935; or cette hausse s'est accompagnée de dispositions qui permettaient de réduire les droits exigibles par des déductions spéciales sur les dépenses. De même, Caravantes (2015 : 164) remarque qu'en 1975, l'échelle de droits miniers a subi une hausse considérable, mais que « les retombées liées aux modifications des tranches de bénéfices imposables et à la majoration des taux de redevances ont été annulées par d'autres mesures, notamment des déductions visant les activités de première transformation ».

Les règles qui déterminent le calcul des redevances que les compagnies minières doivent verser à l'État sont établies dans la *Loi sur l'impôt minier*⁴³. Jusqu'en 2015, cette loi était sous la responsabilité du MRN; elle relève aujourd'hui de Revenu Québec.

3.2.1.2 *Le free mining*

L'État promulgue l'*Acte général sur les mines* dans un contexte où il n'a « pas de levier financier efficace et [dépend] du secteur privé pour exploiter ses ressources » (Laberge et Langlois 2013 : 2, cité dans Brisson et coll. 2017 : 395). Ainsi, afin de stimuler l'entrepreneuriat privé et d'accélérer l'essor de l'exploitation minière, il rend l'accessibilité aux minéraux peu onéreuse et d'une grande facilité (Leroy 1906). Dans cette optique, il accorde un droit de libre accès au territoire et à la ressource – c'est ce qu'on appelle le *free mining* (Barton 1993, Newman 2018). Ce principe implique que « l'accès à la ressource est ouvert à tous, sans égards aux moyens du demandeur; que le premier arrivé obtient un droit exclusif de rechercher les substances minérales qui font partie du domaine public; [et] qu'en cas de découverte, il a l'assurance d'obtenir le droit d'exploiter la ressource minérale trouvée » (MRN 1998 : 7). Le *free mining* confère donc le droit d'accéder sans entraves au territoire à des fins de prospection et la garantie de pouvoir exploiter les ressources

⁴³ De 1975 à 2011, elle portait le nom *Loi concernant les droits sur les mines*.

découvertes (Barton 1993, Caravantes 2015, Paquette 2000). Ce système tire son origine des lois minières établies au XIII^e siècle dans certains districts miniers d'Angleterre et d'Allemagne, qui permettaient aux mineurs « de pénétrer sur les terres et de les exploiter quel que soit le détenteur des droits de surface » (Taggart 1998 : 8, traduction libre). Au Québec, il est introduit en 1863 sous la pression des mineurs venus chercher fortune lors de la ruée vers l'or beauceron (Lacasse 1976, Lapointe 2010).

Au cœur du *free mining* se trouve le principe de divisibilité, qui établit une distinction entre les droits de propriété de surface (fonciers) et du sous-sol (tréfonciers) (Caravantes 2015). Fait important, l'*Acte général sur les mines* donne « une certaine priorité au claim par rapport aux autres utilisations du domaine public » (Lacasse 1976 : 119). Pour le dire encore plus clairement : en matière de développement minier, la propriété du sous-sol a préséance sur celle du sol. Cette préséance est inscrite à l'article 951 du *Code civil du Québec* (c. CCQ-1991), qui stipule que même si « la propriété du sol emporte celle du dessus et du dessous », le propriétaire « est tenu de respecter, entre autres, les droits publics sur les mines ».

Aujourd'hui, trois articles de la *Loi sur les mines* établissent le libre accès aux ressources minérales respectivement pour la prospection, l'exploration et la production :

Article 26. Nul ne peut interdire ou rendre difficile l'accès d'un terrain contenant des substances minérales qui font partie du domaine de l'État à celui qui a le droit de le prospector ou de le jalonner en vertu de la présente section, si ce dernier s'identifie sur demande et, dans le cas du titulaire de permis, s'il exhibe son permis.

Article 65. Le titulaire de claim a droit d'accès au terrain qui en fait l'objet et peut y faire tout travail d'exploration.

Article 149. Le locataire a droit d'accès au terrain qui fait l'objet de son bail et peut y extraire ou y exploiter les substances minérales de surface.

L'article 235 de la *Loi sur les mines* encadre le *free mining*. Selon les participants du MRN et de l'industrie minière, la modification de cet article lors de la refonte législative de 2013 a porté atteinte au principe de libre accès en enlevant des droits aux intervenants du secteur minier et en leur ajoutant des devoirs. Les participants faisaient particulièrement référence à

l'obligation qu'ils ont dorénavant d'obtenir l'autorisation écrite du propriétaire du terrain convoité avant d'y accéder et à la perte du droit d'expropriation durant l'exploration.

3.2.2 La *Loi sur les mines*

La *Loi sur les mines* établit les dispositions qui régissent les droits miniers, comme le mode d'obtention des titres de prospection, d'exploration ou d'exploitation, la superficie de ces titres, leur prix et la durée de leur validité. Elle régit également les activités des titulaires de ces droits en déterminant par exemple la nature des rapports qu'ils doivent produire, les mesures de protection et de restauration qu'ils doivent respecter et les modalités d'expropriation dont ils peuvent se prévaloir. La *Loi sur les mines* comporte trois objectifs (article 17) :

La présente loi vise à favoriser, dans une perspective de développement durable, la prospection, la recherche, l'exploration et l'exploitation des substances minérales, et ce, tout en assurant aux citoyens du Québec une juste part de la richesse créée par l'exploitation de ces ressources et en tenant compte des autres possibilités d'utilisation du territoire.

Elle vise aussi à ce que l'exploitation des ressources non renouvelables se fasse au bénéfice des générations futures.

La présente loi vise également à développer une expertise québécoise dans l'exploration, l'exploitation et la transformation des ressources minérales au Québec.

Ce sont les actions du MRN, chargé d'appliquer la *Loi sur les mines*, qui concourent à l'atteinte de ces objectifs. Ministère à vocation économique, le MRN a comme priorité de mettre en valeur les ressources minérales du territoire québécois et d'instaurer un environnement favorable au développement minier (MERN 2016d : 8). Pour ce faire, il s'est doté d'une première stratégie minérale en 2009 (MRNF 2009). Celle-ci a été suivie d'une *Vision stratégique du développement minier au Québec* (MERN 2016f) ainsi que d'un *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025* (MERN 2020). Afin d'outiller les intervenants de l'industrie, le MRN a aussi élaboré ses *Orientations en matière d'acceptabilité sociale* (MERN 2017c) et une *Politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier* (MERN 2019).

De façon concrète, le MRN accompagne les promoteurs dans la réalisation de leurs projets miniers et soutient financièrement la recherche, le développement et l'innovation dans le secteur minier. Il publie deux bulletins électroniques. L'Info-Mines lui permet de diffuser « les avancées, les données statistiques, les actualités et les perspectives de l'industrie minière au Québec » (MERN 2016d : en ligne) alors que le Bulletin géologiQUE lui permet de présenter de façon concise et régulière les travaux géologiques qu'il réalise (MERN 2016a). Auparavant, le MRN annonçait en primeur les résultats des campagnes de terrain de son Bureau de la connaissance géoscientifique du Québec lors du congrès Québec Mines, qu'il avait créé à cette fin. Selon un employé du MRN, l'habitude d'assister au dévoilement des cibles minières était ancrée dans les mœurs des compagnies d'exploration : « Le mardi matin à 9 h, tout le monde attend le moment de la révélation des cartes et des résultats d'analyse chimique et des indices de métaux du Bureau ». Le MRN dispose également d'un système d'information géominière, le SIGÉOM, qui rassemble toutes les données géoscientifiques que les compagnies minières, le Bureau de la connaissance géoscientifique du Québec et la Commission géologique du Canada ont recueillies au Québec depuis le XX^e siècle⁴⁴. Accessible gratuitement en ligne, il comprend entre autres une carte interactive, un lexique stratigraphique et un fonds documentaire de plus de 80 000 documents (MERN 2016a). Le MRN s'occupe finalement de la gestion des titres miniers, elle aussi entièrement informatisée. Grâce au site Web GESTIM, le système de gestion des titres miniers, les promoteurs peuvent acquérir ou renouveler leurs titres miniers, payer leurs droits et produire le compte rendu annuel des travaux d'exploration qu'ils ont effectués (MERN 2016c).

3.2.3 L'encadrement environnemental

Les projets miniers réalisés au Québec doivent se conformer à plus d'une vingtaine de lois provinciales. Celles-ci touchent entre autres la santé et la sécurité au travail, le patrimoine culturel, l'aménagement et l'urbanisme, la faune, les transports, la fourniture d'énergie et l'environnement (annexe 9). Le secteur de l'environnement est de loin celui qui comporte le plus grand nombre d'obligations à respecter. Pour cette raison et parce qu'il a été souvent

⁴⁴ En 1979, l'abondance de données géoscientifiques liées au secteur des mines (renseignements géologiques, géochimiques et géophysiques, localisation des travaux d'exploration, etc.) a poussé Géologie Québec, une direction du MRN, à créer un Service de la géoinformation (Marquis et Amortegui 2018). C'est ce service qui a implanté SIGÉOM dans les années 1990.

discuté par les participants, je détaillerai dans cette section l'approche de l'État en matière d'encadrement environnemental du développement minier.

3.2.3.1 Les premières pressions citoyennes

Les communautés rurales du Québec remarquent les effets nocifs des activités minières sur les humains, les animaux et les milieux de vie dès le milieu des années 1800. Dans les Cantons de l'Est par exemple, la première mine de cuivre du Québec ouvre en 1856 (Vallières 2012). La hausse du prix du cuivre dans ces années favorise le développement de mines cuprifères dans cette région et amène l'implantation de quelques fonderies (Vallières et coll. 1988). À partir de 1867, les agriculteurs se plaignent que l'élimination du soufre par grillage dans les mines cuprifères Eustis et Capelton provoque la destruction de la végétation et des récoltes (Vallières 2012). Les protestations des résidents poussent la compagnie qui opère la mine Eustis à déplacer sa fonderie au New Jersey. Celle qui opère la mine Capelton commencera quant à elle à transformer les émanations de soufre en acide sulfurique plutôt que de les rejeter dans l'atmosphère (Vallières 2012 : 95).

Du côté de l'État, Vallières (2012 : 177) estime que les revendications des populations qui subissent les répercussions négatives des activités minières restent généralement lettres mortes jusque dans les années 1960. Selon l'historien, l'État prend le parti d'accepter les contraintes environnementales qu'impose l'industrie minière afin de maintenir les bases de l'économie locale. L'État disait craindre que l'imposition d'obligations plus sévères pousse les compagnies à exécuter leur menace de quitter la ville – un discours encore présent aujourd'hui dans les discussions sur les projets miniers à venir en Abitibi (chapitres 7 et 8).

3.2.3.2 Un siècle pour que se lève un vent de changement

Il faut attendre les années 1950 pour que les questions environnementales refassent surface dans le secteur minier, alors que des pêcheurs de la Gaspésie et de la région de Chibougamau remarquent que les milieux aquatiques près des mines sont détériorés. En Gaspésie, la

compagnie Gaspé Copper Mines exploite le cuivre des monts Copper et Needle depuis 1938⁴⁵ (Ville de Murdochville 2022). Quant à la région de Chibougamau, quatre mines cuprifères et aurifères sont en production à cette époque (Morin et coll. 1999). Informés du problème, le ministère des Mines et le MRN effectuent des analyses sur l'eau des bassins hydrographiques des sites miniers concernés. Ils obtiennent des résultats préoccupants, soit la présence dans l'eau de contaminants comme le cuivre, le plomb et l'arsenic (Vallières 2012). Ils transmettent ces résultats au tout premier service public chargé de lutter contre la pollution, la Régie d'épuration des eaux usées⁴⁶, mise sur pied en 1961 par le gouvernement de Jean Lesage (Beaudoin et coll. 2006, Hébert 2006). Dans la circonstance, la Régie d'épuration des eaux usées édicte les premières normes provinciales à l'intention des compagnies minières. Celles-ci ont pour but d'« éviter que les solides en suspension et les cyanures viennent perturber, au-delà des normes, la vie aquatique du cours d'eau récepteur » (Vallières 2012 : 290). C'est le début de l'encadrement environnemental du développement minier au Québec.

Hébert (2006) relate que l'environnement se taille une place comme champ de compétences distinct dans l'administration publique québécoise dans les années 1970. Entre 1968 et 1970 se tient la Commission Legendre sur les problèmes juridiques de l'eau, l'une des initiatives gouvernementales les plus importantes sur la problématique de l'eau (Hébert 2006). Puis, dans la foulée de son projet hydroélectrique à la baie James, le gouvernement de Robert Bourassa met sur pied les Services de protection de l'environnement du Québec (SPEQ) en 1971, en incorporant entre autres la Régie des eaux (Vallières 2012). Enfin, trois ans après que les États-Unis ont adopté le *National Environmental Policy Act*, le Québec sanctionne, en 1972, la *Loi de la qualité de l'environnement*, aïeule de l'actuelle LQE. Les dispositions de cette dernière visent « la protection de l'environnement de même que la sauvegarde des espèces vivantes qui y habitent [... en considérant] les enjeux liés à la protection de la santé

⁴⁵ Cette exploitation donna d'ailleurs lieu à la création de la ville de Murdochville, ainsi nommée en l'honneur du président de Mines Noranda (société mère de la Gaspé Copper Mines), James Young Murdoch, en 1953 (Ville de Murdochville 2022).

⁴⁶ La Régie des eaux du Québec remplacera la Régie d'épuration des eaux usées en 1965, avec un mandat élargi (Beaudoin et coll. 2006).

et de la sécurité humaines ainsi que les réalités des territoires et des collectivités qui y habitent » (disposition préliminaire).

En 1978, la *Loi de la qualité de l'environnement* est refondue en consacrant « le droit à la qualité de l'environnement, à sa protection et à la sauvegarde des espèces vivantes qui y habitent » (article 19a). Elle institue en même temps le BAPE en lui donnant le mandat de procéder à l'évaluation et l'examen des impacts des projets majeurs sur l'environnement, par exemple des projets de développement minier. Impartial, le BAPE « informe et consulte la population et enquête afin d'aviser les autorités pour accomplir sa mission : [...] éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant au ministre responsable de l'Environnement des analyses et des avis qui prennent en compte les 16 principes de la *Loi sur le développement durable* » (BAPE 2021a). Afin d'assumer l'ensemble des nouvelles responsabilités environnementales, le gouvernement de René Lévesque crée le MEQ en 1979, à partir des SPEQ et sur la base des conclusions de la Commission Legendre (Vallières 2012). La mission première du MEQ est de sauvegarder le milieu naturel et humain afin que les Québécois puissent satisfaire leurs besoins essentiels (Hébert 2006).

À mesure que le gouvernement se dote de règlements et d'instances qui visent à protéger l'environnement, il y assujettit les projets miniers. L'un des règlements les plus importants est le *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets*⁴⁷, entré en vigueur en 1981 au Québec méridional⁴⁸ (MDDELCC 2017c). Y sont soumises les mines d'uranium et de terres rares, les mines métallifères⁴⁹ qui ont une capacité de production d'au moins 2 000 t/j et les usines de traitement du minerai qui ont une capacité d'au moins 2 000 t/j. Le *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets* a pour but de :

⁴⁷ Avant 2018, il portait le nom *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*.

⁴⁸ Le régime de protection de l'environnement et du milieu social est différent pour le territoire couvert par la *Convention de la baie James et du Nord québécois* (CBJNQ) et la *Convention du Nord-Est québécois* (CNEQ). Bien que ces conventions touchent une partie de l'Abitibi, je n'aborderai pas le régime de protection qu'elles prévoient puisqu'il concerne uniquement les Cris, les Inuit et les Naskapi.

⁴⁹ Les mines non métallifères y sont soumises si elles ont une capacité de production d'au moins 500 t/j.

- Prévenir la détérioration de la qualité de l'environnement et maintenir la diversité, la productivité et la pérennité des écosystèmes;
- Respecter la sensibilité des composantes humaines et biophysiques du milieu récepteur;
- Protéger la santé, la sécurité et le bien-être de la population;
- Favoriser et soutenir la participation de la population dans l'évaluation des projets qui influencent son milieu de vie. (MEQ 2003 : 1)

Afin d'aider les compagnies minières à répondre aux exigences de ce règlement, le MEQ a rédigé des documents qui présentent les informations qui doivent figurer dans leurs études d'impact. Elles peuvent ainsi se référer à la *Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement d'un projet minier* (MDDEFP 2014) et à l'*Annexe I – Autres renseignements requis pour un projet minier* (MELCC s. d.).

3.2.3.3 Une directive particulière au secteur minier

Une particularité de l'encadrement environnemental du développement minier au Québec est la *Directive 019 sur l'industrie minière* (Vallières 2012). Cette dernière établit les exigences minimales requises pour prévenir la détérioration de l'environnement par les activités minières. Elle fixe une limite inférieure à respecter pour les eaux de mine, le mort-terrain, les stériles, les minerais concentrés, les effluents et les résidus miniers, les usines de traitement, la restauration, etc. (MEQ 1989, MDDEP 2005, MDDEP 2012). Utilisée de façon préliminaire depuis 1982 et officiellement depuis 1989, elle sert au MEQ à analyser les projets minières qui nécessitent la délivrance d'un certificat d'autorisation en vertu de la LQE (MELCC 2022a). Cela dit, comme la *Directive 019 sur l'industrie minière* le stipule elle-même d'entrée de jeu, elle « ne constitue pas un texte réglementaire; il s'agit plutôt d'un texte d'orientation qui précise les attentes du ministère de l'Environnement en ce qui concerne les projets d'exploitations minières » (MEQ 1989 : 2). Les compagnies minières n'ont ainsi aucune obligation de s'y conformer.

3.3 Les intervenants de l'industrie minière

Le CSMO Mines⁵⁰ est un organisme à but non lucratif constitué en 2006 afin de contribuer « activement à l'attraction et au développement de la main-d'œuvre » dans le secteur minier (CSMO Mines 2018 : en ligne). Avec l'Institut national des Mines (INM), il a publié le *Guide des 50 carrières de l'industrie minière* (2017), lequel offre un portrait de 50 professions du secteur minier selon le niveau d'études qu'elles requièrent. Le tableau 8 montre que seuls 8 des 50 métiers présentés dans le ce guide sont propres à l'industrie minière.

Tableau 8 Principaux métiers du secteur minier

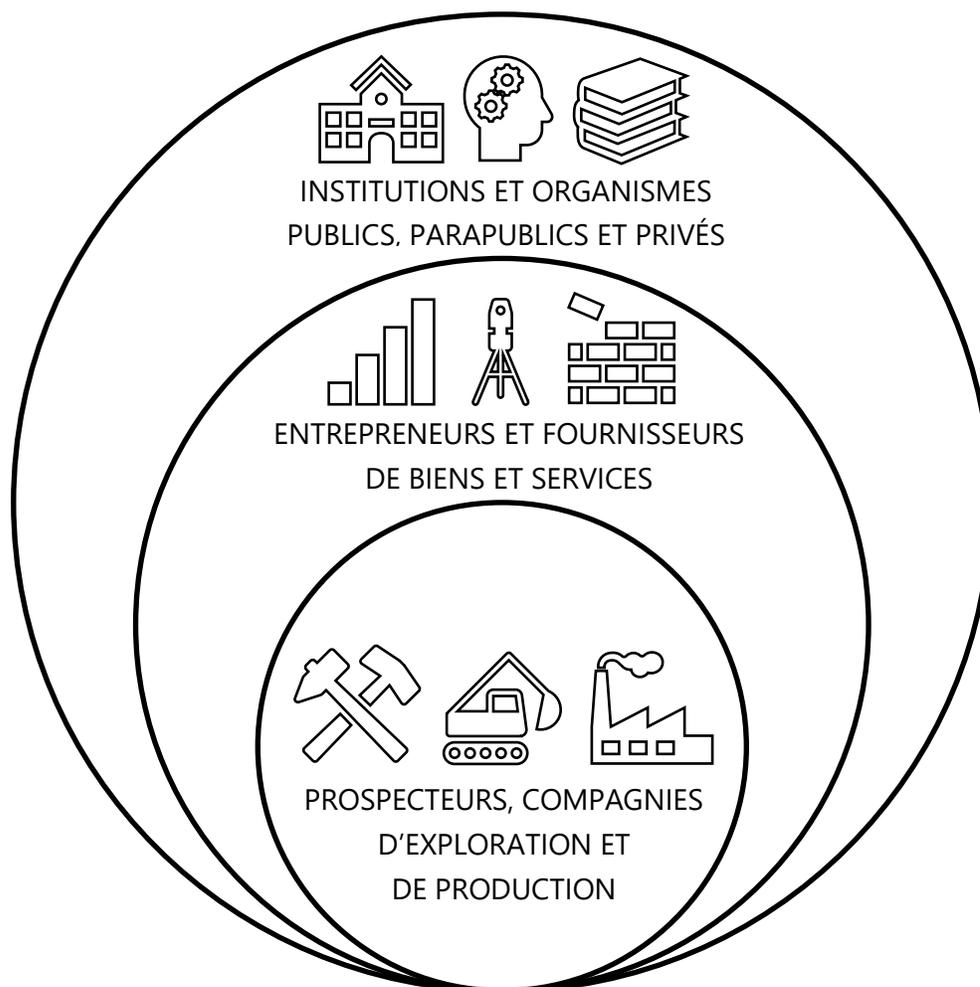
Niveau	Métiers
Non spécialisé	Commis d'entrepôt, préposé à la carothèque , répartiteur
Professionnel	Agent de sécurité, cuisinier, dessinateur industriel, électricien, électromécanicien, foreur au diamant / foreur-dynamiteur, machiniste, mécanicien d'équipements mobiles / industriel, mineur , opérateur de machines de traitement du minerai / d'usine de traitements des eaux usées / de machinerie lourde, plombier, préposé à l'entretien des bâtiments, soudeur
Collégial	Adjoint administratif, chef de train, commis aux comptes payables et à la paie, infirmier, technicien minier / de laboratoire / en génie civil / en génie mécanique / en télécommunications / en informatique / en environnement / en métallurgie / en traitement des eaux / en maintenance industrielle / en instrumentation et contrôle / en arpentage minier
Universitaire	Acheteur, conseiller en ressources humaines / en santé et sécurité / en communications, contrôleur financier, coordonnateur en environnement, géologue, ingénieur minier / géologue / mécanique / chimique / électrique / en automatisation, métallurgiste

Basé sur les données du CSMO Mines et de l'INM (2017)

Afin d'expliquer la composition de l'industrie minière québécoise, je trouve utile de la segmenter en trois grands groupes d'intervenants (figure 3, p. 86) que je décrirai dans les prochaines sous-sections.

⁵⁰ Le CSMO Mines est l'un des 29 comités sectoriels de main-d'œuvre du Québec (Commission des partenaires du marché du travail 2020).

Figure 3 Intervenants de l'industrie minière québécoise



3.3.1 Les prospecteurs, les compagnies d'exploration et les compagnies de production

Au cœur du développement minier se trouvent les individus qui prospectent ainsi que les compagnies en exploration et en production. Ces dernières incluent les installations de traitement et d'affinage, comme la fonderie Horne à Rouyn-Noranda.

En 2005, le MRN a délégué à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) la gestion du Programme de statistiques minières du Québec (Beullac 2009). Selon la dernière mise à jour du *Répertoire des établissements miniers du Québec*, la province comptait 30 compagnies de production et 267 compagnies d'exploration (ISQ 2017b). Le Québec dispose également

d'une société d'État vouée à l'exploration, la découverte et la mise en valeur des propriétés minières sur son territoire : SOQUEM. Filiale de Ressources Québec depuis 2012, SOQUEM a participé à plus de 350 projets miniers au cours des cinquante dernières années, en partenariat avec des compagnies d'exploration (SOQUEM 2017). Je traiterai plus en détail de SOQUEM dans le chapitre 5.

3.3.2 Les entrepreneurs et les fournisseurs de biens et de services

Gilbert (2014 : s. p.) souligne que l'industrie minière n'est pas un continuum et que conséquemment, « celui qui découvre n'est souvent pas celui qui opère et celui qui opère n'est souvent pas celui qui restaure ». Les compagnies d'exploration n'ont généralement pas les moyens d'exploiter le gisement qu'elles trouvent (les prospecteurs encore moins), alors elles vendent leurs découvertes au plus offrant. Les compagnies qui exploitent les gisements ont quant à elle peu d'intérêt pour la restauration du site, qu'elles n'hésitent pas à donner à forfait au deuxième groupe d'intervenants : les entrepreneurs et les fournisseurs de biens et de services. Les compagnies de production confient à des tiers un grand nombre d'activités pour lesquelles elles ne disposent pas des compétences. Elles peuvent par exemple déléguer la gestion de la sécurité, la réalisation des études de faisabilité, la construction du puits ou le traitement des sols contaminés. Des participants qui travaillent dans l'industrie minière m'ont expliqué que cette façon de procéder leur évite d'embaucher des spécialistes dont elles ne requièrent l'expertise que pour une courte période. Les entrepreneurs et les fournisseurs de biens et de services (p. ex. Englobe, Norascon, Groupe minier CMAC-Thyssen, EBC mines, Sanexen, Ernst Young, InnovExplo, SGS Canada) sont en mesure d'agir à plusieurs étapes du développement minier. C'est le cas par exemple de la firme d'ingénierie Norascon, basée à Amos. Celle-ci offre au secteur minier des services de forage et dynamitage, de concassage, de terrassement, de construction de parcs à résidus, d'excavation de fosses à ciel ouvert et de restauration de sites miniers (Norascon 2018).

Les statistiques sur ces compagnies sont plus difficiles à dénicher. Le programme de statistiques minières de l'ISQ indique seulement que 15 compagnies de forage existaient au Québec en 2017. Toutes étaient québécoises et 73 % d'entre elles étaient situées en Abitibi, principalement à Val-d'Or. L'AMQ fait quant à elle état de 4 101 fournisseurs québécois de

l'industrie minière en 2014, 3 944 en 2016 et 3 809 en 2018 (EcoTec Consultants 2016, 2018, 2020). Le plus grand nombre de ces fournisseurs, soit environ le quart, était basé en Abitibi-Témiscamingue.

3.3.3 Les institutions et les organismes publics, parapublics et privés

Autour des deux premiers groupes d'intervenants en gravite un troisième composé d'institutions et d'organismes qui soutiennent le développement minier. Certains se concentrent sur l'amélioration directe du processus de développement minier, comme le Consortium de recherche sur l'exploration minérale (CONSOREM), le Consortium de recherche sur le traitement de minerai (Corem) et la Société de recherche et de développement minier (SOREDEM). Les autres œuvrent un peu plus en périphérie en lien avec la formation minière (p. ex. le Centre national des mines), la santé et la sécurité (p. ex. l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier, l'Association des entrepreneurs miniers du Québec⁵¹), l'innovation (p. ex. Groupe Mines, Innovations, Solutions, Applications [MISA]) ou le développement de la main-d'œuvre (p. ex. le CSMO Mines, le Conseil des ressources humaines de l'industrie minière). Deux organismes sont également voués à la défense des intérêts de leurs membres, soit l'AEMQ et l'AMQ.

Au moment où j'ai réalisé ma collecte de données, le paysage minier québécois comptait également le fonds de communication Minalliance. Ce dernier avait été créé en 2010 par l'AEMQ, l'AMQ, des compagnies d'exploration et de production, des entrepreneurs, des fournisseurs de biens et services ainsi que des institutions financières. Il avait pour mandat de mieux faire connaître l'industrie minière auprès du grand public ainsi que de faire valoir sa contribution au développement durable du Québec et de ses régions, tant sur le plan économique que social et environnemental (Minalliance 2016a : en ligne). Le cabinet de relations publiques National le soutenait dans la réalisation de sa mission. Minalliance souhaitait que l'espace Web⁵² d'information et de conversations « libres, factuelles et

⁵¹ Bien que son titre n'en fasse pas mention, cette association a pour but de « promouvoir la santé et la sécurité des travailleurs dans les mines » (Association des entrepreneurs miniers du Québec 2013 : en ligne).

⁵² Les initiatives de Minalliance se sont concentrées sur Internet. Des vidéos diffusées sur les médias sociaux (Facebook, LinkedIn, Twitter) faisaient découvrir les diverses facettes de l'industrie minière québécoise. Sur la plateforme MinesQc.com, le grand public pouvait soumettre des questions auxquelles des représentants de l'industrie, des chercheurs et des experts répondaient (Minalliance 2016a).

transparentes » autour de l'industrie minière québécoise qu'il avait mis en place devienne « le lieu de référence pour l'ensemble des citoyens et citoyennes qui désirent s'informer sur la filière minérale québécoise » (Minalliance 2016a : en ligne). À l'hiver 2016, l'AMQ a incorporé ses activités.

3.3.4 L'industrie minière québécoise, cette mal-aimée?

Quoique courte, l'existence de Minalliance est importante. Elle représente la réponse de l'industrie minière au contexte sociopolitique décrit en introduction, qualifié de « crise » par les participants du secteur minier. Que cette réponse ait pris la forme d'un fonds de communication révèle que les préoccupations de l'industrie minière concernaient en premier lieu son image, et non ses agissements. Elle fait le pari qu'informer davantage la population sur ses activités lui permettra de redorer son blason. Li (2009, 2014) a retrouvé la même stratégie dans le secteur minier péruvien. L'industrie a supposé que la diffusion d'information aiderait à construire des relations plus harmonieuses entre les promoteurs, l'État et les communautés, ce qui permettrait au développement minier de se poursuivre sans entraves (Li 2009 : 225). La campagne publicitaire *Les métaux ne tombent pas du ciel* lancée par l'AMQ en 2017 (annexe 10) s'appuyait aussi sur cette prémisse. Élaborée avec le stratège de renommée mondiale Justin Kingsley, elle tablait sur l'idée que si la population comprenait mieux les activités minières, elle jetterait un regard plus favorable sur celles-ci (AMQ 2017b : en ligne) :

L'industrie minière ne laisse personne indifférent. Mais qui peut prétendre la connaître réellement? Il faut se le dire, l'industrie minière n'a pas su, au cours des dernières années, prendre la place qui lui revient dans l'espace public afin de mieux expliquer ses façons de faire, rappeler sa préoccupation constante envers le développement durable et démontrer son impact dans le quotidien des Québécois. [...] C'est pourquoi l'industrie minière lance une nouvelle campagne d'affichage et numérique qui tranche avec l'image qu'on se fait d'elle, pour mieux faire connaître le caractère essentiel de ses activités. Tous les objets utilisés dans notre quotidien sont le produit, à un moment ou un autre, de l'activité minière. De la fourchette au téléphone cellulaire, en passant par le pont qu'on traverse ou les ciseaux et les aiguilles qu'on utilise pour fabriquer nos vêtements, l'industrie minière est partout dans nos vies. [...] Les gens qui mettent en valeur les ressources minérales du Québec sont des Québécois fiers et soucieux de bien faire les choses. Malgré cela, la population qui a moins accès

directement aux activités minières perçoit notre industrie comme archaïque, sale et non responsable. C'est pourtant tout le contraire [...].

Je souhaite attirer l'attention sur trois éléments de cet extrait : le fait que peu de personnes pourraient prétendre connaître l'industrie minière, que cette dernière n'aurait pas su prendre la place qui lui revient et que son image actuelle serait décalée par rapport à la réalité. Je discuterai de ces éléments abordés par les participants de l'industrie minière, car ils aident à comprendre le regard qu'ils posent sur leur secteur d'activités.

Premièrement, les participants du secteur minier soutiennent que leurs activités sont méconnues parce qu'elles intéressent peu de gens à l'extérieur de l'industrie minière. L'un d'eux affirme sans ambages que c'est parce que « ce n'est pas une industrie sexy, c'est de la roche ». Un autre indique : « Notre agence de marketing nous le confirme. Le grand public là, *it couldn't care less* ». La communauté d'affaires, les décideurs politiques et certains journalistes seraient les seuls à comprendre leur apport économique et leurs efforts en matière environnementale et sociale.

Deuxièmement, l'industrie minière explique que les perceptions à son égard sont erronées parce qu'elle est une mauvaise communicatrice. Ainsi que l'exprime un géologue, personne n'aurait communiqué les changements et les bons coups de l'industrie minière à la population :

L'industrie minière, honnêtement, sa raison d'être c'est de produire des métaux, de créer de la richesse au niveau des matières premières, soit des métaux de base ou l'or. Ce n'est pas nécessairement de faire du marketing pour expliquer à la population où on est rendu. [...] On était tellement occupé à essayer de trouver et de développer des mines qu'on ne s'est pas vraiment préoccupés de l'image pis de l'impact médiatique de notre industrie.

Travaillant en vase clos, elle ne se serait pas habituée à échanger avec les communautés ou à être à leur écoute, mais plutôt à parler à ses actionnaires. À preuve, fait-on remarquer, le site Web de la plupart des compagnies minières et d'exploration s'adresse en premier lieu aux investisseurs, en présentant en première page la cote boursière de l'entreprise et la

composition du portefeuille de propriétés. Un participant déplore le résultat de cette attitude fermée : « Aujourd'hui, je pense que l'industrie a juste elle-même à blâmer parce qu'on aurait dû occuper le terrain pis personne ne l'a fait. À mon avis, on est encore tout le temps réactif alors qu'ils auraient dû montrer les belles histoires. Parce qu'il y en a eu, des belles histoires ». Le mea culpa de l'industrie minière concerne encore ici son image et non ses agissements.

Troisièmement, les participants du secteur minier font valoir que l'image négative de l'industrie minière n'est pas en phase avec la réalité. Un géologue d'exploration commente la situation de la sorte :

Quand vous demandez à quelqu'un à Québec ou à Montréal ce qu'il pense des mines, c'est toujours la même image négative qui ressort : celle de Richard Desjardins⁵³ avec des trous de mines. La majorité n'est pas pour l'industrie minière pis je te dirais que c'est principalement parce qu'ils sont mal informés. Pas parce que c'est du mauvais monde, parce qu'ils sont mal informés. Ils chialent contre les mines, mais pas un là-dedans n'a jamais mis un pied en Abitibi. Ils ne savent pas c'est quoi la réalité.

Ce participant fait d'ailleurs part de son rêve qu'une personnalité publique charismatique donne la réplique aux « gratteux de guitare et aux envertdeurs »; il constate toutefois que les candidats ne se bousculent pas au portillon.

Outre la méconnaissance, l'argument le plus souvent utilisé par les participants du secteur minier pour expliquer la mauvaise réputation de leur industrie est que le passé la hanterait. Ils admettent que les compagnies minières accordaient autrefois une attention déficiente aux conséquences de leurs activités sur leurs employés, les communautés avoisinantes et l'environnement. Ils regrettent les vestiges de cette époque avec lesquels le Québec doit aujourd'hui composer, comme les sites miniers orphelins dont l'État a la charge de sécuriser

⁵³ Richard Desjardins est un auteur, compositeur, interprète et documentariste originaire de Rouyn-Noranda. Il a coréalisé le documentaire *Trou Story* (2011), qu'il décrit comme « un film qui sonne l'éveil dans un pays qui ne contrôle pas son sous-sol, où les minières ne paient pas de taxes sur leurs activités et où les municipalités paient les routes sur lesquelles roulent les camions qui emportent les richesses à l'étranger » (Foukinic s. d. : en ligne). Le documentaire *Comme des chiens en pacage* qu'il a coréalisé en 1977 porte aussi un regard critique sur les agissements de l'industrie minière en Abitibi et particulièrement sur ceux de la fonderie Horne.

et de restaurer. Aujourd'hui, les compagnies agiraient dans les règles de l'art, mais l'image qu'entretient la population à l'égard des activités minières ne se serait pas actualisée. Un participant explique : « C'est comme si c'était encore le *Far West* et que tu pouvais faire n'importe quoi. C'est comme si y'avait pas de réglementation et que t'arrives là et que tu creuses un trou, t'exploites, tu sacres ça dans le lac et tu t'en vas. C'est ça que le monde pense. Mais ça, ça a fini dans les années 70-80 ». Un autre tient des propos véhéments à l'égard de cette perception :

Quand tu vois un maudit mineur dans une mine de charbon à la télé, tout noir, les gens pensent que c'est ça un mineur. Ce n'est plus ça un mineur aujourd'hui! C'est un technicien qui descend sous terre pis qui joue de la manette pis qui remonte. Oui, il va encore sous terre, mais il n'est plus tout noir. Le visage de l'industrie a changé et on montre le visage de voilà 50 ans pour interdire le développement de la mine d'aujourd'hui. C'est ça qui me frustre. Je ne nie pas ce qui a été fait et qu'il faut restaurer ça et améliorer ces sites-là, mais y'a pu une industrie qui crée un site de même aujourd'hui.

Conséquemment, les participants sont nombreux à trouver inconvenant que les compagnies minières actuelles soient blâmées pour les actions de leurs prédécesseurs. Ils mettent d'ailleurs un bémol sur la perception de ces actions passées. À leur avis, les agissements des compagnies minières aujourd'hui considérés délétères ne sont que le reflet des mœurs du moment. Afin d'illustrer l'évolution globale des comportements, les participants recourent de façon récurrente à la comparaison avec l'époque où les règles de sécurité routière étaient moins sévères. C'est le cas d'un géologue qui exprime :

On est tout le temps catégorisé comme une industrie polluante, non responsable, salope, qui ne fait pas attention. Ben, excusez-moi, dans les années 60, le monde était cochon comme une industrie minière parce que le monde chauffait avec leur bière entre les deux jambes, le bébé assis sur le banc d'à côté, pas de ceinture. Les gens sacraient leurs déchets sur le bord de la route, les municipalités avaient des *dumps* sur le bord des rivières, pis c'était comme ça. Y'avait pas de législation, rien. Aujourd'hui, tu ne peux même pas penser avoir ça, le monde ne se questionne même pas. Mais à l'époque, ce n'était pas un crime.

Les compagnies minières n'auraient fait que suivre les pratiques courantes, au même titre que les autres secteurs industriels. Pourtant, les participants sont nombreux à trouver que

l'industrie minière est vouée à l'opprobre beaucoup plus souvent que les autres secteurs industriels dont les activités ont aussi des conséquences néfastes. Les propos d'un géologue d'exploration résument bien cette idée :

Demandez aux Québécois en sondage de quelle industrie ils voudraient se passer en premier et je vous jure que c'est de nous autres qu'ils veulent se débarrasser en premier. Ils ne sacrifieront jamais l'hydro-électricité, la forêt, les pêches, l'agriculture – même si l'agriculture c'est très polluant! Pensez aux porcheries, l'étalage de purin comment c'est nocif pour nos nappes phréatiques!

À leurs yeux, les activités minières ne sont ainsi ni meilleures ni pires que celles des autres grandes industries. Ainsi que le conclut un travailleur en exploration : « Pour les gens, l'industrie minière est un destructeur de l'environnement. Y'ont pas tort, mais nommez-moi une industrie lourde qui ne va pas bouleverser l'environnement lorsqu'elle s'installe? »

3.4 Les mines et projets miniers

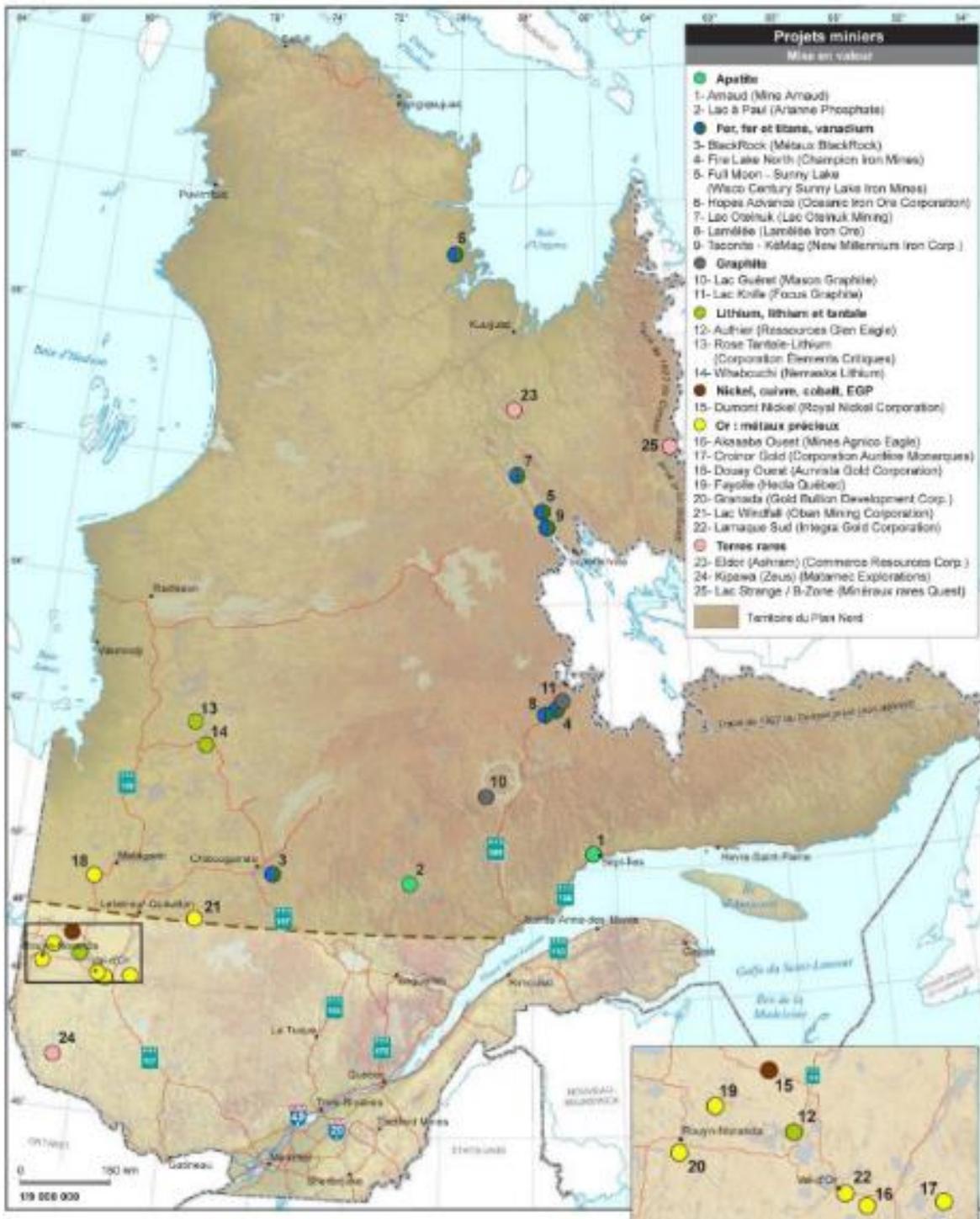
Lors de la réalisation de mon terrain de recherche, le Québec comptait 26 mines et 25 projets miniers en développement. L'emplacement de ces activités est présenté respectivement aux figures 4 (p. 94) et 5 (p. 95). Je m'attarderai à deux informations fournies par ces cartes : les minéraux exploités et la région où ils sont exploités.

3.4.1 Les minéraux exploités

Le MRN indique que Québec est le producteur de minéraux le plus diversifié du pays et le deuxième producteur de minéraux métalliques⁵⁴ au Canada (MERN 2016d). Les rapports de Géologie Québec et de l'ISQ montrent que la province exploite l'antimoine, l'argent, le bismuth, le cadmium, le cobalt, le cuivre, le fer, l'ilménite, l'iridium, le nickel, le niobium, l'or, le platine, le rhodium, le ruthénium, le sélénium, le tellure, le titane et le zinc (Géologie

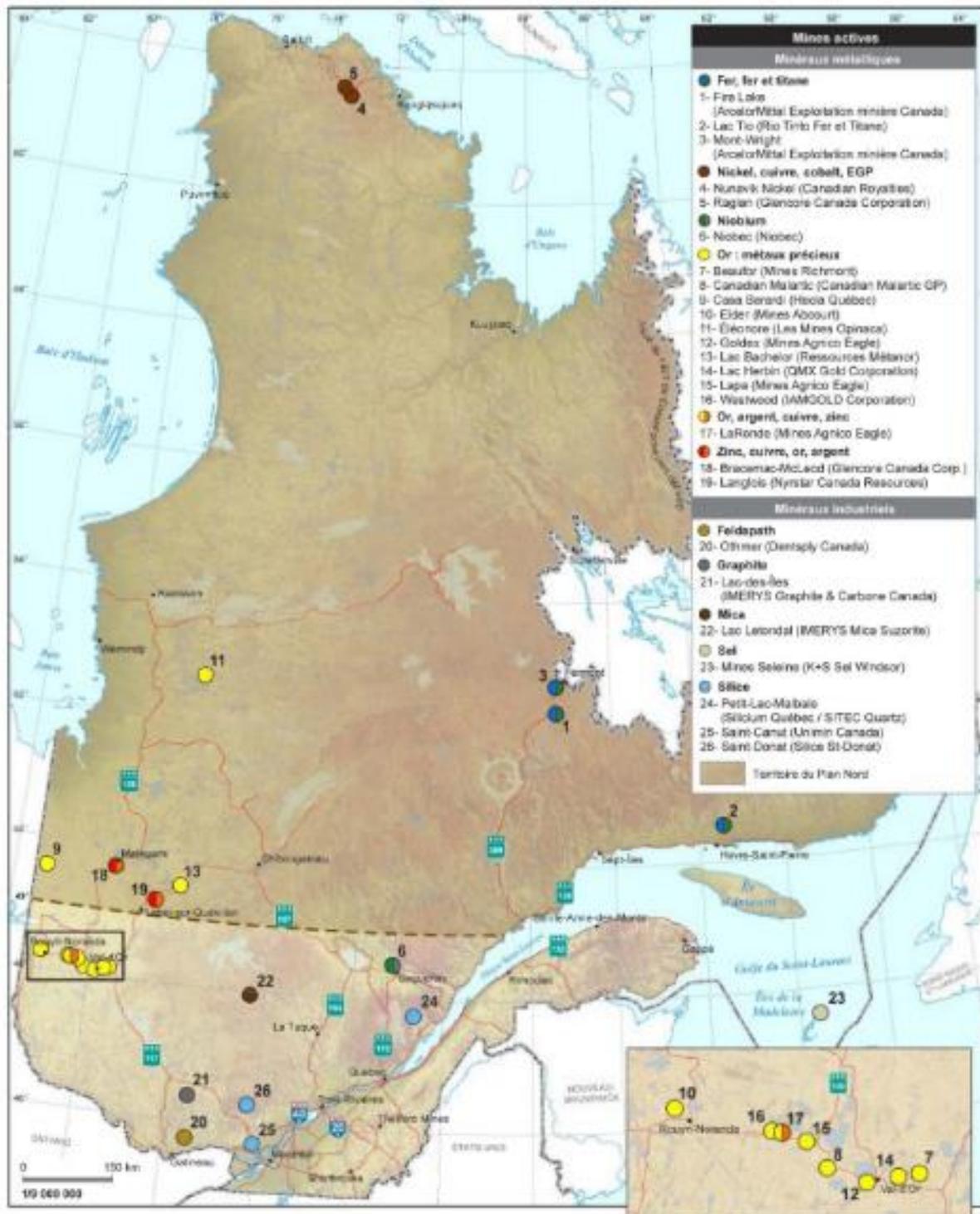
⁵⁴ Les minéraux métalliques s'opposent aux minéraux industriels que sont l'argile, la chaux, le ciment, le diamant, le mica, la pierre, le sable et le gravier, le sel, la silice, le soufre et la tourbe (Madore et Caron 2018b). Je me concentre sur les minéraux métalliques dans la thèse.

Figure 4 Carte des projets miniers au Québec, 2015



Tiré de Géologie Québec (2016 : 81)

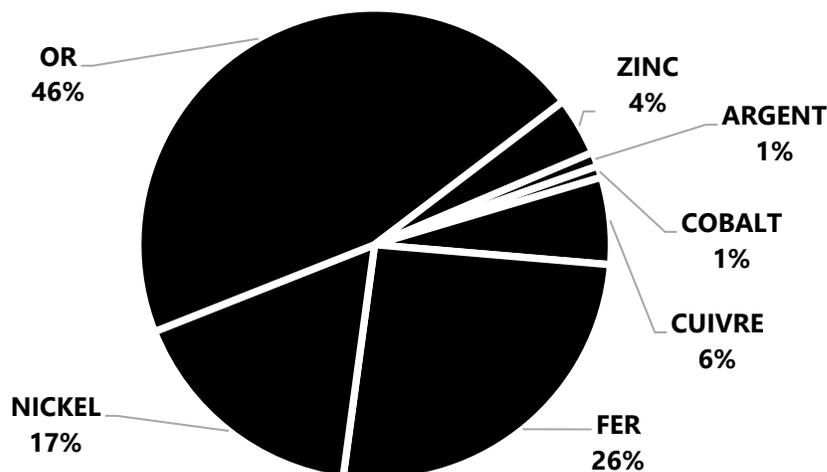
Figure 5 Carte des mines en activité au Québec, 2015



Tiré de Géologie Québec (2016 : 96)

Québec 2016, Madore et Caron 2018b). Selon le MRN, les principales exportations de minéraux du Québec sont l'or et le fer (figure 6), dont les premiers acquéreurs sont la Chine et les États-Unis (MERN 2016d).

Figure 6 Répartition de la valeur des expéditions de minéraux métalliques du Québec, 2015



Source : Madore (2018b)

Les figures 4 (p. 94) et 5 (p. 95) mettent en exergue que les métaux exploités tendent à se regrouper géographiquement. Par exemple, les activités aurifères sont situées principalement en Abitibi et dans le sud de la Jamésie alors que les activités ferreuses se trouvent sur la Côte-Nord et dans l'est du Nunavik. Dans une large mesure, cette situation est due aux grands ensembles géologiques du Québec (annexe 11) qui, en raison de leur composition spécifique en métaux, influencent les activités des compagnies minières à un endroit.

3.4.2 Les régions productrices

Le tableau 9 (p. 97-98) montre que la plus grande part des titres miniers d'exploration et d'exploitation se répartit dans trois régions administratives : le Nord-du-Québec, l'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord. La seule autre région qui exploite des minéraux métalliques est le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Grâce à une découverte réalisée par SOQUEM en 1967, une

mine de niobium⁵⁵ y est en activité depuis 1976. Par ailleurs, le Québec compte 17 usines de première transformation de minerai métallique, notamment la fonderie Horne dont je parlerai à plusieurs reprises au cours de l'analyse. Ces usines sont situées dans neuf régions administratives, mais le Saguenay–Lac-Saint-Jean concentre à lui seul 40 % d'entre elles.

Tableau 9 Titres d'exploration et d'exploitation par région administrative, 2015

Région administrative Minéraux exploités (métalliques ou non) Usine de première transformation	Titres d'exploration	Titres d'exploitation
01 Bas-Saint-Laurent <i>Chaux, pierre, sable et gravier, tourbe</i>	733	90
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean <i>Niobium, pierre, sable et gravier, tourbe</i> Alumineries (4), usine de transformation de bauxite en alumine, usine de ferro-alliage, usine de ferrosilicium	3 039	449
03 Capitale-Nationale <i>Ciment, pierre, sable et gravier, silice</i> Aluminerie	973	109
04 Mauricie <i>Mica, pierre, sable et gravier, silice</i> Aluminerie	819	266
05 Estrie <i>Chaux, pierre, sable et gravier</i>	875	11
06 Montréal <i>Pierre, sable et gravier</i> Affinerie de cuivre	-	0
07 Outaouais <i>Pierre, sable et gravier</i>	2 067	125
08 Abitibi-Témiscamingue <i>Antimoine, argent, bismuth, cadmium, cuivre, or, pierre, sable et gravier, sélénium, soufre, tellure, tourbe, zinc</i> Fonderie de cuivre	21 274	818
09 Côte-Nord <i>Ilménite, minerai de fer, pierre, sable et gravier, silice, tourbe</i> Alumineries (2)	11 463	773

⁵⁵ Selon le site Web de la mine de Niobec, propriété de Magris Resources depuis 2015, elle « est la seule exploitation souterraine de niobium dans le monde et l'un des trois principaux producteurs mondiaux de ce minerai » (Niobec 2021 : en ligne).

Tableau 9 Titres d'exploration et d'exploitation par région administrative, 2015 (suite)

Région administrative <i>Minéraux exploités (métalliques ou non)</i> Usine de première transformation	Titres d'exploration	Titres d'exploitation
10 Nord-du-Québec <i>Argent, cadmium, cobalt, cuivre, diamant, iridium, nickel, or, palladium, pierre, platine, rhodium, ruthénium, sable et gravier, sélénium, zinc</i>	79 824	624
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine <i>Pierre, sable et gravier, sel, tourbe</i>	2 412	59
12 Chaudière-Appalaches <i>Pierre, sable et gravier, tourbe</i>	1 172	21
13 Laval <i>Pierre</i>	4	0
14 Lanaudière <i>Chaux, ciment, pierre, sable et gravier</i>	528	89
15 Laurentides <i>Ciment, graphite, pierre, sable et gravier, silice</i>	1 593	127
16 Montérégie <i>Chaux, ciment, fer, pierre, produit d'argile, sable et gravier, soufre, titane, tourbe</i> Affinerie de zinc, fonderie, transformation du fer et du titane	119	1
17 Centre-du-Québec <i>Pierre, sable et gravier, tourbe</i> Aluminerie, usine de silicium métal	81	0
Ensemble du Québec	126 846	3 561

x : donnée confidentielle

- : absence de données

Source : ISQ (2020a, c), Madore et Caron (2018b) et Géologie Québec (2016)

Historiquement, d'autres régions que le Nord-du-Québec, l'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord ont été prisées pour la richesse de leur sous-sol. Je terminerai ainsi ce chapitre avec un coup d'œil sur la chronologie en quatre temps de l'histoire minière du Québec de Vallières (2012) afin d'illustrer le déplacement des centres miniers dans la province au fil des décennies.

3.4.2.1 Période 1670-1840 : Trois-Rivières

Les Forges du Saint-Maurice, dans le secteur de Trois-Rivières, représentent la première industrie sidérurgique québécoise et canadienne. Leur histoire remonte à 1670, alors qu'un maître de forges français fait remarquer la très bonne qualité du fer à l'intendant de la colonie, Jean Talon (Parcs Canada 2019b). Ce n'est toutefois qu'en 1730 que le roi de France accorde un brevet d'exploitation de 20 ans au seigneur de Saint-Maurice afin qu'il mette en valeur les mines de fer de sa seigneurie (Parcs Canada 2019b). La Compagnie des Forges du Saint-Maurice est créée à cette fin. Selon le ministre des Colonies de l'époque, « l'entreprise stimulera la construction navale, augmentera les retours en lest et en marchandises sur les vaisseaux marchands et, de surcroît, ne nuira pas à l'industrie française, tout au contraire, puisque si la qualité est bonne, sa production pourrait se substituer aux fers importés suédois et espagnols » (Vallières 2012 : 24). En activité de 1730 à 1883, les Forges du Saint-Maurice sont un lieu historique national géré par Parcs Canada depuis 1973 (Parcs Canada 2019a).

3.4.2.2 Période 1840-1920 : la Beauce, les Cantons de l'Est et les Appalaches

Gélinas (1991) et Vallières (2012) affirment que c'est avec la découverte de cuivre dans les Cantons de l'Est, d'or dans la Beauce, de phosphate dans l'Outaouais et d'amiante dans les Appalaches que naît l'industrie minière québécoise. En 1889, le cuivre des Cantons de l'Est constitue la principale substance minérale extraite au Québec (Vallières et coll. 1988) et en 1910, la province devient le premier exportateur mondial d'amiante (BAPE 2020a).

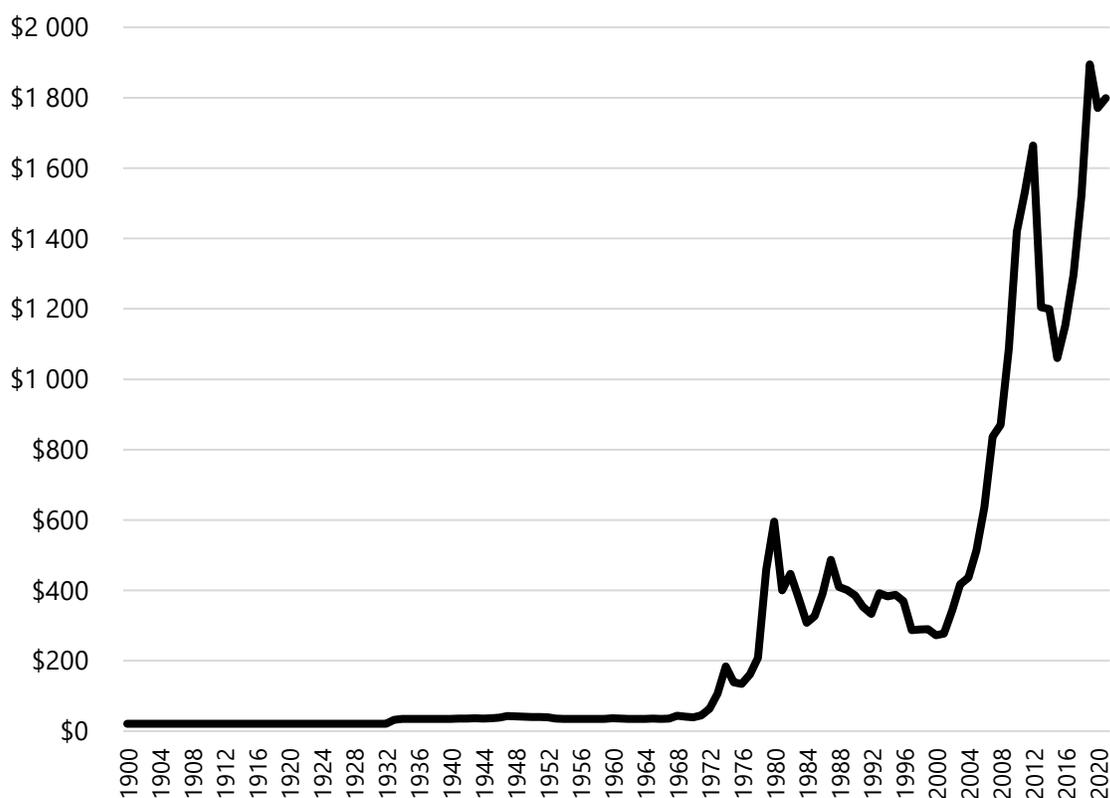
Selon Vallières et ses collaborateurs (1988 : 5), ces régions demeureront le « centre de gravité [de l'industrie minière] jusqu'en 1930, moment où le Nord-Ouest québécois assumait la relève ». Les activités minières n'y cessent pas pour autant immédiatement. En effet, les exploitations aurifères d'envergure ont arrêté leurs activités en Beauce dans les années 1960 et la dernière mine de cuivre des Cantons de l'Est a fermé ses portes en 1977 (Vallières et coll. 1988). Les Appalaches ont dominé le marché mondial de l'amiante jusqu'à la fin des années 1980, lorsque les États-Unis ont banni l'utilisation de la fibre d'amiante (MERN 2020a). Quant à la production de phosphate dans l'Outaouais, elle devient négligeable à partir de 1895 à la suite de la découverte de gisements plus vastes et moins coûteux à exploiter en

Floride et au Tennessee et prend en 1894 (Vallières 2012). Des exploitations marginales verront néanmoins le jour dans cette région jusqu'en 1951 (Jacob et coll. 1990).

3.4.2.3 Période 1920-1960 : le Nord-Ouest québécois

À la période 1920-1960, l'industrie minière québécoise concentre la forte majorité de ses activités dans le Nord-Ouest québécois, nom que l'Abitibi a porté jusqu'en 1981 (Vallières 2012). Je donnerai force de détails sur les activités minières qui se sont déroulées dans cette région tout au long de l'analyse. J'indiquerai seulement ici que les premières découvertes minérales importantes sont réalisées en Abitibi dans les années 1920. L'exploration aurifère y est fortement stimulée en 1934 (figure 7) lorsque les États-Unis font passer le prix de l'once d'or de 20,67 USD (son prix depuis 1879) à 35 USD afin d'encourager la production durant la Dépression (Vallières 2012).

Figure 7 Évolution du prix de l'or de 1900 à 2021 (USD)



Source : Macrotrends.net (2021)

En 1945, le géographe Raymond Tanghe (p. 85-86) rapportait :

Notre principal district minier c'est l'Abitibi, région située sur le rebord septentrional du Bouclier canadien. Là, dans le granit le plus ancien, des intrusions ont déposé, aux époques des grands bouleversements géologiques, des trésors que nos contemporains commencent à exploiter. [...] Depuis une dizaine d'années on a entrepris en Abitibi, de nombreuses exploitations minières; on les distingue dans le paysage par les échafaudages des derricks⁵⁶, quelques cabanes en bois rond ou des maisons en planches grossières pour abriter les ouvriers de la mine.

À partir des années 1950, des mines de fer démarrent sur la Côte-Nord et près de Schefferville alors que des mines de cuivre ouvrent dans le secteur de Chibougamau-Chapais (Gourd 1995). Depuis, ces régions continuent d'être au cœur du développement minier québécois.

3.4.3.4 Depuis 1960 : l'expansion vers le Nord

Depuis 1960, l'industrie minière québécoise continue d'étendre ses activités vers le nord du Québec. Des mines ouvrent dans le nord de l'Abitibi à Matagami, Joutel et Selbaie. D'autres entrent en activité dans le nord de la Côte-Nord, à Gagnon et Fermont. D'autres encore voient le jour un peu partout dans la région du Nord-du-Québec, jusqu'au nord de la péninsule d'Ungava, à Purtuniqu (Vallières 2012). Comme pour les périodes précédentes, la conjoncture économique mondiale et donc le cours des métaux sur les marchés influencent grandement l'intensité des activités minières au Québec. Des années 1960 à 2000, le contexte économique est plutôt difficile, notamment marqué par la crise du pétrole de 1973 et le krach de 1987 (Bonneau 1984, Vallières 2012). À partir des années 2000 toutefois, les industries aurifère, cuprifère et ferreuse connaissent un second souffle alors que le prix de l'or, du cuivre et du fer atteint des sommets inégalés. La forte hausse du prix de l'or est d'ailleurs l'un des facteurs qui incitent Osisko à développer son projet Canadian Malartic (Loiselle 2009).

⁵⁶ Le terme « derrick » réfère à une tour de forage. Il est généralement employé dans le secteur pétrolier.

3.5 Discussion : les fondements de la construction des espaces miniers au Québec

Thème central de ma recherche, le développement minier se définit en premier lieu par son objectif : tirer un bénéfice économique de l'exploitation de minerai. Les étapes nécessaires pour y parvenir sont délimitées et nommées différemment selon les auteurs. Cependant, la séquence demeure toujours la même, peu importe les métaux concernés : des recherches de plus en plus ciblées jusqu'à ce qu'un gisement économiquement intéressant soit délimité, la construction et l'entrée en production de la mine, le démantèlement des installations puis la restauration du site. Succinctement résumées dans ce chapitre, ces étapes seront détaillées dans le chapitre qui suit afin de montrer la manière dont elles façonnent, du point de vue matériel, l'espace minier de l'Abitibi.

Dans cette thèse, l'aspect matériel ne représente qu'une des dimensions de l'espace minier. La perspective constructiviste de l'espace à laquelle j'adhère suppose en effet que l'espace est le résultat synergique de pratiques, de discours et de rapports de pouvoir qui s'incarnent dans le milieu physique. Le présent chapitre a permis d'exposer la participation de deux groupes d'acteurs à la construction des espaces miniers au Québec : l'État (le gouvernement provincial) et l'industrie minière.

De compétence provinciale, les activités minières sont d'abord et avant tout régies par la *Loi sur les mines*. Les principes fondamentaux sur lesquels se fonde cette loi, par exemple le *free mining*, remontent aux premières législations minières élaborées dans la province à la deuxième moitié du XIX^e siècle. Chargé d'appliquer la *Loi sur les mines*, le MRN met tout en œuvre pour favoriser le développement minier sur le territoire québécois. J'expliciterais dans le chapitre 5 la nature du soutien qu'offre le MRN à l'industrie minière et la façon dont ses actions contribuent à la configuration particulière de l'espace minier de l'Abitibi. Je comparerai aussi les moyens du MRN à ceux du MEQ, responsable pour sa part de la protection de l'environnement et de la population. Le présent chapitre a montré que bien que les préoccupations environnementales remontent aux premières activités minières dans la province, ce n'est qu'à partir des années 1970 que l'État a réellement commencé les prendre en considération. Il a aussi exposé comment une directive propre à l'industrie minière a

permis d'établir des seuils minimaux de polluants qui permettent d'assurer le bien-être de l'environnement et de la population. Bien que le MEQ incite fortement les compagnies à respecter cette directive, il ne peut cependant pas les obliger à le faire en raison de la nature de ce texte réglementaire. L'idée que le MRN et le MEQ sont investis d'un poids différent au regard du développement minier, qui se profile dans ce chapitre, sera approfondie au chapitre 5.

L'industrie minière est quant à elle composée d'une multitude d'intervenants qui peuvent œuvrer tant directement dans le processus de développement minier qu'en périphérie de celui-ci, dans les secteurs de la recherche ou de l'enseignement par exemple. Les métaux exploités au Québec varient selon les régions en raison des caractéristiques géologiques du sous-sol; je montrerai tout au long de cette thèse que d'autres facteurs entrent en ligne de compte. Malgré leur diversité, les intervenants de l'industrie minière se rejoignent sur leur perception qu'ils ne sont pas reconnus à leur juste valeur dans la société québécoise. La création de Minalliance et les campagnes publicitaires de l'AMQ visent justement à régler ce qu'ils identifient d'abord et avant tout comme un problème d'image.

Pour rectifier cette image, l'AMQ a entre autres cherché à justifier la pertinence des activités minières en « démontrant, sous le signe de l'humour, le lien entre l'activité minière et le quotidien » (AMQ 2017b : en ligne). Selon Rajak (2011a : 61 et 19, traduction libre) cette façon qu'a l'industrie minière de « revendiquer l'heureuse coïncidence de faire de bonnes affaires et de faire le bien » permet non seulement de maintenir la logique du marché en tant que « vérité naturelle et universellement valable », mais la dote d'une légitimité morale. D'autres anthropologues qui s'intéressent au secteur minier ont relevé cette tactique ailleurs dans le monde. Kirsch (2014 : 4, traduction libre) a retrouvé le discours sur le caractère essentiel de l'industrie minière « en termes de besoin et d'utilisation généralisée des métaux » dans son étude du cas de la mine Ok Tedi en Papouasie–Nouvelle-Guinée. McEachern (1995) a même noté que la demande mondiale pour les métaux servait aux compagnies minières australiennes à justifier les conséquences négatives de leurs activités sur l'environnement.

La persistance de ce discours est frappante considérant que depuis au moins 50 ans, des chercheurs remettent en question l'inéluctabilité d'une exploitation toujours plus grande des ressources minérales afin de combler les besoins des consommateurs (Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies 1987, Meadows et coll. 1972). Selon Whitmore (2006 : 310, traduction libre), « le besoin supposément toujours plus grand en minéraux tirés de mines toujours plus nombreuses » est au mieux une demi-vérité. Pour soutenir cette idée, il affirme par exemple que l'exploitation des minéraux n'augmente pas uniquement en raison de la demande économique mondiale « pure » (Whitmore 2006 : 310). À son avis, elle est aussi due aux politiques gouvernementales qui subventionnent le secteur minier et à la promotion des activités minières par de grandes institutions financières comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. J'ai mentionné au chapitre 1 le rôle des institutions de Bretton Woods dans l'intensification du développement minier à l'échelle mondiale entre 1970 et 1990. Je discuterai du rôle incitatif des politiques québécoises en matière de développement minier dans le chapitre 5.

Un autre élément sur lequel l'industrie minière québécoise met l'accent pour redorer son image est son engagement envers le développement durable. L'argument n'est pas nouveau : l'industrie fait valoir que l'exploitation minière contribue au développement durable depuis la fin des années 1990 (Kirsch 2010). Il existe un consensus en anthropologie des mines sur l'idée que « l'exploitation minière durable est un oxymore corporatif qui vise à rassurer le public que l'industrie minière partage ses valeurs environnementales » (Kirsch 2014 : 167, traduction libre) afin que les activités minières se poursuivent avec le moins d'entraves possible (Emberson-Bain 1994, Kirsch 2010, Padel et Das 2010, Pandey 2015, Whitmore 2006). À cet égard, Lynes et Andrachuk (2008 : 377, traduction libre) soutiennent que « de plus en plus [...] les entreprises réalisent – pour des raisons diverses – qu'une conscience environnementale et sociale est une bonne affaire », notamment pour retarder ou éviter de nouvelles mesures réglementaires. Dans le cas du Québec, cela signifie par exemple de maintenir les acquis liés au *free mining*. En ce sens, selon Rajak (2011a : 89 et 239, traduction libre), l'émergence de concepts comme le développement minier durable est « liée à la survie, à la reproduction et à l'adaptation de l'hégémonie des entreprises » en ce que les compagnies

minières « reconstituent, étendent et fortifient leur pouvoir » en colonisant le discours ambiant. Ce faisant, elles s'éloignent du portrait de la grande entreprise pathologiquement assoiffée de profit et de pouvoir notoirement dépeint par Bakan (2004).

Pour Kirsch (2010, 2014), la stratégie de cooptation du discours des critiques par l'industrie minière ne propose que des changements cosmétiques. Padel et Das (2010) témoignent aussi de l'énorme fossé qui sépare la rhétorique du développement minier durable employée par les compagnies minières et la réalité terrain dans leur étude sur les activités minières dans l'est de l'Inde. Alors que cette rhétorique donne l'impression que l'environnement est sauvegardé pour les générations futures, la seule durabilité qu'ils observent est celle de communautés tribales dépossédées de leurs terres et de leurs ressources. Je m'intéresserai moi aussi aux liens entre l'industrie minière et la population locale aux chapitres 7 et 8.

Associé à la promotion de meilleures pratiques dans les tactiques qui visent à améliorer l'image de l'industrie minière québécoise se trouve ce que Rajak (2011b) appelle l'« éthos de confession », c'est-à-dire la reconnaissance des fautes commises. Toujours selon Rajak (2011a : 67, traduction libre), « le passé s'avère un atout vital et riche pour les entreprises » minières qui l'évoquent pour s'en dissocier et se réinventer avantageusement en construisant « l'histoire de leur avenir ». C'est ce qui s'observe au Québec, alors que l'industrie minière dit regretter les erreurs du passé et être aujourd'hui irréprochable dans ses pratiques. Ces résultats tranchent avec ceux de Fig (2005), qui soutient plutôt que les compagnies font preuve d'une « amnésie délibérée ». En se basant tout comme Rajak sur le cas sud-africain, il considère que les compagnies « insistent trop sur l'étendue de leur contribution volontaire au progrès socioéconomique et environnemental, tout en masquant leurs mauvaises pratiques et en séduisant les [populations] pour qu'elles oublient, absolvent et effacent les vieilles cicatrices » (Fig 2005 : 617, traduction libre). Le processus à l'œuvre consiste parallèlement à réécrire le passé afin « de modifier, de minimiser, voire d'effacer des événements de la mémoire collective » dans le but de servir les intérêts de l'entreprise privée (Mena et coll. 2016 : 724). Or il apparaît que peu importe que la tactique discursive employée soit la repentance, l'omission volontaire ou la créativité historique, l'objectif demeure de favoriser le développement minier.

3.6 Conclusion

Dans ce chapitre, j'ai offert une définition opératoire du développement minier afin de bien camper le sujet de ma recherche. J'ai aussi décrit les principaux éléments qui caractérisent le développement minier au Québec, à savoir les lois qui l'encadrent, les intervenants qui le réalisent, les métaux sur lesquels il se fonde et les endroits où il est présent. Par ces explications, j'ai voulu assurer au lecteur la possibilité de mettre à niveau ses connaissances, si besoin était, afin que nous cheminions dans l'analyse avec des bases communes.

En outre, ce chapitre fournit les premières réponses à la question de recherche qui alimente cette thèse. D'abord, il permet de cerner plus clairement deux catégories d'acteurs qui participent à la construction de l'espace minier de l'Abitibi, soit les ministères et organismes provinciaux impliqués dans le développement minier au Québec et les intervenants qui composent l'industrie minière. Il donne aussi une idée générale de la nature de leur participation à ce processus, laquelle sera approfondie dans les chapitres subséquents. Ensuite, par l'adoption d'une perspective diachronique sur la législation qui touche les activités minières et les régions qui produisent des minéraux du Québec, ce chapitre documente un pan de l'évolution de la construction des espaces miniers de la province.

Dans le chapitre suivant, je quitte le registre des discours pour me pencher sur celui des pratiques et en particulier, celles de l'industrie minière. L'approche québécoise du développement minier décrite ici prendra alors un caractère beaucoup plus concret.

Chapitre 4 L'espace perçu I : incursion dans l'industrie minière québécoise

Au moment où j'ai réalisé mon terrain de recherche, l'Abitibi comptait 7 mines, 11 projets miniers à l'étape de mise en valeur ou de développement et 21 200 titres miniers d'exploration, essentiellement dans les secteurs aurifère et cuprifère (Géologie Québec 2016). Ces activités couvraient 8 406 km², soit près de 22 % de la superficie de la région (Géologie Québec 2016). En 2018, dernière année pour laquelle le MRN a publié son *Rapport sur les activités minières au Québec*, l'Abitibi comptait 8 mines, 8 projets à l'étape de mise en valeur ou de développement et 26 678 titres miniers d'exploration. Ces activités couvraient 11 937 km², soit environ de 30 % de la superficie de la région (Géologie Québec 2019). Présentés de la sorte – comme ils le sont la plupart du temps par les intervenants du secteur minier –, ces chiffres donnent l'impression que les activités minières sont équivalentes en nature et réparties uniformément dans l'espace. Or l'analyse de la dimension matérielle de l'espace minier de l'Abitibi fait ressortir qu'une grande diversité de réalités existe au sein de l'industrie minière québécoise. Cette analyse est au cœur du présent chapitre.

Les participants qui œuvraient dans le secteur minier québécois accordaient beaucoup d'importance à situer et à distinguer leur contribution à l'intérieur de la filière minérale. Reprenant leur façon de catégoriser leur travail et celui de leurs pairs, j'ai structuré ce chapitre autour des grandes étapes du processus de développement minier. Pour chacune d'elles, je donne la parole aux principaux intervenants impliqués afin qu'ils expliquent leur travail et fassent part de leurs réflexions sur celui-ci. Je décris aussi la manière dont les activités propres à chacune de ces étapes façonnent l'espace matériel de l'Abitibi. Ces deux composantes de l'espace perçu sont interreliées puisque comprendre les pratiques de l'industrie minière aide à saisir les configurations physiques de l'espace minier de l'Abitibi.

Dans son ensemble, ce chapitre joue un double rôle. Dans un premier temps, il expose l'espace perçu de l'industrie minière, c'est-à-dire les pratiques des compagnies minières, les endroits où elles exercent leurs activités et les conséquences matérielles qui en découlent.

Dans un deuxième temps, ce chapitre met la table pour aborder l'espace vécu des Abitibiens, c'est-à-dire les expériences de cohabitation locale avec l'industrie minière, qui sera abordé aux chapitres 7 et 8.

4.1 Les prospecteurs : la nostalgie de la belle époque

Au printemps 2015, le journaliste Philippe Letourneur lance le livre *L'odeur des pierres* dans le cadre de la Semaine minière du Québec. Journaliste nantais, Letourneur a suivi les traces de l'écrivain Jack London dans la région du Klondike au Yukon et en Alaska au début des années 1970 (Éditions du Quartz 2017). Il s'est établi à Rouyn-Noranda en 1974 pour travailler comme prospecteur et a fondé la coopérative d'exploration minière Magma avec d'autres coupeurs de lignes (Éditions du Quartz 2017). Dans le domaine minier, les coupeurs de lignes sont chargés de quadriller, selon des intervalles prédéterminés, un terrain jalonné avant la prise de lectures géophysiques (Gouvernement du Canada et coll. 2013). Pour ce faire, ils déboisent une petite largeur de forêt, en général environ un pied et demi, ou plantent des poteaux en terrain découvert.

Situé dans les années 1990, *L'odeur des pierres* est le récit autobiographique d'un journaliste français fasciné par la vie des prospecteurs, qu'il suit dans leurs excursions dans le Nord-du-Québec. Dans l'avant-propos, l'auteur raconte qu'à son arrivée en Abitibi, au milieu des années 1970,

les prospecteurs, tels que j'avais pu les imaginer, grands coureurs des bois, souriant au bord de leur canot ou de leur tente, la tête protégée sous de grands feutres noirs [...] n'existaient plus que sur quelques vieilles photos jaunies affichées sur le mur d'une vieille cabane historique à moitié en perdition. Ils avaient, de toute évidence, disparu, effacés par le progrès, les compagnies d'exploration minière et leurs armées de géologues. (Letourneur 2015 : 12)

Ce passage résume bien les sentiments exprimés par deux prospecteurs que j'ai rencontrés : ils sont de plus en plus rares à pratiquer ce métier qui repose sur une communion avec la nature des territoires reculés de la province. Qu'en est-il, donc, du métier de prospecteur?

4.1.1 À la recherche d'indices minéralisés

Au Québec, n'importe qui peut devenir prospecteur. Une personne intéressée doit simplement se procurer un permis de prospection minière auprès du MRN, lequel coûtait 34,25 \$ au moment où j'ai réalisé mon terrain et 41,75 \$ en 2022 (*Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure*). Le permis est valide pour une période de cinq ans et peut être renouvelé un nombre illimité de fois.

Les prospecteurs recherchent des indices minéralisés dont la mise en valeur permettra, ultimement, l'ouverture d'une mine. Ils poursuivent l'un ou l'autre de trois objectifs : vendre leur découverte en échange d'actions ou d'une redevance, offrir leurs services à des compagnies d'exploration ou de production minières ou, plus rarement, exploiter leur propre mine. Les prospecteurs que j'ai rencontrés disposaient de moyens variables, mais leurs méthodes étaient toujours artisanales. L'un d'eux affirmait que son meilleur outil était son instinct, son flair. Jébrak et Marcoux (2008 : 103) écrivent de même : « Depuis toujours, l'instinct du prospecteur, la science infuse, voire la magie et le hasard, ont été mis à contribution ». De l'avis des prospecteurs, c'est ce qui expliquerait que leurs confrères des autres secteurs de la filière minérale les perçoivent souvent comme « des dinosaures, des gens qui n'ont pas évolué ». Ils n'en demeuraient pas moins attachés à ces méthodes qui, disaient-ils, faisaient le charme de leur travail.

Le travail du prospecteur consiste la plupart du temps à déambuler dans la forêt en scrutant le sol pour repérer un signe de bon augure. Ce sera peut-être un affleurement rendu brillant par l'arsénopyrite, ce qui pourrait suggérer la présence d'or, ou des écoulements bleu vert qui pourraient indiquer l'oxydation d'une minéralisation nickel-cuivre. Les prospecteurs sont passés maîtres dans l'art de lire le roc. Lorsqu'ils remarquent quelque chose qui pique leur curiosité, ils sortent leur marteau pour recueillir un échantillon qu'ils placent dans un sac de plastique identifié de façon à pouvoir retrouver la provenance du morceau de roche qu'il contient. Généralement, ils effacent ensuite leurs traces, remettant en place lichen et mousse afin que personne ne puisse localiser le « trésor » qu'ils pourraient avoir entre les mains. Les kilos de roches rapportés d'une expédition seront envoyés dans un laboratoire privé pour que leur composition géochimique soit analysée. Si les résultats obtenus sont encourageants, les

prospecteurs retournent sur le lieu de cueillette pour continuer leurs investigations. Après avoir recherché et examiné des affleurements rocheux et des blocs erratiques, les prospecteurs peuvent décaper et excaver le roc ainsi que réaliser des forages de moins de cinq mètres; des travaux plus importants tomberaient dans la phase d'exploration (MERN 2005). Si les résultats qu'ils obtiennent sont négatifs, ils lancent des recherches ailleurs.

4.1.2 En connexion avec la nature

Les prospecteurs que j'ai rencontrés m'ont décrit leur métier comme étant physiquement difficile. L'un d'eux avait d'ailleurs dû arrêter de prospecter il y a plusieurs années parce que son corps « ne suivait plus ». Ils tiraient une fierté plus ou moins dissimulée des conditions éprouvantes de leur travail. Les nombreuses anecdotes qu'ils m'ont racontées à cet égard en témoignent. Par exemple :

Rentrer dans le bois, il faut y croire premièrement. Traverser la montagne, ce n'est pas tout le monde qui va le faire. Tu vas te trouver des défaites. On ne marche pas dans des petits sentiers comme au mont Kékéko ou Kanasuta⁵⁷; c'est en plein bois, il fait chaud, c'est sale⁵⁸, y'a de la mouche. Y'a tous les irritants pour te décourager. [...] Ce sont des conditions de vie qui ne sont pas pour tout le monde.

T'sais travailler dans le bois, moi j'ai déjà mangé mon sandwich accroché sur un poteau dans un marécage. Pis si le poteau cale, je suis obligé de sauter sur l'autre poteau pour continuer à manger mon sandwich parce que sinon je vais arriver dans l'eau jusque-là [la taille]. Pis pendant ce temps-là, je mange 10 millions de maringouins pis de mouches noires pis de cossins pis ils sont tout le tour de mes yeux. Ils me font des *black eyes* de mouches.

À un moment donné, complètement dans le nord, les outardes sont en train de pondre. Elles décident qu'elles m'attaquent parce que je passe par là. Je n'ai pas le choix de passer par là, mais je ne peux pas l'expliquer aux outardes. Alors j'en

⁵⁷ Kékéko (482 m) et Kanasuta (500 m) sont les plus hauts sommets d'Abitibi. Sur le premier se trouvent des sentiers pédestres et sur le second, un centre de ski.

⁵⁸ Le participant n'utilise pas le mot « sale » au sens de « malpropre », mais pour référer au fait qu'il y a beaucoup de branches et d'arbres qui entravent le chemin et que le sol est irrégulier, ce qui gêne aussi l'avancée à la marche.

tiens une par le cou pis les autres me mordent jusqu'aux testicules. Tabarnak, j'en ai sué une *shot* mais je l'ai fait pareil [rire], j'ai traversé!

Ces anecdotes font également ressortir la relation de proximité que les prospecteurs entretiennent avec leur environnement. Les écrits qui les mettent en scène, comme le livre de Letourneur, le classique *L'Abitibi, pays de l'or* de Benoist (1938) et *l'Histoire romancée des mines du Nord-Ouest québécois* de Potvin (1940), le montrent bien aussi. Comme le rapportait un participant, « la réalité du prospecteur, c'est l'arbre qui est là, c'est la résine qui te colle sur les mains, c'est la texture de la roche que tu sens dans tes mains, l'odeur qu'elle amène, les champignons qui poussent dessus. Ça, c'est la vraie vie. Le reste c'est tout du faux ». Avec nul autre groupe d'acteurs de l'industrie minière, je n'ai perçu de connexion aussi forte entre l'homme et la nature.

4.1.3 Un métier en déclin

J'ai croisé peu de prospecteurs lors de mon terrain en Abitibi. Connaître leur nombre exact au Québec est difficile puisque la prospection est agrégée avec l'exploration dans les statistiques nationales. D'ailleurs, l'Association des prospecteurs québécois s'est mutée en Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ) afin de rassembler un maximum d'intervenants et ainsi avoir une force de frappe plus grande. En 2020, l'AEMQ comptait parmi ses membres 1 200 individus et 150 entreprises (AEMQ 2020). Même s'ils sont présents au sein de l'AEMQ, les prospecteurs se rassemblent aussi entre eux dans certaines régions pour promouvoir leurs activités. L'une des associations les plus actives est celle des prospecteurs du Nord du Québec, qui soutient les prospecteurs des régions administratives de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec. Elle représente une centaine de membres dans l'ensemble du Québec, selon l'un d'eux avec qui j'ai discuté.

Les prospecteurs que j'ai rencontrés voyaient que la prospection avait connu un grand nombre d'adeptes lors des ruées vers l'or en Beauce (1846 et 1862) et en Abitibi (de 1922 jusque dans les années 1930), mais qu'elle attirait peu de gens aujourd'hui. Ils expliquaient ce déclin de plusieurs manières.

La principale raison était le recours grandissant à la technologie telle l'imagerie satellite et aérienne, qui, moins coûteuse et plus rapide pour recueillir des données, délégitimise le déploiement de prospecteurs sur le terrain. Pour certains prospecteurs, ces nouvelles méthodes ont certes des avantages, mais elles ne remplacent pas la précision de l'œil humain et donc fournissent des données de moindre qualité. Elles seraient aussi en contradiction avec « l'âme de la prospection » :

Aujourd'hui, les gens se foutent qu'il y ait des animaux, ils se foutent de ce qui vit sur le territoire, des trappeurs, des colons qui exploitent des terres. Ils ne connaissent pas le territoire pis ils ne veulent pas le connaître. Ils peuvent dire n'importe quoi sur le terrain avec des images satellites, mais ils n'ont jamais mis les pieds dedans. C'est décourageant, car ce qu'ils font c'est du toc.

Les technologies modernes feraient fi de la relation étroite entre les prospecteurs et la nature.

Une autre raison soulevée était le changement de mode de désignation des titres miniers. Avant 2000, le droit d'explorer un terrain s'acquerrait par le jalonnement de celui-ci (je reviendrai sur cette activité plus loin). Puisqu'un permis de prospection était nécessaire pour jalonner, c'était le plus souvent un prospecteur qui se chargeait de ce travail. À mesure que les terrains les plus intéressants ont graduellement été jalonnés, la pratique est devenue de moins en moins nécessaire. Puis en 2000, le MRN a obligé l'acquisition électronique des titres miniers par l'entremise de son système de gestion, GESTIM (Latour 2015), mettant fin à la pratique du jalonnement. La décision ne fut pas sans soulever des débats, comme en témoignent les consultations sur le projet de loi qui proposait cette modification (Assemblée nationale du Québec 1998).

4.1.4 Les activités de prospection

Déterminer les endroits où ont lieu les activités de prospection en Abitibi (ou ailleurs au Québec) est difficile. D'abord, contrairement aux titres d'exploration ou d'exploitation qui sont accordés sur un territoire circonscrit, le permis de prospection ne possède pas de composante géographique. Il donne accès à tout « terrain contenant des substances minérales qui font partie du domaine de l'État », à l'exception des terrains qui font l'objet d'un titre

minier ou qui sont soustraits à la prospection (*Loi sur les mines*, article 26). Un arrêté du ministre des Ressources naturelles peut soustraire des territoires d'intérêt public à la prospection. Cet arrêté permettrait par exemple de créer un parc, de protéger des eskers, de classer un territoire forestier en tant qu'écosystème forestier exceptionnel ou de désigner un refuge biologique. Dans leur schéma d'aménagement et de développement, les MRC peuvent également délimiter des territoires incompatibles avec l'activité minière, dans lesquels « la viabilité des activités serait compromise par les impacts engendrés par l'activité minière » (*Loi sur les mines*, article 304.1.1; voir aussi la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, article 6). Ces contraintes ont pour résultat que les prospecteurs travaillent généralement dans des zones reculées, loin des agglomérations et des chemins, petits et grands, qui facilitent l'accès au territoire. Tomber sur un prospecteur en action est donc plutôt rare – d'autant plus que selon les participants du secteur minier, les prospecteurs tendent à être vagues quant aux lieux qu'ils fréquentent afin d'éviter d'éventuels visiteurs.

Ensuite, aucun registre public ne consigne les activités de prospection. Comme je l'ai décrit plus haut, la prospection se réalise à petite échelle et se veut discrète. Les prospecteurs ne souhaitent pas que l'emplacement d'une découverte potentielle soit ébruité avant qu'ils n'en acquièrent le titre d'exploration correspondant. Les techniques qu'ils utilisent laissent aussi peu de traces sur le sol ou dans la végétation. Parce qu'un nombre limité de gens mène ces activités, loin des populations et que leur empreinte sur l'environnement est faible, les activités de prospection peuvent ainsi passer facilement inaperçues en Abitibi. Aucun participant de ma recherche n'en a d'ailleurs fait mention.

Historiquement cependant, la prospection a occupé une place plus importante dans l'espace minier de l'Abitibi. Dans les décennies qui ont suivi les premières découvertes minérales dans le canton de Rouyn, les droits miniers d'un terrain s'obtenaient par le jalonnement de celui-ci. Cela signifie qu'après le passage d'un coupeur de lignes, un jalonneur plantait un piquet de bois (aussi appelé un « jalon ») d'environ 1,5 m de hauteur et 10 cm de diamètre aux quatre angles du terrain convoité en suivant des règles précises détaillées dans la *Loi sur les mines*. Par exemple, il devait apposer sur chaque piquet une plaque de jalonnement qui indiquait entre autres son nom, son numéro de permis de prospection et la date du

jalonement. Dans la mesure où les lieux le permettaient, le terrain jalonné devait avoir une superficie de 16 ha, avec des côtés de 400 m de longueur orientés nord-sud et est-ouest⁵⁹. Les prospecteurs ne respectaient pas systématiquement les règles de jalonement, comme le démontrent les formes et les superficies variables des claims de la figure 8 (p. 115). Mis à part ces traces, les vestiges de l'âge d'or de la prospection en Abitibi sont aujourd'hui plutôt rares.

4.2 Le secteur de l'exploration : la quête

L'exploration minière a pour but de délimiter un gîte minéralisé, de déterminer les composantes techniques nécessaires à son exploitation et d'évaluer la rentabilité du projet. La section qui suit nous plonge dans ce monde parsemé d'écueils et d'incertitudes, habité de gens qui m'ont exprimé toute l'intensité de leur passion.

4.2.1 De passion et d'espoir

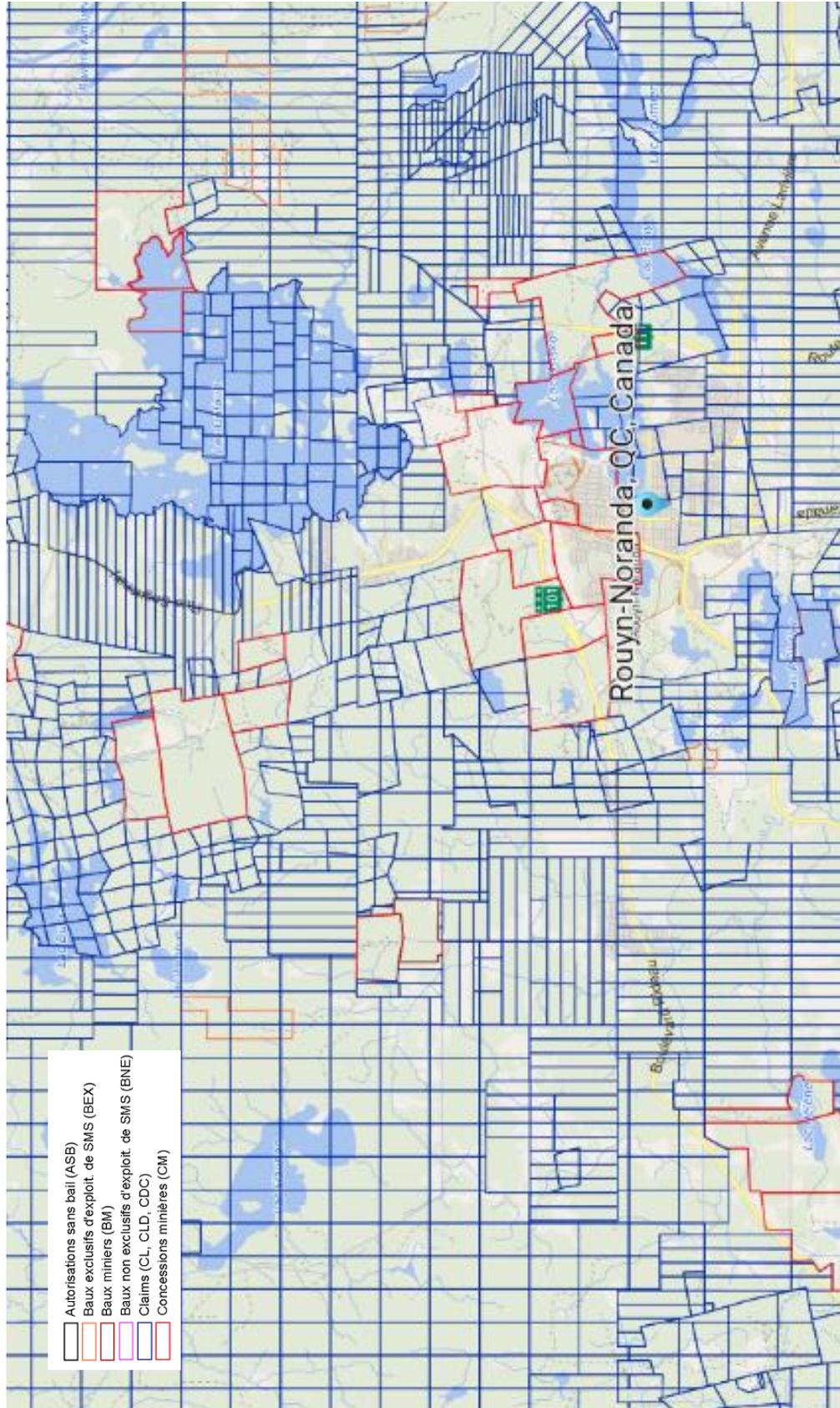
Lorsque je demandais aux géologues d'exploration de me parler du projet sur lequel ils planchaient, leur regard s'illuminait. Ils parlaient du potentiel qu'ils voyaient dans une roche avec le regard pétillant. Ils se décrivaient comme de grands optimistes et espéraient à chaque forage découvrir un gisement hors de l'ordinaire. Ils avaient l'impression de posséder le terrain avec le meilleur potentiel et la meilleure méthode pour l'évaluer. L'enthousiasme des géologues d'exploration était grisant.

Ce n'est pas seulement la perspective de trouver un gisement de classe mondiale⁶⁰ qui motive les acteurs du secteur de l'exploration : c'est aussi celle de faire de grands gains. Le plus souvent, une compagnie minière achète le projet prometteur d'une compagnie d'exploration, car elle détient les moyens financiers d'en faire une mine. Elle achète parfois la compagnie

⁵⁹ Afin de donner une idée de l'effet de la prospection sur le territoire, jalonner tout l'Abitibi aurait demandé de planter plus 350 000 piquets, si l'on fait abstraction du fait qu'un même piquet peut servir pour deux terrains contigus et qu'une partie de la région n'est pas propice au jalonement (p. ex. lacs).

⁶⁰ Dans le cas d'un gisement aurifère, cette expression signifie une valeur d'au moins 5 G\$ (Tanguay 2010).

Figure 8 Titres miniers actifs autour de Rouyn-Noranda, 2021



Source : MERN (2021)

d'exploration en entier. Dans un cas comme dans l'autre, les actionnaires et les hauts dirigeants profitent largement de la transaction. Par exemple, la compagnie d'exploration Mines Virginia a établi en 2004 que le gisement Éléonore, à la baie James, avait un potentiel de 9 millions d'onces d'or – une valeur estimée à 3,9 G\$ (Normand 2017). La compagnie minière Goldcorp a acheté le gisement en 2006 pour environ 500 M\$ et la transaction établissait le versement de redevances sur l'exploitation de la mine à Mines Virginia (Normand 2017). En 2015, Redevances aurifères Osisko a acheté Mines Virginia (Redevances aurifères Osisko 2015). En plus d'encaisser les profits sur la vente de sa compagnie, le président de Mines Virginia est devenu le vice-président principal du développement du Nord-du-Québec et de l'exploration chez Redevances aurifères Osisko. Il siégeait aussi au conseil d'administration⁶¹ (Redevances aurifères Osisko 2015).

Plus rarement, une compagnie d'exploration exploitera elle-même son gisement. Ils étaient plusieurs à me rappeler que la chose était possible, citant pour preuve la mine Canadian Malartic. Un participant m'a raconté avec une envie palpable comment les trois premiers dirigeants d'Osisko⁶² « sont partis d'une compagnie junior avec quelques sous, ils ont trouvé du financement et ils l'ont vendu 3,7 G\$. Les dirigeants du départ ont encaissé l'un 12 millions, l'un 6 millions, l'un 20 millions. [...] Ça a parti d'une petite compagnie junior qui s'appelait Osisko, qui a commencé comme nous ». Pourquoi un profit de cette nature ne lui serait-il pas accessible? C'est d'ailleurs cette possibilité qu'il faisait miroiter aux investisseurs. Récitant ce qui sonnait comme un argument de vente, le participant m'a expliqué que « la junior peut passer de 3 ¢ à 10 \$ et tu te mets millionnaire du jour au lendemain. Je ne t'offre pas la chance de faire 8 % sur un placement, je t'offre la chance de faire 2000 % ». C'est sur ce côté de la médaille que ses collègues et lui misaient dans la poursuite de leur travail.

⁶¹ Il a quitté Redevances aurifères Osisko en 2016 afin de prendre le poste de président du conseil d'administration de la compagnie d'exploration Harfang.

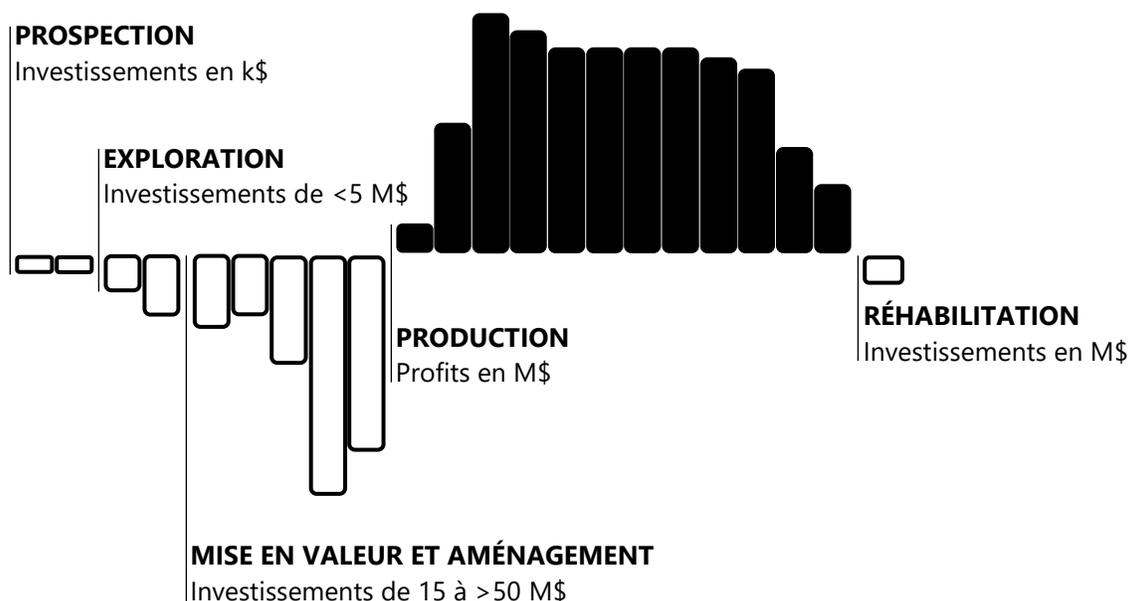
⁶² Sean Roosen, président et chef de la direction, Robert Wares, chef de l'exploitation, et John Burzynski, vice-président au développement corporatif.

Pourtant, ils étaient plus nombreux à s'être ruinés dans l'exploration minière. Certains participants disaient même avoir une règle pour illustrer les faibles probabilités de succès :

On avait une règle, je ne sais pas si elle est encore vraie aujourd'hui, mais on disait que sur 10 000 projets d'exploration, il y en a 1 000 où on va trouver des indices. Puis sur les 1000, il y en a 100 qu'on va avancer les travaux. Puis sur les 100, il y en a 10 qui vont devenir un projet de préfaisabilité puis sur les 10, il va y en avoir une qui va faire une mine.

Aujourd'hui, l'industrie minière fait état d'un taux de réussite de 1 mine pour 1 000 projets d'exploration (MinesQc.com 2017, Ontario Mining Association s. d.). La figure 9 donne un ordre de grandeur des investissements nécessaires pour qu'un projet se rende à terme. Le fait que les coûts croissent avec l'avancement du projet et que ce n'est qu'à l'étape de production que le solde devient positif représente un défi constant pour le financement des activités d'exploration.

Figure 9 Balance de chaque étape d'un projet minier au Québec



Estimations basées sur la Caisse de dépôt et placement du Québec (2013, diapositive 5), MinesQc.com (2017) et Bienvenu (2014)

4.2.2 Financer ses activités sans revenu

À mesure que l'exploration avance, plus les besoins financiers deviennent importants : l'intensité des activités d'exploration augmente effectivement avec l'accumulation des données. Cette situation présente un enjeu particulier pour les compagnies d'exploration, car elles n'engrangent aucun revenu.

En effet, les compagnies d'exploration ne peuvent que dépenser dans l'optique d'obtenir un jour un retour sur leur investissement grâce à une découverte. Il est à noter que la situation est différente lorsque c'est une compagnie minière qui réalise des activités d'exploration. Dans ce cas, les revenus de la compagnie minière financent les activités d'exploration, qui permettront d'allonger la durée de vie de la mine ou d'étendre ses activités à d'autres secteurs géographiques. En 2015, 215 établissements ont déclaré des travaux d'exploration et de mise en valeur dans 691 projets au Québec, pour des dépenses totales de 259 M\$ (Madore et Caron 2016). Les compagnies minières ont engagé moins de 40 % de cette somme (Madore et Caron 2016).

Les compagnies d'exploration font donc plus de 60 % des dépenses d'exploration au Québec. Elles disposent de plusieurs moyens pour financer leurs activités : actions, dette publique ou corporative, programmes de couverture (typiquement référés par leur nom anglais, *hedging*), ventes à terme (*streaming*), redevances, partenariats ou encore financement d'équipement. Les participants m'ont surtout parlé des appels publics à la bourse. Au Canada, la plupart des compagnies d'exploration s'enregistrent au TSX Venture, à Toronto. Or parvenir à remplir les conditions pour s'inscrire à la bourse n'est pas tout; des investisseurs doivent encore acheter des actions de la compagnie. Pour ce faire, le participant avec qui j'ai passé la journée accompagne régulièrement son équipe de direction à différents congrès miniers où ils tiennent un kiosque pour vanter le potentiel de leur projet. Le plus couru est celui de la *Prospectors and Developers Association of Canada* (PDAC) qui a lieu au Palais des congrès de Toronto chaque printemps. Ce serait l'un des plus gros congrès miniers dans le monde et le plus important au Canada. Lorsque j'y ai assisté en 2015, plus de 23 500 participants s'étaient inscrits. Selon les habitués de l'évènement, le climat était un peu morose en raison de la « faiblesse » du prix de l'or. Néanmoins, plusieurs centaines de compagnies

d'exploration se sont réunies pour l'exposition commerciale. Chacune cherchait à attirer les investisseurs avec des porte-paroles au fort entregent, des visuels accrocheurs et tout un attirail de produits dérivés, de la clé USB à la tasse en passant les bonbons emballés dans un papier avec leur logo. Le PDAC organise également de nombreux évènements de réseautage afin de faciliter la conclusion d'ententes. Le désintérêt rapide que j'ai suscité chez plusieurs personnes lorsqu'elles ont constaté qu'elles ne pourraient pas tisser de liens d'affaires avec moi m'a d'ailleurs frappée⁶³. Il semble qu'on n'aille pas au PDAC pour perdre son temps. En fait, avec la volatilité du prix des métaux propres au secteur minier, l'expression « le temps c'est de l'argent » y prend un sens très concret.

4.2.3 Les activités d'exploration

Les activités d'exploration sont variées et elles impliquent plusieurs corps de métier, généralement supervisés par un géologue. Le tableau 10 décrit ces activités et les objectifs qu'elles poursuivent. Dans la section qui suit, je décrirai comment elles touchent différemment l'espace matériel et peuvent même passer complètement inaperçues.

Tableau 10 Activités d'exploration et objectifs qu'elles poursuivent

Activité d'exploration	Objectif
Télétection, photographie aérienne, levés géophysiques aériens	Planification des activités d'exploration et levés de reconnaissance régionale
Cartographie géologique, échantillonnage géochimique (roc, sols, eau, végétation), levés géophysiques	Levés au sol
Creusement de tranchées, forage, autres méthodes d'échantillonnage	Vérification des anomalies et des traces
Décapage, creusement de tranchées, cartographie, échantillonnage, forage, techniques de géophysique de fond de trou	Découverte et délimitation de gisements minéraux
Cartographie géologique détaillée, échantillonnage, forage en surface ou sous terre, essais en minéralogie et de traitement des minerais, levés du site et de l'environnement	Définition du gisement minéral

⁶³ Ce ne fut pas toujours le cas : un représentant de Rio Tinto m'a encouragée à poser ma candidature pour travailler avec eux en Afrique francophone une fois mon doctorat terminé.

Tableau 10 Activités d'exploration et objectifs qu'elles poursuivent (suite)

Activité d'exploration	Objectif
Essais pilotes sur les méthodes de transformation, conception et planification techniques, analyse des risques	Ingénierie du projet
Études financières	Aspect économique du projet (études de pré faisabilité)
Revue diligente et complète de l'ensemble des données, interprétations, plans et estimations	Études de faisabilité et décisions de production

Basé sur Ressources naturelles Canada (2019a : en ligne)

4.2.3.1 Au-dessus et en dessous du sol

Les données d'exploration s'acquièrent à partir de hauteurs différentes. La télédétection, la photographie aérienne et les levés géophysiques aériens s'effectuent à partir d'un drone, d'un avion, d'un hélicoptère ou d'un satellite. Dans ce dernier cas, l'activité est invisible aux résidents qui habitent sur les claims. Quant à la présence de l'avion et l'hélicoptère de même que dans une moindre mesure, celle du drone, elle se reconnaît au bruit des appareils. Celui-ci est toutefois momentané, puisque les trois font des sorties de relativement courte durée, le temps de prendre les mesures requises.

En prévision du passage de ces aéronefs, une coupe de lignes peut être réalisée afin de référencer les données recueillies. Ces marques au sol sont d'ampleur limitée et disparaissent complètement avec le temps.

Lorsque le roc n'est pas visible, un décapage permet d'y accéder. Cette technique consiste à enlever la couche de mort-terrain sur quelques mètres carrés du terrain. L'apparence de la superficie décapée crée un contraste avec ce qui l'entoure et se remarque donc assez facilement – mais seulement si l'on passe à proximité ou au-dessus. Il en est de même avec les endroits où des tranchées sont excavées afin d'examiner la géologie à une faible profondeur.

Une dernière activité d'exploration importante est le forage. Dépendamment de la profondeur du forage souhaitée, les foreuses peuvent rester au même endroit de quelques jours à quelques

semaines. Un forage se remarque à la fois de façon sonore et visuelle. Du point de vue sonore, la machinerie est assourdissante; après tout, l'objectif est de retirer mécaniquement des échantillons de roche dans les profondeurs du sol. Souvent d'ailleurs, les foreuses sont emmurées dans un conteneur de métal ou par des panneaux de bois afin de limiter la propagation du bruit. Si les forages ont lieu près de lieux habités, des restrictions quant aux heures de fonctionnement de la machinerie sont généralement imposées pour que les résidents puissent jouir d'un peu de quiétude. La photo 4 (p. 122) d'un forage réalisé dans la Ville de Malartic en 2005 donne un aperçu de la promiscuité que les campagnes de forage peuvent causer.

Du point de vue visuel, la foreuse détonne de son environnement, qu'il soit urbain, rural ou forestier : c'est une structure de métal rectangulaire avec une colonne qui monte haut dans les airs. En forêt, les arbres peuvent dissimuler cette colonne; toutefois, il peut être nécessaire de créer un passage à la machinerie pour l'amener au site d'exploration voulu. L'entrepreneur utilise alors un buteur afin de déboiser un chemin d'une dizaine de mètres de largeur à partir de la route la plus proche (photo 5, p. 123). Le tracé de ce chemin, dont la longueur est variable, repose alors sur des considérations fonctionnelles et économiques plutôt qu'esthétiques ou environnementales. Les participants du secteur de l'exploration que j'ai rencontrés m'indiquent qu'aucun arbre n'est replanté dans les chemins déboisés une fois les forages terminés, car la surface dégagée est, à leurs yeux, trop petite. En plus, ils y voient une façon de gagner du temps et de sauver de l'argent : comme une mine verra peut-être le jour à cet endroit, une partie de travail sera déjà complétée. Plus l'exploration avance dans le temps, plus les forages se rapprochent dans l'espace là où des indications favorables sont trouvées. Ainsi, les premiers forages seront peut-être réalisés tous les 100 m sur le terrain. Si un indice intéressant est révélé, les forages seront faits près de cet endroit à tous les 50 m, puis tous les 10 mètres, etc. L'étau se resserrera jusqu'à ce que le gîte minéralisé soit bien délimité et les endroits les plus prometteurs ciblés. Une fois leur travail terminé, les foreuses laissent un peu partout des trous de quelques pouces de diamètre et de profondeur variable.

Photo 4 Forage dans la Ville de Malartic, 2005



Source : Musées numériques du Canada (2018a)

Photo 5 Activités d'exploration près de Val-d'Or



Photo de l'auteur (2015)

Qui dit forage dit carothèque. La carothèque est un peu l'équivalent du centre d'archives des forages : c'est l'endroit où la compagnie entrepose les carottes géologiques, nom donné aux échantillons de roc extraits par forage. Dans la carothèque, des géologues identifient à l'œil les minéraux que contiennent les carottes. Une fois l'identification terminée, une moitié des échantillons est envoyée dans un laboratoire externe pour analyse et l'autre moitié est remise sur les étagères, pour référence future. La carothèque peut être située dans les bureaux de la compagnie d'exploration ou plus souvent, directement sur le terrain. La carothèque est fréquemment déplacée à l'extérieur une fois les forages terminés; on en voit d'ailleurs encore certaines à moitié écroulées sur d'anciens sites miniers. La photo 6 (p. 125) montre ainsi la carothèque de l'ancienne mine O'Brien près de Cadillac. Cette mine d'or et d'argent fut en activité de 1932 à 1956 puis de nouveau de 1978 à 1981 (Sabina 2003). Je n'ai pas été en mesure de savoir si la carothèque présente sur le site en 2015 datait de la dernière période de production de la mine ou de travaux d'exploration plus récents.

4.2.3.2 *De l'exploration fantôme?*

La carte de la figure 10 (p. 128-129) montre que les terrains qui font l'objet de titres d'exploration en Abitibi sont majoritairement localisés près des secteurs les plus densément peuplés. Cependant, les résidents qui vivent sur ou près d'un de ces terrains ne rencontrent pas toujours des géologues d'exploration ou d'autres travailleurs du secteur. Légalement, les titulaires de claims sont tenus d'effectuer des travaux sur leurs terrains afin d'en conserver la propriété. Le *Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure* les présente à l'article 69 :

- Études d'évaluation technique;
- Travaux de recherche et d'examen de tourbières, d'affleurements rocheux et de blocs erratiques;
- Travaux de levés géologiques, géophysiques ou géochimiques;
- Décapage de roc et excavation en terrain meuble et dans le roc;
- Travaux d'échantillonnage;
- Trous de sondage et analyse des carottes, des boues ou des fragments de roche;

Photo 33 Carothèque de l'ancienne mine O'Brien



Photo de l'auteur (2015)

- Recherches et essais sur les échantillons qui proviennent du terrain;
- Études sur la préfaisabilité ou la faisabilité du projet;
- Travaux d'arpentage et de localisation des terrains;
- Études hydrogéologiques.

Ceux-ci n'impliquent pas nécessairement une présence humaine sur le terrain. Par exemple, les études d'évaluation technique « consistent en une compilation et synthèse [des] travaux géologiques et d'exploration des terrains faisant l'objet de droits miniers [...] dans le but d'en évaluer le potentiel minéral » (*Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure*, article 68). Ce sont donc des travaux d'analyse menés dans un bureau, après la récolte des données. C'est la même chose avec les examens réalisés sur les échantillons recueillis ainsi qu'avec les études de préfaisabilité et de faisabilité du projet. Les titulaires de titres d'exploration peuvent ainsi mener des travaux sans que ceux-ci aient de conséquences matérielles sur leurs terrains.

La *Loi sur les mines* exige aussi un coût minimum de travaux annuellement sur un claim afin que le titulaire en demeure propriétaire (tableau 11, p. 127). Elle possède toutefois des modalités qui permettent aux détenteurs de titres d'exploration de ne pas effectuer des travaux sur tous leurs claims. L'article 76 de la *Loi sur les mines* prévoit effectivement que si le coût des travaux d'exploration sur un claim dépasse le minimum requis, l'excédent peut être appliqué sur les claims qui se trouvent dans un rayon de 4,5 km de son centre, si ceux-ci doivent être renouvelés au même moment. Un exemple concret aidera à mieux comprendre. Prenons un titulaire de 5 claims contigus qui mesurent chacun 15 m sur 15 m (donc de moins de 25 ha) à leur première période de validité et qui viennent tous à échéance en même temps. Selon le tableau 11, le titulaire doit réaliser un minimum de 500 \$ de travaux d'exploration sur chacun de ses claims pour en conserver la propriété. Or il effectue 2 500 \$ de travaux d'exploration sur son troisième claim, situé au milieu des autres et dont le centre est à moins de 4,5 km des claims les plus éloignés. S'il utilise 500 \$ pour ce claim puis répartit l'excédent de 2 000 \$ sur ses quatre autres claims, il renouvellera l'ensemble de ses claims sans avoir à réaliser d'autres travaux d'exploration. Tous les géologues d'exploration que j'ai rencontrés

ont tiré parti de cette mesure, qu'ils m'ont dit apprécier parce qu'elle leur permet de concentrer leurs efforts au même endroit.

Tableau 11 Coût minimum des travaux d'exploration qui permettent au titulaire du claim d'en conserver la propriété

Périodes de validité ^a du claim	Claim < 25 ha		Claim de 25 à 100 ha		Claim > 100 ha	
	Sud 52 ^e parallèle ^b	Nord 52 ^e parallèle	Sud 52 ^e parallèle	Nord 52 ^e parallèle	Sud 52 ^e parallèle	Nord 52 ^e parallèle
1	500 \$	48 \$	1 200 \$	120 \$	1 800 \$	135 \$
2	500 \$	160 \$	1 200 \$	400 \$	1 800 \$	450 \$
3	500 \$	320 \$	1 200 \$	800 \$	1 800 \$	900 \$
4	750 \$	480 \$	1 800 \$	1 200 \$	2 700 \$	1 350 \$
5	750 \$	640 \$	1 800 \$	1 600 \$	2 700 \$	1 800 \$
6	750 \$	750 \$	1 800 \$	1 800 \$	2 700 \$	1 800 \$
7 et plus	1000 \$	1000 \$	2 500 \$	2 500 \$	3 600 \$	2 500 \$

^a Une période de validité est de deux ans

^b Il s'agit du 52^e parallèle nord. À titre de référence, Fermont se situe aux environs du 52^e parallèle nord. Je reviendrai sur le fait que le coût minimum des travaux n'est pas le même au sud et au nord du 52^e parallèle nord au chapitre 5.

Source : Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure

Certains ont aussi bénéficié de l'article 73 de la *Loi sur les mines*. Celui-ci leur permet de conserver la propriété d'un claim en payant au ministre des Ressources naturelles le double du coût minimum des travaux qu'ils auraient dû effectuer. En reprenant l'exemple précédent d'un titulaire qui doit réaliser un minimum de 500 \$ de travaux d'exploration sur chacun de ses 5 claims, il pourrait s'éviter ces travaux en versant 5 000 \$ au MRN. Cette disposition est notamment utile lorsqu'il faudrait retourner sur le terrain, mais qu'il est impossible (ou trop coûteux) de le faire pour une raison ou une autre. Par exemple, une campagne de forages pourrait être reportée d'une année si la machinerie ne peut se rendre à l'endroit visé en raison de la trop faible épaisseur du couvert neigeux. Mieux vaut dans ce cas conserver le claim en déboursant le double du minimum requis par le MRN plutôt que de réaliser les travaux coûte que coûte.

Ces possibilités qu'offre la *Loi sur les mines* et la nature même des travaux d'exploration expliquent que des résidents ne savent pas que leur terrain soit l'objet d'un titre d'exploration.

L'histoire a montré qu'ils peuvent effectivement l'apprendre à leurs dépens (j'en reparlerai au chapitre 8). La situation devrait toutefois se produire de moins en moins fréquemment puisque depuis 2013, le nouveau titulaire d'un droit d'exploration est obligé d'aviser le propriétaire du terrain concerné de l'obtention de son titre.

Par ailleurs, comme le signale la carte de la figure 10 (p. 128-129), des activités d'exploration peuvent avoir lieu sur des sites d'exploitation minière afin d'allonger la durée de vie de la mine ou d'en ouvrir une nouvelle. Elles sont alors inaccessibles aux gens qui ne travaillent pas sur le site. Pour les non-initiés, les deux types d'activité peuvent facilement se confondre.

4.3 Exploiter une mine : toujours plus vite, toujours plus loin

Les participants qui œuvraient dans le secteur de l'exploitation minière parlaient de leurs activités avec le même mot-clé : le rendement. Un exemple tiré de mon terrain illustre bien cet impératif. Lorsque j'ai sollicité des compagnies pour qu'elles me permettent de descendre dans leurs galeries souterraines, je m'imaginai qu'elles m'accorderaient au mieux une quinzaine de minutes sous terre, juste pour me donner un aperçu de la vie qui s'y cache. C'était très mal connaître le fonctionnement des mines souterraines, particulièrement celles où une cage descendue par treuil permet d'accéder au sous-sol. La cage qui déplace les travailleurs sert aussi à monter le minerai à la surface. Puisque le but d'une exploitation minière est de vendre son minerai pendant que sa valeur est bonne sur le marché, elle maximise le transport du minerai et minimise le transport des humains. Conséquemment, les travailleurs ne remontent à la surface qu'à la fin de leur quart de travail. Les superviseurs ont un peu plus de liberté dans l'utilisation de la cage, puisqu'ils doivent se déplacer de galerie en galerie pour rejoindre les travailleurs. Ce sont eux que j'ai accompagnés lors de mes visites. J'ai donc passé des blocs d'environ quatre heures sous terre au lieu du quart d'heure auquel je m'attendais. Ravie de ce gain de temps parce qu'il me permettrait de récolter des données d'une grande richesse, je n'en étais pas moins consciente qu'il répondait à des besoins opérationnels et non à ceux de ma recherche.

Un deuxième élément qui m'a frappée sur le terrain était le discours récurrent sur le fait que les mines étaient sécuritaires. L'AMQ affirme « qu'il se produit aujourd'hui quatre fois

moins d'accidents de travail qu'il y a 12 ans dans le secteur minier au Québec » (Radio-Canada 2015c : en ligne). Les mines affichent d'ailleurs souvent, près de leur entrée, le nombre de jours depuis le dernier accident. Partout où je suis allée, on a cherché à me rassurer en me disant « que les mines ne sont pas si dangereuses que ça ». La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST 2017) considère néanmoins que l'exploitation d'une mine présente des risques réels pour la vie et la santé des employés.

J'étais d'ailleurs un peu appréhensive avant ma première descente sous terre parce que quelques jours plus tôt, neuf mineurs de la mine Westwood étaient restés coincés dans des galeries pendant 18 h à la suite d'un évènement sismique (Radio-Canada 2016). Un incident similaire était survenu à cette même mine quelques mois auparavant et un autre y aura lieu quelques jours plus tard, sans que personne ne soit coincé cette fois (Côté 2020c, Ferrante et Bourdages 2016). Il n'est pas rare que les activités minières causent évènements sismiques en raison des changements de contraintes (pression) et donc des instabilités qu'elles engendrent dans la roche⁶⁴. Au moment où j'étais sur le terrain, la compagnie Ressource Métanor était poursuivie pour négligence criminelle après la noyade de trois travailleurs à sa mine Bachelor de Desmaraisville en 2009. Acquittée en 2017, la compagnie a tout de même reçu un blâme de la Commission de la santé et de la sécurité du travail⁶⁵, qui a conclu que l'accident était dû à une mauvaise gestion des dangers liés à la présence d'eau dans la mine (Le Citoyen 2017, Radio-Canada 2010b). De même, en décembre 2020, deux tremblements de terre se sont produits à 200 m du fond du puits de la mine Goldex. Des résidents ont ressenti les secousses à la surface, mais personne n'a indiqué de dégâts matériels (Ducas 2020). Or les participants avec qui j'ai discuté du danger d'effondrement dans les mines balayaient toute inquiétude de revers de la main en soutenant que la roche de chaque mine agit différemment. Des raisons techniques et géologiques expliquaient pourquoi ce qui s'était passé ailleurs ne se produirait pas là où nous étions.

⁶⁴ Selon Wilson et ses collaborateurs (2017), les mines sont les premières sources de séismes anthropiques.

⁶⁵ Elle s'appelle désormais la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

Cet argument renferme un autre point commun aux participants du secteur minier et de façon plus marquée encore, à ceux qui travaillaient à l'exploitation d'une mine : l'idée que « leur » mine est différente des autres.

4.3.1 Des mines uniques

Les gens qui m'ont accompagnée lors de visites sur des sites miniers se sont fait un point d'honneur de différencier la mine dans laquelle ils travaillaient des autres de la région et même d'ailleurs dans le monde. Les participants du secteur minier établissaient aussi des distinctions entre les mines selon une panoplie de facteurs (p. ex. type d'exploitation, profondeur de la fosse ou des galeries, méthodes d'extraction des métaux). Je vais m'attarder à quelques-uns de ces paramètres qui influencent la manière dont une exploitation minière marque l'espace matériel.

La distinction la plus évidente entre les mines est le mode d'exploitation du gisement : par une fosse à ciel ouvert ou par des galeries souterraines. Dans le premier cas, l'emplacement de la mine se discerne au muret de quelques mètres de hauteur qui ceint les abords de la fosse et aux empilements de stériles et de résidus, qui eux peuvent atteindre une centaine de mètres de hauteur. La profondeur de la fosse n'apparaît que lorsqu'on gagne en hauteur. À Malartic, où se trouvait la seule mine à ciel ouvert de la région en 2015, Canadian Malartic a érigé un belvédère contre le mur nord de la fosse afin d'en offrir une vue en plongée. Le panorama est saisissant : sur un réseau de rampes circule de la machinerie que l'on sait surdimensionnée (la benne des plus gros camions peut contenir 240 t de minerai⁶⁶) et qui pourtant, en raison de l'immensité de la fosse, semble minuscule. Les photos 7 (p. 133) et 8 (p. 134) en donnent un aperçu et font voir la transformation de la fosse en l'espace de six ans. Comme les sautages, le transport de la roche et le concassage du minerai ne sont pas confinés, ils émettent du bruit et de la poussière à l'extérieur de la fosse, malgré les mesures d'atténuation généralement prévues pour limiter ces effets. Des activités spécifiques aux mines à ciel

⁶⁶ Cette masse est l'équivalent de 40 éléphants de savane d'Afrique, les plus gros sur Terre.

Photo 7 Fosse de la mine Canadian Malartic, 2015



Photo de l'auteur (2015)

Photo 8 Fosse de la mine Canadian Malartic, 2021



Source : Partenariat Canadian Malartic (2021a)

ouvert, comme le décapage du sol ainsi que la construction des routes de transport et des bancs de la fosse, contribuent aussi à ces émissions. Les activités minières ne se répercutent donc pas seulement sur le sol, mais également dans l'air ambiant.

Dans le cas des activités minières souterraines, leur présence est généralement révélée par un chevalement (photo 9). Pouvant mesurer plusieurs dizaines de mètres de hauteur, cette structure vaguement trapézoïdale contient une cage d'ascenseur qui sert à descendre et remonter les mineurs et le minerai. Toutes les mines souterraines en production en Abitibi en 2015 possédaient un chevalement, sauf une : la mine Lac Herbin. Le gisement de cette dernière était accessible par une rampe, un large tunnel en spirale qui permet de rejoindre les différents niveaux d'exploitation par camion.

Photo 9 Chevalement de la mine Beaufor



Selon la profondeur de la mine, les vibrations des sautages peuvent être ressenties à la surface. L'infrastructure du site peut également produire du bruit. Par exemple, le puits de la mine LaRonde est le plus profond des Amériques (Mines Agnico Eagle Limitée 2022). Un imposant système de ventilation lui est nécessaire afin d'aérer et de climatiser ses galeries qui descendent à 3,1 km⁶⁷ sous terre. Le bruit de ses ventilateurs peut se propager jusqu'à Cadillac, à 6 km distance (Association minière du Québec 2021).

La quantité de roche qu'une usine peut traiter ou qui peut être extraite du sous-sol est un autre facteur qui différencie les mines entre elles (tableau 12). Avec une capacité d'extraction de 365 t/j, l'industrie minière considère Beaufor comme une mine de petite envergure. Elle considère LaRonde et Goldex, qui usinent en moyenne vingt fois plus de tonnes de roche que Beaufor, comme de grosses mines. Avec ses 55 000 t/j, Canadian Malartic appartient à une classe à part.

Tableau 12 Capacité de traitement ou d'extraction des mines en activité en Abitibi en 2015

Mine	Propriétaire	Type d'exploitation	Capacité de l'usine ou d'extraction (t/j)
Beaufor	Mines Richmond	Souterraine	365
Elder	Mines Abcourt	Souterraine	630
Westwood	IAMGOLD Corporation	Souterraine	850
Lac Herbin	Corporation aurifère QMX	Souterraine	1000
Lapa	Mines Agnico Eagle	Souterraine	1500
Goldex	Mines Agnico Eagle	Souterraine	6300
LaRonde	Mines Agnico Eagle	Souterraine	7200
Canadian Malartic	Partenariat Canadian Malartic	Ciel ouvert	55 000

Basé sur Géologie Québec (2016)

La capacité de l'usine ou d'extraction influence directement l'espace qu'occupe une mine. Cette influence est plus facile à apprécier dans le cas d'une mine à ciel ouvert parce que les dimensions de la fosse découlent des capacités de la mine : plus elles sont importantes, plus

⁶⁷ Des travaux sont réalisés afin d'atteindre les ressources minérales situées à 3,6 km de profondeur (Mines Agnico Eagle Limitée 2022).

la fosse est grande ou profonde. Dans le cas de Canadian Malartic, avec les agrandissements prévus, la superficie de la fosse devrait atteindre 2,43 km², celle de la halde à stériles 4,75 km² et celle du parc à résidus 5,50 km² (BAPE 2016). Du point de vue de la hauteur maximale, la halde à stériles devrait s'élever à 90 m et le parc à résidus, à 47 m (BAPE 2016). À ces estimations s'ajoutent des empilements de mort-terrain et de minerai non concassé. Des installations comme l'usine de traitement du minerai et les bâtiments connexes, l'unité de fabrication d'explosifs, les convoyeurs et les concasseurs doivent aussi être comptées. En 2015, l'ampleur du site était telle que le photogrammètre en entier m'a été impossible lorsque je l'ai survolé⁶⁸ à environ 2 000 pieds d'altitude (photo 10, p. 138). Les effets de la mine Canadian Malartic sur l'espace matériel sont donc imposants dans les trois dimensions. Ils le seront encore plus dans le futur puisque la compagnie exploitera bientôt la mine Odyssey, à 1,5 km à l'est de la fosse de la mine Canadian Malartic, par un puits qui atteindra 1,8 km de profondeur (Mine Canadian Malartic 2021a).

Dans le cas d'une exploitation souterraine, bien que les galeries soient cachées à la vue, l'étendue des aires de gestion des résidus miniers à la surface permet d'estimer la capacité de l'usine ou d'extraction. Toutes les mines produisent des résidus miniers : du mort-terrain, des stériles et des déchets qui résultent du traitement du minerai. De façon générale, plus la capacité d'extraction d'une mine est importante, plus la quantité de résidus miniers qu'elle doit entreposer dans des haldes, des parcs et des bassins est grande. LaRonde (photo 11, p. 139) est un exemple de grosse mine et Lapa (photo 12, p. 140), avec son titre d'exploitation qui couvre 0,09 km² (Bédard et coll. 2006), un exemple de mine de taille plus modeste. La faible empreinte matérielle de cette dernière ne vient toutefois pas seulement de ses capacités d'extraction inférieures. En effet, les compagnies peuvent utiliser les stériles pour remblayer les galeries de la mine (voire de la fosse à ciel ouvert) ou pour construire divers ouvrages, comme les digues des parcs à résidus, ce qui réduit leur étendue. D'autres mines, comme Lapa, font traiter ailleurs minerai et déchets, ce qui réduit la superficie qu'elles occupent⁶⁹.

⁶⁸ À proprement parler, je ne l'ai pas « survolé », car la loi interdit aux avions de passer au-dessus d'une mine; nous avons plutôt fait le tour à plusieurs reprises.

⁶⁹ Un participant m'a mentionné qu'à l'origine, Lapa devait être une mine « zéro déchet » : rien de ce qui allait être extrait ne devait rester sur place. Le projet n'aurait pu être réalisé pour des raisons techniques.

Photo 10 Site de la mine Canadian Malartic



Photo de l'auteur (2015)

Photo 11 Site de la mine LaRonde



Photo de l'auteur (2015)

Photo 12 Site de la mine Lapa



Photo de Pauteure (2015)

En 2015, ce type d'entente avait cours entre les mines d'une même compagnie et situées non loin l'une de l'autre. Ainsi, la mine Lapa envoyait son minerai à l'usine de la mine LaRonde, deux propriétés d'Agnico Eagle; la mine Beaufor envoyait son minerai à l'usine Camflo, deux propriétés de Mines Richmont; et la mine Lac Herbin envoyait son minerai à l'usine de la mine Aurbel, deux propriétés de QMX Corporation. Les corrélations entre le mode

d'exploitation du gisement, la capacité des installations de la mine et l'espace occupé ne sont donc pas toujours parfaites.

En filigrane des éléments que j'ai présentés, les activités d'exploitation sculptent l'espace matériel par la pollution, la poussière et les vibrations qu'elles émettent du sous-sol à l'atmosphère. Ces émissions sont de nature, d'intensité, d'ampleur et de durée variables selon les mines. Par exemple, les deux sautages quotidiens à la mine Canadian Malartic engendrent parfois des émissions d'oxyde d'azote (NO_x) (Brisson et coll. 2015b). Celles-ci se dispersent généralement assez rapidement, vu leur quantité limitée. La fonderie Horne s'avérait quant à elle, jusque dans les années 1990, l'une des plus grosses émettrices mondiales de dioxyde de soufre (SO₂) (Rogel 1981). De ses cheminées sortait un panache de fumée formé par ce gaz toxique qui s'étendait sur plusieurs kilomètres en brûlant la végétation et en polluant les lacs (BEST 1979a). Aujourd'hui, la fonderie émet entre autres de l'arsenic, principalement détecté dans le quartier résidentiel adjacent (Bilodeau et coll. 2020a, b). Isolément comme ensemble, l'humain considère les émissions des mines comme des nuisances lorsqu'il les perçoit et qu'elles affectent, à des degrés divers, sa qualité de vie (Brisson et coll. 2015a, b). La façon dont sont vécues ces nuisances sera au centre du chapitre 8.

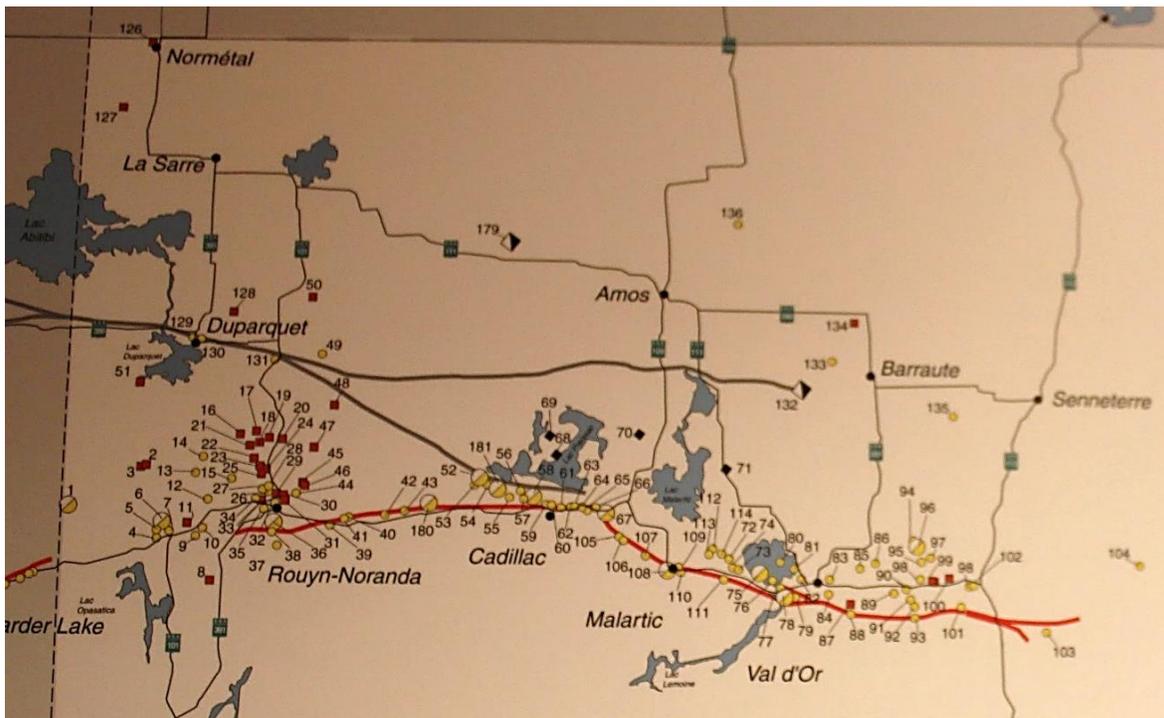
4.3.2 Les activités d'exploitation

Les mines en activité ne se trouvent pas partout en Abitibi : elles sont concentrées entre Rouyn-Noranda et Val-d'Or. Historiquement, ce fut aussi le cas (Sabina 2003). La photo 13 (p. 142) prise à la Maison Dumulon⁷⁰, un ancien magasin général de Rouyn-Noranda classé site patrimonial en 1978 (Ministère de la Culture et des Communications 2013b), illustre bien comment la densité des activités d'exploitation minière n'est pas la même dans toute la région. Cette situation ne relève pas du hasard : un très grand nombre des gisements exploités en Abitibi font partie de la faille de Cadillac-Larder Lake, indiquée par une ligne rouge sur la photo 13. Très riche en ressources minérales, cette faille est l'une des plus importantes de la ceinture de l'Abitibi (annexe 11), un ensemble géologique qui englobe l'Abitibi-Témiscamingue et le nord-est ontarien (Jébrak et Marcoux 2008). Elle prend son origine à

⁷⁰ J'ai obtenu la permission de prendre des photos et d'utiliser mes images.

Larder Lake en Ontario, où eut lieu la première ruée vers l'or dans le Nord-est ontarien (Savage 1964), et s'étend au Québec sur plus de 160 km (Asselin 1995). Sa présence joue un rôle central dans le développement minier de l'Abitibi. En effet, la ruée vers l'or dans la région a suivi la publication du rapport annuel du Bureau des Mines de l'Ontario de 1922 qui suggérait « que la ceinture minéralisée à l'origine des mines d'or du Nord ontarien puisse s'étendre dans la région québécoise voisine » (Gourd 1995 : 289).

Photo 13 Emplacement des mines ouvertes et fermées en 2012 en Abitibi



Source : Maison Dumulon

À certains endroits en Abitibi, les mines sont collées sur le milieu de vie des résidents et parfois même, en plein cœur. C'est le cas à Malartic bien sûr, mais également à Rouyn-Noranda, où les deux cheminées de la fonderie Horne font désormais partie des signes distinctifs de la ville, tout comme le circuit de tuyaux de l'usine d'acide (photo 14, p. 143).

Les mines ne sont toutefois pas toutes situées en ville. Goldex, Lapa et LaRonde n'ont pas de voisins immédiats alors que Westwood, Lac Herbin et Beaufor sont accessibles par des

Photo 14 Cheminées et usine de la fonderie Horne



Photo de l'auteur (2015)

chemins plus ou moins fréquentés. C'est une pancarte au carrefour qui révèle leur existence (photo 15).

Photo 15 Pancarte qui annonce la mine Beaufor



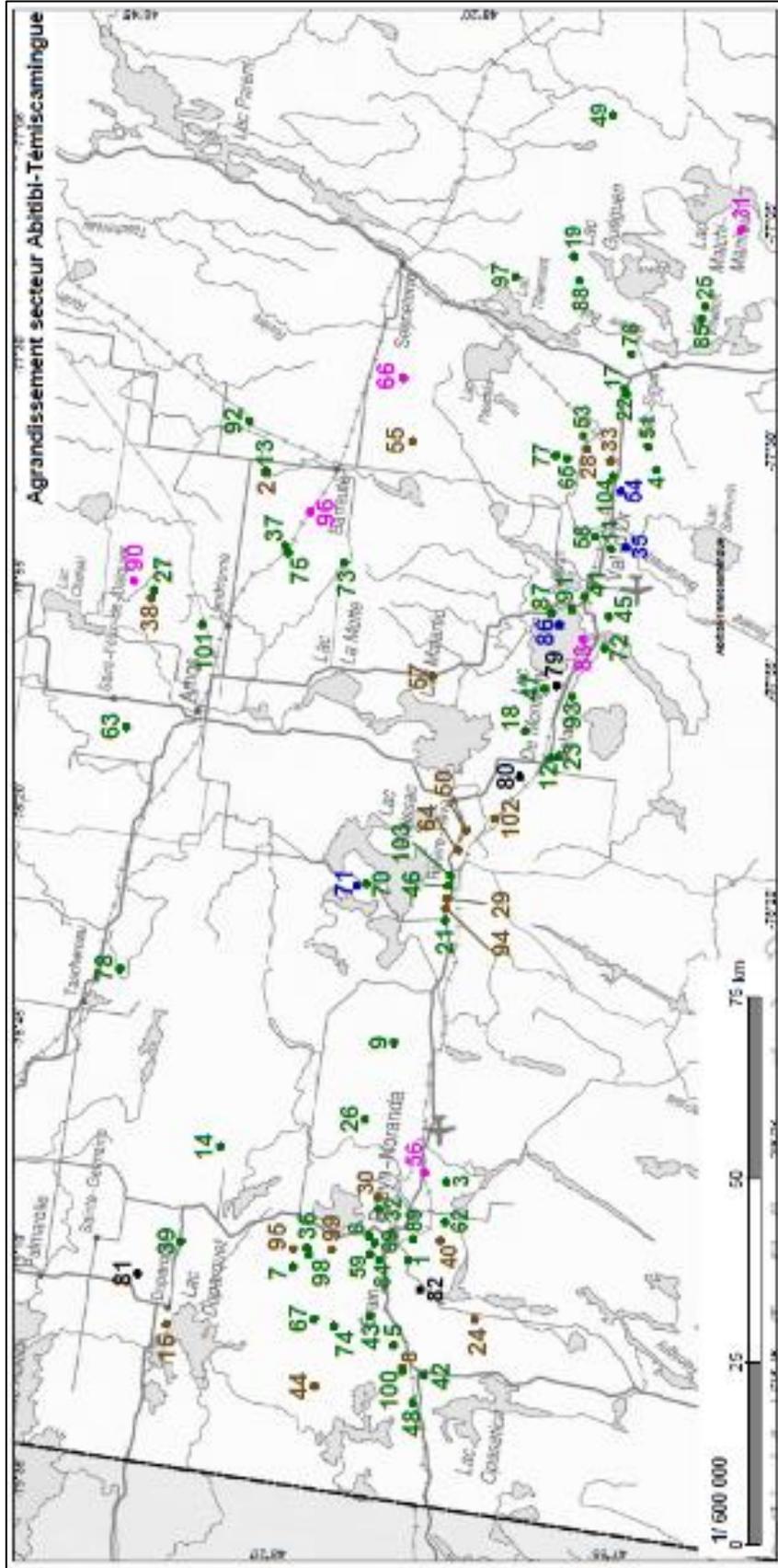
Photo de l'auteure (2015)

4.4 Les anciennes activités minières

Depuis 1995, la *Loi sur les mines* oblige les compagnies minières à déposer un plan de restauration et une garantie financière afin qu'elles remettent leur site dans un état satisfaisant une fois leurs activités terminées. Malgré cette disposition à caractère rétroactif, la restauration et le suivi environnemental de 230 sites d'exploitation minière incombaient à l'État en 2016 parce que la compagnie à qui ils appartenaient avait fait faillite ou s'était dissoute⁷¹ (Géologie Québec 2016). De ces sites, 43 % étaient situés en Abitibi (figure 11, p. 145). À sites miniers contaminés abandonnés s'ajoutent ceux dont les compagnies minières propriétaires assurent la restauration. Par exemple, Glencore, qui opère la fonderie Horne, est responsable de la remise en état de huit anciennes mines autour de Rouyn-Noranda – les vestiges de l'empire Noranda sur lequel je fournirai plus de détails au chapitre 8. De même, en acquérant les mines Sigma-Lamaque pour son projet Lamaque Sud à Val-d'Or, Integra Gold s'est engagée à en assurer la restauration.

⁷¹ Le passif environnemental du Québec comptait également 263 sites d'exploration minière contaminés abandonnés au Nunavik et sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James (Géologie Québec 2016).

Figure 11 Localisation et statut des sites miniers abandonnés à la charge de l'État, 2019



Du point de vue qualitatif, les anciens sites miniers se présentent sous des aspects variés en raison principalement de l'état du site, de sa superficie et du temps écoulé depuis la fin des activités d'exploitation.

4.4.1 L'état des sites

Le MRN classe les sites miniers abandonnés dans trois catégories : les sites restaurés, les sites en restauration et les sites en attente de restauration. Un site minier restauré avec succès peut se fondre assez bien dans le paysage. Un relief légèrement artificiel ou le passage occasionnel d'un employé qui effectue un suivi environnemental donne des indices de l'usage antérieur du site. Par exemple, la Ville de Rouyn-Noranda a construit le parc municipal de l'avenue Thompson sur l'ancienne rampe d'accès à la mine Chadbourne, exploitée dans les années 1930 et de 1976 à 1988. Avant qu'il ne prenne officiellement le nom de parc Chadbourne et que la Ville le rénove avec une thématique minière en 2017, rien ne laissait présager qu'une ancienne mine avait existé à cet endroit.

Les sites en restauration sont en chantier. Des méthodes diverses – souvent expérimentales – y sont employées pour gérer les impacts et les risques associés aux terrains contaminés. Les parcelles restaurées et celles qui ne le sont pas sont généralement faciles à distinguer par leurs couleurs. Les premières arborent des teintes végétales dans les tons de brun et de vert et les secondes, des couleurs vives liées à la corrosion des métaux qu'elles contiennent (p. ex. du rouge, du jaune ou du brun rougeâtre pour le fer). Les photos 16 (p. 147) et 17 (p. 148) du site de l'ancienne mine Aldermac, exploitée de 1932 à 1943 et de 1954 à 1991, révèlent ce contraste. Le site de 0,76 km² était en restauration lors de mon passage en 2015. Sous la butte de la photo 16 (section restaurée) se dissimulent des résidus miniers alors que sur la photo 17 (section à restaurer), les rejets de traitement de l'or, de l'argent et du cuivre sont bien visibles autour de la mare.

Quant aux sites en attente de restauration, leur apparence est hautement variable. Parfois, on dirait que les compagnies ont laissé les installations en plan. Les infrastructures ne sont pas démantelées, la machinerie s'enlise dans le sol, la fosse ou l'entrée des galeries ne sont pas

Photo 16 Restauration du site de l'ancienne mine Aldermac, section restaurée



Photo de l'auteur (2015)

Photo 17 Restauration du site de l'ancienne mine Aldermac, section à restaurer



Photo de Paquette (2015)

comblées et les étagères d'une carothèque extérieure sont dans un état avancé de pourriture. D'autres fois, c'est davantage la contamination du site qui frappe, avec des écoulements de drainage minier acide (DMA)⁷², une mauvaise odeur souvent soufrée ou la dévastation de la vie animale, végétale et aquatique limitrophe. Selon des employés de différents ministères que j'ai rencontrés, restaurer certains sites dans un état satisfaisant est pour le moment irréalisable. Le site de l'ancienne mine Beattie à Duparquet est un de ceux-là. Sur la photo 18 (p. 150), on voit la cheminée et les installations de la mine, exploitée de 1933 à 1956, ainsi qu'une coulée de DMA orange à côté du golf et du village. La coulée s'étend sur environ 2 km jusqu'au lac Duparquet, dans lequel la compagnie minière Beattie a rejeté des résidus miniers sans confinement adéquat pendant plus de vingt ans. En 2016, l'État estimait les coûts de la restauration du site à 74,4 M\$ (MERN 2016b).

Peu importe leur état, les anciens sites miniers peuvent avoir de nouveaux usages. Quelques-uns deviennent des lieux récréatifs privilégiés par les amateurs de quad, des lieux de rassemblement où les jeunes traînent à l'abri des regards ou des lieux de passage pour les chasseurs. Par exemple, depuis la création d'un milieu humide sur le site de l'ancienne mine Manitou à Val-d'Or, des ornithologues s'y rassemblent pour observer les cygnes trompettes, une espèce rare au Québec. La réutilisation peut se produire avant que les sites ne soient entièrement ou même partiellement restaurés. Ainsi la vue sur la mine Norbec⁷³, exploitée de 1964 à 1974 et laissée à l'abandon depuis plusieurs années, est-elle présentée comme l'attrait principal du sentier rustique des Pics des Collines d'Alembert, au nord de Rouyn-Noranda. Même lorsque l'accès à un site est interdit par des grilles, pour des raisons de sécurité ou pour protéger les efforts de restauration, des curieux l'explorent parfois. De fait, lorsque j'ai visité le site de l'ancienne mine Waite-Amulet, j'ai remarqué que la compagnie responsable de sa restauration avait renforcé le bas des grilles qui l'entouraient et cimenté le sol afin d'éviter que des gens ne se faufilent sous les barrières.

⁷² Le DMA désigne « tout échantillon d'eau de mine dont le pH est inférieur à 6 et où le sulfate est l'ion dominant » (Plante et coll. 2020 : 2, traduction libre). Il se produit lorsque des roches qui renferment des sulfures (minéraux métalliques à base de soufre) sont exposées à l'eau et à l'oxygène. Les métaux sont oxydés par l'air et le soufre libéré se combine à l'hydrogène de l'eau pour former de l'acide sulfurique. Celui-ci va ensuite s'infiltrer ou ruisseler en surface tout en dissolvant les métaux des roches environnantes. Ainsi libérés, ces métaux vont se répandre dans les sols et finalement se mêler aux eaux de surface.

⁷³ Bien que le site Web des Collines d'Alembert parle de la mine Inmet, mes recherches indiquent qu'il s'agit plutôt de la mine Norbec, laquelle a appartenu un certain temps à Inmet Mining Corporation.

Photo 18 Site de l'ancienne mine Beattie

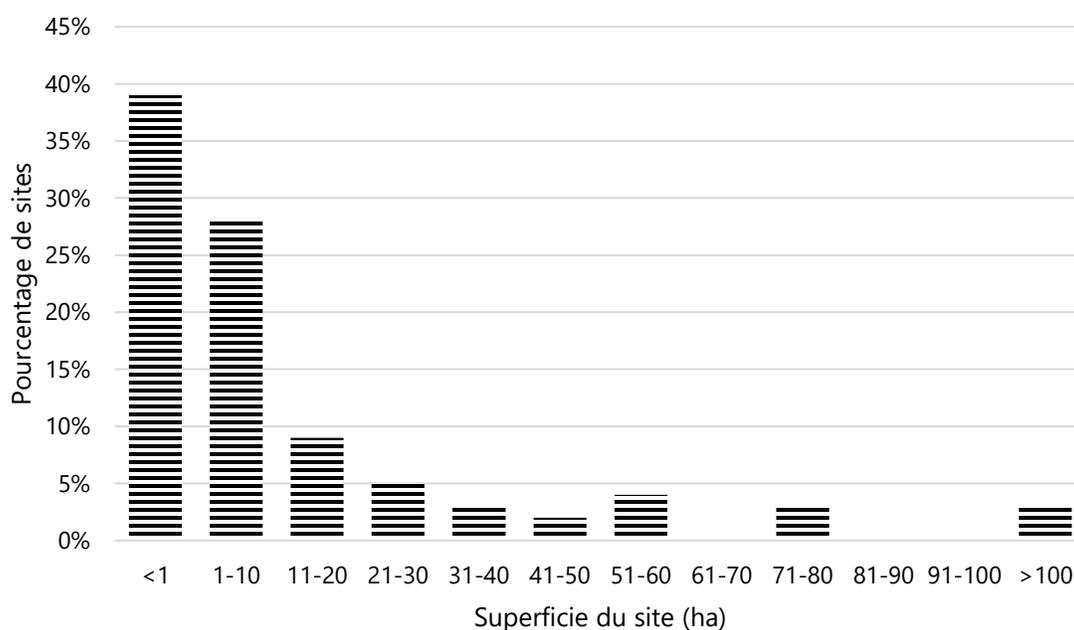


Photo de l'auteur (2015)

4.4.2 La superficie des sites

Une deuxième raison qui explique les variations dans l'aspect des anciens sites miniers est leur superficie. La figure 12 montre que plus du tiers des sites miniers contaminés abandonnés font moins de 1 ha (100 m sur 100 m). Près du deux tiers des sites font 10 ha ou moins (environ 315 m sur 315 m) et moins de 5 % des sites ont une superficie qui dépasse 100 ha (1 km²). Parce qu'elle est beaucoup plus imposante, l'empreinte des sites Manitou (2 km²), East Sullivan (1,75 km²) et Beattie (1,4 km²) est beaucoup plus longue – et souvent plus compliquée – à effacer que celle de sites de moins grande envergure.

Figure 12 Répartition des sites miniers contaminés abandonnés selon leur superficie, 2015



Basé sur MRN (2014b)

4.4.3 Le temps écoulé

Le facteur temps est d'ailleurs un troisième élément qui distingue les anciens sites miniers entre eux. Plus le nombre d'années écoulées depuis la fermeture de la mine est grand, plus le couvert végétal risque d'avoir repris sa place, comme disent les participants, et s'être étendu. En ce sens, le site d'une petite mine qui a mis fin à ses activités il y a plusieurs décennies pourrait très bien être difficile à discerner – tout dépendant bien sûr de l'étendue de la contamination des environs.

4.5 Discussion : l'espace perçu hétérogène de l'industrie minière

De mon incursion dans le monde minier ressortent deux constats. Le premier est que l'industrie minière n'est pas un tout homogène. Selon qu'il est question de prospection, d'exploration, d'exploitation ou de restauration, le type de travail réalisé, les objectifs poursuivis et les problèmes rencontrés ne sont pas les mêmes. En Abitibi, les prospecteurs sont mus par la possibilité qu'un séjour dans les confins du Bouclier canadien leur permette de localiser un indice géologique prometteur. Peu nombreux, ils œuvrent en solitaire, dans l'ombre, avec des moyens limités. Les activités d'exploration sont plus diversifiées et plus technologiques. Elles poursuivent la quête du « trésor » sur un territoire plus vaste et avec des moyens plus importants. Toute dépense engagée fait espérer une découverte prochaine puisque les revenus sont nuls à cette étape du développement minier. C'est à partir du moment où une mine commence à produire lingots d'or ou anodes de cuivre qu'elle enregistre des profits. D'ailleurs, de pair avec la faisabilité technique du projet, la maximisation des profits guide le choix des paramètres de la mine, par exemple son type d'exploitation et la profondeur de sa fosse ou de ses galeries. Si des professionnels d'un certain éventail d'horizons sont requis en exploration, des employés de corps de métier très diversifiés sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement d'une mine. Chaque mine est ainsi rendue unique par la géologie à son origine, le nombre de ses employés, l'expertise de ses fournisseurs, ses caractéristiques opérationnelles, etc. En raison de ces dissemblances, les méthodes de restauration doivent elles aussi être adaptées à chaque site minier.

Parce que les participants issus de l'industrie minière ont cherché à me faire voir la singularité du secteur pour lequel ils travaillaient, j'ai pu exposer dans ce chapitre la diversité des pratiques minières impliquées dans la construction de l'espace perçu de l'Abitibi. Ce faisant, j'ai répondu à l'appel pour une meilleure compréhension du fonctionnement de l'industrie minière (Ballard et Banks 2003, Lasevitz 2017). Ma recherche rejoint ainsi les travaux anthropologiques qui participent à déconstruire « l'image monolithique et souvent menaçante de l'industrie minière qui se cache à l'arrière-plan de nombreux comptes rendus anthropologiques » (Ballard et Banks 2003 : 290, traduction libre). Des chercheurs en sciences sociales ont fait de même ailleurs dans le monde à travers leurs études sur le secteur minier. Rajak (2011a, b), entre autres, a procédé à cet exercice en lien avec la responsabilité

sociale des entreprises. Tout au long de son analyse, elle a décrit les pratiques quotidiennes de l'ensemble de la chaîne hiérarchique de la minière Anglo-American, des hauts dirigeants basés à Londres jusqu'aux mineurs de platine de Rustenburg, en Afrique du Sud. Tout comme moi, elle a dépeint une industrie minière qui travaille en silos interdépendants. Les intervenants se concentrent sur l'étape du développement minier qui les concerne bien que globalement, chaque étape soit nécessaire à la suivante.

J'ai aussi expliqué dans le chapitre 3 que les pratiques minières sont influencées par le contexte réglementaire dans lequel elles s'exercent. Conséquemment, les pratiques minières répertoriées par Rajak en Afrique du Sud ou celles en vigueur en Papouasie–Nouvelle-Guinée, parmi les mieux documentées en anthropologie (voir p. ex. Filer 1990, 1999, Golub 2014, Golub et Rhee 2013, Halvaksz 2008, Hyndman 1994, Jacka 2007, 2015a, Jorgensen 2001, Kirsch 2002, 2006, 2014, Macintyre et Foale 2004, Moretti 2006, Polier 1994, Stewart et Strathern 2014, Wesley-Smith 1990, West 2006), ne peuvent être en tout point identiques à celles qui ont cours au Québec. Un des apports de ma recherche est ainsi de décrire les pratiques minières en Abitibi qui découlent de l'approche québécoise en matière de développement minier. J'ai indiqué au chapitre 1 que le sujet soulève peu les passions chez les anthropologues et il n'existe, à ma connaissance, qu'une ethnographie qui porte spécifiquement sur le travail minier en Abitibi. Dans sa thèse de doctorat et la monographie qui en a résulté, Beaupré (2011, 2012) s'est intéressé aux mineurs de fond de l'Abitibi-Témiscamingue sous l'angle de leur perception du risque. Il a établi que cette perception était influencée par trois facteurs, soit le sentiment de responsabilité des mineurs de fonds, leur perception que le destin possède un caractère inéluctable et leur rapport à la prime de rendement. L'anthropologue a conclu que ces travailleurs avaient une relation avec le risque teintée de réalisme, de résignation et de déni, un agencement qui les rendait résilients au quotidien. Bien que j'aie glissé un mot sur la gestion de la sécurité au sein des compagnies minières, je n'ai pas approfondi cette question parce que mon objectif était de brosser un portrait des pratiques minières en Abitibi. Ma recherche offre ainsi un complément à celle de Beaupré en présentant d'autres caractéristiques du travail dans les mines en activité et dans les autres secteurs de l'industrie minière.

Le travail de Beaupré est similaire à celui des chercheurs en sciences sociales qui se sont penchés sur les pratiques minières en ce qu'il met l'accent sur les éléments qui lient les intervenants entre eux (p. ex. pour la responsabilité sociale des entreprises : Angers 2016, Dashwood 2005, Duarte 2011, Idemudia 2010, Sagebien et Lindsay 2011, Sharp 2006, Welker 2009). J'ai moi aussi fait ressortir de grandes tendances au regard des pratiques minières pour chacun des secteurs que sont la prospection, l'exploration, l'exploitation et la restauration. J'ai cependant pris soin de mettre simultanément en lumière les différences intra et intersectorielles. Cette hétérogénéité de l'industrie minière est importante : elle explique que les pratiques minières n'aient pas toutes les mêmes conséquences sur l'environnement matériel, la deuxième composante de l'espace perçu. En effet, suivant mon cadre conceptuel, la compréhension de la construction de l'espace minier de l'Abitibi passe par l'examen des pratiques minières qui façonnent concrètement la matérialité de la région. Le deuxième constat que je dresse dans ce chapitre porte sur ce dernier point.

En effet, mes résultats indiquent qu'au-delà de son importance quantitative avérée, le développement minier a une importance qualitative variable en Abitibi. Autrement dit, le développement minier s'incarne d'une multitude de manières. L'éventail va du très discret, comme l'échantillonnage sur une petite surface d'un affleurement rocheux, au très voyant, l'exemple phare étant une mine à ciel ouvert. L'empreinte d'un projet tend à s'accroître à mesure qu'il chemine dans le processus qui mène à l'ouverture d'une mine. À mesure que l'exploration avance, l'acquisition de données s'intensifie et l'empreinte des activités sur le territoire croît dans l'espace et le temps. Après des survols aériens, c'est le sol puis le sous-sol qui sont touchés, sur des surfaces et des profondeurs grandissantes. Avec le forage, la dimension temporelle gagne en importance puisque tant le bruit de la machinerie que les traces laissées par cette dernière peuvent perdurer. La construction de la mine implique généralement des modifications importantes de l'espace matériel. Celles-ci peuvent s'estomper et même s'effacer complètement ou presque après la fin des activités si le site est adéquatement restauré. Tous les anciens sites miniers ne le sont cependant pas encore et se présentent sous des apparences variées, certains étant à peine discernables alors que d'autres étalent leur contamination sur plusieurs kilomètres.

À une même étape de développement minier, les pratiques ne façonnent pas non plus l'espace matériel de la même manière. Les photos de ce chapitre sont éloquentes sur ce point. Par exemple, la superficie du site de la mine Lapa est de 0,09 km² alors que celle de la mine Canadian Malartic, de 13 km². De même, la profondeur de la fosse de Canadian Malartic devrait atteindre à terme 370 m alors que celle des galeries souterraines de la mine LaRonde dépasse présentement 3 km. Les différences entre les résultats concrets des pratiques minières sont ainsi notables dans les trois dimensions de l'espace matériel.

Les cartes qui situent les titres miniers et les activités minières révèlent quant à elles deux choses relativement à l'espace occupé par le développement minier en Abitibi. D'abord, que les activités minières ne se trouvent pas partout dans la région et ensuite, que plus les étapes du processus minier avancent, plus les activités minières se concentrent dans l'espace. Alors que des titres d'exploration sont détenus un peu partout en Abitibi, des compagnies exploitent des mines presque uniquement dans l'axe Rouyn-Noranda-Val-d'Or. Il faut aussi garder en tête que seule une petite fraction des indices découverts se rend à l'étape de la définition du gîte et qu'un plus petit nombre encore mènera à l'ouverture d'une mine. Conséquemment, les terrains sur lesquels des titres d'exploration sont détenus ne connaissent pas tous une intensification d'activités minières ni un accroissement de leur visibilité.

L'ensemble éléments présentés sur la matérialité des pratiques minières m'amène à conclure que les Abitibiens ne côtoient pas tous des activités minières (malgré l'idée reçue qui veut le contraire, sur laquelle je reviendrai dans le chapitre 7) et que ceux qui y sont exposés n'en font pas nécessairement une expérience similaire. Reformulée avec les concepts clés de ma recherche, cette conclusion signifie que dans la construction de l'espace minier de l'Abitibi, l'hétérogénéité de l'espace perçu a une incidence sur l'espace vécu. Le chapitre 7 portera d'ailleurs sur les expériences plurielles qui composent l'espace minier de l'Abitibi.

Mes résultats montrent en outre que la forme de l'espace minier de l'Abitibi est mouvante. Ses contours s'ajustent aux activités minières pratiquées selon les fluctuations du cours des métaux sur les marchés mondiaux. Lorsque l'effervescence minière s'évanouit à un endroit, laissant des vestiges qui disparaîtront graduellement, l'espace minier perd du terrain. Peut-

être la localisation d'une ville rappellera-t-elle que l'agglomération a grandi de pair avec la croissance de l'industrie minière, avant que cette dernière n'aille chercher fortune ailleurs. À l'inverse, l'espace minier s'accroît lorsque les activités minières prennent de l'ampleur à un endroit où elles étaient auparavant absentes. L'espace minier de l'Abitibi dont il est question dans cette thèse n'est donc pas circonscrit par des frontières administratives ou politiques, mais par les secteurs qui ont une géologie prometteuse du point de vue économique à un moment précis. Tous les chercheurs qui, comme moi, adhèrent à l'idée selon laquelle l'espace est une production ou une construction sociale s'entendent sur ce point : l'espace est fluide et dynamique, car il repose sur des relations, des idées, des pratiques et des discours qui changent au gré du temps et des lieux (p. ex. Ferguson et Gupta 2002, Gupta et Ferguson 1992, Massey 1991, 1994, 2005, 2006, Rodman 1992).

L'intérêt de se pencher sur la matérialité de l'espace réside d'ailleurs dans les rapports de pouvoir que celle-ci reflète (Bender 2006, Bender et Winer 2001, Doyon et coll. 2010, Premat 2009, 2010, 2012). La restauration des sites miniers en Abitibi représente un bon exemple de l'incarnation matérielle des relations entre l'industrie minière, l'État et la population locale au Québec. Dans le chapitre 3, j'ai décrit comment il fallut attendre les pressions citoyennes des années 1970 pour que le Québec se dote de réels pouvoirs législatifs afin de protéger l'environnement. Les premières mesures spécifiques à la restauration minière, par exemple l'obligation de déposer des plans de restauration et de fournir des garanties financières pour couvrir les coûts relatifs à ces travaux, datent quant à elles de 1995. Ainsi, de la naissance de l'industrie minière jusqu'à ce moment, soit plus de 150 ans, les compagnies minières avaient le champ libre de détruire l'environnement par leurs activités sans avoir à le remettre en état une fois celles-ci terminées et ce, en dépit des doléances de la population. Au tournant des années 2010, le VGQ relevait que malgré les dispositions en place, le MRN ne s'assurait pas adéquatement que les compagnies minières respectaient leurs exigences en matière de restauration, trop occupé qu'il était à la promotion du développement minier (Lambert et coll. 2013, Lambert et coll. 2009). Résultat : l'État s'est retrouvé avec près de 700 sites miniers contaminés à restaurer en 2014 (MERN 2014b). En Abitibi, la coulée de DMA de l'ancienne mine Beattie, dont la couleur orange contraste avec le terrain de golf verdoyant à côté duquel elle passe, est le vestige de l'époque où les intérêts miniers

primaient absolument sur ceux des populations et de l'environnement. Le site de l'ancienne mine Aldermac, sur lequel des travaux de restauration sont en cours, témoigne quant à lui du changement qui s'est opéré au sein de l'État, sous la pression du public, et qui s'est répercuté dans les pratiques minières, à travers l'obligation légale de restaurer les sites miniers. Cette façon de lire les traces des activités minières en Abitibi est en phase avec les travaux sur l'espace perçu, qui soulignent à grands traits l'importance de replacer dans leur contexte (historique, politique, social, économique, etc.) de production les pratiques qui ont façonné la matérialité (Biagi 2020, Butler 2012). Ce chapitre met ainsi en exergue que la matérialité associée aux pratiques minières en Abitibi constitue une archive, pour reprendre la conceptualisation de l'espace de Turkel (2007), qui lie le présent au passé.

4.6 Conclusion

J'ai offert, dans le présent chapitre, une incursion dans l'industrie minière québécoise afin d'exposer la diversité de pratiques et de « visions du monde » des secteurs qui la composent. J'ai montré les principales activités réalisées lors de chacune des étapes du développement minier, soit la prospection, l'exploration, l'exploitation et la restauration. Je me suis également penchée sur la façon dont ces activités marquent l'environnement dans lequel elles se déroulent et dans lequel vivent les Abitibiens, les acteurs qui seront au cœur des deux derniers chapitres d'analyse.

Au regard de la question de recherche, ce chapitre met en exergue la contribution de l'industrie minière à la construction de l'espace minier de l'Abitibi. Plus précisément encore, il expose comment et pourquoi cette contribution est variable dans le temps et dans l'espace. L'analyse des traces des anciennes activités minières en Abitibi permet aussi d'apporter une profondeur historique aux conséquences de la présence de l'industrie minière dans la région. De même, cette analyse souligne l'influence de la législation minière québécoise sur les formes qu'a pris le développement minier en Abitibi. D'ailleurs, c'est à travers les pratiques de l'État que le prochain chapitre poursuivra l'examen de l'espace perçu.

Chapitre 5 L'espace perçu II : l'encadrement du développement minier par l'État

Les participants liés au secteur minier ont abondamment vanté les attraits de l'Abitibi en matière de développement minier. En plus d'infrastructures routières, ferroviaires et énergétiques fiables, la région compterait les mineurs et les fournisseurs de services parmi les plus expérimentés au monde. Elle posséderait aussi une masse critique d'autres spécialistes de la filière minérale, notamment dans les centres de recherche. Dans un communiqué de presse, la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue (2012 : en ligne) souligne :

Quand on pense à toute l'expertise du secteur minier dans la région, tant dans le secteur privé qu'institutionnel avec l'UQAT, le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, l'Institut national des mines, [...] le créneau d'excellence Techno-mines souterraines et j'en passe, il est certain que l'Abitibi-Témiscamingue est très bien positionnée pour jouer un important rôle dans le développement du secteur minier.

Cette expertise minière, qui serait largement reconnue, promettrait l'Abitibi à un bel avenir même lorsque tout le minerai sera extrait de son sol. « Le savoir s'exporte », m'a rappelé un ancien membre de la Chambre de commerce de Rouyn-Noranda. Selon lui, « à un moment donné, ça se peut qu'on ne trouve plus de mines en Abitibi. Si on a ce savoir-là, on continue à en tirer profit. Nos contracteurs, y sont *gearés* [équipés] pour ça, y sont capables de décrocher des contrats à l'étranger, car ils l'ont déjà fait. À long terme, ça peut peut-être être plus payant que la mine comme telle ». Pour les participants de l'industrie minière, du MRN, de SOQUEM et quelques résidents, entretenir la vocation minière de l'Abitibi s'avérait la chose à faire⁷⁴. Comme je le montrerai dans le présent chapitre, l'État y œuvre depuis le tout début des activités minières dans la région.

L'objectif de ce deuxième chapitre sur l'espace perçu est de décrire les pratiques de l'État en matière de développement minier. Il est divisé en deux grandes parties qui approfondissent

⁷⁴ Je montrerai dans le chapitre 7 que tous les participants de ma recherche ne perçoivent pas aussi positivement le « destin minier » de la région.

chacune un rôle gouvernemental que j'ai esquissé au chapitre 3 : 1) soutenir le développement minier, et 2) protéger l'environnement et la population. En levant le voile sur les pratiques des ministères et organismes chargés de ces deux rôles, je serai en mesure d'examiner quelle mission a préséance, pour quelles raisons et avec quels résultats. À l'instar du chapitre précédent axé sur l'industrie minière, l'analyse de l'espace perçu présentée dans ce chapitre concourra à détailler le processus de construction de l'espace minier de l'Abitibi. Cette fois cependant, l'angle sera politico-historique plutôt que matériel et nécessitera que je navigue entre les échelles provinciale et régionale.

5.1 Le soutien du développement minier

La collecte de données m'a permis de relever six types de mesures publiques qui servent à favoriser le développement minier au Québec : les mesures incitatives fiscales et financières, la construction d'infrastructures, l'acquisition et la diffusion de connaissances, le soutien à la formation, à la recherche et au développement, la formation des étudiants et des travailleurs ainsi que le soutien technique. Je les décrirai dans les pages qui suivent en exposant la manière dont elles se sont incarnées en Abitibi.

5.1.1 Les mesures incitatives financières et fiscales

Dans l'éventail de mesures de l'État pour favoriser le développement minier, les participants du MRN, de SOQUEM et de l'industrie minière ont généralement nommé en premier les mesures incitatives financières et fiscales. Bien que le MRN ne possède pas de mesures de cet ordre, son rôle d'accompagnateur de l'industrie minière lui permet d'aiguiller les compagnies vers les fonds disponibles dans les autres ministères et organismes de la province.

Du côté financier, l'État dispose de plusieurs véhicules pour fournir une partie des fonds nécessaires aux projets miniers qui se déroulent au Québec. Par exemple, la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) soutient les entreprises du secteur minier à travers les fonds miniers Sodémex Exploration et Sodémex Développement. Ces sociétés en commandite spécialisées offrent à la fois une expertise technique et opérationnelle (CDPQ 2016). La CDPQ les a créées afin de répondre aux besoins d'un secteur d'activités qui, selon elle, joue

« un rôle particulier dans l'économie du Québec » (CDPQ 2016 : 65). Fondé en 1996, Sodémex Exploration est doté de 75 M\$ et octroie des mises de fonds jusqu'à 500 k\$ à des compagnies d'exploration minière québécoises dont la capitalisation boursière est inférieure à 500 M\$ (Dansereau 2013). Lancé en 2013, Sodémex Développement est doté de 250 M\$ et investit entre 5 M\$ et 20 M\$ dans des projets qui sont à l'étape de développement (CDPQ 2013). En 2015, les deux fonds Sodémex détenaient des participations dans une cinquantaine de compagnies québécoises à l'étape de l'exploration ou du développement miniers (CDPQ 2016). La CDPQ investit également à l'étape de la production minière « par l'intermédiaire d'investissements boursiers et de placements privés d'environ 100 M\$ » annuellement (Dansereau 2013 : en ligne).

Outre la CDPQ, la Société d'investissement dans la diversification de l'exploration (SIDEX), créée conjointement par le gouvernement de Bernard Landry et le Fonds de solidarité FTQ⁷⁵ en 2001, a investi plus de 70 M\$ dans des compagnies minières jusqu'à présent (SIDEX s. d.). Ressources Québec, une filiale d'Investissement Québec, complète elle aussi le financement privé des entreprises en offrant « toute la gamme des produits financiers tels que des participations dans le capital-actions des entreprises, des débentures⁷⁶ et diverses formes de prêts » (Investissement Québec 2016 : en ligne). Elle dispose d'une capitalisation de plus de 500 M\$, laquelle s'ajoute à l'enveloppe de 1 G\$ du fonds Capital Mines Hydrocarbures dont elle est gestionnaire (Investissement Québec 2016 : en ligne). Ce fonds vise à permettre au gouvernement du Québec de prendre des participations dans des entreprises qui exploitent et transforment des substances minérales dans la province.

Du côté fiscal, le régime d'impôt minier du Québec prévoit une série d'allocations « en vue de soutenir les entreprises dans les différentes phases du cycle minier » (MERN 2016e : en ligne). Selon la méthode de calcul de l'impôt minier qu'elles choisissent, soit sur le profit annuel ou à partir de la valeur de la production à la tête du puits, les compagnies du secteur minier peuvent soustraire des allocations pour les activités suivantes :

⁷⁵ FTQ : Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

⁷⁶ Les débentures sont aussi connues sous le nom d'obligations non garanties.

- Exploration;
- Aménagement et mise en valeur avant production;
- Aménagement et mise en valeur après production;
- Consultations auprès des communautés;
- Études environnementales;
- Certification en développement durable;
- Amortissement;
- Traitement.

La *Loi sur l'impôt minier* les autorise également à demander des crédits de droits relatifs à l'impôt minier en suivant les modalités décrites sur le site de Revenu Québec. La *Loi sur les impôts* leur permet aussi de réduire leur impôt. En vertu de cette dernière loi, les compagnies du secteur minier peuvent demander un crédit d'impôt relatif aux ressources (partie III.10.10) et déduire 100 % des frais canadiens qu'elles ont engagés en exploration et en mise en valeur (articles 395 et 408). En 2016, le MRN calculait que pour 1 000 \$ dépensés en exploration, les compagnies qui exploitent des mines auraient une économie d'impôt provincial de 401 \$ et les compagnies d'exploration, de 456 \$ (MERN 2016a).

L'État accorde en outre une allocation additionnelle si une compagnie exploite une mine située dans le Moyen ou le Grand Nord québécois, c'est-à-dire dans le territoire entre le 49^e et 55^e parallèle nord ou au nord du 55^e parallèle nord (Revenu Québec 2018). Cette mesure lui permet d'inciter le développement minier dans le nord de la province. Le régime minier en prévoit d'autres. J'ai mentionné au chapitre 4 que le coût minimum des travaux d'exploration qu'un titulaire de claim doit réaliser afin d'en conserver la propriété n'est pas le même selon que son projet se situe au sud ou au nord du 52^e parallèle (tableau 11, p. 127). La différence est majeure pour les premières périodes de validité du claim. Par exemple, le titulaire d'un claim de 100 ha doit réaliser au minimum 1 800 \$ de travaux annuellement si son projet est situé au sud du 52^e parallèle, mais seulement 135 \$ si son projet est situé au

nord du 52° parallèle, soit 13 fois moins. C'est avec des mesures de cette nature que l'État a encouragé l'exploration de l'Abitibi.

5.1.1.1 Explorer l'Abitibi

Au moment de la Confédération canadienne, le territoire de l'Abitibi faisait partie de la Terre de Rupert⁷⁷, un vaste territoire qui s'étendait entre les actuelles provinces de la Saskatchewan, du Québec et du Nunavut. Propriété de la Compagnie de la Baie d'Hudson, la Terre de Rupert a été exclue du Dominion du Canada en 1867; le gouvernement fédéral l'a acquise en 1868. Elle est alors passée sous la juridiction des Territoires du Nord-Ouest, qui couvraient à ce moment la plus grande part de l'actuel Canada (Boileau 1999 : 30). En 1898, après 25 ans de négociations, le gouvernement du Québec a obtenu que le territoire de l'Abitibi soit rattaché à celui de la province (Boileau 1999).

Dès le départ, l'Abitibi a bénéficié d'une disposition légale établie en 1892 pour encourager l'exploration privée dans les territoires éloignés de la province. Cette mesure prévoyait une discrimination spatiale dans l'octroi des droits aux minéraux : plus la distance pour se rendre au chemin de fer le plus proche était grande, moins les droits miniers étaient élevés (Vallières 2012 : 47). De plus, les permis d'exploration étaient moins chers dans les territoires de la Couronne non arpentés – comme l'Abitibi, à cette époque (Paquette 2000 : 142). Ces incitatifs financiers ont encouragé les prospecteurs à diriger leurs travaux du côté de l'Abitibi.

À partir des années 1930, l'État a cherché à favoriser la mise en valeur des ressources minérales de la région qui s'appelait alors le Nouveau-Québec, c'est-à-dire le territoire au nord du 52° parallèle nord (Vallières 2012). Comme il l'a fait avec l'Abitibi, il a mis en place une réglementation spéciale qui établissait une discrimination spatiale à l'égard des droits

⁷⁷ La Terre de Rupert doit son nom au premier gouverneur de la Compagnie de la Baie d'Hudson, Rupert du Palatinat, dit Rupert du Rhin ou Prince Rupert (car il était le neveu du roi Charles 1^{er} d'Angleterre) (Encyclopedia Britannica 2021).

miniers. Celle-ci offrait des conditions plus favorables aux activités minières des régions plus isolées du territoire québécois (Paquette 2000 : 142). Elle est encore en vigueur aujourd'hui.

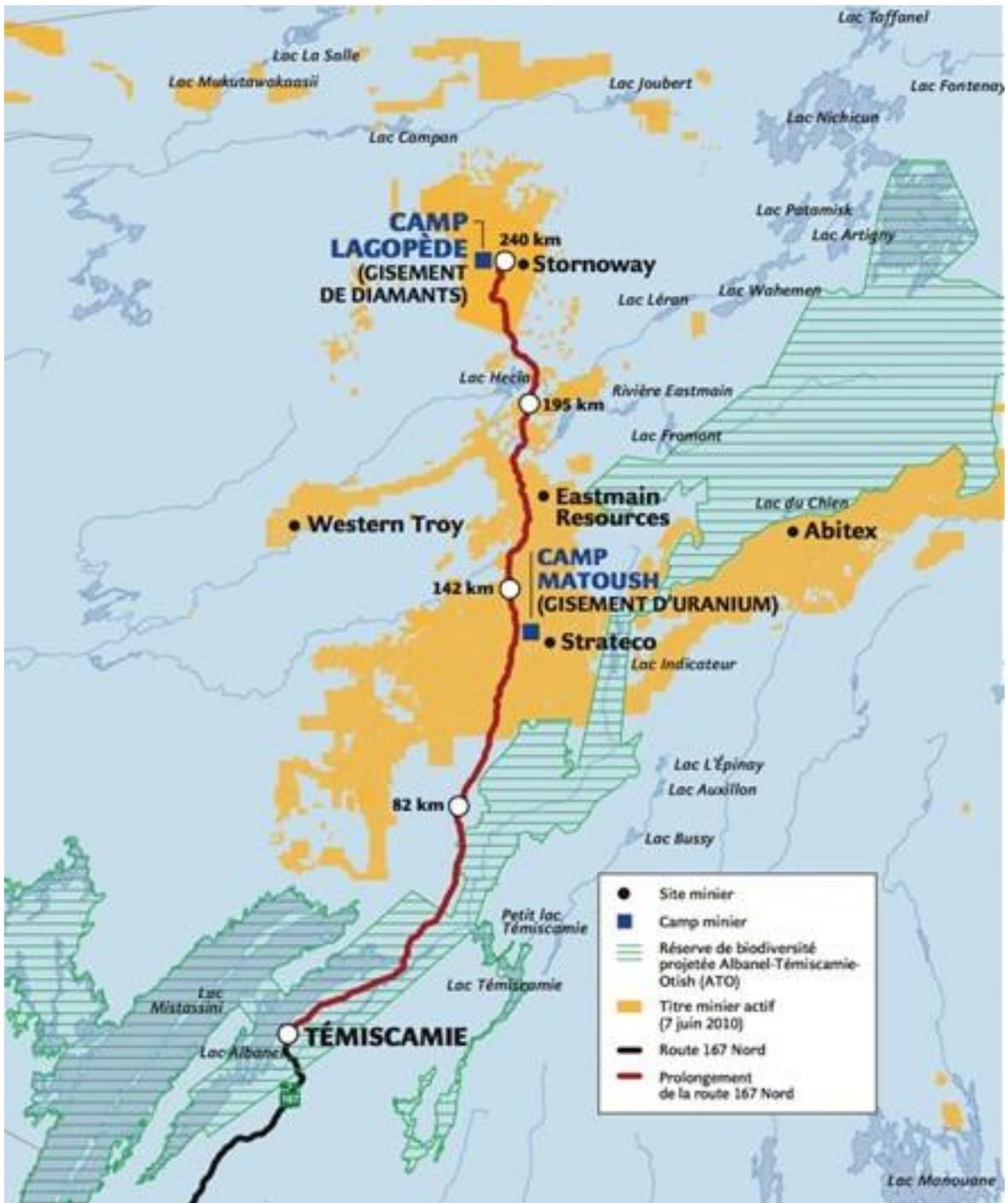
5.1.2 La construction des infrastructures

Un deuxième domaine où les participants voyaient le soutien de l'État comme étant impératif est la construction des infrastructures qui permettent d'accéder aux mines. Dans un rapport récent sur les activités minières au Québec, le MRN indiquait qu'« une des priorités du gouvernement du Québec est de poursuivre le développement de l'accès au vaste territoire du Plan Nord par des infrastructures routières, ferroviaires, maritimes et aériennes ainsi que par l'approvisionnement énergétique en hydro-électricité et en gaz naturel » (MERN 2017b : 4). Un participant du MRN abondait dans le même sens :

Ce n'est pas vrai qu'une seule compagnie va dérouler une route d'ici au Moyen Nord à ses frais parce que ces frais-là sont mis dans le calcul de la rentabilité du projet pis ce n'est plus économique rendu là. Alors dans l'intérêt du Québec, si on est sérieux dans le développement de l'industrie minière chez nous, il faut rendre accessible le territoire et assumer une partie des infrastructures qui vont donner accès à ce territoire-là.

Autrement, les projets risqueraient de ne pas voir le jour. Les participants m'ont fréquemment cité la construction à coûts partagés de la route vers la mine Renard de Diamants Stornoway, à environ 250 km au nord de Chibougamau, comme un exemple de ce qui est souhaitable (figure 13, p. 164). Le gouvernement a pris en charge la première portion de la prolongation de la route régionale 167 depuis le lac Albanel, soit 143 km. La compagnie minière a réalisé la deuxième portion de la route, soit 97 km – grâce à un prêt gouvernemental (MESI 2012). Fait à noter, avant la renégociation de l'entente, « le gouvernement avait pris à sa charge l'ensemble de la construction de la route [...]. La société minière devait payer 44 millions, tandis que le reste de la facture revenait au gouvernement, qui payait aussi les dépassements de coûts », lesquels sont passés de 260 à 472 M\$ (Journet et Fontaine 2012 : en ligne). Ce projet démontre bien les investissements que l'État est prêt à consentir afin de favoriser le développement minier sur son territoire. L'État voyait et voit encore, avec le Plan Nord par exemple, la colonisation industrielle par les mines comme étant bénéfique pour l'économie et le développement de la province (Dufresne 1944).

Figure 13 Prolongement de la route 167 vers les monts Otish



Source : Le Soleil (Tanguay 2011)

Aujourd'hui, la construction d'infrastructures pour accéder aux ressources minérales est principalement discutée dans le cas de projets développés dans le Nord-du-Québec. Il y a cent ans, la question se posait plutôt en rapport avec la frontière nordique de l'époque : l'Abitibi.

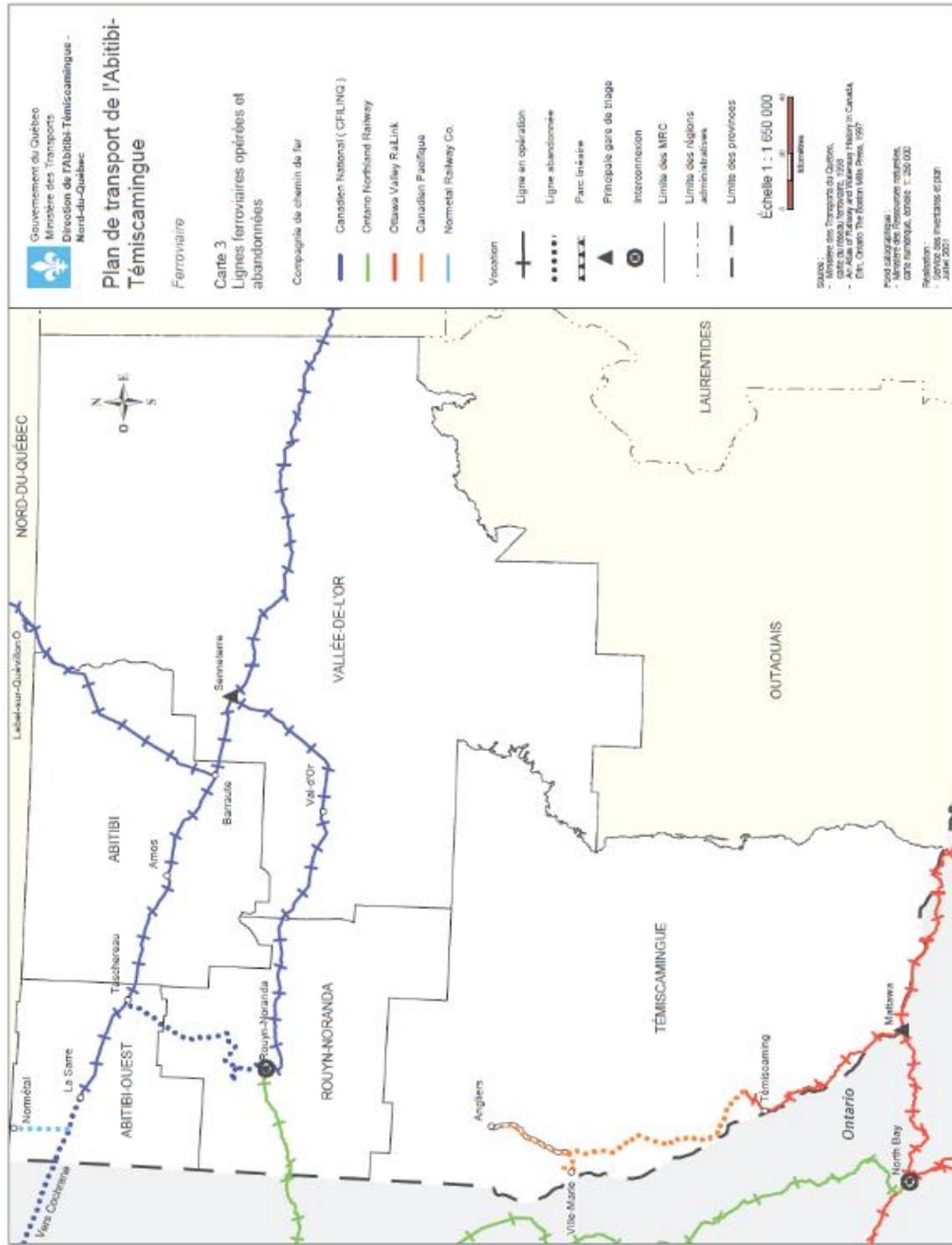
5.1.2.1 Accéder à l'Abitibi

Dans les années 1920, les premières zones d'exploration de l'Abitibi étaient accessibles uniquement par voie d'eau, par transport aérien ou par des « chemins d'hiver », des chemins rudimentaires praticables à pied durant la saison hivernale (LeBrun 2013). En 1923, le gouvernement du Québec a demandé à la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique de prolonger sa ligne d'Angliers, au Témiscamingue, vers le camp de Rouyn (figure 14, p. 166) où Mines Noranda, entre autres, prenait de plus en plus d'envergure. Il souhaitait que le matériel et l'équipement de forage soient acheminés plus facilement et plus rapidement aux chantiers miniers de la région. Or jugeant la compagnie ferroviaire « trop gourmande », il a mis un terme aux discussions (LeBrun 2013 : 5).

Vu ses importants besoins, la compagnie Mines Noranda a alors décidé de négocier un arrangement par elle-même. En 1924, elle a approché la compagnie de chemin de fer Canadien National afin qu'elle ajoute un tronçon à la ligne Québec-Winnipeg qui relie Senneterre à Macamic au nord du secteur minier (Sicé 1966). Le Canadian National a refusé le projet en raison de sa situation financière précaire (LeBrun 2013). Mines Noranda s'est ensuite tournée vers l'Ontario, du côté du Temiskaming & Northern Ontario Railway (TNOR). Elle promit la construction d'une fonderie à Noranda si le TNOR reliait la ville à sa branche de Larder Lake sans délai (LeBrun 2013). Cherchant depuis un moment à profiter du développement minier du Nord-Ouest québécois, le gouvernement ontarien a autorisé le projet (LeBrun 2013).

Lorsque le gouvernement du Québec a appris la chose, une bataille politique et juridique s'est engagée entre les deux provinces. Le gouvernement du Québec s'est allié au Canadien National, désormais attiré par le potentiel économique de la région minière du Nord-Ouest.

Figure 1499 Lignes de chemin de fer qui relient le camp minier de Royyn-Noranda



Tiré de Ampleman (2001 : 19)

Il a contesté en Cour suprême du Canada puis au Conseil privé de Londres le droit du TNOR d'opérer sur son territoire (LeBrun 2013). Bien que le Québec ait perdu sa cause, les délais engendrés par les procédures en justice ont permis au Canadien National de relier Taschereau et Rouyn en 1928 (Ampleman 2001). Le TNOR, à qui le Québec a refusé de vendre un droit de passage transfrontalier pendant deux ans, finit lui aussi par rejoindre Rouyn en 1928 (Ampleman 2001).

L'État a également participé au développement routier de la région. Dans les années 1920, le ministre responsable des Mines Joseph-Édouard Perreault a lancé un important programme de chemins de mines en collaboration avec les exploitants miniers. Décrit comme étant « très sensibilisé au développement de l'industrie » (Vallières 2012 : 120), il a investi plus de 2 M\$ entre 1920 et 1924, soit 80 % de son budget, afin de relier les agglomérations minières de Rouyn/Noranda, Cadillac, Malartic et Val-d'Or/Bourlamaque (Mission de planification du Nord-Ouest québécois 1971). Ces fonds provenaient des droits miniers en augmentation depuis les années 1910, lorsque l'État a ajusté sa fiscalité de façon à percevoir davantage de revenus des activités minières et ainsi couvrir une plus grande partie de ses investissements (Caravantes 2015, Vallières 2012). En 1927, le gouvernement du Québec a achevé la route Macamic-Rouyn-Angliers, faisant ainsi le pont entre le district minier, l'Abitibi rurale et le Témiscamingue. La production minière de l'Abitibi a commencé à rejoindre directement Montréal à partir de 1939, lorsque le ministère des Mines a terminé la route de gravier entre Louvicourt, à quelques kilomètres à l'est de Val-d'Or, et Mont-Laurier (Gourd 1995, Vallières 2012). Depuis 1932, la construction d'infrastructures de transport utiles à l'industrie minière était sous la responsabilité du ministère des Mines. En 1937, le ministère des Mines et des Pêcheries avait d'ailleurs formé une organisation publique à Val-d'Or afin de planifier la construction des chemins miniers dans la région.

Sabourin (1995) observe que le soutien gouvernemental dans les transports en Abitibi a visé des fins d'exploitation minière bien davantage que les besoins des habitants. Plusieurs recherches et rapports vont dans le même sens. Dans une analyse économique de l'Abitibi, Sicé (1966 : 63) note que « le chemin de fer n'a pas été construit en fonction du développement de ce bassin, mais simplement pour transporter du minerai d'un point à

l'autre ». Dans un rapport sur l'impact économique de l'industrie minérale au Québec, Bonneau (1984 : 75) conclut aussi que les routes qui « constituent aujourd'hui l'épine dorsale du réseau routier de l'Abitibi [...] ont été construites par les services de voirie minière du ministère de l'Énergie et des Ressources afin de faciliter l'exploration ou le développement des propriétés minières », d'abord et avant tout.

5.1.3 L'acquisition et la diffusion des connaissances géoscientifiques

La troisième sphère d'intervention gouvernementale cruciale selon les participants était l'acquisition et la diffusion des connaissances géoscientifiques. Au cours des dernières années, le gouvernement a investi 15 M\$ annuellement dans ce domaine (MERN 2017b). Dans le chapitre 3, j'ai abordé l'importance du SIGÉOM et des résultats des campagnes de terrain réalisées par Géologie Québec pour l'industrie minière. La visée économique de ces travaux publics est claire, comme le montre cet extrait de discussion avec un participant du MRN :

Catherine : Est-ce qu'un maillage existe avec l'industrie pour décider où Géologie Québec fait ses campagnes de terrain durant l'été?

Participant : Oui. Ce n'est pas qu'on coordonne avec eux, mais on les consulte. Il faut consulter l'industrie pour savoir quelles sont les grandes tendances et on fait régulièrement des sondages, des évaluations de nos travaux, on demande vers quoi on devrait aller. Mais on prend les grands axes, dans le sens où on ne va pas répondre directement à la demande d'une entreprise. On cible certains secteurs, ils nous disent d'y aller ou pas.

L'État acquiert donc des connaissances géoscientifiques dans les régions les plus prometteuses en fait de minéraux exploitables commercialement par les compagnies minières (Vallières 2012).

Cette relation étroite entre l'État et l'industrie minière en matière de cartographie géologique du territoire québécois existe depuis très longtemps. L'ancêtre du MRN, le Service des mines du Québec, a été créé en 1881 à la suite de l'adoption de l'*Acte général des mines du Québec*. L'ingénieur minier Joseph Obalski en fut le premier surintendant (Leroy 1906). En raison de

sa formation, ce dernier s'est principalement intéressé à la géologie économique, c'est-à-dire au potentiel de mise en exploitation des gîtes ainsi qu'à la qualité des gisements miniers (Vallières 2012). Ce penchant, visible entre autres à travers les nombreux partenariats établis avec les prospecteurs et les entreprises minières, a teinté les activités du Service des mines pendant les trente ans où Obalski en a été à la tête (Vallières 2012). Les rapports produits par le Service des mines évaluaient en effet la qualité des gisements découverts et leur potentiel de mise en exploitation. Ils mettaient aussi l'accent sur les minéraux les plus populaires et les plus susceptibles de répondre à une demande sur les marchés. En outre, parce que son rôle de fiduciaire des ressources le rendait responsable de faire connaître les terrains propres à la prospection, il diffusait gratuitement des cartes géologiques qui présentaient les données dont il disposait (Dufresne 1944, Sicé 1966) – ce qu'il fait toujours aujourd'hui.

Au tournant des années 1930, l'État a créé une division de géologie et entrepris des travaux systématiques d'exploration géologique à la grandeur de la province (Vallières 2012). Cependant, les études de terrain ont continué de prendre d'abord en compte les « besoins d'information des prospecteurs et des compagnies d'exploration et d'exploitation minières » (Vallières 2012 : 188). Un ancien employé du MRN m'a expliqué qu'il y a une trentaine d'années encore :

L'aspect impact économique de nos travaux est devenu de plus en plus important. Y'a fallu à un moment donné expliquer en quoi ce qu'on faisait était payant pour le Québec parce que ça coûte cher financer ça pour un gouvernement. Y'a toujours des périodes budgétaires difficiles donc des choix à faire. Quand j'étais là, un modèle qui permettait d'évaluer les retombées économiques des travaux des géologues a été établi. Donc forcément ça a orienté la cartographie vers une vocation de promotion du potentiel minéral.

Même l'objectif d'établir une cartographie géologique générale du Québec a finalement été subordonné à l'impératif de promouvoir le développement minier.

Le résultat de cette situation a été d'encourager les travaux géoscientifiques publics aux mêmes endroits. En effet, l'État acquiert des connaissances géologiques selon une boucle de rétroaction : plus une région est active sur le plan minier, plus il veut y faciliter la découverte

de nouveaux gisements et donc, plus il cherche à améliorer les connaissances géologiques à cet endroit (Vallières 2012 : 208). L’Abitibi est l’un d’eux.

5.1.3.1 Connaître et faire connaître l’Abitibi

Lorsqu’il a pris possession de l’Abitibi en 1898, le gouvernement du Québec a effectué des travaux de reconnaissance sur son nouveau territoire afin d’en évaluer les ressources (Asselin et Gourd 1995). Après avoir conclu que le potentiel du sous-sol était prometteur, il a confié le mandat d’acquisition de connaissances géologiques à son Service des mines. Parallèlement, selon Marquis et Amortegui (2018 : 40), Obalski avait « pressenti l’intérêt économique de mieux évaluer le potentiel minier des territoires nordiques »⁷⁸. Lancés au début des années 1900, les travaux publics d’acquisition de connaissances géologiques en Abitibi n’ont souffert que de rares périodes d’essoufflement. Aujourd’hui, la géologie de la région est la mieux documentée de la province : « La densité des travaux géologiques, toutes les régions confondues, l’Abitibi, c’est hors catégorie », a affirmé un participant du MRN. La carte de la connaissance géologique du Québec (figure 15, p. 171) est sans équivoque sur ce point.

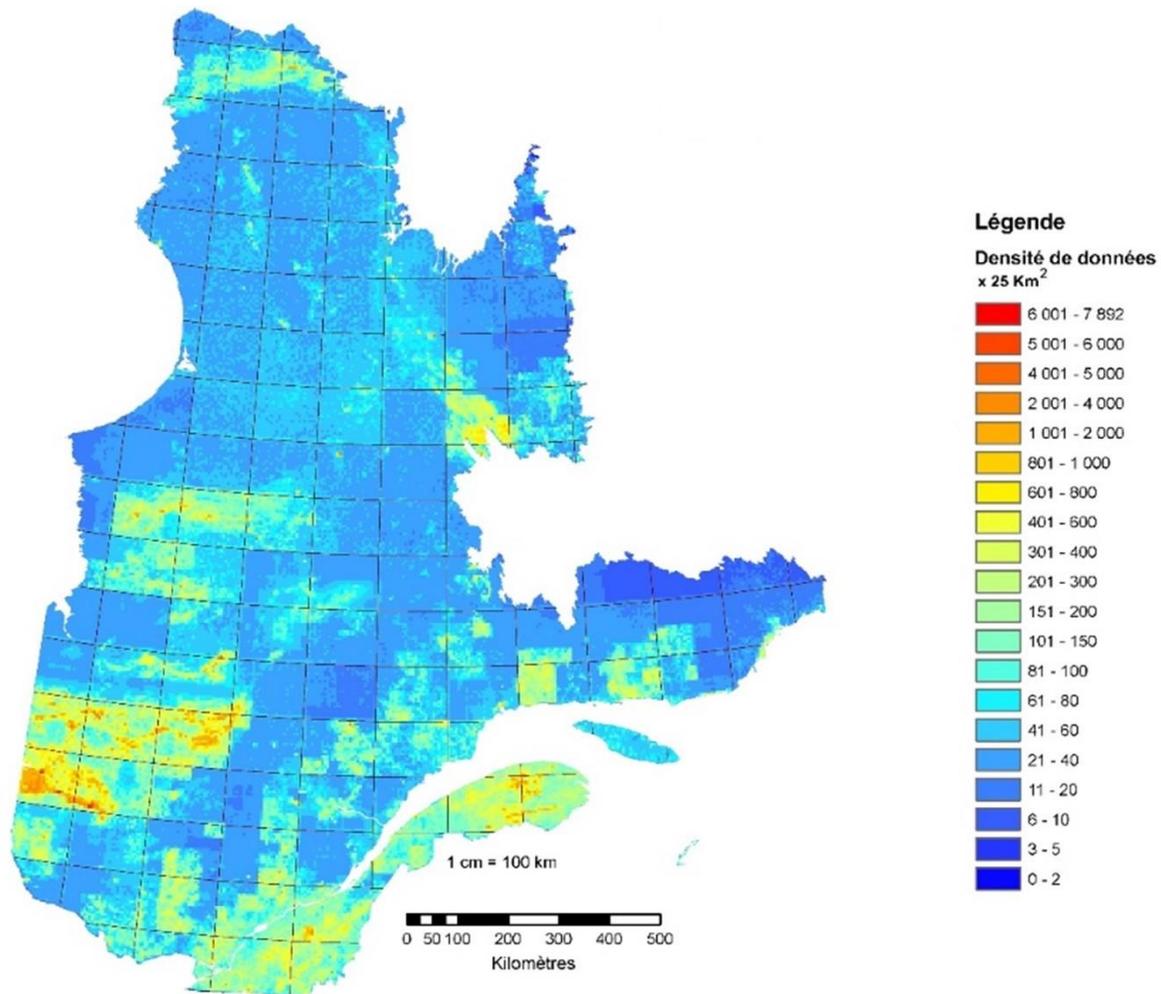
5.1.4 Le soutien à l’innovation, à la recherche et au développement

Les participants ont aussi fait valoir que le MRN favorisait la compétitivité du secteur minier québécois plus indirectement, par des investissements qui soutiennent l’innovation, la recherche et le développement.

Par exemple, de 2013 à 2017, le MRN a investi 16,5 M\$ dans le Programme de recherche en partenariat sur le développement durable du secteur minier, créé par le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (MERN 2017b : 5-6). En 2017, il a lancé le Programme d’appui à la recherche et à l’innovation dans le domaine minier (PARIDM). Destiné aux entreprises minières qui réalisent des projets de recherche avec des universités et des organismes de recherche reconnus, il permet à ces dernières de recevoir « jusqu’à 40 % des

⁷⁸ À terme, les efforts personnels d’Obalski menèrent d’ailleurs à l’ouverture du secteur minier de Chibougamau, où un canton porte son nom (Marquis et Amortegui 2018).

Figure 15 Carte de la connaissance géologique du Québec, 2014



Source : MERN (2014a)

dépenses admissibles reliées à des contrats de recherche et d'innovation technologique octroyés à des organismes de recherche du Québec » (Géologie Québec 2018 : en ligne).

Le MRN accorde un soutien financier annuel aux consortiums de recherche CONSOREM et COREM. Fondé en 2000, CONSOREM vise à « contribuer au succès de l'exploration minérale au Québec par des projets de recherche innovants de nature précompétitive-collaborative choisis par l'industrie, et par la formation et le transfert vers les utilisateurs » (CONSOREM s. d. : en ligne). Le MRN octroie au COSOREM une subvention annuelle de

150 k\$ « afin d'accroître la recherche appliquée sur les géotechnologies de l'exploration minière au Québec et soutenir des activités de développement minier au Québec » (Géologie Québec 2017 : en ligne). Corem, quant à lui, est « un centre d'expertise et d'innovations à but non lucratif qui offre aux sociétés minières une gamme de services spécialisés et d'expertises de recherche afin d'optimiser et développer les procédés clés de traitement de minerais » (Corem 2022 : en ligne). Il a été fondé en 1999 à partir des actifs du Centre de recherches minérales du MRN (Géologie Québec 2016). En 2017, le Québec lui a octroyé une subvention de 13 M\$ sur 5 ans (AMQ 2017a).

L'État appuie également le Groupe MISA. Ce réseau de près de 1 200 experts veut « assurer la vitalité et la pérennité de l'industrie minière via du développement de technologies et de méthodologies dans les domaines de l'exploration minière, de l'extraction du roc, du traitement du minerai et de l'optimisation énergétique » (Groupe MISA s. d. : en ligne). Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation⁷⁹ (MESI) finance jusqu'à 70 % du coût de ses projets. En 2015, le MRN a aussi offert au Groupe MISA une subvention de 420 k\$ sur 3 ans « afin de promouvoir l'amélioration continue des processus dans l'ensemble de la filière minière et de développer des sources d'énergies renouvelables dans les opérations minières » (Géologie Québec 2016 : 118).

À la différence des autres organisations et programmes liés au secteur minier que l'État soutient, le GROUPE MISA a une portée régionale plutôt que provinciale. En effet, il est une initiative du comité d'Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD) de l'Abitibi. Créée par le MESI sous le gouvernement de Bernard Landry, l'ACCORD vise à « positionner les régions du Québec comme des sièges de compétences industrielles spécifiques reconnues en développant des créneaux d'excellence » (MESI 2018b : en ligne). Le raisonnement veut que grâce à la mise en valeur de leur expertise industrielle propre, les régions acquièrent une image de marque qui facilitera leur développement économique (MESI 2018a). Le comité ACCORD de l'Abitibi a donc mis sur pied le Groupe MISA en 2006 afin de développer le créneau d'excellence Techno-mines

⁷⁹ Le gouvernement de François Legault a changé le nom pour le ministère de l'Économie et de l'Innovation.

souterraines dans la région (MESI 2018c). L'objectif était de favoriser le rayonnement de l'industrie minière de l'Abitibi en créant un « pôle d'expertise et de compétitivité en exploration et en exploitation minières reconnu parmi les centres miniers à l'échelle mondiale » (MESI 2018c : en ligne). Pour cette raison, les projets dans lesquels le Groupe MISA s'implique doivent non seulement augmenter significativement les performances de l'industrie minière, mais aussi et surtout, contribuer au développement économique de l'Abitibi-Témiscamingue et maximiser le développement de l'emploi et de l'expertise dans la région (Groupe MISA s. d.). Je montrerai dans la section qui suit que le Groupe MISA n'est pas la seule initiative élaborée par l'État afin d'outiller la région en matière d'innovation, de recherche et de développement dans le secteur minier.

5.1.4.1 Outiller l'Abitibi

Le tableau 13 présente les principaux centres d'expertise et de recherche liés au secteur minier situés en Abitibi. J'en décrirai quelques-uns dans les lignes qui suivent.

Tableau 13 Principaux établissements de recherche publics liés au secteur minier en Abitibi en 2018

Centres d'expertise ou de recherche
Centre technologique des résidus industriels
Chaire de recherche du Canada sur le retraitement des rejets miniers
Chaire de recherche du Canada sur le traitement des eaux minières contaminées
Chaire de recherche du Canada sur l'intégration de l'environnement dans le cycle de vie d'une mine
Chaire industrielle CRSNG-UQAT sur la restauration des sites miniers
Chaire institutionnelle Fonderie Horne
Institut de recherche en mines et en environnement UQAT-Polytechnique
Institut national des mines
Unité de recherche et de service en technologie minérale

Sur le campus de Rouyn-Noranda du cégep de l'Abitibi-Témiscamingue se trouve le Centre technologique des résidus industriels (CTRI). Créé en 2000, le CTRI offre des services spécialisés dans la biorestauration, les technologies de traitement des effluents contaminés et

les procédés de traitement du minerai. À cet effet, il possède un laboratoire ainsi qu'une usine semi-industrielle de traitement de minerai. Le CTRI soutient les compagnies du secteur minier dans « leurs efforts de valorisation des résidus industriels [...] et leurs activités d'assainissement de l'environnement liées à leurs travaux de production afin d'augmenter leur compétitivité » (Centre technologique des résidus industriels 2018 : en ligne). En 2004, le CTRI a reçu l'accréditation de Centre collégial de transfert de technologie par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Les centres collégiaux de transfert de technologie « ont pour mandat d'exercer, dans un domaine particulier, des activités de recherche appliquée, d'aide technique, de formation et de diffusion d'information en vue de contribuer à l'élaboration et à la réalisation de projets d'innovation technologique et sociale ainsi qu'à l'implantation et à la diffusion de l'innovation au sein d'entreprises et d'organismes » (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur 2018 : en ligne). Le gouvernement du Québec reconnaissait ainsi que les activités qu'il mène dans son secteur d'expertise contribuent au développement économique régional (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur 2018 : en ligne).

Seule université de la région, l'UQAT est un haut lieu de la recherche en environnement minier. Fondée en 1983, elle fait dès le départ du secteur minier « un élément distinctif de sa contribution à la science et à la technologie » (Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue 2018 : en ligne). À cette université se trouve l'Institut de recherche en mines et en environnement UQAT-Polytechnique (IRME), lancée en 2013 en association avec Polytechnique et plusieurs partenaires miniers. Le programme de recherche de l'IRME vise à favoriser « le développement de solutions environnementales, originales et pratiques pour l'ensemble du cycle de vie d'une mine, tout en formant la main-d'œuvre qualifiée de demain » (Institut de recherche en mines et environnement 2018 : en ligne). Parmi ses principales orientations de recherche se trouvent la restauration minière, la gestion intégrée des rejets miniers, la caractérisation des haldes à stériles, la prévision de la qualité de l'eau dans les ouvrages miniers et le traitement des eaux minières contaminées. L'UQAT compte trois chaires de recherche du Canada centrées sur les activités minières qui portent sur le traitement des eaux minières contaminées, sur le retraitement des rejets miniers et sur l'intégration de l'environnement dans le cycle de vie d'une mine. Elle abrite la Chaire

industrielle CRSNG⁸⁰-UQAT sur la restauration des sites miniers, la Chaire institutionnelle Fonderie Horne et l'Unité de recherche et de service en technologie minérale. Les instances gouvernementales subventionnaires de la recherche au Québec (et au Canada) financent les projets menés par l'IRME ainsi que par les chaires et groupes de recherche mentionnés.

5.1.5 La formation des étudiants et des travailleurs

Quelques participants ont relevé une autre aide indirecte apportée par l'État au développement minier : la formation des étudiants et des travailleurs. Ils ont surtout discuté du rôle joué par le CSMO Mines et l'INM.

Le CSMO Mines (2018 : en ligne) « est une structure de concertation à l'intérieur de laquelle des représentants d'entreprises et d'associations de travailleurs du secteur minier mettent en œuvre des stratégies visant à répondre aux défis communs d'attraction et de développement de la main-d'œuvre ainsi qu'aux enjeux de la gestion des ressources humaines de l'industrie minière ». En bref, son rôle est de définir les besoins de la main-d'œuvre dans le secteur minier et de soutenir le développement des compétences de celle-ci afin de répondre aux besoins de l'industrie minière. Pour ce faire, il offre différents outils et services, comme l'affichage d'offres d'emploi du secteur minier sur son site Web et la publication de rapport sur les besoins de main-d'œuvre de l'industrie minière québécoise. Il dispose d'une large gamme de formations spécialisées pour les Autochtones, pour les superviseurs (intégration des femmes dans le domaine minier, gestion du temps et des priorités, etc.) et pour les travailleurs (la diversité culturelle en contexte minier, maintenance préventive, électricité pour équipement mobile, etc.). Il a aussi développé la norme professionnelle « Mineur/mineuse », qui permet aux travailleurs « d'obtenir la reconnaissance officielle d'une ou de plusieurs compétences liées à l'exercice du métier de mineur, grâce à l'obtention d'un certificat gouvernemental » (CSMO Mines 2016 : en ligne).

Quant à l'INM, il a été créé à Val-d'Or par le gouvernement de Jean Charest en 2009, dans le cadre de sa stratégie minérale. L'INM a pour mission « de soutenir le gouvernement dans

⁸⁰ CRSNG : Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada.

l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier » (INM 2012). Pour ce faire, il réalise des projets de recherche et recueille des suggestions de la part d'acteurs des milieux éducatif et minier. Selon les participants qui connaissaient le travail de l'INM, les innovations de ce dernier en matière de formation pour l'industrie minière contribuent à rehausser les compétences de la main-d'œuvre minière de la région. Le rôle de l'État à cet égard n'est pas nouveau.

5.1.5.1 Les formations en Abitibi

Le gouvernement du Québec veille depuis longtemps à former la main-d'œuvre nécessaire pour faire fonctionner les mines de l'Abitibi. Dès la fin des années 1920, le ministère responsable des mines a commencé à organiser des séries de conférences sur des notions élémentaires de minéralogie et de géologie dans quelques agglomérations abitibiennes⁸¹ (Amos, Noranda, Malartic, Bourlamaque) pour initier les prospecteurs à l'identification des roches et des minéraux. Ces cours de prospecteurs régionaux ont cessé en 1947, lorsque l'État a décidé de subventionner à la place des cours intensifs de prospection à la Faculté des sciences de l'Université Laval et à l'École polytechnique de Montréal (Vallières 2012).

De la fin des années 1930 à 1942, le Service des mines et le gouvernement fédéral ont géré une mine-école à Val-d'Or, adjacente à un atelier d'échantillonnage. La mine-école a été bâtie dans une mine inactive, la Gale Gold Mines, et environ 150 apprentis mineurs y ont appris chaque année toutes les facettes du métier de mineur. Elle a fermé durant la Deuxième Guerre mondiale, faute d'étudiants (Vallières 2012).

Depuis plusieurs dizaines d'années, le gouvernement du Québec soutient une diversité d'établissements de formation minière en Abitibi. Au niveau professionnel, le Centre national des mines propose quatre programmes d'études, à savoir extraction de minerai, forage au diamant, forage et dynamitage et conduite de machines de traitement du minerai (Centre de formation professionnelle de Val-d'Or 2017). Le CSMO Mines (2018) rapporte que l'Abitibi est l'un des seuls endroits au Québec où acquérir ces diplômes professionnels

⁸¹ Vu le succès qu'il a obtenu, il a par la suite étendu son offre à d'autres régions du Québec (Vallières 2012).

est possible. Le tableau 14 montre effectivement que l’Abitibi est une région bien pourvue en matière de formations collégiales qui mènent à un emploi dans le secteur minier.

Tableau 14 Établissements scolaires qui offrent les formations qui mènent à un emploi dans le secteur minier

Formation	Établissement scolaire
DEP en conduite de machines de traitement du minerai	Centre de formation professionnelle de la Baie-James Centre de formation professionnelle Val-d’Or
DEP en extraction de minerai	Centre de formation professionnelle de la Baie-James Centre de formation professionnelle Val-d’Or
DEP ^a en forage au diamant	Centre de formation professionnelle de Forestville Centre de formation professionnelle de la Baie-James Centre de formation professionnelle Val-d’Or
DEP en forage et dynamitage	Centre de formation professionnelle 24-Juin Centre de formation professionnelle de la Baie-James Centre de formation professionnelle de Sept-Îles Centre de formation professionnelle Val-d’Or
DEC ^b en technologie du génie métallurgique	Cégep de Chicoutimi Cégep de Trois-Rivières
DEC en technologie minérale	Cégep de l’Abitibi-Témiscamingue Cégep de Sept-Îles Cégep de Thetford Mines
Baccalauréat en génie des matériaux et de la métallurgie	Université Laval
Baccalauréat en génie des mines	Polytechnique Montréal Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue Université Laval
Baccalauréat en génie géologique	Polytechnique Montréal Université du Québec à Chicoutimi Université Laval
Baccalauréat en géologie	Université du Québec à Chicoutimi Université du Québec à Montréal Université Laval

^a DEP : diplôme d’études professionnelles

^b DEC : diplôme d’études collégiales

Source : CSMO Mines et INM (2017)

Créneau d'excellence du Centre de formation professionnelle Val-d'Or, le Centre national des mines offre également des formations sur mesure aux entreprises afin de développer les compétences des travailleurs du secteur minier (Centre de formation professionnelle de Val-d'Or 2017 : en ligne). Au niveau collégial, le campus de Rouyn-Noranda du cégep de l'Abitibi-Témiscamingue propose un programme de technologie minérale et de spécialisation technique en environnement minier. Enfin, au niveau universitaire, l'UQAT offre des microgrammes de premier cycle, des diplômes d'études supérieures spécialisées, des maîtrises et des doctorats en environnement minier, en mines et gestion environnementale, en génie minier et en génie minéral.

5.1.6 Le soutien technique

Je mentionnerai une dernière mesure de soutien de l'État, celle-là issue de ma recherche documentaire et non des entretiens avec les participants : le soutien technique. Contrairement aux précédentes, je l'aborderai directement à travers le cas de l'Abitibi vu qu'il y a pris naissance. En effet, dans le deuxième quart du XX^e siècle, l'Abitibi était l'épicentre de l'industrie minière du Québec (Gourd 1995). Considérant l'achalandage minier que connaissait la région, l'État y a accentué rapidement sa présence afin d'offrir du soutien technique direct aux prospecteurs et aux exploitants (Marquis et Amortegui 2018).

À l'époque d'Obalski, le Service des mines a développé une expertise dans l'analyse chimique des échantillons minéralisés (Marquis et Amortegui 2018). De 1924 à 1932, il a financé deux laboratoires privés, un à Rouyn et un à Amos, pour offrir des services d'analyse d'échantillons aux prospecteurs et aux compagnies minières de la région. Le laboratoire de l'École polytechnique de Montréal, qui s'en occupait seul jusque-là, ne répondait plus à la demande. La construction d'un laboratoire de grande envergure à Québec mènera à l'abolition de cette aide financière (Vallières 2012).

À la fin des années 1930, le Service des mines, en partenariat avec le gouvernement fédéral, a construit à Val-d'Or un atelier d'échantillonnage couplé d'une mine-école. L'atelier d'échantillonnage traitait du minerai au prix coûtant pour les mines des environs qui auraient

été non rentables si elles avaient dû construire leur propre atelier (Vallières 2012). Il a fermé ses portes en 1955.

Au milieu des années 1940, le sous-ministre des Mines a stationné un géologue du MRN en Abitibi dans l'optique « de suivre de près les travaux de mise en valeur, d'obtenir les renseignements sur place, de recueillir les données géologiques révélées par les sondages et autres travaux d'exploration, et d'en préparer la carte détaillée, et afin de donner en temps opportun des conseils aux prospecteurs » (Dufresne 1944 : 30). Un premier bureau de géologue résident est créé à Noranda en 1946 (Vallières 2012). Plusieurs autres ouvrent par la suite dans des secteurs miniers névralgiques, dont à Val-d'Or, mais aussi dans d'autres régions du Québec. Selon Vallières (2012 : 113), ces bureaux régionaux deviennent « le point d'appui permanent de l'intervention gouvernementale en région minière ». Un réseau d'inspecteurs-ingénieurs leur est aussi rattaché quelques années plus tard. Ces deux structures, qui facilitent le développement minier en Abitibi, sont encore en place aujourd'hui.

5.2 La protection de l'environnement et de la population

En matière de développement minier, l'État québécois a aussi le rôle de protéger l'environnement et la population de la province (chapitre 3). Lors des entretiens, les participants des organisations provinciales chargées de cette responsabilité (MEQ et BAPE) l'ont unanimement présentée comme étant subordonnée à l'impératif de développement minier. Ce témoignage d'un employé l'exprime bien : « Il reste que bon, des mines ou du développement industriel, ce n'est pas quelque chose qu'à notre ministère on empêche en soi. On n'est pas là pour empêcher les projets. On est le ministère du Développement durable. Nous autres, notre rôle c'est de s'assurer qu'on puisse permettre un développement, mais contrôlé et qui s'exerce de la bonne façon ». À l'image de ces propos, les participants du MEQ ont généralement affirmé que leur ministère œuvrait à réduire les conséquences négatives des projets miniers plutôt qu'à déterminer leur bien-fondé. Ci-dessous, je présenterai une revue du processus d'évaluation environnementale et de l'expérience vécue par les intervenants qui y participent. Celle-ci révélera les zones grises, les contraintes et les

rapports de pouvoir auxquels sont soumis le MEQ et le BAPE dans leur mission de protéger les Québécois et leur environnement au cours des activités minières.

Contrairement à la première partie du chapitre, je ne suis pas en mesure d'apporter ici de nombreux exemples pour illustrer la façon dont s'incarne cette mission en Abitibi. La raison principale qui explique cette situation est la réticence des participants du MEQ et du BAPE à discuter des difficultés qu'ils rencontraient dans leur travail en lien avec des projets miniers. Cette réserve correspond à ce qui est attendu de tout employé de l'État. Au gouvernement du Québec, « le fonctionnaire est tenu d'office d'être loyal et de porter allégeance à l'autorité constituée » (*Loi sur la fonction publique*, article 5). Cette obligation implique notamment « qu'il défende les intérêts de son employeur et évite de lui causer du tort » (Ministère du Conseil exécutif 2003 : 8). À cet égard, lors des entretiens, les participants du MEQ et du BAPE ont pleinement respecté leurs devoirs.

5.2.1 L'étude d'impact : une portée limitée

Le promoteur d'un projet minier assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement doit déposer un avis de projet au MEQ. Ce dernier lui envoie par la suite la *Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement de projets miniers*, qui décrit ce que doit contenir l'étude d'impact et la façon de la présenter (MDDEFP 2014). Dans l'élaboration de son étude d'impact, le promoteur est encouragé à suivre la *Directive 019*, laquelle fixe les taux minimums de contamination à respecter afin de protéger l'environnement. Selon les participants du MEQ, tous les intervenants de l'industrie minière appliquent « de façon consensuelle » la *Directive 019*. L'expérience de 30 années d'utilisation permet cependant aux participants d'énoncer deux failles majeures à son sujet.

La première est que l'industrie minière a participé à l'élaboration de la *Directive 019*. Les documents officiels indiquent aussi que le MEQ l'a adoptée en 1989 après avoir consulté d'autres ministères, des groupes environnementaux, des associations professionnelles et des regroupements de promoteurs (MEQ 2003 : 5). Un participant qui a siégé au comité chargé de mettre à jour la *Directive 019* en 2005 m'a raconté :

C'était un comité paritaire industrie-ministère. Un comité industriel. Y'avait des gens du Ministère à Québec, des gens des régions impliqués dans l'exploitation minière et dans la forêt et des gens de l'industrie de différents secteurs. Les gens ne le diront pas, mais la *Directive 019* a été négociée avec l'industrie et l'autre chose qu'ils ne diront pas, c'est la mainmise de l'industrie sur le gouvernement.

Des participants jugeaient donc que la *Directive 019* était le résultat d'un compromis dont l'intérêt collectif faisait les frais parce que les exigences fixées étaient plus souvent à l'avantage du portefeuille des compagnies que du bien-être de la population. Ils ne m'ont toutefois fourni aucun exemple concret pour soutenir leurs propos.

La deuxième faille perçue est sa nature : une directive plutôt qu'un règlement. Les participants ciblaient deux conséquences de la permissivité du texte. D'une part, la *Directive 019* renfermait une certaine ambiguïté : « C'est sûr qu'une directive, ce n'est pas un règlement et ça laisse place à une certaine interprétation ». D'autre part, poursuivre les compagnies qui ne respectent pas les exigences environnementales inscrites dans la *Directive 019* n'est pas possible, puisqu'elles ne sont pas des obligations légales; les exigences et les normes environnementales acquièrent une valeur légale lorsqu'elles sont inscrites dans le certificat d'autorisation (je décris cette étape plus loin dans le texte). Le MEQ disposait donc selon eux d'un outil d'encadrement à la portée limitée.

5.2.2 Le BAPE : consulter, recommander mais non décider

Une fois que le promoteur dépose son étude d'impact au MEQ, le ministre de l'Environnement mandate le BAPE afin de lancer la phase publique de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Celle-ci compte deux étapes. La première est une période d'information durant laquelle le promoteur répond aux questions du public. À la suite de la période d'information, si une personne dépose une requête « non frivole » au ministre, ce dernier demande au BAPE de tenir une audience publique. Cette deuxième étape se déroule en deux temps. Lors de la première partie de l'audience, le public pose ses questions aux commissaires du BAPE, qui les redirigent aux bons intervenants. Trois groupes d'intervenants sont présents : le promoteur (que le BAPE appelle « l'initiateur ») et ses experts, les personnes-ressources des ministères et la commission du BAPE accompagnée

de son équipe. Dans la deuxième partie de l'audience, les citoyens et les organisations qui le souhaitent présentent leurs mémoires, à l'oral ou par écrit (ou les deux). Par la suite, les commissaires du BAPE rédigent leur rapport, dans lequel ils soumettent des constats et des avis au ministre de l'Environnement quant aux enjeux du projet.

Les participants du MEQ et du BAPE considéraient que le BAPE jouait adéquatement son rôle d'écouter les citoyens et de porter leurs préoccupations aux élus. Ils en brossaient un portrait favorable, le présentant comme « un organisme indépendant allumé vraiment au top sur le plan de l'état des connaissances et de la science ». Lorsque je leur ai demandé s'ils préféreraient que le BAPE soit un organisme décisionnel plutôt que consultatif, ils répondaient généralement que ce n'était pas nécessaire puisque le gouvernement a le « devoir moral » de tenir compte des avis du BAPE. Toutefois, des participants du BAPE m'ont révélé être stratégiques dans les recommandations qu'ils font au ministre puisqu'ils savent n'avoir qu'une écoute partielle de sa part :

Quand on produit un rapport, on est conscient à l'interne que 100 % de nos avis et de nos recommandations ne seront pas nécessairement intégrés au projet. Ça, on le sait depuis toujours et on dit souvent que quand il y a à peu près 75 % de nos avis qui sont intégrés, c'est quand même bon. Alors on fait exprès d'aller plus loin parce qu'on veut faire avancer les choses un peu, tu comprends? Parfois, on écrit des choses pis on le sait bien que ça ne passera pas, mais ça serre la vis un peu et ça fait réfléchir du monde. On ne servirait pas bien le gouvernement si on faisait juste du *rubber stamping*.

Selon ce même participant, le BAPE « fait tellement bien [sa] job que le gouvernement quand il ne tient pas en compte un avis du BAPE, il faut qu'il pédale un peu comme on l'a vu à la mine Arnaud⁸² ». Plus récemment, des opposants au projet minier Matawinie à Saint-Michel-des-Saints ont de même dénoncé « la trop grande hâte avec laquelle le gouvernement Legault a rendu sa décision [d'autoriser le projet], avant d'avoir en main toutes les études environnementales pourtant demandées par le BAPE » (Thériault 2021 : en ligne). Or les projets vont néanmoins toujours de l'avant. Lorsque j'ai réalisé mon terrain, des observateurs

⁸² Au terme de son enquête, le BAPE a jugé que le projet n'était « pas acceptable dans sa forme actuelle » (BAPE 2013 : 127). Le gouvernement de Philippe Couillard l'a néanmoins autorisé en 2015.

jugeaient d'ailleurs problématique que le gouvernement n'ait jamais refusé de projets miniers et que le BAPE n'ait remis que deux avis défavorables à des projets de ce type⁸³ – lesquels ont tout de même démarré (Caravantes 2015). Le cas de l'agrandissement de la fosse Canadian Malartic en Abitibi est éloquent à cet égard. Dans leur rapport, les commissaires du BAPE (2016 : xxi) avaient conclu que le projet d'agrandissement serait acceptable

dans la mesure où des modifications substantielles sont apportées au préalable à l'exploitation minière de façon à ce que le promoteur respecte les exigences gouvernementales et réduise les incidences négatives de ses activités sur la communauté de Malartic. Le promoteur doit agir de façon proactive pour éviter que la poursuite et la prolongation de l'exploitation continuent à nuire à la qualité de vie des Malarticois autant que ce qu'il leur a fait subir à ce jour.

Malgré les réticences du BAPE, l'État a non seulement autorisé le projet d'agrandissement, mais permis à la compagnie d'extraire le double du tonnage quotidien et de respecter des niveaux sonores moins contraignants que les seuils établis par le BAPE. Devant cette situation, des auteurs comme Deneault et Sacher (2012a : 164) estiment que les commissions du BAPE ne constituent qu'« un simple procédé de légitimation de l'exploitation, sous couvert de processus démocratique et de participation citoyenne ». Également critiques du BAPE, Halley et De Forte (2004) remarquent que la population est susceptible d'être informée et consultée sur des dossiers incomplets. Les auteures considèrent aussi que la population intervient tardivement dans l'examen et l'évaluation des impacts environnementaux. Elles notent enfin que « l'utilisation d'un système de liste exhaustive de projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen public présente l'inconvénient majeur d'inciter les promoteurs à présenter leurs projets de manière à les faire passer sous les seuils d'assujettissement et à esquiver la réalisation d'une étude d'impact, l'examen du BAPE et l'audience publique » (Halley et De Forte 2004 : 12). Par exemple, le *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets* prévoit qu'un projet minier sera soumis au BAPE si la capacité de production envisagée est de 2 000 t/j (Québec 2020). Sachant cela, un promoteur qui projette d'ouvrir une mine aurifère qui aura

⁸³ En 2021, le BAPE a également recommandé le rejet du projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers à la mine de fer du lac Bloom, près de Fermont, qui prévoyait entre autres la destruction de 11 lacs, 15 étangs et 25 ruisseaux (BAPE 2021b). Le gouvernement Legault a autorisé le projet en mars 2022 (Shields 2022).

une capacité de production de 3 000 t/j peut diviser son projet en deux phases de 1 500 t/j et s'éviter ainsi une enquête du BAPE.

5.2.3 L'analyse environnementale : établir les conditions d'autorisation

Une fois la phase publique complétée, le MEQ travaille sur ce que les participants de ce ministère ont appelé « l'acceptabilité environnementale » du projet. L'un d'eux m'explique que ce terme renvoie au fait qu'un projet minier « n'est pas 100 % protection de l'environnement » puisqu'il a nécessairement des conséquences négatives sur ce point. Le rôle du MEQ est donc d'établir les modalités (p. ex. méthodes de traitement du minerai ou de gestion des résidus miniers, mesures d'atténuation) qui le rendront acceptable. Dans cette vision, un projet n'est jamais inacceptable en lui-même, seulement dans la forme où il est présenté.

Le MEQ peut solliciter une trentaine de directions, de ministères et d'organismes afin d'analyser l'étude d'impact environnemental d'un projet minier :

L'exercice est vraiment gouvernemental. Les analystes à Québec reçoivent les avis, les comparent et si les avis sont divergents, ils communiquent avec les experts. Un dossier minier c'est probablement un des types de projets où on consulte le plus parce qu'une mine, ça touche à la fois à la qualité de l'atmosphère, à la qualité des cours d'eau, aux milieux humains, aux retombées économiques. Donc on fait vraiment le tour de la question.

Un participant m'a indiqué que dans tous les projets, certains ministères veulent aller beaucoup plus loin que d'autres par rapport à la protection de l'environnement et du milieu social. Le MEQ joue alors un rôle d'arbitre, en cherchant un consensus où tout le monde trouvera son compte. Ce terrain d'entente se traduit souvent par la portée du programme de suivi environnemental. Dans le cas des projets miniers, les promoteurs auraient tendance à miser sur des mesures de mitigation et de compensation plutôt que de chercher à éviter ou à réduire certaines conséquences négatives. Les participants ont déploré que ce comportement occasionne une plus grande détérioration de l'environnement et de la qualité de vie des citoyens.

Par rapport à cette étape, les participants du MEQ ont mentionné le problème du temps nécessaire aux experts pour analyser rigoureusement l'étude d'impact. Très sollicités, les experts gouvernementaux auraient de plus en plus de difficulté à fournir une expertise complète en respectant les délais, souvent serrés, qui leur sont alloués. Un fonctionnaire qui doit rédiger ce type d'avis a témoigné de la situation inconfortable dans laquelle il se trouve fréquemment dans les dossiers miniers :

Je ne sais pas si vous avez déjà vu ce que c'est une étude d'impact? Ce sont des milliers de pages et des annexes et tout ça. C'est complexe le travail qu'on a à faire et faut se farcir ça nous autres en dedans de quelques semaines pis se faire une idée. Ben oui! C'est comme ça là. Pis on ne parle pas de petits projets, ce sont des projets de 400-500 M\$ et plus, qui vont avoir un impact sur des décennies. Ça passe entre nos mains ces projets-là. C'est une grosse responsabilité et les gens n'en sont pas toujours conscients. Pis en plus, on n'a pas juste un projet à la fois et on est dans un contexte de restrictions budgétaires et dans un contexte d'amenuisement des ressources aussi – on n'a pas les mêmes ressources qu'avant! Pis disons qu'on subit aussi les pressions pour sortir les certificats d'autorisation en tant que tels. C'est peut-être la partie la plus difficile à gérer. On a beaucoup de pression à ce niveau-là.

Concernant la pression ressentie, des employés des bureaux régionaux du MEQ m'ont exprimé le même malaise. Alors qu'ils souhaiteraient avoir davantage de temps pour analyser les projets miniers, ils se sentent poussés à cesser de questionner et à fournir leurs conclusions aux autorités.

Ensuite, en s'appuyant sur le rapport d'analyse environnementale du MEQ et sur le rapport du BAPE, le ministre de l'Environnement effectue sa propre analyse, laquelle se solde par une recommandation au Conseil des ministres. Ce dernier rend sa décision par un décret qui fixe les conditions qui encadrent l'autorisation du projet. Comme je l'ai montré plus haut, celles-ci ne correspondent jamais entièrement aux conditions d'autorisation proposées dans les rapports des experts gouvernementaux et des commissaires du BAPE. En outre, lorsque les obligations des promoteurs sont modifiées, elles sont invariablement moins contraignantes pour les promoteurs que les recommandations formulées.

Bien que tous les participants du MEQ et du BAPE considéraient cette situation inévitable en raison de la primauté des intérêts économiques de l'État et de l'industrie minière, ils y réagissaient différemment. Les uns l'acceptaient en lui trouvant une logique :

Les mines c'est un des secteurs industriels les plus importants qu'on a au Québec en termes de retombées économiques. [...] On sait qu'il va avoir des impacts, on ne se mettra pas la tête dans le sable. L'impact se doit d'être contrôlé. On en arrive à une situation qui devient acceptable sur le plan environnemental. Sinon y'a pas de développement. Ça aussi c'est un choix. Tu peux arriver pis dire que des mines on n'en veut plus au Québec. Si on n'en veut plus, on met la clé dans la porte de l'industrie et c'est 10 000 emplois qui viennent d'être *flushés*. C'est à ça que ça ressemble. Je pense qu'y'a pas personne qui veut ça.

Les autres se disaient confrontés dans leurs valeurs et certains posaient un regard dur sur les institutions publiques québécoises. Dans un cas en particulier, un ancien employé du MEQ m'a confié avoir été profondément découragé par ce qu'il a observé durant ses quelques années au MEQ : « Tu as beau avoir une loi, quand ton gouvernement en décide autrement parce que c'est un gros projet qui fait rentrer de l'argent, bien ça se passe d'une autre façon. C'est dur de croire à la démocratie après ça ». Désabusé, il a quitté son poste.

5.2.4 Le contrôle environnemental ou l'art de l'autosurveillance

Lorsque le décret est signé, la direction régionale du MEQ prend le relais du dossier. Elle émettra toutes les autorisations environnementales⁸⁴ requises par la LQE et ses règlements. Ces autorisations stipulent entre autres les informations que les compagnies minières sont tenues de transmettre au MEQ pour que celui-ci s'assure que le projet se réalise conformément aux exigences gouvernementales, ministérielles et légales qui l'encadrent (MEQ 2003, MDDELCC 2017b). Pour ce faire, les compagnies entrent leurs données dans un site Internet où des inspecteurs vérifient périodiquement si elles respectent les normes. Bien que de l'avis de tous, contrôler la fiabilité des données envoyées ne soit pas possible, les participants du MEQ considéraient généralement que cette méthode avait fait ses preuves.

⁸⁴ En mars 2017, l'adoption du projet de loi n°102, intitulé *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert*, simplifie le processus en instaurant un seul type d'autorisation ministérielle regroupant l'ensemble des certificats, autorisations, attestations et permis requis par un projet en vertu de la LQE (Lévesque 2016).

Entre autres, un participant de la direction régionale du MEQ m'a expliqué que le seul moyen de vérifier si les données sont bonnes est d'effectuer un échantillonnage au même moment que la compagnie et de comparer les résultats. Les quelques fois où il a eu connaissance que cela s'est fait, les données étaient semblables.

Seul un ancien fonctionnaire du MEQ a critiqué le fait que le processus de suivi repose sur le principe d'autosurveillance. Selon lui, il est certain que les compagnies minières sélectionnent les données qu'elles envoient au MEQ de façon à ne pas se retrouver en situation fautive. Prenant l'exemple de l'effluent minier, il soutient que les compagnies prennent des lectures deux fois par jour des résidus liquides qui sortent de leurs parcs à résidus. Cependant, comme elles ne doivent rendre des comptes au MEQ qu'une fois par mois, elles lui enverraient les données de la lecture qui leur convient. Lorsque j'ai évoqué l'existence possible de cette ruse aux autres participants du MEQ, ils m'ont le plus souvent rétorqué que même si les compagnies envoyaient toutes leurs données, le personnel du MEQ serait insuffisant pour les vérifier. L'un d'eux croyait donc à l'importance de responsabiliser les compagnies et de se fier à leur bonne foi. Il se sentait en confiance : « Elles ne nous envoient pas d'information faussée, je pense. Elles agissent avec honnêteté en général et même pratiquement tout le temps; elles nous envoient de l'information valide et valable et c'est cette information-là qu'on publie dans nos rapports ».

À l'occasion, les inspecteurs des directions régionales du MEQ se déplacent sur le terrain pour vérifier non seulement le respect des autorisations environnementales, mais aussi l'efficacité du programme de surveillance. Ils évaluent ainsi si les impacts appréhendés se sont produits, si les mesures d'atténuation sont efficaces et si des impacts non anticipés devraient être gérés. Lorsque l'inspection révèle des manquements sur un site, le MEQ notifie le promoteur d'un avis de non-conformité qui lui demande de prendre les mesures nécessaires afin de respecter la ou les dispositions de la législation environnementale enfreintes. Le MEQ traite les manquements selon la gravité de leurs conséquences réelles ou appréhendées. Il envoie un avis de non-conformité pour tous les types de manquement, auquel il peut ajouter des sanctions administratives pécuniaires pour les manquements aux conséquences modérées ou une enquête pénale pour les manquements aux conséquences graves. Des facteurs

atténuants ou aggravants influencent les mesures imposées. Un participant du MEQ m'a informée qu'il traitait différemment les manquements selon la compagnie en cause :

En général, la sanction survient après deux avis de non-conformité. Disons qu'on ne niaise pas trop, on ne laisse pas beaucoup de chances. Mais ça dépend vraiment des cas. Tout le monde essaie d'être galant avec tout le monde, mais y'a des cas particuliers. La fonderie par exemple, ça fait longtemps que ça roule et ils font des efforts. Si ça fait dix avis de non-conformité qu'ils ont, ben c'est dur de leur en envoyer un de plus. Il faut être logique dans ce qu'on fait. Ça ne sert à rien parce qu'ils ne l'atteindront jamais finalement.

Comme d'autres participants du MEQ, il disait se sentir parfois impuissant devant le constat que le ministère n'envoyait pas d'avis de non-conformité à certaines compagnies qui ne respectaient pas les législations environnementales, car elles continuaient alors de polluer. Il se demandait à quoi servaient les mesures que le MEQ mettait en place si elles ne pouvaient pas être systématiquement appliquées – et que l'environnement et les populations en pâtissaient.

À ce premier problème du MEQ concernant le contrôle environnemental s'ajoute celui de la lenteur de la procédure d'enquête. Prenant pour exemple un dossier minier qui doit faire l'objet d'une enquête en vue d'une poursuite pénale, un ancien fonctionnaire du MEQ soutient que l'appareil judiciaire québécois est beaucoup trop lourd pour fournir des résultats au moment opportun : « Il faut un enquêteur pour aller relever des preuves, qui va déposer au procureur des informations et le procureur, qui n'est pas au ministère de l'Environnement, lui va décider si oui ou non on poursuit. On a un système totalement inefficace. C'est beaucoup trop long. Pendant ce temps-là, les infractions continuent ». Selon les participants, cette lenteur donne l'impression qu'à peu près rien ne se passe après que le MEQ a émis un avis de non-conformité ou reçu des plaintes et alimente le cynisme de la population envers le gouvernement du Québec.

Un troisième problème abordé par les participants du MEQ concerne la capacité du MEQ à effectuer les contrôles environnementaux. D'un côté, les fonctionnaires en poste évitaient de blâmer leur employeur. Ils soutenaient que les effectifs actuels étaient en nombre suffisant,

bien que « très occupés ». De l'autre côté, les anciens employés avaient une opinion moins conciliante. Ils affirmaient que les compressions budgétaires nuisaient grandement à la mission du MEQ, surtout dans un contexte où le gouvernement resserrait certaines normes et en ajoutait de nouvelles sans octroyer de fonds afin de réaliser le travail supplémentaire. Ils remettaient en question l'utilité de posséder des normes plus élevées si le MEQ n'était pas en mesure de les faire appliquer ni de s'assurer de leur respect. « On n'a pas les moyens de nos ambitions et c'est un leurre que de penser que le ministère de l'Environnement peut répondre à la commande. Impossible », a exprimé l'un d'eux. Des participants croyaient que les compagnies pourraient se conformer davantage aux principes du développement durable en matière de développement minier, mais qu'on ne le faisait pas. Selon l'un d'eux, « on ne met pas les bons outils et on ne prend pas les moyens pour le faire. Question d'argent, question de sensibilité... Donc on tourne les coins ronds, on ne respecte pas assez l'environnement ». Les fonctionnaires impliqués dans ces situations les trouvaient souvent difficiles à gérer.

5.3 Discussion : le rôle double de l'espace perçu de l'État

Deux éléments ressortent de l'examen du rôle de l'État en matière de développement minier au Québec. La première concerne la divergence de visées derrière ses pratiques et la deuxième, la façon dont ses pratiques ont participé à faire de l'Abitibi une région minière.

D'abord, selon Vallières (2012 : 290), les tensions entre les ministères à vocation économique et le ministère responsable de l'environnement « persistent dans les administrations, qui accordent la priorité au développement économique » et ce, peu importe le secteur industriel. Les éléments présentés dans ce chapitre montrent que ce constat s'applique au cas québécois. D'un côté, le MRN est actif dans plusieurs secteurs afin de favoriser le développement minier sur le territoire de la province. Il participe à la construction des infrastructures de transport nécessaires pour accéder aux gisements. Il élabore des programmes d'acquisition de connaissances géoscientifiques basés sur les besoins de l'industrie minière et leur diffuse ses résultats gratuitement. Il finance aussi des projets de recherche et de développement qui peuvent toucher toutes les étapes du processus minier dans le but ultime d'améliorer la rentabilité des activités du secteur minier. Outre les millions

de dollars octroyés par le MRN en subventions et en contributions chaque année, l'industrie minière bénéficie d'une fiscalité avantageuse qui lui permet de réduire ses impôts (Caravantes 2015, Paquette 2000). Elle peut également compter sur l'État pour prendre une part active dans ses projets grâce à des fonds qui lui sont réservés, par exemple SODÉMEX Exploration et Développement, SIDEX et le Fonds Capital Mines Hydrocarbure. De la description des mesures de soutien au développement minier se dégage une impression d'abondance. Les participants des organisations vouées à la promotion du développement minier ont effectivement centré leur discours sur les nombreuses possibilités que l'État offrait aux compagnies du secteur minier afin qu'elles mènent à bien leurs activités.

De l'autre côté, du discours des participants qui œuvraient à la mission de protection de l'environnement et de la population du Québec a plutôt émergé la présence de ressources limitées, de pressions de diverses natures et d'une marge de manœuvre restreinte. Leurs succès semblent relatifs puisqu'ils doivent déployer des efforts considérables pour réduire, mais jamais éliminer, les effets néfastes des projets miniers. Leurs énergies paraissent même parfois dépensées en vain, lorsque leurs recommandations ne sont pas suivies ou qu'ils ne peuvent sanctionner de façon satisfaisante les contrevenants à la législation environnementale. Comme je l'ai évoqué d'emblée dans la deuxième partie de ce chapitre, les participants du MEQ et du BAPE constatent qu'ils ne sont pas en position de force par rapport au MRN et aux autres organisations publiques à vocation économique impliquées dans le développement minier.

Selon plusieurs auteurs, la subordination quasi systématique de la mission de protection des humains et de la nature à celle du développement économique en matière de développement minier au Québec est le fruit du principe du *free mining* (Campbell et coll. 2012, Campbell 2004, Lacasse 1976, Laforce et coll. 2009, Lamontagne et Brisset des Nos 2005, Lapointe 2010). Exposé au chapitre 3, ce principe assure aux détenteurs de titres d'exploration l'accès au territoire et aux ressources minières. Pour Lapointe (2010), le fait que le *free mining* crée une structure où les droits et les intérêts de l'industrie minière sont privilégiés a pour conséquence de réduire « la capacité de l'État d'intervenir pour assumer certaines de ses responsabilités sociales et environnementales, autrement dit, de remplir son

rôle de protecteur des citoyens et de fiduciaire du bien commun » (Lapointe 2010 : 16). À 30 ans d'intervalle, Lacasse (1976 : 103) puis Lamontagne et Brisset des Nos (2005 : 50) font la même analyse : selon eux, l'ampleur des droits miniers au Québec gêne l'État dans le contrôle qu'il pourrait vouloir exercer sur le développement minier. Le prochain chapitre exposera comment l'État et l'industrie minière recourent à l'argument de la création de richesse par les mines pour justifier cette inégalité dans « l'utilisation et le contrôle des ressources [minières] » (Agrawal 2005 : 210, traduction libre).

Au Canada, les lois minières de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut sont aussi basées sur le *free mining*⁸⁵ (Barton 1993, Ezeudu 2020, Newman 2018). Malgré les particularités qui les différencient, ces lois qui s'appuient sur le *free mining* sont l'objet des mêmes critiques qu'au Québec, à savoir qu'elles incitent l'État à accorder une importance démesurée à la sphère économique du développement minier au détriment des sphères sociales et environnementales (Bankes 2004, Campbell 2004, Clogg 2013, Ezeudu 2020, Gignac 2020, Taggart 1998). Dans un document de réflexion sur le besoin de réformer les lois minières au Canada, Campbell (2004 : 1 et 37, traduction libre) souligne par exemple :

Des réformes structurelles doivent être réalisées afin de garantir que l'exploitation minière ne nuit pas indûment à notre environnement et à nos communautés, et de placer l'exploitation minière sur un pied d'égalité avec les autres utilisations industrielles du sol. [...] Le libre accès compromet effectivement d'autres valeurs de la société – les objectifs de protection de l'environnement, les droits des propriétaires fonciers privés et l'intérêt public. Elle ne permet pas l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire dans l'octroi de droits miniers, ni la prise en compte de facteurs étrangers au droit d'exploitation minière dans l'exploration minière. De plus, une fois que l'exploration minière a eu lieu et qu'il y a un désir de construire une mine, la pression de l'industrie est telle qu'il est pratiquement impossible d'interdire ce développement afin de respecter les autres utilisations du territoire.

⁸⁵ En Alberta, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, l'octroi des droits miniers est laissé à la discrétion du ministre désigné (Ezeudu 2020, Newman 2018).

Des avancées sont néanmoins à relever dans quelques provinces et territoires du Canada. Au Québec, des modifications à la *Loi sur les mines* entrées en vigueur dans la dernière décennie ont contribué à éroder le *free mining*. J'ai touché un mot sur quelques-unes de ces mesures dans les chapitres 3 et 4 : droit de l'État d'interdire la prospection sur des territoires d'intérêt public, obligation pour les compagnies minières d'obtenir le consentement du propriétaire avant d'effectuer des travaux d'exploration sur son terrain et interdiction de l'expulser à cette étape d'un projet, droit des MRC de délimiter des territoires incompatibles avec l'activité minière. Une liste plus exhaustive dressée par Québec meilleure mine (2014) met également en exergue que l'État peut désormais assortir le bail minier de conditions pour éviter les conflits d'usage du territoire et interdire ou encadrer de façon plus stricte les activités minières dans les réserves de l'État. Par ailleurs, les compagnies minières ont perdu les droits spéciaux qui leur permettaient de détourner, drainer ou aménager des cours d'eau et peuvent se voir révoquer leur droit minier si elles sont reconnues coupables à certaines infractions (Québec meilleure mine 2014). L'Ontario, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont aussi commencé à réduire la portée du *free mining* sur leur territoire (*Ontario Mining Act*, *Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act*, *Loi sur les ressources minérales des Territoires du Nord-Ouest*). Ces juridictions ont entre autres ajouté des mesures pour répondre à l'obligation constitutionnelle d'informer, de consulter et d'accommoder les Autochtones. Toutes les activités minières qui y sont proposées doivent en outre être évaluées pour déterminer si elles sont conformes aux plans d'aménagement du territoire existants.

Le vent de changement ne souffle toutefois pas avec la même vigueur partout au pays. Selon l'organisme British Columbia Mining Law Reform (s. d. [2019]), la Colombie-Britannique tirerait de l'arrière en matière de réduction du *free mining*. Clogg (2013 : 1-2, traduction libre) y voit un décalage incohérent entre l'évolution de l'économie de cette province et celle de ses lois : « D'autres industries qui dépendent des richesses naturelles de la Colombie-Britannique, comme le tourisme, contribuent davantage au PIB provincial que l'exploitation minière et emploient beaucoup plus de personnes. Pourtant, nos lois anachroniques sur les mines continuent de privilégier l'industrie minière par rapport aux autres secteurs ». J'aborderai cette tension qui se trouve au cœur de la construction de l'espace minier de

l'Abitibi dans le prochain chapitre, à travers l'analyse du discours sur la richesse que crée l'industrie minière.

Le deuxième élément que ce chapitre met en lumière est la participation active de l'État dans l'attribution et la consolidation de la vocation minière de l'Abitibi. L'établissement du potentiel minier de la région au tournant du XX^e siècle donne le coup d'envoi. Il préside à l'instauration d'un soutien public aux initiatives privées de développement minier en Abitibi : acquisition de données géoscientifiques, construction de routes, organisation de formations, mise sur pied de services techniques, financement des groupes de recherche, etc. À ces éléments s'ajoutent des mesures incitatives financières qui encouragent les intervenants miniers dans leurs activités et une fiscalité dont profitent particulièrement ceux qui s'aventurent dans le nord de la province. Vallières (2012 : 274) note que c'est grâce à cet éventail de mesures publiques que l'Abitibi s'est positionnée progressivement comme le « cœur de l'industrie minière québécoise ».

En ce sens, la position « avantageuse » de l'Abitibi en termes miniers décrite par les participants en introduction ne relève pas du hasard. Ce chapitre a montré qu'elle est le fruit d'une volonté politique qui s'est traduite simultanément par de fortes mesures de soutien aux activités minières et de faibles des mesures de protection de l'environnement et de la population. D'hier à aujourd'hui, l'État a utilisé la concentration de main-d'œuvre, de fournisseurs de biens et de services, d'établissements de formation et de recherche et de services techniques rattachés à l'industrie minière en Abitibi pour justifier la pertinence de développer de nouveaux projets miniers dans la région. Ces derniers, en retour, ont servi à motiver l'implantation d'autres initiatives ou programmes publics destinés au secteur minier en Abitibi. D'aucuns verront une circularité dans cette logique : *ad vitam aeternam*, les nouveaux investissements miniers sont légitimés par les investissements miniers antérieurs. Cercle vertueux ou cercle vicieux? La question est sujette à débat. Ce qui est clair, c'est que les pratiques de l'État ont participé à faire de l'Abitibi une région minière et qu'elles entretiennent cette vocation encore aujourd'hui.

5.4 Conclusion

Dans ce chapitre, j'ai analysé les deux principales missions de l'État en matière de développement minier : celle de soutenir les activités minières et celle de protéger l'environnement et la population. Ancrés lorsque possible en Abitibi, les résultats de cette analyse permettent une compréhension fine du rôle de l'État dans le processus de construction des espaces miniers au Québec et de l'espace minier de l'Abitibi spécifiquement. Ce faisant, ils fournissent une partie de la réponse à ma question de recherche. Ils exposent effectivement la participation au processus de construction de l'espace minier de l'Abitibi de l'un des trois groupes d'acteurs visés par ma question de recherche : l'État. Par ailleurs, la perspective historique sur les pratiques publiques en matière de développement minier, particulièrement visible dans la première partie du chapitre, permet d'apprécier la façon dont ces pratiques ont évolué avec les années. Ce retour dans le temps éclaire la question de recherche en révélant la nature des efforts consentis par l'État dans la construction de l'espace minier de l'Abitibi depuis le début du XX^e siècle.

Le chapitre qui suit affermira les constatations établies ici en examinant le principe qui a historiquement guidé les pratiques de l'industrie minière et de l'État en matière de développement minier, à savoir l'importance de la richesse créée par les activités minières.

Chapitre 6 L'espace conçu : les mines au service de la « création de richesse »

Lorsqu'il est question de développement minier au Québec, l'industrie minière autant que l'État soulignent à grands traits la richesse créée par les activités minières. À l'ouverture de la mine Canadian Malartic, le ministre des Ressources naturelles Serge Simard avait ainsi annoncé : « Le projet correspond à nos valeurs, tant en matière d'environnement que de responsabilité sociale et de *création de richesse* » (MRN 2011 : en ligne, je souligne). Alors qu'elle était propriétaire de cette mine, Osisko (2010 : 8) présentait la « création de richesse pour le milieu ainsi que pour ses actionnaires » comme une des valeurs qui lui étaient chères. La compagnie d'exploration Ressources Cartier se définit similairement comme étant « axée sur la création de richesse pour ses actionnaires » (Ressources Cartier 2010 : en ligne). La stratégie minérale du MRN indique mettre « tous les outils en place pour construire un Québec plus riche » (MRNF 2009 : 46) et sa première orientation s'intitule justement « Créer de la richesse ». L'idée se retrouve même à l'article 17 de la *Loi sur les mines*, qui stipule que la loi vise à assurer « aux citoyens du Québec une juste part de la richesse créée par l'exploitation des [...] ressources » minérales de la province.

Souvent, l'affirmation qui veut que le développement minier crée de la richesse n'est accompagnée d'aucune explication. Le site Web l'AMQ en offre un exemple parmi d'autres alors qu'il accueille l'internaute avec un défilé de photos qui arborent des slogans, dont : « L'industrie minière, créatrice de richesse pour le Québec » (figure 16, p. 196). Posée comme un fait qui va de soi, l'affirmation invite à être approfondie et c'est l'objectif que je poursuis dans le présent chapitre.

Lors des entrevues, les participants de l'industrie minière, du MRN et de SOQUEM ont utilisé l'expression dans le cadre du même argumentaire, à savoir que l'industrie minière était essentielle pour l'économie du Québec. J'exposerai les conceptions de la richesse créée par les mines sous-jacentes à cet argumentaire et leurs assises dans la première partie du chapitre. Dans la deuxième partie du chapitre, je m'intéresserai à la prépondérance historique de l'idée

Figure 16 Une partie de la page d'accueil du site Web de l'AMQ, 2022



Source : Association minière du Québec (s. d.-b)

selon laquelle l'industrie minière est créatrice de richesse. Lorsque possible, je mettrai en relation le discours de l'État et de l'industrie minière avec l'évolution du développement minier en Abitibi afin d'en apprécier les convergences et divergences. En dernière analyse, ce chapitre sur l'espace conçu du développement minier illustrera l'influence des discours sur les pratiques. Il permettra en effet de révéler la vision derrière les actions de l'industrie minière, présentées au chapitre 4, et celles de l'État, présentées au chapitre 5.

6.1 Création de richesse : plusieurs sens, une même conséquence

Dans le discours des participants rattachés au secteur minier, la « création de richesse par le développement minier » a revêtu trois sens : la fabrication d'objets matériels, l'injection de capitaux étrangers et la génération de retombées économiques et fiscales. Les deux premiers sont davantage liés au processus de création lui-même alors que le troisième se concentre sur le résultat de ce processus. Dans tous les cas cependant, les participants tiraient le même constat : parce que le développement crée de la richesse, l'État doit le soutenir.

6.1.1 Fabrication d'objets matériels

Deux participants m'ont indiqué que les mines créaient de la richesse parce qu'elles donnaient naissance à quelque chose qui n'existait pas avant. Ce pouvait être des lingots d'or, d'argent ou de platine, des boulettes de fer, du concentré de cuivre ou de nickel, du métal de zinc, etc. Un participant explique : « Les ressources naturelles c'est la seule place où il se

crée de la richesse, car on extrait un produit de la terre et on le transforme en objet. C'est concret. Ce n'est pas comme les bulles technologiques ». La dernière phrase de ce commentaire est plus difficile à interpréter. Peut-être le participant opposait-il les produits tangibles issus du développement minier aux biens immatériels qui se vendent et s'achètent sur Internet (p. ex. données informatiques). Toutefois, l'opposition aux bulles technologiques, comme celle de 1995-2001 qui a suivi la popularisation du réseau Internet, me semble moins juste puisqu'une flambée du prix des métaux provoque généralement une bulle spéculative dans le secteur minier.

Le scandale Bre-X, analysé par Tsing (2000), est un exemple de ce type de spéculations. Bre-X était une petite compagnie d'exploration canadienne qui, en 1994, clamait avoir repéré un gisement aurifère sur l'île de Bornéo. Au fil des mois, elle indiquait découvrir des quantités toujours plus grandes d'or, ce qui a suscité une ruée vers ses titres, inscrits à la Bourse de Vancouver. En 1997, à l'apogée des attentes, Bre-X révéla qu'elle n'avait, en vérité, jamais trouvé d'or. L'annonce qu'elle avait floué des milliers d'investisseurs canadiens et états-uniens provoqua un effondrement du cours de la bourse (Tsing 2000). À la suite de cette fraude, l'Autorité des marchés financiers du Québec a mis en place le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers*. Rattaché à la *Loi sur les valeurs mobilières*, ce règlement encadre la façon dont les compagnies d'exploration présentent l'information scientifique et technique relative à leurs projets. Il les oblige par exemple à produire un rapport technique qu'une personne qualifiée⁸⁶, imputable en cas de problème, doit approuver.

Le Règlement exige aussi que les ressources minérales soient présentées distinctement des réserves minérales. Je m'attarderai un instant à cette exigence, car elle est importante au regard de la vision de la création de richesse exposée ici. Au Québec, l'industrie minière adhère à la définition de ressources et de réserves de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM). Fondé en 1898 et basé à Westmount, cet organisme à but non lucratif a pour mission de « cultiver les connaissances, les meilleures pratiques et

⁸⁶ Une personne qualifiée doit remplir quatre conditions : être un ingénieur minier ou un géoscientifique, compter au moins cinq ans d'expérience dans le domaine minier, posséder une expérience pertinente en lien avec le projet minier et le rapport technique 43-101 et être membre en règle d'une association professionnelle (*Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers*, article 1.1).

l'innovation pour soutenir [ses] membres, améliorer la sensibilité à l'industrie des minéraux dans la société et faire évoluer l'industrie de manière responsable » (ICM 2019 : en ligne). Le Comité permanent de l'ICM sur les définitions des réserves (2014) définit les termes de la façon suivante :

Ressource minérale : « Une concentration ou une occurrence de substance solide présentant un intérêt économique dans ou sur la croûte terrestre dont la forme, la teneur (ou qualité) et la quantité sont telles qu'elles présentent des perspectives raisonnables d'extraction rentable à terme » (p. 3). Les ressources minérales sont subdivisées, par ordre croissant de degré de confiance géologique, en ressources minérales présumées, indiquées et mesurées.

Réserve minérale : « La partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées et/ou indiquées. Elles [...] sont définies par des études de préfaisabilité ou de faisabilité » (p. 5). Les réserves minérales sont subdivisées, par ordre croissant de degré de confiance, en réserves minérales probables et réserves minérales prouvées.

La séparation des deux données vise à mettre un terme à la pratique frauduleuse qui consiste à gonfler les réserves minérales en leur ajoutant les ressources minérales. Utilisé pour attirer les investisseurs, ce stratagème donne l'impression qu'une compagnie d'exploration a établi la présence d'une grande quantité de minerai alors qu'une fraction n'est que supposée. Cette fraction n'existe pas réellement encore et peut-être n'existera-t-elle jamais, une fois les études appropriées réalisées. Selon la présente vision, seules les activités liées à l'extraction des réserves minérales prouvées et à leur transformation créent de la richesse.

6.1.2 Injection de capitaux étrangers

Quelques participants ont signifié que le développement minier créait de la richesse parce que des investissements étrangers l'alimentaient; il permettait donc d'injecter de « l'argent neuf » dans l'économie de la province. Pour être bien comprise, cette vision gagne à être mise en relation avec les données minières de l'ISQ.

L'ISQ récolte des informations sur l'emplacement du siège social des compagnies de forage, d'exploration et de mise en valeur ainsi que d'aménagement de complexes miniers au

Québec. Du côté des entreprises de forage, les investissements ne sont pas étrangers puisque toutes ont leur siège social au Québec, du moins ces treize dernières années (Beullac 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, Madore 2014, 2015, 2019, 2020, 2021, Madore et Caron 2016, 2017, 2018a). L'affirmation sur l'argent frais apporté par le développement minier doit donc d'emblée être nuancée.

Du côté des investissements en exploration et en mise en valeur, le pourcentage qui provient de compagnies dont le siège social est au Québec n'a fait que décroître entre 2008 et 2020, passant de 47 % à 16 % (tableau 15, p, 200). Toutefois, cette diminution ne s'est pas faite au profit de compagnies d'exploration basées à l'extérieur du Canada est demeuré relativement stable durant cette période, en moyenne autour de 13 %.

Du côté des travaux relatifs aux complexes miniers, l'injection d'argent frais est plus importante. Dans le tableau 15, le pourcentage attribué à des compagnies québécoises est assez faible : il se situe en moyenne à 16 % et a même baissé sous la barre des 5 % en 2020. À cet égard, Madore et Caron (2016 : 7) font remarquer :

Dans la foulée des fusions et acquisitions qui s'opèrent à l'échelle mondiale, le Québec a vu le nombre de sociétés minières québécoises et canadiennes qui réalisent des travaux en aménagement de complexes miniers diminuer au profit de sociétés dont le siège se trouve à l'étranger. Ainsi, en 2010, les projets d'aménagement minier sous le contrôle de sociétés étrangères ne comptaient que pour 25,3 % des investissements en aménagement de complexes miniers au Québec, et cette proportion est passée à 66,0 % en 2011.

Entre 2012 et 2020, la proportion d'investissements étrangers a oscillé entre 42 % et 63 %. Elle représente en moyenne la moitié des investissements dans les complexes miniers.

Afin de donner une idée des sommes d'argent frais en jeu, je prendrai pour exemple les investissements miniers réalisés au Québec en 2020. Selon l'ISQ, les compagnies ont dépensé cette année-là 534 M\$ en travaux d'exploration et de mise en valeur et 2,3 G\$ dans leurs complexes miniers, pour un total de 2,8 G\$ (Madore 2021). *Stricto sensu*, les capitaux étrangers représentaient 17 % des investissements en exploration et en mise en valeur, donc

90,8 M\$, et 50 % des investissements dans les complexes miniers, donc 1,1 G\$, pour un total de 1,2 G\$. Ainsi, dans l'ensemble, 43 % des investissements miniers réalisés au Québec en 2020 ont permis d'injecter de l'argent neuf dans l'économie de la province, dans des proportions différentes selon l'étape du développement minier. Ceux-ci correspondent à 0,3 % du produit intérieur brut (PIB) du Québec (Beaulieu et coll. 2021). La situation est similaire depuis 2008.

Tableau 15 Répartition de l'investissement minier selon le siège social des compagnies actives au Québec, 2008 à 2020

Année	Exploration et mise en valeur		Complexes miniers	
	Québec	Extérieur du Canada	Québec	Extérieur du Canada
2008	47 %	11 % ^a	25 %	37 % ^a
2009	41 %	5 % ^a	46 % ^b	19 % ^a
2010	36 %	9 % ^a	49 % ^b	27 % ^a
2011	30 %	11 % ^a	10 %	67 % ^a
2012	nd	nd	9 %	62 %
2013	43 %	13 %	7 %	62 %
2014	41 %	12 %	3 %	46 %
2015	33 %	21 %	13 %	47 %
2016	31 %	13 %	14 %	43 %
2017	26 %	11 %	12 %	43 %
2018	28 %	13 %	12 %	43 %
2019	23 %	17 %	11 %	51 %
2020	16 %	17 %	3 %	50 %
Moyenne	33 %	15 % ^c	16 %	50 % ^c

nd : information non disponible

^a Les données sont agrégées et englobent les compagnies dont le siège social est ailleurs qu'au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique, que ce soit au Canada ou dans le monde.

^b Les investissements de plus de 1,1 G\$ engagés par la compagnie montréalaise Osisko pour construire la mine Canadian Malartic expliquent les pourcentages élevés en 2009 et 2010 (Osisko 2012).

^c Le calcul de la moyenne ne compte pas les pourcentages avec un astérisque.

Source : Beullac (2009, 2010, 2011, 2012, 2013), Madore (2014, 2015, 2019, 2020, 2021) et Madore et Caron (2016, 2017, 2018a)

6.1.3 Génération de retombées économiques et fiscales

La vision de la création de richesse la plus commune chez les participants désignait les retombées positives engendrées par les activités minières, pour le Québec en général et en particulier pour les régions qui les accueillent.

6.1.3.1. Bénéfices à l'échelle provinciale

À l'échelle provinciale, les participants ont soutenu que les bénéfices du développement minier étaient d'ordre à la fois économique et fiscal. Le secteur minier jouait selon eux un rôle prépondérant en matière 1) de création d'emplois et de contribution au PIB, et 2) de revenus générés par les impôts et les titres miniers. Pour soutenir leurs propos, les participants se reportaient aux études récentes sur le sujet publiées par l'industrie.

Au cours des dix dernières années, l'industrie minière a commandé quatre études sur le sujet. Deloitte et E&B Data⁸⁷ ont réalisé la première en 2012 pour le compte de Minalliance. Elle répondait à un objectif précis, à savoir justifier les récents investissements dans le secteur minier en détaillant l'importance économique de cette industrie. Le premier paragraphe du sommaire exécutif l'exprime clairement :

L'industrie minière québécoise est en pleine transformation et semble être destinée à jouer un rôle économique grandissant pour le Québec. Dans ce contexte, les activités de l'industrie minière occupent une place importante dans l'espace public québécois, soulevant par la même occasion des interrogations quant à l'apport réel, tant fiscal qu'économique, de l'industrie à la création de richesse pour le Québec. Dans la foulée du Plan Nord et des annonces d'investissements de grande envergure dans le secteur minier au cours des prochaines années, une étude ciblée pour le Québec devenait pertinente pour apporter un éclairage plus complet sur le sujet. (Deloitte et E&B Data 2012 : 2)

⁸⁷ Deloitte, connu sous l'appellation Samson Bélair/Deloitte & Touche au Québec, est un cabinet qui offre « des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers » (Deloitte et E&B Data 2012 : 58). E&B Data une compagnie montréalaise qui se spécialise dans les « études économiques et fiscales relatives à l'investissement » (E&B Data s. d. : en ligne).

EcoTec Consultants⁸⁸ a réalisé les trois études suivantes (2016, 2018 et 2020) pour le compte de l'AMQ. Elles visaient quant à elles à confirmer l'importance économique de l'industrie minière en la quantifiant. La préface du rapport de 2016, signée par la présidente-directrice générale de l'AMQ, est éloquente sur ce point dès sa première phrase :

C'est connu, les activités minières engendrent d'importantes retombées économiques pour le Québec. Mais à quelle hauteur? Quelles régions en bénéficient davantage? C'est ce que l'Association minière du Québec a voulu savoir en commandant cette étude économique.

Avec les 45 000 emplois qu'elle génère, les quelque six milliards de dollars dépensés partout au Québec et le milliard de dollars qu'elle verse au gouvernement, il n'y a pas à dire, l'industrie minière contribue de manière significative au développement socioéconomique du Québec. (EcoTec Consultants 2016 : 4)

Même chose dans les éditions subséquentes. La préface du rapport de 2018 débute de la sorte : « Tous conviendront que l'industrie minière québécoise est un acteur de premier plan pour le développement socioéconomique du Québec » (EcoTec Consultants 2018 : 6). Similairement, la préface du rapport de 2020 met l'accent sur la contribution « très significative au développement économique du Québec » (EcoTec Consultants 2020 : 6). La question à l'origine de ces études n'était donc pas d'évaluer *si* le développement minier était profitable, mais d'exposer l'ampleur de ses contributions économiques. Pour faire cette preuve, les quatre rapports recourent à plusieurs indicateurs. Le tableau 16 (p. 203) en présente quelques-uns.

En ce qui concerne les emplois, les participants ont indiqué que le développement minier créait de la richesse parce qu'il *créait* des emplois. Les rapports soulignent également les emplois *générés* par les dépenses des sociétés minières. Or une lecture attentive des rapports

⁸⁸ EcoTec Consultants est une compagnie de Québec qui « offre des services de calcul des retombées économiques partout au Canada » (EcoTec Consultants 2022 : en ligne).

Tableau 16 Retombées économiques et fiscales des activités minières au Québec

Type de contribution	2010	2014	2016	2018
Emplois soutenus^{a, b}	39 493	45 563	40 538	48 006
	1,0 %	1,1 %	1,0 %	1,1 %
Contribution au PIB^c	3,6 G\$	7,7 G\$	7,7 G\$	9,0 G\$
	1,1 %	2,1 %	2,2 %	2,4 %
Revenus fiscaux et parafiscaux	1,0 G\$	1,0 G\$	1,0 G\$	1,3 G\$
Impôt sur le revenu des travailleurs	275 M\$	301,6 M\$	274,3 M\$	344,3 M\$
TVQ et autres taxes provinciales ^d	43 M\$	177,3 M\$	194,8 M\$	220,9 M\$
Droits miniers	318 M\$	121,1 M\$	106,4 M\$	287,0 M\$
Revenus parafiscaux ^e	406 M\$	418,0 M\$	386,0 M\$	480,2 M\$

^a Deloitte et E&B Data calculent les emplois directs et indirects (chez les fournisseurs) alors qu'Ecotec Consultants calcule aussi les emplois induits, c'est-à-dire les emplois générés par les dépenses de consommation des travailleurs.

^b J'ai calculé le pourcentage à l'aide des données de l'ISQ (Demers et Rabemananjara 2017, 2019, Dorion 2011, Kilolo-Malambwe et Rabemananjara 2015).

^c J'ai calculé le pourcentage à l'aide des données sur le PIB de Statistique Canada (2022).

^d Taxes sur l'essence, taxes foncières, taxes scolaires, etc.

^e Versements des travailleurs ou des employeurs au Fonds des services de santé (FSS), au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), à la Régie des rentes du Québec (RRQ) et à la CNESST.

Source : Deloitte (2012) et EcoTec Consultants (2016, 2018, 2020)

révèle que les auteurs utilisent de façon interchangeable les termes « emplois générés » ou « emplois créés » et « emplois soutenus ». Pour l'année 2018 par exemple, ils laissent entendre que l'industrie minière a créé 48 006 emplois, ce qui s'avérerait effectivement une énorme contribution au développement économique de la province. Cependant, la chose est impossible : cette année-là, selon l'ISQ, il s'est créé un total de 38 900 emplois au Québec (Demers et Rabemananjara 2019). L'industrie minière a donc *soutenu* 48 006 emplois, ce qui est bien différent. Si chacun de ces emplois est important, dans l'ensemble, ils ne représentent que 1 % du nombre total d'emplois du Québec en 2018. En outre, se rappeler que ces données comprennent l'emploi direct, indirect et parfois, induit est essentiel puisque cette addition gonfle les chiffres.

En ce qui a trait à la contribution de l'industrie minière au PIB, elle n'est pas calculée de la même manière selon les rapports. Ecotec Consultants (2016 : 19) explique sa méthode ainsi :

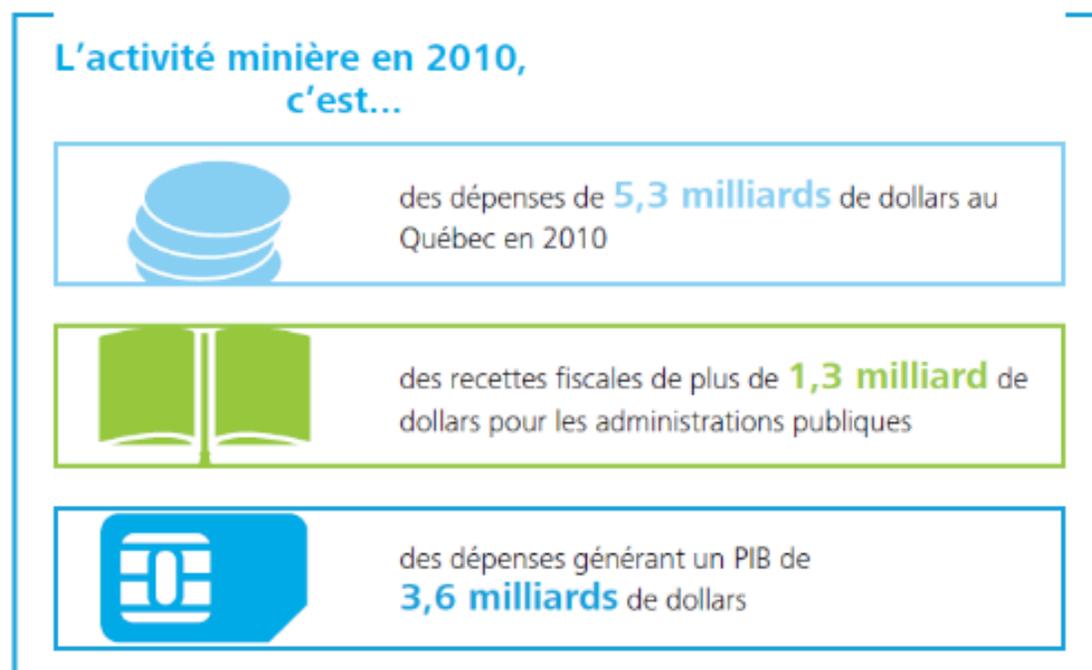
Le PIB représente la contribution à l'activité économique telle que mesurée par la valeur ajoutée. Le PIB est composé de salaires et traitements et de la rémunération des autres facteurs de production (par exemple les revenus des entreprises avant impôts et les amortissements). Le PIB inclut aussi les taxes indirectes nettes de subventions. La somme de ces composantes donne la valeur ajoutée. Cette dernière permet d'estimer la contribution nette d'une industrie à l'économie du Québec.

Deloitte et E&B Data (2012 : 31) tiennent quant à eux compte des dépenses d'exploration, d'exploitation et d'investissement des compagnies minières ainsi que du PIB généré par le réseau des fournisseurs. Or même en supposant des variations annuelles dans les dépenses et les revenus des compagnies minières, l'ordre de grandeur de la contribution de l'industrie minière diffère manifestement selon la méthode de calcul du PIB. Les consultants auraient-ils pu utiliser une autre méthode et parvenir à un autre résultat? Il est probable que oui. Dans ce contexte, la contribution de l'industrie minière au PIB de la province doit être considérée avec circonspection. En outre, le PIB d'une année ne reflète pas les investissements publics antérieurs qui portent leurs fruits à ce moment.

Je tiens à souligner un autre élément relativement à cet indicateur. Dans les rapports, les auteurs font grand cas des milliards de dollars qu'apporte chaque année l'industrie minière au PIB du Québec (ou au regard d'autres indicateurs). La figure 17 (p. 205) présente une infographie sur le sujet tirée du rapport de Deloitte et E&B Data (2012). Dans l'absolu, ces nombres sont importants. Leur poids relatif, cependant, l'est beaucoup moins : la contribution annuelle de l'industrie minière au PIB de la province n'est que de 1 ou 2 % depuis 2010. Ce pourcentage qui fournit une autre perspective sur les sommes mentionnées n'est jamais indiqué dans les rapports.

À l'égard des revenus fiscaux et parafiscaux, ils atteignent eux aussi le milliard de dollars pour les années évaluées. Seuls les droits miniers sont spécifiques à l'industrie minière; toute compagnie est assujettie aux autres impôts, taxes et cotisations indiqués dans le tableau 16 (p. 203). Selon les participants, la contribution de l'industrie minière sur ce point est importante en raison des salaires élevés des employés. Comme le taux d'imposition est

Figure 17 Les milliards de dollars de retombées économiques de l'industrie minière, 2010



Source : E&B Data (2012 : 6)

progressif au Québec, ceux-ci permettent à l'État d'engranger plus d'impôts que les salaires plus faibles d'autres industries. À titre d'exemple, en 2018 le revenu annuel moyen des particuliers de 16 ans et plus était de 43 200 \$ (ISQ 2021) alors que salaire annuel moyen des travailleurs de l'industrie minière était de 103 823 \$ (EcoTec Consultants 2020). Les participants voyaient la même logique avec les revenus parafiscaux en ce qu'ils constituent un pourcentage du salaire de l'employé ou de la masse salariale de l'employeur. Quant aux taxes, les participants établissaient une corrélation entre le salaire et les dépenses. Selon eux, plus une personne dispose d'un gros salaire, plus elle dépense. Conséquemment, elle paie davantage de taxes de vente (parce qu'elle dépense beaucoup), de taxes sur l'essence (parce qu'elle possède un gros véhicule qui consomme beaucoup d'essence) et de taxes foncières et scolaires (parce qu'elle possède une grande maison). Un participant résume les bénéfices fiscaux qui proviennent du développement minier en affirmant : « Les impôts des particuliers et les taxes à consommation, en plus de ce que paient les entreprises, font en sorte que l'État se retrouve avec énormément de revenus. Pour un gouvernement, l'industrie minière c'est une vraie mine d'or, que ce soit une mine de cuivre ou peu importe ».

Mes connaissances limitées en fiscalité et en économie ne me permettent pas de procéder à une critique fine de la méthodologie sur laquelle s'appuient ces études. Cela dit, deux limites me semblent évidentes. Considérons d'abord les explications d'Ecotec Consultants (2020 : 29, je souligne) à propos des calculs derrière ses résultats :

Les données au sujet des emplois directs par région ont été *fournies par les sociétés minières* et représentent le *lieu de résidence permanente* des travailleurs et non le lieu de travail. En d'autres mots, ces emplois sont comptabilisés dans la région où l'argent des revenus de travail sera *probablement* dépensé. Les emplois indirects à l'échelle de tout le Québec ont été *estimés* à l'aide d'une simulation du modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Les passages en italiques font premièrement ressortir que c'est l'industrie minière qui a fourni les données qui concernent les emplois directs. Bien que le Code civil du Québec présume la bonne foi (articles 6, 7 et 1375), l'intérêt des compagnies minières à démontrer les bénéfices de leurs activités, particulièrement dans un document commandé à cet effet, ne doit pas être perdu de vue.

Deuxièmement, le nombre d'emplois indirects et induits représente une estimation basée entre autres sur la supposition que les détenteurs d'emplois directs dépensent leurs revenus dans la région où ils habitent. Selon au moins deux participants, cette supposition est inexacte. Nombreux seraient les travailleurs du secteur minier de l'Abitibi, par exemple, qui effectueraient leurs achats importants à l'extérieur de la région parce qu'ils peuvent se déplacer dans les villes qui offrent des choix plus diversifiés (p. ex. à Montréal).

En prenant un pas de recul, on voit que l'industrie minière a commandé ces études sur la richesse qu'elle créait dans un contexte où ses activités étaient critiquées sur plusieurs fronts au Québec (voir l'introduction). Cette situation aide à comprendre le fort accent placé sur l'importance des retombées économiques et fiscales du secteur minier. Rappelons-nous aussi qu'en 2009, le VGQ avait reproché au MRN de ne pas être en mesure d'évaluer les retombées du développement minier Québec et donc de ne pas savoir si ses investissements dans ce secteur étaient rentables (Lambert et coll. 2009). En réponse à cette critique et en parallèle aux études de l'industrie minière, le MRN a réalisé deux études d'impact économique du

secteur minier québécois, d'abord par lui-même (MRNF 2011b) puis en mandatant le ministère des Finances (2015). Les résultats de ces deux études rejoignent ceux des études de l'industrie minière. En effet, le MRN (2011b : 20) affirme par exemple que « le secteur minier contribue notablement à l'économie du Québec » et le ministère des Finances (2015 : 43), que le secteur minier « a créé ou maintenu un grand nombre d'emplois directs et indirects bien rémunérés » entre 2000 et 2011. Ce dernier conclut que pour la période évaluée, « le secteur minier a généré un impact financier net positif pour les finances publiques » (Ministère des Finances 2015 : 43); en termes clairs, il soutient que les revenus tirés du secteur minier par l'État ont été supérieurs aux dépenses qu'il a engagées. Encore ici, la prudence est de rigueur à l'égard des résultats. Une lecture attentive du rapport révèle que le ministère des Finances a considéré seulement les dépenses budgétaires réalisées par le MRN. Il a ainsi laissé de côté les subventions versées aux organismes de recherche dans le domaine minier par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Il a négligé de prendre en compte les fonds publics octroyés à des organismes impliqués dans le développement minier comme SOQUEM, l'Institut national des mines, les chaires de recherche et les programmes universitaires en génie des mines (chapitre 5). L'exercice a aussi fait fi des dépenses de l'État en lien avec les effets sociaux et environnementaux du développement minier. Comptabiliser les centaines de millions de dollars nécessaires à l'État pour restaurer les sites miniers contaminés à sa charge aurait sans aucun doute donné un tout autre résultat – et ce n'est là qu'un exemple. Relativiser l'ampleur de la richesse créée par les mines est ici aussi important.

6.1.3.2 Bénéfices à l'échelle régionale

Recourant au jargon économique, un employé du MRN m'a dressé une longue liste des bénéfices qu'apportait selon lui le développement minier à l'échelle locale :

Il y a les effets directs qui sont les emplois lors de la construction et les emplois en cours de production. Il y a les effets indirects qui sont des frais payés à des sous-traitants. Là, je peux t'en nommer : du transport, de l'informatique, du marketing, ça peut être la cafétéria donnée à concession, la fourniture de services, je ne sais pas moi, location automobile, transport aérien, hébergement, restauration. [...] Puis il y a les effets induits. Ça c'est que la masse salariale versée aux directs et aux indirects génère de l'activité économique parce que les

gars vont consommer. Ils vont acheter des skidoos, des quatre roues, des gros pick-up, des Seadoos, des chaloupes, une grosse maison, un spa. Les familles aussi vont consommer, alors ça veut dire qu'il y a plus de salons de coiffure, plus de restaurants, plus d'investissements en rénovation, etc. [...] Ensuite, les entreprises minières vont faire vivre des usines de première transformation, comme l'affinerie CCR⁸⁹ à Montréal-Est, CEZinc⁹⁰ à Valleyfield, [Rio Tinto] Fer et Titane à Sorel.

Les participants du MRN, de SOQUEM comme de l'industrie minière s'entendaient sur ces éléments. Ils estimaient que la présence de l'industrie minière dans une région était gagnante principalement sur deux plans interreliés. Le premier était qu'elle fournissait des emplois bien rémunérés et le deuxième, que les commerçants tiraient profit du pouvoir d'achat des travailleurs du secteur minier, plus enclins à dépenser qu'à économiser.

Le discours des participants sur les retombées économiques régionales du développement minier rejoint celui qui se trouve dans les documents relatifs aux projets miniers et dans les rapports de développement durable des compagnies minières. Les exemples de documents de ce type sont légion. Dans la brochure sur la mine Canadian Malartic citée plus haut, Osisko (2012) souligne avoir :

- Construit un complexe minier qui a nécessité « des investissements totalisant plus de 1 milliard \$, dont plus de la moitié directement en Abitibi-Témiscamingue » (p. 9);
- Favorisé l'embauche de main-d'œuvre locale : en 2011, 37 % de ses employés habitaient à Malartic, 13 % habitaient dans des villes avoisinantes et 48 % vivaient ailleurs en Abitibi-Témiscamingue (p. 45);
- Réalisé 60 % de ses achats de biens et de services à des fournisseurs basés en Abitibi-Témiscamingue, dont 12 % à Malartic (p. 51);
- Versé 2,2 M\$ en taxes foncières à la Ville de Malartic en 2011 (p. 53).

⁸⁹ CCR : Canadian Copper Refinery. Mise sur pied en 1931, cette affinerie de cuivre appartient aujourd'hui à la compagnie Glencore, propriétaire de la fonderie Horne à Rouyn-Noranda (Affinerie CCR 2021).

⁹⁰ CEZinc : Canadian Electrolytic Zinc. Fondée en 1961, cette affinerie électrolytique de zinc est aussi une compagnie de Glencore (CEZinc 2021).

De même, dans la section *La Fonderie Horne, partenaire du développement économique local* du site Web de la fonderie Horne, Glencore (2022a : en ligne) indique : « Le développement des régions où nous exerçons nos activités est pour nous une priorité. À la Fonderie Horne, nous embauchons principalement de la main-d'œuvre locale et nous nous approvisionnons le plus possible localement ». Pour l'année 2020, la compagnie établissait son « apport économique direct » à 67 M\$ en achat de biens et services régionaux, 80 M\$ en rémunération et avantages sociaux et 2 M\$ en taxes versées aux localités (Glencore 2022a).

Pour 2020, Glencore relevait également avoir offert 660 k\$ en dons à la collectivité et en commandites, sans compter les actions bénévoles (Glencore 2022a). Plusieurs participants ont mentionné le financement d'activités et de services comme une autre contribution des compagnies minières à la vie des communautés où elles sont implantées. L'un d'eux a témoigné : « On le voit en Abitibi entre autres, les compagnies minières supportent beaucoup de choses en ville, que ce soient les hôpitaux, les festivals d'été, les organismes sportifs, l'art, la culture... Ils sont très présents. Ils investissent beaucoup de fonds là-dedans ». Le Programme de partenariat communautaire de Glencore, par l'entremise duquel les 660 k\$ cités plus haut ont été octroyés, privilégie les dons aux organismes qui œuvrent dans l'un des six secteurs suivants : la santé, la culture et les arts, l'environnement et le développement durable, l'économie et la création d'emplois, l'éducation ainsi que le développement social et communautaire (Glencore 2022b). Un Comité des sages, formé de représentants de la communauté, conseille la fonderie Horne dans la distribution des fonds. Le Fonds Essor Canadian Malartic finance aussi six créneaux : la santé et le bien-être, la culture et les arts, l'environnement, le soutien aux familles à faible revenu, les sports et les loisirs ainsi que les services sociaux. Créé en 2008 « afin de laisser un héritage positif aux générations futures », il « vise à favoriser la qualité de vie et l'épanouissement des citoyens de Malartic ainsi que l'essor à long terme de la ville grâce à la promotion et au soutien d'initiatives ayant un impact durable sur le développement économique, social et culturel » (Mine Canadian Malartic 2021c : 101). Le Fonds Essor Canadian Malartic est doté de 150 k\$ annuellement, auxquels s'ajoute chaque année la somme perçue par la vente des huiles usées de la mine (Partenariat Canadian Malartic 2017).

Le tableau 17 présente les retombées économiques du développement minier sur le plan des emplois selon les régions administratives à partir des analyses réalisées par la firme Ecotec Consultants. En faisant abstraction des limites méthodologiques présentées à la section précédente, quelques éléments méritent d’être mis en exergue ou contextualisés. D’abord, bien qu’il soit l’une des trois principales régions minières sur le plan des livraisons minérales (ISQ 2020c), le Nord-du-Québec compte moins de 3 % des emplois générés par le

Tableau 17 Moyenne des emplois directs, indirects et induits soutenus par les dépenses d’exploration et d’exploitation des compagnies minières entre 2014 et 2018

Région administrative	Emplois directs	Emplois indirects	Emplois induits	Total	Proportion
Abitibi-Témiscamingue	5 346	4 780	2 125	12 251	27,7 %
Côte-Nord	2 286	2 328	832	5 546	12,5 %
Montérégie	1 277	1 787	764	3 828	8,7 %
Montréal	403	2 602	733	3 738	8,5 %
Capitale-Nationale	330	705	498	1 534	3,5 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	772	565	333	1 670	3,8 %
Nord-du-Québec	895	223	142	1 259	2,8 %
Laval	44	561	261	867	2,0 %
Laurentides	144	389	235	768	1,7 %
Chaudière-Appalaches	171	285	236	692	1,6 %
Bas-Saint-Laurent	269	187	202	658	1,5 %
Estrie	178	290	184	652	1,5 %
Mauricie	208	177	154	539	1,2 %
Centre-du-Québec	134	220	166	520	1,2 %
Lanaudière	102	215	155	471	1,1 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	257	70	96	423	1,0 %
Outaouais	46	71	87	205	0,5 %
Reste du Canada	194	5 858	2 528	8 580	19,4 %
Total	13 156	21 314	9 731	44 201	100 %

Source : EcoTec Consultants (2016, 2018, 2020)

développement minier au Québec. Sa petite population contribue certainement à cette situation. Ensuite, le haut pourcentage d'emplois liés au secteur minier en Montérégie vient de la présence de deux usines de première transformation, soit une raffinerie de zinc (CEZinc) et le complexe métallurgique de Rio Tinto pour la transformation du fer et du titane. En ce qui concerne Montréal, elle aussi assez haute dans le classement des régions qui ont le plus fort pourcentage d'emplois liés au secteur minier, plusieurs participants m'ont souligné que cette ville était la plaque tournante du secteur minier de la province. Ils appuyaient cette affirmation en indiquant qu'à Montréal se trouve le plus grand nombre de centres de recherche, d'entreprises de génie-conseil, de fournisseurs de services, d'usines de transformation des métaux et de sièges sociaux de compagnies d'exploration et de production minière. Enfin, il est à noter que près du cinquième des emplois soutenus par les dépenses en exploration et en exploitation réalisées au Québec soit situé à l'extérieur de la province. Le développement minier au Québec crée donc de la richesse en dehors de la province, et ce dans une proportion substantielle. Aucun participant ne m'a mentionné cette réalité et je n'ai lu aucun rapport qui la discutait.

Plutôt, les auteurs affirment et réitèrent, comme le fait le ministère des Finances (2015 : 5), que « les activités minières québécoises constituent un pan important de l'économie régionale et se concentrent majoritairement dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec ». Ecotec Consultants parvient à cette même conclusion dans les trois rapports qu'elle a produits :

Les sociétés⁹¹ minières font une contribution importante à l'économie de plusieurs régions du Québec, particulièrement dans quelques⁹² régions ressources de la province. À ce chapitre, l'industrie minière est très importante pour l'économie des régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec. Dans ces régions, l'industrie minière représente un important pourcentage de l'emploi et du PIB total de l'économie régionale. (EcoTec Consultants 2016 : 54, 2018 : 61, 2020 : 65)

⁹¹ Le mot « entreprises » remplace « sociétés » dans les rapports de 2018 et de 2020.

⁹² Le mot « les » remplace « quelques » dans le rapport de 2020.

Le tableau 18 montre que la moyenne de la proportion des emplois soutenus par l'industrie minière entre 2014 et 2018 varie grandement selon les régions. Le constat est identique pour la moyenne du PIB régional soutenu par l'industrie minière. Les trois régions susmentionnées dans la citation sont celles où les activités minières sont les plus nombreuses et conséquemment, celles qui reçoivent le plus de retombées économiques du développement minier.

Tableau 18 Moyenne de la contribution de l'industrie minière aux emplois dans la région et au PIB régional entre 2014 et 2018

Région administrative	Proportion des emplois de la région soutenus par l'industrie minière	Proportion du PIB régional soutenu par l'industrie minière
Abitibi-Témiscamingue	20,3 %	36,1 %
Côte-Nord	13,9 % ^a	26,3 %
Nord-du-Québec	13,9 % ^a	26,1 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1,9 %	2,8 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1,3 %	2,2 %
Bas-Saint-Laurent	1,2 %	1,3 %
Montréal	0,7 %	1,2 %
Laval	0,6 %	0,8 %
Centre-du-Québec	0,6 %	0,7 %
Capitale-Nationale	0,6 %	0,5 %
Mauricie	0,5 %	0,6 %
Estrie	0,5 %	0,6 %
Montréal	0,5 %	0,4 %
Chaudière-Appalaches	0,4 %	0,6 %
Laurentides	0,3 %	0,6 %
Lanaudière	0,3 %	0,5 %
Outaouais	0,3 %	0,2 %

^a Ce pourcentage comprend les emplois dans deux régions : la Côte-Nord et le Nord-du-Québec.

Source : EcoTec Consultants (2016, 2018, 2020)

À propos des retombées économiques du développement minier en Abitibi-Témiscamingue, sur la Côte-Nord et dans le Nord-du-Québec, quelques participants ont soutenu que leur importance était cruciale pour la survie de ces régions :

L'industrie minière est moins importante que l'industrie touristique. L'industrie minière ce n'est pas 50 % du PIB du Québec, contrairement à ce qu'on essaie de nous faire penser bien des fois en nous disant que c'est incontournable. L'affaire avec les mines c'est que ça ne donne pas des jobs au Québec, ça donne des jobs dans des régions où y'a pas de jobs. C'est ça la différence. C'est pour ça que d'un point de vue politique ou d'économie provinciale, les mines sont si importantes que ça : oui, c'est peut-être juste 15 % du PIB, mais c'est dans des régions où y'a pas de tourisme. T'sais, qui va visiter Sept-Îles ou Val-d'Or?

L'industrie minière créerait donc de la richesse à des endroits où le faire serait impératif. Selon un participant, « la réalité c'est que les mines amènent beaucoup d'emplois et si ce n'était pas de ça, la Côte-Nord serait pas mal fermée et l'Abitibi serait fermée, ça c'est clair et net ». Ainsi, le Nord-du-Québec détiendrait certes un plus petit pourcentage des emplois soutenus au Québec par les dépenses d'exploration et d'exploitation des compagnies minières que Montréal. Cependant, le poids des emplois miniers serait beaucoup plus important dans l'économie de la région que dans celle de la métropole et donc, la création de richesse le serait aussi.

6.1.4 Les obligations de l'État liées au caractère indispensable des mines

Selon les participants de l'industrie minière, du MRN et de SOQUEM, l'apport des activités minières au bien-être économique et par extension social du Québec et des régions était indiscutable. Plus encore, parce qu'il est créateur de richesse, le développement minier serait indispensable. Ils sont effectivement plusieurs à avoir soutenu que sans les activités minières, le filet social des Québécois serait mis à mal, car « l'argent qui va au gouvernement va retourner en éducation, en soins de santé, etc. » (SOQUEM). Ainsi, une industrie minière québécoise prospère permettrait ainsi à « la roue de l'économie de tourner » et à l'État de maintenir les services qu'il offre à sa population.

Avant d'aborder les conséquences de cette vision du développement minier, une remarque sur l'utilisation des revenus des activités minières s'impose. J'ai soulevé précédemment dans ce chapitre que le seul revenu propre au développement minier est celui tiré des droits miniers. Contrairement aux autres taxes et impôts perçus par l'État grâce aux activités minières (à l'instar de toute autre activité économique), le montant des droits miniers est affecté spécifiquement au volet patrimoine minier du Fonds des ressources naturelles (article 17.12.17, *Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune*). Le Fonds des ressources naturelles sert à financer certaines activités du MRN. L'État a décrit la pertinence du volet patrimoine minier de la façon suivante lorsqu'il l'a créé en 2008 (Ministère des Finances 2008 : F.38) :

Afin d'assurer la stabilité du financement des travaux de Géologie Québec et d'en faciliter la planification, le gouvernement annonce la création du Fonds du patrimoine minier. Le fonds sera entièrement financé par les redevances versées par les entreprises en retour de l'exploitation des ressources minérales sur le territoire québécois. Il servira à financer les travaux de Géologie Québec et à défrayer les coûts de certains programmes destinés à l'innovation dans le secteur minier ainsi qu'une partie du financement de la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM) et de la Société d'investissement dans la diversification de l'exploration (SIDEX).

Ainsi, les droits miniers qui se sont élevés à 208 M\$ annuellement en moyenne entre 2010 et 2018 (tableau 16, p. 203) n'ont pas servi à financer les services en santé ou en éducation, mais à assurer les opérations du secteur des mines du MRN.

Les participants utilisent néanmoins l'argument de la redistribution de la richesse pour exhorter l'État à soutenir le développement des ressources minérales de la province. L'équation est simple selon un géologue : « Le gouvernement aide les compagnies, la mine va partir, les redevances vont arriver, tout le monde va aller travailler là et là t'engraves des revenus pour le gouvernement. On est dans un pays capitaliste, c'est comme ça que ça marche ». L'aide attendue prend plusieurs formes, que j'ai décrites au chapitre 5. Je me tiendrai ici au discours sur cette aide que les participants jugent essentielle. Trois éléments sont ressortis des entretiens.

D'abord, ils estiment que l'État doit les soutenir en ne se montrant pas trop cupide et en leur laissant faire des gains à la hauteur des dangers auxquels ils ont été et sont exposés. Un participant résume cette idée en affirmant : « Ils l'ont mérité, ça fait 20 ans qu'ils travaillent là-dessus et on parle de milliards de dollars qui ont été dépensés partout là-dedans. Si tu les coupes à la fin en demandant trop de redevances, c'est fâchant parce qu'arriver là c'est un défi ». Dit autrement, les compagnies minières et leurs investisseurs devraient être récompensés pour leurs efforts, d'autant plus que tous les Québécois en bénéficieraient.

Ensuite, les participants m'ont répété que l'État doit encadrer les activités minières par des règles « claires », « prévisibles » et « stables », car les investisseurs fuient l'incertitude. Selon eux, c'est exactement ce que la province propose. Ils ont à tous coups appuyé leur propos en rappelant que depuis près de 20 ans, le Québec se classe parmi les meilleures provinces minières au monde, exception faite des périodes où la *Loi sur les mines* était en révision. Les participants basaient cette affirmation sur le classement des régions minières de l'Institut Fraser, une « organisation de recherche socioéconomique et d'éducation » qui a pour objectif « de rediriger l'attention du public sur le rôle que jouent les marchés compétitifs pour assurer le bien-être des Canadiens » (Jones et Fredricksen 2002 : 1, traduction libre). Depuis 1997, l'Institut Fraser réalise un sondage annuel auprès de compagnies minières et d'exploration à travers le monde afin d'évaluer l'attractivité minière d'une centaine de pays, provinces et territoires (annexe 12). Il mesure l'attractivité minière à partir d'un indice qui combine la perception du potentiel géologique d'une région et la perception de ses politiques minières (Jackson et Green 2017).

La figure 18 (p. 216) montre que le Québec se maintient en haut du classement à l'exception de trois moments : 1999, 2012-2013 et 2019. Les raisons qui expliquent la chute du Québec en 1999 sont difficiles à cerner et le creux de 2019 est survenu après ma collecte de données⁹³.

⁹³ L'analyse de Stedman et ses collaborateurs (2020) indique qu'il serait lié aux préoccupations grandissantes à l'égard de la réglementation environnementale et d'autres réglementations en vigueur ainsi que de la conclusion d'accords socioéconomiques et de développement communautaire.

Figure 18 Classement du Québec sur le plan de l'attractivité pour l'investissement minier



Source : Institut Fraser (Fredricksen 2003, 2004, Jackson et Green 2016, 2017, Jacskon 2015, Jones et Arman 1999, Jones et Fredricksen 2001, 2002, Jones et Prager 1999, McMahon et Cervantes 2009, 2010, 2011, 2012, McMahon et Cust 2006, McMahon et Lymer 2005, McMahon et Melhem 2007, McMahon et Vidler 2008, Stedman et Green 2018, 2019, Stedman et coll. 2020, Wilson et Cervantes 2014, Wilson et coll. 2013, Yunis et Aliakbari 2021)

Le « déclin rapide de l'attrait du Québec » en 2012-2013, lui, a fait l'objet d'un rapport spécial. Ce dernier expose les facteurs qui « ont miné la confiance des sociétés minières dans la stabilité et la prévisibilité du Québec en matière d'investissement, et ont entravé la capacité des sociétés minières à attirer des investisseurs » (Wilson 2013 : 30, traduction libre). Le rapport mentionne (Wilson 2013 : 24, traduction libre) :

Depuis 2009, la province de Québec a introduit un certain nombre de changements de politiques et d'initiatives : (1) une stratégie minérale; (2) deux plans de développement économique et social du territoire nordique du Québec; (3) deux changements importants au régime de taxation des mines; (4) une interdiction temporaire des projets d'exploration et d'exploitation de l'uranium; et (5) trois modifications importantes à la *Loi sur les mines* par le biais des projets de loi 14, 79 et 43. Ces politiques minières en constante évolution ont eu pour effet d'accroître l'incertitude des entreprises d'exploration et d'exploitation minière au Québec, ce qui a eu pour effet d'augmenter le pourcentage d'entreprises dissuadées d'investir dans la province.

Cette analyse rejoint le discours des participants du MRN et de l'industrie minière sur l'importance de la stabilité des politiques minières pour favoriser le développement minier

dans la province et sur les dommages causés par le contexte social mouvementé présenté en introduction.

Enfin, selon certains participants, l'aide de l'État est primordiale, car le Québec ne pourrait uniquement tabler sur son potentiel géologique pour attirer les promoteurs miniers. Les gisements québécois se situeraient dans la limite inférieure de la classe mondiale : « On n'est pas des gros joueurs tant que ça, on n'a pas des grosses mines, on n'a pas des gros gisements. Nos mines de fer, c'est des *peanuts*. Nos mines d'or, c'est des *peanuts*. Si on compare ça aux grosses mines, par exemple aux mines de cuivre du Chili » (SOQUEM). Ainsi, « bien qu'on pense que dans le fer on est un des meilleurs au monde, en vérité, on est assez loin. Notre production de la Côte-Nord pour un an c'est ce qu'ils font en une semaine en Australie. Pour le niobium, c'est 1 % de ce qui sort dans le monde » (MRN). En plus, au Québec, les gisements coûteraient cher à exploiter, car ils sont souvent situés en profondeur ou en territoire nordique, des conditions qui posent des défis techniques coûteux à relever. Ces participants m'expliquent que comme la concurrence est internationale, la province se doit de procurer des avantages aux compagnies minières :

Pour la même compagnie, un projet au Québec n'est pas en compétition avec un autre projet au Québec ou au Canada, il est en compétition avec d'autres projets ailleurs dans le monde. Que ça soit au Pérou, au Chili ou en Australie. Donc la compagnie, dans son portefeuille de propriétés, elle va choisir le projet le plus rentable. Elle va aller où elle va être capable de construire avec moins, où la main-d'œuvre est moins chère, où les lois sont plus souples ou plus claires.

C'est pour ces raisons que plusieurs participants considèrent que le Québec doit offrir un environnement favorable à l'investissement minier. Sans soutien de l'État, l'industrie minière ne serait tout simplement pas rentable au Québec.

Il est à noter ici que le potentiel minéral québécois ne faisait pas consensus chez les participants liés à l'industrie minière. Alors que certains le considéraient comme limité, d'autres trouvaient au contraire qu'il était « énorme » et que le Québec était l'un des plus gros camps miniers du monde. De ces participants, certains avançaient que la géologie

« extraordinaire » de la province lui permettrait facilement de se positionner comme un leader minier pour les 200 prochaines années – toujours, cependant, avec l’aide de l’État.

Je montrerai les profondes racines du discours selon lequel l’industrie minière doit être libre de tout obstacle et jouir de l’appui de l’État en raison des bénéfices substantiels qu’elle fournit dans la prochaine partie. J’illustrerai aussi, à travers le cas de l’Abitibi, la manière dont ce discours persiste malgré le décalage qui peut l’opposer à la réalité.

6.2 Historique de la vision de l’État sur la création de richesse

6.2.1 La première moitié du XX^e siècle

Au début du siècle dernier, André Leroy a publié *Le guide théorique et pratique du chercheur, de l’exploitation et du mineur suivi d’un précis d’histoire et d’un commentaire de la Loi des mines* (1906). Il y rapporte sa compréhension du rôle de l’État en matière de développement minier. Selon lui, un « gouvernement sincèrement dévoué aux intérêts de la nation » se doit d’encourager, de stimuler, de renseigner et de guider l’industrie minière (Leroy 1906 : 17). Plus encore, il soutient :

Si donc le progrès dans l’art des mines et le chiffre croissant de la production donnent la mesure du développement d’un peuple; si l’industrie minérale est sœur de l’agriculture à laquelle elle est unie par une étroite solidarité; si les mines sont une des sources principales de prospérité matérielle et un instrument de civilisation; si l’industrie des mines est un si puissant facteur de colonisation; si, telle est l’importance du rôle économique et social de l’industrie minérale, on comprendra que la mise en valeur des richesses nationales importe au plus haut point à la vie industrielle de notre chère province et que le gouvernement doit veiller avec un soin jaloux à l’organisation de la propriété minière et à son exploitation régulière et permanente. (Leroy 1906 : 17)

Démontrer l’importance de l’industrie minérale pour créer de la richesse est à son avis superflu, car il est reconnu que « les affaires attirent et font les affaires » : « Les millions que les capitalistes vont dépenser, en travaux préliminaires ou permanents, iront garnir les goussets des ouvriers, des cultivateurs et des commerçants voisins. La prospérité des uns fait la richesse des autres » (Leroy 1906 : 16). Dès le départ, l’État serait donc « très sensible » aux plaidoiries des compagnies minières en faveur d’une législation minière qui les avantage.

Paquette (2000) indique en effet que les décideurs reconnaissent que le trésor public doit profiter de l'essor de la production minière, mais choisissent d'abandonner une proportion significative des rentes en faveur des entreprises du secteur. Ils justifient ce geste par l'impératif d'attirer des investissements étrangers dans l'industrie et d'encourager l'expansion maximale de celle-ci.

Quarante ans plus tard, le sous-ministre des Mines Alphonse-Oliver Dufresne tient le même discours. Dans un mémoire sur l'état de l'industrie minière québécoise qu'il remet au Conseil d'orientation économique⁹⁴ en 1944, Dufresne fait valoir que « dans un pays où l'initiative privée est en honneur, l'État ne doit pas intervenir dans l'exploitation des mines » (p. 35). Au contraire, afin de favoriser la mise en valeur des richesses minérales, conserver autant que possible « la tradition canadienne de la liberté d'entreprise et de l'initiative personnelle » serait impératif :

Sans la pleine liberté d'aller là où bon lui semble, d'acheter les gréments et provisions qu'il juge nécessaires, et sans la jouissance complète du fruit de ses découvertes ou tout de moins une très généreuse récompense, le chercheur de mines n'éprouverait aucun désir de braver les privations de la vie de bois, le froid et les tempêtes de l'hiver, la chaleur, les pluies et les moustiques de l'été, l'absence de tout confort et les difficultés de toutes sortes. Il en est de même pour celui qui fournit les fonds nécessaires aux premières explorations; les risques que court son argent misé sur le succès problématique du prospecteur nécessitent un gain très large, représentant plusieurs fois sa mise initiale; il doit espérer obtenir le « gros lot ». Le risque de la recherche est si grand qu'il faut nécessairement accorder au prospecteur et à son bailleur de fonds le maximum de bénéfice. Sans l'attrait d'une très généreuse récompense, il ne peut y avoir de prospection efficace. (Dufresne 1944 : 21-22)

Dans la même veine, lors des entretiens, des participants du MRN et de l'industrie minière m'ont indiqué que comme « le risque est extrêmement grand de ne rien trouver lors de

⁹⁴ Mis sur pied en 1961 par le gouvernement de Jean Lesage, le Conseil d'orientation économique constitue une refonte du Conseil économique institué en 1943 par le précédent gouvernement libéral. Il est chargé « a) d'élaborer le plan d'aménagement économique du Québec en prévoyant l'utilisation la plus complète de ses ressources matérielles et humaines; b) de conseiller le Gouvernement, de sa propre initiative ou sur demande, sur toute question économique » (Conseil d'orientation économique du Québec 1966 : s. p.). Il est dissout après trois ans d'existence et le gouvernement de Daniel Johnson (père) le remplacera par l'Office de planification et de développement du Québec en 1968 (Linteau et coll. 1989).

travaux d'exploration minière, sans dégrèvement d'impôts, pfff... », peu de gens œuvreraient dans ce secteur. Suivant ce raisonnement, l'État se devrait donc de maintenir un climat favorable aux intérêts de l'industrie minière s'il veut que ses ressources soient développées. Comme le résume un participant de SOQUEM : « C'est sûr que l'État donne beaucoup d'incitatifs! Il faut une participation gouvernementale dans les projets pour s'assurer que les projets vont se rendre à terme parce que c'est là que tu crées de la richesse ».

6.2.2 Le changement de cap de la Révolution tranquille

L'intervention de l'État en matière de développement minier prend une nouvelle orientation avec la Révolution tranquille. En 1962, René Lévesque, alors ministre des Richesses naturelles, commande une analyse des caractéristiques structurelles et fonctionnelles de l'industrie minière. Il veut concevoir, pour la première fois dans l'histoire de la province, une politique minière globale orientée sur les objectifs généraux du gouvernement provincial (Vallières 2012). Il confie la tâche à André Marier, directeur de la planification au MRN. Déposé en 1966, le rapport de Marier brosse un portrait des contraintes que subit l'industrie minière québécoise, des problèmes anticipés et des stratégies possibles d'intervention.

Il dépeint le secteur minier québécois comme étant fort vulnérable aux fluctuations des marchés internationaux et trop dépendant du marché états-unien et des grandes entreprises multinationales. Marier constate que plus de 90 % des concessions minières sont improductives et que plus de 50 % de celles-ci ne font l'objet d'aucun travail de prospection. L'auteur soutient que les taxes payées par les compagnies minières sont largement insuffisantes considérant que ces dernières exportent des ressources naturelles non renouvelables sans les transformer. Il ajoute que les emplois directs dans l'industrie minière sont parmi les plus pénibles et les emplois indirects trop peu nombreux, comme en fait foi la faible croissance des régions minières (Marier 1966).

En Abitibi par exemple, la région est dans une position tellement précaire que l'État envisage, entre autres solutions, de la vider de ses résidents (Mission de planification du Nord-Ouest québécois 1971). Après une période de prospérité dans les années 1930 (annexe 3), l'épuisement graduel des gisements à partir des années 1940 et la difficulté à en trouver de

nouveaux ont provoqué la stagnation puis le déclin de l'industrie minière de la région (Gourd 1995, Mission de planification du Nord-Ouest québécois 1971). L'agriculture et la foresterie connaissent aussi de sérieuses difficultés. Selon un avis rédigé par deux organisations publiques, une partie du problème réside dans le fait que les compagnies ont réinvesti seulement une mince part de leurs profits en Abitibi :

Les résidents de la région sont conscients d'avoir été, depuis toujours, des créateurs de richesse; ils ont extrait du sous-sol des montagnes de minerai, ils ont coupé des centaines de millions d'arbres, ils ont défriché etensemencé 500 000 acres de terre. Mais ces richesses accumulées ne leur [ont] pas procuré une plus grande sécurité. [...] Les gens savent que cet aboutissement est dû au fait que les richesses qu'ils ont produites n'ont pas suffisamment servi à créer d'autres richesses chez eux et à garantir le développement normal des activités économiques. (Conseil économique régional du Nord-Ouest québécois et Conseil de développement social du Nord-Ouest québécois 1971 : 4)

L'État décrit ainsi la région comme étant « pauvre, marginale et défavorisée » (Conseil de développement social du Nord-Ouest québécois 1970 : 90), présentant « les symptômes d'une économie de pays sous-développé » (Sicé 1966 : 63). Contrairement au discours qui dominait jusqu'alors au Québec (et qui est encore bien présent aujourd'hui), le développement minier n'a pas créé la richesse promise ni en Abitibi ni dans la province.

Dans son rapport, Marier (1966) énonce plusieurs recommandations pour remédier aux problèmes que vivent les régions minières. Celles-ci visent aussi à permettre à l'État de récupérer une « plus juste part » de l'exploitation minière et à donner un « visage québécois » à une industrie en grande majorité étrangère. Marier encourage l'État à dépasser le caractère incitatif des réformes législatives et administratives et à intervenir de façon plus directe et vigoureuse dans le développement minier. Les deux principales mesures de la politique minière qui a découlé de ces suggestions consistent en la formation d'un comité de coordination gouvernement-industrie et la création de sociétés d'État.

D'une part, le comité de coordination a pour objectif d'accorder la politique économique, fiscale, éducative et financière de l'État avec les besoins des entreprises minières. Il souhaite « harmoniser, dans l'intérêt commun, les préoccupations et les politiques de l'un et l'autre »

(Marier 1966 : s. p.). D'autre part, les sociétés d'État sont vues comme les meilleurs outils « pour compenser les déficiences du secteur privé, assurer une présence québécoise francophone et contribuer à mieux ajuster l'évolution de l'industrie dans le sens des objectifs de développement du Québec » (Vallières 2012 : 220). Trois sociétés d'État sont ainsi créées dans les années 1960⁹⁵, dont la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM) en 1965.

Les espoirs fondés dans SOQUEM sont grands. Marier (1966 : 111) affirme que l'activité permanente qu'elle maintiendra sera une source constante d'intérêt pour les sociétés minières et que sa seule présence est « une garantie que le Québec se maintiendra “dans le vent” ». Il juge aussi que la dotation de capital de SOQUEM, un budget stable qui correspond à celui des plus importantes sociétés minières canadiennes, « ne peut que relancer l'effort global de recherches dans le territoire québécois » (Marier 1966 : 110), dans la mesure où l'existence de SOQUEM ne constitue pas une menace à l'entrée de capital privé. Au contraire, elle s'avère une associée privilégiée pour les petites autant que les grandes entreprises, d'ici comme d'ailleurs, parce qu'elle exige seulement une participation qui équivaut à ses mises de fonds et non la propriété exclusive des gisements (Vallières 2012). L'État s'attend enfin à ce que SOQUEM ait des effets d'entraînement sur l'économie plus considérables que ceux des entreprises privées : en amont, les Québécois achèteront des produits québécois et en aval, SOQUEM suscitera la concurrence.

Très rapidement, SOQUEM devient la plus grande entreprise d'exploration minière de propriété québécoise (Paquette 2000). En 1969, elle entreprend l'exploitation de son premier gisement, la mine Louvem en Abitibi, et verse ses premiers dividendes en 1972 (Vallières 2012). Son capital croît jusqu'au milieu des années 1970, atteignant 89 M\$ peu après l'arrivée au pouvoir du Parti québécois, qui lui est grandement favorable. La richesse attendue par le développement minier semble à portée de main. L'accroissement du capital de SOQUEM afin d'accélérer l'exploration minière sur le territoire est d'ailleurs un des moyens proposés pour stimuler l'industrie minière de l'Abitibi. La région s'avère un terrain

⁹⁵ L'État crée également la Sidérurgie du Québec (SIDBEC) en 1964 et la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP) en 1969. La Société nationale de l'amiante verra le jour en 1978.

privilegié pour les activités de SOQUEM, qui y établit son siège social et y fait près de 40 % de ses dépenses d'exploration (Sabourin 1995). En 1972, elle y lance le programme Silver Stack en partenariat avec une compagnie privée, lequel mène à l'exploitation de la mine Doyon en 1980. Elle soutient également des entreprises chancelantes qui travaillent en Abitibi comme le Groupe minier Sullivan, la Société Exploration Aiguebelle et la Mine Dest-Or⁹⁶ (Vallières 2012).

6.2.3 Le dernier tiers du XX^e siècle

Or les sociétés d'État n'ont que partiellement comblé les attentes placées en elles. Dans le cas de SOQUEM, sa situation financière se fragilise à partir des années 1980. Lorsque le Parti libéral est élu en 1985, il la cible dans sa politique générale de privatisation (Vallières 2012). En 1986, elle éponge sa dette en vendant ses propriétés minières à Cambior, une nouvelle société privée financée par une émission d'actions sur les marchés dans laquelle elle détient 30 % des parts. Puis le renforcement de ses exigences de rentabilité l'oblige à laisser tomber l'une de ses missions, à savoir l'exploration systématique et planifiée à long terme des ressources minérales du Québec (Vallée 1989). À partir de 1987, elle se départit graduellement de ses actifs et recentre ses activités autour d'un mandat restreint.

Selon Caravantes (2015), avec SOQUEM comme avec les autres sociétés d'État, le gouvernement a échoué dans sa tentative de devenir entrepreneur-proprétaire et donc de réaliser de plus grands gains avec le développement minier sur son territoire. En dépit de l'échec de cette initiative basée, faut-il le rappeler, sur le constat de l'État que son approche en matière de développement minier ne lui était pas profitable, il perpétue l'idée selon laquelle les mines créent de la richesse. Un rapport du MRN publié au milieu des années 1980 se termine par exemple par les mots suivants : « l'industrie minérale a joué un rôle majeur de premier plan dans le développement économique du Québec. Aujourd'hui, elle occupe toujours une place prépondérante au niveau de l'emploi, des investissements, des

⁹⁶ Pour l'anecdote, selon un participant féru d'histoire, le nom Dest-Or viendrait de « destination-or ».

exportations et de la création de valeur ajoutée dans l'économie québécoise » (Bonneau 1984 : 79-80).

L'État se cantonne donc, comme par le passé, à assumer « les risques que le secteur privé [refuse] de prendre » (2015 : 119-120). Sur ce point, l'exemple de l'Abitibi est encore une fois évocateur. Dans les années 1970, son pronostic était fort sombre : l'État considérait que l'industrie aurifère était vouée à disparaître de l'Abitibi dans un horizon de cinq à sept ans (Mission de planification du Nord-Ouest québécois 1971). La fin des gîtes de cuivre et de zinc était proche elle aussi. L'État se questionnait en outre sur la pertinence de maintenir les activités minières dans la zone Rouyn-Noranda–Val-d'Or. Le potentiel géologique du secteur de Matagami et de Joutel⁹⁷, et même celui plus au nord, lui apparaissait beaucoup plus prometteur pour faire prospérer l'industrie minière québécoise (Sabourin 1995). En s'appuyant sur les conclusions du rapport Higgins, Martin et Raynaud (1970), selon lesquelles les industries de pointe devraient être centralisées à Montréal et celles liées aux ressources dans les régions, le gouvernement choisit de maintenir et de renforcer son soutien « à l'exploitation rapide et dite “rationnelle” des ressources » de l'Abitibi (Sabourin 1995 : 434). Il crée la Mission de planification du Nord-Ouest québécois à cet effet.

La Mission de planification du Nord-Ouest québécois a pour mission de « proposer un ensemble de projets dont la réalisation serait immédiate et apporterait rapidement des correctifs adéquats aux situations jugées pressantes » (1971 : I). En plus de miser sur SOQUEM, elle suggère entre autres :

- D'accélérer l'exploitation de gisements connus et rentables par la construction de chemins de mines, de recherches, etc.;
- D'intensifier les travaux géophysiques, la recherche et la cartographie régionale dans la zone Rouyn-Noranda–Val-d'Or;

⁹⁷ Jusqu'en 1987, ce secteur fera partie de la région administrative de l'Abitibi (Commission de toponymie du Québec 2017).

- De renforcer les industries liées aux ressources minières en fournissant une assistance technique et financière aux entreprises d'équipements miniers et en effectuant des recherches sur les possibilités d'expansion de ce secteur;
- De créer de nouveaux emplois miniers par des mesures spéciales d'incitation au forage et à l'exploitation minière;
- De consolider les villes minières, par exemple en faisant de Rouyn-Noranda un pôle minier qui produit des fournitures et des équipements pour les mines.

Un très grand nombre de ces mesures publiques – qui font écho à celles présentées au chapitre 5 – sont mises en place. D'autres sont mises en œuvre parallèlement. Ainsi, de 1972 à 1977, pour stimuler la découverte de nouvelles réserves cuprifères, zincifères et aurifères dans la région, le MRN prend en charge la moitié des coûts d'exploration et soutenu les exploitants miniers de l'Abitibi (Sabourin 1995, Vallières 2012). Un projet du Comité interministériel d'urgence pour le Nord-Ouest québécois permettra par exemple d'embaucher deux cent cinquante anciens mineurs de Cadillac et de Preissac afin de réaliser des levés géophysiques (Vallières 2012). Puis en 1977, l'État dépose un plan quinquennal d'exploration minière du Nord-Ouest québécois. Cette stratégie vise à « augmenter et accélérer le rythme d'exploration » dans la région et plus spécifiquement à « promouvoir la découverte de réserves de cuivre et de zinc afin d'assurer l'approvisionnement de l'industrie québécoise de la transformation » (MER 1978 : 3). Le programme implique des investissements publics substantiels dans les travaux géoscientifiques et de voirie minière. Il comprend un fonds de développement minier pour faciliter le financement des activités d'exploration et des ententes d'exploration avec des compagnies privées. Il attribue également à SOQUEM un fonds spécial et augmente le capital-actions de cette dernière. Au terme des cinq ans, l'État a dépensé seulement 25 M\$ sur les 65 M\$ alloués en crédits. Néanmoins, il affirme continuer à « avoir foi dans [le] rôle moteur » du développement minier pour l'économie régionale (Sabourin 1995 : 475). Il s'accroche à l'idée que le développement minier en Abitibi est non seulement nécessaire à l'économie du Québec (discours que j'ai présenté au chapitre précédent), mais essentiel pour assurer la survie de la région.

En somme, l'État obtient des résultats qui ne sont pas à la hauteur des efforts qu'il investit, mais choisit néanmoins de continuer à soutenir et encourager le développement minier en Abitibi, coûte que coûte. Le constat est le même à l'échelle provinciale. Bien que l'histoire ait démontré que « la croyance que l'essor du secteur minier par le biais de l'initiative privée seule apporterait des bénéfices importants pour l'économie québécoise était erronée » (Paquette 2000 : 275), l'État continue tout de même de promouvoir les projets miniers sur cette base.

6.3 Discussion : la force de la conception sur la création de richesse par le développement minier

J'ai exposé dans ce chapitre l'argumentaire des participants à l'égard de la richesse créée par le développement minier. Selon eux, celle-ci repose sur le fait que les activités minières permettent de fabriquer des objets matériels, d'injecter des capitaux étrangers dans l'économie québécoise et surtout, de générer des retombées économiques et fiscales. Cette dernière conception est de loin la plus courante dans mon échantillon. C'est aussi envers elle que fuse une large part des critiques, particulièrement de chercheurs en écologie politique qui se sont intéressés à la « malédiction des ressources » (p. ex. Gilberthorpe et Papyrakis 2015, Pegg 2006, Peters 2017). Dans une méta-analyse des liens entre les industries extractives et la pauvreté, Gamu et ses collaborateurs (2015) ont révélé que l'exploitation minière industrielle (par opposition à artisanale) exacerbait plus souvent la pauvreté qu'elle ne la réduisait. Leurs résultats s'appuient sur l'examen de 52 études publiées entre 2000 et 2015 qui couvraient la période 1956-2012, touchaient 194 pays et fournissaient des données aux échelles mondiale, nationale et locale. Similairement, à partir du cas chinois, Ge et Lei (2013) ont établi que le développement minier pouvait engendrer des conséquences positives pour les ménages à haut et à moyen revenu, mais rarement pour les ménages à faible revenu. De même, l'étude de Deaton et Niman (2012) sur les comtés miniers des Appalaches aux États-Unis a fait ressortir que le développement minier avait des effets économiques locaux qui varient dans le temps : positifs à court terme, négatifs à long terme. Les éléments présentés dans ce chapitre, particulièrement les remarques méthodologiques et analytiques sur les retombées économiques et fiscales du secteur minier, appellent eux aussi à relativiser le discours sur la richesse créée par les activités minières. Si le développement minier permet

effectivement de dégager des bénéfiques, ceux-ci ne sont pas nécessairement aussi imposants, pérennes et omniprésents que le discours dominant le laisse croire.

Le cas de l'Abitibi illustre bien la nécessité de pondérer les affirmations sur la création de richesse par les mines. Avec la découverte de gisements dans les années 1920 et 1930, la région semblait promise à une prospérité indéfectible. Quarante ans plus tard, elle se trouve plutôt à la croisée des chemins : les compagnies minières l'ont presque toutes désertée en emportant avec elles minerai, main-d'œuvre et dollars. Au lieu d'assurer son futur, le développement minier est sur le point de causer sa fermeture. Constatant ce problème, l'État réagit en instaurant des mesures palliatives afin d'aider à la rentabilité du développement minier en Abitibi. Comme le dit Cavarantes (2015 : 132), l'État fait le choix de combler les carences de l'entrepreneuriat privé en fournissant au secteur minier des solutions financières sous diverses formes (prêts, actions, capitalisations, dépenses fiscales, sociétés d'État qui gèrent des fonds d'investissement publics ou privés, etc.). Dans ce contexte, s'il y a création de richesse, elle apparaît plutôt artificielle.

Des auteurs de différentes disciplines ont remis en question la théorie de la création de richesse par le développement minier au Québec (p. ex. Beaudoin-Jobin 2015, Deneault et Sacher 2012a, Gobeil 2015, Laforce et coll. 2012, Lapointe 2010). Ainsi, dans les années 1970, le professeur de droit civil Jean-Paul Lacasse estimait que le régime minier en vigueur au Québec ne permettait pas à l'État de trouver son compte (Lacasse 1976). Au tournant des années 2000, l'économiste Pierre Paquette parvenait à la même conclusion. L'examen de l'industrie minière québécoise entre 1867 et 1975 amenait l'auteur à soutenir :

La politique du développement minier de même que la philosophie qui la soutenait formaient une stratégie d'industrialisation inapte à produire de substantielles retombées économiques nationales. [...] Que ce soit en termes de création d'emplois, de source de revenus ou plus particulièrement de stimulation à la production locale de biens de production, ces avantages se sont manifestés pour une bonne partie en faveur de l'économie des États-Unis, producteur et exportateur important de machinerie minière, puis de l'économie de l'Ontario, centre canadien de la fabrication de biens de production. L'économie québécoise ne semble pas avoir participé suffisamment à ces retombées économiques. (Paquette 2000 : 200, 283)

Récemment, dans une étude sur l'administration des ressources minières au Québec, la chercheuse en environnement Laura Handal Caravantes (2015) notait également qu'au cours de l'histoire, l'État n'a tiré que des bénéfices marginaux du développement minier. Un décalage apparaît donc entre le discours et les pratiques de l'État d'un côté et de l'autre, le résultat de ces pratiques. L'État est cohérent envers lui-même : depuis 150 ans, il clame que les mines créent de la richesse et conséquemment, met en place des politiques minières qui visent à encourager ce type de développement. Cependant, un examen approfondi fait ressortir que cette richesse est toute relative, pour l'État comme pour les régions qui accueillent les activités minières. Pourquoi, alors, l'État persiste-t-il à favoriser les intérêts des promoteurs miniers et à faciliter leur travail? Une recherche sur cette question précise, dont la réponse ne figure pas dans mon corpus de données, serait pertinente à entreprendre afin de compléter le travail que j'ai amorcé ici.

En mettant en exergue les failles du modèle de développement minier québécois, la Révolution tranquille a laissé croire que le Québec s'engageait dans une nouvelle direction. Force est de constater que les paradigmes du développement minier sont toutefois demeurés inchangés. La politique minière de René Lévesque reposait, à l'image de ses prédécesseurs et successeurs, sur l'idée qu'« une expansion de l'activité économique et de la mise en valeur du territoire dans les districts miniers se [répercuterait] sur la prospérité de l'ensemble, par la création de revenus, d'emplois, d'industries nouvelles, et la conquête de nouveaux débouchés » (Marier 1966 : 92). Les effets positifs attendus ne se sont pas concrétisés, comme en témoigne le cas de l'Abitibi. La seule exception concerne peut-être les entrepreneurs miniers québécois francophones, qui ont pu prendre à partir de ce moment une part plus active à l'économie de la province (Caravantes 2015). Or nous sommes ici encore loin ici d'une richesse durable pour tous.

En somme, pour reprendre les mots de Caravantes (2015 : 107), « une incroyable continuité caractérise l'histoire de l'administration des ressources minières au Québec : depuis le XIX^e siècle, l'État québécois témoigne d'une générosité et d'une complaisance indéfectibles envers les entreprises minières ». Nombreuses sont les ethnographies du développement minier, réalisées partout dans le monde, qui relèvent cette même convergence entre les

intérêts de l'industrie minière et les actions de l'État (p. ex. Engels et Dietz 2017, Laforce et coll. 2012, Lasslett 2014, Rajak 2011a, Wesley-Smith 1990). Or le positionnement du gouvernement provincial en tant qu'allié de l'industrie minière n'est pas neutre. Selon Trigger (1997) par exemple, il explique que le capitalisme perdure malgré les obstacles qui le confrontent. Dans le cadre de cette thèse, il fait ressortir la façon dont l'État participe à la construction de l'espace minier québécois. Son désir de répondre aux besoins de l'industrie minière se matérialise en effet dans la création de la région minière de l'Abitibi. Elle se voit de façon plus évidente encore dans le maintien entêté de cette vocation alors qu'elle est à l'origine même de la situation précaire de la région.

Cette analyse révèle que la présence de minéraux à un endroit n'est pas suffisante en elle-même pour susciter la création d'un espace minier. En effet, l'exemple de l'Abitibi montre qu'une volonté gouvernementale manifeste est nécessaire pour le plein déploiement du développement minier. Les politiques de libéralisation et de dérégulation du secteur minier mises en place par des pays un peu partout dans le monde le démontrent aussi par l'intensification des activités minières qu'elles favorisent (Garvin et coll. 2009). En ce sens, une région ne naît pas minière, elle le devient grâce à la coalescence des actions des secteurs privé et public. Elle conservera son caractère minier tant que les pressions exercées par ces secteurs seront assez fortes.

6.4 Conclusion

Le présent chapitre a porté sur la conception qui veut que le développement minier soit créateur de richesse. Une analyse historique a permis de montrer qu'à quelques exceptions près, cette conception domine au sein de l'État et de l'industrie minière depuis le début du XX^e siècle, et ce malgré des assises parfois bancales. Cette situation permet d'expliquer les pratiques de l'industrie minière et de l'État en matière de développement minier, présentées dans les chapitres précédents. Elle aidera aussi à donner un sens à l'expérience minière des Abitibiens, qui sera l'objet du prochain chapitre.

Ce chapitre contribue à répondre à la question de recherche par la mise en lumière de la principale conception qui guide le développement minier au Québec et donc, en Abitibi. Pour

le dire autrement, il permet de saisir la « vision du monde » derrière la construction de l'espace minier de l'Abitibi. Les chapitres 7 et 8 plongeront au cœur des enjeux qui découlent de ce processus de construction en dirigeant le regard, cette fois, sur les résidents de l'espace minier.

Chapitre 7 L'espace vécu : l'expérience derrière le discours sur la « faveur locale »

Un sondage réalisé en 2016 révèle que 51 % des répondants de l'Abitibi-Témiscamingue approuvent ou supportent l'exploitation des ressources minérales au Québec alors que la moyenne provinciale se situe à 26 % (Malo et coll. 2016, 2017). L'écart à la moyenne est similaire pour la Côte-Nord et le Nord-du-Québec. Ces trois régions ont en commun de se partager l'essentiel des investissements miniers réalisés chaque année au Québec, et ce depuis plusieurs décennies (MERN 2017d). Selon les chercheurs responsables du sondage, la plus grande exposition aux activités des habitants de ces régions expliquerait leur perception plus positive que le reste de la population québécoise. Leur proximité avec l'industrie minière leur en ferait mieux comprendre la réalité et les rouages.

L'idée que le soutien au développement minier est plus grand en Abitibi qu'ailleurs dans la province est ressortie lors des entretiens avec la majorité des participants. Lorsque je leur demandais de me décrire leur expérience du développement minier, je profitais de l'occasion pour leur demander quels étaient les rapports que les Abitibiens entretenaient selon eux avec les activités minières qui se déroulent dans leur région. Toutes catégories confondues et dans une large mesure, les participants ont fait part de l'existence d'un préjugé favorable auquel ils référaient généralement – et particulièrement dans le secteur minier – par l'expression « faveur locale ». Toujours selon ces participants, cette faveur locale découlerait de la familiarité des Abitibiens avec l'industrie minière :

L'attitude à l'égard des mines est pas mal plus positive en Abitibi parce que les gens ont un historique, ils savent ce que c'est. [...] Ils sont habitués, ils gèrent et ils savent qu'il y a moyen de bien faire les choses. (Exploration)

En Abitibi, les mines, il y a une meilleure acceptabilité sociale, le monde sont éduqués par rapport ça. Pas parce qu'ils sont allés à l'école, mais parce qu'ils ont des parents mineurs, leur oncle est mineur. T'sais, c'est un monde de minier fait qu'ils comprennent. (Production)

Non seulement les Abitibiens⁹⁸ connaîtraient presque toujours des gens qui œuvrent dans ce secteur, mais ils seraient également habitués à voir des mines fonctionner autour d’eux. Des participants évoquent même la présence d’une culture minière en Abitibi. Ils affirment par exemple que « les mines en Abitibi font partie des us et coutumes », de « la tradition » ou sont inscrites « dans l’ADN des gens » et que « c’est vraiment dans l’histoire pis dans la culture populaire pis dans l’identité des gens. Les gens ils se rattachent beaucoup à ça ». Dans leurs communiqués de presse, leurs présentations et leurs discours, les promoteurs miniers et l’État vantent fréquemment le bon accueil de la population abitibienne aux projets miniers et le présentent comme un avantage comparatif de la région.

Cela étant, au fil de la discussion, les participants ont souvent étayé leur analyse de la situation avec des arguments qui finalement nuancent voire contredisent leur assertion initiale. Parce que l’idée d’une « faveur locale » au développement minier en Abitibi semble à la fois réputée pour vraie et largement répandue, je trouve important d’en approfondir les fondements et les conséquences. Dans ce chapitre, j’évaluerai donc la mesure dans laquelle les Abitibiens sont familiers avec l’industrie minière. J’interrogerai aussi la justesse du terme « faveur » pour qualifier leur appréciation du développement minier. À travers le discours des participants, j’exposerai l’expérience minière des résidents de l’Abitibi – c’est-à-dire l’espace vécu. Les relations qu’ils entretiennent avec les activités minières doivent être comprises comme l’aboutissement des espaces conçus et perçus présentés dans les chapitres précédents. Pour le résumer succinctement : la vision du développement minier de l’industrie minière influence la vision du développement minier de l’État; cette vision dicte les pratiques minières permises, lesquelles façonnent l’espace matériel où vivent les Abitibiens.

7.1 Vraiment familiers?

D’entrée de jeu, le lien établi par les participants entre le fait de vivre dans un secteur minier et de connaître ce secteur ne résiste pas à l’analyse des données que j’ai recueillies sur le terrain. Différentes raisons expliquent que la proximité n’engendre pas nécessairement la

⁹⁸ Malgré les nuances à considérer dans l’utilisation du terme, je continue d’employer « les Abitibiens » au sens large pour demeurer fidèle à la façon dont les participants se sont exprimés.

familiarité et celles-ci obligent, conséquemment, à relativiser cette affirmation couramment relayée.

7.1.1 Un intérêt variable pour le secteur minier

Le fait qu'un membre de la famille travaille au sein de l'industrie minière ou d'habiter non loin d'une installation minière ne pique pas pour autant la curiosité d'une personne sur le sujet. Cette attitude rejoint les propos de l'industrie minière selon lesquels la population ne lui accorde pas beaucoup d'attention (chapitre 4). Ainsi, lorsque je demande à un Rouynorandien qui travaille dans le domaine des loisirs si l'état du secteur minier exerce une influence sur le nombre d'inscriptions à ses activités, il me répond qu'il ne voit pas le lien entre l'un et l'autre.

D'autres participants sont au contraire à l'affût des grandes fluctuations du cours des métaux en raison de leur incidence sur la capacité de consommation de leurs clients ou sur la possibilité d'embaucher des étudiants. L'un d'eux explique par exemple que les emplois estivaux dans l'industrie minière, bien rémunérés, tenteraient davantage les étudiants que les emplois peu qualifiés au salaire minimum⁹⁹.

7.1.2 Une omniprésence qui rend invisible

Plusieurs participants m'ont indiqué que l'omniprésence de l'industrie minière la leur rend presque invisible. Les chevalements, les chemins d'exploration, les anciens sites miniers, les foreuses, les pick-up conduits par des employés à dossards fluorescents ou les hautes cheminées des usines font tout simplement partie du paysage qui les entoure. Un Rouynorandien témoigne : « Je t'avoue que moi me promener sur la 117, on voit des chevalements un peu, mais ça fait partie de l'environnement quand je me promène ». La photo 19 (p. 234) fournit un exemple de ces chevalements visibles à proximité des routes dans la région.

⁹⁹ En 2012, pour pallier la pénurie de main-d'œuvre non qualifiée créée par le boom aurifère, les restaurants McDonald's de Val-d'Or et d'Amos ont engagé des personnes à Montréal et au Maroc (Agence QMI 2012).

Photo 19 Chevalement de la mine Lapa vu de la route 117 entre Rouyn-Noranda et Rivière-Héva



Les personnes non originaires de la région m'ont parlé de la manière dont les activités minières ont graduellement cessé d'attirer leur regard alors qu'elles leur sautaient aux yeux au départ. Je me suis reconnue dans leur propos. Après quelques mois en Abitibi, je portais réellement attention aux activités minières seulement lorsque des changements survenaient (p. ex. sautage plus long ou plus fort que d'habitude, « nuage » de SO₂, pancarte qui annonce un nouveau projet d'exploration). Elles étaient pourtant immanquables, comme l'illustre la photo 20 (p. 235) prise lors du Festival de musique émergente (FME) de Rouyn-Noranda.

Photo 20 Infrastructures de la fonderie Horne en arrière-plan des installations de rue du FME à Rouyn-Noranda



Photo de l'auteure (2015)

7.1.3 Des connaissances limitées

J'ai constaté que les participants qui habitent dans la zone minière de l'Abitibi sont nombreux à ne comprendre ni le fonctionnement ni les enjeux du développement minier. Un résident s'exprime de la sorte : « Je ne sais même pas ce qui se passe avec ce qu'on ressort de [la terre]. T'sais, je sais que ça va à la bourse, mais je n'ai aucune idée de ce qu'on fait avec ce qu'on vient chercher dans les mines en Abitibi. Est-ce qu'on se fait fourrer? Je n'en ai aucune idée ». La connaissance de plusieurs participants est au mieux anecdotique.

La logique qui veut que les personnes qui côtoient des travailleurs de l'industrie minière aient une meilleure connaissance de cette dernière s'avère également défailante. Un participant raconte ainsi : « En Abitibi, c'est tout à fait bizarre, la région est née des mines, mais les gens ne savent pas nécessairement ce que les minières font ». Un résident de Rouyn-Noranda illustre la ténuité du lien par la comparaison suivante :

Moi je connais plein de fonctionnaires et je n'irais pas jusqu'à dire que je connais le milieu gouvernemental comme le fond de ma poche. Tu ne demandes pas aux gens de t'expliquer de A à Z leur travail puis de t'emmener les états financiers de l'entreprise. Mais les mines c'est pareil : tu as beau avoir ton beau-frère qui y travaille, tu sais qu'il casse des roches ou peu importe, puis c'est tout.

En outre, les entrevues révèlent qu'à l'intérieur même de l'industrie minière, tous ne possèdent pas une connaissance approfondie du processus de développement minier, de ce que font leurs collègues, ni de ce qui se passe dans les autres mines. Les participants du secteur minier avec qui j'ai discuté expliquent cette situation notamment par la structure souvent cloisonnée des compagnies minières et les préoccupations spécifiques de chaque corps d'emploi – un élément que j'ai détaillé au chapitre 4. Le mineur de fond, le responsable du développement durable et le vice-président aux relations avec les investisseurs échangent effectivement rarement sur les tenants et aboutissants de leurs fonctions respectives. Leurs connaissances sont plus pointues que générales, comme dans bien d'autres secteurs industriels.

Plusieurs promoteurs miniers m'ont fait part de la surprise qu'ils ont eue, lors des assemblées publiques sur leur projet, de constater que les connaissances des Abitibiens à l'égard du développement minier sont, finalement, plutôt limitées. L'un d'eux me livre ainsi : « Ce qu'on a remarqué dans les dernières années c'est que même si on est une région minière et que beaucoup de monde travaille dans les mines, y'a du monde qui méconnaît l'industrie ». À lui comme à d'autres, cette méconnaissance est contre-intuitive : « En Abitibi, c'est tout à fait bizarre, la région est née des mines, mais les gens ne savent pas nécessairement ce que les minières font ». Parler de la connaissance *des Abitibiens* préside à une généralisation inadéquate puisque, comme je l'ai exposé dans le chapitre précédent, une pluralité d'expériences du développement minier existe en Abitibi, laquelle amène nécessairement une acquisition de savoirs différenciée. L'Abitibi n'est pas que minière, comme le rappellent des participants; la foresterie et l'agriculture marquent beaucoup plus le nord de la région que le développement minier (je reviendrai sur ce point dans une section subséquente de ce chapitre).

7.1.4 Une familiarité toute relative

L'idée largement répandue que les Abitibiens sont familiers avec le développement minier en raison de l'abondance et de la concentration d'activités minières dans la région s'avère ainsi reposer sur des bases fragiles. J'ai montré dans cette section comment tous ne leur prêtent pas attention et comment le fait de vivre près d'elles ne génère pas *ipso facto* des connaissances sur celles-ci.

Bien qu'il apparaisse non fondé, l'État, l'industrie minière et une partie de la population ne continuent pas moins de véhiculer le lien de causalité qui existe entre proximité et familiarité. Il sert d'appui à une affirmation qui va plus loin encore : les Abitibiens seraient non seulement familiers, mais favorables au développement minier. Cette situation invite à interroger sur la justesse du terme « faveur » pour refléter la disposition des résidents de l'Abitibi à l'égard des activités minières, ce à quoi je me consacre dans la prochaine partie de ce chapitre.

7.2 Vraiment favorables?

Les entrevues avec des Abitibiens sur la faveur au développement minier font ressortir que trois éléments teintent celle-ci : la dépendance économique au secteur minier, le poids de l'histoire et le manque de pouvoir de la population.

7.2.1 La dépendance économique et ses effets

Les participants s'entendent sur le fait que la majeure partie des Abitibiens percevait l'industrie minière comme étant indispensable à la vitalité économique de la région. Ils la décrivent comme un secteur « fondamental », « porteur » et « très très important en Abitibi ». Elle ferait « rouler la majeure partie des familles » en raison de ses effets directs, indirects et induits et de son soutien à la vie culturelle, artistique et sportive régionale – une idée qui concorde avec le discours promu par l'industrie minière quant à son importance (voir le chapitre 4). L'avis d'un Valdorien rejoint les propos que les participants ont couramment exprimés : « Si on enlève les mines en Abitibi, l'économie va aller mal en maudit. Ça occupe une place majeure. C'est sûr qu'on essaie de diversifier, mais ça demeure l'industrie la plus importante ». De même, selon un Rouynorandien qui travaille en exploration, « mettons que tu *cancelles* toutes les mines d'une *shot*, y'aura pu d'activité économique. Y'a juste les petits vieux qui vont finir leur vie tranquillement pas vite dans leur petit village. [...] Ça va ressembler à la Gaspésie ». Certains participants peinent même à croire que la région survivrait à l'absence d'activités minières : « Si y'avait pas ça, je pense qu'on deviendrait une région fantôme » (Valdorien). Ces constatations concordent avec les résultats de l'étude de l'INSPQ sur les effets individuels et sociaux des changements liés à la reprise des activités minières à Malartic (Brisson et coll. 2015a, b).

Trois grandes conséquences découlent de cette perception de dépendance économique à l'endroit de l'industrie minière. Prises séparément comme ensemble, ces conséquences relevées par les participants remettent en question l'utilisation du terme « faveur » pour qualifier l'inclinaison des Abitibiens à l'égard du développement minier.

7.2.1.1 *Le sentiment d'obligation*

Premièrement, les Abitibiens se sentiraient souvent obligés de consentir aux projets miniers, car les refuser condamnerait des individus et des collectivités à des jours difficiles. Ce sentiment est très fort chez des résidents de Malartic avec qui j'ai discuté. L'un d'eux m'a par exemple indiqué : « Il faut accepter la mine, parce que qu'est-ce que vous voulez, Malartic serait fermée si on n'avait pas ça ». Selon lui, des Malarticois penseraient d'abord à leurs intérêts propres et seraient « plus positifs parce qu'ils veulent avoir des jobs à tout prix ». D'autres seraient soucieux d'un bien-être plus général, comme cet autre Malarticois : « Il ne faut pas être égoïste, ça fait vivre des familles la mine. Moi, je n'en ai pas besoin, mais j'en ai besoin pour ma communauté ». L'INSPQ note ainsi qu'à Malartic, le sentiment de dépendance ressenti par une frange de la population « enjoint un bon nombre de citoyens à adopter un comportement conforme aux volontés de la compagnie, de peur qu'en lui déplaisant elle n'abandonne son soutien à la communauté » (Brisson et coll. 2015a : 68, 2015b : 19). Une notion d'obligation colore ici la faveur, ce qui lui fait perdre un peu de sa force.

7.2.1.2 *La crainte des représailles*

Deuxièmement, les Abitibiens auraient tendance à taire les reproches qu'ils pourraient avoir à l'égard des activités minières de crainte des représailles que ce geste pourrait avoir. Tout comme la précédente, cette contrainte auto-imposée s'appuierait sur le dicton « ne mords pas la main qui te nourrit ». Un Évainois considère qu'il « y a comme une omerta » à propos du développement minier : « On sent beaucoup que les gens pensent qu'on ne peut pas s'opposer aux mines parce qu'on vit de ça, sinon elles vont s'en aller. Ça revient assez rapidement dans le discours ça. "Est-ce qu'on a le droit de parler contre eux autres? Est-ce que ça se fait?" » Selon des participants qui résident en Abitibi, ce mutisme serait généralisé non seulement chez les travailleurs de l'industrie minière, qui craindraient de perdre leur emploi, mais également dans l'ensemble de la population. Les participants des secteurs communautaire et environnemental montrent l'inquiétude la plus vive à l'égard des ennuis qu'ils pourraient avoir si leurs récriminations étaient éventées. Un Rouynorandien résume leur impression commune : « C'est quelque chose qui est assez *touchy* [délicat] de se prononcer puis de dire que la mine pollue. Hey, tu vas en avoir une gang qui va t'attendre avec leur pick-up puis qui

va te brasser la cage ». Lui-même craint la réaction de son conseil d'administration si sa participation à ma recherche lui venait aux oreilles et je dois réaffirmer la confidentialité des propos échangés pour qu'il accepte de me parler franchement.

Au-delà des préoccupations, des résidents de différentes villes abitibiennes me font part des représailles dont ils ont fait l'objet pour avoir critiqué publiquement un projet minier. L'un d'eux se sent désormais « comme un *outcast* » dans sa communauté et un autre raconte « on [se fait traiter de] chialeux professionnels, on se fait regarder croche puis dès qu'on fait un petit mouvement, on passe dans le journal ». L'INSPQ (Brisson et coll. 2015a : 42) remarque qu'en regard du projet Canadian Malartic,

Les citoyens et les travailleurs du milieu communautaire ouvertement critiques à la reprise des activités minières à Malartic ont témoigné dans une plus grande mesure de la distance prise à leur égard par leurs proches et la population malarticoise en général. Ils racontent s'être fait invectiver ou lancer des injures dans les lieux publics, laissant entendre que si « t'étais contre la mine [...] t'étais marqué au fer rouge ». Quelques participants qui travaillent chez Osisko ont aussi fait mention d'ostracisme.

Des participants me rapportent aussi des cas d'intimidation, comme celui-ci, survenu à Malartic :

Je l'ai vu avec les citoyens du Regroupement du quartier sud¹⁰⁰, les mineurs qui venaient de commencer à travailler pour Osisko se sont fait dire par les contracteurs que si la mine ferme et que s'ils ont été mis à pied dans le *shift* de nuit, c'est à cause des chialeux du Regroupement. Alors ils ont eu des menaces. Les gens venaient carrément les intimider, ils stationnaient les autos en avant des maisons. Ce n'est pas possible ce qui s'est passé. La Sûreté du Québec [a dû intervenir pour] que les gens soient protégés.

Des résidents de différentes villes de l'Abitibi affirment ainsi que beaucoup de courage est nécessaire pour se mettre en travers de l'industrie minière dans la région. Par extension, cela signifie que les Abitibiens qui se taisent ne sont pas nécessairement en faveur des projets qui leur sont présentés. Maillé et Batellier (2017 : 53) soulignent comment « l'absence de formes

¹⁰⁰ Je traiterai plus en détail de ce regroupement dans le chapitre suivant.

explicites de contestation est couramment interprétée comme un soutien à un projet de développement » alors que les silences peuvent être contraints¹⁰¹. Ces contraintes peuvent venir de « contextes culturels ou sociopolitiques qui ne tolèrent pas le conflit ou la dissension ouverte », comme les petites communautés de l'Abitibi, ou du ton du débat : « Dans les situations où la tension est forte, l'intimidation, les menaces et le vandalisme sont parfois la réponse du camp adverse à des prises de position publiques, et le silence devient alors une manière de se protéger, soi-même et ses proches » (Maillé et Batellier 2017 : 60). C'est ce qui s'observe en Abitibi. Dans ce contexte sous-tendu par la peur, parler de faveur est inapproprié.

7.2.1.3 La tolérance : un mal pour un bien

Troisièmement, la perception d'une dépendance au développement minier amènerait les Abitibiens à faire preuve de tolérance quant aux répercussions négatives de celui-ci. C'est ce qu'avance un Valdorien : « Vu que c'est leur gagne-pain, ils sont prêts à accepter beaucoup. C'est comme si c'était accepté le discours des mines, que les mines c'est ici puis que ça marche ici, l'économie va bien et que c'est clair qu'à un moment donné une mine s'en va et qu'il y a une perte de vitalité économique des villes. C'est accepté ». Quelques participants évoquent une attitude conciliante qui repose sur le compromis : « Ce sont des emplois, de l'activité économique. Si tu enlèves l'industrie minière, je ne sais pas combien il va rester de gens en Abitibi. C'est sûr que les gens cherchent beaucoup plus un compromis, l'acceptabilité, les aspects positifs versus les aspects négatifs » (consultant). Des participants d'un peu partout dans la région parlent d'ailleurs des nuisances et des problèmes liés aux activités minières, par exemple l'approvisionnement en eau, la contamination des sols, le bruit et la poussière, comme d'un « mal nécessaire ». Les propos d'un Malarticois sont éloquentes à cet égard : « C'est sûr qu'il y a des choses négatives [avec les mines]! [...] Des fois, il faut vendre un petit peu de notre environnement et de notre qualité de vie pour faire de l'argent! Pis c'est normal, c'est comme ça ».

¹⁰¹ Les silences peuvent aussi être choisis. Des gens peuvent ne pas ressentir le besoin de s'exprimer parce que leur position est déjà bien défendue ou parce qu'ils attendent un moment stratégique pour prendre la parole publiquement (Maillé et Batellier 2017 : 60).

Autrement dit, le développement minier serait inévitable et ses effets tout autant, donc il serait aussi bien de s'en accommoder. Un raisonnement de ce type évoque moins la faveur que la résignation. C'est d'ailleurs à travers cette lorgnette que des participants de l'étude de l'INSPQ sur les changements apportés par l'ouverture de la mine Canadian Malartic voyaient le « retour au calme » qui s'observait à Malartic autour de 2013; ce n'était pas une question d'acceptation, mais de « [résignation] à la présence de la mine et aux nuisances qui accompagnent ce type d'industrie » (Brisson et coll. 2015a : 72). Chacun pensait ses plaies en tentant de ne plus penser au problème.

7.2.1.4 *Quand la dépendance l'emporte*

Obligation, peur, résignation. Des résidents qui ne donnent pas leur appui librement ou de bon gré sont-ils vraiment favorables aux projets miniers qui leur sont présentés? Les témoignages de participants qui ont vécu l'une ou l'autre des conséquences de la dépendance économique ressentie envers l'industrie minière montrent que non.

7.2.2 **Le poids de l'histoire**

Des participants de toutes les catégories sont prompts à souligner le rôle de premier plan joué par l'industrie minière dans le développement de l'Abitibi. Ils utilisent cette importance historique pour soutenir que la région pourrait difficilement refuser, dorénavant, l'exploitation de mines sur son territoire. Un Rouynorandien explique : « À la base, t'as eu la mine pis le monde s'est aggloméré à l'entour de la mine. Alors si t'es là, c'est à cause de la mine; pourquoi tu ne veux plus que la mine soit là? [...] L'Abitibi s'est développée plus par les mines que par la forêt et l'agriculture, donc on ne peut pas se cacher la tête dans le sable pis dire que là on n'en veut plus de mines; c'est un peu embêtant ». La chose est plus qu'embêtante pour certains participants qui jugent que sans industrie minière, la région n'a tout simplement pas de raison d'être. C'est le cas d'un Valdorien selon qui les Abitibiens auraient « l'air d'une gang de vrais raisins pas de mines. [...] Pourquoi [ils seraient] ici? Ça donne quoi de venir se fourrer dans une place que c'est plein de marigouins, plein de mouches, plein de *swamps* pis de rivières brunes? ». Le futur de l'Abitibi se tracerait donc dans la foulée de son passé : « La région va toujours rester avec des mines. Il y en a toujours eu et c'est grâce aux mines que ça s'est développé, donc ça va rester comme ça »

(Rouynoradien). En somme : région minière un jour, région minière toujours. Kojola (2020) relève le même raisonnement chez des résidents et la classe ouvrière de la « chaîne de fer » du nord du Minnesota, une région minière rurale emblématique aux États-Unis et l'une des plus grandes fournisseuses de minerai de fer au monde.

Mais tous ne sont pas de cet avis. Quelques participants ont amené une perspective divergente sur le rôle du passé dans l'appréciation des activités minières actuelles en soulevant trois éléments.

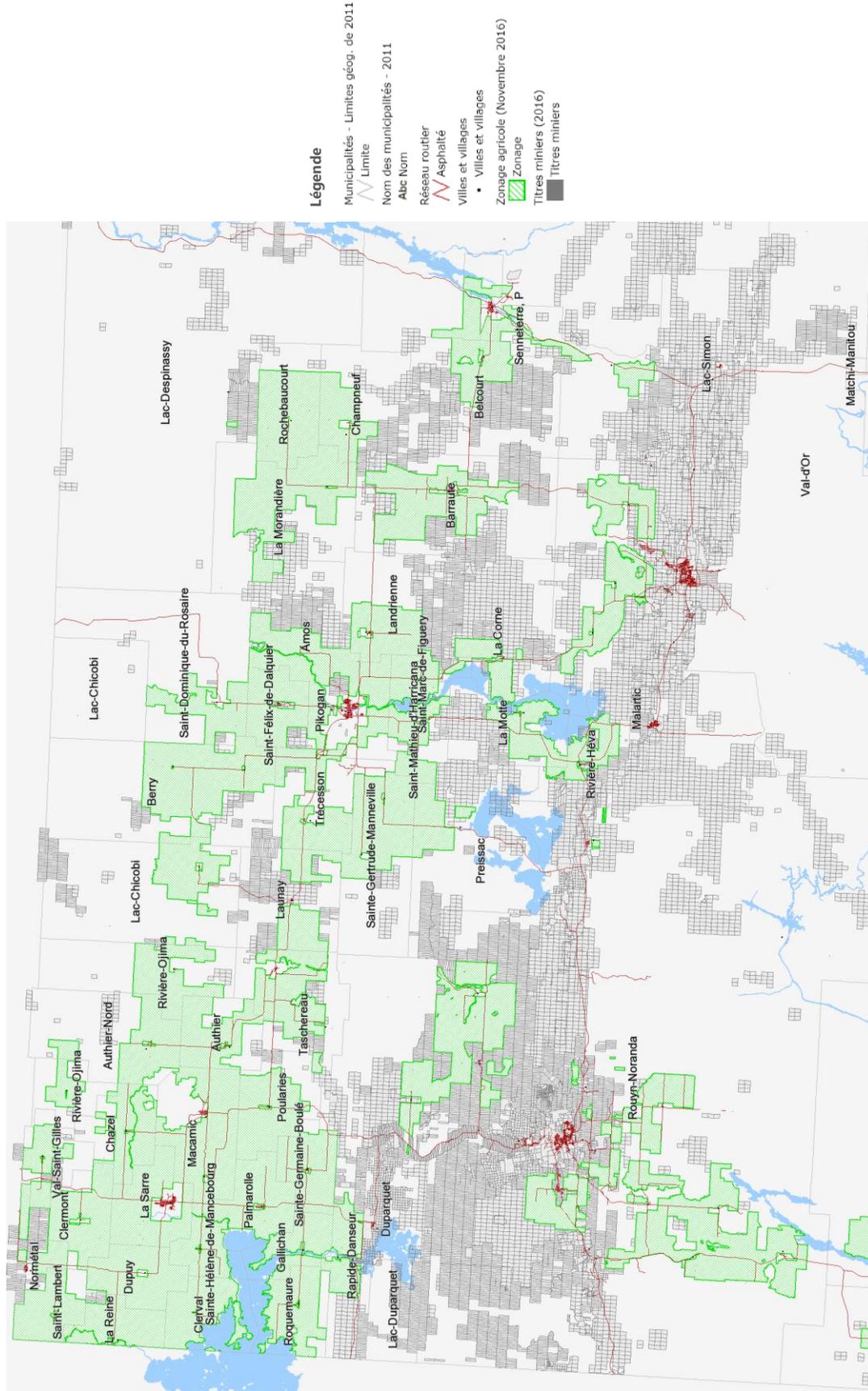
7.2.2.1 Des forêts et des terres, pas seulement des mines

D'abord, des participants ont rappelé que la « création » de la région réfère à un phénomène récent qui n'est pas seulement attribuable à l'industrie minière. D'une part, la trace de l'occupation humaine en Abitibi-Témiscamingue peut être suivie sur plus de cinquante siècles (Côté 1995). Au moment où y sont arrivés les Européens, deux nations autochtones, les Abitibis et les Témiscamingues, occupaient déjà la région (Viau 1995). D'autre part, le développement de la région au XX^e siècle s'est réalisé en deux phases distinctes temporellement et géographiquement. Avant que s'amorce le développement minier le long de la faille de Cadillac-Larder Lake dans les années 1920, le développement agroforestier avait déjà commencé depuis 1911 le long du chemin de fer National Transcontinental (Gourd 2007, Paquin 1979, Vincent 1995b). C'est d'ailleurs la construction de ce chemin de fer qui amorce la colonisation de la région¹⁰², autrement difficile d'accès. Le territoire minier, lui, s'urbanise au rythme de la découverte et de l'entrée en production des gisements autour des camps miniers de Rouyn et Noranda (1926), Val-d'Or et Bourlamaque (1934), Malartic (1935) et Cadillac (1938) (Gourd 1995).

La distinction entre les deux phases de développement est encore visible aujourd'hui. La figure 19 (p. 244) fait bien ressortir le découpage de la région entre les zones minières plus au sud et les zones agricoles plus au nord. Des participants utilisent cette précision historique

¹⁰² Les principales localités de l'Abitibi rurale sont fondées autour des gares construites le long de la voie ferrée : Taschereau en 1913, Amos en 1914, Dupuy en 1916, La Sarre en 1917 et Authier en 1918 (Asselin et Gourd 1995).

Figure 19 Zones minières et agricoles en Abitibi



Source : L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue (2021a)

pour souligner qu'une partie de l'Abitibi seulement s'est organisée de pair avec l'industrie minière et que des Abitibiens sont réticents à s'identifier entièrement à une région minière.

7.2.2.2 Pas de destin minier

Ensuite, des participants ont jugé sournois le raisonnement qui veut que le passé doive dicter le futur. Pour reprendre l'image d'un participant de Rouyn-Noranda, « ce n'est pas parce que dans le passé on s'entretenait qu'on est obligé de le faire encore ». Ce serait même faire preuve d'une vision étroite que de penser que « ça va continuer les mines parce c'est une place de mines » (Granadien). Au contraire, des participants de différentes villes abitibiennes soutiennent le devoir « d'accepter comme société que quand quelque chose se développe, tu perdes le contrôle entre guillemets. Ça devient une entité qui s'arrange toute seule. L'Abitibi a commencé avec des bûcherons, des mineurs, etc.; est-ce que ça veut dire qu'on est obligé, jusqu'à la fin des temps, de juste être un comptoir minier ou forestier? Moi je ne pense pas » (Rouynoradien). Pour ces participants, la fermeture de villages lorsque les mines à proximité ont cessé leurs activités (p. ex. Perron) témoigne que le passé ne peut être garant de l'avenir.

7.2.2.3 Le revers de l'histoire

Enfin, des participants font valoir que la face moins glorieuse du passé minier est trop souvent tue. Certes, les activités minières ont amené l'Abitibi à s'urbaniser, mais selon eux, la prospérité économique qu'elles ont entraînée était instable et s'est accompagnée de dommages environnementaux, sociaux et pour la santé. Un Malarticois exprime ainsi : « La région s'est développée par les mines, elle s'est aussi fait polluer par les mines. Ça, on n'en parle pas ». Que ce soit à Rouyn-Noranda, à Malartic ou à Val-d'Or, des résidents me racontent des anecdotes et des souvenirs de jeunesse dans lesquels les conséquences du développement minier sont néfastes.

Par exemple, en 1981, les risques d'effondrement de galeries souterraines peu profondes sous des bâtiments et des rues de Malartic ont obligé l'évacuation d'une vingtaine de familles et la clôture d'une partie du quartier sud (Faucher 2014). Cette relocalisation rappelle d'ailleurs celle réalisée par Osisko, qui cherchait à accéder au même gisement. Il est intéressant de se

pencher sur l'origine du problème, lequel remonte au mode de peuplement des camps miniers de la région.

Autour des années 1920, l'État permet aux propriétaires de concessions minières de l'Abitibi de vendre des lots à la surface bien que depuis 1880, ils ne détiennent des droits que sur le sous-sol (Vallières 2012). Plusieurs pionniers s'établissent donc au plus près des activités minières, dans des villes dites ouvertes, c'est-à-dire dans lesquelles n'importe qui peut habiter, ou des villes dites fermées, contrôlées par des compagnies minières (Faucher 2014, Vallières 2012). Malartic est l'une de ces villes fermées établies sur des propriétés minières, dans lesquelles les résidents vivent tout à côté des puits de mine (photo 21, p. 248).

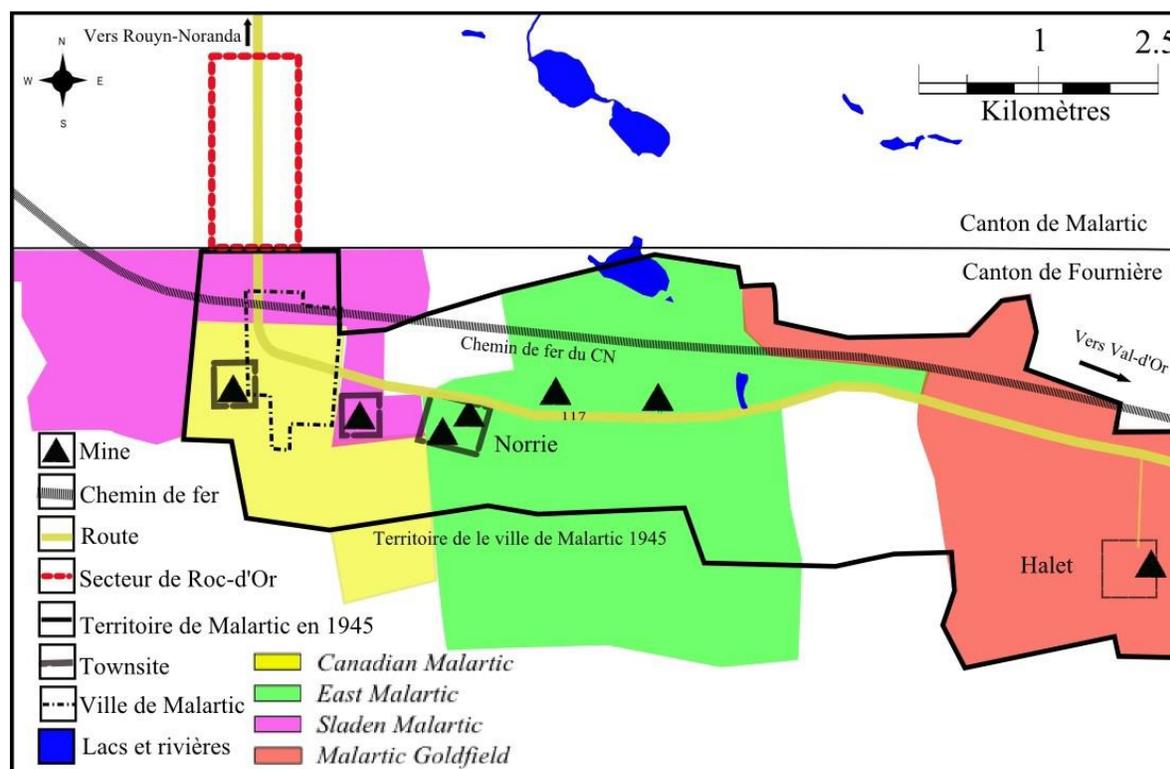
D'autres travailleurs s'installent sur les terres de la Couronne en bordure des propriétés minières, généralement par obligation plus que par choix. En effet, en raison des vagues de spéculation foncière qui, après chaque découverte, font augmenter le prix des terrains et des loyers détenus par les compagnies minières, les travailleurs qui ne sont pas en mesure de payer les prix demandés doivent s'éloigner (Faucher 2014). La situation se produit à Malartic alors que des pionniers s'établissent sur des terres publiques à la frontière nord de la ville (figure 20, p. 247; secteur circonscrit par des pointillés rouges). En 1936, ce village de prendra le nom de Roc-d'Or.

Or la même année, l'État, qui était jusqu'alors très peu impliqué dans l'organisation des villes minières, commence à intervenir en la matière avec une réforme de la *Loi des mines*. Le gouvernement de Maurice Duplessis souhaite ainsi « établir l'ordre dans les populations établies sur les terrains de la Couronne et prévenir la formation de nouveaux villages miniers en dehors des sites choisis par le gouvernement »¹⁰³ (La frontière, 22 septembre 1938, p. 4, cité dans Faucher 2014 : 117). Dans cette optique, en 1942, l'État exige la démolition du village de Roc-d'Or, qui possède à ce moment divers services (photo 22, p. 249). Entre 1943 et 1948, le millier de résidents et 156 des 266 bâtiments qu'il compte sont relocalisés dans la ville de Malartic (Faucher 2014). Les gens de Roc-d'Or grossissent alors les rangs de ceux

¹⁰³ L'État cherche aussi à « régir la création des villes construites et gérées par les entreprises » minières (Faucher 2014 : 120).

qui habitent au-dessus de galeries souterraines des mines de Malartic, ces dernières prenant en outre de plus en plus de place à mesure que le développement minier s'intensifie. Ce chevauchement explique pourquoi, dans les années 1980 puis 2010, des Malarticois ont été forcés de quitter leur domicile.

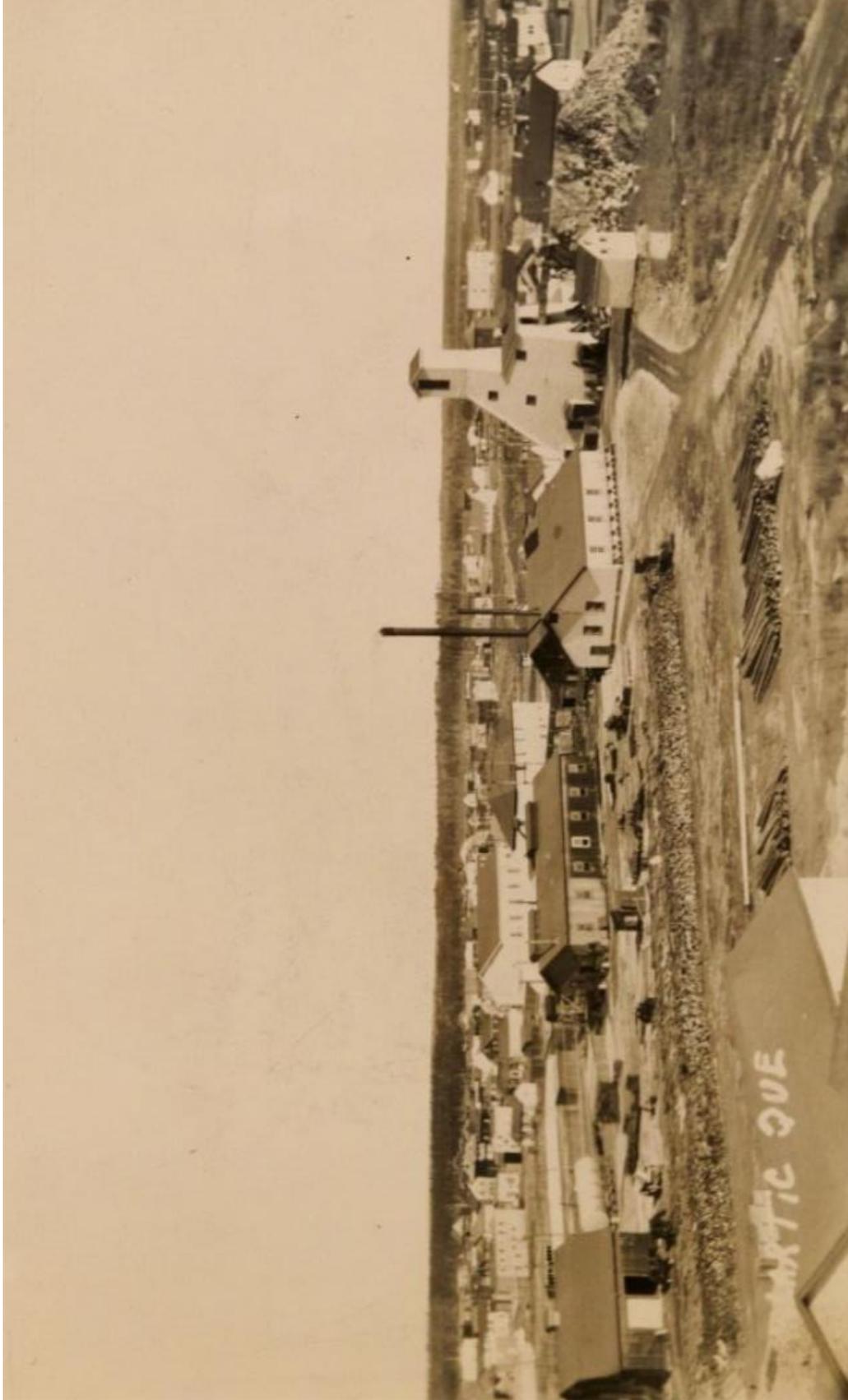
Figure 20 Localisation de Roc-d'Or et de Malartic en 1945



Tiré de Faucher (2014 : 37)

À Rouyn-Noranda, les effets dommageables historiques du développement minier ont davantage trait à la pollution qui sort des cheminées de la fonderie Horne. Des Rouynorandiens me racontent qu'avant l'ouverture de l'usine d'acide sulfurique en 1989, ils se réfugiaient couramment à l'intérieur de leur maison ou de lieux publics pour éviter de respirer des contaminants : « Le cap qui était en arrière du cégep et de l'université, tu voyais la boucane de la Horne s'en venir, elle arrivait directe sur toi, tu savais que tu allais tousser ». Dans les années 1970, Rouyn-Noranda se classait d'ailleurs comme l'une des villes les plus polluées du Canada, en raison des émissions de SO₂ de la fonderie (BEST 1979a). Je reviendrai sur ce point dans le chapitre suivant.

Photo 21 Malartic dans les années 1940



Source : BAnQ (s. d.-a), domaine public au Canada

Photo 22 Roc-d'Or entre 1936 et 1939



Source : BAnQ (s. d.-b), domaine public au Canada

D'autres participants évoquent des problèmes sociaux et économiques liés à la cyclicité de l'économie minière et les conditions de travail souvent déplorables des employés des compagnies minières. Sur ce dernier point, Massicotte (2002) affirme que l'incendie de 1947 dans la mine East Malartic a mis en lumière plusieurs lacunes dans l'organisation du travail sous terre. L'absence d'équipes de secours dans chaque mine est l'une d'elles. En outre, selon la plupart des participants, l'héritage minier se traduirait par des traces matérielles souvent difficiles à effacer, comme je l'ai abordé au chapitre 4.

En somme, tandis que l'importance économique des activités minières semble bien ancrée dans le récit fondateur de l'Abitibi, négliger de s'attarder au poids de ce passé tronque l'histoire. On ne peut parler de faveur lorsque le soutien à l'industrie minière repose sur l'impression d'être redevable à celle-ci ou d'y être lié depuis et pour toujours. En fait, la perception que le passé minier est un fardeau à porter peut même jeter de la défaveur sur les activités minières en cours et envisagées – une attitude que j'explorerai davantage dans le chapitre suivant.

7.2.3 La résignation devant un pouvoir limité

Prétendre savoir ce que pense la « majorité silencieuse » est toujours périlleux. Dans le cas du développement minier en Abitibi, j'ai souvent entendu que les résidents qui ne disaient rien appréciaient ce type de développement. Ces propos rejoignent ce qu'Aitken (2010) qualifie de « mythe de la majorité favorable silencieuse » : ceux qui se taisent seraient nécessairement « pour » le développement proposé, sinon ils le contesteraient. Les entrevues que j'ai menées révèlent qu'une partie des résidents garde le silence non pas parce qu'elle appuie le projet minier envisagé, mais parce qu'elle a l'impression qu'elle ne peut faire le contrepoids à l'industrie minière. Peu importe qu'ils expriment leur désaccord ou leurs inquiétudes, ces résidents sentent que rien ne changera. Inutile donc de gaspiller leur énergie.

Ce sentiment d'impuissance est flagrant chez les résidents de Launay et de Trécesson que j'ai rencontrés. Ceux-ci suivent les avancées du projet Dumont Nickel, qui deviendrait à terme la cinquième plus grande mine de sulfures de nickel au monde. À terme, sa fosse à ciel ouvert mesurera 1,4 km de large par 4,9 km de long (BAPE 2014, Royal Nickel Corporation

2016). Ils sont convaincus que la mine sera autorisée, peu importe s'ils s'opposent à son ouverture :

Je me dis que nous autres là-dedans, même si on défonce des portes, même si y'a un paquet de monde qui s'objectaient à ça, s'ils ont à passer, ils vont passer. Surtout gros comme ça. Ce n'est pas une petite population... C'est un projet tellement gros qu'on n'a rien, on ne pourra jamais arrêter ça. C'est quoi le pouvoir du monde face à une compagnie minière? (Launayen)

Pour appuyer ses propos, ce participant me raconte l'histoire de Ken Massé, un résident de Malartic qui a refusé de vendre sa maison à Osisko et que la Sûreté du Québec a fini par expulser : « Regarde le monsieur qui s'est défendu pour sa maison. Il s'est mis debout, mais ça n'a rien donné au bout de la ligne, en fin de compte la mine elle a ouvert ». Pour lui comme pour d'autres, l'échec des mobilisations citoyennes à Malartic (que je détaillerai dans le prochain chapitre) à empêcher l'implantation de la mine Canadian Malartic prouve que de vouloir tenir tête à une minière est vain. Le mutisme de certains résidents représente ainsi leur résignation de sentir ne pas détenir suffisamment de pouvoir, seuls ou même qu'en tant que groupe, pour influencer un projet minier d'une quelconque manière.

L'inégalité du rapport de forces entre la population et l'industrie minière serait d'autant plus marquée que la population ne pourrait compter sur le soutien de l'État. Les expériences vécues dans la région depuis les années 1930 amènent plusieurs participants à conclure que les autorités se rangent beaucoup plus souvent du côté des promoteurs miniers que des citoyens. Comme je l'ai montré au chapitre 5, l'État québécois a presque toujours cherché à accommoder l'industrie minière. Le chapitre 8, qui survole de grandes luttes menées dans le secteur minier, l'exposera aussi. Nonobstant cela, quelques résidents critiquent la résignation dont font preuve leurs concitoyens, jugeant l'attitude « défaitiste ». Selon ceux-ci, le rapport de pouvoir avec l'industrie minière pourrait changer si, justement, « les gens n'étaient pas désillusionnés comme ça et croyaient au pouvoir citoyen réellement » (Rouynorandien). Le chapitre suivant portera justement sur les actions de participants qui croient en ce pouvoir citoyen.

7.3 Discussion : la complexité de l'expérience du développement minier

Le discours sur la « faveur locale » au développement minier en Abitibi repose sur un lien de causalité qui, par sa simplicité, donne l'impression de relever de l'évidence. Ainsi, 1) parce que les activités minières seraient en grand nombre dans la région, les Abitibiens seraient 2) familiers avec celles-ci et donc, 3) favorables à leur égard. Tout comme j'ai relativisé l'importance qualitative des activités minières en Abitibi dans le chapitre 4 (premier postulat du raisonnement), j'ai apporté dans ce chapitre des bémols aux deux postulats subséquents.

Concernant la familiarité des Abitibiens avec le développement minier d'abord, l'analyse révèle qu'elle est moins grande que ce qui est communément supposé. En ce sens, inférer que plus les activités minières sont nombreuses sur un territoire, plus les résidents sont familiers avec celles-ci est délicat. Les Abitibiens ont davantage la possibilité de faire une expérience directe du développement minier dans leur vie quotidienne que les habitants des grands centres ou d'autres régions, mais encore doivent-ils saisir cette occasion. Ils sont bien exposés à des symboles miniers dans des endroits divers (p. ex. chevalements, pick-up à fanion sur la route 117, noms de commerces), mais voir et savoir sont deux choses différentes. S'ils entendent plus fréquemment des actualités au sujet du développement minier dans les médias, cette information n'est pas nécessairement approfondie. L'espace minier offre donc aux résidents un *potentiel* de tisser des liens avec l'industrie minière, mais il n'implique pas automatiquement l'acquisition d'une grande familiarité avec celle-ci.

Ensuite, la faveur des résidents à l'égard du développement minier en Abitibi ne s'établit pas de façon aussi claire que ce que prétend le discours le plus courant. Elle s'enchaîne dans une intrication de relations économiques, familiales, sociales, historiques et politiques – et certainement dans d'autres relations que je n'ai pas décrites – qui brouille la dichotomie faveur/défaveur. En effet, dans quelle catégorie classer les résidents qui renoncent à résister à l'industrie minière parce qu'ils considèrent risqué ou vain de le faire, qu'ils profitent des avantages liés aux activités minières ou qu'ils jugent impossible de s'en affranchir? Dans ce chapitre, mon but n'est pas de nier ou de minimiser l'existence de bonnes dispositions à l'égard des projets miniers, qui bien sûr existent. Plutôt, je veux montrer qu'appréhender le rapport au développement minier en Abitibi en termes de « faveur » ne permet pas de saisir

toute la profondeur des liens qu'entretiennent les Abitibiens avec l'industrie minière. Dans l'espace minier, l'appréciation des activités minières par les résidents se caractérise surtout par la conjonction des facteurs qui la modulent : la perception d'une dépendance économique individuelle ou collective et d'un pouvoir d'agir limité, le sentiment d'être obligé de tolérer les activités minières et de ne pouvoir s'affranchir du passé minier de même que la crainte de représailles en cas de critiques ouvertes.

Le discours sur la « faveur locale » au développement minier en Abitibi ne perdure pas de façon fortuite. L'industrie minière et l'État ont avantage à perpétuer cette idée qui renforce le caractère minier attribué à la région, banalise les activités minières qui y ont cours et donc facilite le développement minier dans la région. Plus encore, en donnant l'impression que « mines » et « Abitibi » vont de pair, les voix qui ne suivent pas le chemin tracé peuvent être stigmatisées comme étant dissidentes (Batellier 2016). Les présenter comme si elles s'écartaient d'une supposée norme réitère l'idée que le développement minier doit être accepté sans mot dire en Abitibi. Le cas n'est pas unique : Aitken (2010) a fait un constat similaire avec les contestations liées à l'énergie éolienne ainsi que Huybens (2011) dans le cadre de controverses sur la forêt au Québec.

7.4 Conclusion

Dans ce chapitre, j'ai examiné deux aspects de la relation qu'entretiennent les Abitibiens avec le développement minier dans leur région, à savoir leur familiarité et leur faveur envers les activités minières. Je me suis attardée à ces aspects parce qu'ils sont ressortis comme des postures dominantes chez les Abitibiens lors des entretiens. Je réfère d'ailleurs à ces notions en reprenant les termes utilisés par les participants. En dernière analyse, j'ai montré que si la familiarité et la faveur envers les activités minières existent en Abitibi, ces notions ne rendent pas justice à la complexité du rapport aux mines des résidents de la région.

Le présent chapitre aborde le rôle des Abitibiens dans la construction de l'espace minier de l'Abitibi. La question de recherche trouve ici une réponse expérientielle, c'est-à-dire basée sur le vécu des participants. Les chapitres 4 et 5 avaient également fait appel respectivement à l'expérience des travailleurs du secteur minier et des fonctionnaires du gouvernement

provincial, mais dans une moindre mesure. J'approfondirai la composante expérientielle du processus de construction de l'espace minier de l'Abitibi dans le chapitre suivant. Alors que l'analyse de ce chapitre est ancrée dans le présent et brosse un portrait des relations actuelles des Abitibiens à l'endroit du développement minier, j'offrirai dans le prochain chapitre un examen historique des conflits liés aux activités minières dans la région.

Chapitre 8 L'espace conflictuel : un rapport aux activités minières en changement?

Largement médiatisés au tournant des années 2010, les enjeux soulevés par la réouverture de la mine Canadian Malartic en Abitibi amènent des résidents de Malartic à se regrouper dans un comité de vigilance afin de défendre leurs intérêts. À la même époque, deux autres projets aurifères défraient la chronique dans la région : les projets Wasamac et Granada, envisagés dans des quartiers excentrés de Rouyn-Noranda¹⁰⁴. Ils suscitent la coalition de résidents préoccupés par le devenir de leur milieu de vie. De plus, les comités de citoyens de Malartic, Évain et Granada forment le Regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi-Témiscamingue (REVIMAT) en 2015 en collaboration avec des partenaires régionaux et provinciaux¹⁰⁵. L'objectif du REVIMAT est double. D'abord, il veut sensibiliser la population abitibienne aux enjeux du développement minier et particulièrement aux conséquences des projets miniers sur la santé humaine. Ensuite, il veut doter la région d'une « véritable voix politique » dans le dossier minier afin de défendre les droits des citoyens « depuis trop longtemps laissés à eux-mêmes devant les irritants causés par les projets miniers » (Nantel 2015 : en ligne).

Les participants liés à l'industrie minière me parlent de l'existence de ces groupes comme d'un phénomène nouveau en Abitibi. L'un d'eux explique : « Dans le passé, c'était assez facile, si tu avais une mine, les gouvernements et les régions t'appuyaient pour les emplois et tout le reste. On était un secteur “*out of sight, out of mind*”. Y'avait pas de questionnement sur ce qu'on faisait et la façon dont on travaillait. Et là tout d'un coup ça a changé. Ça devenait de plus en plus compliqué ». Ce changement illustrerait une transformation des mentalités :

Les gens en Abitibi, à une époque pas si lointaine, acceptaient un peu d'entrée de jeu l'industrie minière. Il y avait comme un proverbe qui disait : « Il y a Dieu et

¹⁰⁴ Le projet Wasamac est situé dans le quartier Évain, à 9 km à l'ouest du centre-ville de Rouyn-Noranda. Le projet Granada est situé dans le quartier du même nom, à 7 km au sud du centre-ville de Rouyn-Noranda.

¹⁰⁵ Le REVIMAT compte sur l'appui de la CSN Abitibi-Témiscamingue, du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec, du Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue, du Syndicat des professionnelles et professionnels en milieu scolaire du Nord-Ouest, de l'Alliance des intervenantes en milieu familial Abitibi-Témiscamingue ainsi que des coalitions Québec meilleure mine et Eau secours!

au-dessus de Lui, les mines ». Je ne sais pas quel est exactement le proverbe, mais c'est comme si l'industrie minière était au-dessus des lois. Ça, c'était connu : les gens fermaient leur gueule lorsque les projets se développaient, ils ne se positionnaient pas, car ils voyaient les emplois arriver et ils étaient contents de ça. T'sais y'avait pas vraiment de mobilisation citoyenne qui se faisait autour des projets. (exploration)

Leur lecture s'inscrit dans la tendance à présumer une faveur locale aux activités minières en Abitibi (chapitre 7). Elle franchit toutefois un pas de plus en supposant que cette bonne disposition aurait toujours dominé dans la région. Dans ce chapitre, je montrerai que ce discours occulte une partie de l'histoire des relations entre les Abitibiens, l'industrie minière et l'État. Au chapitre 3, j'ai fait ressortir l'importance de remonter aux racines des dynamiques minières à travers l'étude de Biersack (2006a) sur le conflit qui entoure la PJV en Papouasie–Nouvelle-Guinée. J'emboîte le pas à cette dernière en analysant l'évolution des relations entre les trois catégories d'acteurs ciblés au cours des 100 dernières années.

Je procéderai en deux temps. D'abord, je m'intéresserai aux premières revendications qui ont touché le secteur minier en Abitibi. Je ciblerai les actions menées à l'endroit de la mine et de la fonderie Horne à Rouyn-Noranda, longtemps considérées comme le modèle à suivre dans la région. Ensuite, je broserai un portrait des revendications formulées récemment dans le cadre des projets Canadian Malartic, Wasamac et Granada. Je chercherai à déterminer dans quelle mesure la critique actuelle du développement minier en Abitibi constitue une rupture ou une constante dans l'espace minier de l'Abitibi. L'analyse permettra du même coup de caractériser l'espace minier de l'Abitibi en portant au premier plan une cinquième dimension de l'espace, soit l'espace conflictuel associé au développement minier de la région depuis le premier tiers du XX^e siècle.

8.1 Les relations entre les Rouynorandiens et l'empire Noranda

Mines Noranda ouvre la mine et la fonderie Horne en Abitibi en 1927. Dix ans plus tard, la mine Horne est la plus grande productrice de cuivre et la deuxième plus grande productrice d'or au monde (Berthiaume 1981). Lors de la Deuxième Guerre mondiale, grâce au cuivre devenu un « métal stratégique » indispensable à l'industrie de la défense, Mines Noranda augmente encore sa production (Berthiaume 1981). À ce moment, la compagnie détient le

quasi-monopole du cuivre extrait en Abitibi et contrôle le processus de fabrication du cuivre au Canada (Barrette 2008). À son apogée, le monde industriel qualifie Noranda d'empire. Elle est active dans l'extraction minière, la métallurgie, les pâtes et papiers, l'énergie, la pétrochimie, l'électronique et les communications (Klein et Pena 1984). Elle possède un « réseau complexe de divisions, de sociétés, de *holdings* [sociétés de portefeuille], de filiales et de compagnies associées » (Berthiaume 1981 : 41, Klein et Pena 1984). La mine Horne ferme en 1976, mais la fonderie du même nom est encore en activité aujourd'hui. Détenue par la multinationale anglo-suisse Glencore¹⁰⁶, elle est la dernière usine de traitement de cuivre au Canada.

Il ne faut pas attendre longtemps après l'ouverture de la mine pour que surgissent les premières critiques adressées à Mines Noranda. Celles-ci viennent des mineurs et concernent leurs conditions de travail.

8.1.1 Les luttes pour améliorer les conditions de travail

8.1.1.1 La grève des « Fros » : obtenir un respect de base

Au départ, ce sont les immigrants européens arrivés des chantiers ferroviaires de l'Ouest canadien qui forment l'essentiel des mineurs de fond à la mine Horne. Surnommés les « Fros », contraction de *foreigners*, ils évitent de se plaindre de quoi que ce soit parce qu'ils peuvent être facilement expulsés du pays, vu qu'ils ne détiennent pas la citoyenneté canadienne (Gourd 1981). Durant la crise économique au tournant des années 1930, alors que le taux de chômage oscille alors autour de 30 % au Québec (Chiasson et coll. 1984), les mineurs de fond subissent une pression accrue de la compagnie, qui menace de les remplacer par les chômeurs qui se pressent par centaines à sa porte s'ils se lamentent de leur sort (Gourd 1981, Vallières 2012). Lorsqu'un premier syndicat s'installe dans la région en 1933, les mineurs de fond y adhèrent en force (Dumas 1971).

¹⁰⁶ Mines Noranda est devenue Falconbridge après la fusion des deux compagnies en 2005. Le changement de nom a fait craindre au maire de Rouyn-Noranda que la ville perde son identité et le rayonnement international procuré par Noranda (Barrette 2008). Falconbridge a été achetée par Xstrata en 2006 et Xstrata est devenue Glencore après la fusion des deux compagnies en 2013.

En 1934, 7 ans seulement après l'ouverture de la mine, les mineurs de fond déclenchent une grève à la suite du refus du directeur de la mine de considérer leurs doléances. C'est à cette grève que Richard Desjardins fait référence dans sa chanson *Les Fros* (1993) :

Y ont d'mandé des ventilateurs
à cause du gaz dans le smelter.
« On veut d'l'eau chaude, on veut aussi
un peu d'soleil avant la nuit.
R'montez la cage avant cinq heures ».

À la mine Horne comme dans les autres mines en exploitation à cette époque, les conditions de travail sont extrêmement dures (Gourd 1981). Les galeries souterraines sont mal ventilées et les niveaux élevés de poussière de silice, entre autres, engendrent de graves maladies pulmonaires chez les mineurs, qui souvent ne peuvent travailler plus de cinq ans sous terre (Glenday 1979). Les vestiaires ne comptent ni eau chaude ni chauffage; été comme hiver, les mineurs rentrent à la maison les vêtements trempés de leur sueur et de l'eau des galeries (Dumas 1971). En outre, les travailleurs de la mine Horne sont payés pour des journées de huit heures alors qu'ils peuvent en passer dix sous terre (Vallières 2012). Déplacer tous les mineurs de la surface aux galeries souterraines prend entre 30 et 90 minutes et la compagnie les oblige à être descendus 30 minutes avant leur période de travail (Glenday 1979). Les grévistes réclament ainsi des journées de huit heures sous terre, l'amélioration de la ventilation et des vestiaires, une meilleure rémunération, la reconnaissance du comité ouvrier de la mine et le droit d'adhésion à un syndicat (Gourd 1981 : 76).

Mines Noranda refuse catégoriquement de négocier, prétextant que la grève est l'œuvre d'une poignée de communistes, et casse la grève en dix jours (Dumas 1971). Elle congédie massivement les travailleurs étrangers, qu'elle cible comme les responsables du conflit, et les remplace par de « loyaux Canadiens français » (Dumas 1971 : 40). L'État intervient en faveur de la compagnie qui, au final, expulse les militants du district minier et traîne le syndicat devant les tribunaux (Glenday 1979, Gourd 1981).

Cette grève fait partie de la mouvance syndicaliste qui s'accroît des années 1930 aux années 1980, au Québec comme dans le reste du continent nord-américain (Rouillard 2004). La signature du *National Labor Relations Act* aux États-Unis en 1935 marque entre autres cette mouvance. Aussi appelé *Wagner Act*, il force les employeurs à reconnaître un agent négociateur accrédité et à établir avec lui une convention collective (Roback 1996). Selon plusieurs auteurs (Chiasson et coll. 1984, Roback 1996, Rouillard 2004), l'adoption de cette loi entraîne des répercussions au Québec. Elle donne un élan aux revendications ouvrières et mène au succès de premières grandes batailles syndicales, par exemple celle dans l'industrie de la robe à Montréal en 1937 (Chiasson et coll. 1984). En contrepartie, c'est aussi à ce moment que l'État promulgue une série de lois anti-ouvrières. Par exemple, la *Loi protégeant la province contre la propagande communiste*, connue sous le nom de *Loi du cadenas*, autorise la police à cadenasser les locaux où elle soupçonne la tenue de réunions communistes ou bolchéviques (Chiasson et coll. 1984). Elle nuit aux syndicats puisque plusieurs de ceux présents au Québec sont d'allégeance communiste. C'est entre autres le cas de Mine Workers' Union of Canada qui représente les travailleurs de Mines Noranda au moment de la grève de 1934 (Gourd 1981).

8.1.1.2 *Les grèves qui suivent la Deuxième Guerre mondiale : faire des gains et les conserver*

Durant la Deuxième Guerre mondiale, en vertu de la législation de guerre, la compagnie est obligée d'accréditer le nouveau syndicat¹⁰⁷ qui représente les travailleurs de la mine Horne. En outre, la *Loi des relations ouvrières* adoptée par le gouvernement d'Adélard Godbout en 1944 consacre le droit à la négociation collective pour les travailleurs et intime aux dirigeants de négocier de bonne foi avec leurs employés (Rouillard 2014). Toutefois, « avec un employeur aussi coriace que Noranda Mines, il y avait un écart considérable entre les principes généreux de la Loi et la réalité de la négociation » (Rouillard 2004 : 136). En effet, la guerre terminée, la compagnie tente d'écraser le syndicat et de réduire à néant les gains réalisés par la signature de la convention collective.

¹⁰⁷ Il s'agit maintenant de l'International Union of Mine, Mill and Smelter Workers (Gourd 1981).

Devant le rejet systématique de leurs demandes qui concernent les conditions de travail, le salaire et surtout, la retenue syndicale à la source (la formule Rand), les mineurs de la Noranda lancent une grève en novembre 1946 (Gourd 1981). Cette grève hivernale dure 79 jours et se termine par un accord signé sous l'égide d'un médiateur dépêché par le ministère du Travail d'Ottawa (Vallières 2012). Bien qu'il doive renoncer à plusieurs éléments, le syndicat réussit pour la première fois à obtenir la signature d'une véritable convention collective (Berthiaume 1981). Lorsque cette dernière arrive à échéance, le syndicat¹⁰⁸ demande une hausse du salaire horaire minimum, la semaine de 40 heures, des journées de congé statutaires et une prise en compte plus rapide de l'ancienneté (Mehling 1963). De nouveau, il demande à la compagnie d'instaurer la retenue syndicale à la source et c'est particulièrement contre ce dernier point que Mines Noranda se braque parce qu'il représente à ses yeux une soumission de la compagnie au syndicat (Mehling 1963). À partir d'août 1953, 1 600 travailleurs de Mines Noranda font une grève de six mois dans plusieurs mines de la région (Gourd 1981). La compagnie ne cède finalement sur aucune revendication à l'exception d'une augmentation salariale de quatre sous de l'heure, alors que le syndicat en demandait trente (Mehling 1963).

Ces grèves ne sont pas des cas isolés. Elles suivent le sillage du « puissant mouvement de grèves aux États-Unis dans les grandes industries comme l'automobile, la métallurgie, les mines et les chemins de fer » qui succède à la Deuxième Guerre mondiale (Chiasson et coll. 1984 : 177). Au Québec, ils sont 16 000 grévistes de différents secteurs en 1946 et 20 000 en 1947 (Chiasson et coll. 1984). En 1949, les travailleurs des mines d'amiante de Thetford Mines et d'Asbestos font une grève de cinq mois. La même année, les marins de la navigation en haute mer en font une de près de sept mois, décrite comme étant « d'une rare violence » (Chiasson et coll. 1984 : 183). Après la grève de 1953-1954 à la fonderie Horne, c'est au tour de la filiale de Mines Noranda à Murdochville, la Gaspé Copper Mines, de connaître une grève de plus de sept mois en 1957, qualifiée de « bataille épique » (Bélanger 1981). Les Métallos n'y acquerront le droit d'association qu'en 1965 – et en 1970, au terme d'une longue

¹⁰⁸ Depuis 1951, il s'agit du United Steelworkers of America, communément appelé les Métallos (Gourd 1981).

bataille juridique, ils devront verser 1,5 M\$¹⁰⁹ en dommages et intérêts à Mines Noranda pour les événements de 1957 (Bélanger 1981).

La grande combativité du mouvement syndical dans la période 1945-1960 provoque une offensive antisyndicale dans toute l'Amérique du Nord, à laquelle le Québec n'échappe pas (Roback 1996). S'inspirant de la *Loi Taft-Hartley*¹¹⁰ adoptée aux États-Unis en 1947 afin de restreindre le droit de grève et les prérogatives des syndicats, le gouvernement de Maurice Duplessis met en œuvre une batterie de mesures anti-ouvrières (Chiasson et coll. 1984). Par exemple, il adopte en 1954 le projet de loi n° 19 qui modifie la *Loi des relations ouvrières* dans la foulée de la *Loi du cadenas*. Elle consacre le pouvoir discrétionnaire de la Commission des relations ouvrières de refuser ou de retirer l'accréditation à un syndicat qui compterait des communistes, et ce rétroactivement depuis 1944 (Chiasson et coll. 1984). Duplessis fait aussi de la police provinciale le « bâton du pouvoir » et la fait intervenir « de façon rapide et brutale » dans plusieurs grèves (Roback 1996 : 179). Les travailleurs de Mines Noranda sont d'ailleurs les premiers à goûter à ses gaz lacrymogènes, lors de la grève de 1946-1947 (Chiasson et coll. 1984).

Les travailleurs de la mine et de la fonderie Horne vont continuer de lutter pour améliorer leurs conditions de travail et déclencheront d'autres grèves pour se faire entendre, notamment en 1986-1987 et en 2002-2003. Cependant, selon Rouillard (2014 : 16), avec le temps « l'influence syndicale s'est érodée sérieusement [et] pour faire valoir leur point de vue, l'humeur des syndiqué-e-s n'est plus à la grève ».

8.1.2 Les luttes pour protéger l'environnement et la santé des résidents

Dans les années 1970, Rouyn-Noranda a la réputation d'être l'une des villes des plus polluées au Canada (Rogel 1981, Savard 1978). À ce moment, des Rouynorandiens pressent Mines Noranda à se soucier davantage de ses effets délétères sur l'environnement et la santé des

¹⁰⁹ Certains auteurs, dont Chiasson (1984), indiquent plutôt 2,5 M\$.

¹¹⁰ Son nom officiel est *Labor Management Relations Act*.

résidents. Deux groupes sont créés afin dénoncer ces effets négatifs : le Mouvement anti-pollution par les résidus miniers, secteur Rouyn-Noranda, et Gobair.

Le premier se concentre sur les déversements des résidus par la mine et le deuxième, sur la pollution de l'air engendrée par la fonderie. Les deux organismes fusionnent en 1976 pour former le Mouvement anti-pollution de Rouyn-Noranda (MAP). Le MAP, qui considère que concilier les activités minières et la protection de l'environnement est possible, cherche à ce que Mines Noranda accorde toute l'attention qu'il mérite au droit des citoyens à un environnement sain (Savard 1978). Pour ce faire, il agit à deux échelles. À l'échelle locale, le MAP sensibilise la population au fait que les émissions de la fonderie dépassent couramment les normes canadiennes d'air ambiant et sont nocives pour la santé. Il souligne que les rejets de résidus miniers dégradent fortement les lacs qui entourent Rouyn-Noranda. Il relève également que l'eau qu'ils boivent est de qualité douteuse en raison du non-respect des clauses destinées à la protéger dans les baux de concessions minières (Savard 1978). À l'échelle provinciale, il demande à l'État d'adopter de nouvelles normes environnementales, qui protégeraient davantage les citoyens, leur santé et leur milieu de vie (Savard 1978).

Tout comme les « problèmes d'acceptabilité sociale », les préoccupations environnementales prennent naissance dans un contexte sociopolitique précis.

8.1.2.1 Un contexte marqué par des changements législatifs et la montée de l'environnementalisme

Les actions menées par le MAP suivent la modernisation de la *Loi sur les mines* de 1965, qui entraîne la suppression d'une disposition qui donnait à Mines Noranda l'immunité face aux dommages qu'elle cause. Cette disposition, ajoutée un an avant l'ouverture de la fonderie Horne, stipulait que « nul propriétaire, locataire, occupant de terrain dans le canton de Rouyn et les cantons adjacents, et nul porteur de permis de coupe de bois dans les cantons ne peut réclamer de dommages causés par les gaz et fumées délétères produits au cours des opérations d'une usine de fonte (*smelter*), érigée dans le canton de Rouyn » (Gourd 1981). Selon Vallières (2012), une fois que l'État abolit son soutien explicite à la fonderie Horne, des Rouynorandiens cessent de considérer la pollution de l'air, du sol, de la végétation et des cours d'eau comme une conséquence inévitable de ses activités.

De façon plus large, la création du MAP s'inscrit dans une « prise de conscience assez généralisée face à la crise de l'environnement [... et aux] menaces que l'incurie des pollueurs et des gouvernements fait peser sur l'écosphère » (Vaillancourt 1982 : 134). Un des premiers jalons de cette prise de conscience mondiale est la création du Club de Rome, un regroupement d'experts préoccupés par les conséquences environnementales de la croissance économique, en 1968 (The Club of Rome 2020). L'étude qu'il commande au Massachusetts Institute of Technology sur les liens entre la croissance économique, la croissance démographique et la limitation des ressources se solde par la publication du célèbre rapport Meadows. Officiellement intitulé *Limits to Growth*, il urge de mettre fin à la croissance économique débridée afin d'éviter un effondrement mondial (Meadows et coll. 1972). Les réflexions contenues dans ce rapport servent de base à l'élaboration du concept de développement durable. La Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies¹¹¹ (ONU) est la première à le définir en 1987 dans la publication *Our Common Future*, aussi appelée rapport Brundtland (Hébert 2006). En outre, la tenue d'événements de grande envergure sur l'environnement marque les années 1970, notamment :

- Le premier Jour de la Terre, dédié à la sensibilisation aux enjeux environnementaux, le 22 avril 1970;
- L'année 1970 nommée Année européenne de la conservation de la nature par le Conseil de l'Europe;
- Le premier Sommet de la Terre organisé par l'ONU à Stockholm en 1972. Cette conférence internationale sur les problèmes sociaux, politiques et économiques reliés à l'environnement mène à une déclaration de 26 principes, à un plan d'action pour lutter contre la pollution ainsi qu'à la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement (Hébert 2006, Saint-Hilaire-Gravel 2014).

C'est dans ce contexte effervescent que le mouvement environnementaliste québécois prend son envol avec l'émergence, dans presque toutes les régions du Québec, de groupes écologistes militants (Hébert 2006 : 348). Naissent entre autres la Société pour vaincre la

¹¹¹ Hébert (2006 : 451) rappelle toutefois que l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources a utilisé le terme en 1980 dans un document intitulé *Stratégie mondiale de la conservation*.

pollution (S.V.P), Citoyens pour la Responsabilité Sociale dans la Science pour lutter contre la pollution de l'usine d'Union Carbide à Beauharnois et le Comité de défense de la Baie-James pour contrer les projets hydroélectriques annoncés par Hydro-Québec. En 1978, lorsque le Regroupement québécois des groupes écologistes est mis sur pied, il rassemble près de 180 groupes (Saint-Hilaire-Gravel 2014). Le MAP est l'un d'eux.

Comme le MAP, ces groupes cherchent moins à conserver la nature, comme le faisaient leurs prédécesseurs, qu'à lutter contre la pollution et le gaspillage des ressources (Vaillancourt 1981 : 85). Ils protestent contre « le développement économique tous azimuts et la consommation effrénée de biens et de ressources, bref [contre] une société assurant ses assises sur la domination oppressive de l'Homme sur la nature » (Poirier et Savard 2015 : 23). Vaillancourt (1981) recense la publication de plusieurs ouvrages environnementalistes québécois qui étayaient cette vision au cours de la décennie, comme la revue *Écologie-Québec* rédigée par le Centre d'information sur la pollution de l'environnement. Dans *Dossier Pollution* (1971), le biochimiste Marcel Chaput et le chimiste Tony Le Sauter traitent de la matérialité de la pollution et du rôle des pouvoirs publics et des citoyens à l'égard de celle-ci. Le militant et chercheur Michel Jurdant, considéré comme l'un des écologistes les plus éloquents au Québec, sort *Les insolences d'un écologiste* (1972). Pierre Dansereau rédige le premier texte de pensée écologiste québécois, *La Terre des hommes et le paysage intérieur* (1973).

Parallèlement, l'environnement se taille une place comme champ de compétences distinct dans l'administration publique québécoise (Hébert 2006). Entre 1968 et 1970 se tient la Commission Legendre sur les problèmes juridiques de l'eau, l'une des initiatives gouvernementales les plus importantes sur la problématique de l'eau (Hébert 2006). L'État met les Services de protection de l'environnement du Québec (SPEQ) sur pied en 1971. Il vote la LQE en 1972 et en vertu de celle-ci, il crée le Conseil consultatif de l'environnement¹¹². Il adopte la *Loi sur les réserves écologiques*¹¹³ en 1974 et en 1978, la LQE reconnaît à toute personne le droit à la qualité de l'environnement. Le MEQ est créé en

¹¹² Il disparaît en 1996.

¹¹³ Cette loi a été remplacée par la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* en 2002.

1979, à partir des SPEQ et sur la base des conclusions de la Commission Legendre; sa mission première est de sauvegarder le milieu naturel et humain afin que les citoyens puissent satisfaire leurs besoins essentiels (Hébert 2006).

À l'aube des années 1980, les pluies acides deviennent l'une des préoccupations les plus importantes au Québec et ailleurs dans le monde (Hébert 2006). Les problèmes qu'elles causent « permettent d'identifier la grande entreprise privée comme étant principalement responsable de la pollution et de la détérioration écologique. Ils font comprendre les mécanismes par lesquels la grande entreprise refile les coûts sociaux de la production à la collectivité tout en gardant les profits pour elle » (Vaillancourt 1981 : 90). La fonderie Horne de Mines Noranda est au cœur du débat en raison des quantités importantes de SO₂ qu'elle émet durant le processus de raffinage du cuivre. Lorsqu'il se dissout dans la vapeur d'eau contenue dans l'air, le SO₂ produit des acides et forme des particules nocives pour les humains et leur environnement (ECCC 2013). Plus spécifiquement, ce gaz toxique est le contributeur principal à l'acidification des précipitations.

8.1.2.2 Améliorer les pratiques minières : l'enjeu du SO₂

Avec ses rejets annuels de 540 000 tonnes de SO₂¹¹⁴, le complexe minier de Mines Noranda est le plus gros « producteur » de pluies acides au Canada dans les années 1970 (Lachance et Bobée 1978). À cette époque, la population perçoit le SO₂ comme le contaminant le plus nuisible émis par Mines Noranda en raison de l'importance de ses rejets et des dommages matériels qu'il cause (BEST 1979b). Un participant de Rouyn-Noranda me rapporte similairement que

le plus gros problème perçu par les gens à ce moment-là c'était le SO₂. Souvent malheureusement, pas nécessairement par rapport à leur santé; par rapport à la peinture de leur char. Dans le quartier Notre-Dame¹¹⁵ en particulier, mais aussi

¹¹⁴ À titre comparatif, l'ensemble des raffineries de Montréal dégage autour de 75 000 tonnes de SO₂ annuellement à la même période (Rogel 1981). Mines Noranda émet aussi chaque année 403 tonnes d'arsenic, 191 tonnes de cadmium, 10 446 tonnes de plomb, 22 304 tonnes de zinc et 2,5 tonnes de mercure (BEST 1979a : 447).

¹¹⁵ Dans ce quartier collé sur la fonderie (voir la photo 6, p. 191) où se trouvent des écoles, un hôpital, des garderies et un centre commercial, les résidences sont situées entre 100 m et 1 km des installations industrielles (Gagné 2009a).

souvent plus loin en ville, de temps en temps y'avait ce qu'ils appellent des *rushs* [une surchauffe] dans les cheminées, ça veut dire qu'à un moment donné y'a une espèce de montée de chaleur avec une accélération des gaz importante. À l'intérieur des cheminées, il y avait comme une croûte, des dépôts qui étaient fortement acides, et ça, ça partait sous forme de petits flocons dans l'air, mais ça retombait assez rapidement parce que c'était plus lourd que l'air. Quand ça tombait sur les voitures, ça brûlait la peinture. Ça endommageait aussi la peinture des maisons.

Plusieurs Rouynorandien avec qui j'ai discuté se souviennent des années où des « nuages de boucane toxique » sortaient des cheminées de la fonderie. Le MAP réussit à ce que la compagnie publie un guide de jardinage sur les plantes les moins sensibles au SO₂ et diffuse quotidiennement un indice de la qualité de l'air à la radio (Savard 1978).

En juillet 1976, la fonderie émet des concentrations particulièrement fortes de SO₂, lesquelles ont des effets aigus sur la végétation touchée (Paradis et Croteau 1976). Une quarantaine de résidents envoie une mise en demeure à Mines Noranda, lui réclamant des dédommagements pour la détérioration de leur propriété (Savard 1979). Insatisfaite de ce que leur offre la mine, une trentaine d'entre eux se tourne vers la Cour des petites créances. À l'issue de cette bataille juridique, pratiquement tous les requérants obtiennent gain de cause sur le principe, c'est-à-dire que la culpabilité de la compagnie minière est reconnue (Savard 1978). C'est une première au Québec. C'est aussi la première fois que les problèmes de pollution vécus par les Rouynorandien en raison des activités de Mines Noranda sont exposés au grand jour (BEST 1979b).

Parallèlement, le MAP demande à Marcel Léger, ministre délégué à l'Environnement, d'enquêter sur les dommages causés à la végétation arborescente et jardinière par l'épisode de SO₂ de juillet (Savard 1978). Ce dernier envoie sur place les SPEQ, qui décrivent l'étendue des effets dévastateurs des émissions toxiques (Paradis et Croteau 1976).

En 1978, le MAP fait de nouveau pression sur le ministre Léger, cette fois afin qu'il désigne la région de Rouyn-Noranda comme zone prioritaire de dépollution. Grâce à cette désignation, il veut que la région soit le premier site d'investigation du BEST, le Bureau

d'étude sur les substances toxiques créé en 1977 par le gouvernement de René Lévesque (BEST 1979b). La mise en place du BEST découle de l'« alerte au mercure » sonnée au début des années 1970 par des scientifiques canadiens en raison des taux alarmants de mercure décelés chez des Autochtones et particulièrement chez ceux qui vivaient dans le nord-ouest du Québec¹¹⁶ (Bernstein 1972, Winmill 1972). Afin d'évaluer l'état de contamination de cette population et de recommander des solutions aux ministères concernés, l'État mit sur pied le Comité d'étude et d'intervention sur le mercure au Québec en 1975 (Barbeau et coll. 1976). À la suite de la publication du rapport du Comité interministériel sur le mercure (Sasseville et coll. 1976), un sous-groupe du Comité d'étude et d'intervention sur le mercure au Québec, les SPEQ forment le Haut comité sur les substances toxiques (HCST) avec des représentants de plusieurs ministères et organismes québécois (Hébert 2006). Le HCST doit « déterminer les causes et les conséquences de la présence de substances toxiques dans l'environnement québécois et [...] préparer un plan d'intervention, à court et à long terme, visant à contrer les tensions engendrées par la présence de ces substances dans l'environnement » (BEST 1979a : v). C'est pour mener à bien ses objectifs que le HCST crée le BEST.

Les efforts du MAP sont fructueux et le premier mandat des experts du BEST est d'analyser les causes de « l'intoxication du milieu » à Rouyn-Noranda (BEST 1979c). Ils doivent trouver des solutions au problème de pollution et évaluer les répercussions socioéconomiques de ces solutions (BEST 1979c). Au total, le BEST conduit une vingtaine d'études et publie 38 rapports sur les aspects écologiques, épidémiologiques, économiques, techniques, juridiques, sociaux et stratégiques de la dépollution de Rouyn-Noranda. Les résultats des analyses font état de l'envergure de la pollution par les activités minières en général et par le complexe minier de Mines Noranda en particulier (BEST 1979c). Le BEST cible entre autres ce dernier comme l'unique source de pollution de l'air par le SO₂ à Rouyn-Noranda. Le système de contrôle intermittent du SO₂ mis en place par la compagnie en 1976 serait « notoirement inadéquat » (Rogel 1981 : 58). De plus, bien que ce système permît de réduire la fréquence des concentrations anormales de SO₂ et de respecter la norme annuelle de

¹¹⁶ À la suite de cette alerte, les recherches sur l'exposition au mercure dans le nord-ouest de la province vont se succéder (Lalonde 1975, Lalonde et Sanschagrin 1976, Maclatchy et Jonasson 1974, Thomas et coll. 1975).

concentration de SO₂, il ne protégeait pas la santé humaine puisque « l'exposition à des pics de concentration répétés, mais de courte durée est plus dangereuse que l'exposition à une concentration annuelle basse, mais uniforme » (BEST 1979b : 76).

Dès le début de ses travaux, le BEST crée le Comité permanent sur l'environnement de Rouyn-Noranda (CPERN) afin de représenter, d'informer et de consulter la population à propos des différentes solutions de dépollution. Dans son rapport final, le CPERN rejoint les experts du BEST et recommande que Mines Noranda bâtit une usine de production d'acide sulfurique. Selon le BEST (1979d : 241), cette solution permettrait à la compagnie de réduire ses émissions de SO₂ d'au moins 90 % sans diminuer son niveau de production de cuivre. Le ministre Léger refuse d'endosser le choix du CPERN et des experts du BEST et préfère s'en tenir aux mesures de dépollution établies avec la compagnie en 1977 (Rogel 1981).

Une fois son mandat terminé, le CPERN s'incorpore en tant qu'organisme environnemental et prend le relais du MAP. Comité militant, son cheval de bataille est la construction de l'usine d'acide sulfurique. Il urge que Mines Noranda et le gouvernement provincial agissent (Savard 1978). Une étude sur la santé des travailleurs de la fonderie Horne, commandée en 1982 par le syndicat de Mines Noranda à la Mount Sinai School of Medicine de New York, lui est utile. Les résultats de cette étude sont sans équivoque. Les taux élevés de cancer du poumon chez les travailleurs et les résidents du quartier Notre-Dame s'expliquent par l'addition des effets toxiques des métaux lourds (p. ex. soufre, plomb, cadmium, arsenic) auxquels ils sont exposés. Filmé à ce moment, le documentaire *Noranda* (Corvec et Monderie 1984) témoigne du mécontentement qui gagne la population rouynorandienne à propos des conséquences de la pollution de Mines Noranda.

Plusieurs manifestations et marches sont organisées afin de demander à Mines Noranda de rendre des comptes (Desfossés 2019 : en ligne). Finalement, en 1985, le gouvernement québécois donne 5 ans à la compagnie pour qu'elle réduise de moitié ses émissions de SO₂. Puis en 1987, le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et Mines Noranda s'entendent pour investir en parts égales dans la construction d'une usine d'acide sulfurique

(Vallières 2012). Mines Noranda construit cette dernière en 1989 grâce à des prêts gouvernementaux de plus de 83 M\$ (Vallières 2012).

8.1.2.3 Améliorer les pratiques minières, encore...

Après la bataille du SO₂, le CPERN poursuit ses luttes pour la protection de l'environnement jusqu'au milieu des années 1990. À ce moment, il se regroupe avec d'autres organismes environnementaux de la région pour former le Conseil régional de l'Environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT). Les activités de la fonderie Horne continuent quant à elles d'engendrer des préoccupations environnementales et de santé chez les Rouynorandiens. Un enjeu important dans les années 1980 est celui de la surexposition au plomb des résidents du quartier Notre-Dame, relevée par le BEST. Ce problème fait grandement réagir la population parce que le taux moyen de plombémie est particulièrement élevé chez les jeunes enfants. Il se situe à 215 µg/l alors que le seuil de contamination est à ce moment fixé à 100 µg/l¹¹⁷ (Desfossés 2019).

Les retombées de plomb accumulées dans la poussière au sol sont ciblées comme la principale source de plomb ingéré par les enfants du quartier (Gagné 2009a). Dans plus de la moitié des terrains du quartier, les taux de plomb sont supérieurs à 500 ppm alors que le seuil de recommandation pour préserver la santé humaine est de 140 ppm (Conseil canadien des ministres de l'environnement 1999, Desfossés 2019). Des résidents du quartier mettent sur pied un comité afin de discuter avec Mines Noranda des façons de réduire la pollution au plomb. En collaboration avec le Département de santé communautaire, la Ville de Rouyn-Noranda, la Chambre de commerce, Mines Noranda et son syndicat, le comité rédige un plan d'action quinquennal qui vise à faire baisser les plombémies chez les enfants (Gagné 2006). Le plan d'action a aussi pour objectif de réduire les taux de plomb dans le sol du quartier. Mines Noranda fournit 95 % du 20 M\$ d'investissement que requiert le plan. En trois ans, Mines Noranda décontamine 80 % des terrains résidentiels du quartier et met en place des

¹¹⁷ L'Organisation mondiale de la santé (2019 : en ligne) considère aujourd'hui qu'il « n'existe pas de concentration de plomb dans le sang qui soit sans danger. Même des concentrations sanguines aussi faibles que 5 µg/dl [50 µg/l] sont parfois associées à une baisse de l'intelligence de l'enfant, à des problèmes comportementaux et à des difficultés d'apprentissage. À mesure que l'exposition au plomb augmente, la diversité et la gravité des symptômes et des effets s'accroissent également ».

mesures d'élimination du plomb à la source qui se révèlent efficaces (Gagné 2006). Le Comité de citoyens du quartier Notre-Dame surveille encore aujourd'hui les effets des activités de la fonderie.

8.1.2.4 ... et encore

Depuis 2019, le Comité de citoyens du quartier Notre-Dame n'est plus le seul à opérer dans le quartier : le Comité Arrêt des Rejets et Émissions Toxiques de Rouyn-Noranda (ARET) s'y forme lorsque l'arsenic émis par la fonderie devient, ou plutôt redevient un enjeu de premier plan. En effet, la population connaît le problème des émissions d'arsenic, un cancérigène qui peut générer des problèmes neurodéveloppementaux chez les enfants (Bilodeau 2019), depuis une vingtaine d'années. Après que Mines Noranda eut construit des installations afin de récupérer et recycler les métaux des produits électroniques et électriques, au début des années 1990, ses émissions annuelles d'arsenic passent de 45 à 60 tonnes en dix ans (Rodrigue 2019 : en ligne). De la même façon, les concentrations moyennes annuelles d'arsenic dans l'air ambiant de Rouyn-Noranda passent de 164 ng/m³ à 1 041 ng/m³ entre 1991 et 2000, alors que la norme québécoise est de 3 ng/m³ (Walsh et coll. 2004). Les résidents ne sont pas sans rien faire. Rodrigue (2019 : en ligne) indique par exemple qu'en 2002,

à la suite d'une averse de neige parsemée de particules polymétalliques dans le quartier, une trentaine de résidents du Vieux-Noranda avaient demandé à la Régie régionale de la santé et au ministère de l'Environnement de resserrer leurs contrôles face aux émissions de poussières de la Fonderie Horne. Dans une entrevue accordée à *La Frontière*, les citoyens qui habitent dans la zone la plus critique avaient même lancé l'idée que Noranda rachète leurs maisons pour établir une zone tampon.

Mines Noranda ne retient pas la proposition. Ce n'est qu'en 2004 qu'un groupe de travail interministériel chargé d'évaluer les émissions d'arsenic de la fonderie Horne recommande d'exiger que la compagnie réduise ses émissions moyennes d'arsenic en dessous de 10 ng/m³ dans un délai de 18 mois, avec l'objectif d'atteindre la norme québécoise (Walsh et coll. 2004). Selon Mines Noranda, ces objectifs sont irréalistes, ne tiennent pas compte des capacités techniques limitées de l'usine et risquent de coûter des emplois. Le MEQ fixe

finalement à 200 ng/m³ la concentration des émissions moyennes d'arsenic permise dans l'air, soit 67 fois la norme provinciale (Gerbet et Deshaies 2022, Walsh et coll. 2004).

Tout au long des années 2000, des Rouynorandiens demandent à l'État de resserrer les normes auxquelles la fonderie est soumise, sans grand succès (Rodrigue 2019). En 2008, un bilan de la surveillance environnementale menée par l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue dans le quartier Notre-Dame révèle que les taux d'arsenic qu'on y trouve « sont encore très supérieurs à ceux des autres villes canadiennes, même celles qui ont une fonderie de cuivre sur leur territoire » (Gagné 2009a : 35, 39). Peu de mesures sont toutefois mises en place pour corriger la situation. Dix ans plus tard, une autre étude sur l'exposition des enfants du quartier Notre-Dame à différents contaminants souligne – encore – qu'ils sont surexposés à l'arsenic (Bilodeau 2019). La situation préoccupe la population touchée et c'est dans ce contexte que naît le Comité ARET. Il exprime clairement qu'il ne souhaite pas la fermeture de la fonderie Horne. En revanche, il veut des actions rapides de la part de Mines Noranda afin que la population ne soit plus exposée à des concentrations d'arsenic nocives pour la santé (Côté 2020b, Fournier et Vincelette 2020, Hadjouti 2019).

Dans la foulée de l'étude de biosurveillance menée en 2018 sur l'imprégnation à l'arsenic des enfants de Rouyn-Noranda, l'État avait sommé la fonderie Horne d'élaborer un plan d'action qui permettrait de corriger la situation (La Presse canadienne 2019). Il avait ensuite chargé un comité interministériel formé des ministères de l'Environnement, de la Santé et des Services sociaux, de l'Économie et de l'Innovation et des Affaires municipales et de l'Habitation d'analyser ce plan (Côté 2020a). Le rapport du comité interministériel, déposé plus d'un an plus tard, énonçait 32 recommandations que l'État a dit compter appliquer (Cotnoir 2021a). Le Comité ARET a manifesté son mécontentement à l'égard des conclusions du rapport du comité interministériel devant les bureaux du MEQ (Cotnoir 2021b). Il jugeait les cibles d'émission d'arsenic trop peu ambitieuses et critiquait l'octroi de 6,5 M\$ de fonds publics pour assainir le quartier Notre-Dame, alors que la fonderie Horne est responsable de la pollution (Cotnoir 2021a). Il a également réitéré sa

demande pour l'ajout de stations de mesure des taux d'arsenic afin de pouvoir noter l'évolution de la situation (Côté 2020b, Cotnoir 2021b).

En attendant le renouvellement de l'attestation d'assainissement de la fonderie Horne prévu en 2022, la fonderie Horne est tenue de respecter une concentration moyenne annuelle d'arsenic dans l'air de 100 ng/m³, soit 33 fois la norme québécoise (Valcke et coll. 2022). Malgré les pressions populaires, pour l'année 2021, la concentration moyenne d'arsenic a augmenté de 18 ng/m³ par rapport à l'année 2020 et une station d'échantillonnage a enregistré un pic de 1170 ng/m³ (Léveillé 2022c, Martel-Desjardins 2022a). La fonderie assure néanmoins tout faire pour réduire ses émissions atmosphériques (Radio-Canada 2022a).

8.2 Les Abitibiens et les projets miniers récents

8.2.1 Le projet Canadian Malartic

Le projet Canadian Malartic a suscité la création de plusieurs comités citoyens au cours des 15 dernières années. Je présenterai dans cette section les quatre principales causes qu'ils défendent : la négociation d'ententes justes, la défense de la qualité de vie, la dénonciation de la complaisance du gouvernement provincial et le changement de la législation minière.

8.2.1.1 Négocier des ententes justes

La réalisation du projet d'Osisko nécessitait le déménagement des résidents du quartier sud de Malartic situés sur le gisement qu'elle souhaitait exploiter. Or la plupart des résidents approchés par la compagnie minière pour négocier une entente à cet effet ne connaissent pas leurs droits et ne savent pas qui peut les aiguiller (Brisson et coll. 2015b, Kirouac 2015). Peu d'entre eux font confiance au Groupe de consultation de la communauté (GCC) mis sur pied par la compagnie pour guider le « processus de relocalisation » (GCC 2007), jugeant qu'il manque de transparence et de neutralité (Saucier 2009). La Ville de Malartic, quant à elle, renvoie les citoyens qui l'approchent au GCC plutôt que de leur offrir du soutien : « Aucune compréhension de la part du conseil municipal. Zéro, zéro, aucun support. Même, on demandait de l'aide, on cherchait, on posait des questions, on apportait des solutions, des

propositions, pis on était traité de chialeux » (Malarticois). C'est dans ce contexte qu'une douzaine de bénévoles forment le Comité de vigilance de Malartic. Ce dernier outille ses membres qui négocient la vente ou le déménagement de leur maison (Saucier 2009) et sert en ce sens d'espace d'entraide (Brisson et coll. 2015b). Il sollicite également l'aide d'experts indépendants afin de cerner et d'informer les membres sur les conséquences environnementales et sociales du projet Canadian Malartic (Saucier 2009).

Les locataires touchés par le démantèlement du quartier sud vivent des problèmes particuliers. Depuis les années 1990, les tarifs locatifs dans ce quartier sont particulièrement faibles par rapport au reste de la MRC de la Vallée-de-l'Or. Les locataires qui déménageront dans les nouveaux logements que construira Osisko paieront l'équivalent de leur ancien loyer pour trois ans, après quoi ils devront payer le montant réel du loyer. Plusieurs locataires se sentent dans une situation inextricable : « Je ne sais pas ce qu'on va faire parce que là dans trois ans, au lieu de payer 425 \$ par mois, notre loyer va être à 740 \$. Mais mon salaire n'aura pas augmenté. Peut-être qu'on va être obligé de déménager, il n'y en a pas de loyers à ce prix-là à Malartic » (Malarticois). Pour trouver une solution, des locataires s'allient à des acteurs du milieu communautaire et mettent sur pied le Regroupement des locataires relocalisés du quartier sud. Celui-ci demande à Osisko qu'il maintienne les loyers au prix des anciens logements jusqu'à la fin de l'exploitation de la mine et offre aux locataires relocalisés les mêmes conditions de déménagement que les propriétaires¹¹⁸. Il cesse ses activités après trois ou quatre années d'existence, une fois que le dossier de tous les locataires membres fut réglé.

8.2.1.2 Défendre la qualité de vie des résidents

Les travaux de construction de la butte de plus d'un kilomètre de longueur qui doit séparer ce qu'il reste du quartier sud de la future fosse causent des désagréments majeurs aux résidents de ce secteur. Le démantèlement de l'essentiel de leur quartier les avait déjà grandement importunés (Brisson et coll. 2015b, Brisson et coll. 2017). Un grand nombre d'entre eux veulent quitter ce secteur de la ville rendu « invivable », mais ils craignent que

¹¹⁸ Entre autres, les propriétaires qui acceptent d'être déménagés obtiennent une compensation de 5 000 \$, alors que la compagnie ne prévoit rien pour les locataires.

leur résidence n'intéresse aucun acheteur (RCQSM 2014). Ils se sentent leurrés : « Ils nous avaient mis ça tout beau. J'avais suivi les soirées d'information qu'ils faisaient à l'église et tout ça, ils nous disaient : "Y'aura pas de poussière, y'aura pas de vibrations, y'aura pas de bruit, tout va être beau. Il va y avoir un beau mur vert!" Alors je me suis dit que si y'est pour rien avoir, pourquoi je déménagerais? Ils disent que tout va être beau dans leurs réunions! » (Malarticois). Ils s'unissent dans le RCQSM¹¹⁹ afin de demander à Osisko qu'elle achète leurs propriétés, ce que cette dernière fera au compte-goutte (Kirouac 2015, Larochelle 2012).

À partir du moment où la mine entre en phase d'exploitation, le Comité de vigilance et le RCQSM veillent à ce que la compagnie respecte les conditions de son décret. En la matière, ils ne font pas confiance au Comité de suivi qu'Osisko a mis sur pied en 2009 afin de servir d'agent de liaison entre la population et la compagnie. Ils jugent qu'il est trop proche de cette dernière (Kirouac 2015, Québec meilleure mine s. d.-a). Ils dénoncent sur de multiples tribunes (journaux, télévision, radio, médias sociaux, etc.) les nuisances avec lesquelles des Malarticois sont aux prises quotidiennement ainsi que les risques à la santé qu'elles posent (Gagnon et coll. 2011).

En 2013, les Malarticois échaudés par leur expérience des dernières années sont consternés d'apprendre qu'Osisko projette d'agrandir sa fosse à ciel ouvert vers l'est de Malartic. Des résidents touchés par ce nouveau projet se regroupent d'abord dans le Comité du quartier Est, qui représente une cinquantaine de maisons. Ils se regroupent ensuite dans le Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic (CCZSVFM). Ce dernier représente l'ensemble des foyers situés dans un rayon de moins de 800 m de la fosse, soit environ 40 % de la population de Malartic (CCZSVFM s. d.). Ces comités veulent « faire entendre d'une voix commune [leurs] préoccupations » et protéger la santé, le bien-être et la qualité de vie des Malarticois (Gilbert et Legault 2015 : 11). Leur position est claire :

Nous sommes exaspérés, à bout de patience. Nous vivons depuis plus de cinq ans à côté de la plus grosse mine à ciel ouvert en milieu habité au pays et ni la minière

¹¹⁹ Le Regroupement des citoyens du quartier sud de Malartic.

ni le ministre de l'Environnement ne sont en mesure d'assurer le respect des normes et des conditions du permis. Nous ne sommes pas contre le développement minier, mais nous n'accepterons pas que cela se fasse au détriment des lois et des droits des citoyens qui sont les plus immédiatement affectés. (CCZSVFM 2016 : en ligne)

En août 2016, des membres du CCZSVFM déposent une demande d'injonction et une action collective contre le Partenariat Canadian Malartic, propriétaire de la mine depuis juin 2014. L'injonction enjoint à la compagnie de respecter les normes en vigueur et les conditions d'exploitation fixées dans son certificat d'autorisation. La Cour supérieure du Québec la rejette (Lemire *c.* Canadian Malartic Mine GP 2017). L'action collective vise quant à elle à obtenir réparation pour les résidents des 700 foyers situés le plus près de la fosse à ciel ouvert. Elle exige 9 000 \$ par année depuis juin 2014 pour le stress, les troubles et les inconvénients liés à l'exposition à la poussière, aux vibrations, aux surpressions et au bruit excessif. Elle demande aussi 20 M\$ de dollars à titre de dommages punitifs exemplaires pour atteinte intentionnelle à leurs droits à la jouissance paisible de leur propriété et à un environnement sain (Trottier *c.* Canadian Malartic GP 2016). La Cour supérieure du Québec autorise l'action collective en mai 2017 (Trottier *c.* Canadian Malartic 2017) et une entente à l'amiable est conclue en octobre 2019 (Lemire *c.* Canadian Malartic GP 2019). Elle ne comprend le versement d'aucun dommage punitif.

8.2.1.3 Dénoncer la complaisance du gouvernement à l'égard de l'industrie minière

Au moment où la demande d'injonction est entendue, en mars 2017, le CCZSVFM envoie une lettre ouverte au premier ministre du Québec. Il exige qu'avec le ministre de la Sécurité publique et le ministre de l'Environnement, il prenne

d'urgence en main la gestion du conflit de Canadian Malartic qui oppose la minière et les citoyens. Ce conflit perdure depuis des années et prend des dimensions sociales et légales sans précédent. Nous craignons pour la sécurité des citoyens et des signalements ont été déposés le 15 mars à la Sûreté du Québec concernant des menaces de violence. Cette grave situation qui divise la communauté de Malartic est le fruit d'un manque d'encadrement et d'années de négligence des autorités publiques qui refusent de mettre leurs culottes pour faire respecter les lois et les normes. (Morissette et coll. 2017 : en ligne)

Les comités de résidents créés à Malartic tentent depuis longtemps d'attirer l'attention sur ce qu'ils perçoivent comme une tendance de l'État à pencher du côté de l'industrie minière plutôt que du leur (Kirouac 2015). En 2017, ils contestent le décret qui autorise l'agrandissement de la mine (Lemire *c. Procureure générale du Québec* 2017). Le CCZSVF veut démontrer que le gouvernement a fait preuve de complaisance et d'aveuglement volontaire envers la compagnie, et ce au détriment du bien-être des citoyens (Chamberland 2018). Déjà, dans son rapport sur l'extension de la mine, la commission mandatée d'examiner le projet par le BAPE (2016 : xvii) avait noté :

Le MDDELCC devrait, dans le cas du présent projet, exiger de la part du promoteur des plans correcteurs des nuisances qui soient efficaces et assurent à tout le moins le respect des exigences gouvernementales. Croire que l'approche incitative de la non-conformité pourrait parvenir à des résultats différents de ceux auxquels la pratique nous a habitués serait illusoire. Des sanctions administratives financières doivent être imposées pour tout dépassement et, au besoin, des poursuites pénales.

Lors des audiences à la Cour supérieure du Québec, les témoignages d'employés du MEQ donnent raison au CCZSVF : ils révèlent que « le refus du projet n'était pas une conclusion possible de l'analyse du Ministère » (Deshaies 2018a : en ligne) et que ce dernier a arrêté de suivre en continu les émissions de bruit de la mine pendant plusieurs mois en 2016 et 2017, dans le but de réduire l'émission d'avis de non-conformité (Deshaies 2018b). Dans un jugement antérieur, la Cour supérieure du Québec avait souligné qu'on peut reprocher au MEQ « son attentisme, sa passivité, les délais à prendre une position ferme, ou, à la rigueur, son manque d'initiative » dans le dossier Canadian Malartic (Lemire *c. Canadian Malartic Mine GP* 2017 : 207). Toutefois, après six mois de délibérations, le juge Parent tranche en faveur du gouvernement et confirme la validité du décret (Lemire *c. Procureure générale du Québec* 2019).

8.2.1.4 Faire changer la législation minière

Les membres des comités remettent rarement en question le bien-fondé du développement minier. Cependant, ils désapprouvent que les lois permettent l'ouverture d'une mine à ciel ouvert au cœur d'un quartier résidentiel. Cette cohabitation forcée est à leurs yeux

« anormale », « injustifiable » et « inadmissible », d'autant plus que les normes qui régissent les activités minières ne prennent pas en compte la proximité des résidents et de la fosse. Ainsi le Comité de vigilance se fait-il dès le départ un devoir de faire pression sur le gouvernement pour que soit changée la *Loi sur les mines*, qui selon lui ne protège pas les intérêts des citoyens (Kirouac 2015 : 19). En faisant une rétrospective de ses années passées comme personne-ressource du Comité de vigilance, Kirouac (2015 : 30-31) conclut qu'

il y a fort à parier que jamais, ni Osisko ni l'industrie minière, n'avaient prévu que cette petite résistance citoyenne à Malartic allait devenir une bougie d'allumage majeure dans le dossier des mines au Québec. Si David n'a pas vaincu Goliath à Malartic, il aura permis de secouer l'empire de Goliath au Québec. [...] Malartic est une ville sacrifiée à l'industrie minière. Mais ce sacrifice n'aura été ni vain ni inutile. Il aura permis, par la démesure totale de ce projet sans précédent, de mettre en lumière l'aberration de l'actuelle *Loi sur les mines* quant au pouvoir qu'elle concède à l'industrie. Il aura mis en lumière les failles et l'incapacité juridique et réglementaire de contrôler adéquatement un mégaprojet minier.

C'est dorénavant le REVIMAT qui lutte afin de faire réviser la réglementation minière québécoise. Selon ce regroupement, le temps de procéder à une mise à jour législative est arrivé :

Nous croyons fermement que les règlements miniers ne suivent pas la nouvelle réalité des mines à ciel ouvert en milieu urbain, en Abitibi. Plusieurs études en santé, rattachées à cette forme d'exploitation minière, nous interpellent au plus haut point. Il y a trop peu d'inspecteurs pour vérifier le respect de ces derniers. Il faut rapidement mettre fin à un régime d'autorégulation minière quant au contrôle environnemental. Un anachronisme dans nos lois et règlements qui n'a plus du tout sa raison d'être. Il est temps de nous regrouper comme citoyennes et citoyens de l'Abitibi-Témiscamingue et d'exiger que le gouvernement mette des dents aux différents règlements miniers et environnementaux. (Nantel 2015 : en ligne)

C'est la deuxième fois que l'expérience malarticoise suscite la création d'un groupe de pression régional qui concerne le développement minier. En 2009, des organisations syndicales, écologistes et communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue créent le Regroupement régional pour un débat sur les mines à ciel ouvert (Kirouac 2015). Dans la

foulée de la construction de la mine Canadian Malartic, ils demandent à la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue de tenir un débat public sur l'exploitation des mines à ciel ouvert. Ils veulent recueillir les opinions et les préoccupations de l'ensemble de la population de la région sur le sujet. Le Regroupement est déçu des résultats de la consultation, tenue en 2011. Il considère qu'elle visait surtout à trouver des manières de rendre socialement acceptables les mines à ciel ouvert (Regroupement pour un débat public sur l'exploitation des mines à ciel ouvert 2011). Le Regroupement s'est fait silencieux par la suite, mais ses membres continuent leur action dans le dossier minier de façon individuelle ou en joignant d'autres comités, comme le REVIMAT.

Les participants de ma recherche s'entendent sur le fait que le cas de Canadian Malartic se démarque par les caractéristiques du projet et l'ampleur de la contestation sociale qu'il a suscitée. Bien que de plus petite envergure, les projets Wasamac et Granada ont néanmoins des points communs avec lui : les résidents touchés craignent vivre des conséquences négatives et souhaitent être davantage considérés.

8.2.2 Le projet Wasamac

Le Comité de citoyens – Projet Wasamac Évain est créé en 2012 lorsque Mines Richmont parle d'exploiter le gisement aurifère Wasamac, dont elle est propriétaire depuis 1992. Elle envisage de construire une mine souterraine qui produirait 6 000 tonnes de minerai par jour pendant 11 ans (Belzile 2019, Rodrigue 2017). Le Comité milite principalement afin d'obtenir de l'information sur le projet et de protéger la qualité de vie des résidents. Ce faisant, il expose le pouvoir limité dont il dispose.

8.2.2.1 Obtenir de l'information

Plutôt que d'annoncer officiellement ses intentions à la population, Mines Richmont débute des négociations individuelles avec les résidents que le projet touchera. Ceux qui ont vent de ce qui se trame et veulent en savoir davantage obtiennent leurs réponses, mais la compagnie ne diffuse pas celles-ci plus largement. C'est donc d'abord pour faire circuler l'information à propos du projet Wasamac que des résidents du quartier Évain se coalisent.

8.2.2.2 Protéger la qualité de vie des résidents

Le Comité indique ne pas être contre la mine, mais « très très très inquiet des impacts de la mine sur la qualité de vie des résidents » (Évainois). Les conséquences des activités minières sur l'eau, l'air et la faune préoccupent aussi les membres :

J'habite dans un milieu naturel, forestier. J'ai une forêt à l'arrière qui est une source de petits oiseaux, de perdrix et des fois de lièvres. J'aime ça faire de la raquette dans le bois derrière chez nous. [...] J'adore là où je reste parce que c'est dans la nature, c'est à proximité de Kékéko¹²⁰. C'est un projet de vie où mes enfants peuvent voir chaque année un orignal traverser notre terrain. Je sens que quand la mine va être développée en face ça va sûrement changer un peu l'écosystème. (Évainois)

Les Évainois que j'ai rencontrés disent ne « jamais se sentir vraiment rassurés » en ce qui a trait à leur futur avec une mine à proximité. En ce qui concerne les mesures d'accommodement par exemple, l'un d'eux explique ses craintes : « Ils disent qu'ils vont creuser mon puits et que si jamais je n'ai plus d'eau, ils vont faire telle affaire. Mais essaye de vendre une maison en disant qu'une mine va peut-être se partir, que la minière dit qu'elle viendrait s'occuper si jamais y'a pas d'eau ou si jamais, si jamais, si jamais... ». Plusieurs résidents touchés par le projet ont l'impression d'avoir une épée de Damoclès au-dessus de la tête et c'est dans l'optique de protéger leur qualité de vie à venir qu'ils joignent le Comité.

8.2.2.3 Un pouvoir limité

Un sondage réalisé par le Comité aurait fait ressortir qu'à 80 %, les résidents d'Évain ne sont pas favorables à la venue de la mine Wasamac. Pour ceux-ci, si le Comité « peut mettre assez de pression pour faire en sorte que la barre soit à une hauteur que la minière ne soit pas capable d'atteindre et qu'elle dise qu'elle ne fait pas le projet, y'a pas personne qui se mettra à brailler. Ça, c'est clair : si le projet ne se fait pas, tout le monde est heureux » (Évainois). Cependant, les résidents que j'ai rencontrés considèrent que de tenter d'empêcher l'ouverture de la mine serait vain. Un article du journal *La Frontière* rapporte ainsi qu'en mars 2012,

¹²⁰ Les collines Kékéko « forment un territoire d'une grande richesse du point de vue écologique et récréotouristique » et la Ville de Rouyn-Noranda a entamé des démarches afin d'en faire un parc régional (Ville de Rouyn-Noranda 2018 : en ligne).

« après une rencontre d'information organisée par Richmond, les quelque 200 personnes qui y avaient assisté avaient exprimé une certaine résignation : on ne pouvait empêcher la mine de s'installer, mais on ne voulait pas qu'elle s'implante n'importe comment » (Rodrigue 2017 : en ligne).

Le Comité indique cependant avoir de la difficulté à bien défendre les intérêts de ses membres parce qu'il ne sent pas que Mines Richmond considère réellement les résidents comme des « parties prenantes », pour reprendre le vocabulaire en vogue dans le secteur minier. Afin de soutenir cette affirmation, il cite entre autres le fait que Mines Richmond n'a pas consulté les résidents en élaborant le projet Wasamac : « Toute l'ingénierie du projet est faite sans considérer les citoyens et après ça, un coup qu'ils ont tout décidé, ils nous demandent ce qu'on pense de ça » (Évainois). La compagnie ne leur fournit pas non plus les moyens nécessaires pour évaluer le projet :

Ça prendrait vraiment un changement des règles du jeu pour donner des ressources aux citoyens. Là, on pose une question, ils répondent à notre question, mais on n'a aucune idée s'ils nous *bullshitent* ou pas, si c'est vrai. Ils nous disent : « Ben quand même, on est des ingénieurs, on a l'obligation professionnelle de parler-vrai lorsqu'on fait des déclarations en termes d'ingénierie ». Oui, mais est-ce qu'on a posé la bonne question? (Évainois)

Ces éléments amènent des membres du Comité à affirmer que la « consultation » de Mines Richmond vise à permettre à la compagnie de dire qu'elle a fait ses devoirs plutôt qu'à donner lieu à de réels changements. Cette attitude leur fait d'autant plus craindre les nuisances qu'occasionnera le projet et la façon dont elles seront gérées.

Lorsque je rencontre des membres du Comité en 2015, celui-ci est en veilleuse : Mines Richmond a suspendu ses travaux d'exploration et de mise en valeur depuis novembre 2012 en raison de la baisse du prix de l'or (Géologie Québec 2013). Le Comité guette cependant le cours de l'or, car à son avis, c'est le principal facteur qui déterminera l'ouverture de la mine :

À l'heure actuelle, ce qui empêche le développement minier c'est un facteur externe qu'on ne contrôle pas, c'est le prix de l'or sur la scène mondiale. Je suis convaincu que si le prix de l'or était à 1 800 \$, à l'heure actuelle je serais pogné avec une mine en face de chez nous. Et ce n'est pas la municipalité qui l'empêcherait, ce n'est pas le gouvernement du Québec qui l'empêcherait. Et les citoyens, on aurait beau se mettre devant les *bulls*, ils nous passeraient dessus parce que Toronto et New York ont mis le doigt sur le piton vert et on y va. (Évainois)

La relance du projet Wasamac s'amorce en 2017 (Rodrigue 2018) – deuxième année consécutive qui clôture avec une hausse du prix de l'or depuis 2012 (chapitre 3). La nouvelle propriétaire, la Corporation aurifère Monarques¹²¹, « revampe » le projet « afin de diminuer l'impact sur l'environnement et sur les citoyens du secteur » (Belzile 2019 : en ligne). Malgré cela, des résidents d'Évain demeurent préoccupés. Ils se mobilisent afin de défendre leurs intérêts en ce qui a trait au bruit, à la poussière, à la perte de l'eau potable et à l'augmentation de la circulation routière qu'ils anticipent (Martel-Desjardins 2020a).

8.2.3 Le projet Granada

Le projet Granada prévoit l'exploitation d'un gisement aurifère en deux temps : d'abord par une fosse à ciel ouvert, avec une approche fort tonnage – faible teneur, puis par des galeries souterraines afin d'exploiter quelques riches veines (Duplessis et coll. 2013). Il est situé à proximité du quartier Granada et bordé au sud par le rang Lavigne. Le Comité de vigilance de Granada est créé en août 2014 et vise trois objectifs : obtenir des modifications au projet, avoir une force de frappe plus grande et donner un sens à ce que vivent ses membres.

8.2.3.1 *Obtenir des modifications au projet*

Deux résidents du secteur mettent sur pied le Comité de vigilance de Granada lorsqu'ils constatent qu'ils ne sont pas seuls à être inquiets des effets négatifs que pourrait avoir la mine sur leur qualité de vie. Ils apprécient le quartier Granada pour sa tranquillité et la présence d'une mine leur apparaît incompatible avec la préservation de celle-ci : « Je suis déménagé dans un rang puis tu me dis que tu vas faire une mine *drette* dans ma face? Je n'en veux pas

¹²¹ En 2018, elle reçoit 5 M\$ de Ressources Québec, une filiale d'Investissements Québec, afin de l'aider à développer ses différents projets, dont Wasamac (Corbeil 2019). Le projet Wasamac est acquis par Yamana Gold en 2021 (Radio-Canada 2021b).

de ta mine. [...] On habite dans un rang de gravelle, c'est pour avoir la maudite paix » (Granadien). Ce participant n'est pas le seul à penser de la sorte. Lors d'une rencontre organisée à l'église du quartier par ceux qui deviendront les fondateurs du Comité, « sur 80 ou 100 personnes présentes, à 96 % le monde signait qu'il ne voulait pas de mine sous aucune condition » (Granadien). Le Comité ne se positionne toutefois pas contre le projet Granada, mais contre la façon dont il est élaboré. Un de ses membres explique que « l'industrie minière est une industrie de base. On ne revendique pas qu'il n'y ait plus de mine, ce n'est pas ça qu'on dit. On veut qu'ils exploitent la mine de manière respectueuse pour les gens qui sont là ». Pour que ce soit le cas, le Comité considère que plusieurs éléments devraient être améliorés.

L'un des principaux problèmes qu'il cible est le ratio de décapage de 16:1 prévu à la première phase du projet. Ce ratio implique que pour chaque tonne de minerai extraite, 16 tonnes de « déchets » (de la roche qui n'a pas de valeur économique) sont produites (Duplessis et coll. 2014). D'une part, il rappelle que la mine est en milieu habité et que ce ratio y laissera des traces imposantes. Le porte-parole du Comité de vigilance, Jean-François Ouellet, explique à la presse que les résidents de Granada vont « se retrouver avec comme héritage deux montagnes de roche stérile de 30 m de haut et 3 fosses grillagées. Et tout ça, à 700 m seulement de plusieurs résidences » (Rodrigue 2016 : en ligne). D'autre part, les membres du Comité considèrent « absurde » de créer autant de déchet : « Du 16 pour 1, c'est une joke! C'est une farce! À 16 pour 1, c'est dire qu'on fait une mine de stériles finalement » (Granadien). En ce sens, pour eux, le projet est peut-être réalisable, mais il n'est pas raisonnable :

C'est quoi l'idée? Pour moi, c'est disproportionné, ça n'a aucun bon sens. C'est venu me questionner tout de suite. Juste de ce côté-là, moi j'ai l'impression qu'il y a un problème. On ne peut pas autoriser une affaire comme ça. Encore moins collée sur une ville! [...] C'est faisable, mais est-ce que c'est éthique? Est-ce que c'est valable de faire ça? Si tu génères tant de stériles pour si peu de minerai, est-ce que c'est sensé? Tu n'as pas de gain avec tout le reste que tu vas casser. C'est du stérile point. Est-ce qu'on est rendu à se dire : « Bien ce n'est pas grave, selon mes chiffres c'est économique pareil »? (Granadien)

La mobilisation du Comité vient donc de ce qu'il juge que la compagnie minière ne cherche que peu à minimiser ses impacts socio-environnementaux, une attitude selon lui rétrograde dans le contexte actuel où le développement durable est à l'honneur. Cette attitude viendrait, de l'avis d'un membre, du fait que « selon Gold Bullion¹²², on est en Abitibi ça fait que c'est une place de mines ça fait que "ta gueule pis débarrasse le terrain si ça ne fait pas ton affaire" ». Il a l'impression d'assister à la confrontation de « deux mondes parallèles », celui d'une compagnie minière qui se croit tout permis et d'une population qui cherche à préserver sa qualité de vie. Les relations difficiles avec Gold Bullion sont d'ailleurs une autre raison qui préside à la création du Comité.

8.2.3.2 *S'unir pour mieux se défendre*

D'abord, des résidents de Granada ont de la difficulté à faire confiance à la compagnie minière parce qu'ils la trouvent « malhonnête » dans sa façon de faire les choses. Des participants mentionnent par exemple que le tonnage de minerai qu'elle prévoit extraire se situe tout juste sous le seuil minimal requis pour que soit déclenché le processus d'évaluation environnementale du BAPE. Selon eux, ce n'est pas le fruit du hasard : « Quand tu *startes* un projet 50 tonnes en dessous [de la limite] pour ne pas te soumettre à une étude environnementale, tu vois qu'ils ont envie de manipuler ». Or puisque le projet n'est pas soumis au BAPE, les résidents ne peuvent exercer leur droit de parole ni obtenir les informations qu'ils souhaitent sur le projet et ses répercussions. En ce sens, le Comité leur permet de mieux se faire entendre.

Le Comité se méfie aussi de Gold Bullion parce qu'elle affirme que ses activités seront sans conséquence pour les résidents. Ces derniers n'y croient pas :

Durant les rencontres, l'ingénieur essayait d'embellir tout ça. Il disait que leur mine n'aurait pas d'impacts. Ça ne se peut pas. [...] Je sais ce que ça fait une mine : ça fait tout le temps de la marde, ça fait tout le temps de la *scrap*, puis c'est nous qui sommes pognés avec ça. Depuis que le monde est monde et que

¹²² Il s'agit de la compagnie propriétaire du gisement. En 2017, elle change de nom pour Granada Gold Mine, « de façon à ce que le nom de la Société reflète son intérêt pour son projet phare » (Gold Bullion Development Corp. 2017 : en ligne). Ses bureaux administratifs sont à Rouyn-Noranda et son siège social, en Colombie-Britannique.

les minières existent, ça n'a jamais rien apporté aux citoyens ni à l'environnement. [...] Tu sais, c'est un peu de la manipulation d'information. Ils disent bien ce qu'ils veulent dire au monde pour que la pilule passe. (Granadien)

Une des préoccupations de résidents du rang Lavigne est que leur solage ou leur puits d'eau (puisqu'ils ne sont pas connectés au système d'aqueduc de la ville) subissent des dommages.

Un participant m'explique qu'il se sent condamné :

Moi j'ai payé 10 000 \$ pour mon puits. Avec le *blastage* [sautage] qu'il va y avoir, je n'ai pas de garantie que je vais encore avoir de l'eau. Ça fait que je me retrouve dans le néant. Mettons que ça fait un an qu'ils *blastent* puis que moi je n'ai plus d'eau, comment je vais faire pour prouver que c'est à cause de la mine que je n'ai plus d'eau? Ils vont dire que mon puits est juste asséché et que j'ai rien qu'à changer de place parce qu'il n'y a pas de preuve que c'est eux autres. Ça fait que moi je me retrouve tout nu dans la rue plus d'eau. Je ne peux même pas vendre ma maison.

Le Comité porte ces craintes à Gold Bullion. Il demande à la compagnie des garanties écrites que les propriétés ne subiront aucun dommage, ce qu'elle refuse de fournir. Pour le Comité, c'est une preuve que la mine ne sera pas sans effets pour les résidents – et d'un élément supplémentaire qui empêche d'établir une relation de confiance avec la compagnie minière.

8.2.3.3 Donner un sens à ce qu'ils vivent

Les membres du Comité émettent de sérieux doutes quant à l'importance accordée par le gouvernement au bien-être des citoyens. Ils trouvent illogique que selon le *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets*, le tonnage de minerai, plutôt que le total de la roche extraite, détermine la nécessité d'une étude d'impact. Dans le cas du projet Granada, les 550 tonnes de minerai extraites quotidiennement seront accompagnées de plus de 9 000 tonnes de stériles (Duplessis et coll. 2014); bien que ces derniers n'aient qu'une faible teneur en métaux, leur extraction n'en causera pas moins des désagréments aux résidents (poussière, bruit, circulation, etc.). Les membres critiquent également que le MEQ évalue le projet phase par phase plutôt que dans son ensemble. La compagnie minière demande effectivement une autorisation pour la phase à ciel ouvert de son projet sans (avoir à) mentionner qu'elle compte poursuivre ses activités de façon

souterraine par la suite. Selon le Comité de vigilance, ce « saucissonnage » minimise l'ampleur du projet et a pour effet de faciliter l'octroi de l'aval gouvernemental.

En outre, les résidents de Granada avec qui j'ai discuté ont l'impression de ne pas compter aux yeux du gouvernement. Ils sont trop peu nombreux et le projet Granada est trop petit en comparaison à la mine Canadian Malartic ou la mine Arnaud à Sept-Îles. Ils se sentent politiquement inintéressants. L'absence de réponse aux lettres qu'envoie le Comité les conforte dans cette idée : « On fait des envois périodiques au ministre de l'Environnement parce que c'est à lui qu'on s'adresse, mais à part les accusés de réception on n'a rien eu là. C'est ça le soutien qu'on a là » (Granadien). Même silence du côté de la direction régionale du MEQ. Lorsque je rencontre des membres du Comité de vigilance, à l'été 2015, ceux-ci se demandent ce qu'ils peuvent faire pour attirer l'attention sur leur situation. Ils semblent désabusés : « Il ne nous reste plus rien. Tout est légal. Leur projet, selon les lois d'aujourd'hui, désuètes, mais qui sont encore valides, tout est correct » (Granadien). Ils continuent néanmoins de se mobiliser parce qu'ils ne peuvent se résigner à la servilité :

Moi je veux être du bon côté de l'histoire comme citoyen québécois dans ce contexte minier complètement bordélique. Je considère que l'industrie minière a encore une place, mais il faut décider quelle place on lui donne comme société. À date, on lui donne toute la place. On dit : « Sers-toi, rentre chez nous, couche dans mon lit, vide mon frigidaire, je te donne mon chien, mon chat, mon terrain, tout est là, j'm'en vais me faire un petit cabanon en arrière pis j'vais m'organiser, casse-toi pas la tête, je te donne tout ». Là, c'est ça qu'on fait avec les minières. Entre ça pis « tout le monde dehors y'en a plus de minières en Abitibi », la réalité est entre les deux. [...] Même si je suis bien pessimiste, je me bats pour l'honneur, pour mon honneur personnel, pour avoir l'impression de ne pas participer à ça, pour avoir l'impression d'avoir fait un petit quelque chose au moins. Ça me fait du bien, ça a du sens dans ma vie. J'ai comme l'impression d'être du bon bord, pas celui des petits collabos, des petits capitalistes. (Granadien)

Comme à Malartic, c'est sans étonnement, mais « à son grand dam » que le Comité apprend que le gouvernement autorise Gold Bullion à développer sa mine (Bouchard 2016 : en ligne).

8.3 Discussion : la récurrence des conflits dans le rapport aux activités minières

Dans ce chapitre, je me suis intéressée au discours sur la perte de faveur des Abitibiens à l'égard du développement minier et par le fait même, à celui sur le caractère récent de la critique des mines en Abitibi. Un examen historique m'a permis de montrer que cette critique, qui représente selon les participants la preuve d'une défaveur, existe depuis l'ouverture des premières mines dans la région. En effet, l'exemple de la mine Horne révèle que la contestation à l'endroit de ses propriétaires a pris naissance quelques années à peine après son ouverture. Elles n'ont pas cessé depuis. L'importante couverture médiatique de Radio-Canada au cours du printemps et de l'été 2022 sur la mauvaise qualité de l'air à Rouyn-Noranda en lien avec les activités de la fonderie Horne en témoigne (Agence QMI 2022, Belzile 2022a, b, c, d, e, Bordeleau 2022, Gerbet 2022a, b, c, e, f, g, h, i, j, k, Gerbet et Deshaies 2022, Lemieux 2022, Léveillé 2022a, b, c, Martel-Desjardins 2022a, b, c, Millette 2022a, b, Radio-Canada 2022b, c, Renaud 2022). Les mobilisations du REVIMAT et des comités de résidents de Malartic, Évain et Granada ne constituent donc pas une aberration historique. Au contraire, à l'instar de ce que conclut Batellier (2020 : 47) à propos de la contestation sociale qui entoure les grands projets développés au Québec, l'agitation autour de projets miniers en Abitibi depuis 2000 témoigne « plus d'une certaine récurrence et d'une continuité [...] que d'une réelle nouveauté ».

Cette analyse rejoint les conclusions des études sur les « problèmes d'acceptabilité sociale », définis comme tous les conflits, controverses ou oppositions qui entourent les projets de développement énergétique, routier, minier, commercial, etc.¹²³ (Batellier 2016). Selon les chercheurs spécialisés dans ce domaine, les luttes qui entreraient aujourd'hui dans la catégorie des problèmes d'acceptabilité sociale ont eu lieu par le passé; elles n'étaient simplement pas nommées de cette façon (Maillé et Batellier 2017 : 104). Bergeron et ses collaborateurs (2015 : en ligne) font remonter

¹²³ Le concept d'acceptabilité sociale, lui, est défini de plusieurs manières plus ou moins compatibles. Il peut être un enjeu d'affaires ou de société, une condition de réussite, un critère de succès du projet ou d'appui du public, un outil, un processus, un résultat ou un processus et un résultat (Baba et Raufflet 2015, Boissonade et coll. 2016, Brunson 1996, Caron-Malenfant et Conraud 2009, Fournis et Fortin 2014, Gendron et Friser 2015, Leblanc 2019).

les premières occurrences au processus d'industrialisation de la Grande-Bretagne, alors que « l'irruption de nouvelles technologies de production et de contrôle de la force de travail a provoqué des réactions plus ou moins violentes des communautés concernées ». Sur la scène québécoise, la contestation sociale envers des projets spécifiques se serait accrue au début du XX^e siècle puis de nouveau à partir des années 1970, avec la « course au projet technologique » (Bergeron et coll. 2015 : en ligne). Batellier (2020 : 47) indique qu'à ce moment ont lieu des contestations sociales importantes dans le cadre de :

- La création du parc Forillon en Gaspésie (1969);
- La construction de l'aéroport de Mirabel (1970);
- L'érection d'un barrage sur la rivière Jacques-Cartier par Hydro-Québec (1972);
- L'implantation d'un incinérateur à proximité d'un quartier résidentiel à Québec (1975);
- La construction de lieux d'enfouissement sanitaire à Sainte-Anne-de-la-Rochelle, Saint-Jean-de-Matha, Lachenaie, Champlain et Larouche;
- La construction d'un dépôt de matériaux secs à Pierrefonds (1997);
- La construction de la ligne électrique Hertel-des-Cantons (1998).

Les problèmes d'acceptabilité sociale connaîtraient une troisième vague au Québec depuis le début des années 2000 (Batellier 2016, 2020). La transformation du contexte sociopolitique dans lequel s'inscrivent les projets expliquerait cette situation. Selon Maillé et Batellier (2017 : 105-106),

on tend à oublier que les projets d'aujourd'hui ne sont plus ceux d'hier, tout particulièrement ceux concernant l'énergie et les ressources naturelles – et que les lois qui les régissent, elles, n'ont pas évolué au même rythme. Au cours des stratégies économiques des gouvernements récents se trouve un changement structurel majeur. Le prix élevé des ressources naturelles (au moins jusqu'en 2012) a incité les minières à se tourner vers des sites où la concentration du minerai est plus faible, ce qui implique plus de mégaprojets de mines à ciel ouvert [...], ou encore vers des espaces jusque-là peu considérés : des zones plus reculées (nordiques ou forestières) ou moins accessibles, faute d'infrastructures, des

territoires autochtones ou des territoires périurbains, voire urbains densément peuplés.

À ces facteurs s'ajoutent la croissance démographique, l'étalement urbain, la rapidité avec laquelle les informations circulent et les possibilités qu'offrent Internet et les médias sociaux (Maillé et Batellier 2017). De plus, des citoyens sont sensibles aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques du développement et revendiquent droit de se prononcer sur les décisions qui les concernent (Fortin et Fournis 2013). Selon Batellier (2020 : 54), le fait que les promoteurs et les fonctionnaires sont souvent mal outillés « pour évaluer et intégrer la réponse du public à leur prise de décision, mais aussi pour comprendre, traiter et gérer les conflits sociaux » doit être pris en compte. Dans le cas entre autres des projets aurifères à Malartic, Évain et Granada, c'est l'intrication de plusieurs de ces éléments qui a instigué le mouvement de contestation. L'information fournie était parcellaire, les projets se faisaient en milieux habités ou à proximité de ceux-ci, les effets néfastes des exploitations risquaient d'être importants pour les résidents et les législations (ou leur application) n'étaient pas appropriées pour les protéger.

L'analyse fait également ressortir que si la critique constitue une constante dans le rapport au développement minier des Abitibiens, son objet a changé avec le temps. Bien sûr, la centralité d'un enjeu à un moment particulier ne signifie pas qu'il n'existait pas auparavant et l'apparition d'un nouvel enjeu ne relègue pas ceux qui l'ont précédé aux oubliettes. Néanmoins, schématiquement, on observe d'abord des griefs qui concernent les conditions de travail dans les mines. Ensuite prennent place des réquisitions afin de limiter les effets négatifs des activités minières sur l'environnement et la santé des résidents. Enfin, des groupes font pression pour une meilleure prise en compte des préoccupations citoyennes lors de l'élaboration des projets miniers. Comme je l'ai exposé, ces trois grandes phases de préoccupations associées au développement minier en Abitibi s'inscrivent dans les grands mouvements sociaux et politiques qui s'observent à l'échelle mondiale à la même époque. Le rapport au développement minier dans la région se transforme donc en synergie avec l'évolution globale des critiques liées au développement industriel. L'espace minier de l'Abitibi n'est pas coupé du monde, mais partie intégrante de celui-ci. Des luttes similaires à

ce qui se passe ailleurs le traversent et ceux qui les portent s'avèrent même parfois être des figures de proue au Québec, comme ce fut le cas du CPERN.

Malgré des différences marquées entre les objets de revendications, tout autant qu'entre les politiques en vigueur et qu'entre les projets miniers concernés, l'expérience des « revendicateurs » demeure largement similaire. Par exemple, ils ne font pas confiance aux compagnies minières, car ils se sentent dupés. Ils jugent qu'elles n'ont que leurs propres intérêts à cœur et qu'elles se préoccupent de ceux de la population uniquement lorsqu'ils menacent le bon fonctionnement de leurs activités, en ne mettant en œuvre que le strict minimum. Leur vécu du développement minier ne les pousse pas à entretenir une image positive de celui-ci; c'est plutôt l'opposé. Cette situation déconstruit encore une fois l'idée selon laquelle la familiarité envers quelque chose entraîne son acceptation (chapitre 7).

De plus, peu importe l'époque, l'examen de l'espace minier de l'Abitibi révèle que les « revendicateurs » s'engagent dans des luttes à armes inégales. Le rapport de pouvoir n'est jamais en leur faveur : souvent bénévoles, ils ne peuvent se fier que sur leurs ressources limitées alors qu'ils affrontent des compagnies minières dotées de moyens financiers imposants et d'une armada de spécialistes. Bien peu possèdent les connaissances minières nécessaires pour évaluer la portée et les conséquences des projets qui leur sont présentés. S'ils bénéficient parfois du soutien d'autres organisations, ils financent l'essentiel de leurs actions (organisation de marches, impression de dépliants et d'affiches, envoi de lettres aux autorités, articles dans les journaux, etc.) en pigeant dans leurs économies personnelles. En outre, ils n'ont pas leur mot à dire sur le moment où ils doivent se prononcer sur les projets miniers qui leur sont soumis pour commentaires.

Dire que l'État leur accorde peu de soutien est un euphémisme; le gouvernement du Québec agit d'abord afin de répondre aux besoins de l'industrie minière et par extension, aux siens. L'exemple des premières grèves menées par les mineurs de Mines Noranda montre que l'État n'a pas hésité à employer la répression contre sa population pour y parvenir. Dans le cas de la mine Canadian Malartic, les investissements de plus de 1 G\$ qu'elle nécessitait répondaient aux aspirations du premier ministre Jean Charest de favoriser le développement

économique de la province (Brassard 2009). Ce même impératif se retrouve derrière les assouplissements successifs du décret qui encadre les activités de la mine et l'autorisation d'agrandir la fosse. En 2018, le MEQ avouera ne pas avoir eu le choix de donner son aval au projet d'agrandissement et avoir cessé d'appliquer la note d'instructions 98-01 sur les exigences aux entreprises qui génèrent du bruit parce que le Partenariat Canadian Malartic « refusait [...] de moduler ses opérations pour atténuer le bruit, pour des raisons de viabilité économique » (Deshaies 2018a : en ligne). Si les doléances des Malarticois ont trouvé écho dans les rapports des commissions d'enquête du BAPE sur l'ouverture de la mine et son agrandissement, l'organisme ne possède qu'un pouvoir de recommandation. Or le ministre de l'Environnement a, dans l'ensemble, choisi de ne pas suivre les recommandations formulées. Simultanément, le MRN a offert de l'aide financière à la compagnie afin d'améliorer sa compétitivité (MERN 2021).

L'impression d'Abitibiens que les lois ne visent pas la protection de leur santé et de leur environnement prend tout son sens une fois ce contexte exposé. Leurs démarches pour faire changer les choses sont longues et fastidieuses et lorsqu'elles se soldent par des succès, ceux-ci sont généralement limités. Ils ont l'impression de ne pas être en position pour décider de leur sort ou infléchir le cours des choses dans la direction qu'ils souhaitent. Cette situation ne signifie pas que les Abitibiens sont dénués de pouvoir. Elle illustre plutôt qu'ils sont désavantagés lorsqu'ils tentent de s'opposer aux projets miniers parce que les racines du pouvoir dévolu au développement minier sont profondes.

Un autre élément récurrent dans les relations sociales au sein de l'espace minier de l'Abitibi est la stigmatisation de la critique par les compagnies minières. Selon Maillé et Batellier (2017 : 36), le « discours entourant les comportements de contestation de projets participe d'une stratégie de culpabilisation du citoyen mobilisé » qui sert à discréditer ses auteurs et donc leurs propos. Des promoteurs décrivent ces comportements comme étant indésirables, marginaux, anormaux ou déviants parce qu'ils s'écartent d'une vision du progrès économique qu'ils postulent comme étant dominante au sein de la population, dans laquelle le développement est « une bonne chose en soi » (Maillé et Batellier 2017 : 38). Du même coup, ils blâment des individus au lieu de s'interroger sur le modèle de développement des

ressources naturelles, les pratiques de gestion de projet ou l'encadrement législatif (Maillé et Batellier 2017 : 108). En outre, le fait de présenter les manifestations de mécontentement à l'égard du développement minier en Abitibi comme une nouvelle réalité donne l'impression qu'elles dérangent un ordre établi (Aitken 2010). Ce faisant, l'idée – inexacte – que les Abitibiens ont toujours été favorables au développement minier est réitérée et on laisse entendre qu'il devrait toujours en être ainsi. L'espace minier de l'Abitibi est marqué par ce discours dominant sur le rapport au développement minier, qui emprisonne les résidents de la région dans un champ des possibles aux apparences limitées. Un stratagème fort utile pour qui a un projet minier à développer.

Ce chapitre permet de dégager un dernier constat en ce qui a trait aux points communs des critiques menées à l'endroit des activités minières en Abitibi depuis 1930 : leur positionnement non pas contre le développement minier, mais contre la façon dont certaines compagnies le réalisent et dont certains ministères l'encadrent. Les groupes et les résidents demandent que les compagnies minières témoignent davantage de respect à leurs travailleurs, à l'environnement dans lequel se déroulent leurs activités et aux communautés qui vivent à proximité de leurs projets. Ils veulent aussi que les compagnies obéissent aux lois qui les régissent et qu'elles prennent mieux en considération ce que vivent les Abitibiens qui cohabitent avec le développement minier. En somme, les critiques cherchent une conciliation des intérêts en présence plutôt que la fin de l'exploitation des ressources minérales dans la région.

L'espace minier de l'Abitibi ne se caractérise donc pas par l'absence d'opposition aux activités minières, mais par la nature de cette opposition, c'est-à-dire le fait qu'elle est plus modérée qu'extrémiste. Ce résultat fait écho à l'étude de Moore (1978) sur les travailleurs des industries allemandes du début du XX^e siècle. Ce sociologue états-unien a révélé que malgré des conditions de travail difficiles, la majorité des travailleurs n'était pas encline à se rebeller. Il a aussi fait ressortir que lorsque les travailleurs présentaient des demandes, ils recherchaient généralement des améliorations ponctuelles plutôt que des changements structurels radicaux. Il a montré que « la supposition qui veut que les gens aspirent à changer radicalement les structures qui entraînent des conditions de vie insupportables se révèle

souvent fausse » (Salman et Assies 2017 : 57-58, traduction libre). C'est ce qui s'observe en Abitibi alors que les critiques des mines affrontent de nombreux obstacles : la convergence des intérêts de l'industrie minière et de l'État, la primauté accordée coûte que coûte à l'industrie minière en Abitibi, la prégnance du discours sur la faveur des Abitibiens à l'égard du développement minier malgré des expériences fort contrastées de ce développement dans la région et un rapport de pouvoir inégal entre l'industrie minière, l'État et les résidents dont les revendications sont stigmatisées. Les contestations citoyennes à l'endroit de l'industrie minière sont ainsi teintées par les particularités historiques, économiques, politiques et sociales du contexte dans lequel elles s'inscrivent. En Abitibi, les résidents semblent principalement chercher à ce que leur qualité de vie ne fasse pas tous les frais des activités minières.

8.4 Conclusion

Dans ce dernier chapitre d'analyse, je me suis intéressée à la présence d'une critique du développement minier en Abitibi. Mon objectif étant de comprendre si cette critique était un phénomène nouveau, j'ai effectué un retour dans le temps afin d'évaluer si la plus vieille installation minière de la région, la presque centenaire fonderie Horne, avait vécu des conflits. Il s'est avéré qu'effectivement, l'empire Noranda a été l'objet de récriminations depuis les années 1930 – et l'est encore en 2022. En me penchant ensuite sur les tensions entre des Abitibiens et trois projets miniers récents, soit Canadian Malartic, Wasamac et Granada, j'ai pu comparer la nature des protestations à l'endroit des compagnies minières depuis les tous débuts de la région.

L'apport principal de ce chapitre réside donc dans la perspective historique qu'il offre sur les relations entre les Abitibiens et le développement minier dans leur région. Celle-ci fournit un dernier élément de réponse au volet de la question de recherche qui concerne la façon dont les résidents participent au processus de construction de l'espace minier de l'Abitibi.

Conclusion générale

Les Malarticois qui cohabitent difficilement avec les activités minières dans leur ville ne sont pas au bout de leurs peines. Depuis la fin de l'été 2020, le Partenariat Canadian Malartic s'affaire à aménager les infrastructures de ce qu'il espère deviendra la mine souterraine Odyssey, à environ 3 km à l'est de l'entrée de Malartic (Martel-Desjardins 2020b). Ce projet de 1,7 G\$ permettra à la compagnie de tirer profit de la continuité du gisement des fosses Canadian Malartic et Barnat par l'entremise de quatre zones minéralisées, nommément East Gouldie, East Malartic, Odyssey Nord et Odyssey Sud (Radio-Canada 2021a). À la future mine est prévue l'exploitation de 19 000 t/j de minerai qui seront traitées à l'usine Canadian Malartic (Mine Canadian Malartic 2021b). En prévision de cette exploitation, la compagnie a terminé l'érection d'un chevalement de 93 m de hauteur (photo 23, p. 294), bien visible de la route régionale, en novembre 2021 (Partenariat Canadian Malartic 2021b). Fait intéressant, bien que la mine Odyssey n'était pas encore en activité au moment de déposer cette thèse, le MEQ lui avait déjà remis deux avis de non-conformité environnementale (Audet 2022b). Selon les données compilées par les journalistes Annabelle Blais et Charles Mathieu (2022 : en ligne), le Partenariat Canadian Malartic (et son prédécesseur Osisko) est le « pire délinquant environnemental des 10 dernières années au Québec », avec 33 infractions et 873 k\$ de condamnations.

Pour l'année 2021 cependant, c'est la fonderie Horne qui se classe en tête du palmarès des compagnies qui ont reçu le plus grand nombre d'avis de non-conformité environnementale en Abitibi (Audet 2022b). Les données préliminaires de l'Inventaire national des rejets de polluants¹²⁴ indiquent aussi qu'elle est la deuxième compagnie minière à avoir rejeté le plus de contaminants dans l'air en 2021, derrière l'usine de bouletage d'ArcelorMittal à Port-Cartier (ECCC 2022). Durant l'été 2022, la fonderie Horne a d'ailleurs fait les gros titres après la publication de données sur les risques pour la santé associés à la mauvaise qualité de

¹²⁴ Cet inventaire public géré par le gouvernement fédéral fait le suivi de quelque 320 polluants dans plus de 7 000 installations au pays (ECCC 2022).

Photo 23 Chevalement de la future mine Odyssey



Source : Partenariat Canadian Malartic (2021b)

l'air à Rouyn-Noranda (Belzile 2022c, Léveillé 2022b, Radio-Canada 2022d). Pour la troisième année consécutive, le centre-ville de Rouyn-Noranda, sur lequel les vents dominants abattent la fumée des cheminées de la fonderie, se classait comme le pire des 17 secteurs du Québec pour lesquels le MEQ calcule l'indice de la qualité de l'air (MDDELCC 2022b). Les deux études de santé publique relevaient que l'espérance de vie était moins élevée à Rouyn-Noranda qu'ailleurs au Québec et les risques de développer un cancer du poumon ou de donner naissance à un bébé de faible poids, plus grands (Direction de santé publique 2022, Valcke et coll. 2022). Le Comité ARET, le REVIMAT, le CREAT, Mères au front¹²⁵, la Coalition Priorité Cancer au Québec¹²⁶ ainsi que des médecins et des résidents de la ville ont alors manifesté leurs inquiétudes sur plusieurs tribunes (Audet 2022a, c, Belzile 2022d, e, Bordeleau 2022, Côté 2020b, Cotnoir 2021b, Gerbet 2022k, Lemieux 2022, Martel-Desjardins 2022b, Millette 2022b, Renaud 2022). Ils ont exhorté à Glencore des actions immédiates afin qu'elle réduise ses émissions d'arsenic, de nickel, de plomb, de cadmium et de mercure – entre autres métaux lourds (Gerbet 2022d).

Pour une des premières fois dans son histoire, la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda s'est dite préoccupée par les contaminants rejetés par la fonderie Horne (Léveillé 2022a, Radio-Canada 2022c). Par voie de communiqué de presse, elle a affirmé que « la vitalité économique ne [pouvait] se faire au détriment de [la] santé collective et individuelle » (Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda 2022 : en ligne). Fait tout aussi rare dans l'histoire du Québec, le gouvernement de François Legault a sommé l'entreprise de diminuer ses émissions de contaminants à des niveaux moins dangereux pour la santé des Rouynorandiens (Agence QMI 2022, Millette 2022a). Faisant volte-face à ses propos antérieurs, il a même évoqué la possibilité de fermer la fonderie si elle n'y parvenait pas (Agence QMI 2022, Luneau 2022). Comme lors de la construction de l'usine d'acide

¹²⁵ Le mouvement Mères au front « est né au printemps 2020 d'un sentiment d'urgence partagé par de nombreuses mères et grands-mères quant à la nécessité de protéger l'avenir de leurs enfants et des générations futures contre l'inaction climatique » (Mères au front 2020 : 1). Il compte une trentaine de groupes locaux au Québec (Mères au front 2020).

¹²⁶ Ce regroupement d'une soixantaine d'organisations sans but lucratif québécoises a pour mission « d'être une voix forte pour les personnes touchées par le cancer afin d'améliorer le système de santé en cancer » dans la province (Coalition Priorité Cancer au Québec 2022 : en ligne).

sulfurique, l'État aussi assuré à l'entreprise qu'elle la soutiendrait financièrement dans ses démarches pour réduire la pollution qu'elle émet (Martel-Desjardins et Audet 2022).

Il apparaît désormais clairement que la logique qui dicte les événements récents à Malartic et Rouyn-Noranda, tout autant que ceux que j'ai analysés, tire son origine de la façon dont se construit l'espace minier de l'Abitibi depuis le début du XX^e siècle. J'ai présenté les principaux groupes d'acteurs impliqués dans cette construction, soit l'industrie minière, l'État et les résidents de l'Abitibi, dans le chapitre 3. J'y ai aussi posé le cadre législatif provincial qui la balise et l'oriente. Ces balises et ces orientations influencent la dimension matérielle de l'espace minier de l'Abitibi, que j'ai décrite au chapitre 4. J'ai montré que chaque étape du développement minier se caractérise par des buts et donc des activités qui lui sont propres, lesquelles marquent le territoire différemment. L'ampleur que peuvent prendre ces empreintes minières, par exemple la centaine de kilomètres carrés qu'atteindra à terme le site de la mine Canadian Malartic (Canadian Malartic GP 2016 : 63), vient entre autres du fait que les actions de l'État en matière de protection de l'environnement et des populations s'inscrivent en faux contre celles qui visent à soutenir le développement minier. Je me suis intéressée à cette tension et à sa résolution en faveur de l'industrie minière dans le chapitre 5. Afin de comprendre la préséance que le Québec accorde au développement minier sur les autres utilisations du territoire, j'ai sondé les fondements de ce positionnement dans le chapitre 6. L'examen de l'idée qui veut que les mines soient créatrices de richesse a fait ressortir la nécessité de relativiser plusieurs des affirmations sur lesquelles elle s'appuie. Il en est de même pour les discours selon lesquels les Abitibiens sont familiers et favorables au développement minier et l'ont toujours été, que j'ai passé sous la loupe aux chapitres 7 et 8. Les relations entre les résidents de l'Abitibi et les activités minières dans leur région sont plus hétérogènes que le portrait qui en est généralement brossé et elles ont été très tôt marquées par des conflits. Les critiques citoyennes actuelles ne s'avèrent donc pas un phénomène nouveau, pas plus que leur mise au ban répétée par l'État et l'industrie minière; elles s'avèrent plutôt un élément constitutif de l'espace minier de l'Abitibi. Globalement, cette thèse souligne ainsi qu'une grande stabilité marque le processus de construction politique, économique et sociale de l'espace minier de l'Abitibi.

Cette thèse montre que les relations entre l'État, l'industrie minière et les Abitibiens ainsi que les rapports de pouvoir qui leur sont sous-jacents sont également d'une grande constance pour la période étudiée. Au départ initié par l'industrie minière, le développement minier en Abitibi est systématiquement encouragé par l'État sur la base d'un apport prétendument crucial à l'économie de la province et de l'Abitibi. Depuis le deuxième tiers du XX^e siècle, lorsque la protection de l'environnement est devenue une responsabilité gouvernementale, l'État pose un nombre grandissant d'actions qui permettent d'améliorer la qualité de vie des Abitibiens touchés par des mines. La mission environnementale (et sociale) de l'État n'offre toutefois pas de réel contrepoids à sa mission économique. Autrement dit, il ne contrecarre jamais le développement minier en Abitibi. Ce déséquilibre est mis en lumière lorsque des conflits éclatent à propos de projets miniers. Des Abitibiens ont alors l'impression que l'État fait la sourde oreille à leurs doléances, ne les consulte que pour la forme ou prend le parti de l'industrie minière. Les résidents de la région ne souhaitent pourtant pas, de façon générale, que cessent les activités minières : ils aspirent plutôt à une meilleure cohabitation. Les gains qu'ils parviennent à réaliser à cet égard ne sont ainsi dus qu'à leurs efforts acharnés.

Au sujet des conflits miniers, un apport de la thèse est de mettre en exergue qu'ils naissent même entre des groupes qui partagent le même régime de nature (Escobar 1999). Les anthropologues, qui ont surtout travaillé dans des pays du Sud ou avec des groupes ethniques minoritaires, trouvent souvent une part d'explication aux conflits qui entourent le développement minier dans la présence de visions incompatibles de l'environnement et de la nature (p. ex. Bainton 2010, Golub 2014, Kirsch 2002, Prause et Le Billon 2021, Purwins 2020, Rajak et Gilberthorpe 2017). Dans le cas de la mine Canadian Malartic, du projet Wasamac, du projet Granada et de la fonderie Horne, les conflits concernent moins la relation à l'environnement impliquée dans le développement minier que les pratiques minières de l'industrie minière et leur encadrement par l'État. Autrement dit, les résidents et regroupements contestent peu la pertinence d'exploiter des ressources minérales; ce sont les visions de ce que devrait être le développement minier qui s'entrechoquent. Ma recherche participe ainsi à combler un créneau délaissé en anthropologie des mines, soit celui des ethnographies québécoises et même canadiennes en contexte majoritaire. Elle illustre le bien-fondé de s'attarder à ce que vivent les populations occidentales dominantes et montre l'utilité

de l'écologie politique pour réfléchir aux activités minières dans les pays du Nord (McCarthy 2002).

Si la Révolution tranquille a laissé présager un rééquilibrage des rapports de pouvoir en matière de développement minier par l'octroi d'un plus grand contrôle à l'État, elle ne donna lieu qu'à des transformations modestes. Pourtant, les constats qui ont à l'époque intimé à l'État la nécessité de s'engager dans une nouvelle direction sont les mêmes aujourd'hui : faiblesse des revenus publics tirés des activités minières, précarité des économies régionales dépendante du prix des métaux sur les marchés mondiaux, absence de retombées économiques à long terme, etc. À ces objections économiques s'ajoutent aujourd'hui les connaissances scientifiques sur l'importance de la pollution qu'engendre le développement minier et les répercussions négatives de celle-ci sur l'environnement et la santé des populations. Que les rapports de pouvoir au sein de l'espace minier de l'Abitibi changent peu malgré tout témoigne de l'immense pouvoir que détient l'industrie minière au Québec puisque c'est elle qui, en dernière instance, a le plus grand intérêt à ce que le cours des choses demeure tel qu'il est.

Cette thèse a en outre fait ressortir les interactions entre les espaces des groupes d'acteurs et donc entre les différentes échelles où se déploient leurs actions (Biersack 2006b, Gezon et Paulson 2005a, Wolf 1972). Par exemple, la conception du développement minier qui prévaut dans les bureaux du MEQ à Québec a une incidence sur l'expérience de cohabitation avec les activités minières en Abitibi. En effet, à partir de sa vision du développement minier, l'administration centrale du MEQ dicte des lignes directrices à sa direction régionale. Sur ces bases, cette dernière surveille les projets des compagnies minières afin qu'ils respectent les seuils fixés en matière d'émission de contaminants, de bruit, etc. Selon la sévérité de ces seuils, les résidents vivent quotidiennement avec plus ou moins de nuisances. L'interaction va aussi dans l'autre sens. Lorsque les activités minières nuisent à leur qualité de vie, des Abitibiens font pression sur la direction régionale du MEQ ou même directement sur le ministre de l'Environnement, pour que leur réalité soit mieux prise en compte et l'industrie minière mieux encadrée. Ultimement, leurs efforts locaux, voire régionaux s'ils s'allient à des groupes comme le REVIMAT, pourraient mener à un durcissement de la réglementation

provinciale. Cette dernière obligerait les compagnies minières à adapter leurs pratiques, lesquelles s'en trouveraient alors moins dommageables localement, pour les résidents.

Les avenues méthodologiques et théoriques qui permettent d'aborder une thématique de recherche sont innombrables et chacune possède ses avantages. Dans ce cas-ci, la méthodologie qualitative adoptée a été utile à plusieurs égards. La combinaison de quatre techniques de collecte de données (observation participante, observation, entretiens semi-dirigés et recherche documentaire) a d'abord permis une triangulation des résultats. J'ai par exemple validé certaines informations fournies par des participants, comme des dates d'évènements ou le nom et le rôle d'organisations publiques, en fouillant dans des rapports, des articles, des livres et d'autres écrits disponibles sur Internet ou dans des bibliothèques. Outre assurer la validité des résultats, cette stratégie de recherche m'a permis d'acquérir des données d'une grande profondeur. En effet, j'ai complété les données récoltées par la recherche documentaire et l'observation par les entretiens semi-dirigés et les activités d'observation participante – et vice versa. Je demandais ainsi des éclaircissements à un participant sur les découvertes que j'avais faites lors de mon dernier passage à BANQ et cherchais des explications dans la littérature à des observations que j'avais faites sur le terrain. Creuser les sujets clés de ma recherche par le biais de plusieurs sources d'information m'a donc permis d'étoffer mes résultats.

Le recours à un concept d'espace multidimensionnel a lui aussi contribué à la richesse des données recueillies. Le fait d'adopter, comme lentille d'analyse, la perspective de l'écologie politique sur la théorie de la production sociale de l'espace de Lefebvre a requis que j'examine le développement minier sous cinq angles différents. Individuellement, chacun de ces angles a été éclairant quant au processus de construction de l'espace minier de l'Abitibi. Les liens que l'analyse a permis d'établir entre eux a encore affiné la compréhension de ce processus. De la conjonction des cinq dimensions de l'espace est ainsi ressorti un portrait assez vaste du phénomène à l'étude, ce qui n'aurait peut-être pas été possible avec un autre appareillage théorique.

Enfin, d'un point de vue citoyen, la réalisation du terrain ethnographique m'a aidée à saisir concrètement les enjeux liés au développement minier au Québec et ceux spécifiques à l'Abitibi. J'ai maintenant une lecture plus informée et plus nuancée des annonces qui sont faites sur le sujet, que je serais heureuse de mettre à disposition.

Mon analyse s'est concentrée sur les échelles locale, régionale et provinciale parce qu'elles étaient essentielles à la réflexion que je proposais sur la construction de l'espace minier de l'Abitibi. Cette limitation n'est cependant pas une négation de la pertinence d'autres échelles. Au contraire, élargir l'analyse pour inclure, par exemple, l'échelle transnationale sur laquelle se déploient les activités minières permettrait d'examiner la pratique spatiale du capitalisme néolibéral. L'échelle fédérale représente aussi une avenue de recherche opportune en considérant, suivant Deneault et Sacher (2012b), que « le Canada est devenu la plaque tournante de l'industrie minière mondiale » (voir aussi Deneault et Sacher 2012a). Dans le *Plan canadien pour les minéraux et les métaux* (Ressources naturelles Canada 2019b : 4), le Canada se décrit effectivement comme un acteur mondial majeur dans le secteur minier :

Le Canada dispose d'une industrie minière compétitive, durable et responsable qui profite à tous les Canadiens et Canadiennes. Le pays est un chef de file mondial au chapitre des pratiques scientifiques, technologiques, sociales et environnementales liées à l'exploitation minière. Il jouit d'un système réglementaire clair et prévisible, de solutions novatrices en matière de technologies propres et de pratiques de gestion exemplaires. Il possède une main-d'œuvre qualifiée et diversifiée ainsi qu'un climat d'investissement avantageux. De plus, il entretient des partenariats avec les peuples autochtones et de solides relations avec les communautés.

Quelle est la contribution de l'Abitibi aux atouts miniers du Canada et au positionnement du pays en tant que « puissance de l'industrie extractive » (Abadie 2011 : 289)? Quelle influence le fait que la Bourse de Toronto et la Bourse de croissance TSX accueillent 43 % des sociétés ouvertes du secteur minier mondial¹²⁷ (McPherson et coll. 2021), un pourcentage plus élevé que n'importe quel autre marché, a-t-elle sur les projets miniers développés en Abitibi? Comment la conception fédérale du développement minier percole-t-elle en Abitibi?

¹²⁷ McPherson et coll. (2021) évaluent la capitalisation du secteur minier à la Bourse de Toronto et à la Bourse de croissance TSX à 521 G\$.

Parallèlement, dans un contexte où des chercheurs (p. ex. Deneault et coll. 2008, Deshaies 2009, Shipton 2017) et des journalistes (p. ex. Abastado 2019, Bérubé 2009, Gruda et Hachey 2012, Harel 2017, Noël 2020) décrivent les pratiques de compagnies minières canadiennes à l'étranger, la réputation des compagnies minières présentes en Abitibi influence-t-elle la perception qu'en ont les résidents? Autant de questions dont les réponses fourniraient une compréhension encore plus fine du développement minier au Québec et en Abitibi.

À cet égard, il serait intéressant d'élargir l'envergure de la recherche en montrant comment l'espace minier de l'Abitibi s'est construit en relation avec d'autres espaces. L'examen pourrait porter sur les espaces qui lui sont limitrophes ou qui le chevauchent, par exemple les espaces agricoles et forestiers du nord de l'Abitibi et du Témiscamingue ou les espaces autochtones, particulièrement anishinabés. L'analyse pourrait aussi toucher les liens entre la construction de l'espace minier de l'Abitibi et celle des autres espaces miniers du Québec, comme la Côte-Nord et le Nord-du-Québec.

Au terme de ma recherche, je réalise que mon identité saguenéenne me lie plus étroitement que je ne le croyais aux activités minières. J'ai vécu mes 19 premières années de vie à Arvida, la « cité de l'aluminium » (Centre d'histoire Arvida 2021), une ancienne ville de compagnie classée site patrimonial en 2018 (Ministère de la Culture et des Communications 2018). Le nom de cette ville industrielle modèle des années 1930 est issu des initiales de son fondateur, Arthur Vining Davis, à l'époque président de l'Aluminium Company of America¹²⁸ et accessoirement, un des pères de l'industrie aluminère états-unienne (Morisset et Noppen 1995). Ma maison d'enfance est située à 1 km de l'usine Vaudreuil, la seule usine qui extrait de l'alumine à partir de la bauxite au Canada (Tinto s. d.). Par la fenêtre de ma chambre, je voyais les cheminées du complexe d'aluminium et j'entendais le bruit sourd des opérations. Je me souviens que l'hiver, la neige devenait parfois orangée par des dépôts de bauxite. J'ai entendu mes parents pester contre le « trafic de l'Alcan » et mes amis envier les

¹²⁸ À la fin des années 1920, les lois anti-monopole poussent la filiale canadienne de l'Aluminium Company of America à se séparer. Elle prend le nom Aluminum Company of Canada, lequel deviendra Alcan en 1945 (Ministère de la Culture et des Communications 2013a).

étudiants qui réussissaient à se faire embaucher à l'usine durant l'été, car leur paie était bien au-delà du salaire minimum. Aujourd'hui, les similitudes entre mon expérience et celle vécue par des Rouynorandiens voisins de la fonderie Horne me saisissent. Dans la thèse, l'analyse du cas de la fonderie Horne a montré tout l'intérêt de prendre en compte les activités de transformation afin de bien comprendre l'industrie minière en Abitibi. De la même façon, détailler la relation entre les Arvidiens et les activités aluminières qui ont donné naissance à la ville et que Rio Tinto souhaite prolonger jusqu'en 2047 (Tinto s. d.) m'apparaît une autre perspective de recherche fort pertinente – et le faite de l'anthropologie « chez soi » en ce qui me concerne (Davies 1999, Greenhouse 1985, Jackson 1987, Messerschmidt 1981, Narayan 1993, Ouattara 2004, Ruby 1982). Elle permettrait à la fois de détailler l'espace minier du Saguenay, méconnu en dehors du cercle des historiens (Deschênes et coll. 2014, Igartua 1996, Igartua et De Fréminville 1983, Labelle et Pasquero 2006, Maltais-Tremblay 2015), et de le comparer à celui de l'Abitibi. L'établissement des singularités et des points de rencontre de ces deux espaces miniers répondrait, comme mon étude, au besoin d'étoffer les connaissances anthropologiques à l'égard de la construction des espaces miniers du Québec.

Annexe 1 Liste des premiers ministres du Québec

Début du mandat	Premier ministre	Parti politique
1867	Pierre-Joseph-Olivier Chauveau	Conservateur
1873	Gédéon Ouimet	Conservateur
1874	Charles-Eugène Boucher de Boucherville	Conservateur
1878	Henri-Gustave Joly de Lotbinière	Libéral
1879	Joseph-Adolphe Chapleau	Conservateur
1882	Joseph-Alfred Mousseau	Conservateur
1884	John Jones Ross	Conservateur
1887	Louis-Olivier Taillon	Conservateur
1887	Honoré Mercier (père)	Libéral
1891	Charles-Eugène Boucher de Boucherville	Conservateur
1892	Louis-Olivier Taillon	Conservateur
1896	Edmund James Flynn	Conservateur
1897	Félix-Gabriel Marchand	Libéral
1900	Simon-Napoléon Parent	Libéral
1905	Lomer Gouin	Libéral
1920	Louis-Alexandre Taschereau	Libéral
1936	Joseph-Adélar Godbout	Libéral
1936	Maurice Le Noblet Duplessis	Union nationale
1939	Joseph-Adélar Godbout	Libéral
1944	Maurice Le Noblet Duplessis	Union nationale
1959	Joseph-Mignault-Paul Sauvé	Union nationale
1960	Antonio Barrette	Union nationale
1960	Jean Lesage	Libéral
1966	Daniel Johnson (père)	Union nationale
1968	Jean-Jacques Bertrand	Union nationale
1970	Robert Bourassa	Libéral
1976	René Lévesque	Parti québécois
1985	Pierre Marc Johnson	Parti québécois

Liste des premiers ministres du Québec (suite)

Début du mandat	Premier ministre	Parti politique
1985	Robert Bourassa	Libéral
1994	Daniel Johnson (fils)	Libéral
1994	Jacques Parizeau	Parti québécois
1996	Lucien Bouchard	Parti québécois
2001	Bernard Landry	Parti québécois
2003	Jean Charest	Libéral
2012	Pauline Marois	Parti québécois
2014	Philippe Couillard	Libéral
2018	François Legault	Coalition avenir Québec

Source : Assemblée nationale du Québec (2021b)

Annexe 2 Calendrier de la recherche

Activité	Session
Scolarité doctorale	Hiver 2013 - Été 2014
Approbation du CÉRUL	Automne 2014
Terrain de recherche	Automne 2014 - Automne 2015
Traitement et analyse des données	Hiver 2016 - Été 2016
Rédaction	Automne 2016 - Automne 2017
[Grossesse et arrêt de travail	Hiver 2018 - Été 2020]
Rédaction	Automne 2020 - Été 2022
Relecture	Été 2022
Dépôt initial	Automne 2022
Dépôt final	Automne 2022

Annexe 3 Premières mines en Abitibi

District minier	Mine	Années d'activité
Rouyn/Noranda	Horne	1927-1976
	Old Waite	1928-1932
	Granada	1930-1935
	Amulet	1930-1962
	McWatters	1934-1944
	Stadacona	1936-1957
	Pontiac Rouyn	1937-1938
	Abbeville	1937-1939
	Powell Rouyn	1937-1955
Cadillac	O'Brien	1932-1956
	Preissac	1934-1944
	Thompson-Cadillac	1936-1939
	Lapa Cadillac	1938-1943
	Pandora	1939-1942
	Wood Cadillac	1939-1942
	Central Cadillac	1939-1949
Malartic	Canadian Malartic	1933-1965
	Sladen Malartic	1938-1951
	East Malartic	1938-1979
	Malartic Goldfields	1939-1965
Val-d'Or/Bourlamaque	Siscoe	1929-1949
	Perron	1933-1951
	Sullivan	1934-1968
	Lamaque	1935-1985
	Shawkey	1936-1938
	Beaufor	1936-1951
	Bussière	1937-1942
	Sigma	1937~1980
	Gale	1938-1942

Source : Sabina (2003)

Annexe 4 Grille d'observation

Date : _____

Durée : _____

Évènement ou activité : _____

Lieu : _____

Accompagnateur : _____

Description matérielle (lieu, apparence, etc.)	Photo #
Contenu et façon dont l'information est transmise	Photo #

Annexe 5 Schéma d'entretien

Date : _____ Lieu : _____

Heure : _____ # enregistrement : _____

Procédure

- Présentation de la recherche
- Obtention du consentement et signature du formulaire

Amorce	Exemples de questions
Histoire personnelle	Quelle est votre ville/région de naissance? Quelle formation avez-vous suivie pour accéder à ce poste? Quels sont vos liens avec l'industrie minière?

ESPACE PERÇU : COMMENT L'INDUSTRIE MINIÈRE INSCRIT-ELLE SES ACTIVITÉS DANS L'ESPACE?

Thèmes	Exemples de questions
Traces actuelles	Quels sont les signes physiques qui indiquent la présence d'une mine? Quelles sont les caractéristiques d'une ville minière (architecture, aménagement des quartiers, etc.)? Une fois l'exploitation d'une mine terminée, que reste-t-il sur place? Selon vous, quels sont les lieux qui sont les plus marqués par l'industrie minière en Abitibi? De quelle manière sont-ils marqués?
Changements perçus	Quelles sont les différences entre les pratiques minières d'autrefois et celles d'aujourd'hui? Comment les changements dans les pratiques minières au fil du temps ont-ils modifié l'empreinte que laissent les activités minières? Quels sont les facteurs qui contribuent à faire changer les pratiques minières (normes gouvernementales, initiatives de l'industrie minière, pression de groupes environnementaux, etc.)?
Anticipation du futur	Comment pensez-vous que les projets miniers à venir vont marquer les villes et leurs environs?

ESPACE CONÇU : COMMENT L'ÉTAT ET L'INDUSTRIE MINIÈRE CONÇOIVENT-ILS LE DÉVELOPPEMENT MINIER?

Thèmes	Exemples de questions
Rôle du participant dans le développement minier	<p>Pouvez-vous me décrire le ministère/la compagnie/l'association pour laquelle vous travaillez (but, mission fonctionnement, financement, raisons expliquant l'emplacement des bureaux, représente qui, grands dossiers, etc.)?</p> <p>Quelles sont vos tâches quotidiennes?</p> <p>Qui émet les directives que vous devez suivre? À qui êtes-vous imputable?</p> <p>Sur quels principes les décisions que vous devez prendre sont-elles basées?</p>
Vision de l'industrie minière	<p>Le Québec a-t-il avantage à exploiter des mines? Pourquoi?</p> <p>Quelles sont les retombées positives de l'exploitation minière?</p> <p>Quelles sont les conséquences négatives de l'exploitation minière?</p> <p>Comment décririez-vous un bon projet minier? Avez-vous des exemples?</p> <p>Quelles sont les caractéristiques d'une bonne compagnie minière?</p> <p>Quelles sont les critiques les plus fréquentes adressées à l'industrie minière? Que pensez-vous de ces critiques?</p>
Discours du participant sur la vision de l'industrie minière des autres acteurs	<p>Pouvez-vous m'indiquer quels acteurs doivent être impliqués pour qu'une mine voie le jour en Abitibi?</p> <p>Quels sont le rôle et la vision du développement minier de chacun de ces acteurs?</p>
État de l'industrie minière au Québec	<p>Qui encadre le développement minier au Québec et sur quels principes repose cet encadrement? Trouvez-vous que cet encadrement est adéquat?</p> <p>Quelle est l'importance du secteur minier au Québec par rapport aux autres secteurs économiques? Que pensez-vous de cette situation?</p> <p>Quels sont les enjeux liés au développement minier au Québec?</p> <p>Comment les activités minières menées au Québec se comparent-elles à celles menées ailleurs au Canada ou dans le monde (ampleur des projets, normes, éléments restrictifs/facilitants, etc.)?</p>
Activités minières en Abitibi	<p>Est-ce que l'Abitibi est un bon endroit pour mener des activités minières? Quels sont les avantages et les inconvénients à y exploiter une mine?</p> <p>Pouvez-vous me décrire les projets miniers en cours en Abitibi?</p> <p>La mine Canadian Malartic a souvent fait les manchettes ces dernières années, que pensez-vous de ce projet?</p>

Thèmes	Exemples de questions
Changements perçus	Y a-t-il eu des époques plus favorables au développement minier dans l'histoire du Québec? Pourquoi? Quels changements les politiques liées aux mines ont-elles connus au cours des cent dernières années?
Anticipation du futur	Idéalement, selon vous, comment devrait se faire le développement minier? Comment envisagez-vous l'avenir du développement minier au Québec? Avez-vous des préoccupations? Des souhaits?

ESPACE VÉCU : QUELLE EST VOTRE EXPÉRIENCE DES MINES?

Thèmes	Exemples de questions
Caractéristiques de l'Abitibi	Pouvez-vous me décrire l'Abitibi et ses habitants (histoire, activités économiques, particularités, qualificatifs pour décrire les habitants, etc.)? Quelle place a occupée et occupe l'industrie minière en Abitibi? Quels sont les enjeux auxquels la région fait face actuellement? S'agit-il de phénomènes nouveaux?
Caractéristiques de la ville où habite le participant	Pouvez-vous me décrire la ville de X et ses habitants (histoire, activités économiques, particularités, qualificatifs pour décrire les habitants, etc.)? Quelle place a occupée et occupe l'industrie minière à X? Quels sont les enjeux auxquels X fait face actuellement? S'agit-il de phénomènes nouveaux?
Sentiment d'appartenance	Avez-vous le sentiment d'être attaché à l'Abitibi? Quels sont les lieux que vous appréciez le plus et le moins en Abitibi? L'étiquette « région minière » est souvent utilisée pour décrire la région; que pensez-vous de ce qualificatif?
Expérience du développement minier	Au quotidien, quelles sont les implications de vivre dans une ville dans laquelle ou près de laquelle il y a des activités minières (bénéfices, nuisances, craintes, enjeux, etc.)? Avez-vous déjà assisté à l'implantation/fermeture/restauration d'une mine près de chez vous? Pourriez-vous me décrire le processus? Qu'en avez-vous pensé? Quels changements cela a-t-il apportés dans votre vie et dans celle de votre communauté?

Thèmes	Exemples de questions
Anticipation du futur	Comment envisagez-vous votre avenir personnel? Celui de votre ville? Celui de l'Abitibi? Avez-vous des attentions ou des préoccupations en rapport aux mines en activité? Aux projets miniers annoncés à Duparquet et à Launay?

Informations sociodémographiques

Âge : _____

Lieu de résidence : _____

Sexe : _____

Emploi : _____

Annexe 6 Formulaire de consentement à l'étude

Note : la mise en forme du formulaire de consentement a été ajustée de façon à correspondre aux normes de présentation de la thèse. Le formulaire que les participants avaient à signer tenait sur une page recto verso.

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre de la recherche :

La construction d'un espace minier à travers ses dimensions matérielle, idéologique et expérientielle : le cas de l'Abitibi

Présentation de la chercheuse

Cette recherche est réalisée dans le cadre du projet de doctorat de Catherine Morin Boulais, dirigé par Sabrina Doyon, du département d'anthropologie de l'Université Laval, et Geneviève Brisson, de l'unité Santé et environnement de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de lire et de comprendre les renseignements qui suivent. Ce document vous explique le but de ce projet de recherche, ses procédures, avantages, risques et inconvénients. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à la personne qui vous présente ce document.

Nature de l'étude

La recherche a pour but d'étudier la manière dont s'est institué et se perpétue l'espace minier de l'Abitibi.

Déroulement de la participation

Selon le cas, votre participation à cette recherche consiste soit à :

- Participer à une entrevue, d'une durée d'environ une heure quinze, qui portera sur la manière dont l'industrie minière inscrit physiquement ses activités dans l'espace, les principes sur lequel repose le développement minier au Québec et votre expérience personnelle des mines;
- Parcourir en ma compagnie certaines villes abitibiennes et leurs environs afin de me montrer les traces laissées par l'industrie minière (sites de forage, sites orphelins, sites restaurés, etc.). Cette visite « guidée » durera environ une heure. Selon votre intérêt, cette activité pourrait mener à une entrevue formelle.

Avantages, risques ou inconvénients possibles liés à votre participation

Le fait de participer à cette recherche vous offre une occasion de réfléchir et de discuter en toute confidentialité, à votre propre vision et expérience de l'industrie minière.

Il est possible que le fait de raconter votre expérience suscite des réflexions ou des souvenirs émouvants ou désagréables. Si cela se produit, n'hésitez pas à en parler avec la personne qui mène l'entrevue. Celle-ci pourra vous mentionner le nom d'une ressource en mesure de vous aider, au besoin.

Participation volontaire et droit de retrait

Vous êtes libre de participer à ce projet de recherche. Vous pouvez aussi mettre fin à votre participation sans conséquence négative ou préjudice et sans avoir à justifier votre décision. Si vous décidez de mettre fin à votre participation, il est important d'en prévenir le chercheur dont les

coordonnées sont incluses dans ce document. Tous les renseignements personnels vous concernant seront alors détruits.

Confidentialité et gestion des données

Les mesures suivantes seront appliquées pour assurer la confidentialité des renseignements fournis par les participants :

- les noms des participants ne paraîtront dans aucun rapport;
- les documents de la recherche seront codifiés et seule la chercheuse aura accès à la liste des noms et des codes;
- les réponses individuelles des participants ne seront jamais communiquées;
- les matériaux de la recherche, incluant les données et les enregistrements, seront conservés sous clé et les données sur ordinateur seront cryptées et protégées par un mot de passe;
- les données seront anonymisées de façon irréversible (rendues anonymes), consécutivement à la destruction de tout document et de tout matériel brut contenant des renseignements personnels ou permettant une future réidentification (date limite prévue pour la destruction : août 2022);
- la recherche fera l'objet d'une thèse de doctorat, de publications dans des revues scientifiques et de présentations dans des colloques, et aucun participant ne pourra y être identifié;
- un résumé des résultats de la recherche sera expédié aux participants qui en feront la demande en indiquant l'adresse où ils aimeraient recevoir le document, juste après l'espace prévu pour leur signature.

Remerciements

Votre collaboration est précieuse pour me permettre de réaliser cette étude et je vous remercie sincèrement d'y participer.

Signatures

Je soussigné(e) _____ consens librement à participer à la recherche intitulée : « La construction d'un espace minier à travers ses dimensions matérielle, idéologique et expérientielle : le cas de l'Abitibi ». J'ai pris connaissance du formulaire et j'ai compris le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients du projet de recherche. Je suis satisfait(e) des explications, précisions et réponses que le chercheur m'a fournies, le cas échéant, quant à ma participation à ce projet.

Signature du participant, de la participante

Date

Un résumé des résultats de la recherche sera expédié aux participants qui en feront la demande en indiquant l'adresse où ils aimeraient recevoir le document. **Les résultats ne seront pas disponibles avant janvier 2017. Si cette adresse changeait d'ici cette date, vous êtes invité(e) à informer la chercheuse de la nouvelle adresse où vous souhaitez recevoir ce document.**

L'adresse (électronique ou postale) à laquelle je souhaite recevoir un résumé des résultats de la recherche est la suivante :

J'ai expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients du projet de recherche au participant. J'ai répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et j'ai vérifié la compréhension du participant.

Signature de la chercheuse

Date

Renseignements supplémentaires

Si vous avez des questions sur la recherche, sur les implications de votre participation ou si vous souhaitez vous retirer de la recherche, veuillez communiquer avec Catherine Morin Boulais, candidate au doctorat en anthropologie à l'Université Laval, à l'adresse courriel suivante : catherine.morin-boulais.1@ulaval.ca.

Plaintes ou critiques

Toute plainte ou critique sur ce projet de recherche pourra être adressée au Bureau de l'Ombudsman de l'Université Laval :

Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3320
2325, rue de l'Université
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6

Renseignements - Secrétariat : (418) 656-3081
Ligne sans frais : 1-866-323-2271
Courriel : info@ombudsman.ulaval.ca

Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval.

Copie de la chercheuse / Copie du participant

Annexe 7 Formulaire d'engagement à la confidentialité

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT À LA CONFIDENTIALITÉ

Titre de l'étude : La construction d'un espace minier à travers ses dimensions matérielle, idéologique et expérientielle : le cas de l'Abitibi

Cette recherche est menée par Catherine Morin Boulais, candidate au doctorat en anthropologie, sous la direction de Sabrina Doyon, professeure au Département d'anthropologie de l'Université Laval, et Geneviève Brisson, chercheuse à l'Unité santé et environnement de l'Institut national de santé publique du Québec.

Il m'a été expliqué que :

1. Le but de la recherche est d'étudier la manière dont s'est institué et se perpétue l'espace minier de l'Abitibi.
2. Pour réaliser cette recherche, l'équipe de recherche mène des entretiens semi-dirigés avec résidents de l'Abitibi, des instances gouvernementales, des compagnies minières ainsi que des associations citoyennes, environnementales ou liées au développement minier. Par la signature d'un formulaire de consentement écrit, un représentant de l'équipe de recherche s'engage auprès des participants à assurer la confidentialité des données recueillies.
3. Dans l'exercice de mes fonctions d'assistant de recherche, j'aurai accès à des données qui sont confidentielles. En signant ce formulaire, je reconnais avoir pris connaissance du formulaire de consentement écrit signé avec les participants et je m'engage à :
 - assurer la confidentialité des données recueillies, soit à ne pas divulguer l'identité des participants ou toute autre donnée permettant d'identifier un participant, un organisme ou des intervenants des organismes collaborateurs;
 - assurer la sécurité physique et informatique des données recueillies;
 - ne pas conserver de copie des documents contenant des données confidentielles.

Je, soussigné, _____, m'engage à assurer la confidentialité des données auxquelles j'aurai accès.

Assistant de recherche

Date : _____

Chercheuse

Date : _____

Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval.

Si j'ai des questions à propos de la recherche, je peux communiquer avec la chercheuse principale, Catherine Morin Boulais, à catherine.morin-boulais.1@ulaval.ca.

Annexe 8 Liste des ministres de l'Environnement, des Ressources naturelles et des Mines

Ministres de l'Environnement

Mandat	Nom du ministère	Ministre	Parti politique
1973-1976	Affaires municipales et Environnement	Victor Goldbloom	Libéral
1976-1979	Environnement	Marcel Léger (délégué)	Parti québécois
1979-1982	Environnement	Marcel Léger	Parti québécois
1982-1985	Environnement	Adrien Ouellette	Parti québécois
1985-1988	Environnement	Clifford Lincoln	Libéral
1988-1989	Environnement	Lise Bacon	Libéral
1989	Environnement	Pierre Paradis	Libéral
1989	Environnement	Gaston Blackburn	Libéral
1989-1994	Environnement	Gaston Blackburn (délégué)	Libéral
1994	Environnement et Faune	Pierre Paradis	Libéral
1994-1996	Environnement et Faune	Jacques Brassard	Parti québécois
1996-1997	Environnement et Faune	David Cliche	Parti québécois
1997-1998	Environnement et Faune	Paul Bégin	Parti québécois
1998-2001	Environnement	Paul Bégin	Parti québécois
2001	Environnement	André Boisclair	Parti québécois
2001-2003	Environnement et Eau	André Boisclair	Parti québécois
2003	Environnement et Eau	Jean-François Simard (délégué)	Parti québécois
2003-2005	Environnement	Thomas Mulcair	Libéral
2005	Développement durable et Parcs	Thomas Mulcair	Libéral
2005-2006	Développement durable, Environnement et Parcs	Thomas Mulcair	Libéral
2006-2007	Développement durable, Environnement et Parcs	Claude Béchar	Libéral

Ministres de l'Environnement (suite)

Mandat	Nom du ministère	Ministre	Parti politique
2007-2010	Développement durable, Environnement et Parcs	Line Beauchamp	Libéral
2010-2012	Développement durable, Environnement et Parcs	Pierre Arcand	Libéral
2012	Développement durable, Environnement, Faune et Parcs	Daniel Breton	Parti québécois
2012-2014	Développement durable, Environnement, Faune et Parcs	Yves-François Blanchet	Parti québécois
2014-2017	Développement durable, Environnement, Lutte contre les changements climatiques	David Heurtel	Libéral
2017-2018	Développement durable, Environnement, Lutte contre les changements climatiques	Isabelle Melançon	Libéral
2018-...	Environnement et Lutte contre les changements climatiques	Benoit Charette	Coalition Avenir Québec

Source : Assemblée nationale du Québec (2021a)

Ministres des Ressources naturelles

Mandat	Nom du ministère	Ministre	Parti politique
1961-1966	Richesses naturelles	René Lévesque	Libéral
1966	Richesses naturelles	Gaston Binette	Libéral
1966-1967	Richesses naturelles	Daniel Johnson père	Union nationale
1967-1970	Richesses naturelles	Paul-Émile Allard	Union nationale
1970-1975	Richesses naturelles	Jean-Gilles Massé	Libéral
1975-1976	Richesses naturelles	Jean Cournoyer	Libéral
1976-1979	Richesses naturelles	Yves Bérubé	Parti québécois
1979-1981	Énergie et Ressources	Yves Bérubé	Parti québécois
1981-1984	Énergie et Ressources	Yves Duhaine	Parti québécois
1984-1985	Énergie et Ressources	Jean-Guy Rodrique	Parti québécois
1985	Énergie et Ressources	Michel Clair	Parti québécois
1985-1989	Énergie et Ressources	John Ciaccia	Libéral
1989-1994	Énergie et Ressources	Lise Bason	Libéral
1994	Ressources naturelles	Christos Sirros	Libéral
1994-1996	Ressources naturelles	François Gendron	Parti québécois
1996-1998	Ressources naturelles	Guy Chevrette	Parti québécois
1998-2001	Ressources naturelles	Jacques Brassard	Parti québécois
2001-2002	Ressources naturelles	Rita Dionne-Marsolais (déléguée)	Parti québécois
2002	Ressources naturelles et Régions	Gilles Baril	Parti québécois
2002-2003	Ressources naturelles	François Gendron	Parti québécois
2003-2005	Ressources naturelles, Faune et Parcs	Sam Hamad	Libéral
2005-2007	Ressources naturelles et Faune	Pierre Corbeil	Libéral
2007-2008	Ressources naturelles et Faune	Claude Béchar	Libéral
2008-2009	Ressources naturelles et Faune	Serge Simard (délégué)	Libéral

Ministres des Ressources naturelles (suite)

Mandat	Nom du ministère	Ministre	Parti politique
2009-2011	Ressources naturelles et Faune	Nathalie Normandeau	Libéral
2011-2012	Ressources naturelles et Faune	Clément Gignac	Libéral
2012-2014	Ressources naturelles	Martine Ouellet	Parti québécois
2014-2017	Énergie et Ressources naturelles	Pierre Arcand	Libéral
2017-2018	Énergie et Ressources naturelles	Pierre Moreau	Libéral
2018-...	Énergie et Ressources naturelles	Jonatan Julien	Coalition Avenir Québec

Source : Assemblée nationale du Québec (2021a)

Ministres des Mines

Mandat	Nom du ministère	Ministre ou commissaire	Parti politique
1897	Colonisation et Mines	Thomas Chapais (commissaire)	Conservateur
1897-1901	Colonisation et Mines	Adélarde Turgeon (commissaire)	Libéral
1901-1905	Terres, Mines et Pêcheries	Simon-Napoléon Parent	Libéral
1905-1907	Colonisation, Mines et Pêcheries	Jean Prévost	Libéral
1907	Colonisation, Mines et Pêcheries	Lomer Gouin	Libéral
1907-1914	Colonisation, Mines et Pêcheries	Charles Ramsay Devlin	Libéral
1914-1919	Colonisation, Mines et Pêcheries	Honoré Mercier fils	Libéral
1919-1929	Colonisation, Mines et Pêcheries	Joseph-Édouard Perrault	Libéral
1929-1930	Colonisation, Mines et Pêcheries	Hector Laferté	Libéral
1930-1936	Mines	Joseph-Édouard Perrault	Libéral
1936	Mines	Joseph-Napoléon Francoeur	Libéral
1936	Travaux publics et Mines	Pierre-Émile Côté	Libéral
1936	Mines, Chasse et Pêcheries	Onésime Gagnon	Union nationale
1936-1939	Mines et Pêcheries	Onésime Gagnon	Union nationale
1939-1941	Mines et Pêcheries	Edgar Rochette	Libéral
1941-1942	Mines et Pêcheries maritimes	Edgar Rochette	Libéral
1942-1944	Mines	Edgar Rochette	Libéral
1944-1948	Mines	Jonathan Robinson	Union nationale
1948-1954	Mines	Charles Daniel French	Union nationale
1954-1960	Mines	William McOvat Cottingham	Union nationale
1960-1985	Mines	Paul Earl	Libéral
1985-1986	Mines	Raymond Savoie (délégué)	Libéral

Ministres des Mines (suite)

Mandat	Nom du ministère	Ministre ou commissaire	Parti politique
1986-1989	Mines et Affaires autochtones	Raymond Savoie (délégué)	Libéral
1989-1990	Mines et Développement régional	Raymond Savoie (délégué)	Libéral
1996-1998	Mines, Terres et Forêts	Denise Carrier-Perreault (déléguée)	Parti québécois
1998	Mines et Terres	Denise Carrier-Perreault (déléguée)	Parti québécois
2014-2016	Mines	Luc Blanchette (délégué)	Libéral

Source : Assemblée nationale du Québec (2021a)

Annexe 9 Cadres législatifs auquel le développement minier est assujéti au Québec

Cadre législatif fédéral

Ministère Lois, règlements, codes, normes, etc.

Agence d'évaluation d'impact du Canada

Convention de la Baie-James et du Nord québécois
Convention du Nord-Est québécois
Loi sur l'évaluation d'impact
Règlement désignant les activités concrètes
Règlement sur les renseignements à inclure dans la description d'un projet désigné

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Lignes directrices canadiennes pour la gestion des matières radioactives naturelles
Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires
Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires
Règlement sur l'emballage et le transport des substances nucléaires
Règlement sur la radioprotection
Règlement sur la sécurité nucléaire
Règlement sur les mines et les usines de concentration d'uranium
Règlement sur les substances nucléaires et les appareils à rayonnement

Environnement et Changement climatique Canada

Loi canadienne sur la protection de l'environnement
Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs
Loi sur les espèces en péril
Règlement sur les avis de rejet ou d'urgence environnementale
Règlement sur les permis autorisant une activité touchant une espèce sauvage inscrite
Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs
Règlement sur les urgences environnementales

Pêches et Océans Canada

Loi sur les pêches
Règlement sur les avis de rejet ou d'immersion irréguliers
Règlement sur les demandes d'autorisations visées à l'alinéa 35(2)b) de la Loi sur les pêches
Règlement sur les effluents des mines de métaux

Ministère Lois, règlements, codes, normes, etc.

Ressources naturelles Canada

Loi sur l'exportation et l'importation des diamants bruts
Loi sur les explosifs
Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif
Règlement de 2013 sur les explosifs

Santé Canada

Loi sur les dispositifs émettant des radiations
Loi sur les produits dangereux
Règlement sur les produits dangereux

Services aux Autochtones Canada

Loi sur les Indiens

Transports Canada

Gestion du spectre et télécommunications
Limites d'exposition humaine à l'énergie électromagnétique radioélectrique dans la gamme de 3 kHz à 300 GHz
Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses
Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada
Loi maritime du Canada
Loi sur l'aéronautique
Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile
Loi sur la protection de la navigation
Loi sur la sécurité ferroviaire
Loi sur les transports au Canada
Norme 621 : Balisage et éclairage des obstacles
Règlement de l'aviation canadienne
Règlement relatif à la navigation dans les ports naturels et les ports aménagés et à leur utilisation
Règlement sur l'avis de travaux ferroviaires
Règlement sur le transport des marchandises dangereuses
Règlement sur les bouées privées
Règlement sur les certificats d'exploitation de chemin de fer
Règlement sur les opérations minières près des voies ferrées
Règlement sur les ouvrages construits dans les eaux navigables
Règlement sur les ponts des eaux navigables
TP 1247 : Aviation — Utilisation des terrains au voisinage des aéroports

Ministère Lois, règlements, codes, normes, etc.

Hydro-Québec

Loi sur Hydro-Québec

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail

Code de sécurité pour les travaux de construction
Loi sur la santé et la sécurité du travail
Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier
Règlement sur la santé et la sécurité du travail
Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines
Règlement sur l'information concernant les produits dangereux

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Arrêté ministériel concernant le type de construction qu'un titulaire de claim, de permis d'exploration minière ou de permis de recherche de substances minérales de surface peut ériger ou maintenir sur les terres du domaine de l'État sans autorisation ministérielle
Loi sur les mines
Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement
Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection
Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques
Loi sur la qualité de l'environnement
Loi sur la sécurité des barrages
Loi sur le régime des eaux
Loi sur les espèces menacées ou vulnérables
Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
Règlement concernant le cadre d'autorisation de certains projets de transfert d'eau hors du bassin du fleuve Saint-Laurent
Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement
Règlement sur l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement
Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère
Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés

Ministère Lois, règlements, codes, normes, etc.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles
Règlement sur l'entreposage des pneus hors d'usage
Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées
Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement
Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement dans une partie du Nord-Est québécois
Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social dans le territoire de la Baie-James et du Nord québécois
Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles
Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau
Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère
Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains
Règlement sur la qualité de l'eau potable
Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau
Règlement sur la sécurité des barrages
Règlement sur le domaine hydrique de l'État
Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés
Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel
Règlement sur les conditions sanitaires des campements industriels ou autres
Règlement sur les déchets biomédicaux
Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats
Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats
Règlement sur les halocarbures
Règlement sur les lieux d'élimination de neige
Règlement sur les matières dangereuses
Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles

Ministère de la Culture et des Communications

Loi sur le patrimoine culturel

Ministère de la Sécurité publique

Loi sur les explosifs
Règlement d'application de la Loi sur les explosifs

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
Loi sur les compétences municipales

Ministère Lois, règlements, codes, normes, etc.

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
Loi sur le régime des terres dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec
Loi sur les terres du domaine de l'État
Règlement sur l'aménagement durable des forêts de l'État
Règlement sur la protection des forêts
Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État
Règlement sur le mesurage des bois récoltés dans les forêts du domaine de l'État
Règlement sur les habitats fauniques

Ministère des Transports

Code de la sécurité routière
Loi sur l'expropriation
Loi sur la sécurité du transport terrestre guidé
Loi sur la voirie
Règlement sur la sécurité ferroviaire
Règlement sur le transport des matières dangereuses

Régie de l'énergie

Loi sur la Régie de l'énergie

Régie du bâtiment

Code de construction
Code de sécurité
Loi sur le bâtiment

Revenu Québec

Loi sur l'impôt minier

Annexe 10 Campagne publicitaire de l'Association minière du Québec (2017)





Sans fer, voilà comment vous iriez sur la Rive-Sud.



LA FORCE INTÉRIEURE
mlnesqc.com



Dans le fond, nous sommes indispensables.

 Association
minière
du Québec

LA FORCE INTÉRIEURE
mlnesqc.com

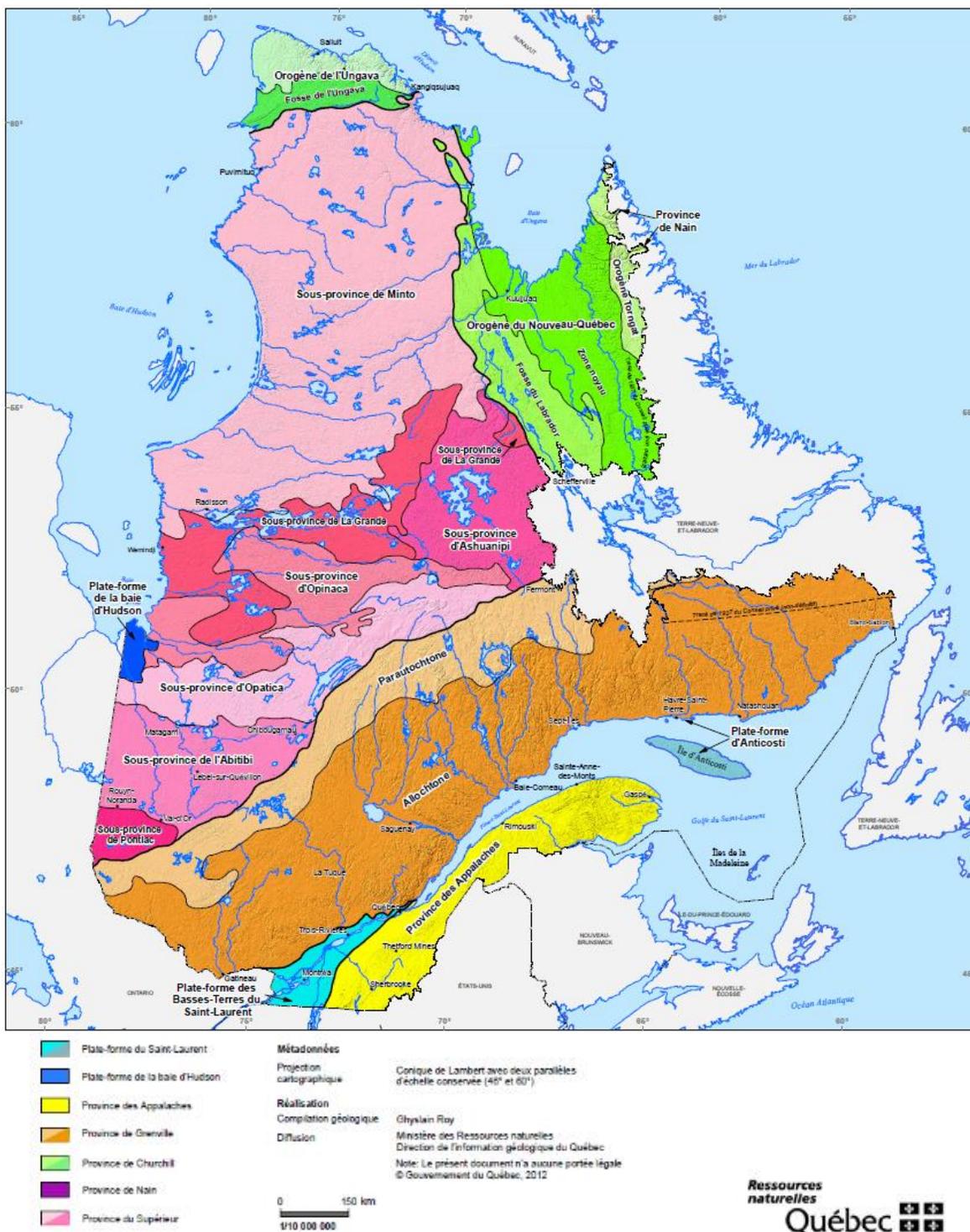


Tous les métaux ne tombent pas du ciel, et heureusement.

 Association
minière
du Québec

LA FORCE INTÉRIEURE
mlnesqc.com

Annexe 11 Grands ensembles géologiques du Québec



Source : MERN (2016b)

Annexe 12 Classement des juridictions minières l'Institut Fraser

Le tableau ci-dessous permet d'apporter des précisions méthodologiques importantes au classement des juridictions minières de l'Institut Fraser, dont j'ai parlé au chapitre 3.

Le premier classement de l'Institut Fraser (année 1996) compare uniquement les provinces et les territoires canadiens. Le deuxième (année 1997) étend l'évaluation des juridictions minière à l'Amérique en ajoutant 17 États des États-Unis, le Mexique et le Chili. À partir de 1999, le classement inclut des pays de partout dans le monde. Il faut ainsi garder en tête que le classement ne comporte pas toujours le même dénominateur ni les mêmes juridictions.

Le nombre de répondants varie également selon les années. Le type de compagnies pour qui ils travaillent (exploration ou production) ainsi que les juridictions où ils ont des activités influencent les résultats.

Données liées au classement de l'attractivité pour l'investissement minier de l'Institut Fraser

Année évaluée	Classement du Québec	Juridictions évaluées	Nombre de répondants
2020	6	77	276
2019	18	76	263
2018	4	83	291
2017	6	91	360
2016	6	104	350
2015	8	109	449
2014	6	122	485
2013	18	112	690
2012	10	96	742
2011	2	93	802
2010	3	79	494

Données liées au classement de l'attractivité pour l'investissement minier de l'Institut Fraser (suite)

Année évaluée	Classement du Québec	Juridictions évaluées	Nombre de répondants
2009	1	72	670
2008	1	71	658
2007	1	68	372
2006	2	65	333
2005	5	64	322
2004	3	64	259
2003	nd	nd	nd
2002	4	53	159
2001	2	47	158
2000	nd	nd	nd
1999	12	35	157
1998	nd	nd	nd
1997	6	31	85
1996	2	12	52

nd : information non disponible

Source : Institut Fraser (Fredricksen 2003, 2004, Jackson et Green 2016, 2017, Jackson 2015, Jones et Arman 1999, Jones et Fredricksen 2001, 2002, Jones et Prager 1999, McMahon et Cervantes 2009, 2010, 2011, 2012, McMahon et Cust 2006, McMahon et Lymer 2005, McMahon et Melhem 2007, McMahon et Vidler 2008, Stedman et Green 2018, 2019, Stedman et coll. 2020, Wilson et Cervantes 2014, Wilson et coll. 2013, Yunis et Aliakbari 2021)

Le classement du Québec que je présente repose sur « l'indice d'attractivité des investissements miniers ». Cet indice combine la perception du potentiel géologique et la perception des politiques minières. L'évaluation du potentiel géologique se fait en supposant que les politiques de toutes les juridictions sont exemplaires, c'est-à-dire qu'elles disposent d'un « environnement réglementaire de classe mondiale, d'une fiscalité très compétitive, d'une absence de risque ou d'incertitude politique et d'un régime minier parfaitement stable » (Yunis et Aliakbari 2021 : 16, traduction libre). L'évaluation des politiques se base sur une quinzaine d'indicateurs comme l'administration, l'interprétation ou l'application des lois et des règlements, le système juridique, le régime de taxation, les revendications territoriales,

l'accès aux infrastructures ou la disponibilité de la main-d'œuvre. Yunis et Aliakbari (2021 : 8, traduction libre) expliquent :

Les répondants indiquent invariablement que 40 % de leurs décisions d'investissement sont déterminées par des facteurs politiques et 60 % sont fondées sur leur évaluation du potentiel minéral d'une juridiction. Pour avoir une idée réelle des juridictions mondiales qui attirent les investissements miniers, il faut tenir compte à la fois du potentiel minéral et de la perception des politiques.

Pour les années 2004 à 2012, l'indice d'attractivité des investissements miniers n'est pas utilisé dans les rapports. Il est plutôt question d'« indice composite politique et géologique », qui combine les mêmes données.

Bibliographie

Articles et livres

- ABADIE D., 2011, « Canada and the Geopolitics of Mining Interests: A Case Study of the Democratic Republic of Congo », *Review of African Political Economy*, 38, 128 : 289-302.
- ABASTADO M.-F., 2019, « La présence contestée des minières canadiennes au Mexique », *Radio-Canada*, 3 mai 2019. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelles/1167533/presence-controverse-minieres-canadiennes-mexique-opposants-indigenes-cuzcatlan>), consulté le 5 novembre 2021.
- AFFINERIE CCR, 2021, *Portrait de l'affinerie CCR*. En ligne (<https://www.affinerieccr.ca/fr/APropos/Pages/Qu-est-ce-que-l-affinerieCCR.aspx>), consulté le 12 février 2021.
- AGENCE QMI, 2012, « Pénurie de main-d'œuvre : des Marocains sont engagés », *Journal de Montréal*, 22 août 2012. En ligne (<https://www.journaldemontreal.com/2012/08/22/penurie-de-main-doeuvre-des-marocains-sont-engages>), consulté le 22 octobre 2021.
- , 2022, « Fonderie Horne : “Les gens de Rouyn-Noranda ne veulent pas qu’on ferme l’entreprise”, dit Legault », *Journal de Montréal*, 23 juin 2022. En ligne (<https://www.journaldequebec.com/2022/06/23/fonderie-horne-les-gens-de-rouyn-noranda-ne-veulent-pas-quon-ferme-lentreprise-dit-legault>), consulté le 4 juillet 2022.
- AGRAWAL A., 2005, *Environmentality : Technologies of Government and the Making of Subjects*. Durham, Duke University Press.
- AGRICOLA G., 2011 [1556], *De Re Metallica (Translated from the First Latin Edition of 1556 by Herbert Clark Hoover and Lou Henry Hoover)*. En ligne (<https://www.gutenberg.org/files/38015/38015-h/38015-h.htm>), consulté le 27 août 2021.
- AITKEN M., 2010, « Why We Still Don't Understand the Social Aspects of Wind Power: A Critique of Key Assumptions Within the Literature », *Energy policy*, 38, 4 : 1834-1841.
- AJZENBERG A., L. BAZINEK, M. LÖWY ET H. LETHIERRY, 2011, *Maintenant Henri Lefebvre : renaissance de la pensée critique*. Paris, L'Harmattan.
- ALIMONDA H., 2015, « Mining in Latin America: Coloniality and Degradation » : 149-161, in Bryant R. L. (dir.), *The International Handbook of Political Ecology*. Cheltenham et Northampton, Edward Elgar Publishing.
- AMPLEMAN L., 2001, *Plan de transport de l'Abitibi-Témiscamingue : réseau ferroviaire, infrastructures et structures de l'industrie. Étude technique*. Rouyn-Noranda, ministère des Transports, gouvernement du Québec.
- ANGERS P., 2016, *Transformation des pratiques minières, vers une diminution des injustices? Le cas de la compagnie minière Osisko*. Mémoire de maîtrise, Institut des sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal.
- ARMBRUSTER H. ET A. LAERKE (dir.), 2008, *Taking Sides: Ethics, Politics, and Fieldwork in Anthropology*. New York, Berghahn Books.

- ASSELIN M., 1995, « L’Abitibi-Témiscamingue : trois sous-régions, une région » : 21-65, in Vincent O. (dir.), *Histoire de l’Abitibi-Témiscamingue*. Québec, Institut de recherche sur la culture.
- ASSELIN M. ET B.-B. GOURD, 1995, « La naissance de l’Abitibi rural : 1910-1930 » : 197-234, in Vincent O. (dir.), *Histoire de l’Abitibi-Témiscamingue*. Québec, Institut de recherche sur la culture.
- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, 1998, « Consultations particulières sur le projet de loi n° 182 - Loi modifiant la Loi sur les mines et la Loi sur les terres du domaine public », *Journal des débats de la Commission de l’économie et du travail*, 35. En ligne (<http://m.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cet-35-2/journal-debats/CET-980317.html>), consulté le 22 avril 2022.
- , 2021a, *Les titulaires de ministères depuis 1867*. En ligne (<http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/cabinets2.html#lesagerichnat>), consulté le 12 février 2021.
- , 2021b, *Premiers ministres du Québec depuis 1867*. En ligne (<http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/pm.html>), consulté le 14 février 2021.
- ASSOCIATION DE L’EXPLORATION MINIÈRE DU QUÉBEC, 2020, *À propos - Association*. En ligne (<https://aemq.org/a-propos-association/>), consulté le 22 avril 2022.
- ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS MINIERES DU QUÉBEC, 2013, *À propos de l’AEMQ*. En ligne (<http://aemq.net/fr/aemq/a-propos-de-laemq>), consulté le 8 avril 2022.
- ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC, 2017a, « 13 M\$ pour soutenir les activités de COREM : l’Association minière du Québec salue l’appui du gouvernement du Québec à la recherche et développement dans le secteur minier », *communiqué de presse*, 12 avril 2017. En ligne (<https://www.amq-inc.com/actualites/posts/13-m-pour-soutenir-les-activites-de-corem-l-association-mini-ere-du-quebec-salue-l-appui-du-gouvernement-du-quebec-a-la-recherche-et-developpement-dans-le-secteur-minier>), consulté le 13 mai 2022.
- , 2017b, *Une nouvelle façon de communiquer pour l’industrie minière*. En ligne (<http://minesqc.com/blogue/une-nouvelle-facon-de-communiquer-pour-lindustrie-mini-ere/>), consulté le 2 août 2017.
- , 2021, *Bonnes pratiques. Communautés - Cohabitation*. En ligne (https://amq.metrio.net/indicators/bonnes_pratiques/communaute/cohabitation), consulté le 9 avril 2021.
- , s. d.-a, *Industrie minière*. En ligne (<https://www.amq-inc.com/lindustrie-mini-ere/industrie-mini-ere/>), consulté le 15 janvier 2022.
- , s. d.-b, *Page d’accueil*. En ligne (<https://www.amq-inc.com/>), consulté le 27 avril 2022.
- AUDET A., 2022a, « Arsenic : une centaine de citoyens se mobilisent au conseil municipal de Rouyn-Noranda », *Radio-Canada*, 12 juillet 2022. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1897351/citoyens-conseil-municipal-arsenic-fonderie-horne-diane-dallaire?depuisRecherche=true>), consulté le 12 juillet 2022.

- , 2022b, « Près de 80 avis de non-conformité environnementale en 2021 en Abitibi-Témiscamingue », *Radio-Canada*, 24 mars 2022. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1871316/infractions-environnement-fonderie-horne-mines?depuisRecherche=true>), consulté le 12 juillet 2022.
- , 2022c, « Qualité de l'air : des Rouynorandiens expriment leurs inquiétudes à une assemblée publique », *Radio-Canada*, 6 juillet 2022. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1896303/assemblee-publique-meres-au-front-fonderie-horne-emissions-arsenic?depuisRecherche=true>), consulté le 12 juillet 2022.
- AUTY R., 1993, *Sustaining Development in Mineral Economies: The Resource-Curse Thesis*. Londres, Routledge.
- BABA S. ET E. RAUFFLET, 2015, « L'acceptabilité sociale : une notion en consolidation », *Management international / International Management / Gestión Internacional*, 19, 3 : 98-114.
- BABIDGE S., 2013, « “Socios”: The Contested Morality of “Partnerships” in Indigenous Community-Mining Company Relations, Northern Chile », *The Journal of Latin American and Caribbean Anthropology*, 18, 2 : 274-293.
- BAINTON N., 2010, *The Lihir Destiny: Cultural Responses to Mining in Melanesia*. Canberra, Australia National University Press.
- , 2020, « Mining and Indigenous Peoples » : 1-35, in Aldenderfer M. (dir.), *Oxford Research Encyclopedia of Anthropology*. New York, Oxford University Press. En ligne (<https://oxfordre.com/anthropology/anthropology/view/10.1093/acrefore/9780190854584.001.0001/acrefore-9780190854584-e-121>), consulté le 13 août 2021.
- BAKAN J., 2004, *The Corporation: The Pathological Pursuit of Profit and Power*. Toronto, Viking Canada.
- BAKKER K., 2011, « Commons Versus Commodities: Political Ecologies of Water Privatization » : 347-369, in Peet R., P. Robbins et M. Watts (dir.), *Global Political Ecology*. Londres, Routledge.
- BALLARD C. ET G. BANKS, 2003, « Resource Wars: The Anthropology of Mining », *Annual Review of Anthropology*, 32 : 287-313.
- BANKES N., 2004, « The Case for the Abolition of Free Entry Mining Regimes », *Journal of Land Resources and Environmental Law*, 24 : 317-322.
- BARBEAU A., A. NANTEL ET F. DORLOT, 1976, *Étude sur les effets médicaux et toxicologiques du mercure organique dans le Nord-Ouest québécois*. Québec, Comité d'étude et d'intervention sur le mercure au Québec.
- BARITEAU C., 1985, « Crise et stratégies locales : Plessisville, St-Georges, Thetford Mines », *Anthropologie et Sociétés*, 9, 2 : 57-84.
- BARRETTE P., 2008, *Noranda : de Murdoch à Pannell*. Rouyn-Noranda, Groupe de communication PAT.
- BARTON B., 1993, *Canadian Law of Mining*. Calgary, Institut du droit des ressources.

- BATELLIER P., 2016, « Acceptabilité sociale des grands projets à fort impact socio-environnemental au Québec : définitions et postulats », *[VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement*, 16, 1. En ligne (<https://id.erudit.org/iderudit/1037565ar>), consulté le 5 septembre 2020.
- , 2020, *Le rôle de l'État au regard de l'acceptabilité sociale de grands projets à fort impact socio-environnemental : repères pour examiner les interventions du Gouvernement du Québec*. Thèse de doctorat, Département des sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal.
- BEAUD J.-P., 2009, « L'échantillonnage » : 251-283, in Gauthier B. (dir.), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- BEAUDOIN-JOBIN C., 2015, « Privilèges corporatifs et préséance des droits miniers : l'exemple du Québec » : 88-115, in Abraham Y.-M. et D. Murray (dir.), *Creuser jusqu'où? Extractivisme et limites à la croissance*. Montréal, Écosociété.
- , 2016, « L'or de la Beauce au XIXe siècle : privilèges seigneuriaux, spéculation minière et mobilisation politique », *Bulletin d'histoire politique*, 24, 3 : 12-33.
- BEAUDOIN C., D. HOULE ET J. MERCIER, 2006, « Les interventions du ministère de l'Environnement du Québec : un premier inventaire », *Globe : revue internationale d'études québécoises*, 9, 1 : 211-235.
- BEAULIEU M., A. SÉNÉCHAL, G. LAFOND-BÉLANGER ET J.-M. GOULET, 2021, *Produit intérieur brut par industrie au Québec, décembre 2020*. Québec, Institut de la statistique du Québec.
- BEAUPRÉ S., 1998, *Analyse anthropologique des rapports de production entre les immigrants polonais et les autres groupes ethniques à la mine Noranda entre 1926-1951*. Mémoire de maîtrise, Département d'anthropologie, Université de Montréal.
- , 2011, *La perception du risque sous terre : l'exemple des mineurs de fond de l'Abitibi-Témiscamingue*. Thèse de doctorat, Programme en sciences humaines appliquées, Université de Montréal.
- , 2012, *Des risques, des mines et des hommes : la perception du risque chez les mineurs de fond de l'Abitibi-Témiscamingue*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- , à paraître, *Cinq études sur le monde social des mines*. Paris, L'Harmattan.
- BEBBINGTON A., 2012, « Underground Political Ecologies: The Second Annual Lecture of the Cultural and Political Ecology Specialty Group of the Association of American Geographers », *Geoforum*, 43, 6 : 1152-1162.
- BÉDARD N., H. BOULANGER, P. COUSIN, D. LOMBARDI, A. MERCIER ET C. PRINCE, 2006, *Technical Report on the Lapa Gold Project, Cadillac Township, Quebec, Canada*. Toronto, préparé pour Agnico-Eagles Mines Ltd.
- BÉLANGER G., 1981, « La grève de Murdochville (1957) », *Labour/Le Travailleur*, 8/9, 1981-1982 : 103-136.

- BELZILE J.-M., 2019, « Le projet minier Wasamac à Rouyn-Noranda franchit une autre étape », *Radio-Canada*, 20 novembre 2019. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1398721/wasamac-mine-evain-arntfield-or-kekeko>), consulté le 19 avril 2021.
- , 2022a, « Échanges corsés à l'Assemblée nationale sur la qualité de l'air à Rouyn-Noranda », *Radio-Canada*, 25 mai 2022. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1886069/pollution-rouyn-noranda-sante-quebec-debat>), consulté le 4 juillet 2022.
- , 2022b, « La qualité de l'air à Rouyn-Noranda soulève à nouveau des débats à Québec », *Radio-Canada*, 10 juin 2022. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1890106/assemblee-nationale-emilise-benoit-charrette-fitzgibbon>), consulté le 4 juillet 2022.
- , 2022c, « Plus de cancers du poumon à Rouyn-Noranda : la qualité de l'air en cause? », *Radio-Canada*, 24 mai 2022. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1885025/cancer-arsenic-nickel-abitibi>), consulté le 4 juillet 2022.
- , 2022d, « Qualité de l'air à Rouyn-Noranda : des médecins estiment qu'il est urgent d'intervenir », *Radio-Canada*, 6 juin 2022. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1888459/medecins-sante-arsenic-fonderie-horne>), consulté le 4 juillet 2022.
- , 2022e, « Qualité de l'air à Rouyn-Noranda : le C.A. du CISSS-AT réclame des actions “sans délais” », *Radio-Canada*, 9 juin 2022. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1889883/qualite-air-rouyn-noranda-arsenic-ciSSsat>), consulté le 4 juillet 2022.
- BENDER B., 1992, « Theorising Landscapes, and The Prehistoric Landscapes of Stonehenges », *Man*, 27, 4 : 735-755.
- , 1995a, « Introduction. Landscape: Meaning and Action » : 1-17, in Bender B. (dir.), *Landscape: Politics and Perspectives*. Providence, Berg.
- , 1995b, « Stonehenge - Contested Landscapes (Medieval to Present-Day) » : 245-279, in Bender B. (dir.), *Landscape: Politics and Perspectives*. Providence, Berg.
- , 2001, « Introduction » : 1-18, in Bender B. et M. Winer (dir.), *Contested Landscapes: Movement, Exile and Place*. Oxford, Berg.
- , 2006, « Place and Landscape » : 303-314, in Tilley C., W. Keane, S. Küchler, M. Rowlands et P. Spyer (dir.), *Handbook of Material Culture*. Londres, Sage.
- (dir.), 1995c, *Landscape: Politics and Perspectives*. Providence, Berg.
- (dir.), 1998, *Stonehenge: Making Space*. Oxford, Berg Publishers.
- BENDER B. ET M. EDMONDS, 1992, « Stonehenge: Whose past? What past? », *Tourism Management*, 13, 4 : 355-357.
- BENDER B. ET M. WINER (dir.), 2001, *Contested Landscapes: Movement, Exile and Place*. Oxford, Berg.
- BENJAMINSEN T. A., 2015, « Political Ecologies of Environmental Degradation and Marginalization » : 354-365, in Perreault T., G. Bridge et J. McCarthy (dir.), *The Routledge Handbook of Political Ecology*. Londres et New York, Routledge.

- BENOIST É., 1938, *L'Abitibi, pays de l'or*. Montréal, Éditions du Zodiaque.
- BENSON P. ET S. KIRSCH, 2010, « Capitalism and the Politics of Resignation », *Current Anthropology*, 51, 4 : 459-486.
- BERGERON K. M., M. JÉBRAK, S. YATES, C. SÉGUIN, V. LEHMANN, P.-Y. LE MEUR, P. ANGERS, S. DURAND ET C. GENDRON, 2015, « Mesurer l'acceptabilité sociale d'un projet minier : essai de modélisation du risque social en contexte québécois », *[VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement*, 15, 3. En ligne (<https://id.erudit.org/iderudit/1035874ar>), consulté le 20 décembre 2019.
- BERNARD H. R., 2011, *Research Methods in Anthropology: Qualitative and Quantitative Approaches*. Lanham, Altamira Press.
- BERNSTEIN A. D., 1972, *Clinical Investigation in Northwest Quebec of Environmental Organic Mercury Effects*. Ottawa, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, gouvernement du Canada.
- BERTHIAUME N., 1981, *Rouyn-Noranda : le développement d'une agglomération minière au cœur de l'Abitibi-Témiscamingue*. Rouyn-Noranda, Collège du Nord-Ouest.
- BÉRUBÉ N., 2009, « Une entreprise minière canadienne au cœur d'une controverse », *La Presse*, 16 décembre 2009. En ligne (<https://www.lapresse.ca/international/amerique-latine/200912/16/01-931458-une-entreprise-mini%C3%A8re-canadienne-au-coeur-dune-controverse.php>), consulté le 5 novembre 2021.
- BEULLAC R., 2009, *Mines en chiffres. L'investissement minier au Québec en 2008*. Québec, Institut de la statistique du Québec.
- , 2010, *Mines en chiffres. L'investissement minier au Québec en 2009*. Québec, Institut de la statistique du Québec.
- , 2011, *Mines en chiffres. L'investissement minier au Québec en 2010*. Québec, Institut de la statistique du Québec.
- , 2012, *Mines en chiffres. L'investissement minier au Québec en 2011*. Québec, Institut de la statistique du Québec.
- , 2013, *Mines en chiffres. L'investissement minier au Québec en 2012*. Québec, Institut de la statistique du Québec.
- BIAGI F., 2020, *Henri Lefebvre's Critical Theory of Space*. New York, Palgrave Macmillan.
- BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, s. d.-a, *Malartic, Que*. En ligne (<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2026969>), consulté le 30 juin 2022.
- , s. d.-b, *Roc d'Or*. En ligne (<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2283196>), consulté le 30 juin 2022.
- BIENVENU L., 2014, *Mines 101 : les activités liées au processus de développement minéral*. Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, gouvernement du Québec.
- BIERI F., 2016, *From Blood Diamonds to the Kimberley Process: How NGOs Cleaned Up the Global Diamond Industry*. Londres, Routledge.

- BIERSACK A., 1999a, « Introduction: From the “New Ecology” to the New Ecologies », *American Anthropologist*, 101, 1 : 5-18.
- , 1999b, « The Mount Kare Python and His Gold: Totemism and Ecology in the Papua New Guinea Highlands », *American Anthropologist*, 101, 1 : 68-87.
- , 2006a, « Red River, Green War: The Politics of Place Along the Porgera River » : 233-280, in Biersack A. et J. B. Greenberg (dir.), *Reimagining Political Ecology*. Durham, Duke University Press.
- , 2006b, « Reimagining Political Ecology: Culture/Power/History/Nature » : 3-42, in Biersack A. et J. B. Greenberg (dir.), *Reimagining Political Ecology*. Durham, Duke University Press.
- BILODEAU F., 2019, *Rapport de l'étude de biosurveillance menée à l'automne 2018 sur l'imprégnation au plomb, au cadmium et à l'arsenic des jeunes enfants du quartier Notre-Dame de Rouyn-Noranda*. Rouyn-Noranda, Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue, ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement du Québec.
- BILODEAU F., S. BESSETTE, D. PROULX ET P. BUSSIÈRE, 2020a, *Rapport de l'étude de biosurveillance menée à l'automne 2019 sur l'imprégnation à l'arsenic de la population du quartier Notre-Dame de Rouyn-Noranda*. Rouyn-Noranda, Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue, ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement du Québec.
- , 2020b, *Rapport de la caractérisation préliminaire des sols à l'arsenic, au cadmium et au plomb dans le périmètre urbain de Rouyn-Noranda*. Rouyn-Noranda, Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue, ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement du Québec.
- BLAIKIE P., 1985, *The Political Economy of Soil Erosion in Developing Countries*. New York, Wiley.
- , 2008, « Epilogue: Towards a Future for Political Ecology that Works », *Geoforum*, 39, 2 : 765-772.
- BLAIKIE P. ET H. BROOKFIELD (dir.), 1987, *Land Degradation and Society*. Londres, Routledge.
- BLAIS A. ET C. MATHIEU, 2022, « Pollueurs en série au Québec : la mine d'or de Malartic est le plus grand récidiviste », *Journal de Montréal*, 19 avril 2022. En ligne (<https://www.journaldemontreal.com/2022/09/01/la-mine-dor-de-malartic-est-le-plus-grand-recidiviste>), consulté le 12 juillet 2022.
- BOILEAU G., 1999, « L'annexion du territoire de l'Abitibi au Québec », *Villages et rivières du Québec*, 4, 2 bis : 30-33.
- BOISSONADE J., R. BARBIER, T. BAULER, M.-J. FORTIN, Y. FOURNIS, F. LEMARCHAND ET E. RAUFFLET, 2016, « Mettre à l'épreuve l'acceptabilité sociale », *[Vertigo] La revue électronique en sciences de l'environnement*, 16. En ligne (<https://journals.openedition.org/vertigo/17163>), consulté le 21 novembre 2021.

- BONNEAU M., 1984, *Impact économique de l'industrie minérale au Québec : état de la situation*. Québec, Service de l'économie minérale, gouvernement du Québec.
- BORDELEAU J.-L., 2022, « Des médecins dressés contre l'arsenic de la fonderie Horne », *Le Devoir*, 4 juillet 2022. En ligne (https://www.ledevoir.com/societe/729540/des-medecins-de-rouyn-noranda-se-dressent-contre-l-arsenic-de-la-fonderie-horne?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte), consulté le 4 juillet 2022.
- BOUCHARD C., 2016, « Gold Bullion obtient le feu vert pour sa mine, au grand dam du Comité de vigilance de Granada », *Radio-Canada*, 8 juin 2016. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/786253/gold-bullion-granada-comite-vigilance-mddlcc-certificat-autorisation>), consulté le 25 octobre 2021.
- BOULIANNE M. ET S. DOYON, 2010, « Conclusion. Régions et néolibéralisme au Mexique : espaces colonisés, espaces expérimentés et espaces contestés » : 351-359, in Labrecque M. F., M. Boulianne et S. Doyon (dir.), *Migration, environnement, violence et mouvement sociaux au Mexique. Dynamiques régionales en contexte d'économie globalisée*. Québec, Presses de l'Université Laval.
- BOURGEOIS S., 2017, *Comprendre la construction du moratoire administratif sur l'exploration/l'exploitation uranifère : l'influence des coalitions allochtones et autochtones*. Mémoire de maîtrise, Département de sciences politiques, Université Laval.
- BRASSARD M.-A., 2009, « La compétitivité avant l'imputabilité », *Radio-Canada*, 29 juin 2009. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/439862/strategie-mines-quebec>), consulté le 14 novembre 2021.
- BRENNER N. ET S. ELDEN, 2009, « Henri Lefebvre on State, Space, Territory », *International Political Sociology*, 3, 4 : 353-377.
- BRISSON G., 2004, *La capture du sauvage. Les transformations de la forêt dans l'imaginaire québécois : le cas d'Anticosti (1534-2002)*. Thèse de doctorat, Département d'anthropologie, Université Laval.
- BRISSON G., C. MORIN BOULAIS ET E. BOUCHARD-BASTIEN, 2015a, *Effets individuels et sociaux des changements liés à la reprise des activités minières à Malartic. Période 2006-2013. Annexes*. Québec, Institut national de santé publique du Québec.
- , 2015b, *Effets individuels et sociaux des changements liés à la reprise des activités minières à Malartic. Période 2006-2013. Rapport de recherche*. Québec, Institut national de santé publique du Québec.
- BRISSON G., C. MORIN BOULAIS, S. DOYON ET E. BOUCHARD-BASTIEN, 2017, « Une difficile prise en compte des changements sociaux en milieu minier nordique : le cas de Malartic (Québec) », *Recherches sociographiques*, 58, 2 : 387-413.
- BRITISH COLUMBIA MINING LAW REFORM, s. d. [2019], *Fact Sheet*. Vancouver, British Columbia Mining Law Reform.

- BRUN A., È. HARBOUR-MARSAN, F. LASSERRE ET É. MOTTET, 2017, « Le Plan Nord : enjeux géopolitiques actuels au regard des “Plans Nord” passés », *Recherches sociographiques*, 58, 2 : 297-335.
- BRUNSON M. W., 1996, « A Definition of “Social Acceptability” in Ecosystem Management » : 7-16, in Brunson M. W., L. E. Kruger, C. B. Tyler et S. A. Schroeder (dir.), *Defining Social Acceptability in Ecosystem Management: A Workshop Proceedings. United States Department of Agriculture Forest Service General Technical Report PNW-GTR-369*. Portland, Pacific Northwest Research Station, Forest Service, U.S. Department of Agriculture.
- BRYANT R. L., 1992, « Political Ecology: An Emerging Research Agenda in Third-World Studies », *Political Geography*, 11, 1 : 12-36.
- (dir.), 2015, *The International Handbook of Political Ecology*. Cheltenham et Northampton, Edward Elgar Publishing.
- BUIES A., 1889, *L’Outaouais supérieur*. Québec, C. Darveau.
- BULMER M., 1975, « Sociological Models of the Mining Community », *Sociological Review*, 23 : 61-92.
- BURAWOY M., 1972, « Another Look at the Mineworker », *African Social Research*, 14 : 239-287.
- BUREAU D’AUDIENCES PUBLIQUES SUR L’ENVIRONNEMENT, 2009, *Rapport 260. Projet minier aurifère Canadian Malartic*. Québec, gouvernement du Québec.
- , 2013, *Rapport 301. Projet d’ouverture et d’exploitation d’une mine d’apatite à Sept-Îles*. Québec, gouvernement du Québec.
- , 2014, *Rapport 309. Projet d’exploitation du gisement de nickel Dumont à Launay*. Québec, gouvernement du Québec.
- , 2015, *Rapport 308. Les enjeux de la filière uranifère au Québec*. Québec, gouvernement du Québec.
- , 2016, *Rapport 327. Projet d’agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic*. Québec, gouvernement du Québec.
- , 2020a, *Rapport 351. L’état des lieux et la gestion de l’amiante et des résidus miniers amiantés*. Québec, gouvernement du Québec.
- , 2020b, *Rapport 353. Projet minier Matawinie à Saint-Michel-des-Saints*. Québec, gouvernement du Québec.
- , 2021a, *Le rôle du BAPE*. En ligne (<https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/bape/role-bape/>), consulté le 19 février 2021.
- , 2021b, *Rapport 361. Projet d’augmentation de la capacité d’entreposage des résidus miniers et des stériles à la mine de fer du lac Bloom*. Québec, gouvernement du Québec.
- BUREAU D’ÉTUDE SUR LES SUBSTANCES TOXIQUES, 1979a, *Rapport E-17. Étude écologique de la région de Rouyn-Noranda*. Québec, gouvernement du Québec.

- , 1979b, *Rapport I-7. Stratégie d'intervention - Document de consultation*. Québec, gouvernement du Québec.
- , 1979c, *Rapport SE-1. Structure de l'organisation socio-économique de la zone de Rouyn-Noranda et importance économique de « Mines Noranda » dans cette structure*. Québec, gouvernement du Québec.
- , 1979d, *Rapport T-6. Détermination de la quantité des substances toxiques rejetées dans l'environnement de la région de Rouyn-Noranda*. Québec, gouvernement du Québec.
- BUSQUET G., 2012-2013, « L'espace politique chez Henri Lefebvre : l'idéologie et l'utopie », *Justice spatiale / Spatial justice*, 5 : 1-11.
- BUTLER C., 2012, *Henri Lefebvre : Spatial Politics, Everyday Life and the Right to the City*. Londres, Routledge-Cavendish.
- CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC, 2013, « Création du Fonds Sodémex Développement », *communiqué de presse*, 20 juin 2013. En ligne (<https://www.cdpq.com/fr/actualites/communiques/creation-du-fonds-sodemex-developpement>), consulté le 27 décembre 2014.
- , 2016, *Rapport annuel 2015 : bâtir de la valeur durable*. Québec, Caisse de dépôt et placement du Québec.
- CAMPBELL B. (dir.), 2010, *Ressources minières en Afrique. Quelle réglementation pour le développement?* Québec, Ottawa et Uppsala, Presses de l'Université du Québec, Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et Nordic Africa Institute.
- CAMPBELL B., M. LAFORCE ET B. SARRASIN (dir.), 2012, *Pouvoir et régulation dans le secteur minier : leçons à partir de l'expérience canadienne*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- CAMPBELL B. ET B. SARRASIN, 2012, « Introduction » : 1-8, in Laforce M., B. Campbell et B. Sarrasin (dir.), *Pouvoir et régulation dans le secteur minier. Leçons à partir de l'expérience canadienne*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- CAMPBELL K., 2004, *Undermining Our Future: How Mining's Privileged Access to Land Harms People and the Environment*. Vancouver, West Coast Environmental Law.
- CANADIAN MALARTIC GP, 2016, *DQ7.1 Réponses aux questions du document DQ7*. Québec, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic.
- CANNON J., 1999, « No-Place to Go: Methodological Considerations for an Anthropology of Transnational Industry », *Canberra Anthropology*, 22, 2 : 26-36.
- , 2003, *Men at Work: Expatriation in the International Mining Industry*. Thèse de doctorat, Département d'anthropologie, Monash University.
- CARAVANTES L. H., 2015, « Mines : l'histoire d'une triple dépossession » : 107-172, in Institut de recherche et d'informations socio-économiques (dir.), *Dépossession. Une histoire économique du Québec contemporain. 1- Les ressources*. Montréal, Lux Éditeur.

- CARON-MALENFANT J. ET T. CONRAUD, 2009, *Guide pratique de l'acceptabilité sociale : pistes de réflexion et d'action*. Montréal, DPRM Éditions.
- CARRASCO A., 2016, « A Biography of Water in Atacama, Chile: Two Indigenous Community Responses to the Extractive Encroachments of Mining », *The Journal of Latin American and Caribbean Anthropology*, 21, 1 : 130-150.
- CASEY E., 1993, *Getting Back Into Place: Towards a Renewed Understanding of the Place-world*. Bloomington, Indiana University Press.
- CENTRE D'HISTOIRE ARVIDA, 2021, *Arvida, cité de l'aluminium*. En ligne (<https://www.citedelaluminium.ca/>), consulté le 20 novembre 2021.
- CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE VAL-D'OR, 2017, *Le Centre national des mines*. En ligne (www.cfpvaldor.qc.ca/expertise-miniere-1#), consulté le 12 mai 2017.
- CENTRE TECHNOLOGIQUE DES RÉSIDUS INDUSTRIELS, 2018, *Mission, vision et valeurs*. En ligne (<http://www.ctri.qc.ca/a-propos/mission-vision-et-valeurs>), consulté le 8 janvier 2018.
- CEZINC, 2021, *Historique*. En ligne (<https://www.cezinc.com/fr/a-propos/Pages/Historique.aspx>), consulté le 12 février 2021.
- CHABOT D., 2009, *Le village minier de Bourlamaque*. Québec, Publications du Québec.
- CHAMBERLAND D., 2018, « Extension de Canadian Malartic : le décret dans les mains du juge Parent », *L'Éclat, Le Citoyen de la Vallée-de-l'Or et Le Citoyen de l'Harricana*, 26 octobre 2018. En ligne (<https://www.lecitoyenvaldoram.com/article/2018/10/26/extension-de-canadian-malartic-le-decret-dans-les-mains-du-juge-parent>), consulté le 25 octobre 2021.
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE ROUYN-NORANDA, 2022, « Qualité de l'air à Rouyn-Noranda : la CCIRN réclame plus de transparence des parties prenantes », *communiqué de presse*, 28 juin 2022. En ligne (<https://www.ccirn.qc.ca/communiqués-de-presse/qualite-de-lair-a-rouyn-noranda-la-ccirn-reclame-plus-de-transparence-des-parties-prenantes/>), consulté le 4 juillet 2022.
- CHAPMAN W., 1881, *Mines d'or de la Beauce*. Lévis, Mercier.
- CHAPUT M. ET T. LE SAUTEUR, 1971, *Dossier pollution*. Montréal, Éditions du Jour.
- CHIASSON B., M. DORÉ, H. DAVID, L. FOURNIER, J.-M. MONTAGNE, H. PARÉ, S.-B. RYERSON ET C. SAINT-PIERRE, 1984, *Histoire du mouvement ouvrier au Québec : 150 ans de luttes*. Montréal, Centrale des syndicats nationaux et Centrale de l'enseignement du Québec.
- CLARK J., 1993, « Gold, Sex and Pollution: Male Illness and Myth at Mt. Kare Papua New Guinea », *American Anthropologist*, 20, 4 : 742-757.
- CLEARY D., 1990, *Anatomy of the Amazon Gold Rush*. Iowa City, University of Iowa Press.
- CLOGG J., 2013, *Modernizing BC's Free Entry Mining Laws for a Vibrant, Sustainable Mining Sector*. Vancouver, West Coast Environmental Law.
- COALITION PRIORITÉ CANCER AU QUÉBEC, 2022, *À propos de nous*. En ligne (<https://coalitioncancer.com/a-propos-de-nous/>), consulté le 13 juillet 2022.

- COCHRANE G., 2017, *Anthropology in the Mining Industry: Community Relations after Bougainville's Civil War*. New York, Springer Nature.
- COHEN J., 1985, « Strategy or Identity: New Theoretical Paradigms and Contemporary Social Movements », *Social Research*, 52 : 663-716.
- COHEN M. M., 2013, *Robotic Asteroid Prospector (RAP). Phase I Final Report to NASA Innovative and Advanced Concepts (NIAC)*. Palo Alto, Astrostructure.
- COLLINI M., 2016, *La conjoncture économique régionale*. Rouyn-Noranda, L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.
- , 2021a, *MRC d'Abitibi-Ouest : portrait*. Rouyn-Noranda, L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.
- , 2021b, *MRC d'Abitibi : portrait*. Rouyn-Noranda, L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.
- , 2021c, *MRC de La Vallée-de-l'Or : portrait*. Rouyn-Noranda, L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.
- , 2021d, *MRC de Rouyn-Noranda : portrait*. Rouyn-Noranda, L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.
- COMITÉ DE CITOYENS DE LA ZONE SUD DE LA VOIE FERRÉE DE MALARTIC, 2016, *Demande d'injonction visant la mine Canadian Malartic : des citoyens exigent le respect des lois et des normes*. En ligne (<https://comitecitoyenmalartic.org/2016/08/15/demande-dinjonction-visant-la-mine-canadian-malartic-des-citoyens-exigent-le-respect-des-lois-et-des-normes/>), consulté le 23 mars 2017.
- , s. d., *Qui nous sommes*. En ligne (<https://comitecitoyenmalartic.org/qui-nous-sommes/>), consulté le 23 mars 2017.
- COMITÉ PERMANENT DE L'ICM SUR LES DÉFINITIONS DES RÉSERVES, 2014, *Normes de définitions de l'ICM pour les ressources minérales et les réserves minérales*. Montréal, Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole.
- COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE DE L'INDUSTRIE DES MINES, 2016, *Norme professionnelle*. En ligne (<https://www.exploreslesmines.com/fr/csmo-mines/offre-de-service/norme-professionnelle.html>), consulté le 13 mai 2022.
- , 2018, *À propos*. En ligne (<http://exploreslesmines.com/fr/csmo-mines/le-comite/a-propos.html>), consulté le 18 janvier 2018.
- , s. d., *Processus de développement minéral*. En ligne (https://www.exploreslesmines.com/images/pdf/Secteur_minier/Cycle_minier/Processus_developpement_mineral-VF.pdf), consulté le 31 mai 2021.
- COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE DE L'INDUSTRIE DES MINES ET INSTITUT NATIONAL DES MINES, 2017, *Guide des 50 carrières de l'industrie minière*. Québec et Val-d'Or, Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines et Institut national des mines.

- COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC, 2017, *Nord-du-Québec*. En ligne (http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/ToposWeb/Fiche.aspx?no_seq=227457), consulté le 3 janvier 2018.
- COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL, 2017, « Bien gérer les risques », *Le Belmine*, 48. En ligne (<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/dc600-410-48web.pdf>), consulté le 20 septembre 2021.
- COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL, 2020, *Comités sectoriels*. En ligne (<https://www.cpmnt.gouv.qc.ca/reseau-des-partenaires/comites-sectoriels.asp>), consulté le 21 janvier 2022.
- COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 1987, *Our Common Future*. New York, Oxford University Press.
- CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, 2012, « Création d'un pôle d'expertise nordique et minier dans la région », *communiqué de presse*, 4 mai 2012. En ligne (http://www.confereceregionale.ca/documents/publications/communiqu_e_pole-expertise_20120504.pdf), consulté le 5 mai 2017.
- CONSEIL CANADIEN DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT, 1999, *Recommandations canadiennes pour la qualité des sols : environnement et santé humaine - plomb*. Winnipeg, Conseil canadien des ministres de l'environnement.
- CONSEIL D'ORIENTATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC, 1966, *Le Conseil d'orientation économique du Québec : son statut, ses travaux*. Québec, Conseil d'orientation économique du Québec.
- CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU NORD-OUEST QUÉBÉCOIS, 1970, *Dossier social du Nord-Ouest québécois*. Rouyn, Conseil de développement social du Nord-Ouest québécois.
- CONSEIL ÉCONOMIQUE RÉGIONAL DU NORD-OUEST QUÉBÉCOIS ET CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU NORD-OUEST QUÉBÉCOIS, 1971, *Le Développement de la région Abitibi-Témiscamingue. Première partie : l'orientation du développement et de l'action de développement*. Rouyn, Avis du CERNQ et du CDSNOQ préparé dans le cadre des travaux de la mission de planification du Nord-Ouest québécois.
- CONSOREM, s. d., *Mission/Vision*. En ligne (<https://www.uqac.ca/consorem/index.php/mission/>), consulté le 13 mai 2022.
- COPANS J. ET B. BERNIER, 1986, « Présentation : travail, industries et classes ouvrières », *Anthropologie et Sociétés*, 10, 1 : 1-9.
- CORBEIL J., 2019, « Ressources Québec injecte 5 M\$ dans la Corporation aurifère Monarques », *Radio-Canada*, 12 mars 2018. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1088671/ressources-quebec-investissement-monarques-gold-abitibi>), consulté le 30 avril 2021.
- COREM, 2022, *À propos de Corem*. En ligne (<https://www.corem.qc.ca/a-propos/>), consulté le 13 mai 2022.

- COSGROVE D., 1993, *The Palladian Landscape: Geographical Change and Its Cultural Representations in Sixteenth-Century Italy*. University Park, Pennsylvania State University Press.
- , 1998, *Social Formation and Symbolic Landscape*. Madison, The University of Wisconsin Press.
- CÔTÉ M., 1995, « Une présence plus que millénaire » : 67-95, in Vincent O. (dir.), *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*. Québec, Institut de recherche sur la culture.
- CÔTÉ P., 2020a, « Arsenic : le Conseil régional en environnement s'impatiente », *Radio-Canada*, 23 octobre 2020. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1743780/arsenic-rouyn-noranda-creat-comite-interministeriel>), consulté le 12 juillet 2022.
- , 2020b, « Arsenic à Rouyn-Noranda : le Comité ARET veut plus de stations de mesures », *Radio-Canada*, 23 décembre 2020. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1759121/comite-aret-arsenic-plus-stations-mesure>), consulté le 12 juillet 2022.
- , 2020c, « Retour sur une fin de semaine mouvementée à la mine Westwood », *Radio-Canada*, 1er novembre 2020. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1746196/mine-westwood-tremblement-terre-mineur-travailleur>), consulté le 9 avril 2021.
- COTNOIR J.-M., 2021a, « Arsenic : Québec appuie les propositions de la Fonderie Horne », *Radio-Canada*, 26 mars 2021. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1780211/arsenic-rapport-comite-interministeriel-fonderie-horne>), consulté le 12 juillet 2022.
- , 2021b, « Arsenic à Rouyn-Noranda : manifestation contre le rapport rendu par le gouvernement », *Radio-Canada*, 29 mars 2021. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1780874/arsenic-rouyn-noranda-fonderie-horne-rapport-manifestation>), consulté le 12 juillet 2022.
- COUMANS C., 2011, « Occupying Spaces Created by Conflict: Anthropologists, Development NGOs, Responsible Investment, and Mining », *Current Anthropology*, 52, Supplement 3 : S29-S43.
- CRESSWELL T., 2004, *Place. A Short Introduction*. Oxford, Blackwell Publishing.
- CRONON W., 1996, « Introduction : In Search of Nature » : 23-56, in Cronon W. (dir.), *Uncommon Ground: Rethinking the Human Place in Nature*. New York, WW Norton & Company.
- CROTEAU A., M.-H. BOURGAULT, P. POULIN, D. PHANEUF, G. BRISSON, K. DUBÉ, F. TAIROU ET M.-C. GERVAIS, 2013, *Les impacts sanitaires en lien avec les projets uranifères nord-côtiers*. Québec, Institut national de santé publique du Québec.
- CYR C., 1988, « L'affaire Belmoral », *Criminologie*, 21, 1 : 83-94.
- D'ANDRADE R., 1995, « Moral Models in Anthropology », *Current Anthropology*, 36, 3 : 399-408.
- DANIELS S., 1993, *Fields of Vision: Landscape Imagery and National Identity*. Cambridge, Polity Press.
- DANSEREAU P., 1973, *La Terre des hommes et le paysage intérieur*. Montréal, Leméac.

- DANSEREAU S., 2013, « Nouveau levier de 250 M\$ pour les minières », *Les Affaires*, 22 juin 2013. En ligne (<https://www.lesaffaires.com/archives/generale/nouveau-levier-de-250-m-pour-les-minieres/558998>), consulté le 12 mai 2022.
- DASHWOOD H., 2005, « Canadian Mining Companies and the Shaping of Global Norms of Corporate Social Responsibility », *International Journal*, 60, 4 : 977-998.
- DAVID B. ET M. WILSON (dir.), 2002, *Inscribed Landscapes: Marking and Making Place*. Honolulu, University of Hawai'i Press.
- DAVIDOV V., 2013, « Mining versus Oil Extraction: Divergent and Differentiated Environmental Subjectivities in “Post-Neoliberal” Ecuador », *The Journal of Latin American and Caribbean Anthropology*, 18, 3 : 485-504.
- , 2014, « Land, Copper, Flora: Dominant Materialities and the Making of Ecuadorian Resource Environments », *Anthropological Quarterly*, 87, 1 : 31-58.
- DAVIES C. A., 1999, *Reflexive Ethnography: A Guide to Researching Selves and Others*. New York, Routledge.
- DAVIES K., 1973, « The Case For and Against Assumption of Social Responsibilities », *Academy of Management Journal*, 16, 2 : 312-322.
- DE BOECK F., 1999, « Domesticating Diamonds and Dollars: Identity, Expenditure and Sharing in Southwestern Zaire (1984-1997) » : in Meyer B. et P. Geschiere (dir.), *Globalization and Identity: Dialectics of Flow and Closure*. Oxford, Blackwell.
- DE LA CADENA M., 2015, *Earth Beings: Ecologies of Practice Across Andean Worlds*. Durham, Duke University Press.
- DEATON B. J. ET E. NIMAN, 2012, « An Empirical Examination of the Relationship Between Mining Employment and Poverty in the Appalachian Region », *Applied Economics*, 44, 3 : 303-312.
- DELLA PORTA D. ET M. DIANI, 2020, *Social Movements: An Introduction*. Oxford, Wiley-Blackwell.
- DELOITTE ET E&B DATA, 2012, *Impacts économiques et fiscaux des sociétés minières au Québec*. Montréal, Samson Bélair/Deloitte & Touche.
- DEMERS M.-A. ET J. RABEMANANJARA, 2017, *État du marché du travail au Québec : bilan de l'année 2016*. Québec, Institut de la statistique du Québec.
- , 2019, *État du marché du travail au Québec : bilan de l'année 2018*. Québec, Institut de la statistique du Québec.
- DENEAULT A., D. ABADIE ET W. SACHER, 2008, *Noir Canada : pillage, corruption et criminalité en Afrique*. Montréal, Éditions Écosociétés.
- DENEAULT A. ET W. SACHER, 2012a, *Imperial Canada Inc.: Legal Haven of Choice for the World's Mining Industries*. Vancouver, Talonbooks.
- , 2012b, *Paradis sous terre. Comment le Canada est devenu la plaque tournante de l'industrie minière mondiale*. Montréal, Écosociété.

- DESCOLA P., 1996, « Constructing Natures: Symbolic Ecology and Social Practice » : 82-102, in Descola P. et G. Pálsson (dir.), *Nature and Society: Anthropological Perspectives*. Londres, Routledge.
- DESFOSSÉS F. B., 2019, « L'actualité vue par l'histoire : du plomb dans le sang des enfants de Noranda », *Radio-Canada*, 10 mai 2019. En ligne (https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/region-zero-8/segments/chronique/117495/plomb-noranda-histoire-arsenic?fbclid=IwAR0J-D3ipmj3diCMUD_1iuNJF_sQr1-TbxAFOekD8Vn5nnAR3Ct7-oLkYpI), consulté le 15 mars 2020.
- DESHAIES M., 2009, « L'or controversé de Transylvanie », *Revue Géographique de l'Est*, 49, 1 : 1-21.
- DESHAIES T., 2018a, « Agrandissement de Canadian Malartic : le refus n'était pas une option pour le ministère de l'Environnement », *Radio-Canada.ca*, 1er octobre 2018. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1127320/agrandissement-canadian-malartic-audience-cour-superieure>), consulté le 25 octobre 2021.
- , 2018b, « Canadian Malartic : le ministère de l'Environnement aurait baissé la garde pendant des mois sur la norme de bruit », *Radio-Canada.ca*, 2 octobre 2018. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1127557/canadian-malartic-ministere-environnement-audiences-2-octobre>), consulté le 25 octobre 2021.
- DEULCEUX S. ET R. HESS, 2009, *Henri Lefebvre : vie, œuvres, concepts*. Paris, Ellipses.
- DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE, 2022, *Données de surveillance de l'état de santé de la population*. Rouyn-Noranda, Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue. En ligne (https://www.ciasss-at.gouv.qc.ca/partage/BIOSURVEILLANCE/2022-05-11_CC-PRESENTATION-SANTE.pdf), consulté le 13 juillet 2022.
- DOLAN C. ET D. RAJAK, 2016, *The Anthropology of Corporate Social Responsibility*. New York, Berghahn Books.
- DONHAM D. L. ET S. MOFOKENG, 2011, *Violence in a Time of Liberation: Murder and Ethnicity at a South African Gold Mine, 1994*. Durham, Duke University Press.
- DORION J.-F., 2011, *État du marché du travail au Québec : bilan de l'année 2010*. Québec, Institut de la statistique du Québec.
- DOYON S. (dir.), 2020, *D'espoir et d'environnement? Nouvelles ruralités et mise en valeur de la nature au Bas-Saint-Laurent*. Québec, Presses de l'Université Laval.
- DOYON S., A. GUINDON ET C. LEBLANC, 2010, « La construction sociale de l'espace côtier au Yucatán : conservation environnementale et enjeux locaux dans la réserve de biosphère de Ría Lagartos » : 99-139, in Labrecque M. F., M. Boulianne et S. Doyon (dir.), *Migration, environnement, violence et mouvements sociaux au Mexique. Dynamiques régionales en contexte d'économie globalisée*. Québec, Presses de l'Université Laval.
- DOYON S. ET C. SABINOT (dir.), 2015, *Anthropologie des espaces côtiers et de la conservation environnementale : pêche, sel et flamants roses dans les Réserves de biosphère yucatèques au Mexique*. Québec, Presses de l'Université Laval.

- DUARTE F., 2011, « What Does a Culture of Corporate Social Responsibility “Look” Like? A Glimpse into a Brazilian Mining Company », *International Journal of Business Anthropology*, 2, 1 : 106-122.
- DUBUC P., C. MADORE, S. MC LEAN ET M. POISSON, 2012, *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2011-2012. Chapitre 3 : Vérification de l'information financière et autres travaux connexes - Passif environnemental*. Québec, Vérificateur général du Québec.
- DUCAS M., 2020, « Tremblement de terre à la mine Goldex de Val-d'Or : pas de blessé », *L'Actualité*, 21 décembre 2020. En ligne (<https://lactualite.com/actualites/tremblement-de-terre-a-la-mine-goldex-de-val-dor-pas-de-blesse/>), consulté le 9 avril 2021.
- DUFRESNE A. O., 1944, *Mémoire concernant l'industrie minière*. Québec, ministère des Mines, gouvernement du Québec.
- DUMAS E., 1971, *Dans le sommeil de nos os : quelques grèves au Québec de 1934 à 1944*. Montréal, Leméac.
- DUMETT R. E., 1999, *El Dorado in West Africa: the Gold-Mining Frontier, African Labor, and Colonial Capitalism in the Gold Coast, 1875-1900*. Athens, Ohio University Press.
- DUPLESSIS C., G. ROUSSEAU, J. GAGNÉ ET M. STAPINSKY, 2014, *NI 43-101 Technical Report. Prefeasibility Study (PFS), Phase I - Open Pit. Granada Gold Project, Rouyn-Noranda, Québec*. Blainville, SGS Canada Inc.
- DUPLESSIS C., G. ROUSSEAU, G. GAGNON ET J. GAGNÉ, 2013, *NI 43-101 Technical Report. Preliminary Economic Assessment (PEA). Granada Gold Project, Rouyn-Noranda, Quebec*. Blainville, SGS Canada, Minerals Services.
- DUPUIS J.-P., 1991, *Une analyse anthropologique des rapports entre l'entreprise et la communauté dans deux villages miniers abitibiens*. Thèse de doctorat, Département d'anthropologie, Université de Montréal.
- , 1993, « Le développement minier en Abitibi : les projets des colons », *Recherches sociographiques*, 34, 2 : 233-260.
- DUSSAULT C., J. LAFLEUR, G. GAGNON, J. BREAU ET P. PERRON, 1999, *PRO 99-08. Le gisement aurifère East-Amphi, Malartic*. Québec, Géologie Québec.
- E&B DATA, s. d., *Profil*. En ligne (<http://fr.ebdata.com/>), consulté le 2 mai 2022.
- ECOTECH CONSULTANTS, 2016, *Retombées économiques de l'industrie minière au Québec*. Québec, pour l'Association minière du Québec.
- , 2018, *Retombées économiques de l'industrie minière au Québec*. Québec, pour l'Association minière du Québec.
- , 2020, *Retombées économiques de l'industrie minière au Québec*. Québec, pour l'Association minière du Québec.
- , 2022, *Expertise*. En ligne (<https://ecotec-consultants.com/expertise>), consulté le 6 mai 2022.
- EDELMAN M., 2001, « Social Movements: Changing Paradigms and Forms of Politics », *Annual Review of Anthropology*, 31 : 469-496.

- ÉDITIONS DU QUARTZ, 2017, *Invitation au lancement du livre L'odeur des pierres de Philippe Letourneur*. En ligne (<http://www.editionsduquartz.com/Communique.aspx?ResourceId=e63781eb-ae44-4798-8dd8-6a6efdb85a23>), consulté le 7 novembre 2017.
- ELDEN S., 2004, *Understanding Henri Lefebvre*. Londres, Continuum.
- , 2006, « Some Are Born Posthumously: The French Afterlife of Henri Lefebvre », *Historical Materialism*, 14, 4 : 185-202.
- , 2007, « There is a Politics of Space because Space is Political: Henri Lefebvre and the Production of Space », *Radical philosophy review*, 10, 2 : 101-116.
- EMBERSON-BAIN A., 1994, « De-Romancing the Stones: Gender, Environment and Mining in the Pacific » : 91-110, in Emberson-Bain A. (dir.), *Sustainable Development of Malignant Growth? Perspectives of Pacific Island Women*. Suva, Marama.
- ENCYCLOPEDIA BRITANNICA, 2021, *Prince Rupert*. En ligne (<https://www.britannica.com/biography/Prince-Rupert-English-commander>), consulté le 21 juillet 2022.
- ENGELS B. ET K. DIETZ (dir.), 2017, *Contested Extractivism, Society and the State: Struggles Over Mining and Land*. Londres, Springer.
- ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA, 2013, *Principaux contaminants atmosphériques : oxydes de soufre*. En ligne (<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/pollution-atmospherique/polluants/principaux-contaminants/oxydes-soufre.html>), consulté le 2 novembre 2021.
- , 2022, *Inventaire national des rejets de polluants*. En ligne (<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/inventaire-national-rejets-polluants/a-propos-inventaire-national-rejets-polluants.html>), consulté le 15 juillet 2022.
- EPENDA A. ET P. LEBLANC, 2007, *Enquête sur les opinions des habitants de Malartic sur le développement et la diversification socio-économique de la ville*. Rouyn-Noranda, Chaire Desjardins en développement des petites collectivités, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.
- ERIKSEN T. H., 2006, *Engaging Anthropology: The Case for a Public Presence*. Oxford, Berg.
- ESCOBAR A., 1992, « Culture, Practice and Politics: Anthropology and the Study of Social Movements », *Critique of Anthropology*, 12, 4 : 395-432.
- , 1996, « Constructing Nature: Elements for a Poststructural Ecology » : 46-68, in Peet R. et M. Watts (dir.), *Liberation Ecologies: Environment, Development, Social Movements*. Londres, Routledge.
- , 1999, « After Nature: Steps to an Antiessentialist Political Ecology », *Current Anthropology*, 40, 1 : 1-30.
- , 2001, « Culture Sits in Places: Reflections on Globalism and Subaltern Strategies of Localization », *Political Geography*, 20, 2 : 139-174.

- EZEUDU M.-J., 2020, « The Unconstitutionality of Canada's Free Entry Mining Systems and the Ontario Exception », *Asper Review of International Business and Trade Law*, 20, CanLIIDocs 3685 : 155-183.
- FAUCHER A., 2013, *De l'or et des putes : vie et mort d'un village de squatters abitibien*. Mémoire de maîtrise, Département d'histoire, Université de Montréal.
- , 2014, *De l'or... et des putes?* Rouyn-Noranda, Quartz.
- FELD S. ET K. H. BASSO (dir.), 1996, *Senses of Place*. Santa Fe, School of American Research Press.
- FERGUSON J., 1999, *Expectations of Modernity: Myths and Meanings of Urban Life on the Zambian Copperbelt*. Berkeley, University of California Press.
- FERGUSON J. ET A. GUPTA, 2002, « Spatializing States: Toward an Ethnography of Neoliberal Governmentality », *American Ethnologist*, 29, 4 : 981-1002.
- FERRANTE S. ET P. BOURDAGES, 2016, *Rapport d'enquête. Effondrement de terrain survenu sous terre le 26 mai 2015 à la Mine Westwood (propriété d'Iamgold Corporation), située sur la propriété Doyon, à Rouyn-Noranda, dans le canton Bousquet*. Rouyn-Noranda, Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, gouvernement du Québec.
- FERRY E. E., 2002, « Inalienable Commodities: The Production and Circulation of Silver and Patrimony in a Mexican Mining Cooperative », *Cultural Anthropology*, 17, 3 : 331-358.
- , 2005, *Not Ours Alone: Patrimony, Value, and Collectivity in Contemporary Mexico*. New York, Columbia University Press.
- , 2008, « Rocks of Ages: Temporal Trajectories of Mexican Mined Substances » : 51-73, in Ferry E. E. et M. E. Limbert (dir.), *Timely Assets: The Politics of Resources and Their Temporalities*. Santa Fe, School for Advanced Research Press.
- FIG D., 2005, « Manufacturing Amnesia: Corporate Social Responsibility in South Africa », *International Affairs*, 81, 3 : 599-617.
- FILER C., 1990, « The Bougainville Rebellion, the Mining Industry and the Process of Social Disintegration in Papua New Guinea », *Canberra Anthropology*, 13, 1 : 1-39.
- , 1997, « The Melanesian Way of Menacing the Mining Industry » : 91-122, in Burt B. et C. Clerk (dir.), *Environment and Development in the Pacific Islands*. Canberra, Australian National University.
- , 1999, « The Dialectics of Negation and Negotiation in the Anthropology of Mineral Resource Development in Papua New Guinea » : 88-102, in Cheater A. (dir.), *The Anthropology of Power: Empowerment and Disempowerment in Changing Structures* Londres, Routledge.
- FINN J. L., 1998, *Tracing the Veins: of Copper, Culture, and Community from Butte to Chuquicamata*. Berkeley, University of California Press.
- FISHER E., 2007, « Occupying the Margins: Labor Integration and Social Exclusion in Artisanal Mining in Tanzania », *Development and Change*, 38, 4 : 735-760.

- FISHER R., 2008, « Anthropologists and Social Impact Assessment: Negotiating the Ethical Minefield », *The Asia Pacific Journal of Anthropology*, 9, 3 : 231-242.
- FLETCHER R., W. DRESSLER ET B. BÜSCHER, 2015, « Nature™ Inc.: Nature as Neoliberal Capitalist Imaginary » : 359-372, in Bryant R. L. (dir.), *The International Handbook of Political Ecology*. Cheltenham et Northampton, Edward Elgar Publishing.
- FORGET J., 1979, *Petit précis de droit minier québécois*. Québec, Secteur des mines, ministère de l'Énergie et des Ressources, gouvernement du Québec.
- FORSYTH T., 2003, *Critical Political Ecology: The Politics of Environmental Science*. New York, Routledge.
- , 2008, « Political Ecology and the Epistemology of Social Justice », *Geoforum*, 39, 2 : 756-764.
- FORTIN M.-J. ET Y. FOURNIS, 2013, *Facteurs pour une analyse intégrée de l'acceptabilité sociale selon une perspective de développement territorial : l'industrie du gaz de schiste au Québec. Étude pour le Comité d'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste*. Rimouski, Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial, Université du Québec à Rimouski.
- FOSTER R. J., 2008, *Coca-globalization Following Soft Drinks from New York to New Guinea*. New York, Palgrave Macmillan.
- , 2017, « The Corporation in Anthropology » : 111-133, in Baars G. et A. Spicer (dir.), *The Corporation: A Critical, Multi-Disciplinary Handbook*. Cambridge, Cambridge University Press.
- FOUKINIC, s. d., *Trou Story*. En ligne (<https://www.richarddesjardins.com/filmographie/trou-story.html>), consulté le 30 juin 2022.
- FOURNIER V. ET M. VINCELETTE, 2020, « Comité Arrêt des rejets et émissions toxiques de Rouyn-Noranda », *Association des médias écrits communautaires du Québec*, 4 mars 2020. En ligne (<https://amecq.ca/2020/03/04/comite-arret-des-rejets-et-emissions-toxiques-de-rouyn-noranda/>), consulté le 2 septembre 2020.
- FOURNIS Y. ET M.-J. FORTIN, 2014, « Conceptualiser l'acceptabilité sociale : la force d'une notion faible » : 17-33, in Robitaille M. et M.-U. Proulx (dir.), *Sciences du territoire - Tome 2*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- FRANCOEUR L.-G., 2011, « Pourquoi il faut craindre le Plan Nord », *Le Devoir*, 1^{er} avril 2011. En ligne (<https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/320069/pourquoi-il-faut-craindre-le-plan-nord>), consulté le 3 janvier 2022.
- FRANK A. G., 1966, *The Development of Underdevelopment*. New York, Monthly Review Press.
- , 1967, *Capitalism and Underdevelopment in Latin America*. New York, Monthly Review Press.
- , 1969, *Latin America: Underdevelopment or Revolution*. New York, Monthly Review Press.
- , 1975, *On Capitalist Underdevelopment*. Bombay, Oxford University Press.

- FRANK D. J., 1997, « Science, Nature, and the Globalization of the Environment, 1870–1990 », *Social Forces*, 76, 2 : 409-435.
- FRANKS D., 2012, *Étude d'impact social des projets d'exploitation de ressources*. Sydney, International Mining for Development Centre.
- FREDRICKSEN L., 2003, *Annual Survey of Mining Companies, 2002-2003*. Vancouver, Institut Fraser.
- , 2004, *Annual Survey of Mining Companies, 2003-2004*. Vancouver, Institut Fraser.
- GAGNÉ D., 2006, *Santé publique et risques environnementaux dans un quartier défavorisé situé près d'une fonderie de cuivre*. Rouyn-Noranda, Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue, ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement du Québec.
- , 2009a, *Suivi de la surveillance environnementale dans le quartier Notre-Dame de Rouyn-Noranda – période 1991 à 2008*. Rouyn-Noranda, Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement du Québec.
- GAGNON M., A. LAHAIE ET C.-H. LEBLANC, 2011, « Aux actionnaires de la corporation minière Osisko », *Le Soleil*, 22 novembre 2011. En ligne (<https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/aux-actionnaires-de-la-corporation-miniere-osisko-f19efaf1a3d946c1178f1a8f168232558>), consulté le 25 novembre 2018.
- GAMU J., P. LE BILLION ET S. J. SPIEGEL, 2015, « Extractive Industries and Poverty: A Review of Recent Findings and Mechanisms », *The Extractive Industries and Society*, 2, 1 : 162-176.
- GARVIN T., T. K. MCGEE, K. E. SMOYER-TOMIC ET E. A. AUBYNN, 2009, « Community-Company Relations in Gold Mining in Ghana », *Journal of Environmental Management*, 90, 1 : 571-586.
- GAUDREAU G., 2003, *L'histoire des mineurs du Nord ontarien et québécois, 1886-1945*. Sillery, Septentrion.
- GAUTHIER D. ET T. A. BENJAMINSEN, 2012a, *Environnement, discours et pouvoirs : l'approche Political Ecology*. Versailles, Éditions Quae.
- , 2012b, « Introduction à la Political Ecology » : 5-20, in Gauthier D. et T. A. Benjaminsen (dir.), *Environnement, discours et pouvoirs : l'approche Political Ecology*. Versailles, Éditions Quae.
- GE J. ET Y. LEI, 2013, « Mining Development, Income Growth and Poverty Alleviation: A Multiplier Decomposition Technique Applied to China », *Resources Policy*, 38, 3 : 278-287.
- GÉLINAS G., 1991, « L'Association des prospecteurs du Québec, une association au service de l'innovation dans le monde minier » : 3-14, in Saint-Pierre G., G. Gélinas, M. Vallée et L. Blanchette (dir.), *Les Innovations dans le monde minier québécois : des innovations sociales, financières, technologiques et géologiques dans l'exploration et l'exploitation minières au Québec*. Boucherville, Gaëtan Morin.

- GENDRON C. ET A. FRISER, 2015, *Revue de littérature critique sur l'acceptabilité sociale du développement des hydrocarbures réalisée dans le cadre de l'Évaluation environnementale stratégique (ÉES) globale sur les hydrocarbures au Québec*. Montréal, Chaire de responsabilité sociale et de développement durable, Université du Québec à Montréal.
- GÉOLOGIE QUÉBEC, 2009, *L'exploration de l'uranium au Québec : une mise à jour*. En ligne (<https://mern.gouv.qc.ca/mines/quebec-mines/2009-02/uranium.asp>), consulté le 4 juin 2016.
- , 2013, *Rapport sur les activités minières au Québec, 2012*. Québec, gouvernement du Québec.
- , 2016, *Rapport sur les activités minières au Québec, 2015*. Québec, gouvernement du Québec.
- , 2017, *Rapport sur les activités minières au Québec, 2016*. En ligne (<https://gq.mines.gouv.qc.ca/rapport-sur-les-activites-minieres-au-quebec/ram-2016/>), consulté le 13 mai 2022.
- , 2018, *Rapport sur les activités minières au Québec, 2017*. En ligne (<https://gq.mines.gouv.qc.ca/rapport-sur-les-activites-minieres-au-quebec/ram-2017/>), consulté le 13 mai 2022.
- , 2019, *Rapport sur les activités minières au Québec, 2018*. En ligne (<http://gq.mines.gouv.qc.ca/rapport-sur-les-activites-minieres-au-quebec/ram-2018/>), consulté le 12 avril 2021.
- GERBET T., 2022a, « À Rouyn-Noranda, on a l'arsenic, mais à Montréal, c'est les armes à feu », *Radio-Canada*, 13 juillet 2022. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1897662/fonderie-horne-rouyn-pollution-notre-dame-sante>), consulté le 26 juillet 2022.
- , 2022b, « Arsenic : la Fonderie Horne claque la porte du comité de la santé publique », *Radio-Canada*, 22 juin 2022. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1893033/glencore-rouyn-arsenic-comite-fonderie-abitibi-environnement>), consulté le 4 juillet 2022.
- , 2022c, « Fonderie Horne : “très préoccupé”, Steven Guilbeault lance une vérification », *Radio-Canada*, 23 juillet 2022. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1900279/ministre-environnement-canada-rouyn-noranda-guilbeault-glencore>), consulté le 26 juillet 2022.
- , 2022d, « Fonderie Horne : des tonnes de contaminants différents retombent sur Rouyn-Noranda », *Radio-Canada*, 15 juillet 2022. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1898316/fonderie-horne-contaminants-metaux-arsenic-nickel-plomb?depuisRecherche=true>), consulté le 15 juillet 2022.
- , 2022e, « Fonderie Horne : le déplacement des 80 maisons les plus proches envisagé », *Radio-Canada*, 18 juillet 2022. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1898805/rouyn-noranda-horne-arsenic-glencore-carter>), consulté le 26 juillet 2022.

- , 2022f, « La Fonderie Horne a demandé un plafond d’arsenic 20 fois supérieur à la norme », *Radio-Canada*, 26 juillet 2022. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1900912/demande-autorisation-autorisation-fonderie-horne>), consulté le 26 juillet 2022.
- , 2022g, « La Fonderie Horne contamine la faune et la flore à plus de 50 km de Rouyn-Noranda », *Radio-Canada*, 21 juillet 2022. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1899469/fonderie-horne-environnement-pollution-rouyn-noranda-metaux>), consulté le 26 juillet 2022.
- , 2022h, « La Fonderie Horne écarte l’idée de zone tampon “pour le moment” », *Radio-Canada*, 19 juillet 2022. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1899393/arsenic-fonderie-horne-zone-tampon-rouyn-noranda>), consulté le 26 juillet 2022.
- , 2022i, « Pollution : des parents regrettent d’avoir eu des enfants à Rouyn-Noranda », *Radio-Canada*, 16 juillet 2022. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1898022/arsenic-parents-regrets-enfants-fonderie-horne-rouyn-noranda>), consulté le 26 juillet 2022.
- , 2022j, « Pollution de la Fonderie Horne : Québec envisage des baisses par étapes », *Radio-Canada*, 13 juillet 2022. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1897858/pollution-fonderie-horne-baisses-etapes-ministere-environnement>), consulté le 26 juillet 2022.
- , 2022k, « Risque accru de cancers du poumon à Rouyn-Noranda : un dépistage réclamé », *Radio-Canada*, 30 juin 2022. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1894893/cancer-arsenic-rouyn-noranda-sante-publique-etude-depistage-reclame>), consulté le 4 juillet 2022.
- GERBET T. ET T. DESHAIES, 2022, « Arsenic de la Fonderie Horne : le “rendez-vous manqué” de 2004 », *Radio-Canada*, 26 juillet 2022. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1900707/fonderie-horne-archives-etudes-pollution-rouyn-norme>), consulté le 26 juillet 2022.
- GERSCHENKRON A., 1962, *Economic Backwardness in Historical Perspective*. Cambridge, Harvard University Press.
- GEZON L. L. ET S. PAULSON, 2005a, « Place, Power, Difference: Multiscale Research at the Dawn » : 1-16, in Gezon L. L. et S. Paulson (dir.), *Political Ecology across Spaces, Scales, and Social Groups*. New Brunswick, Rutgers University Press.
- (dir.), 2005b, *Political Ecology across Spaces, Scales, and Social Groups*. New Brunswick, Rutgers University Press.
- GIBB R., 2001, « Toward an Anthropology of Social Movements », *Journal des anthropologues*, 85-86 : 233-253.
- GIGNAC J., 2020, « Yukon First Nation Calls on Territory to Abolish ‘Colonial’ Claim Staking Process for Mines », *The Narwhal*, 29 juin 2020. En ligne (<https://thenarwhal.ca/yukon-first-nation-abolish-colonial-mine-staking/>), consulté le 27 mai 2022.

- GILBERT M., 2014, *Vers un développement minier global : un regard neuf sur notre industrie*. Québec, congrès Québec Mines, 17 novembre 2014.
- GILBERT M. ET S. LEGAULT, 2015, *Rapport d'activités 2013-2014*. Malartic, Comité de suivi Osisko Malartic.
- GILBERTHORPE E. ET E. POPYRAKIS, 2015, « The Extractive Industries and Development: The Resource Curse at the Micro, Meso and Macro Levels », *The extractive industries and society*, 2, 2 : 381-390.
- GLASER B. ET A. STRAUSS, 1967, *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*. Chicago, Aldine.
- , 1995, « La production de la théorie à partir des données », *Enquête*, 1, 183-195.
- GLENCORE, 2022a, *Apport économique*. En ligne (<https://www.fonderiehorne.ca/fr/communaute/Pages/apport-economique.aspx>), consulté le 29 avril 2022.
- , 2022b, *Programme de partenariat communautaire*. En ligne (<https://www.fonderiehorne.ca/fr/communaute/programme-partenariat-communautaire/Pages/default.aspx>), consulté le 29 avril 2022.
- GLENDAY D., 1979, « Thirty Years of Labour Relations in the Mining Industry in Rouyn-Noranda, Quebec, 1934-1964 » : 77-119, in Asselin M., L.-H. Audet, M. Charron, B.-B. Gourd, G. Lemire et P. Roberge (dir.), *De l'Abbitibbi - Temiskaming 5. Cahiers du Département d'histoire et de géographie n° 5*. Rouyn, Collège du Nord-Ouest.
- , 1981, *Dependency, Class Relations and Politics in Rouyn-Noranda, Québec*. Thèse de doctorat, Département de sociologie, Université de Carleton.
- , 1984, « Le Domain Colonial : Class Formation in a Natural Resource Enclave », *Canadian Journal of Sociology/Cahiers canadiens de sociologie*, 9, 2 : 159-177.
- GOBEIL A., 2015, « L'extractivisme en mutation. Les thèses de Gudynas et la dérive du Québec vers un modèle néoextractiviste » : 65-87, in Abraham Y.-M. et D. Murray (dir.), *Creuser jusqu'où? Extractivisme et limites à la croissance*. Montréal, Écosociété.
- GODOY R., 1984, « Risk and Moral Contract in Peasant Mining in Bolivia » : 203-223, in Isaac B. (dir.), *Research in Economic Anthropology: an Annual Compilation of Research* Greenwich, JAI Press.
- , 1985, « Mining: Anthropological Perspectives », *Annual Review of Anthropology*, 14 :199-217.
- GOLD BULLION DEVELOPMENT CORP., 2017, *Gold Bullion annonce un changement de dénomination à Granada Gold Mine Inc*. En ligne (<https://www.granadagoldmine.com/site/assets/files/2127/2017-01-09-nr-gbb-fr.pdf>), consulté le 22 avril 2021.
- GOLDMAN L., 2000, *Social Impact Analysis: An Applied Anthropology Manual*. Oxford, Berg.
- GOLUB A., 2014, *Leviathans at the Gold Mine: Creating Indigenous and Corporate Actors in Papua New Guinea*. Durham, Duke University Press.

- , 2019, « Mining » : 1-18, in Campos R. et F. Stein (dir.), *The Cambridge Encyclopedia of Anthropology*. En ligne (<https://www.anthroencyclopedia.com/entry/mining>), consulté le 17 mars 2020.
- GOLUB A. ET M. RHEE, 2013, « Traction: The Role of Executives in Localising Global Mining and Petroleum Industries in Papua New Guinea », *Paideuma*, 59 : 215-236.
- GOONEWARDENA K., S. KIPFER, R. MILGROM ET C. SCHMID (dir.), 2008, *Space, Difference, Everyday Life: Reading Henri Lefebvre*. New York, Routledge.
- GOTTDIENER M., 1993, « A Marx for our Time: Henri Lefebvre and the Production of Space », *Sociological Theory*, 11, 1 : 129-134.
- GOURD B.-B., 1976, « Aperçu critique des principaux ouvrages pouvant servir à l’histoire du développement minier de l’Abitibi-Témiscamingue (1910-1950) », *Revue d’histoire de l’Amérique française*, 30, 1 : 99-107.
- , 1981, *Mines et syndicats en Abitibi-Témiscamingue, 1910-1950*. Rouyn, Collège du Nord-Ouest.
- , 1982, *Le Klondyke de Rouyn et les Dumulon : histoire du développement minier de la région de Rouyn et d’une famille de pionniers. Travaux de recherches n° 3*. Rouyn, Cahiers du département d’histoire et de géographie, Collège de l’Abitibi-Témiscamingue.
- , 1983, *La mine Lamaque et le village minier Bourlamaque : une histoire de mine*. Rouyn, Collège de l’Abitibi-Témiscamingue.
- , 1995, « L’Abitibi-Témiscamingue minier : 1910-1950 » : 283-320, in Vincent O. (dir.), *Histoire de l’Abitibi-Témiscamingue*. Québec, Institut de recherche sur la culture.
- , 2007, *L’Abitibi-Témiscamingue*. Québec, Presses de l’Université Laval.
- GOUVERNEMENT DU CANADA, ASSOCIATION CANADIENNE DES PROSPECTEURS ET ENTREPRENEURS, ASSOCIATION MINIÈRE DU CANADA ET CANADIAN ABORIGINAL MINERALS ASSOCIATION, 2013, *Guide sur l’exploration et l’exploitation minières pour les communautés autochtones*. Ottawa, Travaux publics et Services gouvernementaux, gouvernement du Canada.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2021, *Thésaurus de l’activité gouvernementale : fiche du terme exploitation minière*. En ligne (<http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=5352>), consulté le 15 juin 2021.
- GRÄTZ T., 2003, « Les chercheurs d’or et la construction d’identités de migrants en Afrique de l’Ouest », *Politique africaine*, 91, 3 : 155-169.
- GRAULAU J., 2008, « ‘Is Mining Good for Development?’: The Intellectual History of an Unsettled Question », *Progress in Development Studies*, 8, 2 : 129-162.
- GREENHOUSE C., 1985, « Commentary: Anthropology at Home: Whose Home? », *Human Organization*, 44, 3 : 261-264.
- GROUPE DE CONSULTATION DE LA COMMUNAUTÉ, 2007, *Plan d’action de relocalisation (résumé)*. Malartic, Groupe de consultation de la communauté.

- GRUPE MISA, s. d., *Fonctionnement*. En ligne (<http://www.legroupemisa.com/le-groupe-misa/fonctionnement>), consulté le 29 décembre 2017.
- GRUDA A. ET I. HACHEY, 2012, « Mines canadiennes à l'étranger : or, sang et feuille d'érable », *La Presse*, 20 octobre 2012. En ligne (<https://www.lapresse.ca/actualites/national/201210/19/01-4585242-mines-canadiennes-a-letranger-or-sang-et-feuille-derable.php>), consulté le 5 novembre 2021.
- GUPTA A. ET J. FERGUSON, 1992, « Beyond "Culture": Space, Identity, and the Politics of Difference », *Cultural Anthropology*, 7, 1 : 6-23.
- GWYNNE R. N., 2009, « Modernization Theory » : 164-168, in Kitchin R. et N. Thrift (dir.), *International Encyclopedia of Human Geography*. Oxford, Elsevier.
- HADJOUTI B., 2019, « Une pétition pour exiger que la Fonderie Horne diminue ses émissions d'arsenic », *Radio-Canada*, 7 juin 2019. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1175643/petition-fonderie-hornee-emissions-arsenic-comite-aret>), consulté le 4 juillet 2022.
- HALLEY P. ET M. DE FORTE, 2004, « Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) : participation publique et évaluation environnementale au Québec », *Revue juridique de l'environnement*, 29, 1 : 5-15.
- HALVAKSZ J. A., 2008, « Whose Closure? Appearances, Temporality, and Mineral Extraction in Papua New Guinea », *Journal of the Royal Anthropological Institute*, 14, 1 : 21-37.
- HAMILTON S., S. HARRISON ET B. BENDER, 2008, « Conflicting Imaginations: Archaeology, Anthropology and Geomorphology on Leskernick Hill, Bodmin Moor, southwest Britain », *Geoforum*, 39, 2 : 602-615.
- HAREL G., 2017, « De l'Afrique au Yukon, une mine de controverses », *Radio-Canada*, 7 novembre 2017. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelles/special/2017/paradise-papiers/glencore-compagnie-miniére-paradis-fiscaux-afrique-canada-dan-gertler/>), consulté le 5 novembre 2021.
- HARVEY D., 2006, *The Limits to Capital*. Londres, Verso.
- HÉBERT Y., 2006, *Une histoire de l'écologie au Québec : les regards sur la nature des origines à nos jours*. Québec, Éditions GID.
- HECHT G., 2014, *Being Nuclear: Africans and the Global Uranium Trade*. Cambridge, MIT Press.
- HIGGINS B., F. MARTIN ET A. RAYNAULD, 1970, *Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec*. Ottawa, ministère de l'Expansion économique régionale, gouvernement du Canada.
- HIGH M. M., 2013, « Polluted Money, Polluted Wealth: Emerging Regimes of Value in the Mongolian Gold Rush », *American Ethnologist*, 40, 4 : 676-688.
- , 2017, *Fear and Fortune: Spirit Worlds and Emerging Economies in the Mongolian Gold Rush*. Ithaca, Cornell University Press.
- HILGERS M., 2013, « Observation participante et comparaison : contribution à un usage interdisciplinaire de l'anthropologie », *Anthropologie et Sociétés*, 37, 1 : 97-115.

- HILSON G. (dir.), 2005, *The Socio-Economic Impacts of Artisanal and Small-Scale Mining in Developing Countries*. Exton, Balkema.
- HILSON G. ET C. POTTER, 2005, « Structural Adjustment and Subsistence Industry: Artisanal Gold Mining in Ghana », *Development and Change*, 36, 1 : 103-131.
- HILSON G. ET N. YAKOVLEVA, 2007, « Strained Relations: A Critical Analysis of the Mining Conflict in Prestea, Ghana », *Political Geography*, 26, 1 : 98-119.
- HIRONS M., 2011, « Managing Artisanal and Small-Scale Mining in Forest Areas: Perspectives From a Poststructural Political Ecology », *The Geographical Journal*, 177, 4 : 347-356.
- HIRSCH E. ET M. O'HANLON (dir.), 1995, *The Anthropology of Landscape: Perspectives on Place and Space*. Oxford, Clarendon Press.
- HIRSCHMANN A. O., 1958, *The Strategy of Economic Development*. New Haven, Yale University Press.
- HISTORIC COBALT, 2021, *History of Cobalt*. En ligne (<https://cobalt.ca/visitors/history/>), consulté le 2 juillet 2021.
- HOOKE A., 2019, « Over-Spilling Institutions: The Political Ecology of 'Greening' the Small-Scale Gold Mining Sector in Guyana », *Land Use Policy*, 85 : 438-453.
- HOROWITZ L. S., 2010, « "Twenty Years Is Yesterday": Science, Multinational Mining, and the Political Ecology of Trust in New Caledonia », *Geoforum*, 41, 4 : 617-626.
- HOROWITZ L. S., A. KEELING, F. LÉVESQUE, T. RODON, S. SCHOTT ET S. THÉRIAULT, 2018, « Indigenous Peoples' Relationships to Large-Scale Mining in Post/Colonial Contexts: Toward Multidisciplinary Comparative Perspectives », *The Extractive Industries and Society*, 5, 3 : 404-414.
- HOSKINS W. G., 1955, *The Making of the English Landscape*. Londres, Hodder and Stoughton.
- HOWARD M. C., 1991, *Mining, Politics and Development in the Pacific*. Oxford, Westview Press.
- HURLEY P. T. ET Y. ARI, 2011, « Mining (Dis) Amenity: The Political Ecology of Mining Opposition in the Kaz (Ida) Mountain Region of Western Turkey », *Development and Change*, 42, 6 : 1393-1415.
- HUYBENS N., 2011, « Comprendre les aspects éthiques et symboliques de la controverse socio-environnementale sur la forêt boréale du Québec », *[VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement*, 11, 2 : 2-22.
- HYNDMAN D., 1994, *Ancestral Rain Forests and the Mountain of Gold: Indigenous Peoples and Mining in New Guinea*. Boulder, Westview Press.
- IAMGOLD TECHNICAL SERVICES, 2009, *NI 43-101 Technical Report. Westwood Project, Québec, Canada*. Longueuil, IAMGOLD Corporation.
- IDEMUDIA U., 2010, « Corporate Social Responsibility and the Rentier Nigerian State: Rethinking the Role of Government and the Possibility of Corporate Social

- Development in the Niger Delta », *Canadian Journal of Development Studies*, 1, 2 : 131-153.
- IMBEAULT B. ET I. GINGRAS, 2009, *Lettre de démission des médecins de Sept-Îles*. En ligne (<https://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/ressources-naturelles/lettre-de-demission-des-medecins-de-sept-iles/507321>), consulté le 2 juin 2021.
- INGOLD T., 1993, « The Temporality of the Landscape », *World Archaeology*, 25, 2 : 152-174.
- , 2000, *The Perception of the Environment: Essays on Livelihood, Dwelling and Skill*. Londres, Routledge.
- INSTITUT CANADIEN DES MINES D. L. M. E. D. P., 2019, *À propos de nous*. En ligne (<https://www.cim.org/fr/about-us/vision-mission-strategic-goals/#>), consulté le 28 avril 2022.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, 2017a, *Bulletin statistique régional : Abitibi-Témiscamingue*. Québec, gouvernement du Québec.
- , 2017b, *Répertoire des établissements miniers du Québec*. Québec, gouvernement du Québec.
- , 2020a, *Années-personnes, masse salariale et heures payées par région administrative, Québec*. En ligne (<https://statistique.quebec.ca/fr/document/emploi-et-salaire-dans-le-secteur-minier/tableau/annees-personnes-masse-salariale-et-heures-payees-par-region-administrative-quebec>), consulté le 28 mai 2021.
- , 2020b, *Estimations de la population des régions administratives selon l'âge et le sexe, âge médian et âge moyen, Québec, 1^{er} juillet 1996 à 2020*. En ligne (https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPER8THNOP22-48287230531E_1pB&p_lang=1&p_m_o=ISQ&p_id_ss_domn=986&p_id_raprt=3987#tri_tertr=08&tri_pop=10), consulté le 20 juillet 2021.
- , 2020c, *Livraisons minérales par région administrative, Québec*. En ligne (<https://statistique.quebec.ca/fr/document/quantite-et-valeur-des-livraisons-minerales/tableau/livraisons-minerales-par-region-administrative-quebec>), consulté le 28 mai 2021.
- , 2021, *Revenu moyen, revenu total, particuliers de 16 ans et plus, 1996-2019*. En ligne (<https://statistique.quebec.ca/fr/document/revenu-moyen-a-lechelle-du-quebec/tableau/revenu-moyen-revenu-total-particuliers-16-ans-et-plus-quebec>), consulté le 6 mai 2022.
- , 2022, *Principaux indicateurs sur le Québec et ses régions*. En ligne (<https://statistique.quebec.ca/fr/vitrine/region/08/mrc/87>), consulté le 29 novembre 2022.
- INSTITUT DE RECHERCHE EN MINES ET ENVIRONNEMENT, 2018, *Les objectifs*. En ligne (<http://www.irme.ca/a-propos/objectifs>), consulté le 8 janvier 2018.
- INSTITUT DU NOUVEAU MONDE, 2012, *Conversation publique sur l'avenir minier du Québec (6 rapports)*. Montréal, INM.
- INSTITUT NATIONAL DES MINES, 2012, *Mission*. En ligne (<http://www.inmq.gouv.qc.ca/mission>), consulté le 12 mai 2017.

- INVESTISSEMENT QUÉBEC, 2016, *Nos filiales - Ressources Québec*. En ligne (<http://www.investquebec.com/quebec/fr/a-propos-de-nous/nos-filiales/ressources-quebec.html>), consulté le 27 décembre 2017.
- JACCOUD M. ET R. MAYER, 1997, « L'observation en situation et la recherche qualitative » : 224-249, in Poupart J., J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A. P. Pires (dir.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur.
- JACKA J. K., 2007, « Whitemen, the Ipili, and the City of Gold: A History of the Politics of Race and Development in Highlands New Guinea », *Ethnohistory*, 54, 3 : 445-472.
- , 2015a, *Alchemy in the Rain Forest: Politics, Ecology, and Resilience in a New Guinea Mining Area*. Durham, Duke University Press.
- , 2015b, « The Impact of Mining Development on Settlement Patterns, Firewood Availability and Forest Structure in Porgera » : 95-126, in Bell J. A., P. West et C. Filer (dir.), *Tropical Forests of Oceania: Anthropological Perspectives*. Canberra, Australia National University Press.
- , 2018, « The Anthropology of Mining: The Social and Environmental Impacts of Resource Extraction in the Mineral Age », *Annual Review of Anthropology*, 47, 1 : 61-77.
- JACKSON A. (dir.), 1987, *Anthropology at Home*. Londres, Tavistock.
- JACKSON T. ET K. P. GREEN, 2016, *Annual Survey of Mining Companies, 2015*. Vancouver, Institut Fraser.
- , 2017, *Annual Survey of Mining Companies, 2016*. Vancouver, Institut Fraser.
- JACOB H.-L., C. PARÉ ET Y. HÉBERT, 1990, *MB 90-22. Les phosphates au Québec*. Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources, gouvernement du Québec.
- JACKSON T., 2015, *Annual Survey of Mining Companies, 2014*. Vancouver, Institut Fraser.
- JALBERT K., A. WILLOW, D. CASAGRANDE ET S. PALADINO (dir.), 2017, *ExtrACTION : Impacts, Engagements, and Alternative futures*. Londres, Routledge.
- JÉBRAK M. ET É. MARCOUX, 2008, *Géologie des ressources minérales*. Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, gouvernement du Québec.
- JENKINS C., 1983, « Resource Mobilization Theory and the Study of Social Movements », *Annual Review of Sociology*, 9 : 527-553.
- JENNY B. ET F. ROBERT (dir.), 2018, *Perspectives on Henri Lefebvre: Theory, Practices and (Re)Readings*. Berlin, De Gruyter Oldenbourg.
- JOBIDON G., 2015, *Projet de loi 70 et réforme en profondeur du régime minier québécois : les perspectives pour le Québec*. Mémoire de maîtrise, Centre universitaire de formation en environnement et développement durable, Université de Sherbrooke.
- JONES L. ET F. ARMAN, 1999, *Survey of Mining Companies Operating in Canada, 1997*. Vancouver, Institut Fraser.

- JONES L. ET L. FREDRICKSEN, 2001, *Annual Survey of Mining Companies, 2000-2001*. Vancouver, Institut Fraser.
- , 2002, *Annual Survey of Mining Companies, 2001-2002*. Vancouver, Institut Fraser.
- JONES L. ET S. PRAGER, 1999, *Survey of Mining Companies Operating in North America, 1998-1999*. Vancouver, Institut Fraser.
- JORGENSEN D., 1998, « Whose Nature? Invading Bush Spirits, Traveling Ancestors and Mining in Telefolmin », *Social analysis*, 42, 3 : 100-116.
- , 2001, « Who and What is a Landowner? Mythology and Marking the Ground in a Papua New Guinea Mining Project » : 68-100, in Rumsey A. et J. Weiner (dir.), *Mining and Indigenous Lifeworlds in Australia and Papua New Guinea*. Adelaide, Crawford House.
- JOURNET P. ET H. FONTAINE, 2012, « Route des monts Otish : la facture baisse pour Québec », *La Presse*, 15 novembre 2012. En ligne (<http://affaires.lapresse.ca/economie/quebec/201211/15/01-4594156-route-des-monts-otish-la-facture-baisse-pour-quebec.php>), consulté le 15 avril 2017.
- JURDANT M., 1972, *Les insolences d'un écologiste*. Montréal, Boréal.
- KARL T. L., 1997, *The Paradox of Plenty: Oil Booms and Petro-States*. Berkeley, University of California Press.
- KEMP D., J. R. OWEN, N. GOTZMANN ET C. J. BOND, 2011, « Just Relations and Company-Community Conflict in Mining », *Journal of Business Ethics*, 101, 1 : 93-109.
- KILOLO-MALAMBWE J.-M. ET J. RABEMANANJARA, 2015, *État du marché du travail au Québec : bilan de l'année 2014*. Québec, Institut de la statistique du Québec.
- KIPFER S., P. SABERI ET T. WIEDITZ, 2013, « Henri Lefebvre: Debates and controverses », *Progress in Human Geography*, 37, 1 : 115-134.
- KIROUAC N., 2015, « L'opposition à la minière Osisko de Malartic : une opposition contagieuse », *Possibles*, 39, 1 : 14-31.
- KIRSCH S., 2002, « Anthropology and Advocacy: A Case Study of the Campaign against the Ok Tedi Mine », *Critical Anthropology*, 22, 2 : 175-200.
- , 2006, *Reverse Anthropology: Indigenous Analysis of Social and Environmental Relations in New Guinea*. Redwood City, Stanford University Press.
- , 2010, « Sustainable Mining », *Dialectical Anthropology*, 34, 1 : 87-93.
- , 2014, *Mining Capitalism: The Relationship Between Corporations and Their Critics*. Oakland, University of California Press.
- , 2018, *Engaged Anthropology: Politics Beyond the Text*. Berkeley, University of California Press.
- KLEIN J.-L. ET O. PENA, 1984, *Compagnies multinationales et espaces géographiques. Noranda Mines, une étude de cas*. Rouyn, Collège de l'Abitibi-Témiscamingue.
- KNAPP B. ET V. PIGOTT, 1997, « The Archaeology and Anthropology of Mining: Social Approaches to an Industrial Past », *Current Anthropology*, 38, 2 : 300-304.

- KOJOLA E., 2020, « Divergent Memories and Visions of the Future in Conflicts Over Mining Development », *Journal of Political Ecology*, 27, 1 : 898-916.
- KRONENBERG J., 2013, « Linking Ecological Economics and Political Ecology to Study Mining, Glaciers and Global Warming », *Environmental Policy and Governance*, 23, 2 : 75-90.
- L'OBSERVATOIRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, 2022a, *Âge moyen de la population, MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et Québec, 2021*. En ligne (<https://www.observat.qc.ca/tableaux-statistiques/demographie/population/age-moyen-de-la-population-mrc-de-labitibi-temiscamingue-et-quebec-2021p#.Y4ZwQXbMKUI>), consulté le 29 novembre 2022.
- , 2022b, *Espérance de vie à la naissance, MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et Québec*. En ligne (https://www.observat.qc.ca/tableaux-statistiques/demographie/esperance-de-vie-a-la-naissance-mrc-de-labitibi-temiscamingue-et-quebec#.Y4Zx_nbMKUI), consulté le 29 novembre 2022.
- , 2022c, *Population avec ou sans emploi, revenu d'emploi par tranche de revenu et revenu d'emploi médian et moyen, MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2020*. En ligne (<https://www.observat.qc.ca/tableaux-statistiques/emploi-et-main-doeuvre/population-avec-ou-sans-emploi-revenu-demploi-par-tranche-de-revenu-et-revenu-demploi-median-et-moyen-mrc-de-labitibi-temiscamingue-et-ensemble-du-quebec-2020#.Y4Z0b3bMKUI>), consulté le 29 novembre 2022.
- , 2022d, *Population selon le sexe, MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, 2021*. En ligne (<https://www.observat.qc.ca/tableaux-statistiques/femmes-hommes/population-selon-le-sexe-mrc-de-labitibi-temiscamingue-2021p#.Y4Z7FXbMKUk>), consulté le 29 novembre 2022.
- , 2022e, *Taux d'inoccupation des logements selon les agglomérations de recensement, Abitibi-Témiscamingue, 1989 à 2020*. En ligne (<https://www.observat.qc.ca/tableaux-statistiques/habitation/marche-locatif-logement-social-et-abordable/taux-dinoccupation-des-logements-selon-les-agglomeration-s-de-recensement-abitibi-temiscamingue-1989-a-2020#.YeHIgv7MKUI>), consulté le 14 janvier 2022.
- , 2021a, *L'Atlas de l'Abitibi-Témiscamingue - Territoire et ressources naturelles*. En ligne (http://24.212.47.244/Ress_naturelles2016/map.phtml), consulté le 19 mars 2021.
- , 2021b, *Population selon le sexe, MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, 2020*. En ligne (<https://www.observat.qc.ca/tableaux-statistiques/femmes-hommes/population-selon-le-sexe-mrc-de-labitibi-temiscamingue-2020p#.YPbnuuhKiUk>), consulté le 20 juillet 2021.
- LA PRESSE CANADIENNE, 2019, « La Fonderie Horne dépose son plan d'action pour réduire l'exposition à l'arsenic », *La Presse*, 15 décembre 2019. En ligne (<https://www.lapresse.ca/actualites/regional/2019-12-15/la-fonderie-horne-depose-son-plan-d-action-pour-reduire-l-exposition-a-l-arsenic>), consulté le 12 juillet 2022.

- , 2020, *Québec injecte 778 millions de dollars dans le Plan Nord*. En ligne (<https://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/ressources-naturelles/quebec-injecte-778-millions-de-dollars-dans-le-plan-nord/621704>), consulté le 4 juin 2021.
- LACASSE J.-P., 1976, *Le claim en droit québécois*. Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa.
- LACHANCE M. ET B. BOBÉE, 1978, *Rapport E-13. Étude de la variabilité du pH des précipitations autour de Rouyn-Noranda*. Sainte-Foy, INRS-Eau, Université du Québec.
- LAFORCE M., U. LAPOINTE ET V. LEBUIS, 2009, « Mining Sector Regulation in Quebec and Canada: Is a Redefinition of Asymmetrical Relations Possible? », *Studies in Political Economy*, 84, 1 : 47-78.
- , 2012, « Régulation du secteur minier au Québec et au Canada : une redéfinition des rapports asymétriques est-elle possible? » : 9-50, in Larforce M., B. Campbell et B. Sarrasin (dir.), *Pouvoir et régulation dans le secteur minier : leçons à partir de l'expérience canadienne*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- LAHIRI-DUTT K. (dir.), 2018, *Between the Plough and the Pick: Informal, Artisanal and Small-Scale Mining in the Contemporary World*. Canberra, Australian National University Press.
- LAHIRI-DUTT K. ET M. MACINTYRE (dir.), 2006, *Women Miners in Developing Countries: Pit Women and Others*. Farnham, Ashgate.
- LALONDE J.-P., 1975, *Étude préliminaire sur le mercure dans les eaux et sédiments du Nord-Ouest Québécois*. Québec, ministère des Richesses naturelles, gouvernement du Québec.
- LALONDE J.-P. ET Y. SANSCHAGRIN, 1976, *Mercure dans les eaux souterraines des régions habitées du Nord-Ouest québécois*. Québec, ministère des Richesses naturelles, gouvernement du Québec.
- LAMBERT J., S. GAGNON ET R. GRONDIN, 2013, *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013. Chapitre 7 : Suivi d'une vérification de l'optimisation des ressources - Interventions gouvernementales dans le secteur minier*. Québec, Vérificateur général du Québec.
- LAMBERT J., S. GAGNON, D. MCCOLLOUGH, I. SAVARD, C. TOUZIN, C. VILLENEUVE ET N. ZENADOCCHIO, 2009, *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009. Tome II. Chapitre 2 : Interventions gouvernementales dans le secteur minier*. Québec, Vérificateur général du Québec.
- LAMONTAGNE D. C. ET J. BRISSET DES NOS, 2005, *Le droit minier : tentative de conciliation du Code civil du Québec, de la Loi sur les mines et d'autres lois complémentaires relativement aux droits du propriétaire dans le sol et le sous-sol*. Montréal, Thémis.
- LAMPHERE L., 2004, « The Convergence of Applied, Practicing, and Public Anthropology in the 21st Century », *Human Organization*, 63, 4 : 431-443.
- LANARI R., 2010, « Introduction : les Inuits, les Premières Nations et le développement minier », *Recherches amérindiennes au Québec*, 40, 3 : 3-7.

- LAPERRIÈRE A., 2009, « L'observation directe » : 311-336, in Gauthier B. (dir.), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- LAPLANTE R., 1987, « La colonisation de l'Abitibi-Témiscamingue : un bilan de la recherche », *Recherches sociographiques*, 28, 2-3 : 415-433.
- LAPOINTE U., 2010, « L'héritage du principe du *free mining* au Québec et au Canada », *Recherches amérindiennes au Québec*, 40, 3 : 9-25.
- LAROCHELLE S., 2012, « Le regroupement des citoyens du Quartier Sud brise le silence », *Le P'tit Journal de Malartic*, 27 juin 2012. En ligne (<http://www.journalmalartic.com/2012/06/27/leregroupement-des-citoyens-du-quartier-sud-brise-le-silence/>), consulté le 15 avril 2015.
- LASEVITZ R. S., 2017, « L'ethnographie et les mines : continuités et ruptures entre les premières études minières en ethnologie et leurs successeurs », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 11, 3 : 397-422.
- LASEVITZ R. S., 2018a, « "C'est ta perception à toi" : la guerre des perceptions et le dessin phénoménologique dans une ville minière au Québec » : 91-102, in Bealcovschi S. (dir.), *Le corps et le lieu : nouveaux terrains*. Montréal, édition@anthro.
- , 2018b, *Des grandes machines et des petites personnes : les impacts des projets miniers sur les parcours de vie des habitants de deux villes de l'Abitibi*. Thèse de doctorat, Département d'anthropologie, Université de Montréal.
- LASSLETT K., 2014, *State Crime on the Margins of Empire: Rio Tinto, the War on Bougainville and Resistance to Mining*. Londres, Pluto Press.
- LATOURET A.-M., 2015, *Mines... élémentaires*. Québec, Formation « Vous avez dit... mines? », congrès Québec Mines, 23 novembre 2015.
- LAWRENCE D. L. ET S. M. LOW, 1990, « The Built Environment and Spatial Form », *Annual Review of Anthropology*, 19 : 453-505.
- LE BILLION P., 2012, *Wars of Plunder: Conflicts, Profits and the Politics of Resources*. New York, Columbia University Press.
- , 2015, « Environmental Conflict » : 598-608, in Perreault T., G. Bridge et J. McCarthy (dir.), *The Routledge Handbook of Political Ecology*. Londres et New York, Routledge.
- LE CITOYEN, 2017, « Ressources Métanor acquittée de négligence criminelle », *Le Citoyen de la Vallée-de-l'Or et de l'Harricana*, 8 décembre 2017. En ligne (<https://www.lecitoyenvaldoramos.com/article/2017/12/08/ressources-metanor-acquittee-de-negligen-ce-criminelle>), consulté le 20 septembre 2021.
- LEARY-OWHIN M. E. ET J. P. MCCARTHY, 2019, *The Routledge Handbook of Henri Lefebvre, The City and Urban Society*. Londres, Routledge.
- LEBLANC C., 2019, « L'acceptabilité sociale : du concept à l'enjeu pour l'industrie », *Ressources Mines et Industrie*, 6, 1 : 48-52.

- LEBLANC P., H. ASSELIN, B. BUSSIÈRE, I. DEMERS, A. ÉPENDA, A. GAGNON ET L. PELLETIER, 2012, *Transformations et bouleversements d'un territoire : le cas de la municipalité de Malartic. Résultats d'une enquête sur la qualité de vie*. Rouyn-Noranda, Chaire Desjardins en développement des petites collectivités, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.
- LEBLANC P., H. ASSELIN, A. EPENDA, A. GAGNON ET L. PELLETIER, 2013, *Portrait des perceptions relatives à l'environnement économique par les commerçants et propriétaires d'immeubles commerciaux de la municipalité de Malartic*. Rouyn-Noranda, Chaire Desjardins en développement des petites collectivités, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- LEBRUN A., 2013, « Le chemin de fer dans la région de Rouyn et Noranda : un enjeu pour le contrôle du Nord-Ouest québécois », *Cap-aux-Diamants*, 112, hiver 2013 : 4-7.
- LECAVALIER C., 2013, « Redevances minières : loin du pactole promis », *Journal de Québec*, 6 mai 2013. En ligne (<https://www.journaldequebec.com/2013/05/06/quebec-devoile-son-nouveau-regime>), consulté le 29 mars 2022.
- LEFEBVRE H., 1940, *Le matérialisme dialectique*. Paris, Presses universitaires de France.
- , 1947, *Marx et la Liberté*. Genève, Éditions des Trois Collines.
- , 1948a, *Le marxisme*. Paris, Presses universitaires de France.
- , 1948b, *Pour connaître la pensée de Marx*. Paris, Bordas.
- , 1957, *Pour connaître la pensée de Lénine*. Paris, Bordas.
- , 1958, *Problèmes actuels du marxisme*. Paris, Presses universitaires de France.
- , 1964, *Marx*. Paris, Presses universitaires de France.
- , 1966, *Sociologie de Marx*. Paris, Presses universitaires de France.
- , 1986 [1974], *La production de l'espace*. Paris, Éditions Anthropos.
- LEHOULLIER P., S. LAMPRON, G. GAGNON, N. HOULE ET F. BOUCHARD, 2020, *NI 43-101 Technical Report. Canadian Malartic Mine, Québec, Canada*. Malartic, Mine Canadian Malartic.
- LEMIEUX M.-P., 2022, « Ce qui est bon pour le Québec est bon aussi pour Rouyn-Noranda », *Le Devoir*, 2 juillet 2022. En ligne (https://www.ledevoir.com/opinion/idees/729543/idees-ce-qui-est-bon-pour-le-quebec-est-bon-aussi-pour-rouyn-noranda?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte), consulté le 4 juillet 2022.
- LEROY A., 1906, *Les mines de Québec : guide théorique et pratique du chercheur, de l'exploitant et du mineur suivi d'un précis d'histoire et d'un commentaire de la Loi des mines*. Québec, Édouard Marcotte.
- LES AFFAIRES, 2009, « “La Century Mining nous ramène au XIX^e siècle” », *Les Affaires*, 13 novembre 2009. En ligne (<https://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/general/la-century-mining-nous-ramene-au-xixe-siecle/527312>), consulté le 11 juin 2021.
- LETHIERRY H. (dir.), 2011, *Sauve qui peut la ville : études lefebvriennes*. Paris, L'Harmattan.

- LETOURNEUR P., 2015, *L'odeur des pierres*. Rouyn-Noranda, Éditions du Quartz.
- LÉVEILLÉ J.-T., 2022a, « Émissions d'arsenic à Rouyn-Noranda : la députée qu'on voulait faire taire », *La Presse*, 4 juillet 2022. En ligne (<https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2022-07-04/emissions-d-arsenic-a-rouyn-noranda/la-deputee-qu-on-voulait-faire-taire.php>), consulté le 4 juillet 2022.
- , 2022b, « Espérance de vie : Rouyn-Noranda en queue de peloton », *La Presse*, 25 mai 2022. En ligne (<https://www.lapresse.ca/actualites/2022-05-25/esperance-de-vie/rouyn-noranda-en-queue-de-peloton.php>), consulté le 4 juillet 2022.
- , 2022c, « Fonderie Horne à Rouyn-Noranda : les émissions d'arsenic bondissent », *La Presse*, 17 mars 2022. En ligne (<https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2022-03-17/fonderie-horne-a-rouyn-noranda/les-emissions-d-arsenic-bondissent.php>), consulté le 4 juillet 2022.
- LÉVESQUE M., 2016, *Analyse d'impact réglementaire du projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer le Fonds vert*. Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, gouvernement du Québec.
- LI F., 2009, « Documenting Accountability: Environmental Impact Assessment in a Peruvian Mining Project », *Political and Legal Anthropology Review*, 32, 2 : 218-236.
- , 2014, « Engineering Responsibility: Environmental Mitigation and the Limits of Commensuration in a Chilean Mining Project » : 199-216, in Dolan C. et D. Rajak (dir.), *The Anthropology of Corporate Social Responsibility*. New York, Berghahn.
- , 2015, *Unearthing Conflict: Corporate Mining, Activism, and Expertise in Peru*. Durham, Duke University Press.
- , 2016, « In Defense of Water: Modern Mining, Grassroots Movements, and Corporate Strategies in Peru », *The Journal of Latin American and Caribbean Anthropology*, 21, 1 : 109-129.
- LINTEAU P.-A., R. DUROCHER, J.-C. ROBERT ET F. RICARD, 1989, *Histoire du Québec contemporain. Tome II : le Québec depuis 1930*. Montréal, Boréal.
- LOISELLE R., 2009, *Dossier 3211-16-003. Rapport d'analyse environnementale pour le projet minier aurifère Canadian Malartic*. Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, gouvernement du Québec.
- LONG R., E. RENNE, T. ROBINS, M. WILSON, K. PELIG-BA, M. RAJAE, A. YEE, E. KOOMSON, C. SHARP ET J. LU, 2013, « Water Values in a Ghanaian Small-Scale Gold Mining Community », *Human Organization*, 72, 3 : 199-210.
- LOW S. M., 1996, « Spatializing Culture: The Social Production and Social Construction of Public Space in Costa Rica », *American Ethnologist*, 23, 4 : 861-879.
- , 2009, « Towards an Anthropological Theory of Space and Place », *Semiotica*, 175 : 21-37.

- , 2011, « Claiming Space for an Engaged Anthropology: Spatial Inequality and Social Exclusion », *American Anthropologist*, 113, 3 : 389-407.
- LOW S. M. ET D. LAWRENCE-ZÚÑIGA, 2003, « Locating Culture » : 1-47, in Low S. M. et D. Lawrence-Zúñiga (dir.), *The Anthropology of Space and Place: Locating Culture*. Malden, Blackwell Publishing.
- LOW S. M. ET S. E. MERRY, 2010, « Engaged Anthropology: Diversity and Dilemmas », *Current Anthropology*, 51, Supplement 2 : S203-S226.
- LUEBBEN R., 1955, *A Study of Some Off-Reservation Navajo Miners*. Thèse de doctorat, Département d'anthropologie, Cornell University.
- LUNEAU A.-C., 2022, « “On n'exclut pas de fermer l'entreprise”, affirme François Legault sur la Fonderie Horne », *Radio-Canada*, 5 juillet 2022. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1895848/arsenic-politique-environnement-premier-ministre-rouyn-noranda>), consulté le 12 juillet 2022.
- LUTZ-LEY A. N. ET S. J. BUECHLER, 2020, « Mining and Women in Northwest Mexico: A Feminist Political Ecology Approach to Impacts on Rural Livelihoods », *Human Geography*, 13, 1 : 74-84.
- LYNES J. K. ET M. ANDRACHUK, 2008, « Motivations for Corporate Social and Environmental Responsibility: A Case Study of Scandinavian Airlines », *Journal of International management*, 14, 4 : 377-390.
- MACDONALD I. ET C. ROWLAND (dir.), 2002, *Tunnel Vision: Women, Mining and Communities*. Fitzroy, Oxfam Community Aid Abroad.
- MACINTYRE M. ET S. FOALE, 2004, « Politicised Ecology: Local Responses to Mining in Papua New Guinea », *Oceania*, 74, 3 : 231-251.
- MACLATCHY J. E. ET I. R. JONASSON, 1974, *The Relationship Between Mercury Occurrence and Mining Activity in the Nottaway and Rupert River Basins of Northwestern Quebec*. Ottawa, Commission géologique du Canada.
- MACMILLAN G., 1995, *At the End of the Rainbow? Gold, Land, and People in the Brazilian Amazon*. New York, Columbia University Press.
- MACROTRENDS.NET, 2021, *Gold Prices - 100 Years Historical Chart*. En ligne (<https://www.macrotrends.net/1333/historical-gold-prices-100-year-chart>), consulté le 12 mars 2021.
- MADORE L., 2014, *Mines en chiffres. L'investissement minier au Québec en 2013*. Québec, Institut de la statistique du Québec.
- , 2015, *Mines en chiffres. L'investissement minier au Québec en 2014*. Québec, Institut de la statistique du Québec.
- , 2019, *Mines en chiffres. L'investissement minier au Québec en 2018*. Québec, Institut de la statistique du Québec.
- , 2020, *Mines en chiffres. L'investissement minier au Québec en 2019*. Québec, Institut de la statistique du Québec.

- , 2021, *Mines en chiffres. L'investissement minier au Québec en 2020*. Québec, Institut de la statistique du Québec.
- MADORE L. ET G. CARON, 2016, *Mines en chiffres. L'investissement minier au Québec en 2015*. Québec, Institut de la statistique du Québec.
- , 2017, *Mines en chiffres. L'investissement minier au Québec en 2016*. Québec, Institut de la statistique du Québec.
- , 2018a, *Mines en chiffres. L'investissement minier au Québec en 2017*. Québec, Institut de la statistique du Québec.
- , 2018b, *Mines en chiffres. La production minérale au Québec en 2016*. Québec, Institut de la statistique du Québec.
- MAILLÉ M.-È. ET P. BATELLIER, 2017, *Acceptabilité sociale : sans oui, c'est non*. Montréal, Écosociété.
- MALO F., K. BÉDARD, M. MALO, R. LAVOIE ET C. RIVARD, 2016, *Affiche G103. Perception des Québécois sur l'exploitation des ressources minérales : résultats du sondage de septembre 2016 à l'échelle du Québec*. Québec, Québec Mines, 21 au 24 novembre 2016.
- , 2017, *Analyse régionale de la perception et de l'acceptabilité sociale du développement minier au Québec*. Québec, congrès Québec Mines, 21 novembre 2017.
- MANSON A., 2013, « Mining and 'Traditional Communities' in South Africa's 'Platinum Belt': Contestations over Land, Leadership and Assets in North-West Province c. 1996-2012 », *Journal of Southern African Studies*, 39, 2 : 409-423.
- MANTZ J. W., 2008, « Improvisational Economies: Coltan Production in the Eastern Congo », *Social Anthropology*, 16, 1 : 34-50.
- MARCUS G. E., 1995, « Ethnography in/out of the World System: The Emergence of Multi-Sited Methods », *Annual Review of Anthropology*, 24 : 95-117.
- MARIER A., 1966, *La politique minière du Québec : ses objectifs, son cadre, ses instruments*. Québec, ministère des Richesses naturelles, gouvernement du Québec.
- MARQUIS R. ET A. AMORTEGUI, 2018, « L'évolution du rôle de l'État dans la gestion de la connaissance géologique du territoire québécois », *Géologues*, 198 : 39-42.
- MARTEL-DESJARDINS A., 2020a, *Des citoyens de Rouyn-Noranda préoccupés par le projet minier Wasamac*. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1540391/wasamac-mine-monarques-richmont-evain-kekeko-bruit>), consulté le 20 avril 2021.
- , 2020b, « Nouveau projet d'excavation à la Mine Canadian Malartic », *Radio-Canada*, 24 juillet 2020. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1722131/nouvelle-rampe-exploration-souterraine-canadian-malartic>), consulté le 20 novembre 2021.
- , 2021, « La crise sanitaire pourrait exacerber la crise du logement en Abitibi-Témiscamingue », *Radio-Canada*, 1^{er} avril 2021. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1781838/crise-sanitaire-logement-abitibi-temiscamingue>), consulté le 14 janvier 2022.

- , 2022a, « Hausse de la concentration moyenne d'arsenic dans l'air à Rouyn-Noranda en 2021 », *Radio-Canada*, 17 mars 2022. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1869909/concentration-metaux-air-fonderie-horne>), consulté le 4 juillet 2022.
- , 2022b, « Qualité de l'environnement : 55 % de la population de Rouyn-Noranda fortement préoccupée », *Radio-Canada*, 2 juillet 2022. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1895062/etude-sondage-air-arsenic-rouyn-pollution>), consulté le 12 juillet 2022.
- , 2022c, « Sols contaminés : le ministère de l'Environnement n'a toujours pas commencé d'étude », *Radio-Canada*, 11 mai 2022. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1882502/sols-contamines-arsenic-rouyn-etude-fonderie>), consulté le 4 juillet 2022.
- MARTEL-DESJARDINS A. ET A. AUDET, 2022, « Fonderie Horne : Legault prêt à investir, mais seulement une portion des coûts », *Radio-Canada*, 7 juillet 2022. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1896418/fonderie-horne-arsenic-cancer-legault-travaux?depuisRecherche=true>), consulté le 12 juillet 2022.
- MARTIN J.-Y., 2006, « Une géographie critique de l'espace du quotidien : l'actualité mondialisée de la pensée spatiale d'Henri Lefebvre », *Articulo - Journal of Urban Research*, 2. En ligne (<http://articulo.revues.org/897>), consulté le 26 mars 2016.
- MASSEY D., 1991, « A Global Sense of Place », *Marxism Today*, Juin 1991 : 24-29.
- , 1994, *Space, Place and Gender*. Cambridge, Polity Press.
- , 2005, *For Space*. Londres, Sage.
- , 2006, « Landscape as a Provocation: Reflections on Moving Mountains », *Journal of Material Culture*, 11, 1-2 : 33-48.
- MASSICOTTE G., 2002, *East-Malartic, 1947*. Val-d'Or, Société historique de Val-d'Or.
- MAYER R., F. OUELLET, M.-C. SAINT-JACQUES ET D. TURCOTTE (dir.), 2000, *Méthodes de recherche en intervention sociale*. Boucherville, Gaétan Morin.
- MCCARTHY J., 2002, « First World Political Ecology: Lessons From the Wise Use Movement », *Environment and planning A*, 34, 7 : 1281-1302.
- MCEACHERN D., 1995, « Mining Meaning from the Rhetoric of Nature: Australian Mining Companies and their Attitudes to the Environment at Home and Abroad », *Policy Organisation & Society*, 10, 1 : 48-69.
- MCCMAHON F. ET M. CERVANTES, 2009, *Annual Survey of Mining Companies, 2008-2009*. Vancouver, Institut Fraser.
- , 2010, *Annual Survey of Mining Companies, 2009-2010*. Vancouver, Institut Fraser.
- , 2011, *Annual Survey of Mining Companies, 2010-2011*. Vancouver, Institut Fraser.
- , 2012, *Annual Survey of Mining Companies, 2011-2012*. Vancouver, Institut Fraser.
- MCCMAHON F. ET M. CUST, 2006, *Annual Survey of Mining Companies, 2005-2006*. Vancouver, Institut Fraser.

- MCMAHON F. ET W. LYMER, 2005, *Annual Survey of Mining Companies, 2004-2005*. Vancouver, Institut Fraser.
- MCMAHON F. ET A. MELHEM, 2007, *Annual Survey of Mining Companies, 2006-2007*. Vancouver, Institut Fraser.
- MCMAHON F. ET C. VIDLER, 2008, *Annual Survey of Mining Companies, 2007-2008*. Vancouver, Institut Fraser.
- MCNEIL B. T., 2011, *Combating Mountaintop Removal: New Directions in the Fight Against Big Coal*. Urbana, University of Illinois Press.
- MCPHERSON D., G. DALLAS ET G. LÉGARÉ, 2021, *Bourse de Toronto et Bourse de croissance TSX. Profil de secteurs et produits : secteur minier*. En ligne (<https://www.tsx.com/listings/listing-with-us/sector-and-product-profiles/mining?lang=fr>), consulté le 4 novembre 2021.
- MEADOWS D. H., D. L. MEADOWS, J. RANDERS ET W. W. BEHRENS III, 1972, *The Limits to Growth: A Report for The Club of Rome's Project on The Predicament of Mankind*. New York, Universe Books.
- MEHLING J., 1963, *Analyse socio-économique d'une grève*. Montréal, Presses de l'École des Hautes Études Commerciales.
- MENA S., J. RINTAMÄKI, P. FLEMING ET A. SPICER, 2016, « On the Forgetting of Corporate Irresponsibility », *Academy of Management Review*, 41, 4 : 720-738.
- MÈRES AU FRONT, 2020, *Rapport d'activités. Mouvement Mères au front*. En ligne (https://meresaufront.org/wp-content/uploads/2022/05/2020-Rapport-annuel-MAF_VF.pdf), consulté le 13 juillet 2022.
- MERRIFIELD A., 1993, « Place and Space: A Lefebvrian Reconciliation », *Transactions of the Institute of British Geographers*, 18, 4 : 516-531.
- MERRIFIELD A., 2006, *Henri Lefebvre: A Critical Introduction*. New York, Routledge.
- MERRY S. E., 2005, « Anthropology and Activism: Researching Human Rights across Porous Boundaries », *Polar: Political and Legal Anthropology Review*, 28, 2 : 240-258.
- MESSERI L. R., 2016, *Placing Outer Space: An Earthly Ethnography of Other Worlds*. Durham, Duke University Press.
- MESSERSCHMIDT D. A. (dir.), 1981, *Anthropologists at Home in North America: Methods and Issues in the Study of One's Own Society*. Cambridge, Cambridge University Press.
- MILLER M. A., 2021, « A Transboundary Political Ecology of Volcanic Sand Mining », *Annals of the American Association of Geographers*, 1-19.
- MILLETTE L., 2022a, « Le bureau du premier ministre : “La Fonderie Horne doit réduire ses émissions d'arsenic” », *Radio-Canada*, 4 juillet 2022. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1895563/arsenic-college-medecins-rouyn>), consulté le 4 juillet 2022.
- , 2022b, « Le Collège des médecins affirme qu'il faut améliorer la qualité de l'air à Rouyn-Noranda », *Radio-Canada*, 4 juillet 2022. En ligne (<https://ici.radio>

- canada.ca/nouvelle/1895563/arsenic-college-medecins-rouyn), consulté le 4 juillet 2022.
- MINALLIANCE, 2016a, *À propos*. En ligne (<http://www.minalliance.ca/fr/a-propos>), consulté le 9 août 2016.
- , 2016b, *Cycle minier*. En ligne (<http://www.minalliance.ca/fr/cycle-minier>), consulté le 9 août 2016.
- MINE CANADIAN MALARTIC, 2021a, « Mine Canadian Malartic obtient l’aval de ses deux partenaires pour démarrer la construction de la mine Odysseus », *Les Affaires*, 11 février 2021. En ligne (<https://informeaffaires.com/national-et-international/actualites-nationales/mine-canadian-malartic-obtient-laval-de-ses-deux>), consulté le 24 septembre 2021.
- , 2021b, « Mine Canadian Malartic obtient l’aval de ses deux partenaires pour démarrer la construction de la mine Odysseus », *communiqué de presse*, 11 février 2021. En ligne (https://canadianmalartic.com/wp-content/uploads/communiqu%C3%A9_mcm-projet_odysseus_11-02-2021.pdf), consulté le 14 novembre 2021.
- , 2021c, *Rapport de développement durable 2020*. Malartic, Partenariat Canadian Malartic.
- MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE, 2021, *Canadian Malartic*. En ligne (<https://www.agnicoeagle.com/French/exploitations/exploitations/canadian-malartic/default.aspx>), consulté le 26 décembre 2021.
- , 2022, *Complexe LaRonde*. En ligne (<https://www.agnicoeagle.com/French/exploitations/exploitations/laronde/default.aspx>), consulté le 26 avril 2022.
- MINESCANADA.CA, s. d., *Séquence d’exploration minérale et d’exploitation minière*. En ligne (https://www.minescanada.ca/sites/default/files/pictures/PDF/mining_sequence-fr_accessible.pdf), consulté le 24 mai 2021.
- MINESQC.COM, 2017, *Quelles sont les étapes du processus de développement minéral?* En ligne (<http://minesqc.com/blogue/quelles-sont-les-etapes-du-processus-de-developpement-mineral/>), consulté le 13 mars 2021.
- MINISTÈRE DE L’ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES, 2016a, *Base de données géoscientifiques*. En ligne (<https://mern.gouv.qc.ca/mines/geologie/base-donnees-geoscientifiques/>), consulté le 23 mars 2022.
- , 2016b, *Cartes minières - Les grands ensembles géologiques du Québec*. En ligne ([https:// mern.gouv.qc.ca/mines/publications/cartes-minieres/](https://mern.gouv.qc.ca/mines/publications/cartes-minieres/)), consulté le 10 avril 2022.
- , 2016c, *GESTIM, le système de gestion des titres miniers*. En ligne (<https://mern.gouv.qc.ca/mines/titres-miniers/gestim-systeme-gestion-titres-miniers/>), consulté le 23 mars 2022.
- , 2016d, *L’Info-Mines : pour avoir l’heure juste sur l’industrie minière*. En ligne (<https://mern.gouv.qc.ca/mines/publications/info-mines/>), consulté le 22 mars 2022.
- , 2016e, *Régime d’impôt minier*. En ligne (<https://mern.gouv.qc.ca/mines/fiscalite-mini%C3%A8re/regime-impot/>), consulté le 29 mars 2022.

- , 2016f, *Vision stratégique du développement minier au Québec*. Québec, gouvernement du Québec.
- , 2019, *Politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier*. Québec, gouvernement du Québec.
- , 2020, *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025*. Québec, gouvernement du Québec.
- , 2021, « Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier - Québec accorde une aide financière de plus de 345 000 \$ à Mine Canadian Malartic pour un projet de recherche et développement », *communiqué de presse*, 27 avril 2021. En ligne (<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/programme-d-appui-a-la-recherche-et-a-l-innovation-du-domaine-minier-quebec-accorde-une-aide-financiere-de-plus-de-345-000-a-mine-canadian-malartic-pour-un-projet-de-recherche-et-developpement-865221806.html>), consulté le 10 novembre 2021.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, 1989, *Directive 019 sur l'industrie minière*. Québec, gouvernement du Québec.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, 2022a, *Directive 019 sur l'industrie minière*. En ligne (https://www.environnement.gouv.qc.ca/milieu_ind/directive019/), consulté le 19 janvier 2022.
- , 2022b, *Statistique sur l'indice de la qualité de l'air*. En ligne (<https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/iqa/statistiques/>), consulté le 15 juillet 2012 2012.
- , s. d., *Annexe I – Autres renseignements requis pour un projet minier (mine ou usine de traitement de minerai)* Québec, gouvernement du Québec.
- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION, 2018a, *Créneaux d'excellence*. En ligne (<https://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/creneaux-dexcellence/>), consulté le 15 janvier 2018.
- , 2018b, *Démarche ACCORD*. En ligne (https://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/creer-liens/demarche-accord/?no_cache=1), consulté le 15 janvier 2018.
- , 2018c, *Groupe MISA*. En ligne (https://www.economie.gouv.qc.ca/fr/objectifs/informer/creneaux-dexcellence/page/creneaux-dexcellence-19033/?no_cache=1&tx_igaffichagepages_pi1%5Bmode%5D=single&tx_igaffichagepages_pi1%5BbackPid%5D=243&tx_igaffichagepages_pi1%5BcurrentCat%5D=&cHash=41aaee366714bab7711729da9fe8ec12&tx_igaffichagepages_pi1%5BparentPid%5D=19032), consulté le 8 janvier 2018.
- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION,, 2012, « Le gouvernement du Québec confirme une nouvelle entente avec l'entreprise Les Diamants Stornoway (Canada) inc. », *communiqué de presse*, 15 novembre 2012. En ligne (https://www.economie.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communiqués-de-presse/communiqué-de-presse/?no_cache=1&tx_ttnews%5Btt_news%5D=8159&cHash=0408eeeb61c869cc8624a46f3f6237a7), consulté le 18 mars 2021.

- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, 2018, *Centres collégiaux de transfert technologique*. En ligne (<http://www.education.gouv.qc.ca/colleges/enseignants-et-personnel-de-college/cctt/>), consulté le 8 janvier 2018.
- MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES, 1978, *Plan quinquennal d'exploration du Nord-Ouest québécois*. Québec, gouvernement du Québec.
- MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES, 2005, *Le claim : travaux requis*. En ligne (<https://mern.gouv.qc.ca/publications/enligne/mines/claim/travaux.asp>), consulté le 26 mars 2021.
- , 2014a, *Carte de la connaissance géologique du Québec (2014)*. En ligne (<http://mern.gouv.qc.ca/mines/quebec-mines/2014-11/carte/Carte1.jpg>), consulté le 13 janvier 2018.
- , 2014b, *Liste des sites miniers abandonnés*. En ligne (http://www.mern.gouv.qc.ca/scripts/isapi_srun.dll/mines/restauration/restauration-sites-miniers-abandonnes.jsp), consulté le 19 juin 2014.
- , 2015, *Activités minières - Région de l'Abitibi-Témiscamingue (08) partie 1*. Québec, gouvernement du Québec.
- , 2016a, *Coût net d'impôt de 1000 \$ engagés en exploration minière au Québec pour une société en 2016*. Québec, gouvernement du Québec.
- , 2016b, *Étude des crédits 2016-2017. Liste des questions de la première opposition*. Québec, gouvernement du Québec.
- , 2016c, *Le processus de développement minéral*. En ligne (<https://mern.gouv.qc.ca/publications/mines/processus-developpement-mineral.pdf>), consulté le 23 mars 2021.
- , 2016d, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*. Québec, gouvernement du Québec.
- , 2017a, *Cadre normatifs s'appliquant au domaine minier*. Québec,
- , 2017b, *Le secteur minier au Québec : un potentiel diversifié, pro-action environnementale, participation citoyenne accrue*. Québec, gouvernement du Québec.
- , 2017c, *Orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale*. Québec, gouvernement du Québec.
- , 2017d, *Statistiques minières 2016*. Québec, gouvernement du Québec.
- , 2019, *Sites miniers abandonnées au Québec (inventaire du 31 mars 2019)*. Québec, gouvernement du Québec.
- , 2020a, *PR4.4 Rapport sectoriel du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles*. Québec, Documentation de départ du dossier *L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés* du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.
- , 2020b, *Restauration minière*. En ligne (<https://mern.gouv.qc.ca/mines/restauration-miniére/>), consulté le 15 mai 2020.

- , 2021, *Système d'information géominière du Québec - Carte interactive*. En ligne (https://sigeom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/I1108_afchCarteIntr), consulté le 26 mars 2021.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, 2003, *L'évaluation environnementale au Québec : la procédure au Québec méridional*. Québec, gouvernement du Québec.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, 2013a, *Répertoire du patrimoine culturel du Québec : le complexe d'aluminium d'Arvida*. En ligne (<https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=191124&type=bien>), consulté le 2 septembre 2021.
- , 2013b, *Répertoire du patrimoine culturel du Québec : site patrimonial de la Maison-Dumulon*. En ligne (<https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=92793&type=bien>), consulté le 30 juin 2022.
- , 2018, *Site patrimonial d'Arvida*. En ligne (<https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=168589&type=bien>), consulté le 15 octobre 2021.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, 2016a, *Les 4 phases du processus de développement minier*. Québec, gouvernement du Québec.
- , 2016b, *Pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire : les orientations gouvernementales en aménagement du territoire*. Québec, gouvernement du Québec.
- MINISTÈRE DES FINANCES, 2008, *Budget 2008-2009 : plan budgétaire*. Québec, gouvernement du Québec.
- , 2015, *Retombées économiques et fiscales du secteur minier québécois*. Québec, gouvernement du Québec.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, 1998, *Révision de la Loi sur les mines : document d'information sur le projet de loi 182*. Charlesbourg, gouvernement du Québec.
- , 2011, *Ouverture de la mine d'or Canadian Malartic - Le gouvernement souligne un projet créateur de richesse collective durable en Abitibi-Témiscamingue*. En ligne (<http://www.mrn.gouv.qc.ca/presse/communiqués-mines-detail.jsp?id=9013>), consulté le 16 avril 2014.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, 2009, *Préparer l'avenir du secteur minéral québécois : stratégie minérale du Québec*. Québec, gouvernement du Québec.
- , 2011a, *Plan Nord. Faire le nord ensemble : le chantier d'une génération*. Québec, gouvernement du Québec.
- , 2011b, *Profil des retombées économiques des activités et des investissements du secteur minier au Québec*. Québec, gouvernement du Québec.
- MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF, 2003, *L'éthique dans la fonction publique québécoise*. Québec, gouvernement du Québec.

- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, 2005, *Directive 019 sur l'industrie minière*. Québec, gouvernement du Québec.
- , 2012, *Directive 019 sur l'industrie minière*. Québec, gouvernement du Québec.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS, 2014, *Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement d'un projet minier*. Québec, gouvernement du Québec.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, 2015, *L'entreprise Corporation Canadian Malartic (anciennement Corporation minière Osisko) doit verser une somme de plus de 197 000 \$ pour avoir enfreint la Loi sur la qualité de l'environnement*. En ligne (<http://www.environnement.gouv.qc.ca/Infuseur/condamnation.asp?no=1054>), consulté le 3 août 2020.
- , 2017a, *L'entreprise Corporation Canadian Malartic doit verser plus de 663 000 \$ pour avoir enfreint la Loi sur la qualité de l'environnement*. En ligne (<http://www.environnement.gouv.qc.ca/Infuseur/condamnation.asp?no=1216>), consulté le 17 avril 2021.
- , 2017b, *L'évaluation environnementale au Québec méridional*. En ligne (<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/procedure.htm>), consulté le 29 septembre 2017.
- , 2017c, *Régimes et procédures d'évaluation environnementale au Québec*. En ligne (<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/regproc.htm>), consulté le 28 décembre 2017.
- MISSION DE PLANIFICATION DU NORD-OUEST QUÉBÉCOIS, 1971, *Esquisse du plan régional. 1- Rapport synthèse*. Québec, gouvernement du Québec.
- MOLINER P., P. RATEAU ET V. COHEN-SCALI, 2002, *Les représentations sociales : pratique des études de terrain*. Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- MOODY R., 2007, *Rocks and Hard Places: The Globalization of Mining*. New York, Fernwood.
- MOORE B. J., 1978, *Injustice: The Social Bases of Obedience and Revolt*. White Plains, M. E. Sharpe.
- MOORE S. A., 2011, « Global Garbage: Waste, Trash Trading, and Local Garbage Politics » : 133-144, in Peet R., P. Robbins et M. Watts (dir.), *Global Political Ecology*. Londres, Routledge.
- MORETTI D., 2006, « Gender of the Gold: An Ethnographic and Historical Account of Women's Involvement in Artisanal and Small-Scale Mining in Mount Kaindi, Papua New Guinea », *Oceania*, 76, 2 : 133-149.
- MORIN A., 2012, *Canadian Malartic : une étude socio-politique d'un projet de développement minier de nature controversée*. Mémoire de maîtrise, Institut des sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal.
- MORIN R., P. PILOTE ET C. GOSSELIN, 1999, *PRO 99-02. Potentiel minéral du district minier de Chibougamau*. Québec, Géologie Québec.

- MORISSET L. K. ET L. NOPPEN, 1995, « Arvida : ville moderne, cité-modèle, ville de l'aluminium », *Cahiers d'histoire de l'aluminium*, 1, 16 : 38-59.
- MORISSETTE G., L. THERRIEN, P. LALIBERTÉ, É. CARON, P. TRUDEL ET H. DAIGLE, 2017, « Menaces de violence à Malartic : des citoyens portent plainte à la Sûreté du Québec et pressent le gouvernement d'agir », *Comité de citoyens de Malartic*, 16 mars 2017. En ligne (<https://comitecitoyenmalartic.org/2017/03/17/menaces-de-violence-a-malartic-des-citoyens-portent-plainte-a-la-surete-du-quebec-et-presentent-le-gouvernement-dagir/>), consulté le 23 mars 2017.
- MUCCHIELLI A., 1991, *Les méthodes qualitatives*. Paris, Presses universitaires de France.
- MUMUSA P., 2012, « Mining, Welfare and Urbanisation: The Wavering Urban Character of Zambia's Copperbelt », *Journal of Contemporary African Studies*, 30, 4 : 571-587.
- MUNN N. D., 1990, « Constructing Regional Worlds in Experience: Kula Exchange, Witchcraft and Gawan Local Events », *Man*, 25, 1 : 1-17.
- , 1996, « Excluded Spaces: The Figure in the Australian Aboriginal Landscape », *Critical Inquiry*, 22, 3 : 446-465.
- MUSANTE (DEWALT) K., 2015, « Participant observation » : 251-292, in Bernard H. R. et C. C. Gravlee (dir.), *Handbook of methods in cultural anthropology*. Landham, Rowman & Littlefield.
- MUSÉE MINÉRALOGIQUE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, 2021, *Musée et mine Canadian Malartic*. En ligne (<http://www.museemalartic.qc.ca/fr/musee-mine/index.cfm>), consulté le 2 juillet 2021.
- MUSÉE MINÉRALOGIQUE ET MINIER DE THETFORD MINES, 2005, *Les pionniers de l'or blanc : l'exploitation de l'amianté*. En ligne (http://collections.musee-mccord.qc.ca/scripts/printtour.php?tourID=VQ_P3_11_FR&Lang=2), consulté le 28 mai 2021.
- MUSÉES NUMÉRIQUES DU CANADA, 2018a, *Forage dans le quartier sud de Malartic en 2005*. En ligne (https://www.histoiresdecheznous.ca/v2/ruees-vers-lor-malartic_gold-rush/galerie/forage-quartier-sud-de-malartic/), consulté le 14 avril 2021.
- , 2018b, *Monument commémoratif de la tragédie de la mine East Malartic*. En ligne (https://www.histoiresdecheznous.ca/v2/ruees-vers-lor-malartic_gold-rush/galerie/monument-commemoratif-de-tragedie-de-east-malartic/), consulté le 30 juin 2022.
- , 2018c, *Première ruée vers l'or : tragédie à East Malartic*. En ligne (https://www.histoiresdecheznous.ca/v2/ruees-vers-lor-malartic_gold-rush/histoire/premiere-ruce-vers-lor-tragedie-a-east-malartic-gold-mines-limited-1947/), consulté le 8 janvier 2022.
- NADER L., 1999 [1969], « Up the Anthropologist: Perspectives Gained from Studying Up » : 284-311, in Hymes D. (dir.), *Reinventing Anthropology*. New York, Pantheon.
- NANTEL M., 2015, « Le Regroupement vigilance mines de l'Abitibi-Témiscamingue devient un joueur incontournable dans le dossier minier dans la région », *communiqué de presse*, 26 novembre 2015. En ligne ([http://www.quebecmeilleuremine.org/sites/default/files/Communique%20de%20presse%2026novembre%20final%20\(1\).pdf](http://www.quebecmeilleuremine.org/sites/default/files/Communique%20de%20presse%2026novembre%20final%20(1).pdf)), consulté le 19 avril 2021.

- NARAYAN K., 1993, « How Native Is a "Native" Anthropologist? », *American Anthropologist*, 95, 3 : 671-686.
- NASH J., 1979, *We Eat the Mines and the Mines Eat Us: Dependency and Exploitation in Bolivian Tin Mines*. New York, Columbia University Press.
- , 2005a, « Introduction: Social Movements and Global Processes » : 1-31, in Nash J. (dir.), *Social movements: An Anthropological reader*. Malden, Blackwell Publishing.
- (dir.), 2005b, *Social movements: An Anthropological reader*. Malden, Blackwell Publishing.
- NELSEN J. L., M. SCOBLE ET A. OSTRY, 2010, « Sustainable Socio-Economic Development in Mining Communities: North-central British Columbia Perspectives », *International Journal of Mining, Reclamation and Environment*, 24, 2 : 163-179.
- NEWMAN D., 2018, *Mining Law of Canada*. Toronto, LexisNexis.
- NIOBEC, 2021, *En bref*. En ligne (<https://niobec.com/a-propos/en-bref/>), consulté le 30 avril 2022.
- NOËL B., 2020, « Kumtor : une minière canadienne qui nous fait honte », *Journal de Montréal*, 30 mars 2020. En ligne (<https://www.journaldemontreal.com/2020/03/30/une-mini-ere-qui-nous-fait-honte>), consulté le 5 novembre 2021.
- NOËL O., 2010, *Terra Ventures : le premier combat des Sept-Îliens*. En ligne (<https://www.moutonnoir.com/2010/03/terra-ventures-le-premier-combat-des-sept-iliens>), consulté le 2 juin 2021.
- NORASCON, 2018, *Compétences et rigueur et matière de travaux miniers*. En ligne (<https://www.norascon.com/travaux-miniers/#projet133>), consulté le 21 janvier 2022.
- NORMAND F., 2017, « L'incroyable histoire de la découverte d'Éléonore », *Les Affaires*, 22 avril 2017. En ligne (<https://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/ressources-naturelles/l-incroyable-histoire-de-la-decouverte-d-eleonore/594421>), consulté le 18 mars 2021.
- NYAHOHO E., 1994, *Programmes d'ajustements structurels : nécessité ou impasse*. Montréal, École nationale d'administration publique.
- NYGREN A. ET S. RIKOON, 2008, « Political Ecology Revisited: Integration of Politics and Ecology does Matter », *Society and Natural Resources*, 21, 9 : 767-782.
- OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRÈS DE VAL-D'OR, 2016, *La grande histoire du Village minier de Boularmaque*. En ligne (<https://tourismevaldor.com/petit-village-grande-histoire/>), consulté le 5 juin 2020.
- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, 2018, *Termes parus dans les avis de normalisation et de recommandation. 1. Avis de recommandation*. En ligne (<https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/officialisation/avis-goq-feminisation-20180707.pdf>), consulté le 16 juillet 2021.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P., 2003, *L'enquête socio-anthropologique de terrain : synthèse méthodologique et recommandations à usage des étudiants*. Niamey et Parakou,

Laboratoire d'études et recherches sur les dynamiques sociales et le développement local.

- OLWIG K. F. ET K. HASTRUP (dir.), 1997, *Siting Culture: The Shifting Anthropological Object*. Londres, Routledge.
- OLWIG K. R., 1996, « Recovering the Substantive Nature of Landscape », *Annals of the Association of American Geographers*, 86, 4 : 630-653.
- ONTARIO MINING ASSOCIATION, s. d., *Mining 101*. En ligne (<https://oma.on.ca/en/ontario-mining/Mining101.aspx>), consulté le 14 avril 2022.
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, 2019, *Intoxication au plomb et santé*. En ligne (<https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/lead-poisoning-and-health>), consulté le 30 août 2020.
- ORTNER S. B., 1984, « Theory in Anthropology since the Sixties », *Comparative Studies in Society and History*, 26, 1 : 126-166.
- OSISKO, 2010, *Rapport de développement durable 2009*. Malartic, Osisko.
- , 2012, *Mine Canadian Malartic. Fleuron industriel, créatrice de richesse pour tous les Québécois*. Montréal, Osisko.
- OUATTARA F., 2004, « Une étrange familiarité : les exigences de l'anthropologie "chez soi" », *Cahiers d'études africaines*, 44, 175 : 635-657.
- PADEL F. ET S. DAS, 2010, « Cultural Genocide and the Rhetoric of Sustainable Mining in East India », *Current South Asia*, 18, 3 : 333-341.
- PAILLÉ P., 1994, « L'analyse par théorisation ancrée », *Cahiers de recherche sociologique*, 23 : 147-181.
- PAILLÉ P. ET A. MUCCHIELLI, 2016, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris, Armand Collin.
- PÁLSSON G., 1996, « Human-Environmental Relations: Orientalism, Paternalism, Communalism » : 63-81, in Descola P. et G. Pálsson (dir.), *Nature and Society: Anthropological Perspectives*. Londres, Routledge.
- PANDEY R., 2015, « Ethnographies of Mining in Late Industrialism », *Indian Anthropologist*, 45, 2 : 75-86.
- PAQUETTE P., 2000, *Les mines du Québec 1867-1975 : une évaluation critique d'un mode historique d'industrialisation nationale*. Outremont, Carte blanche.
- PAQUIN N., 1979, *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*. Rouyn, Collège du Nord-Ouest.
- PARADIS C. ET G. CROTEAU, 1976, *Évaluation des effets de l'anhydride sulfureux sur la végétation arborescente à Rouyn-Noranda*. Québec, ministère des Terres et Forêts, gouvernement du Québec.
- PARCS CANADA, 2019a, *Désignation*. En ligne (<https://www.pc.gc.ca/fr/lhn-nhs/qc/saintmaurice/culture/histoire-history/designation>), consulté le 21 mai 2021.
- , 2019b, *Le fer de la Nouvelle-France*. En ligne (<https://www.pc.gc.ca/fr/lhn-nhs/qc/saintmaurice/culture/histoire-history/site/natcul2>), consulté le 21 mai 2021.

- PARSON T., 1951, *The Social System*. Glencoe, The Free Press.
- PARTENARIAT CANADIAN MALARTIC, 2017, *Rapport de responsabilité sociale 2016*. Malartic, Partenariat Canadian Malartic.
- , 2021a, *Photos et vidéos*. En ligne (<https://canadianmalartic.com/fr/medias/photos-et-vidéos/>), consulté le 24 septembre 2021.
- , 2021b, *Une coulée de béton de 93 mètres de haut en moins de 2 minutes!* En ligne (<https://canadianmalartic.com/fr/evenements/une-coulee-de-beton-de-93-metres-de-haut-en-moins-de-2-minutes/>), consulté le 14 novembre 2021.
- , s. d., *Historique et gouvernance*. En ligne (<https://canadianmalartic.com/fr/a-propos/historique-et-gouvernance/>), consulté le 14 novembre 2021.
- PAULSON S., L. L. GEZON ET M. WATTS, 2003, « Locating the Political in Political Ecology: An Introduction », *Human Organization*, 62, 3 : 205-217.
- , 2005, « Politics, Ecologies, Genealogies » : 17-37, in Paulson S. et L. L. Gezon (dir.), *Political Ecology across Spaces, Scales, and Social Groups*. New Brunswick, Rutgers University Press.
- PEET R., P. ROBBINS ET M. WATTS (dir.), 2010, *Global Political Ecology*. Londres, Routledge.
- PEET R. ET M. WATTS, 1996, « Liberation Ecology: Development, Sustainability, and Environment in an Age of Market Triumphalism » : 1-45, in Peet R. et M. Watts (dir.), *Liberation Ecologies: Environment, Development, Social Movements*. Londres, Routledge.
- PEGG S., 2006, « Mining and Poverty Reduction: Transforming Rhetoric into Reality », *Journal of Cleaner Production*, 14, 3 : 376-387.
- PELUSO N., 1992, *Rich Forest, Poor People: Resource Control and Resistance in Java*. Berkeley, University of California Press.
- PERREAULT T., 2015, « Performing Participation: Mining, Power, and the Limits of Public Consultation in Bolivia », *The Journal of Latin American and Caribbean Anthropology*, 20, 3 : 433-451.
- PERREAULT T., G. BRIDGE ET J. MCCARTHY (dir.), 2015, *The Routledge Handbook of Political Ecology*. Londres et New York, Routledge.
- PETERS S., 2017, « Beyond Curse and Blessing: Rentier Society in Venezuela » : 45-68, in Engels B. et K. Dietz (dir.), *Contested Extractivism, Society and the State: Struggles Over Mining and Land*. Londres, Springer.
- PETERSON G., 2000, « Political Ecology and Ecological Resilience: An Integration of Human and Ecological Dynamics », *Ecological Economics*, 35, 3 : 323-336.
- PICCOLI E., 2014, « L'anthropologie en terrain minier : réflexions sur les pratiques professionnelles des anthropologues au Pérou en contexte d'exploitation des ressources naturelles » : 79-104, in Bréda C., M. Chaplier, J. Hermesse et E. Piccoli (dir.), *Terres (dés)humanisées : ressources et climat*. Paris, L'Harmattan.

- , 2017, « Capitalisme minier et démocratie au Pérou » : 15-28, in Leclerc-Olive M. (dir.), *Anthropologie des prédatons foncières : entreprises minières et pouvoirs locaux*. Paris, Éditions des archives contemporaines.
- PIJPERS R. J. ET T. H. ERIKSEN (dir.), 2019, *Mining Encounters: Extractive Industries in an Overheated World*. Londres, Pluto Press.
- PLANTE B., G. SCHUDEL ET M. BENZAAZOUA, 2020, « Generation of Acid Mine Drainage » : 1-20, in Bussière B. et M. Guittonny (dir.), *Hard Rock Mine Reclamation: From Prediction to Management of Acid Mine Drainage*. Boca Raton, CRC Press.
- PLOURDE F., 2017, *Mount Polley : les leçons du pire déversement minier de l'histoire canadienne*. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/regions/special/2017/mines-cb/index-1.html>), consulté le 4 août 2021.
- POIRIER V. ET S. SAVARD, 2015, « Le militantisme environnemental au Québec, ou comment l'environnement est devenu un enjeu politique », *Bulletin d'histoire politique*, 23, 2 : 15-31.
- POITRAS S., 2013, *Stratégie de financement à diverses étapes du développement minier : exploration, développement et production*. Québec, Caisse de dépôt et placement du Québec.
- POLIER N., 1994, « A View from the 'Cyanide Room': Politics and Culture in a Mining Town in Papua New Guinea », *Identities*, 1 : 63-84 :
- POTVIN D., 1940, *Sous le signe du quartz : histoire romancée des mines du Nord-Ouest québécois*. Montréal, Éditions Bernard Valiquette.
- PRAUSE L. ET P. LE BILLON, 2021, « Struggles for Land: Comparing Resistance Movements Against Agro-Industrial and Mining Investment Projects », *The Journal of Peasant Studies*, 48, 5 : 1100-1123.
- PREMAT A., 2009, « State Power, Private Plots and the Greening of Havana's Urban Agriculture Movement », *City & Society*, 21, 1 : 28-57.
- , 2010, « Moving between the Plan and the Ground: Shifting Perspectives on Urban Agriculture in Havana, Cuba » : 171-204, in Mougeot L. J. A. (dir.), *Agropolis: The Social, Political and Environmental Dimensions of Urban Agriculture*. Londres, Routledge.
- , 2012, *Sowing Change: The Making of Havana's Urban Agriculture*. Nashville, Vanderbilt University Press.
- PURWINS S., 2020, « Bauxite Mining at Atewa Forest Reserve, Ghana: A Political Ecology of a Conservation-Exploitation Conflict », *GeoJournal*, 1-13.
- QUÉBEC MEILLEURE MINE, 2009, *Century Mining doit payer son dû*. En ligne (<http://www.quebecmeilleuremine.org/content/century-mining-doit-payer-son-dû>), consulté le 11 juin 2021.
- , 2014, *Principales avancées et lacunes de la nouvelle Loi sur les mines du Québec (sanctionnée le 10 déc. 2013)*. En ligne (http://www.quebecmeilleuremine.org/sites/default/files/2014-01-ReformeMiniere-TableauResume_0.pdf), consulté le 18 mars 2021.

- , s. d.-a, *Comité de vigilance de Malartic*. En ligne (<http://quebecmeilleuremine.org/content/comit%C3%A9-de-vigilance-de-malartic>), consulté le 26 novembre 2018.
- , s. d.-b, *Notre mission*. En ligne (<http://www.quebecmeilleuremine.org/content/notre-mission>), consulté le 11 juin 2021.
- RADIO-CANADA, 2008, « De mal en pis », *Radio-Canada*, 30 octobre 2008. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/416164/century-mining>), consulté le 11 juin 2021.
- , 2009a, « Century Mining doit 3,5 millions aux Québécois », *Radio-Canada*, 26 octobre 2009. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/451477/century-mining-dette>), consulté le 11 juin 2021.
- , 2009b, « Century Mining fait face à la justice », *Radio-Canada*, 10 juillet 2009. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/440908/century-mining-justice>), consulté le 11 juin 2021.
- , 2009c, « Québec suspend son permis d’exploitation », *Radio-Canada*, 5 novembre 2009. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/452721/jeudi-mines-enquete>), consulté le 11 juin 2021.
- , 2010a, « Infractions environnementales à payer », *Radio-Canada*, 12 mars 2010. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/466518/century-mining-amende>), consulté le 11 juin 2021.
- , 2010b, « La CSST blâme Ressources Métanor », *Radio-Canada*, 7 octobre 2010. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/489489/rapport-csst-desmaraisville>), consulté le 20 septembre 2021.
- , 2011, « Retard dans les payes des travailleurs de Century Mining à Val-d’Or », *Radio-Canada*, 3 juin 2011. En ligne (<https://ici.radiocanada.ca/nouvelle/518392/century-mining-val-dor>), consulté le 11 juin 2021.
- , 2012, « Le projet de Mine Arnaud à Sept-Îles : de nouvelles étapes en 2013 », *Radio-Canada*, 26 décembre 2012. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/593474/economie-mines-sirois>), consulté le 4 juin 2021.
- , 2014, « 850 km de marche pour protester contre l’exploitation de l’uranium », *Radio-Canada*, 22 novembre 2014. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/695029/nation-crie-marche-contre-uranium>), consulté le 4 juin 2021.
- , 2015a, « Mine Arnaud : les citoyens de Sept-Îles toujours divisés », *Radio-Canada*, 16 mars 2015. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/711469/mine-arnaud-reactions>), consulté le 4 juin 2021.
- , 2015b, « Mine Arnaud : les réactions se multiplient à Sept-Îles », *Radio-Canada*, 17 mars 2015. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/711635/mine-arnaud-sept-iles-reactions>), consulté le 4 juin 2021.
- , 2015c, « Moins d’accidents dans le secteur minier au Québec », *Radio-Canada*, 23 septembre 2015. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/740385/accident-travail-mine-quebec>), consulté le 20 septembre 2021.

- , 2016, « Les neuf travailleurs de la mine Westwood restés pris sous terre à Preissac, en Abitibi, sont sains et saufs », *Radio-Canada*, 26 mai 2015. En ligne (<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/722485/westwood-mine-abitibi-evenement-sismique>), consulté le 12 mars 2017.
- , 2017a, « Négligence criminelle : Century Mining ne paiera pas l’amende de 200 000 \$ », *Radio-Canada*, 26 juillet 2017. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1047218/negligen-ce-criminelle-century-mining-ne-paiera-pas-lamende-de-200-000>), consulté le 11 juin 2021.
- , 2017b, « Québec donne le feu vert à l’agrandissement de la mine Canadian Malartic », *Radio-Canada.ca*, 19 avril 2017. En ligne (<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1028980/quebec-donne-le-feu-vert-a-lagrandissement-de-la-mine-canadian-malartic>), consulté le 24 septembre 2021.
- , 2021a, « Agnico Eagle et Yamana Gold donnent leur aval pour la construction d’Odyssey », *Radio-Canada*, 11 février 2021. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1770217/mine-odyssey-malartic-agnico-eagle-yamana-gold>), consulté le 20 novembre 2021.
- , 2021b, « Les actionnaires de Monarques disent oui à Yamana Gold », *Radio-Canada*, 3 janvier 2021. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1760540/yamana-monarques-mines-abitibi-achat>), consulté le 30 avril 2021.
- , 2022a, « La Fonderie Horne assure tout faire pour réduire ses émissions atmosphériques », *Radio-Canada*, 23 juin 2022. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1893249/arsenic-air-rouyn-noranda-cuivre?depuisRecherche=true>), consulté le 12 juillet 2022.
- , 2022b, « Qualité de l’air : le ministre de l’Environnement rencontre les élus à Rouyn-Noranda », *Radio-Canada*, 13 juillet 2022. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1897767/benoit-charette-arsenic-fonderie-abitibi>), consulté le 26 juillet 2022.
- , 2022c, « Qualité de l’air à Rouyn-Noranda : les citoyens et la CCIRN réclament plus de transparence », *Radio-Canada*, 28 juin 2022. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1894314/sante-arsenic-chambre-commerce-horacio-arruda>), consulté le 4 juillet 2022.
- , 2022d, « Un risque de cancer du poumon non négligeable à Rouyn-Noranda, selon l’INSPQ », *Radio-Canada*, 6 juillet 2022. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1896064/conference-presse-boileau-cancer-arsenic-rouyn>), consulté le 12 juillet 2022.
- RAJAK D., 2011a, *In Good Company: An Anatomy of Corporate Social Responsibility*. Redwood City, Stanford University Press.
- , 2011b, « Theatres of Virtue: Collaboration, Consensus, and the Social Life of Corporate Social Responsibility », *Focaal - Journal of Global and Historical Anthropology*, 60 : 9-20.

- RAJAK D. ET E. GILBERTHORPE, 2017, « The Anthropology of Extraction: Critical Perspectives on the Resource Curse », *The Journal of Development Studies*, 53, 2 : 186-204.
- RAPPAPORT R. A., 1967, « Ritual Regulation of Environmental Relations Among a New Guinea People », *Ethnologies*, 6, 1 : 17-30.
- , 1968, *Pigs for the Ancestors: Ritual in the Ecology of a New Guinea People*. New Haven, Yale University Press.
- REDEVANCES AURIFÈRES OSISKO, 2015, *Osisko complète l'arrangement avec Virginia*. En ligne (<https://osiskogr.com/osisko-complete-larrangement-avec-virginia/>), consulté le 12 mars 2021.
- , 2021, *Survól*. En ligne (<https://osiskogr.com/survol/>), consulté le 14 novembre 2021.
- REGROUPEMENT D'ÉDUCATION POPULATION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, 2011, « Crise du logement en Abitibi-Témiscamingue : Où est le ministre Lessard? », *communiqué de presse*, 13 décembre 2011. En ligne (https://www.lerepat.org/fichiers/communiques/2011_12_11communiquetaux_inoccupation_repat.pdf), consulté le 14 janvier 2022.
- REGROUPEMENT DES CITOYENS DU QUARTIER-SUD DE MALARTIC, 2014, « Mine Osisko à Malartic : verrons-nous deux fois la même erreur? », *communiqué de presse*, 11 mai 2014. En ligne (<http://www.quebecmeilleuremine.org/communiquede/mine-osisko-malartic-verrons-nous-deux-fois-la-meme-erreur>), consulté le 25 novembre 2018.
- REGROUPEMENT POUR UN DÉBAT PUBLIC SUR L'EXPLOITATION DES MINES À CIEL OUVERT, 2011, *Analyse des résultats d'un questionnaire préparé par le Regroupement pour un débat public sur les mines à ciel ouvert*. En ligne (http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_48585&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz), consulté le 4 février 2017.
- RENAUD G., 2022, « Des médecins inquiets de la qualité de l'air à Rouyn-Noranda interpellent François Legault », *Radio-Canada*, 3 juillet 2022. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1895438/arsenic-rouyn-noranda-fonderie-horne-medecin-lettre-francois-legault>), consulté le 4 juillet 2022.
- RESSOURCES CARTIER, 2010, « Une occasion en or », *communiqué de presse*, 1^{er} décembre 2010. En ligne (<https://ressourcescartier.com/fr/communiques/une-occasion-en-or/>), consulté le 30 mai 2022.
- RESSOURCES NATURELLES CANADA, 1994, *Initiative minière de Whitehorse*. En ligne (<https://www.rncan.gc.ca/science-data/science-research/earth-sciences/earth-sciences-resources/earth-sciences-federal-programs/initiative-mini%C3%A9re-de-whitehorse/8699>), consulté le 24 mai 2021.
- , 1996, *La politique des minéraux et des métaux du gouvernement du Canada : des partenariats pour un développement durable*. Ottawa, gouvernement du Canada.
- , 2019a, *Exploration minière canadienne*. En ligne (<https://www.rncan.gc.ca/mines-mat%C3%A9riaux/exploration/8291>), consulté le 28 mars 2021.

- , 2019b, *Le Plan canadien pour les minéraux et les métaux*. Ottawa, gouvernement du Canada.
- , 2020, *Le Plan canadien pour les minéraux et les métaux. Plan d'action 2020 : présentation des initiatives pancanadiennes. Version provisoire de mars 2020*. Ottawa, gouvernement du Canada.
- , s. d., *Cycle de développement minier*. En ligne (<https://www.rncan.gc.ca/sites/files/emmc/pdf/Mining-Infographic-French.pdf>), consulté le 15 janvier 2022.
- RESSOURCES STRATECO, 2013, *Strateco demande à la Cour supérieure du Québec d'annuler la décision du ministre Blanchet de refuser d'émettre le certificat d'autorisation pour le projet Matoush*. En ligne (<https://www.globenewswire.com/news-release/2013/12/05/1425388/0/fr/Strateco-demande-%C3%A0-la-Cour-sup%C3%A9rieure-du-Qu%C3%A9bec-d-annuler-la-d%C3%A9cision-du-ministre-Blanchet-de-refuser-d-%C3%A9mettre-le-certificat-d-autorisation-pour-le-projet-Matoush.html>), consulté le 4 juin 2021.
- , 2014, *Projet uranifère Matoush : Strateco réclame 190 millions \$ au gouvernement du Québec*. En ligne (<https://www.globenewswire.com/en/news-release/2014/12/11/1425548/0/fr/Projet-uranif%C3%A8re-Matoush-Strateco-r%C3%A9clame-190-millions-au-gouvernement-du-Qu%C3%A9bec.html>), consulté le 4 juin 2021.
- REVENU QUÉBEC, 2018, *Formulaire CO-726.4.17.19 (2018-03). Déduction additionnelle relative à certains frais d'exploration engagés dans le Moyen Nord et le Grand Nord québécois*. Québec, gouvernement du Québec.
- RICARD S., D. BOLDDUC, G. DELAGE, B. DUVAL, R. PLANTE, A. POIRIER ET M. POULIN, 2003, *Cadre de référence en gestion des risques pour la santé dans le réseau québécois de la santé publique*. Québec, Institut national de santé publique du Québec.
- ROBACK L., 1996, « Les travailleurs du Québec au XXe siècle » : 353-372, in Thwaites J. D. (dir.), *Travail et syndicalisme : naissance et évolution d'une action sociale*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval.
- ROBBINS P., 2012, *Political Ecology: A Critical Introduction*. Chichester, Wiley-Blackwell.
- , 2019, *Political Ecology: A Critical Introduction*. Chichester, Wiley-Blackwell.
- RODMAN M. C., 1992, « Empowering Place: Multilocality and Multivocality », *American Anthropologist*, 94, 3 : 640-656.
- RODRIGUE P., 2016, « Feu vert pour la renaissance de la mine d'or de Granada », *La Frontière*, 7 juin 2016. En ligne (<http://www.lafrontiere.ca/actualites/economie/2016/6/7/feu-vert-pour-la-renaissance-de-la-mine-dor-de-granada.html>), consulté le 23 septembre 2019.
- , 2017, « Richmond envisage la relance du projet Wasamac », *La Frontière*, 17 février 2017. En ligne (<http://www.lafrontiere.ca/actualites/economie/2017/2/16/richmont-envisage-la-relance-du-projet-wasamac.html>), consulté le 24 octobre 2018.
- , 2018, « Projet Wasamac : une décision d'ici la fin de 2018 », *L'Éclat, Le Citoyen de l'Abitibi-Ouest et Le Citoyen de Rouyn-Noranda*, 5 juin 2018. En ligne (<https://www>.

- lecitoyenrouynlasarre.com/article/2018/6/5/projet-wasamac--une-decision-dici-la-fin-de-2018), consulté le 15 octobre 2019.
- , 2019, « Arsenic dans le Vieux-Noranda : un problème complexe », *Le Citoyen*, 5 septembre 2019. En ligne (<https://www.lecitoyenrouynlasarre.com/article/2019/09/05/arsenic-dans-le-vieux-noranda-un-probleme-complexe>), consulté le 4 février 2020.
- , 2020, « Il y a 40 ans, huit travailleurs périssaient à la mine Belmoral », *Le Citoyen*, 21 mai 2020. En ligne (<https://www.lecitoyenrouynlasarre.com/article/2020/05/21/il-y-a-40-ans-huit-travailleurs-perissaient-a-la-mine-belmoral>), consulté le 4 août 2021.
- ROGEL J.-P., 1981, *Un paradis de la pollution*. Sillery, Presses de l'Université du Québec.
- ROSEBERRY W., 1988, « Political Economy », *Annual Review of Anthropology*, 17 : 161-185.
- ROSTOW W. W., 1960, *The Stages of Economic Growth: A Non-Communist Manifesto*. Cambridge, Cambridge University Press.
- ROUILLARD J., 2004, *Le syndicalisme québécois : deux siècles d'histoire*. Montréal, Boréal.
- , 2014, « Les jalons de l'histoire du syndicalisme québécois », *Droits et libertés*, 33, 2 : 14-17.
- ROYAL NICKEL CORPORATION, 2016, *Projet Dumont*. En ligne (<http://www.fr.rncminerals.com/projet-dumont>), consulté le 6 mars 2017.
- RUBY J. (dir.), 1982, *A Crack in the Mirror: Reflexive Perspectives in Anthropology*. Philadelphie, University of Pennsylvania Press.
- RUMSEY A. ET J. WEINER (dir.), 2001, *Mining and Indigenous Lifeworlds in Australia and Papua New Guinea*. Adelaide, Crawford House.
- SABINA A. P., 2003, *Rapport divers 77. Roches et minéraux du collectionneur : Kirkland Lake - Rouyn-Noranda - Val-d'Or (Ontario et Québec)*. Ottawa, Commission géologique du Canada.
- SABOURIN C., 1995, « De territoire exploité à région : les activités économiques à partir de 1950 » : 417-480, in Vincent O. (dir.), *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*. Québec, Institut de recherche sur la culture.
- SAGEBIEN J. ET N. M. LINDSAY (dir.), 2011, *Governance Ecosystems: CSR in the Latin American Mining Sector*. Hoodmills, Palgrave Macmillan.
- SAINT-HILAIRE-GRAVEL P., 2014, *30 ans au RQGE : une histoire dissidente du mouvement écologiste au Québec, de 1982 à 2012*. Montréal, Réseau québécois des groupes écologistes.
- SALAZAR-SOLER C., 2002, *Anthropologie des mineurs des Andes : dans les entrailles de la Terre*. Paris, L'Harmattan.
- SALMAN T. ET W. ASSIES, 2017, « Anthropology and the Study of Social Movements » : 57-101, in Roggeband C. et B. Klandermans (dir.), *Handbook of Social Movements Across Disciplines*. New York, Springer.
- SANFORD V. ET A. ANGEL-AJANI, 2006, *Engaged Observer: Anthropology, Advocacy, and Activism*. New Brunswick, Rutgers University Press.

- SASSEVILLE J.-L., G. BÉLANGER, A. DELISLE, C. DELISLE ET M. RIVERIN, 1976, *Le mercure au nord-ouest québécois : aspects environnementaux*. Sainte-Foy, Comité interministériel sur le mercure.
- SAUCIER J., 2009, *Projet minier aurifère Canadian Malartic par la Corporation minière Osisko*. Malartic, mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.
- SAVAGE W. S., 1964, *Mineral Resources and Mining Properties in the Kirkland Lake-Larder Lake Area*. Toronto, Ontario Department of Mines.
- SAVARD N., 1978, *L'environnement à Rouyn-Noranda : un espace en déséquilibre suite à l'activité minière* Mémoire de maîtrise, Département de géographie, Université de Montréal.
- , 1979, « L'éveil écologique et la lutte anti-pollution à Rouyn-Noranda » : 139-173, in Asselin M., L.-H. Audet, M. Charron, B.-B. Gourd, G. Lemire et P. Roberge (dir.), *De l'Abbitibi - Temiskaming 5. Cahiers du Département d'histoire et de géographie no 5*. Rouyn, Collège du Nord-Ouest.
- SAVOIE-ZAJC L., 2009, « L'entrevue semi-dirigée » : 337-361, in Gauthier B. (dir.), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- SCHEPER-HUGHES N., 1995, « The Primacy of the Ethical: Propositions for a Militant Anthropology », *Current Anthropology*, 36, 3 : 409-440.
- SCOONES I., 1999, « New Ecology and the Social Sciences: What prospects for a Fruitful Engagement? », *Annual Review of Anthropology*, 28 : 479-507.
- SHARP J., 2006, « Corporate Social Responsibility and Development: An Anthropological Perspective », *Development Southern Africa*, 23, 2 : 213-222.
- SHIELD R. R., 2005, *Diamond Stories: Enduring Change on 47th Street*. Ithaca, Cornell University Press.
- SHIELDS A., 2014, « Cris et médecins lancent un “non” définitif », *Le Devoir*, 9 septembre 2014. En ligne (<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/417948/exploitation-de-l-uranium-cris-et-medecins-lancent-un-non-definitif>), consulté le 11 mars 2022.
- , 2022, « Minerai de fer Québec pourra stocker ses résidus dans des lacs », *Le Devoir*, 7 mars 2022. En ligne (https://www.ledevoir.com/environnement/682884/minerai-de-fer-quebec-pourra-detruire-lacs-et-milieux-humides-pour-stocker-plus-de-residus?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte), consulté le 14 mai 2022.
- SHIELDS A. ET M. BÉLAIR-CIRINO, 2013, « Québec présente le nouveau régime de redevances minières : les revenus de l'État seront moins importants que prévu », *Le Devoir*, 6 mai 2013. En ligne (<https://www.ledevoir.com/politique/quebec/377516/quebec-presente-le-nouveau-regime-de-redevances-minieres>), consulté le 29 mars 2022.
- SHIELDS R., 1999, *Lefebvre, Love, and Struggle: Spatial Dialectics*. Londres, Routledge.

- SHIPTON L., 2017, « Canada's Mining Industry in Guatemala and the Right to Health of Indigenous Peoples », *Harvard Health and Human Rights Journal*, 8, s. p.
- SICÉ M., 1966, *Essai économique du Nord-Ouest du Québec. Partie 1. Rapport*. Québec, ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, gouvernement du Québec.
- SIDEX, s. d., *À notre sujet*. En ligne (<http://www.sidex.ca/ausujet/>), consulté le 27 décembre 2017.
- SIMARD D., 2008, *Les travailleurs miniers de l'Abitibi-Témiscamingue : la main-d'œuvre de la mine Lamaque, 1948-1985*. Mémoire de maîtrise, Département d'histoire, Université de Montréal.
- SMITH G., 1999, *Confronting the Present: Toward a Politically Engaged Anthropology*. New York, Oxford.
- SMITH J. H., 2011, « Tantalus in the Digital Age: Coltan Ore, Temporal Dispossession, and "Movement" in the Eastern Democratic Republic of the Congo », *American Ethnologist*, 38, 1 : 17-35.
- SMITH J. M. ET S. KIRSCH, 2018, « Mining » : 1-4, in Callan H. et S. Coleman (dir.), *The International Encyclopedia of Anthropology*. New York, Wiley Online Library. En ligne (<https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1002/9781118924396.wbiea1307>), consulté le 13 août 2021.
- SMITH ROLSTON J., 2013, « The Politics of Pits and the Materiality of Mine Labor: Making Natural Resources in the American West », *American Anthropologist*, 115, 4 : 582-594.
- , 2014, *Mining Coal and Undermining Gender: Rhythms of work and family in the American West*. New Brunswick, Rutgers University Press.
- SOJA E. W., 1996, *Thirdspace: Journeys to Los Angeles and Other Real-And-Imagined-Places*. Oxford, Blackwell.
- SOQUEM, 2017, *SOQUEM : votre partenaire en exploration*. En ligne (<http://soquem.qc.ca/fr/a-propos/partenaires/>), consulté le 2 octobre 2017.
- SPIEGEL S. J., 2017, « EIAs, Power and Political Ecology: Situating Resource Struggles and the Techno-Politics of Small-Scale Mining », *Geoforum*, 87 : 95-107.
- ST-MARTIN K., 2001, « Making Space for Community Resource Management in Fisheries », *Annals of the Association of American Geographers*, 91, 1 : 122-142.
- STANEK L., 2011, *Henri Lefebvre on Space: Architecture, Urban research, and the Production of Theory*. Minneapolis, University of Minnesota Press.
- STATISTIQUE CANADA, 2007, *Malartic, Québec (code 2489015). Profils des communautés de 2006, recensement de 2006, produit n° 92-591-XWF*. En ligne (<http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=F>), consulté le 8 septembre 2016.
- , 2022, *Tableau 36-10-0402-01. Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industries, provinces et territoires (x 1 000 000)*. En ligne (<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610040201&pickMembers%5B0%5D=2.2&pi>

- ckMembers%5B1%5D=3.1&cubeTimeFrame.startYear=2010&cubeTimeFrame.endYear=2018&referencePeriods=20100101%2C20180101), consulté le 6 mai 2022.
- STEDMAN A. ET K. P. GREEN, 2018, *Annual Survey of Mining Companies, 2017*. Vancouver, Institut Fraser.
- , 2019, *Annual Survey of Mining Companies, 2018*. Vancouver, Institut Fraser.
- STEDMAN A., J. YUNIS ET E. ALIAKBARI, 2020, *Annual Survey of Mining Companies, 2019*. Vancouver, Institut Fraser.
- STEWART J. H., 1955, *Theory of Culture Change: The Methodology of Multilinear Evolution*. Urbana, University of Illinois Press.
- STEWART P. J. ET A. STRATHERN, 2014, *Remaking the world: myth, mining, and ritual change among the Duna of Papua New Guinea*. Washington, Smithsonian Institution.
- STEWART P. J. ET A. STRATHERN (dir.), 2003, *Landscape, Memory and History: Anthropological Perspectives*. Londres, Pluto Press.
- STRAUSS A. ET J. CORBIN, 2003, « L'analyse des données selon la *grounded theory* : procédure de codage et critères d'évaluation » : 363-379, in Cefaï D. et J. Barnes (dir.), *L'enquête de terrain*. Paris, La Découverte.
- TAGGART M., 1998, *The Free Entry Mineral Allocation System in Canada's North: Economics, Sustainability, and Alternatives*. Yellowknife, Canadian Arctic Resources Committee.
- TANGHE R., 1945, *Itinéraire canadien*. Montréal, Éditions B. D. Simpson.
- TANGUAY L., 2010, « Diamants du Nord du Québec : tout près d'un gisement de classe mondiale », *Les Affaires*, 24 mars 2010. En ligne (<https://www.lesoleil.com/affaires/diamants-du-nord-du-quebec-tout-pres-dun-gisement-de-classe-mondiale-e0487ea635e75c15241fff7542cd8c09>), consulté le 11 septembre 2021.
- , 2011, « 331 millions \$ pour la route des monts Otish », *Le Soleil*, 1er août 2011. En ligne (<https://www.lesoleil.com/actualite/331-millions--pour-la-route-des-monts-otish-d16cee6bb04f67e09247aa01ac6e7ded>), consulté le 11 septembre 2021.
- TAUSSIG M., 1980, *The Devil and Commodity Fetishism in South America*. Chapel Hill, University of North Carolina Press.
- TETREAULT D., 2014, « Mexico: The Political Ecology of Mining » : 172-191, in Veltmeyer H. et J. Petras (dir.), *The New Extractivism: A Post-Neoliberal Development Model or Imperialism of the Twenty-First Century?* Londres, Zed Books.
- THE CLUB OF ROME, 2020, *Timeline*. En ligne (<https://clubofrome.org/about-us/history/>), consulté le 23 septembre 2020.
- THÉRIAULT J.-F., 2021, « Feu vert au projet de mine à Saint-Michel-des-Saints », *Radio-Canada*, 11 février 2021. En ligne (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1770135/graphite-nouveau-monde-lanaudiere-voitures-electriques>), consulté le 13 septembre 2021.
- THOMAS R. L., R. K. MCMILLAN, W. E. LOWE ET P. G. SLY, 1975, *Preliminary Report on a 1975 Survey on the Distribution of Mercury in the Sediments of the Bell River system*,

- N.W. *Quebec, between Lake Quevillon and Lake Matagami*. Burlington, Environnement Canada.
- TILLEY C., 1994, *A Phenomenology of Landscape: Places, Paths and Monuments*. Oxford, Berg.
- TINTO R., s. d., *Description du projet Vaudreuil 2022*. En ligne (<https://www.consultationsvaudreuil.com/avenir-vaudreuil212>), consulté le 2 septembre 2021.
- TOURAINÉ A., 1978, *La voix et le regard : sociologie des mouvements sociaux*. Paris, Seuil.
- TOWNSEND P., 2000, *Environmental Anthropology: From Pigs to Policies*. Prospect Heights, Waveland Press.
- TRIGGER D. S., 1997, « Mining, Landscape and the Culture of Development Ideology in Australia », *Ecumene*, 4, 2 : 161-180.
- , 2000, « Aboriginal Responses to Mining in Australia: Economic Aspirations, Cultural Revival and the Politics of Indigenous Protest » : 192-205, in Bieseke M., R. Hitchcock et P. Schweitzer (dir.), *Hunters and Gatherers in the Modern World: Conflict, Resistance and Self-Determination*. Providence, Berghahn Books.
- TSING A. L., 2000, « Inside the Economy of Appearances », *Public Culture*, 12, 1 : 115-144.
- TURKEL W. J., 2007, *The Archive of Place: Unearthing the Chicoltin Plateau*. Vancouver, University of British Columbia Press.
- TURNER R. H. ET L. M. KILLIAN, 1957, *Collective Behaviour*. Englewood, Prentice-Hall.
- TVA NOUVELLES, 2015, « Ressources Strateco se protège de ses créanciers », *TVA Nouvelles*, 9 juin 2015. En ligne (<https://www.tvanouvelles.ca/2015/06/09/ressources-strateco-se-protège-de-ses-creanciers>), consulté le 3 janvier 2022.
- UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, 2018, *L'Institut de recherche en mines en environnement*. En ligne (<http://www.uqat.ca/uqat/departements/irme/>), consulté le 8 janvier 2018.
- URBAN G. ET K.-N. KOH, 2013, « Ethnographic Research on Modern Business Corporations », *Annual Review of Anthropology*, 42 : 139-158.
- VADERGEEST P. ET N. L. PELUSO, 2015, « Political Forests » : 162-175, in Bryant R. L. (dir.), *The International Handbook of Political Ecology*. Cheltenham et Northampton, Edward Elgar Publishing.
- VAILLANCOURT J.-G., 1981, « Évolution, diversité et spécificité des associations écologiques québécoises : de la contre-culture et du conservationisme à l'environnementalisme et à l'écosocialisme », *Sociologie et sociétés*, 13, 1 : 81-98.
- , 1982, « Le mouvement écologiste québécois des années 80 » : 132-154, in Vaillancourt J.-G. (dir.), *Mouvement écologiste, énergie et environnement. Essais d'écosociologie*. Montréal, Les Éditions coopératives Albert Saint-Martin.
- VALCKE M., G. PONCE ET M.-H. BOURGAULT, 2022, *Évaluation du risque cancérigène attribuable aux concentrations d'arsenic et de cadmium dans l'air de la ville de Rouyn-Noranda*. Québec, Institut national de santé publique du Québec.

- VALLÉE M., 1989, « Le rôle de SOQUEM dans le développement de l'entrepreneurship minier » : 31-49, in Saint-Pierre G. (dir.), *L'entrepreneurship minier : la révolution tranquille du Québec minier*. Boucherville, Gaëtan Morin.
- VALLIÈRES A., J. DUGAS ET L. LALIBERTÉ, 1988, *Les citoyens et la révocation des droits miniers dans les Cantons de l'Est*. Québec, Direction de l'exploration minérale, ministère de l'Énergie et des Ressources, gouvernement du Québec.
- VALLIÈRES M., 2012, *Des mines et des hommes : histoire de l'industrie minière québécoise des origines à aujourd'hui*. Québec, Publications du Québec.
- VAYDA A. P. ET B. B. WALTERS, 1999, « Against Political Ecology », *Human Ecology*, 27, 1 : 167-179.
- VIAU R., 1995, « Gens des terres, gens du Nord : l'occupation amérindienne 1600-1680 » : 97-121, in Vincent O. (dir.), *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*. Québec, Institut de recherche sur la culture.
- VILLE DE MALARTIC, 2006, *Histoire et cartes*. En ligne (<http://ville.malartic.qc.ca/histoire-et-cartes/>), consulté le 29 mars 2017.
- VILLE DE MURDOCHVILLE, 2022, *Histoire de Murdochville*. En ligne (<https://murdochville.com/mairie/histoire-de-murdochville/>), consulté le 1er avril 2022.
- VILLE DE ROUYN-NORANDA, 2014, *Quartier Cadillac. Historique*. En ligne (http://www.ville.rouyn-noranda.qc.ca/fr/fiche_quartier/cadillac/), consulté le 3 juillet 2014.
- , 2018, *Collines Kékéko*. En ligne (<http://www.ville.rouyn-noranda.qc.ca/fr/page/collines-kekeko/>), consulté le 14 novembre 2018.
- VINCENT O., 1995a, « Vers des institutions régionales » : 527-560, in Vincent O. (dir.), *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*. Québec, Institut de recherche sur la culture.
- (dir.), 1995b, *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*. Québec, Institut de recherche sur la culture.
- VOYLES T. B., 2015, *Wastelanding : Legacies of Uranium Mining in Navajo Country*. Minneapolis, University of Minnesota Press.
- WALKER P. A., 2005, « Political Ecology: Where Is The Ecology? », *Progress in Human Geography*, 29, 1 : 73-82.
- WALKER P. A. ET L. FORTMANN, 2003, « Whose Landscape? A Political Ecology of the 'Exurban' Sierra », *Cultural Geographies*, 10, 4 : 496-491.
- WALLERSTEIN I., 1974, *The Modern World-System: Capitalist Agriculture and the Origins of the European World Economy in the Sixteenth Century*. New York, Academic.
- , 1980, *The Modern World-System II: Mercantilism and the Consolidation of the European World Economy, 1600-1750*. New York, Academic.
- WALSH A., 2006, « 'Nobody has a Money Taboo': Situating Ethics in a Northern Malagasy Sapphire Mining Town », *Anthropology Today*, 22, 4 : 4-8.

- , 2009, « The Grift: Getting Burned in the Northern Malagasy Sapphire Trade » : 59-76, in Brown K. et L. Milgram (dir.), *Economics and Morality: Anthropological Approaches*. Lanham, Altamira Press.
- , 2012, « After the Rush: Living with Uncertainty in a Malagasy Mining Town », *Africa*, 82, 2 : 235-251.
- WALSH P., C. FOUCAULT, Y. GRIMARD, R. LEDUC, Y. COUTURE, G. ROY, É. VAN DE WALLE, A. NANTEL, A. SMARGIASSI, M. CHAGNON ET D. GAGNÉ, 2004, *Rapport QA/48. Avis sur l'arsenic dans l'air ambiant à Rouyn-Noranda*. Québec, ministère de l'Environnement, ministère de la Santé et des Services sociaux et Institut national de santé publique du Québec, gouvernement du Québec.
- WATTS M., 1983, *Silent Violence: Food, Famine, and Peasantry in Northern Nigeria*. Athens, University of Georgia Press.
- WELKER M. A., 2009, « 'Corporate Security Begins in the Community': Mining, the Corporate Social Responsibility Industry, and Environmental Advocacy in Indonesia », *Cultural Anthropology*, 24, 1 : 142-179.
- WELKER M. A., D. J. PARTRIDGE ET R. HARDIN, 2011, « Corporates Lives: New Perspectives on the Social Life of Corporate Form », *Current Anthropology*, 52, Supplement 3 : S3-S16.
- WESLEY-SMITH T., 1990, « The Politics of Access: Mining Companies, the State, and Landowners in Papua New Guinea », *Political Science*, 42, 2 : 1-19.
- WEST P., 2005, « Translation, Value, and Space: Theorizing an Ethnographic and Engaged Environmental Anthropology », *American Anthropologist*, 107, 4 : 632-642.
- , 2006, « Environmental Conservation and Mining: Between Experience and Expectation in the Eastern Highlands of Papua New Guinea », *The Contemporary Pacific*, 18, 2 : 295-313.
- WEST P., J. IGOE ET D. BROCKINGTON, 2006, « Parks and Peoples: The Social Impact of Protected Areas », *Annual Review of Anthropology*, 35 : 251-277.
- WHITMORE A., 2006, « The Emperor's New Clothes: Sustainable Mining? », *Journal of Cleaner Production*, 14, 3-4 : 309-314.
- WHITTON É., 2009, « Le Service du sauvetage minier a 61 ans! », *Le Belmine*, 27 : 6-7.
- WILSON A., 2013, *Quebec's Mining Policy Performance: Greater Uncertainty and Lost Advantage*. Vancouver, Institut Fraser.
- WILSON A. ET M. CERVANTES, 2014, *Annual Survey of Mining Companies, 2013*. Vancouver, Institut Fraser.
- WILSON A., F. MCMAHON ET M. CERVANTES, 2013, *Annual Survey of Mining Companies, 2012-2013*. Vancouver, Institut Fraser.
- WILSON M. P., G. R. FOULGER, J. G. GLUYAS, R. J. DAVIES ET B. R. JULIAN, 2017, « HiQuake: The Human-Induced Earthquake Database », *Seismological Research Letters*, 88, 6 : 1560-1565.

- WINMILL A. E., 1972, *Enquête scientifique relative à la provenance et à la distribution du mercure dans l'environnement du Nord-Ouest québécois*. Ottawa et Québec, ministère de l'Environnement du Canada et Services de protection de l'environnement du Québec.
- WOLF E., 1972, « Ownership and Political Ecology », *Anthropological Quarterly*, 45, 3 : 201-205.
- WYLIE J., 2007, *Landscape*. Londres et New York, Routledge.
- YUNIS J. ET E. ALIAKBARI, 2021, *Annual Survey of Mining Companies, 2020*. Vancouver, Institut Fraser.
- ZHOURI A., 2015, « From 'Participation' to 'Negotiation': Suppressing Dissent in Environmental Conflict Resolution in Brazil » : 447-459, in Bryant R. L. (dir.), *The International Handbook of Political Ecology*. Cheltenham et Northampton, Edward Elgar Publishing.
- ZIMMERER K. S. ET T. J. BASSETT, 2003, « Future Directions in Political Ecology: Nature-Society Fusions and Scales of Interactions » : 274-295, in Zimmerer K. S. et T. J. Bassett (dir.), *Political Ecology: An Integrative Approach to Geography and Environment-Development Studies*. New York, Guilford Press.

Documents audiovisuels

- CORVEC D. et R. MONDERIE (réalisateurs), 1984, *Noranda*. Canada, Abitibi Blue Print, Institut québécois du cinéma et Radio-Québec, 55 min.
- DESJARDINS R., 1993, « Les Fros », *Richard Desjardins au Clud Soda*, Foukinic, 4:05, disque numérique.
- DESJARDINS R. et R. MONDERIE (réalisateurs), 2011, *Trou Story*. Canada, Office national du film du Canada, 79 min.
- GAGNÉ P. (réalisateur), 2009b, « Mauvaise mine : la gestion des ressources minières », *Enquête*. Montréal, Société Radio-Canada, 19 min 49 s (17 mars 2009).

Jurisprudence

- Lemire c. Canadian Malartic Mine GP*, QCCS 1437, jugement sur la demande d'injonction interlocutoire, 10 avril 2017.
- Lemire c. Canadian Malartic GP*, QCCS 5545, jugement concernant la demande d'approbation d'une transaction dans le cadre d'une action collective, 13 décembre 2019.
- Lemire c. Procureure générale du Québec*, pourvoi en contrôle judiciaire pour obtenir l'annulation d'un décret gouvernemental (arts. 34 et 529(1) *C.p.c.*), 1^{er} juin 2017.
- Lemire c. Procureure générale du Québec*, QCCS 1842, jugement concernant le pourvoi en contrôle judiciaire pour obtenir l'annulation d'un décret gouvernemental, 13 mai 2019.

Trottier c. Canadian Malartic GP, demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour être représentant (574 et suivants C.p.c.), 1^{er} août 2016.

Trottier c. Canadian Malartic Mine GP, QCCS 1845, jugement concernant la demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour être représentant, 5 mai 2017.

Législation provinciale

Acte concernant les mines d'or, LC 1864, 27-28 Victoria, ch. 9.

Acte général des mines de Québec (Acte concernant les mines de cette province), LC 1880, 43-44 Victoria., ch. 12.

Code civil du Québec, RLRQ, c. CCQ-1991.

Décret 98-2013 du 13 février 2013 concernant la modification du décret numéro 914-2009 du 19 août 2009 concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation à Corporation minière Osisko pour le projet minier aurifère Canadian Malartic sur le territoire de la Ville de Malartic, (2013) 145 G.O.Q. II, 773.

Décret 171-2014 du 26 février 2014 concernant la modification du décret numéro 914-2009 du 19 août 2009 concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation à Corporation minière Osisko pour le projet minier aurifère Canadian Malartic sur le territoire de la Ville de Malartic, (2014) 146 G.O.Q. II, 1127.

Décret 388-2017 du 12 avril 2017 concernant la modification du décret numéro 914-2009 du 19 août 2009 relatif à la délivrance d'un certificat d'autorisation pour le projet minier aurifère Canadian Malartic sur le territoire de la ville de Malartic, (2017) 149 G.O.Q. II, 1638.

Décret 405-2011 du 13 avril 2011 concernant la modification du décret numéro 914-2009 du 19 août 2009 relatif à la délivrance d'un certificat d'autorisation à Corporation minière Osisko pour le projet minier aurifère Canadian Malartic sur le territoire de la Ville de Malartic, (2011) 143 G.O.Q. II, 1707.

Décret 434-2010 du 19 mai 2010 concernant l'autorisation à Corporation minière Osisko d'acquérir, par voie d'expropriation, un terrain nécessaire à la réalisation du projet minier aurifère Canadian Malartic sur le territoire de la Ville de Malartic, (2010) 142 G.O.Q. II, 2329.

Décret 565-2010 du 23 juin 2010 concernant l'autorisation à Corporation minière Osisko d'acquérir, par voie d'expropriation, un terrain nécessaire à la réalisation du projet minier aurifère Canadian Malartic sur le territoire de la Ville de Malartic et le remplacement du décret numéro 434-2010 du 19 mai 2010, (2010), 142 G.O.Q. II, 2421A.

Décret 914-2009 du 19 août 2009 concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation à Corporation minière Osisko pour le projet minier aurifère Canadian Malartic sur le territoire de la ville de Malartic, (2009) 141 G.O.Q. II, 4670.

Décret 925-2017 du 20 septembre 2017 concernant l'organisation et le fonctionnement du Conseil exécutif, (2017) 149 G.O.Q. II, 4840.

Décret 1166-2017 du 6 décembre 2017 concernant l'organisation et le fonctionnement du Conseil exécutif, (2017), 150 G.O.Q. II, 31.

Décret 964-2012 du 18 octobre 2012 concernant la modification du décret numéro 914-2009 du 19 août 2009 concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation à Corporation minière Osisko pour le projet minier aurifère Canadian Malartic sur le territoire de la ville de Malartic, (2012), 144 G.O.Q. II, 5000.

Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eaux et visant à renforcer leur protection, RLRQ, c. 6.2.

Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques, LQ 2017, c. 14.

Loi concernant les droits sur les mines, RLRQ, c. D -15, abrogée le 1^{er} juillet 2011.

Loi de la qualité de l'environnement, SRQ. 1964, c. 49, telle qu'en vigueur le 21 décembre 1972.

Loi de la qualité de l'environnement, LRQ, c. 64, telle qu'en vigueur le 22 décembre 1978.

Loi des relations ouvrières (Loi concernant les relations entre employeurs et salariés), SRQ, c. 162A.

Loi protégeant la province contre la propagande communiste (Loi concernant la propagande communiste), SRQ, c. 11.

Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, RLRQ, c. A-18.1.

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1.

Loi sur l'impôt minier, RLRQ, c. I-0.4.

Loi sur la conservation du patrimoine naturel, RLRQ, c. C-61.01.

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, RLRQ, c. 61.1.

Loi sur la fonction publique, LRQ., c. F-3.1.1.

Loi sur la qualité de l'environnement, RLRQ, c. Q -2.

Loi sur le développement durable, RLRQ, c. D-8.1.1.

Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, RLRQ, c. M-25.5.

Loi sur le régime des eaux, RLRQ, c. R-13.

Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, RLRQ, c. E-12.01.

Loi sur les impôts, RLRQ, I-3.

Loi sur les mines, RLRQ, c. M-13.1.

Loi sur les réserves écologiques, LRQ, c. R-26.1.

Loi sur les valeurs mobilières, RLRQ, c. V-1.1.

Projet de loi n° 14, *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable*, 39^e lég. (Qc), 2^e sess., 2011.

Projet de loi n° 19, *Loi modifiant la Loi des relations ouvrières*, 24^e lég. (Qc), 2^e sess., 1954.

Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets, RLRQ, chapitre Q-2, r. 23.1.

Projet de loi n° 43, *Loi sur les mines*, 40^e lég. (Qc), 1^{ère} sess., 2013.

Projet de loi n° 70, *Loi modifiant la Loi sur les mines*, 40^e lég. (Qc), 1^{ère} sess., 2013.

Projet de loi n° 79, *Loi modifiant la Loi sur les mines*, 39^e lég. (Qc), 1^{ère} sess., 2009.

Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, RLRQ, chapitre Q-2, r. 23.

Projet de loi n° 102, *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert*, 41^e lég. (Qc), 1^{ère} sess., 2017.

Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers, RLRQ, chapitre 5-1.1, r. 15.

Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets, RLRQ, c. Q -2, r. 23.1.

Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, RLRQ, c. Q -2, r. 23.

Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines, RLRQ, c. S-2.1, r. 14.

Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure, RLRQ, c. M-13.1, r. 2.

Autre législation

Labor Management Relations Act, 1947 (É.-U.), 29 U.S.C., §§ 151-169.

Loi sur les ressources minérales des Territoires du Nord-Ouest, LTN-O 2019, c. 34.

National Environmental Policy Act, 1969 (É.-U.), 42 U.S.C., §§ 4321-4347.

National Labor Relations Act, 1935 (É.-U.), 29 U.S.C., §§ 151-169.

Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act, SC 2003, c. 7.

Ontario Mining Act, RSO 1990, c. M-14.